

UNIVERSITY OF PITTSBURGH



Dar
CT
B981A2
1731
v.1

Darlington Memorial Library


M.re Roger de Rabutin
Comte de Bussy Mestre de
Camp General &.

LES
MEMOIRES
DE MESSIRE
ROGER DE RABUTIN
COMTE DE BUSSY,

1618-1693

LIEUTENANT GENERAL DES ARME'ES DU ROI, ET MESTRE DE CAMP GENERAL DE LA CAVALERIE LEGERE.

NOUVELLE EDITION,

Revuë, corrigée & augmentée sur un Manuscrit de l'Auteur.

TOME PREMIER.



A AMSTERDAM,

Chez ZACHARIE CHATELAIN.

M. DCC. XXXI

1731

Day
CT
898 A2
1791
v.1

1356



AVERTISSEMENT.

IL est si difficile de parler de soi & des affaires de son tems au gré de tout le monde, que la Famille de Monsieur le Comte de Bussy se seroit contentée de profiter seule de ce qu'il peut y avoir d'utile & d'agreable dans ses Memoires, si elle n'avoit eu lieu de craindre (par la fâcheuse experience qu'il en a faite) qu'on pourroit encore sur quelques morceaux derobez, composer un Roman sous le titre de ses Memoires. Cette raison seule a fait consentir qu'ils fussent imprimez. On n'en fera point ici d'éloges: cela ne serviroit peut-être qu'à revolter ceux qui croient qu'on fait tort à

leur jugement, dès qu'on leur propoſe le ſien; & on laiſſera décider du merite de ces Memoires par le ſuccès qu'ils auront.

Au reſte on a jugé à propos d'en retrancher tout ce que Monſieur le Comte de Buſſy a écrit depuis ſon exil juſqu'à ſa mort, parce qu'ayant paſſé preſque tout ce tems-là chez lui à la campagne, on n'a rien trouvé parmi ſes papiers, qu'on ait crû devoir joindre à des évenemens hiſtoriques.

NOUS *ajouterons à cet* Avertiſſement *que la Nouvelle Edition qu'on donne aujourd'hui contient quelques Additions importantes tirées d'un Manuſcrit de l'Auteur qu'on a communiqué au Libraire.*

On ne ſpecifiera point ici ces Additions, parce qu'on a eu ſoin de les renfermer toutes entre deux crochets pour les diſtinguer du reſte. Il n'eſt pas difficile de voir qu'on les avoit retranchées dans les premieres Editions de ces Memoires pour menager diverſes perſonnes vivantes alors, mais qui ſont mortes depuis.

*Nous rapporterons ici l'Epitaphe de M. le Comte de Buſſy, telle qu'on la lit dans l'Egliſe de Notre-Dame d'Autun, où il eſt inhumé, & que nous avons tirée de l'*Hiſtoire de l'Academie Françoiſe *de Mr. l'Abbé d'*OLIVET.

EPITAPHE
DE M. LE COMTE
DE BUSSY RABUTIN.

ICi repoſe Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire ROGER DE RABUTIN, Chevalier, Comte de Buſſy ; plus conſiderable par ſes rares qualitez, que par ſa grande naiſſance ; plus illuſtre par ſes belles actions, qui lui attirerent de grands emplois, que par ces emplois mêmes.

Il entra auſſi-tôt dans le chemin de la gloire, que dans le commerce du monde ; & dès ſa quinzieme année il préfera l'honneur de ſervir ſon Prince, aux plaiſirs d'une jeuneſſe molle & oiſive.

Capitaine en même tems que Soldat, il fut d'abord à la tête de la premiere Compagnie du Regiment de Leonor de Rabutin Comte de Buſſy ſon pere ; & bientôt après Colonel du Regiment, qu'il n'acheta que par des perils & par d'heureux ſuccès. Il ne dût auſſi qu'à ſa conduite & à ſon courage la Lieutenance de Roi du Nivernois, & la charge de Conſeiller d'Etat.

La fortune d'intelligence cette fois avec le mérite lui fit avoir la charge de Meſtre

Mestre de Camp de la Cavalerie legere. Le Roi le fit ensuite Lieutenant General de ses Armées à l'âge de trente-cinq ans. Une si prompte élévation fut l'ouvrage de la justice du Souverain, & non de la faveur d'aucun patron.

Il joignit toutes les graces du discours à toutes celles de sa personne, & fut l'Auteur d'un genre d'écrire inconnu jusqu'à lui. L'Academie Françoise crut l'honorer en lui offrant une place d'Academicien.

Enfin presque au comble de la gloire, Dieu arrêta ses prosperitez: & par des disgraces éclatantes il le detrompa du monde, dont il avoit été jusques-là trop occupé.

Son courage fut toujours au-dessus de ses malheurs. Il les soûtint en Sujet soumis, & en Chrétien resigné. Il employa le tems de son exil à se bien instruire de la Religion, à former sa famille, & à louer son Prince.

Après avoir été long-tems éloigné de la Cour, il y fut rappellé avec agrément, & honoré des bienfaits de son Maître.

La Mort le trouva dans de saintes dispositions. On le perdit le 9. d'Avril 1693. en la soixante & quinzieme année de son âge.

Qui

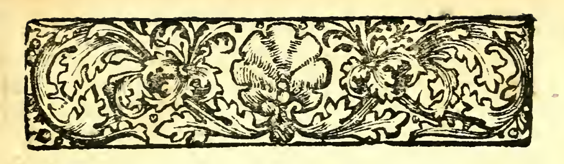
Epitaphe de M. le Comte de BUSSY.

Qui que vous ſoyez, priez pour lui.

LOUÏSE DE RABUTIN, *Comteſſe d'*ALETS, *ſa chere fille, & ſa fille deſolée, a voulu par cette Epitaphe inſtruire la Poſterité de ſon reſpect, de ſa tendreſſe, & de ſa douleur.*



LES



LES MEMOIRES DE MESSIRE ROGER DE RABUTIN COMTE DE BUSSY,

LIEUTENANT GENERAL DES ARME'ES DU ROI, ET MESTRE DE CAMP GENERAL DE LA CAVALERIE LEGERE.

AUSSITÔT que j'entrai dans le monde, ma premiere & ma plus forte inclination fut de devenir honnête homme, & de parvenir aux grands honneurs de la guerre. Pour cet effet j'essayai autant qu'il me fut possible, d'avoir commerce avec les honnêtes gens; & lorsque mon Pere me mena à l'armée j'écrivis mes Campagnes pour me faire mieux retenir les choses que j'y voyois. J'ai continué jusqu'à present d'en user ainsi; & sans autre vue que de m'amuser,

j'ai même écrit mes moindres occupations. Cependant les malheurs qui me ſont arrivez, pouvant laiſſer croire que je les meritois, à ceux qui ne jugent des choſes que par les évenemens, j'ai fait deſſein d'écrire ma vie, & l'oiſiveté de ma priſon m'a donné lieu de l'entreprendre.

Je parlerai moi-même de moi, & je ne ferai pas comme ceux qui pour avoir pretexte de faire leur panegyrique, de leur hiſtoire, l'écrivent ſous des noms empruntez : je ne ferai ni aſſez vain, ni aſſez ridicule, pour me loüer ſans raiſon ; mais auſſi n'aurai-je pas une aſſez ſotte honte pour ne pas dire de moi des choſes avantageuſes quand ce ſeront des veritez.

Cela eſt aſſez favorable à mon deſſein, que dès ma plus grande jeuneſſe j'aye écrit tout ce que j'ai fait ; car ces Memoires étant d'ailleurs faits ſur des Ordres, des Lettres, des Patentes, & des Brevets du Roi, des Lettres de Miniſtres d'Etat, de Generaux d'Armées & de particuliers ; de toutes leſquelles j'ai les originaux ; & toutes ces choſes étant liées enſemble par des relations & par des raiſonnemens, compoſeront une hiſtoire de moi ſi veritable & ſi particulariſée, que je la pourrois appeller ma confeſſion generale, ſi je ne diſois quelquefois du bien de moi comme du mal.

Si j'avois eu de plus grands ſujets à traitter, je ne les aurois pas gâtez par ma maniere de les dire, & les gens curieux de grandes choſes, qui pourront lire ces Memoires, y auroient mieux trouvé leur compte ; mais cela n'a pas été à mon choix, la fortune en a diſpoſé autrement ; c'eſt une folle qui quelquefois récompenſe un hon-

honnête homme, mais qui le plus ſouvent éleve un ſot.

Je naquis le Vendredi Saint troiſiéme d'Avril mil ſix cens dix-huit à Epiry, qui étoit une terre fort ancienne dans ma Maiſon, & qui en ſortit depuis. Roger de Saint Lary Duc de Bellegarde, Gouverneur de Bourgogne, fut mon parrain. J'avois deux aînez, & j'eus depuis deux cadets, qui tous quatre moururent en divers tems & me laiſſerent unique. Avant la mort de l'aîné de tous, mon Pere m'avoit deſtiné à être Chevalier de Malte : mais Dieu en diſpoſa autrement, & il paroiſſoit même que des cinq freres que nous étions, la fortune m'ayant ôté les deux qui me precedoient & les deux d'après, ce choix-là promettoit de ſa part quelque choſe de beau pour moi ; cependant juſques ici la fortune n'a pas tenu tout ce qu'elle ſembloit promettre. ANN. 1618.

Mais pour dire les choſes de ſuite, je fus élevé avec plus de tendreſſe, particulierement de la part de ma mere, que mes autres freres ; & il ſembloit par les ſoins qu'elle avoit de moi, plus grands que des autres, qu'elle eût quelque preſſentiment que je devois être le ſeul ſoûtien de ma Maiſon.

Lorſque j'eus neuf ans, mon pere nous mit mon frere aîné & moi avec un Precepteur au College des Jeſuites d'Autun. Peu de tems après, Louïs XIII. voulant réduire dans leur devoir les Huguenots de Languedoc, fit de nouvelles levées de troupes, parmi leſquelles mon pere ayant été choiſi pour Meſtre de Camp d'un Regiment d'Infanterie de douze Compagnies, retira mon frere du College où il ne faiſoit pas grand progrès, & le fit Enſeigne de ſa Compagnie de Meſtre de Camp, & l'on mit avec moi

 un

un de mes cadets destiné à être Chevalier de Malte ; j'avois assez d'inclination à l'étude, & mes Regents étoient fort satisfaits de moi. Cependant la guerre ayant passé de Languedoc en Piedmont, mon frere aîné y mourut de peste à Brigueras, & me laissa par sa mort l'aîné de la Maison, (car le second étoit mort au berceau.) La paix s'étant faite ensuite, mon pere se vint établir avec toute sa famille à Paris, autant pour sortir d'un grand procès où il s'étoit embarqué, que pour autre chose.

Mon frere le Chevalier & moi étant donc à Paris avec mon pere & ma mere dans un logis à l'année, ruë de la Harpe, d'où nous allions au College de Clermont, j'entrai en Seconde que je n'avois qu'onze ans, & j'étois si bon humaniste, qu'à douze on me jugea assez fort pour monter delà en Philosophie, sans passer par la Rhetorique. A la fin de mon année de Logique, mon pere ayant eu ordre de remettre son regiment sur pié, m'en donna la premiere Compagnie : & au lieu de me laisser achever la Physique, m'envoya en l'année 1634. au siege de
ANN. 1634. la Motte en Lorraine avec ce Regiment ; je dis m'envoya ; parce qu'il ne pût pas y venir d'abord, à cause de la Lieutenance de Roi de Nivernois, dont Sa Majesté l'honora. Et cependant le Sieur de Chovance vieil Officier d'Infanterie, brave & intelligent, qui étoit second Capitaine, avoit en effet le commandement du Regiment, que je n'avois qu'en apparence.

Je me suis ôté une belle occasion de dire du bien de moi, en écrivant moi-même mon histoire : car si c'eût été mon Secretaire, il auroit pû dire (comme font tous les autres) que quand j'é-

j'étois au College, je battois tous mes camarades, que dans les moindres jeux je voulois toûjours être le maître, & mille autres fadaises comme celles-là. Mais moi qui suis veritable, je dirai que je ne battois personne, & que je me contentois de n'être point battu. 1634.

Mais pour revenir au siege de la Motte qui fut bloquée au commencement de Mars 1634, nous le faisions le plus commodément du monde, nous n'avions point d'ennemis à plus de cinquante lieues de nous: toutes nos troupes étoient en des quartiers à une lieue, ou à une lieue & demie de la place; le Regiment de mon pere étoit logé sur la Meuse dans un village nommé Goncour, d'où il montoit sa garde de quatre jours l'un.

Comme les troupes furent plus de deux mois dans leurs quartiers, pendant lesquels on faisoit les preparatifs pour le siege, mon pere arriva avant l'ouverture de la tranchée qui se fit sur la fin de Mai. Le vieux Marêchal de la Force de Caumont commandoit l'armée; les Marêchaux de Camp étoient le Vicomte d'Arpajou, depuis Duc, le Marquis de la Force, depuis Marêchal, & le Colonel Hébron, Ecossois. Il y avoit long-tems que l'on n'avoit fait de siége en France; de sorte que nous faisions mille fautes, qui pourtant ne nous coûtoient rien, parce que les ennemis étoient aussi ignorans que nous; enfin la place se rendit le 28. Juillet 1634. Ce qui se passa de plus considerable en ce siege, fut que le Sieur d'Iche Gouverneur ayant été tué, un Frere Capucin qu'il avoit dans la ville acheva de la défendre, & après avoir fait beaucoup de belles actions dans les sortiesoù il étoit toûjours le premier, il eut

le bras cassé d'un coup de mousquet en dé-
1634. fendant la brêche.

Le Gouvernement de cette place ayant été donné au Sieur de Perigal Capitaine au Regiment de Navarre, l'Armée après quelque tems de raffraîchissement, passa en Allemagne, & mon pere me trouvant trop jeune pour un voyage comme celui-là, qu'on alloit faire approchant l'hiver, me mit à l'Academie chez Benjamin. J'y entrai au commencement de l'hiver 1634. Mais comme après avoir commandé un Regiment pendant quelque tems, il m'étoit bien difficile de me reduire à l'obéïssance d'un écolier, je n'y demeurai que huit mois.

Au commencement de Mai 1635. les Arrie-
ANN. rebans de France ayant eu ordre du Roi de mar-
1635. cher en Lorraine, sous la conduite des Gouverneurs & des Lieutenans de Roi des Provinces, mon pere y mena la Noblesse de Nivernois, à laquelle il joignit cent hommes de recruës pour son Regiment qui étoit dans Epinal, & il m'en donna le soin. Je marchai avec cette Infanterie en Août, logeant toûjours dans les avenuës des villages où logeoit cette Noblesse, & nous arrivâmes en Lorraine à la fin de ce mois, où nous joignîmes l'Armée du Roi, commandée par Charles de Valois Duc d'Angoulesme, & par le vieux Maréchal de la Force, au village de Manieres. Le Duc Charles de Lorraine étant alors avec un corps de Troupes considerable à Rambervilliers, le Marquis de Sourdis Charles d'Escoubleau l'un de nos Marêchaux de Camp, prit dans ce tems-là le Château de Moyen à une lieuë de nôtre Camp.

Nos Généraux voulant retirer d'Epinal les Re-

Regimens de Buſſy Rabutin, de Nicé, de Bains, & de Nanteuil, qu'ils trouvoient un peu 1635. trop expoſez dans cette méchante place, en donnerent la commiſſion au Colonel Gaſſion, qui avec ſon Regiment de Cavalerie, & quelques autres corps d'Allemans, s'acquitta fort bien de cet emploi: car après avoir retiré ces quatre Regimens d'Infanterie, il força la ville de Charmes, prit Neufchâtel par compoſition, & battit les ennemis en pluſieurs petites rencontres.

La Campagne finie, on mit le Regiment de mon pere en Garniſon à Huillecour, un fort grand village ſur le bord de la Meuſe, auprès de Clermont en Barrois. Mon pere qui vouloit que j'apriſſe mon métier, me laiſſa tout l'hiver à ſon Regiment; il en valut mieux, & moi auſſi: car à mon exemple peu d'Officiers quittérent, & ceux qui eurent congé ne manquérent pas de revenir à point nommé dans le tems qu'ils l'avoient promis.

Au commencement de Mars 1636. le Marquis de la Force, fils du Maréchal, qui étoit ANN. 1636. demeuré l'hiver en Lorraine pour commander les troupes, ayant eu avis que Coloredo, l'un des Officiers Généraux des Armées de l'Empereur, s'avançoit avec dix-huit cens chevaux pour lui enlever quelques quartiers, marcha à lui avec Cavalerie & Infanterie, le défit près de Baccaras & le prit priſonnier: le Regiment de mon pere fut de la partie.

Au retour de cette expedition, le Marquis me renvoya conduire un convoi de vivres & de munitions de guerre dans le Château de Moyen avec le Regiment de mon pere; ce que j'executai ſans peril, la défaite de Coloredo nous

ayant rendus maîtres de la campagne.

1636. Au mois d'Avril ſuivant, le Regiment de mon pere eut ordre de marcher en Bourgogne, où nous trouvâmes Henri de Bourbon, Prince de Condé, Gouverneur de la Province, ſe preparant pour faire le ſiege de Dole.

De la Porte, Marquis de la Meilleraye, Grand Maître de l'Artillerie, depuis Marêchal de France, Couſin germain du Cardinal de Richelieu, étoit Lieutenant General de cette Armée; de Neuville, Marquis de Villeroi, depuis Marêchal & Duc & Pair; Damas, Marquis de Tianges, couſin germain de mon pere; & Lambert étoient les Marêchaux de Camp. Le Prince entra à la fin de Mai dans le Comté de Bourgogne par Auxonne avec une partie de l'Armée, & le Grand-Maître par Pontallier avec l'autre, de laquelle étoit le Regiment de mon pere, qu'il laiſſa dans la ville de Peſme, après l'avoir priſe : il me donna ordre de me ſaiſir d'un Château nommé Balançon à deux lieuës de là, & d'y mettre un Capitaine avec cinquante hommes; je dis me donna ordre, parce que le procès dont j'ai parlé retenoit mon pere à Paris.

Comme je n'avois rien à craindre dans Peſme (à ce qu'il me ſembloit) n'y ayant alors aucuns ennemis en campagne, je m'allois quelquefois promener à Dijon pour quatre ou cinq jours, ce qui faillit enfin à me perdre, & qui doit être une leçon à tous les Officiers, & à ceux qui ſont chargez de la garde des places ou de quelque poſte, de n'en ſortir jamais que par ordre du Superieur.

Le 15. Juillet étant allé à Dijon à mon ordinaire, le Prince qui avoit avis que les ennemis s'aſſem-

s'aſſembloient ſans bruit, pour s'approcher du Camp, & voir ce qu'il y auroit à faire pour ſecourir Dole, crût que la premiere choſe qu'ils feroient, ce ſeroit de prendre Peſme, & que cette place ne vallant rien, ils enleveroient le Regiment de mon pere; de ſorte qu'il m'envoya ordre de la quitter & de me retirer en diligence au Camp. Cet ordre ne me trouvant pas, celui qui commandoit en mon abſence y obéït, & m'envoya un Officier pour m'avertir de ce changement. L'Officier étant allé me chercher par un autre chemin que celui par lequel je revenois, ne me trouva pas, & je m'en allai droit à Peſme. Le Peuple étoit ſur les murailles, allarmé de deux cens chevaux des ennemis qui demandoient qu'on leur ouvrît les portes. Auſſi-tôt que je fus aſſez près pour être reconnu des habitans, ils me crierent que mon Regiment étoit ſorti le matin par ordre du Prince; qu'il étoit allé au camp devant Dole, & que les ennemis étoient de l'autre côté de la ville qui les preſſoient de les laiſſer entrer. Dans le tems qu'ils me parloient je vis deux eſcadrons, la riviere entre eux & moi, qui en approchoient, & qui avoient détaché vingt maîtres avant eux qui paſſoient à gué au grand trot; je me retirai en même tems avec ſept de mes gens que j'avois avec moi; & les bois étant proches, les ennemis me perdirent bien-tôt de vûë. J'allai ce ſoir-là à Pontallier, & le lendemain au Camp. Lorſque je ſaluai le Prince, il ſavoit déja le hazard où j'avois été d'être pris; il m'en fit une petite reprimande honnête & ſans aigreur: & j'en fis ſi bien mon profit, que jamais depuis je ne me ſuis expoſé à de pareils accidens.

1636.

Il eſt encore à remarquer que bien m'en prit
1636. d'avoir traitté doucement les habitans de Peſme & d'avoir empêché les deſordres des ſoldats, car autrement j'étois pris ; & ce doit être là un exemple à ſuivre par ceux qui commandent les troupes, comme l'autre eſt à éviter.

Je trouvai le Regiment de mon pere campé ſur l'avenue d'Auxonne, avec ordre de travailler devant lui à la ligne de circonvallation, & point de garde à faire à la tranchée. Cela me donna du chagrin, craignant qu'on ne nous eſtimât pas aſſez : cependant le Regiment étoit fort bon, ſoit en Officiers, ſoit en ſoldats, mais la choſe ſe paſſa de la ſorte, parce que les gardes étoient reglées ſans nous dès le commencement du ſiege.

Dans ce tems-là les affaires du Roi alloient ſi mal en Picardie, que Sa Majeſté manda pluſieurs fois au Prince de Condé de lever le ſiege & de lui envoyer une partie de ſes troupes. Ce Prince qui attendoit beaucoup de l'effet d'une mine qu'il avoit ſous un des baſtions de la place, differoit toujours. Enfin ce fourneau ayant joüé, & n'ayant pas aſſez fait pour obliger le Prince à faire donner l'aſſaut, il obéït au Roï, & ſe retira avec l'armée dans ſon Gouvernement le 15. d'Août. Le Duc Charles de Lorraine nous ſuivit avec deux mille chevaux juſqu'à l'entrée des bois qui ſont ſur le chemin d'Auxonne : le corps de l'armée des ennemis étant reſté dans notre Camp, le Regiment de mon pere eut l'honneur avec celui de Navarre de faire la retraite dont il s'acquita fort bien.

Voici comment ſe fit cette petite retraite.

Depuis notre Camp juſques aux bois d'Auxonne il y pouvoit avoir une lieüe d'une petite

tite plaine entre deux bois taillis. Le Regiment de Navarre envoyoit cent Mousquetaires dans les taillis de la droite qui le bordoient en dedans, & le Regiment de mon pere autant dans celui de la gauche, & ces Mousquetaires faisoient feu sur la Cavalerie des ennemis, plus ou moins suivant qu'elle nous pressoit; & ayant fait leurs décharges ils regagnoient leurs corps par le taillis, & l'on en renvoyoit pareil nombre, en marchant toûjours jusques aux grands bois, à l'entrée desquels les ennemis se retirérent ayant perdu quelques hommes & beaucoup de chevaux tuez ou blessez. 1636.

Les Officiers Generaux en ce tems-là ne se pressoient pas tant de se signaler qu'ils ont fait depuis; nous n'en vîmes pas un à cette retraite.

Si-tôt que nous fûmes en Bourgogne, nous fûmes détachez douze Regimens de cette armée pour aller joindre l'armée de Picardie. Les ennemis y avoient fait de grands progrès; ils y avoient pris la Cappelle, le Catelet, Corbie & Roye; & cela avoit obligé le Roi de faire des levées extraordinaires. La ville de Paris, outre cinq ou six cens chevaux, lui avoit fait present de trois Regimens d'Infanterie, l'un desquels au nombre de dix-huit cens hommes, Sa Majesté avoit donné à mon pere. Le rendez-vous general de l'armée se fit dans les plaines de Roye: on y trouva trente-cinq mille hommes de pied, & quinze mille chevaux; son premier exploit fut le siege de cette place; on la battit de douze canons sans y faire de tranchées, & la brêche étant raisonnable, je fus détaché avec quatre cens hommes de plusieurs corps pour aller à l'assaut, mais elle se rendit comme j'étois sur le bord du fossé. Siége de Roye.

Après cette priſe nous marchâmes à Corbie,
1636. dont on fit le blocus au commencement d'Octobre. Les deux Regimens de mon pere étoient campez l'un auprès de l'autre au delà de la riviére de Somme ſur le bord du ruiſſeau d'Ancre, dans le quartier que Fontenay Mareuil, Maréchal de Camp, commandoit.

Siége de Corbie. Nous travaillâmes promptement à notre circonvallation, qui fut achevée le 10 d'Octobre; elle avoit ſept lieües de tour: le foſſé en étoit fort large & fort profond.

Le 26. d'Octobre le Roi s'en retourna vers Paris. Le Cardinal de Richelieu demeura à Amiens & propoſa d'ouvrir la tranchée; à cela on objecta mille difficultez, mais enfin ſon ſentiment fut ſuivi; & ſi bien executé, que le 10. de Novembre les ennemis demanderent à traiter. On leur accorda quatre jours, pendant leſquels ils pourroient donner avis au Prince Thomas de Savoye General des ennemis, & ſortir de la place s'ils n'étoient ſecourus, ce qu'ils ne firent pas. Il mourut de maladie à ce ſiege beaucoup de gens de ces nouvelles levées: du ſeul Regiment de Paris qu'avoit mon pere, il en fut enterré cinq cens devant le Camp: celui que je commandois n'étant compoſé que de vieux ſoldats, nous n'en perdîmes quaſi point.

A la fin de cette Campagne mon pere tomba malade à Amiens; & comme il fut à l'extrêmité, il me fit appeller pour me faire avec le meilleur ſens du monde un diſcours ſur la conduite que je devois avoir: il n'aboutit qu'à trois points: le premier, la crainte de Dieu; le ſecond, le ſoin de mon honneur plus que de ma vie; le troiſiéme, le ſervice du Roi. Il me

recommanda fort de bien vivre avec ma mere, me dit que nous trouverions des Memoires fort 1636.
exacts de toutes ses affaires, & qu'il n'y avoit qu'une seule chose qu'il n'avoit pas écrite, qui étoit trois mille pistolles qu'il avoit confiées à Guenaut Medecin son ami, dont il n'avoit point de billet, mais qu'il étoit homme de bien & qu'il ne le nieroit pas; & ensuite il me donna sa benediction. Cependant il ne mourut pas alors; & quelques jours après ayant un peu repris ses forces, il s'en vint dans son carrosse à Paris & m'amena avec lui. Toutes les Troupes que la reprise de Corbie avoit fait lever étant cassées, le nouveau Regiment de mon pere le fut aussi, & l'on envoya le vieux en garnison dans le Nivernois: le Roi lui donna le drapeau blanc comme aux vieux corps.

Pendant le siege de Corbie, Louïs de Bourbon, Comte de Soissons, s'étant brouillé avec le Cardinal de Richelieu, se retira à Sedan; & sur ce qu'on soupçonnoit Gaston de France, Duc d'Orleans, frere unique du Roi, d'être de la partie, on donna ordre à tous les Gouverneurs de Provinces de faire soigneusement garder les passages des rivieres: ainsi mon pere fut obligé de repartir de Paris presque aussi-tôt qu'il y fut arrivé, pour se rendre à son Gouvernement: & parce que dans ce tems-là les parens de Mademoiselle de Chantal, Marie de Rabutin, se devoient assembler pour lui élire un tuteur, à cause que Coulanges son grand-pere maternel venoit de mourir, mon pere me laissa à Paris avec sa procuration pour assister à cette élection. Cependant je ne partis pas après qu'elle fut faite, quoi que mon pere l'eût ainsi ordonné; mais c'est qu'un peu de débauche me

retenoit alors : & parce que l'argent me man-
1636. qua bien-tôt, la neceſſité qui eſt (comme l'on dit) mere de l'invention, me fit reſſouvenir de ce que m'avoit dit mon pere étant à l'extrêmité à Amiens ; & ſans conſiderer les ſuites de ſa colere, j'écrivis un billet à Guenaut, par lequel je lui mandois que mon pere m'ayant laiſſé à Paris pour ſes affaires, m'avoit donné charge de lui demander de l'argent quand il me manqueroit, aux enſeignes qu'il avoit trois mille piſtolles à lui. Guenaut qui ne comprit pas que mon pere m'eût pû dire un ſecret qui n'étoit qu'entre eux deux, que pour la raiſon que je lui alleguois, ne fit aucune difficulté de me donner de l'argent ; mais comme je ne le ménageois gueres, j'en tirai en peu de tems trois cens piſtolles. A la verité, cela lui donnant quelque ſoupçon, il ſe voulut éclaircir par lettres avec mon pere de ſes intentions. Il ſût que je l'avois trompé à fauſſes enſeignes, de ſorte qu'il me fallut chercher ailleurs d'autres reſſources : & comme je me preparois à partir, n'ayant plus de quoi ſubſiſter, mon pere me fit mander que je l'attendiſſe. Cependant lorſqu'il fut arrivé il ne me voulut pas voir ; & (pour parler franchement) je trouve qu'il avoit raiſon ; car enfin je lui avois deſobeï : je m'étois ſervi d'une confiance qu'il avoit euë en moi, pour prendre ſon argent & l'employer à de folles dépenſes ; & le pis eſt, qu'il avoit eu une brouillerie à démêler dans ſon Gouvernement avec un Capitaine de Chevaux-legers, parent de Sublet Sieur des Noyers Secretaire d'Etat, dans laquelle l'honneur & le devoir m'obligeoient d'être auprès de lui.

On s'étonnera peut-être de ma ſincerité ; & en

en effet il ne se voit point de Memoires où l'on parle de soi comme on parle d'autrui, les plus honnêtes gens qui en ont fait n'ont pas augmenté leurs bonnes actions, mais ils ont tû leurs mauvaises. Pour moi, qui ai un amour naturel pour la verité, je ne la puis cacher, quand même elle est contre moi, & je trouve ceux qui se veulent faire connoître à la posterité autrement qu'ils ne sont, aussi ridicules qu'un borgne qui se feroit peindre avec deux bons yeux: quand je ne me flatte pas moi-même, cela doit obliger les gens de qui je dis les veritez de se faire justice. 1636.

Mais pour revenir à mon pere, sa colére contre moi ayant duré près de trois mois, il me pardonna & m'envoya en Nivernois assembler son Regiment. Je le tirai de ses quartiers au commencement de Mai 1637. & je vins au rendez-vous d'armée à Rethel, où Besançon Commissaire general des armées de France, Charge créée pour lui, & qui fut supprimée en sa personne, parce qu'elle avoit trop d'autorité, fit faire revûë au Regiment de mon pere, & le trouva en fort bon état. Deux jours après de Nogaret, Cardinal de la Valette, General de l'armée dans laquelle je devois servir, arriva à Rethel: il me reçut le mieux du monde, me dit qu'il étoit ami & serviteur de mon pere, & mille autres honnêtetez. Il me demanda s'il y avoit longtems que j'avois perdu ma mere: je lui répondis qu'elle n'étoit pas morte. Il me parut étonné: Je ne pensois pas, me dit-il, qu'une mere laissât aller à l'armée son fils aussi jeune que vous; mais je le surpris bien davantage, quand je lui appris que j'avois déja fait trois Campagnes. Le Cardinal me demanda encore si mon Ann. 1637.

pere

pere serviroit cette année. Je lui dis que je ne
1637. le croyois pas ; & en effet il ne servit point, se trouvant trop vieil Officier pour servir davantage de Mestre de camp.

Après avoir attendu aux environs de Rethel l'assemblée des troupes quinze jours durant, nous marchâmes par la frontiere des Ardennes droit à Guise, & de là à Landrecy, où nous arrivâmes le 20. Juin 1637. De Nogaret, Duc de Candale, frere aîné du Cardinal de la Valette, se trouva devant cette place avec un corps d'armée en même tems que nous. Le Cardinal prit son quartier à Lonfauril, qu'il retrancha d'abord. Comme il étoit ami particulier du Cardinal de Richelieu, ce Ministre avoit laissé à sa discretion d'assieger telle place qu'il jugeroit à propos : mais soit qu'il attendît encore des troupes, soit qu'il voulût être bien assuré de ses convois avant que de s'engager, il fut jusqu'au 6. de Juillet sans former le siége. Enfin le Cardinal de Richelieu qui le souhaitoit fort, & qui pourtant ne vouloit point paroître le lui avoir conseillé, de peur de se charger de l'évenement, lui envoya Philippe de Clerembaut, Comte de Paluau, depuis Marêchal de France, qui lui insinua adroitement le dessein d'ouvrir la tranchée. Le Duc de Candale cependant avoit pris le Cateau en Cambresis, dans lequel il avoit laissé pour Gouverneur Vantau, Capitaine au Regiment de Normandie.

La resolution du siége étant prise, on travailla à la circonvallation. Le Marquis de la Meilleraye Grand-Maître de l'Artillerie arriva en ce tems-là avec un corps de troupes ; & sans autre raison que celle d'être Cousin germain du Cardinal de Richelieu, il commanda un quartier

tier & prit jour de General avec le Duc de Candale & le Cardinal de la Valette. 1637.

La circonvallation étant achevée, nous ouvrîmes la tranchée le 9. de Juillet. Mais avant que de paſſer outre, je ſerai bien-aiſe de laiſſer ici la deſcription de cette place, comme elle étoit alors. Siege de Landrecy.

Landrecy eſt une petite ville à cinq lieües par delà Guiſe, ſur la riviere de Sambre qui paſſe dans ſes foſſez : elle eſt de quatre baſtions mediocres, bien revêtus & bien terraſſez, & d'un cinquiéme moindre que les quatre autres; ſes foſſez ſont fort larges : elle eſt de petite garde, & les lignes de défenſe ne ſont guere de plus de ſix vingt toiſes : elle eſt dans un petit fonds & fort commandé du côté de la forêt de Mormaux.

Le Regiment de Piedmont, dont Clermont, Comte de Tonnerre, étoit Meſtre de camp, fit l'ouverture de la tranchée du Cardinal de la Valette.

Vaubecour le releva.

Bourdonnet releva Vaubecour.

Longueval, Bourdonnet.

Pleſſis-Praſlin, Longueval.

Effiat, Pleſſis-Praſlin.

Et Buſſi Rabutin, Effiat.

En ce tems-là les Marêchaux de Camp venoient la nuit faire un tour à la tranchée pour ordonner des travaux, & s'en retournoient coucher dans leur lit.

A ma ſeconde garde, le baſtion de notre attaque étant ouvert par l'effet de la mine, la place ſe rendit : ainſi elle ne dura que 14. jours de tranchée ouverte.

Le 23. de Juillet le Regiment des Gardes

étant

étant entré dans la place, à la tête duquel étoit
1637. Rambures, qui en étoit Meſtre de Camp, il en ſortit le 24. & fit place au Regiment de Vaubecour, qui fut deſtiné pour cette garniſon, & le Gouvernement en fut donné à Nettancour, Sieur de Vaubecour, Meſtre de Camp de ce regiment.

Après les travaux ruinez, nous marchâmes à Maubeuge, où nous demeurâmes juſqu'en Septembre. Cependant le Cardinal de la Valette ſe détacha avec un corps de troupes, & alla aſſieger la Capelle. Rambures & Buſſy Lamet Marêchaux de Camp y furent tuez; & la place étant priſe, le Gouvernement en fut donné à Lambert Marêchal de Camp.

Priſe de la Capelle.

Le Cardinal de la Valette avoit laiſſé le Regiment de mon pere à Maubeuge dans l'armée du Duc de Candale; & comme nous étions fort avancez dans le païs ennemi, les convois paſſoient difficilement juſqu'à nous: cela mit la maladie dans les troupes par la diſette; & l'air étant corrompu, je tombai dans une fievre tierce ſi forte, qu'après onze accès, je fus contraint de demander mon congé, & de me faire apporter en France dans un brancard. J'arrivai en Octobre à Paris, où après avoir ſéjourné quinze jours pour me remettre un peu de la fatigue de mon voyage, je m'en allai à Chamlemis, qui étoit une Terre que nous avions en Nivernois, laquelle mon pere vendit depuis à Anne de la Guiche, Marêchalle de Schomberg. J'y trouvai Guy de Rabutin mon oncle, General de l'Ordre du Val-des-choux, auquel mon pere avoit fait donner une commiſſion pour commander dans la Province en ſon abſence, & je paſſai auprès de lui une partie de l'hiver avec ma fievre tierce.

Le

Le chagrin que m'avoit donné le peu d'argent que j'avois eu la Campagne derniere, avoit pour le moins autant contribué à mon mal que le mauvais air de l'armée. Les affaires de mon pere ne lui permettoient pas alors de me donner de plus grandes assistances, & mon inclination portée à la dépense ne s'accommodoit point avec l'état de ma fortune : cependant par la suite je ne me suis pas mal trouvé d'avoir eu des commencemens difficiles, & les incommoditez ausquelles je me suis accoûtumé dès ma jeunesse, m'ont rendu plus propre à fatiguer que si j'avois eu d'abord toutes mes aises. 1637.

Angustam amici pauperiem pati
Robustus acri militia puer
Condiscat.

Il faut que les jeunes gens se rendent propres à la guerre par les miseres & par les souffrances.

Au mois de Janvier 1638. mon pere étant de retour dans la Province, m'envoya à la Cour; & comme il étoit fort dégoûté de la fortune & d'une derniere injustice qu'on venoit de lui faire, il écrivit au Cardinal de Richelieu, qu'il le supplioit très-humblement de trouver bon qu'il se demît de son Regiment entre mes mains. Le Cardinal y consentit, à condition que, eu égard à ma grande jeunesse, il auroit toûjours l'œil sur le Regiment, & tiendroit la main, que les Capitaines fissent leur devoir. Je fus donc fait Mestre de Camp d'Infanterie en Mars 1638. & j'en rapporterois ici la commission s'il étoit necessaire. ANN. 1638.

Quelque tems après que je fus à Paris, un jour au sortir de la Comedie de l'Hôtel de Bourgogne

1638. gogne avec quatre de mes amis, un jeune Gentilhomme Gascon appellé Busc, dont le pere étoit Capitaine au Regiment de Navarre, me tira à part pour me demander s'il étoit vrai que le Comte de Tianges, cousin germain de mon pere, eût dit qu'il étoit un yvrogne, & son cadet un fou. Je lui répondis que je voyois si peu le Comte de Tianges, que je ne savois pas ce qu'il disoit. Il me repliqua que c'étoit mon oncle, & que ne pouvant avoir cet éclaircissement avec lui à cause qu'il ne bougeoit de la Province, il s'adressoit à moi. Ah, puisque vous voulez, lui dis-je, que je réponde pour lui, je vous dirai que quiconque le fait parler de la sorte a menti. C'est mon frere, me dit-il, qui est un enfant: il lui faut donner le foüet, lui repartis-je; mais il a menti comme un grand homme: & en disant cela, nous mîmes l'épée à la main tous deux en même tems. Il n'avoit qu'un de ses amis avec lui, & moi j'en avois quatre, ausquels il s'en joignit encore d'autres m'entendant nommer, lesquels mirent tous l'épée à la main & se vinrent ranger auprès de moi. Je les priai de me laisser faire, & en même tems je m'avançai sur Busc, qui reculoit le long de la ruë si vîte, qu'à peine le pouvois-je atteindre: cela me donna mauvaise opinion de lui; cependant il étoit fort brave, mais le nombre de mes amis l'épouvanta d'abord, ne sachant pas si je m'en prevaudrois. Enfin l'ayant poussé plus de cent pas, je me retirai en l'insultant de paroles, & je lui envoyai un Capitaine de mon Regiment nommé Rigni, Gentilhomme de Nivernois, lui demander son logis: il le lui dit; cependant comme le nom de la ruë étoit fort extraordinaire, il l'oublia; de sorte que m'en

étant

étant allé loger dans la ruë d'Enfer près les
Chartreux, de peur que le bruit de ma querelle 1638.
n'obligeât les Marêchaux de France de m'envoyer un Garde à mon logis ordinaire, nous fûmes deux jours à nous chercher l'un l'autre ſans pouvoir apprendre de nos nouvelles. Enfin le troiſiéme, un Gentilhomme que je ne connoiſſois point, & du nom duquel il ne me ſouvient plus, me vint trouver pour me dire qu'ayant appris que j'avois querelle avec Buſc & que je le cherchois, il me venoit offrir de m'apprendre où il étoit, pourvû que je me vouluſſe ſervir de lui, & que ne connoiſſant ni l'un ni l'autre que de reputation, il avoit eu inclination de me ſervir. Je lui rendis mille graces des marques de ſon amitié, je le priai de conſiderer que j'avois déja quatre de mes amis auprès de moi, que ce ſeroit une bataille ſi je recevois l'honneur qu'il me vouloit faire; mais que je lui étois autant obligé que s'il l'avoit fait. Il me témoigna être ſatisfait de mes raiſons: & puiſque, me dit-il, Monſieur, je ne puis être des vôtres, vous ne trouverez pas mauvais que j'aille offrir mon ſervice à M. de Buſc, & que je lui diſe que vous êtes ici. J'eſtimai le procedé de ce Gentilhomme: nous nous embraſsâmes, & je ne fus pas long-tems après cela ſans voir Buſc paſſer en carroſſe devant mon logis avec quatre hommes, entre leſquels étoit mon avanturier. Je les ſuivis à cheval avec mes amis juſques auprès du Bourg-la Reine, où choiſiſſant tous enſemble un endroit pour nous battre, nous vîmes venir à toute bride un Cavalier qui crioit de ſi loin qu'il ſe put faire entendre, tout beau Meſſieurs, tout beau. C'étoit l'Aigue, qui ayant eu avis de cette querelle,
ve-

venoit pour servir Busc. Comme il se trouva
1638. avoir un homme plus que moi, nous resolûmes ensemble d'envoyer un de mes amis à Paris pour en chercher un, & cependant de nous en aller au Bourg-la-Reine dans une hôtellerie faire collation. Mon ami ne sçachant à l'heure qu'il étoit où en trouver, personne ne gardant son logis l'après-dinée, à moins que d'être malade, s'alla mettre sur le Pont-neuf, où il ne fut pas un quart-d'heure, qu'il vit passer un Mousquetaire du Roi qu'il ne connoissoit pas. Il l'aborda en lui disant la peine où j'étois d'avoir un ami pour m'aider à vuider une querelle, & qu'à sa mine il jugeoit bien qu'il ne refuseroit pas un emploi comme celui-là, ni un homme comme moi. Le Mousquetaire le remercia de la bonne opinion qu'il avoit de lui, & monta derriere lui en croupe : comme il étoit assez tard quand ils sortirent de Paris, ils s'égarérent, & au lieu d'aller au Bourg-la-Reine, ils prirent un autre chemin ; de sorte que nous autres voyant la nuit sans avoir de nouvelles de celui que j'avois envoyé, nous resolûmes tous de concert de rentrer dans la ville, où nous serions moins au hasard d'être arrêtez qu'au Bourg-la-Reine : & dans ce moment-là Busc & moi nous étant trouvez seuls à parler ensemble, il me proposa de me défaire de mes amis & qu'il se déferoit des siens, & de nous trouver seuls le lendemain aux barrieres du Louvre ; parce, me dit-il, que comme il seroit bien difficile que nous eussions terminé nôtre combat les premiers, nous ne serions pas satisfaits si on nous venoit separer. J'en demeurai d'accord, & nous convinmes de nous trouver le lendemain à huit heures du matin devant le Louvre à cheval avec

cha-

chacun un laquais ſeulement. Tout cela s'étant fait ainſi, nous nous en allâmes ſur le chemin de Vanvre, où nous mîmes l'épée à la main ; & parce que le ſoleil donnoit dans la vuë de Buſc quand il étoit le long du chemin, il ſe tourna, & ſe mit à dos un foſſé qui ſeparoit le chemin d'avec le pré-aux Clercs : de ſorte que je fus contraint de tourner auſſi & de me mettre à dos un rideau qui bordoit le chemin de l'autre côté. Au ſecond coup que je lui portai je lui perçai le poulmon ; & comme je m'étois fort avancé ſur lui, je voulus rompre la meſure, ſans ſonger au rideau que j'avois derriere moi, ſi bien que je tombai à la renverſe. Buſc qui ſe ſentoit fort bleſſé ſe jetta ſur moi ; & me criant de demander la vie, il me voulut en même temps donner de l'épée dans le corps, mais j'eſquivai le coup, & l'épée m'efleurant ſeulement les côtes entra dans la terre. La peur que j'eus qu'il ne redoublât me fit empoigner ſon épée par la lame ; mais en me l'arrachant il me coupa les doigts & particulierement le pouce, & me la mettant à la gorge, il m'obligea de lui rendre la mienne. Veritablement comme nous nous levions tous deux, il tomba de l'autre côté, où jettant un gros bouillon de ſang par la bouche, & moi le croyant mort, je lui pris ſon épée & la mienne, & je m'en allai à l'hôtel de Condé. Le Prince Henri de Bourbon n'y étoit pas alors, mais Iſabelle de Montmorenci ſa femme & Iſabelle de Bourbon ſa fille, qui fut depuis Ducheſſe de Longueville, m'aſſurérent de leur protection, & me firent mille honneurs & mille careſſes. Pour Buſc, ſon laquais alla donner avis à un de ſes amis de l'état où il étoit : celui-ci le fit porter chez Hen- 1638.

Henri de Lorraine Comte d'Harcour, qui m'en-
1638. voya faire compliment & une eſpece d'excuſe s'il recevoit chez lui un homme qui s'étoit battu contre moi, & qu'il me croyoit moi-même aſſez généreux pour lui donner retraite. Je reçûs ce compliment avec beaucoup de reconnoiſſance & de remerciemens, & je renvoyai l'épée à Buſc en avouant la choſe comme elle s'étoit paſſée. Je ne le revis jamais depuis : car il ne vécut que ſix mois après ce coup-là.

Dans ce temps-là je reçus douze mille francs de l'argent du Roi pour faire les recruës de mon Regiment ; & comme il y avoit deux compagnies vacantes, je les remplis du Baron de Veillac de la Maiſon de Benac & du Chevalier d'Odrieux : c'étoient deux filoux de qualité que le haſard m'avoit fait connoître, & dont la reputation de grands dueliſtes m'avoit bien plus touché, que n'eût pas fait alors celle de bons Capitaines d'Infanterie.

J'avois mon argent dans un coffre au chevet de mon lit. Il n'y avoit pas huit jours qu'il y étoit, lorſqu'une nuit que j'étois revenu de la ville fort tard, je m'étois couché & endormi tout auſſi-tôt : mes laquais qui étoient dans un cabinet auprès de ma chambre y entendant du bruit & de l'argent tomber ſur le plancher, ſe mettent à crier de toute leur force : Monſieur, on vous vole, on vous vole. Je les entendois un peu, mais mon ſommeil étoit ſi fort, que je ne pouvois m'éveiller. Un des voleurs craignant qu'à la fin je ne m'éveillaſſe, & ne voulant pas être obligé de me tuer pour achever de prendre mon argent, s'en alla dans le cabinet, & le piſtolet à la gorge de mes gens les fit taire. Comme il crut leur avoir aſſez fait de peur,

peur, il revint pour achever ſon vol; & les laquais recommençant à crier, m'éveillerent à la fin. Je me jette en bas du lit, je cours à mon épée que je ne trouvai plus : je fais promptement allumer de la chandelle, je voi mon coffre ouvert, & rien dedans: je cours à la fenêtre qui étoit ouverte: & comme je voulois regarder dans la ruë, je heurte le pied contre un grand ſac de moquette dans lequel je trouve ſix ſacs de mille francs chacun, que les voleurs n'avoient pas eu le loiſir de jetter : je regarde dans la ruë, je voi une épée nuë aſſez large plantée dans la muraille à hauteur d'un homme, laquelle avoit ſervi à mettre un pied deſſus, pour de là ſe jetter en bas de moins haut: j'apperçois quelque choſe de brillant ſur le pavé, j'y cours avec mes gens, & nous trouvons un ſac de mille francs qui s'étoit crevé en tombant; de ſorte que je ne perdis que cinq mille livres. Mon hôte me conſeilla d'envoyer querir le Commiſſaire du quartier pour informer de mon vol, afin que cela me pût juſtifier du côté de la Cour, & même du côté de mon pere, auquel on manda que j'avois été bleſſé dangereuſement en cette rencontre. Il vint en poſte, & ſes premiers ſoupçons étant diſſipez, que j'avois mangé & joué l'argent du Roi, & que j'avois fait ſemblant d'avoir été volé, il alla trouver le Cardinal de Richelieu auquel il conta l'affaire. Soit que le Cardinal la crût ou non, il lui dit que quand le Roi m'avoit donné ſon Regiment, Sa Majeſté avoit toûjours entendu qu'il en prît ſoin. Mon Pere lui repondit que ce n'étoit pas pour s'en diſpenſer qu'il avoit dit à Son Eminence le malheur qui m'étoit arrivé, que ce n'étoit que pour lui faire connoître

1638.

qu'il n'y avoit point eu de ma faute, comme lui-
1638. même l'avoit soupçonné d'abord, & que mon Regiment seroit en bon état la Campagne prochaine.

Dans ce tems-là le Baron de Veillac, Capitaine dans mon Regiment, étant allé à Ruel pour faire appeller en duel Cavois, Capitaine des Mousquetaires à pied du Cardinal, & ayant mené Rigny pour lui servir de second, Son Eminence en fut avertie, les fit arrêter tous deux & conduire au Fort-l'Evêque. Deux jours après mon Pere m'envoya trouver le Cardinal pour le prier de faire élargir Rigny, comme n'ayant nulle part à la mauvaise conduite de l'autre. Je dis donc au Cardinal que je le suppliois très-humblement de faire donner la liberté à ce Capitaine de mon Regiment qui avoit été pris avec Veillac. Comment, me dit-il rudement, vous me parlez pour Veillac? Non, Monseigneur, lui repliquai-je, au contraire, je demande justice à Vôtre Eminence de ce coquin-là, que je croi qui m'a volé & qui m'a mis en état de perdre vôtre estime, par les soupçons que vous avez dû avoir de moi; mais c'est pour Rigny Capitaine au même Regiment, que je parle à Vôtre Eminence, lequel est un brave garçon, & qui ne connoît Veillac que parce que je l'ai fait son camarade. Le Cardinal ayant été un moment sans me répondre: M. de Bussy, me dit-il, quand une femme de bien est trouvée au bordel, elle est presumée putain: & me tourna le dos.

Cependant mon pere ayant pris un fort grand soin de mettre mon Regiment en bon état, je marchai avec neuf cens hommes effectifs, en vingt Compagnies, à l'Armée que devoit comman-

mander le Maréchal de Châtillon, qui alloit cette campagne assieger St. Omer. Dans ma 1638. route j'avois un logement dans les Fauxbourgs de Troye: j'y trouvai le Regiment de Navarre logé par ordre du Maréchal de Châtillon. Fontenai, surnommé *Coup-d'épée*, Lieutenant Colonel de ce Regiment, & qui le commandoit alors, dit au Major de mon Regiment, que je lui avois envoyé pour lui montrer ma route, qu'il ne delogeroit point, & en même tems fit prendre les armes au Regiment de Navarre. Pour moi ayant sû cette réponse, je jugeai qu'il ne falloit pas commettre les troupes en de pareilles rencontres, & j'envoyai dire à Fontenai par le Lieutenant Colonel de mon Regiment, qu'il falloit que lui & moi avec chacun un second vuidassions cette querelle. Le Duc Bernard de Weimar qui se trouva alors à Troye, en ayant eu avis, m'envoya son Capitaine des Gardes me faire compliment, & me prier de vouloir bien qu'il accommodât cette affaire. Je l'allai trouver aussi-tôt, & lui ayant remis mes interêts entre les mains, il me fit donner deux des Fauxbourgs pour loger mon Regiment, & obligea celui de Navarre de se reduire au troisiéme pour ce jour-là, & pour un jour que j'y avois de séjour.

En continuant ma route, je vins loger quatre ou cinq jours après dans un grand Bourg appellé le Meni, sur une côte qui regardoit Châlons: j'y avois encore ordre de séjour, pendant lequel il arriva une chose digne de remarque.

Un soldat de la Compagnie de Mestre de Camp étant yvre, entra par une des fenêtres dans l'Eglise de ce Bourg, & alla piller le Calice & le saint Ciboire. Le Curé entendant

du bruit de ſa chambre qui joignoit la Sacriſtie,
1638. entra bruſquement & trouva le ſoldat ſur l'Autel qui avoit rompu la petite porte du Tabernacle. Il reſortit auſſi-tôt, referma la porte, & me vint faire plainte de cette action. Je cours à l'Egliſe avec quatre ou cinq Officiers, & j'y trouve le ſoldat, qui d'abord ſe jette à mes pieds pour me demander pardon : c'eſt à Dieu, lui dis-je, coquin, qu'il le faut demander ; & en même tems je le fais deſarmer & mener dans le corps de garde de mon logis. Je commande au Major du Regiment qu'il faſſe informer de l'action, & qu'il donne ordre de ma part aux Capitaines de ſe trouver le lendemain chez moi pour y tenir le conſeil de guerre : ils s'y trouvent, & tous condamnent ce ſoldat à la mort. On met le Regiment en bataille dans la place, on attache le ſoldat à un pôteau de la halle, après qu'il eût choiſi ſon parrain, qui eſt celui qui le doit arquebuſer. Dans ce tems-là, les Enſeignes du Regiment me vinrent demander ſa grace : je la leur refuſai, mais avec peine ; car ſa jeuneſſe, ſa famille des principales de Monbart, le vin qui lui avoit ôté la raiſon, tout cela me parloit en ſa faveur. Les ſoldats qui me virent ébranlé, commencerent à crier, *grace*, *grace*. Cela me fléchiſſoit encore ; & s'ils en fuſſent demeuré là, je l'allois faire détacher, & j'aurois ſurſis l'execution juſques à ce que j'euſſe obtenu la grace du Roi, qui étoit aiſée à obtenir. Mais la plûpart des ſoldats ſortant des rangs vont à la halle pour délier ce criminel : alors les Officiers & moi l'épée à la main faiſons rentrer les ſoldats ; & de peur qu'ils ne cruſſent que le bruit qu'ils avoient fait ne m'eût arraché cette grace, & que cela ne

les portât à quelque fédition en une autre rencontre, je fis arquebufer le coupable fur le champ : ce qui me parut une marque affurée que Dieu ne vouloit pas qu'un crime qui s'adreffoit directement à lui, demeurât fans punition. 1638.

Cela fait, je partis du Meni ; & continuant ma route, je reçus ordre du Roi de me jetter dans Guife. Cet ordre me donna beaucoup de chagrin, car je crus que les ennemis changeroient de refolution voyant ce fecours dans Guife, & qu'ainfi je perdrois cette Campagne pendant laquelle je m'étois propofé d'acquerir de l'honneur dans l'armée avec un bon Regiment comme étoit le mien. Cependant il fallut obéïr.

Je ne fus pas plûtôt dans cette place que j'eus nouvelle que le Chevalier d'Odrieux l'un de mes Capitaines filoux, ayant été arrêté pour mille crimes, & condamné d'avoir la tête coupée, avoit declaré dans fon teftament de mort qu'il me devoit trois cens piftolles ; qu'il en avoit trois cens quatre-vingts chez un Maître d'armes nommé du Rocher, & qu'il prioit la Juftice de me les donner. On lui demanda pourquoi il me devoit cela : il répondit que c'étoit du jeu. Mon pere qui étoit alors à Paris alla prier le Cardinal de Richelieu de lui donner une lettre pour le Lieutenant Criminel, qui lui ordonna de me faire promptement rendre cette fomme ; mais la veritable raifon fut, pour faire voir à ce Cardinal que je n'avois pas diffipé l'argent du Roi, comme il en avoit toûjours eu quelque foupçon. Ce Miniftre lui donna volontiers cette lettre & lui témoigna de la joye de ma juftification.

Lorfque j'entrai dans Guife, le Comte de Quincé en étoit Gouverneur, c'étoit un Gen-

tilhomme de Normandie qui avoit des ſervices
1638. & du merite à la guerre, qui avoit eu des emplois en Allemagne, & le titre de Comte du Saint Empire; & cela l'avoit mis en quelque conſideration auprès du Cardinal de Richelieu. Sa fortune ne lui avoit pas changé les mœurs : il étoit bruſque & fort extraordinaire dans ſa façon d'agir; d'ailleurs aſſez commode quand il n'y alloit point de ſon interêt. Les premiers jours s'étant paſſez à l'établiſſement de la Garniſon, je ne ſongeai plus qu'à me divertir.

Il y avoit alors à Guiſe une jeune femme de qualité, brune & fort belle, & cinq ou ſix filles de la ville très-jolies: ſi j'avois ſû vivre en ce tems-là, je me ſerois d'abord attaché à la veuve par mille raiſons, mais la grande jeuneſſe où j'étois me la faiſoit craindre; de ſorte que j'aimai mieux faire le galant auprès de l'une des filles de la ville. Il eſt vrai que ſa honte & la mienne (car nous étions tous deux bien jeunes & bien ſots) nous empêchant trois mois durant de nous donner de plus grands plaiſirs que des lettres & des baiſers, je me laſſai de cet attachement; & ſans rompre pourtant avec elle, je me hazardai de lever les yeux juſques à la veuve de qualité. Celle-ci qui n'étoit pas ſi honteuſe que la petite bourgeoiſe, me rendit auſſi plus hardi: & bien lui en prit; car ſi elle m'eût laiſſé faire, je m'étois formé une idée ſi ridicule du reſpect qu'on devoit aux Dames, qu'elle ſeroit morte des pâles-couleurs auprès de moi; mais elle connut mon genie, & voyant qu'elle perdroit peut-être une bonne fortune (comme j'étois alors) ſi elle laiſſoit les choſes dans le train ordinaire, elle paſſa par deſſus les formes. Je fus encore long-tems ſans prendre garde à ſes avan-

avances : j'avois tellement mis dans ma tête, qu'avant que d'être aimé d'une femme de qualité & d'en recevoir des faveurs, il falloit soupirer, pleurer, prier & écrire, que n'ayant encore rien fait de tout cela, je ne me trouvois digne d'aucune grace : cependant la veuve, que mon innocence faisoit enrager, me fit si beau jeu, que je commençai un peu d'ouvrir les yeux. Je faisois pourtant comme ces gens qui ont peur de se brûler en prenant quelque chose de trop chaud ; j'avançois la main tout doucement, & comme j'étois auprès, je la retirois aussi-tôt bien vîte, & puis je regardois la Dame en tremblant, pour voir ce qu'elle diroit de mon insolence : la voyant rouge comme du feu, je croyois sottement que c'étoit de colere, que j'étois perdu, & qu'elle ne me pardonneroit jamais. Là-dessus je prenois mon serieux, & croyant la bien appaiser je parlois de choses indifferentes. J'en usai aussi trois ou quatre fois en trois ou quatre jours. Enfin la veuve au desespoir de ma sottise, me dit un jour assez aigrement, Mon Dieu, mon pauvre ami, que vous êtes timide pour un homme de guerre. Veritablement j'entendis ce langage ; mais aussi il ne le falloit pas moins intelligible pour me le faire entendre : tant il est vrai que les premieres impressions sont fortes, & que si elles sont fausses, elles empêchent de connoître la verité. Je voulus lui faire des excuses, mais je ne savois que lui dire, & la nature m'apprit en ce moment, que ce n'étoit pas dans mes paroles que je devois chercher ma justification. Ma maîtresse me voyant dans le bon chemin me fit entendre les precautions qu'il falloit que je prisse avec elle, & je suivis ses volontez. 1638.

1638. La joye que j'eus de ma conquête ne se peut pas comprendre : car outre que ma maîtresse étoit fort belle, il me parut que j'avois un merite extraordinaire pour avoir pû obliger une Dame à faire tous les pas que celle-ci avoit faits pour moi. Je ne l'avois pas trop aimée jusques-là, ce n'avoit été que les sens & l'oisiveté qui m'y avoient attaché ; mais comme je la trouvai bien faite, & l'esprit même aussi aimable que le corps, l'amour, contre la coûtume, vint après la possession.

Les premieres impressions que j'avois données de mon amour pour la petite bourgeoise, sauverent la Dame quelque tems ; & quand on s'apperçut que je passois des nuits hors de chez moi, cela tomboit sur le compte de la Demoiselle : cependant il y avoit des gens qui en doutoient, & l'on ne savoit bonnement qu'en croire. Quincé étoit de ceux-là ; & pour s'en éclaircir, voici le stratagême dont il se servit.

Les Gouverneurs de Guise y avoient établi cet ordre, que quand il arrivoit la nuit une allarme, il y avoit de certains endroits de vingt pas en vingt pas dans les ruës, où l'on allumoit des feux, & chaque bourgeois savoit le feu où il devoit fournir du bois ; de sorte qu'en un moment il faisoit aussi clair à minuit dans la ville qu'en plein jour. Quincé ayant sû un soir fort tard que je n'étois pas chez moi, fit tirer deux coups de canon du Château pour donner l'allarme, & en même tems vint me chercher en mon logis : y rencontrant beaucoup d'Officiers de mon Regiment qui s'y étoient rendus pour me suivre, il leur dit que cela étoit bien étrange qu'on ne me trouvât point à une allarme ; que si on le savoit à la Cour, cela me pour-

pourroit nuire, & d'autant plus que j'entrois dans le monde, & que je devois prendre soigneusement garde à bien debuter. Ces pauvres Officiers m'excuserent du mieux qu'ils purent; cependant le Gouverneur qui avoit mis des gens auprès des feux qui étoient faits devant les deux logis où il croyoit que je pouvois être, avec charge d'observer exactement qui en sortiroit, alloit & venoit dans ces ruës-là. Pour moi au premier bruit j'avois couru tout nud à la fenêtre de la Dame, & je regardois au travers des vitres ce qui se passoit dans la ruë. Les gens que je voyois autour des feux m'empêchoient de sortir; car encore que je ne soupçonnasse rien de leur dessein, je ne laissois pas d'apprehender que le hazard ne leur fît voir d'où je sortirois: je m'habillai pourtant, & mon raisonnement fut que si l'allarme étoit bien chaude, ces gens-là ne demeureroient pas dans la ruë, & qu'alors je sortirois sans être vû.

1638.

Tout ce bruit ayant duré deux heures, & Quincé se lassant de voir que je ne donnois pas dans le panneau, fit retirer tout le monde, disant qu'on avoit trouvé que ce n'étoit rien, & se retira lui-même au Château. Pour moi je me remis au lit, & je ne sortis de la maison de la Dame que sur le midi, comme s'il y eût eu une heure ou deux que je lui fusse venu donner le bon jour. L'impatience de Quincé l'empêcha de me découvrir: car s'il eût laissé plus longtems ses espions en lieu, d'où sans être vûs ils eussent pû voir les portes de ces deux logis, ils m'auroient découvert, me voyant sortir de l'un sans m'y avoir vû entrer.

Le lendemain Quincé m'ayant tiré à part, me dit fort serieusement qu'il avoit été bien

surpris de ne m'avoir point vû à cette allarme ;
1638. qu'il n'en témoigneroit pourtant rien en public, parce qu'il étoit ami de mon pere, & qu'il vouloit être le mien ; mais qu'il craignoit qu'on n'en donnât avis à la Cour. Comme il me vit là-dessus un peu intrigué, il eut pitié de mon inquietude, & il me dit la verité de la chose. Pard.... Monsieur le Gouverneur, lui dis-je en riant, vous me voulez tenir bien alerte, de me donner des allarmes la nuit & le jour ; mais enfin, ajoutai-je, cela n'est pas honnête de vouloir savoir le secret de son ami malgré qu'il en ait. Que sai-je, me répondit-il, si sous pretexte d'une galanterie vous ne faites point quelque assemblée nocturne & quelque cabale contre le service du Roi ? un habile Gouverneur doit savoir tout ce qui se passe dans sa place ; & si je faisois bien mon devoir, les filles ou les femmes des principaux de la Ville seroient mes maîtresses, afin que je susse d'elles les secrets de leurs peres ou de leurs maris. C'est-là, lui repliquai-je, à quoi il faut que vous vous appliquiez, & non pas à m'espionner comme vous faites.

Cependant je jouïssois de ma maîtresse avec chagrin ; car j'en recevois tant d'empressemens & tant de marques extraordinaires d'amour, que cela me fit faire des reflexions à son préjudice. Je m'imaginai que puisque j'étois si fort sa bonne fortune, elle ne devoit pas être la mienne ; & sans songer qu'elle étoit fort belle, qu'elle avoit de l'esprit & de la qualité, son extrême passion pour moi qui devoit augmenter la mienne, la diminua, & ne me laissa que de la reconnoissance pour elle. Je voyois bien que cela n'étoit pas juste, mais je n'y pouvois

que

que faire ; il plaiſoit à l'amour d'en ordonner ainſi. 1638.

Quand les choſes ſont en ces termes entre deux amans, ils ſe font tous deux bien de la peine, & il vaudroit bien mieux qu'ils ſe quittaſſent tous deux de concert, mais c'eſt ce qui n'arrive preſque jamais, car celui qui aime ſe flatte toûjours de l'eſperance de réchauffer l'autre. Voilà comment nous étions ma maîtreſſe & moi : plus elle me voyoit de tiedeur, plus elle m'accabloit de careſſes, & plus elle m'importunoit ; & je l'ai toûjours remarqué depuis, que lorſque les marques d'une violente paſſion ne donnent pas à celui qui les reçoit le plus grand plaiſir du monde, elles lui donnent le plus grand chagrin : elles obligent fort, ou elles ſont fort à charge.

Pendant que nous nous fatiguions ainſi, il ſe paſſa une avanture qui eſt aſſez plaiſante pour m'obliger à en faire le recit. La campagne étant finie, l'armée ſe retira aux environs de Guiſe, & le vieux Maréchal de la Force y vint attendre les ordres de la Cour pour les quartiers d'hiver. Parmi les Officiers qui le ſuivirent, Saint-Amand Capitaine aux Gardes, frere de Mata, Ambleville, Iſigny, & Clanleu, vinrent deſcendre chez moi. Je leur donnai des lits tant qu'ils furent à Guiſe & quelquefois à manger, & je leur fis voir les jolies femmes de la ville, entre autres je les menai un jour chez une Préſidente qui avoit de l'eſprit, & qui à l'ouïr parler ne paroiſſoit pas devoir durer un moment tête à tête avec un homme entreprenant. Son mari étoit à la campagne, il y avoit huit jours (il faut remarquer cela comme ſervant à l'hiſtoire.) Ce jour-là je donnai à ſouper à ces Meſſieurs,

sieurs, & au sortir de table nous nous en allâmes chez le Maréchal de la Force : comme
1638. nous marchions à pied la nuit dans la ruë, un flambeau devant nous, Saint-Amand s'apperçut qu'Ambleville qui étoit sorti de chez moi avec la compagnie, nous avoit quittez depuis : pendant que nous disions, que diable est-il devenu ? il me va souvenir que nous étions assez près du logis de la Presidente, & qu'il pouvoit bien y être allé. Je sai assurément où il est, leur dis-je, ne laissez pas d'aller, je m'en vais vous le querir, & les ayant quittez j'entrai chez la Presidente par une longue allée dans une petite cour, où je trouvai Ambleville fuyant. Qu'y a-t-il, lui dis-je, où allez-vous si vîte ? Ce n'est rien, me répondit-il : & en me disant cela, il me repoussa derriere lui avec la main, & se mit à courir de toute sa force. En même tems je vois un homme en chemise qui le suivoit avec une hallebarde. Moi craignant que sans me connoître il ne me prît pour Ambleville, je me mis à fuïr, & lui à me suivre ; je cours à un Corps de garde de mon Regiment qui n'étoit pas loin de là, & de cent pas je me mets à crier aux armes. En y arrivant j'y trouvai les soldats en état, & l'Officier la pique à la main, qui me demanda ce que c'étoit ; je lui contai ce que je savois de l'affaire d'Ambleville. Pour l'homme à hallebarde, c'étoit le President, qui, je croi, ne m'avoit pas longtems suivi, à cause qu'il étoit en mules de chambre & tout nud.

Mais pour être éclairci de l'avanture d'Ambleville, il faut savoir que depuis qu'il nous avoit quittez, il étoit entré chez la Presidente ; que l'ayant trouvée seule en chemise devant son

feu,

feu, prête à se mettre au lit, il avoit crû que
c'étoit une affaire faite ; qu'il lui avoit deman- 1638.
dé ses necessitez, & qu'il s'étoit mis en même
tems en devoir de les prendre, quand le Presi-
dent revenu depuis deux heures de la campagne,
& qui étoit déja couché, s'étoit jetté hors du lit
& étoit allé à lui avec une hallebarde; qu'Am-
bleville fuyant m'avoit trouvé dans la cour, &
m'avoit laissé derriere lui.

Pour moi après avoir été un moment à mon
Corps de garde, je m'en allai chez le Maréchal
de la Force ; j'y trouvai Ambleville jouant à
trois dez, qui ne se mettoit gueres en peine de
ce que j'étois devenu, & qui n'avoit parlé à
personne de ce qui lui étoit arrivé. Comme je
lui demandois donc le détail de son avanture,
car je me doutois bien en gros de la chose, le
Maréchal nous ouït & voulut savoir l'affaire,
Ambleville lui dit ce que je n'avois pas vû, &
moi je lui contai ce qui s'étoit passé depuis la
sortie d'Ambleville. Sur cela le bon-homme
lui dit, M. d'Ambleville, si le President me
vient faire demain des plaintes, que vous avez
voulu forcer sa femme, certes je serai obligé
de lui faire justice. Il n'y a point de témoins,
Monsieur, répondit Ambleville ; voilà M. de
Bussy, reprit le Maréchal, qui après le tour que
vous lui avez fait en servira volontiers contre
vous ; & puis, ajoûta-t-il, une femme est cruë
en ces rencontres-là. Ambleville ne sachant
plus si le Maréchal rioit, où s'il parloit serieu-
sement, commença de se défendre ; le bon-
homme le laissa sortir de chez lui sans le rassu-
rer sur l'allarme qu'il lui avoit donnée, & Am-
bleville ne fut de plus de vingt-quatre heures en
repos.

Mais pour revenir à mes amours, il est à re-
1638. marquer que je ne pouvois plus souffrir ma maîtresse, tant elle m'aimoit ; je ne lui faisois plus de caresses que par pitié & par reconnoissance, & elle qui le voyoit bien étoit au desespoir d'en recevoir qui ne vinssent pas d'amour.

Il faut une certaine convenance d'âge aussi bien que d'humeurs dans la galanterie : ma maîtresse avoit vingt-cinq ans, & je n'en avois gueres plus de seize ; je m'apperçûs que cela me donna autant de dégoût d'elle que chose du monde ; & il n'y a point de doute que les commerces d'amour de cette maniere ne sauroient durer : s'il y a de l'inégalité dans l'âge, il faut qu'elle soit en faveur de la maîtresse, il faut qu'elle soit la plus jeune, parce que comme les femmes sont bien plûtôt passées que les hommes, cinq ou six ans de plus à l'amant mettent les choses dans l'égalité.

Si je n'avois pas cette raison à dire pour justifier la tiedeur que j'eus alors, j'en trouverois quelqu'autre, & je dirois que mon heure d'aimer fortement & long-tems n'étoit pas encore venuë. En effet, la nature en nous mettant au monde destine nôtre cœur à s'unir avec un certain autre ; & jusqu'à ce que nous l'ayons trouvé, nous faisons de petits essais qui nous arrêtent plus ou moins, suivant que les cœurs que nous trouvons ont plus ou moins de conformité avec celui qui est fait pour nous : ces petits essais s'appellent amourettes qui sont passageres ; mais quand notre cœur enfin a trouvé celui que le Destin lui devoit, cela s'appelle une veritable passion, qui dure de longues années. Il y en a qui sont long-tems sans le trouver : il

y

y en a qui ne le trouvent jamais : pour moi je le cherchois encore en ce tems-là. 1638.

En vain j'étois alors adoré de Silvie,
Chacun doit deux tributs, sa franchise & sa vie,
Mais le tems de payer est dans la main du Sort,
Et l'Amour a son heure aussi bien que la Mort.

Dans ce tems-là les quartiers d'hiver arriverent, & mon Regiment ayant eu ordre d'aller en garnison en Champagne, ma maîtresse en fut au desespoir ; elle me voulut suivre, & quand je lui representai le tort qu'elle se feroit, elle me dit qu'elle aimoit mieux se faire tort que de mourir de douleur ; je lui dis que je m'en allois chez mon pere ; elle me proposa de me servir de page ; je lui dis qu'assurément cela seroit découvert, & qu'après, toute sa parenté la feroit mettre dans un Couvent. Tout cela ne lui ôtoit pas le dessein de me suivre, quand la fievre la prit, heureusement pour moi : j'en fus pourtant touché ; & ayant laissé partir mon Regiment, je demeurai encore huit jours à Guise pour voir ce qu'elle deviendroit : elle tomba en délire ; le neuviéme les Medecins desesperant de sa vie, je partis pour aller en Champagne. Quinze jours après je reçûs par un de ses laquais une lettre de sa part, que j'ai gardée plus de deux ans, mais que j'ai brûlée à la fin, parce que je ne la pouvois relire sans être trop attendri. Je n'ai de ma vie rien vû de si bien écrit, pour être extrêmement tendre : elle me mandoit entre autres choses, que croyant mourir, elle avoit desherité son frere pour me don-

donner ſon bien ; qu'elle eût fort ſouhaité que
1638. j'euſſe reçû effectivement cette marque de ſon amour, parce que c'en eût été une de ſa mort, pour laquelle après moi elle avoit plus de paſſion que pour choſe du monde. Je pleurai fort en liſant ſa lettre ; je lui mandai la douleur que me donnoit la ſienne ; mais je ne l'amuſai point par de fauſſes eſperances, & à moins que de lui dire brutalement que je ne l'aimois plus, on ne peut pas la moins flatter que je fis. Le ſens de ma lettre fut :

Vous plaindre eſt tout ce que je puis
Vous faire, en l'état où je ſuis.

Pour ne point interrompre cette hiſtoire, je n'ai pas dit que l'armée commandée par de l'Hôpital, Sieur du Hallier, qui fut depuis le Maréchal de l'Hôpital, étant venuë aſſieger le Catelet le 22. d'Août 1638. je m'y en allai pour y ſervir avec quatre compagnies de mon Regiment, qu'on avoit retirées de Dourlens où elles étoient en garniſon, & qu'on faiſoit bataillonner avec le Regiment de Monmége ; mais le Hallier m'empêcha d'entrer à la tranchée avec mon Regiment : parce que comme il étoit plus ancien que celui de Monmége, je lui aurois ôté le commandement, & le Hallier l'aimoit mieux que moi : de ſorte qu'après avoir paſſé comme volontaire une nuit à la tranchée avec le Regiment de Rambures, commandée par le bon-homme Sully, je m'en retournai à Guiſe.

Sur la fin de cette Campagne je reçus ordre du Roi, comme j'ai déja dit, de mener mon Regiment en garniſon au Bourg d'Ay. Lorſque

je

je l'y établiſſois, d'Eſtampes Sieur de la Ferté Imbaut, Maréchal de Camp, & depuis Maréchal de France à la recommandation de Gaſton Duc d'Orleans, vint en Champagne pour traiter de la part du Roi avec les Troupes, de leur quartier d'hiver. Je fus le premier de l'Infanterie à qui il s'adreſſa, & l'envie que j'eus de meriter du côté de la Cour, en faiſant la planche aux autres troupes, dans une affaire que le Roi ſouhaitoit, m'obligea de faire un traité avec la Ferté Imbaut pour cinquante mille livres.

1638.

Lorſque le Sieur de Choiſy de Caen, Intendant de la Juſtice en Champagne, eut de l'argent à me donner ſur mon traité, il me fit compter avec les habitans d'Ay. La depenſe qu'avoit fait mon Regiment juſques-là ſe trouva monter à dix mille livres: l'Intendant les retint ſur des reſtes de tailles que leſdits habitans devoient au Roi, & il ne me les rabatit pas, de ſorte que j'en profitai.

Mais pour dire les choſes de ſuite, après que j'eus donné tous les ordres neceſſaires dans Ay, pour faire qu'en mon abſence je ne reçuſſe point de reproches de la conduite de mon Regiment, je m'en allai à la Cour. Deux jours après que j'y fus arrivé, j'appris que le Cateau Cambreſis étoit aſſiegé par les ennemis, & que le Comte de Guiche Maréchal de Camp, depuis Maréchal de Grammont, étoit commandé pour l'aller ſecourir. Comme il étoit de mes amis & que j'étois bien-aiſe de trouver quelque occaſion de me ſignaler, je fis ce voyage avec lui au commencement de Fevrier 1639. mais en arrivant à S. Quentin, nous apprîmes que les ennemis avoient levé le ſiege; de ſorte que le

ANN. 1639.

Com-

Comte de Guiche s'en retourna à la Cour, après
1639. m'avoir fait mille remerciemens des marques d'amitié que je lui avois données en cette rencontre; & pour moi je m'en revins à Ay, voir ce qui se passoit à mon Regiment. J'y appris l'arrivée du Hallier à Châlons, avec ordre du Roi d'y passer l'hiver pour tenir la main que les Troupes de Champagne se missent en bon état pour la Campagne prochaine. Je lui allai rendre mes devoirs, ne croyant demeurer qu'un jour ou deux auprès de lui; parce que mon dessein étoit d'aller en Bourgogne trouver mon pere : mais trouvant le Hallier avec sa famille, Madame du Hallier de qui j'étois parent, me fit tant d'amitiez, que je ne crus pas pouvoir rencontrer ailleurs plus de plaisir, plus d'honneur, ni plus d'avantages. Elle avoit Mademoiselle de Remorantin sa fille avec elle: il n'y avoit rien en France de plus beau que Mademoiselle de Remorantin, & son seul defaut étoit la taille qu'elle avoit petite; elle étoit naturellement bonne & civile, mais sa mere qui ne cessoit de lui dire qu'elle étoit Princesse, la contraignoit si fort qu'elle en étoit bien moins aimable : & c'est ce que causent ordinairement ces chimeres; car d'un Gentilhomme qui seroit quelquefois agreable & divertissant s'il ne vouloit être que ce que Dieu l'a fait, elles font toûjour un Prince ridicule.

Je passai l'hiver à Châlons : mais mes plaisirs ne m'avoient pas empêché de songer à mon devoir. J'avois si bien tenu la main que les Capitaines de mon Regiment travaillassent à leurs recrues, que j'eus plus de douze cens hommes à toutes marches au commencement de la Campagne. Mon Regiment fut destiné à servir dans l'ar-

l'armée que devoit commander Gaſpard de Colligny, Maréchal de Châtillon : & j'en reçûs l'ordre. 1639.

Quelque tems après le Hallier ayant été rappellé à la Cour, & Manaſſés de Pas, Seigneur de Feuquieres, envoyé à ſa place, dans la vuë de lui faire commander une armée en Luxembourg: celui-ci trouva mon Regiment ſi beau, que cette conſideration jointe à l'alliance qui étoit entre nous, & à la priere que je lui en fis, l'obligea de faire changer l'ordre que j'avois, & de m'en faire donner un pour ſervir dans ſon armée.

Je partis des quartiers que Feuquieres avoit donnez à mon Regiment, depuis ſes recrues arrivées, le 20. de Mai, & je marchai à mon rendez-vous, où je reçus ordre du même Feuquieres de me rendre aux environs de Metz.

Quoi que les Gazettes & l'Hiſtoire ayent raconté la bataille de Thionville, je ne laiſſerai pas de l'écrire, & je ne croi pas ma relation la moins fidele.

Nous arrivâmes devant la place ſur la fin de Mai 1639. & Feuquieres prit ſi bien ſon tems pour l'inveſtir, qu'il n'y avoit hommes ni vivres, ni munitions de guerre, ni même de Gouverneur : il en étoit ſorti il y avoit un jour ou deux. L'état où étoit cette place fit hâter les ennemis d'aſſembler leurs Troupes pour y jetter du ſecours. Feuquieres avoit pris ſon quartier à un petit Château ſur l'avenuë de Metz, au bord d'un ruiſſeau qui va tomber dans la Moſelle aſſez près de là : il avoit le Regiment de Picardie auprès de lui. Sur ſa gauche étoit le parc de l'artillerie commandée par S. Ouſt, avec le Regiment d'Effiat, & celui de Cola Alleman.

Bataille de Thionville.

—— A demi-quart de lieüe de là, S. Luc, Le Plessis-
1639. Praslin & Beausse étoient campez auprès d'un petit village, & S. Paul Marêchal de Camp commandoit ce quartier-là, un peu plus loin; ensuite mon Regiment étoit campé sur une éminence, sur le grand chemin de Thionville à Long-wi. A demi-lieuë sur ma gauche étoit le quartier de Navarre, que commandoit Rouxel Comte de Grancé, Marêchal de Camp, & depuis Marêchal de France, avec son Regiment d'Infanterie. René de Choiseul Marquis de Praslin, Mestre de Camp General de la Cavalerie legere, étoit ensuite avec quelques Regimens de Cavalerie, jusques à la riviere. De l'autre côté de la Moselle étoit Canisy, Infanterie, avec les Regimens de Cavalerie de Moulinet, de Stref Alleman, & quelques autres.

Comme la plus grande avenuë étoit de mon côté, Feuquieres m'avoit commandé de faire travailler nuit & jour au retranchement de mon quartier, & je l'avois fait lorsqu'il lui vint avis que Picolomini avoit assemblé ses Troupes, & qu'il marchoit à lui. Il ne douta point que je ne fusse le premier attaqué; de sorte qu'il resolut le soir de mettre le lendemain l'armée en bataille à mon quartier pour y recevoir les ennemis: & cela parce que la ligne de circonvallation n'étoit achevée qu'en de certains endroits Cependant il changea la nuit ce dessein, & les ennemis allerent attaquer & forcer le quartier de Navarre: de là ils vinrent à moi, & me prenant par dedans la ligne, ils n'eurent pas de peine à me défaire. Je me retirai par les vignes au quartier de S. Paul, & je trouvai à moitié chemin le Regiment de Beausse venant à mon

se-

ſecours : nous arrêtâmes quelque tems les ennemis ; mais le nombre groſſiſſant à toute heure, il nous fallut ceder. Le Comte d'Onzain Meſtre de Camp du Regiment de Beauſſe fut tué là, & moi pris un moment, puis degagé par la valeur de Bareuil Lieutenant Colonel de mon Regiment, qui fut pris lui-même. Enfin je gagnai le quartier du Roi avec mon Regiment & celui de Beauſſe eſcarmouchant toûjours, & là je paſſai le ruiſſeau. De douze cens hommes que j'avois le matin, je n'en trouvai plus que quatre cens, le reſte avoit été tué ou pris. 1639.

Les Troupes battuës & celles de l'autre côté de la Moſelle s'étant toutes retirées au quartier du Roi, Feuquieres mit en déliberation s'il ſe retireroit à Metz, mais Picolomini General de l'armée d'Eſpagne, qui n'avoit eu d'abord autre intention que de forcer un quartier pour jetter du ſecours dans la place, voyant le deſordre de notre armée en voulut profiter. Il marcha donc à nous, ſon Infanterie ſe jettant dans le ruiſſeau, & ſa Cavalerie defilant ſur trois petits ponts de pierre : nôtre Infanterie fit les plus belles décharges du monde, mais de loin, & n'avança pas. Le ſeul Regiment de Cola, qui avoit marché juſques au ruiſſeau ſans que je l'euſſe vû, à cauſe de la fumée, revenant aſſez vîte à moi, je le pris pour un Regiment ennemi ; je fis faire ſur lui une décharge par mon Regiment ; & comme cela le rompit je crus avoir fait merveilles, lorſque je vis les ennemis venir à moi en bon ordre & fort ſerrez. Dans ce moment-là le Regiment de S. Luc ſe vint joindre au mien, & nous ne fîmes plus qu'un bataillon que je commandois (le Marquis de

S.

S. Luc n'étant pas à l'armée.) Je marchai donc
1639. aux ennemis, mais je n'eus pas fait cent pas que mon bataillon s'enfuit, & il ne resta que trois Officiers auprès de moi; Bout-du-Bois Capitaine dans S. Luc, Rigny Capitaine dans mon Regiment, & S. Etienne Major. Celui-ci monté sur un bidet, me l'offrit, disant que je paierois sa rançon plus aisément que la mienne; je le pris, & je me retirai à Metz avec le débris de l'Armée. Je rencontrai dans le champ de bataille un jeune Gentilhomme de mes parens, nommé le Lonzat Fradel, Enseigne de mon Regiment, avec son drapeau: je le lui pris, & je le sauvai. Mais pour dire la raison de l'épouvante de nôtre Infanterie, ce fut que nôtre Cavalerie avoit vû defiler deux à deux celle des ennemis sur les trois petits ponts dont j'ai parlé, sans qu'on la pût jamais obliger à tirer un coup de pistolet, & qu'ensuite elle se debanda: ce qui fut cause que l'Infanterie en fit de même, se trouvant abandonnée au milieu de la plaine. Feuquieres fut pris après avoir eu le bras cassé de deux coups de mousquet, dont il mourut en prison; S. Paul y fut tué. Le Comte de Grancey & le Marquis de Praslin, furent mis à la Bastille, sur ce qu'on prétendit les faire répondre de la lâcheté de leurs troupes.

Nous demeurâmes deux jours aux portes de Metz, après lesquels on renvoya nos Regimens dans les quartiers en Champagne. Il n'y avoit pas un mois que nous y étions lorsque j'eus avis que les ennemis avoient dessein sur Mouzon; j'en fis part au Marquis de Canisy, de sorte que lui & moi assemblâmes tout ce que nous pûmes du reste de l'Infanterie; & avec deux

deux mille hommes nous marchâmes nuit & jour vers cette place. Les ennemis le ſachant prirent d'autres penſées, & lors que nous les fûmes fort avancez du côté du Hainaut, nous nous en revinmes dans nos quartiers, où nous reçûmes ordre au commencement de Septembre de joindre l'Armée du Marêchal de Châtillon, campée à Conſanvoi ſur la Meuſe près de Damvilliers, & là nous achevâmes la Campagne avec lui. 1639.

Sur la fin d'Octobre les troupes ayant été miſes en quartier de fourrage, attendant les Garniſons, j'allai en Bourgogne trouver mon pere & ma mere qu'il y avoit près de deux ans que je n'avois vûs, ils furent fort aiſes de me voir, & moi eux; mais quoi que je les aimaſſe beaucoup, je m'ennuyai bien-tôt en leur compagnie: je demandai donc à mon pere la permiſſion d'aller à la Cour; ce qu'il trouva très-à-propos. Je m'en allai paſſer à Nogent & à Montigni-le-Roi en Baſſigni, Garniſons de mon Regiment, pour voir l'état où il étoit, & pour declarer à ſix de mes Capitaines qui n'avoient pas effectué leur traité l'année derniere, que s'ils ne faiſoient mieux leur devoir celle-ci, je les ferois châtier: ils me répondirent qu'ils ne pouvoient plus tenir un traité comme celui-là, de quoi ayant fait plainte par une Lettre à Deſnoyers Secretaire d'Etat, je reçus quinze jours après ordre de nommer en leurs places d'autres Capitaines.

Ces mêmes Capitaines qui avoient fait les difficiles, ayant ſû les plaintes que j'avois faites d'eux à la Cour, & peut-être ſoupçonnant la réponſe que j'avois reçûë, n'attendirent pas que je la leur fiſſe ſavoir, & me vinrent aſſurer

rer

rer qu'ils feroient tout ce que je voudrois; je
1639. n'en caſſai donc aucun, & en effet ils firent les meilleures Compagnies de mon Regiment. Après avoir demeuré trois ſemaines à ma garniſon, & laiſſé le meilleur ordre que je pûs, je m'en allai à la Cour où je fus juſques au mois de Mai, que j'eus ordre de marcher au rendez-vous de l'Armée qui étoit à Corbie, où le Hallier aſſembloit les troupes pour mener un grand
ANN. 1640. Siege d'Arras. convoi au Camp d'Arras, que les Marêchaux de Chautnes, de Châtillon, & de la Meilleraie avoient aſſiegé. J'arrivai ſur la fin de Juillet à Amiens, où paſſant à cheval à la tête de mon Regiment, on me vint dire tout d'un coup que le Roi vouloit voir paſſer mon Regiment au bas d'un des ramparts de la Ville, ſur lequel il étoit avec toute la Cour; je deſcendis de cheval & je pris une pique, & après que j'eus paſſé devant Sa Majeſté, je retournai la ſaluër. Cela n'a pas bonne grace, Buſſy, me dit il, de marcher la pique à la main, & la botte levée à la tête d'un Regiment d'Infanterie. Je le ſai bien, Sire, lui répondis-je, mais je ne ſavois pas que je duſſe trouver Vôtre Majeſté dehors par le tems qu'il fait.

Mais pour revenir au ſiege d'Arras, le Cardinal Infant avec l'Armée d'Eſpagne étoit à la vûë de nos lignes, de ſorte que l'Armée du Roi ſouffroit beaucoup. On y avoit paſſé quelques petits convois, mais cela duroit peu: enfin Sa Majeſté voyant que ſans un ſecours de vivres très-conſiderable, il falloit lever le ſiege, elle groſſit de toute ſa Maiſon le corps de Troupes de du Hallier pour conduire un convoi. Nous partîmes le 30. de Juillet des environs d'Amiens avec ſeize à dix-ſept mille hommes,

mes, & nous arrivâmes avec ce convoi à la vûë de nos lignes le premier d'Août. Les ennemis 1640.
ne s'opposerent point à nôtre passage, mais le matin comme nous étions au Camp de Cesar, ils firent une grande attaque au Fort de Rantzau: les Maréchaux envoyerent dire au Hallier de s'avancer en diligence; celui-ci me donna là-dessus six Regimens, outre le mien, pour garder le convoi dans le Camp, où il me laissa jusques à nouvel ordre. Je lui fis mes plaintes avec beaucoup de respect, de ce qu'allant aux ennemis, il me laissoit au bagage. Mon Cousin, me dit-il, je vous laisse ici, parce que je me fie fort en vous, vous serez assurément attaqué: il n'y a pas d'apparence que les ennemis qui ont été jusques à present sans donner dans les lignes, commencent à le faire quand il y a une armée; de plus il est bien plus vrai-semblable qu'ils ont donné l'allarme de ce côté-là pour venir au convoi: tenez-vous prêt seulement, je serai bien-tôt à vous. Je fis un retranchement de mes charrettes, dans lequel je mis mon Infanterie: en sorte qu'il eût fallu une espece de siege pour me forcer. Cependant le Hallier s'étoit trompé, & les ennemis opiniâtrant l'attaque du Fort de Rantzau, qu'ils gagnerent & reperdirent plusieurs fois, on m'envoya ordre de marcher en diligence avec les sept Régimens que j'avois, & de laisser quelques Mousquetaires pour escorter le convoi, auquel j'avois donné charge de me suivre. J'arrivai un peu avant la nuit à ce Fort, lors que les ennemis venoient d'en être repoussez pour la derniere fois; j'eus ordre d'y camper, & ce fut le plus desagreable Camp que j'aye fait de ma vie; car il y avoit plus de cinq cens morts mêlez parmi nous.

1640. Deux jours après Arras se rendit, & le Hallier avec ses troupes, du nombre desquelles étoit mon Regiment, passa le reste de la Campagne sur cette frontiere de Camp en Camp, d'où il ne sortoit que quand il manquoit de fourrage.

De Jussac d'Ambleville Sieur de Saint Preuil, Gouverneur de Dourlens, avoit si bien servi à la prise d'Arras par les convois qu'il avoit passez, que le Cardinal lui ayant mandé de venir à Abbeville, lui dit à la vûë de toute la Cour, M. de Saint Preuil, le Roi vous donne le gouvernement d'Arras, & moi cette bague. En lui disant cela, il lui donna un diamant de fort grand prix, & ajoûta, si je n'étois le Cardinal de Richelieu, je voudrois être Saint Preuil.

La Campagne de 1640. étant finie, je reçus une Lettre du Roi pour aller en Garnison à Moulins.

Le Regiment d'Effiat ayant eu le même ordre de garnison à Moulins que le mien, je resolus de les y conduire tous deux. Je n'allois gueres à la Cour, parce que je n'avois pas assez d'argent pour y faire la dépense qui me convenoit; je faisois donc souvent le bon Officier malgré moi, & mon pere dont je flattois par là l'inclination à l'épargne, me disoit incessamment qu'on ne faisoit fortune que par l'assiduité à sa charge.

Enfin j'arrivai avec deux Regimens à Moulins, où pendant que je les y établissois, logeant au Fauxbourg des Carmes, à l'image Saint Jacques dans un corps de logis sur le derriere, une jeune Comtesse vint à Moulins voir, disoit-elle, une de ses sœurs Religieuses, mais veritablement pour se divertir. Ma bonne fortune la fit

fit loger ſur le devant de mon logis : car pour peu qu'elle en eût été éloignée, je ne l'aurois peut-être jamais vûë. 1640.

Et cela me fait bien connaître
Qu'on n'eſt pas de ſon cœur le maître,
Et qu'aſſurément nos amours
Sont comptez ainſi que nos jours.

Cette Comteſſe étant donc logée dans mon logis, y fut deux jours ſans que je daignaſſe la voir ; enfin, Beauvoir Dunflun mon parent & mon ami, qui étoit avec moi depuis trois ſemaines & qui connoiſſoit la Dame, me fit des reproches de mon incivilité, d'avoir une femme de cette qualité ſi près de moi ſans lui rendre viſite : je lui dis pour m'excuſer que je m'en voulois aller dans peu de tems en Bourgogne, que de la maniere dont il m'avoit dépeint cette Dame, j'en pourrois devenir amoureux, & que je ſerois bien aiſe de ne me pas charger d'une paſſion dans un tems où j'avois autre choſe à faire. Non, non, me dit Beauvoir, vous ne le deviendrez point, je vous réponds de vôtre cœur : & en tout cas une paſſion d'un jour ſera détruire par une abſence de vingt-quatre heures. Je l'allai donc voir ſur la parole de mon ami, & je lui dis d'abord en riant la raiſon qui m'avoit empêché juſques-là de lui rendre viſite ; elle me répondit que je n'avois rien à craindre, & quand je fus prêt à ſortir de ſa chambre, il faut, me dit-elle, Monſieur, que je vous avouë, qu'avant de vous avoir vû, je m'étois imaginé que vous étiez un ſauvage qu'on ne pouvoit apprivoiſer, mais je ſuis bien détrompée ; & je ne doute point, ajoûta-t-elle, que vous ne trou-

viez auſſi que je ne ſuis pas ſi dangereuſe que
1640. vous aviez penſé. Vous l'êtes ſi fort, Madame, lui répondis-je, que voilà mon voyage de Bourgogne rompu.

Cette premiere viſite ſe paſſa en ſemblables propos; les autres que je lui rendis pendant huit jours qu'elle fut encore à Moulins furent un peu plus ſerieuſes: nous enfonçâmes davantage la matiere, & les choſes étoient aux meilleurs termes du monde, lors que le Marquis de Saint Germain d'Achon, arrivé depuis peu à Moulins, qui connoiſſoit la Comteſſe, & qui avoit découvert mes intentions, ruina en un jour dans ſon eſprit le travail de toute ma ſemaine. Je lui aurois pardonné plus volontiers s'il avoit été mon rival, mais il étoit jaloux ſans être amoureux: je m'apperçûs bien de quelque petite froideur en la Comteſſe le lendemain que Saint Germain fut arrivé, mais je tournai (comme on fait toûjours en pareilles rencontres) tout à mon avantage; cette froideur me parut une marque de ces precautions extraordinaires que les Dames prennent pour cacher à leurs amans l'amour qui les a ſurpriſes; & cette agreable erreur me dura juſques à la veille du départ de la Comteſſe, que voulant prendre des meſures avec elle pour l'aller voir, je trouvai une femme en garde de moi, qu'on m'avoit revoltée, & qui me demandoit avec un ſouris moqueur, ſi j'avois été aſſez fou pour croire que dans tout ce qu'elle m'avoit dit elle m'eût parlé ſerieuſement. Jamais homme ne fut ſi honteux & ſi fâché que je le fus: je ſoupçonnai d'abord d'où me venoit ce coup, mais comme je vis qu'il m'étoit impoſſible alors de le parer, au moins Madame, lui dis-je, ſi je ne puis vous

vous être autre chose, je vous supplie très-humblement que je sois vôtre ami. O pour cela, 1640.
Monsieur, me dit-elle, très volontiers, j'en serai ravie. Saint Germain qui se défioit de la fragilité de la Dame, entra dans le moment qu'elle me disoit cela: je pris garde qu'elle fut embarassée, & même qu'elle me fit plus froid devant lui; de sorte que je ne doutai plus que son changement ne vînt des avis de Saint Germain. J'allai sur l'heure conter ma disgrace à Beauvoir, qui me consola le mieux qu'il put; mais il me dit qu'il ne falloit pas prétendre desabuser la Comtesse, tant qu'elle auroit son ami auprès d'elle, & qu'il lui avoit dit que lorsqu'il l'auroit vuë monter en carosse, il s'en retourneroit chez lui. Cette resolution m'embarassa sur l'heure, mais enfin j'y trouvai un expedient.

Le lendemain la Comtesse étant prête à monter en carosse, nous allâmes Beauvoir & moi lui dire adieu. Saint Germain qui ne vouloit pas s'engager à la quitter qu'il ne nous eût vû prendre congé d'elle, ne le voulut pas prendre qu'après nous; mais comme il faisoit sa reverence, je dis à la Comtesse en l'aidant à monter, que si elle le trouvoit bon nous l'irions conduire mon cousin & moi à une lieuë ou deux de Moulins, de peur qu'elle ne rencontrât quelquesuns de nos soldats qui la pourroient voler: vous me ferez un fort grand plaisir, Monsieur, me dit-elle, si vous en voulez prendre la peine. Elle n'eut pas achevé le mot, que Beauvoir & moi nous jettâmes dans le carosse à la place de deux Gentilshommes qu'elle avoit, qui monterent sur des chevaux que j'avois fait tenir prêts pour cela. Saint Germain qui vit ses precautions inutiles, me parut fort embarassé, & je ne doute

 point

point qu'il ne jugeât que je ne ferois pas long
1640. tems ſans détruire ſes mauvais offices : mais enfin, douleur aux vaincus.

Nous ne fûmes pas une lieue de Moulins, que la Comteſſe mourant d'impatience de ſe juſtifier à moi du traitement qu'elle m'avoit fait, m'avoua tout ce que Saint Germain lui avoit dit pour l'obliger de me haïr, & je connus par cet aveu, qu'elle ne demandoit pas mieux que d'être deſabuſée ; je la deſabuſai donc ſi bien, qu'avant qu'il fût nuit il ne nous manqua que l'occaſion pour me faire voir que nous étions les meilleurs amis du monde. Je ne penſois aller qu'à une lieue ou deux de Moulins conduire la Comteſſe, cependant j'allai inſenſiblement juſques à la couchée, faiſant ſemblant tous deux d'avoir oublié, moi de m'en retourner, & elle de me le dire. Elle étoit fort obſervée par ſes gens ; & quoi qu'elle fût de très-bonne volonté, elle manquoit de hardieſſe & d'experience. C'étoit un beau naturel pour l'amour & qui promettoit beaucoup, mais alors il étoit fort timide : avec tout cela une femme de quinze ans n'en peut gueres ſavoir plus qu'elle en ſavoit. Pour moi qui en avois plus de vingt, j'étois bien plus habile: deux petites galanteries de Campagne m'avoient déja appris qu'on ne ſe brouilloit pas avec les Dames pour leur dire qu'on les aimoit : je ſavois même qu'on leur faiſoit ſouvent plaiſir de leur demander des faveurs, & quelquefois de les prendre, & qu'aux plus malheureux amans, le pis qu'il pouvoit arriver, c'étoit d'être refuſé, mais jamais haï : de ſorte qu'avec tant de lumieres, quand je ne recevois pas de la Comteſſe toutes les graces qu'elle étoit capable de me faire, ce n'étoit pas ma faute.

Le

Le lendemain comme elle fut prête à monter en caroſſe, je lui dis que je la voulois conduire encore une lieue; elle y conſentit; & ne ſongeant après cela tous deux qu'à faire ſemblant d'oublier de nous ſeparer, j'allai au ſecond gîte. 1640.

Ce fut chez un de ſes parens que nous ne vîmes point, parce qu'il avoit la fievre quarte, & que le friſſon le prenoit heureuſement pour nous, comme nous arrivions. Nôtre bonheur eût été complet, ſi ſa femme eût eû la fievre auſſi bien que lui : car nous n'en euſſions pas fait plus mauvaiſe chere que nous la fîmes, & nous euſſions été en liberté. Nous arrivâmes à une heure de nuit par la neige; on nous reçut dans une ſalle plus baſſe que la cour, où je ſuis aſſuré que les murailles étoient humides durant la canicule: elle étoit décarrelée, en beaucoup d'endroits, en ſorte qu'on n'y pouvoit aller qu'à courbettes. Pendant qu'on étoit allé abbattre les arbres dont nous devions nous chauffer, on nous fit aſſeoir dans de grandes chaiſes qui n'étoient pas garnies, devant une cheminée où il n'y avoit point de feu. Nous étions dans un froid & morne ſilence; car après de certains lieux communs dont on ſe ſert en arrivant, nous ne ſavions plus que dire à cette femme ni elle à nous: elle n'étoit pas ſi ſotte qu'elle ne fût honteuſe de la ridicule reception qu'elle nous faiſoit, & nous étions trop mal reçus pour avoir pitié d'elle. Je mourois d'envie de m'aller chauffer au feu de la cuiſine que j'entendois petiller : car avec tout le feu de mon amour, je gelois auprès de ma maîtreſſe, mais il me paroiſſoit malhonnête de la quitter, & de ne pas partager ſon froid auſſi bien que ſon ennui. Beau-

voir qui avoit autant de froid que moi, & qui
1640. n'avoit pas autant d'égards, sortit pour faire hâter, nous dit-il, ceux qui nous devoient apporter du bois, & alla donner ses ordres devant le feu de la cuisine: un quart-d'heure après nous vîmes deux Païsans rapporter sur leur cou une voiture de bois couvert de neige qu'ils mirent sur les chenets; une servante de peine vint ensuite avec une botte de paille si mouillée qu'elle ne la pût jamais allumer; & cela nous faillit à faire étoufer de fumée. Enfin elle fut obligée de vuider les paillasses des lits, & tout ce que cela put faire après que nous eûmes longtemps attendu, ce fut de faire fondre la neige qui étoit sur le bois, & de faire une espece de mare, qui nous gagnant les pieds, nous fit reculer jusques au milieu de la sale.

Veritablement nous trouvâmes cela si plaisant la Comtesse & moi, que nous regardans l'un l'autre, nous éclatâmes de rire.

Dans ce moment un de ses laquais me vint dire qu'un Augustin qui ne faisoit que d'arriver de Moulins étoit à la porte de la chambre, & qu'il avoit des Lettres à me donner de la part du Lieutenant Colonel de mon Regiment. Je me levai pour lui aller parler; & comme je fus à la porte, je reconnus Beauvoir, qui du collet d'un grand manteau de deuil qu'il portoit, avoit fait un capuchon, & avoit noué ses cheveux par derriere. Je ne fis pas semblant de rien; & lui ayant dit d'approcher de la cheminée, & que nous parlerions d'affaires après souper, je le presentai à la maîtresse de la maison, qui fut bien éloignée de le reconnoître, puisque la Comtesse même le méconnut. Aussi-tôt qu'il fut assis, il se mit à nous parler des accidens de la

la vie, qu'elle étoit sujette à mille incommoditez, parmi lesquelles il comptoit pour beaucoup celles du froid & du chaud excessifs; qu'il n'en trouvoit pourtant pas de plus grandes que celles des méchants gîtes; que s'il y eût eû quelque chose qui l'eût jamais pû obliger à murmurer contre la Providence, c'eût été celle-là; mais qu'enfin il s'y étoit accoûtumé par la grande resignation qu'il avoit aux volontez de Dieu. La Dame du logis écoutoit cela comme un sermon, & lui disoit que les Religieux de son Ordre les visitoient souvent, & leur faisoient bien l'honneur de les aimer. La Comtesse trouvoit plaisant que cet homme qu'elle croyoit un veritable Augustin, traitât au hazard une matiere dont il étoit alors question, & qu'elle avoit tant à cœur: & moi j'avois toutes les peines du monde à m'empêcher de rire de voir ces femmes si fort trompées, & de songer que c'étoit un Huguenot qui passoit pour Augustin. Enfin on apporta le souper; & les Dames ayant demandé Beauvoir, un laquais qui étoit instruit, répondit qu'il se trouvoit mal, & qu'il s'étoit mis au lit sans vouloir rien prendre. 1640.

Le souper fut de la force du feu: les potages n'étoient que de l'eau bouillie; de toute la viande qu'on servit, il n'y avoit rien qui ne fût vivant: quand nous étions arrivez le pain étoit frais & n'étoit pas cuit, le vin étoit aigre & trouble, le linge n'étoit pas seulement humide, il étoit mouillé; & la chaleur des potages faisoit fumer la nappe. Ce nuage épais acheva de nous ôter le peu de lumiere que nous donnoient deux petites chandelles. Un autre desagrément de ce repas, c'étoit que les cueillers, (qui veritablement étoient d'argent) étoient de l'épais-

ſeur de l'oripeau : pour moi qui ne ſuis pas heu-
1640. reux, il m'en tomba une entre les mains qui étoit à moitié rompue ; de ſorte qu'en la retirant de ma bouche elle s'acrocha à ma lévre de deſſus & faillit à me la déchirer. Il eſt vrai que pour nous conſoler la maîtreſſe du logis nous accabloit de ſottes excuſes. La ſuite infinie de tant d'incommoditez me parut abbatre un peu la Comteſſe ; ſi bien que pour la réjouïr, je lui dis à l'oreille qui étoit l'Auguſtin : l'éclat de rire la prit en le regardant, & le Reverend Pere & moi qui mourions d'envie de nous moquer, fûmes ravis de trouver un ſujet de ne nous plus contraindre. Nous découvrîmes donc à la Dame campagnarde la maſcarade de Beauvoir, & ſous le pretexte de cette plaiſanterie nous nous abandonnâmes aux éclats de rire du traitement qu'on nous faiſoit. La Dame en fut fort aiſe croyant que cela feroit diverſion, & nous feroit oublier ſon méchant feu & ſon maudit repas ; cependant nous n'étions pas gens à prendre le change.

Afin qu'il ne manquât rien à ce repas pour être de tous points déteſtable, il étoit encore fort long, & ſi l'on eût pû manger quelque choſe, la digeſtion du premier ſervice eût été faite quand on apportoit le ſecond. Enfin nous en vîmes le bout, mais non pas ſans impatience : car encore que nous euſſions ri juſques aux larmes, c'étoit un rire à deux mains, nous ne laiſſions pas de mourir de froid, & nous pleurions de douleur auſſi bien que de joye.

Au ſortir de table je dis à la Comteſſe qu'il étoit tard, & que je lui conſeillois de ſe retirer pour partir à la pointe du jour, parce que j'avois oui dire que la journée du lendemain

étoit

étoit longue & difficile. La Dame du logis qui crut (comme la plûpart des gens de Province) 1640. qu'elle ne témoigneroit pas assez d'empressement si elle ne tâchoit de nous faire partir fort tard, me démentit le plus obligeamment qu'elle pût sur la journée du lendemain; qu'au reste Madame sa cousine se trouveroit mal de se coucher si-tôt après le souper, & que la digestion n'étoit pas faite. O pour la digestion, Madame, lui dis-je, vous n'en devez point être en peine, je vous en réponds; Madame vôtre cousine n'a pas l'estomac si méchant que vous pensez: mais, Monsieur, me dit-elle niaisement, vous nous ferez bien l'honneur de prendre un méchant déjeuner avant que de partir? Eh mon Dieu, Madame, lui répondis-je, n'êtes-vous pas contente du souper que vous nous avez donné: vous voulez donc faire crever les gens? Elle me repliqua que j'étois trop obligeant, & que puisque Madame sa cousine se vouloit retirer, il falloit savoir s'il y avoit du feu dans sa chambre; la Comtesse répondit que cela ne la devoit pas empêcher d'y aller, & qu'elle ne pouvoit rien perdre au change. En effet, le bois n'étoit pas encore allumé dans la salle, & nous n'avions d'autre apparence de feu que par une fort grande fumée qui commençoit à nous étouffer. On se prépara donc à mener la Comtesse dans sa chambre; mais nous fûmes bien surpris quand nous vîmes qu'il nous falloit traverser une grande cour par la neige haute de plus d'un pied: cependant pour sortir de cette maudite salle où nous avions tant souffert, nous ne trouvions rien de difficile; au contraire ce nous fut un avantage d'avoir été accoûtumez à la fatigue: car nous ne sentîmes point de difference dans ce

long trajet de la cour. La Comteſſe étant enfin
1640. arrivée à ſa chambre où le feu n'étoit pas meilleur que dans la ſalle, nous nous diſposâmes à partir pour la nôtre; il en faut parler ainſi, car c'étoit un autre voyage au travers de la cour. La Dame nous y voulut conduire, & nous la laiſsâmes faire. Auſſi-tôt qu'elle en fut ſortie, nous allâmes trouver la Comteſſe pour rire avec elle en liberté de tout ce qui nous étoit arrivé, & après l'avoir vuë mettre au lit, nous nous retirâmes. Je ne ferai point la peinture de ſa chambre, je dirai ſeulement que quoiqu'elle fût extraordinairement malpropre & delabrée, c'étoit un Palais auprès de la nôtre. On faiſoit des tonneaux dans l'endroit où on nous mit, & l'on découcha le Tonnelier pour l'amour de nous. Quand nous avions la tête ſur le chevet la couverture ne paſſoit qu'un peu nos genoux; de ſorte que nous fûmes contraints de lier les bouts d'un méchant lit de plumes (que nous avions ſur de la paille pour toutes choſes) avec les draps & la couverture, afin d'avoir les jambes à couvert: à la verité nous nous trouvâmes le matin plus las que ſi nous euſſions couru la poſte. Il ne faut pas demander ſi nous fûmes diligens à nous lever, cependant nous trouvâmes déja la Comteſſe prête à monter en caroſſe. Juſques-ici, me dit-elle, je vous aurois laiſſé retourner à Moulins ſi vous aviez voulu, mais maintenant vous êtes trop près de chez moi pour que vous n'y veniez pas. Je ne me fis pas trop preſſer, comme on peut croire, & le ſoir nous arrivâmes dans ſa maiſon. Son mari n'y étoit pas, il étoit allé faire un voyage de trois ſemaines ou d'un mois; de ſorte que nous reſolumes Beauvoir & moi de demeurer douze ou quinze jours

avec

avec elle: ce n'étoit pas ſans incommodité, car nous n'avions ni linge pour changer, ni valets pour nous ſervir. La Comteſſe qui ne vouloit pas me donner le moindre ſujet de m'ennuyer chez elle, me donnoit un de ſes pages pour m'habiller & me deshabiller, des chemiſes & des colets de ſon mari; on nous faiſoit la plus grande chere du monde avec le plus de magnificence & de propreté. Il y avoit dans cette maiſon une quantité de vaiſſelle d'argent qu'on ne trouvoit dans pas une autre maiſon de la Province; le linge de table & les draps étoient d'une fineſſe incomparable, les meubles étoient à l'antique, mais ſi conſervez d'ailleurs, qu'on ne reconnoiſſoit l'ancienneté qu'à la richeſſe des étoffes, dont on ne faiſoit plus de pareilles. Je couchois ſous un dais, & il ne tenoit qu'à moi de manger avec un cadenas: enfin cette maiſon & celle d'où nous étions partis pour y arriver, étoient les deux extrémitez, & c'eſt ce que je diſois à la Comteſſe, qu'elle nous avoit fait faire ce gîte-là exprès pour nous faire trouver plus de grandeur chez elle. 1640.

Cependant je n'étois pas content, toute nôtre intelligence n'aboutiſſoit encore qu'à des baiſers & à d'autres menuës faveurs, & tout cela en paſſant: ce n'étoit pas la faute de la Comteſſe, elle patiſſoit autant que moi, mais elle n'étoit jamais ſeule, & elle n'oſoit hazarder de gagner un de ſes eſpions. Deux ou trois fois elle envoya ſa garde par mes conſeils chercher quelque choſe dont elle n'avoit que faire: mais ou la garde revenoit auſſi-tôt, ſi ſa commiſſion n'étoit pas longue, ou elle envoyoit quelqu'autre tenir ſa place; ainſi c'étoient autant de tentatives inutiles, ou qui ne ſervoient qu'à nous faire enrager.

—— Je couchois dans une grande chambre, d'où
1640. ſi-tôt que j'étois au lit, le page ſortoit & fermoit ma porte à la clef. Cette maiſon étoit faite comme celles qu'on repreſente où il revient des eſprits : de ſorte que moi qui les crains ſans les croire, je me mettois la tête ſous la couverture dès que j'étois couché, tant pour m'échauffer plûtôt que pour m'ôter les moyens de rien entendre qui me pût faire peur.

Un ſoir, qu'à mon ordinaire, je m'étois enfoncé dans le lit, j'entendis quelque tems après un grand bruit à ma porte, & s'étant ouverte, j'ouïs marcher quelqu'un dans ma chambre ; on ouvrit enſuite les rideaux de mon lit, & je vis ſix femmes que je ne connoiſſois point, les unes avec des flambeaux allumez & les autres avec de grands baſſins pleins de viandes & de confitures que l'on mettoit ſur la table.

Il me ſouvint dans ce moment de ces contes qu'on fait aux enfans, de collations ſervies comme cela par des gens inconnus qui tombent par la cheminée. Cela me paſſoit dans la tête, lorſque je vis entrer trois Demoiſelles de ma connoiſſance, ſuivies de la Comteſſe qui étoit en deshabillé fort galant : elle ſe vint aſſeoir au chevet de mon lit, & ayant fait apporter les baſſins, nous mangeâmes comme ſi nous n'euſſions point ſoupé : après cela nous les abandonnâmes aux Demoiſelles, parmi leſquelles étoit une eſpece de gouvernante qui avoit mangé avec nous & qui ne nous quitta point : je les fis mettre, la Comteſſe & elle ſur mon lit couchées à droit & à gauche de moi, je fis fermer les rideaux, diſant qu'il ne falloit pas contraindre ces pauvres filles, & qu'elles ne mangeroient pas à leur aiſe tant qu'elles croiroient que nous

les

les verrions: & en cet état-là nous causâmes deux heures. 1640.

On aura peut-être de la peine à croire qu'avec le grand froid qu'il faisoit, je ne mis jamais les mains dans le lit: cependant il n'est rien de si veritable. Je baisois quelquefois la Comtesse devant la gouvernante qui ne faisoit pas semblant de le voir, parce que je la baisois aussi elle-même (tant il est vrai qu'il n'y a qu'à interesser les gens pour leur faire oublier leur devoir.) Enfin il nous fallut quitter: l'émotion où la Comtesse me laissa, m'empêcha de dormir toute la nuit, & je ne pense pas qu'elle eût de son côté plus de repos que moi.

Beauvoir qui étoit depuis deux jours allé voir un de ses amis dans le voisinage, vint le lendemain de cette avanture: nous la lui contâmes, & il la trouva plaisante, mais enfin les jours se passoient, & nous ne venions point à cette conclusion, sans laquelle tout le reste n'est rien. La Comtesse aussi pressée que moi me conseilla de prier Beauvoir de conter des douceurs à la gouvernante, me disant que cela l'humaniseroit, & que quand nous les verrions bien embarquez dans une conversation, nous pourrions prendre ce tems-là à l'entrée de la nuit pour passer de la sale dans la galerie. Cela se fit comme nous l'avions projetté, mais nôtre Argus n'étoit pas encore si occupé de son affaire qu'il ne prît garde à nous; de sorte que ne pouvant nous suivre, il appella un Gentilhomme de la maison qui étoit au bout de la sale, & lui dit tout bas de nous venir chercher & de ne nous quitter plus: ce Noble y courut, & arriva un moment trop tard pour l'interêt de son Maître, mais pourtant trop tôt pour celui de la Com-

teſſe & pour le mien : nous nous fuſſions bien
1640. paſſez de lui encore un quart d'heure. Il nous fallut ſéparer, elle mourant de peur comme un enfant qui craint le fouët, & moi peſtant contre ces ſots de domeſtiques qui croyent que tout eſt perdu quand leurs Maîtres ſont cocus. La Comteſſe rentra auſſi-tôt dans la ſale, & moi j'allai paſſer mon chagrin une demi-heure dans ma chambre ; & après m'être un peu remis, je revins joindre la compagnie : je trouvai la gouvernante dans un ſilence à faire peur, & qui ne le rompoit que par des attaques qu'elle donnoit indirectement à la Comteſſe & à moi. La pauvre petite trembloit, & je ne pouvois la raſſurer quoique je fiſſe ; je lui diſois qu'elle ne devoit pas laiſſer prendre cet empire-là ſur elle, & qu'elle faiſoit croire qu'elle étoit coupable par les choſes qu'elle enduroit : elle n'en devint pas plus hardie pour lors, & ſon heure d'effronterie n'étoit pas encore venuë. Vous ſouvenez-vous, Madame, lui diſois-je, que quand vous étiez toutes deux ſur mon lit, vous & vôtre garde, elle ſouffroit que je vous baiſaſſe, parce que je la baiſois auſſi : je croi qu'elle n'eſt maintenant en colere que par la difference qu'elle croit que je viens de mettre entre vous deux. J'ai envie de lui propoſer de venir dans la galeaie ; je vous aime aſſez, Madame, pour faire cet effort-là pour vous ; après cela nous aurions paix avec elle. La Comteſſe me répondoit en ſouriant qu'elle n'en doutoit pas, mais ſon chagrin la reprenoit auſſi-tôt. Enfin à force de la voir craindre, je craignis auſſi ; je crûs qu'elle voyoit des choſes dans ſon domeſtique que je ne voyois pas, & ce qui aida fort encore à me le faire croire, fut la mine que nous faiſoient tous
les

les gens de la maiſon : ils ne nous approchoient plus, ils chuchettoient toûjours enſemble : quand pour ne pas témoigner Beauvoir & moi que nous crûſſions que tous leurs embarras nous regardaſſent, nous leurs voulions parler à nôtre ordinaire, ils ne faiſoient pas ſemblant de nous entendre. Pendant qu'ils faiſoient leurs conferences, nous tinmes tous trois un petit conſeil de nôtre côté. Ces gens-ci, dit Beauvoir, nous veulent aſſaſſiner, ou nous veulent faire peur pour nous faire partir. Pour l'aſſaſſinat, il n'y a pas d'apparence, ce ſeroit faire du bruit que leur Maître peut-être ne voudroit pas faire lui-même ; mais quoi qu'il en ſoit, je ſuis d'avis que nous délogions demain. Qu'en dites-vous, Madame ? dit-il à la Comteſſe. Mon Dieu, lui répondit-elle, je ſuis bien embaraſſée, car j'ai grand' peur pour vous & pour moi ; & cependant je voudrois bien que vous ne vous en allaſſiez pas ; je ſuis de vôtre avis, ajoûta-t-elle, je ne croi pas qu'on veuille rien entreprendre ſur vous maintenant, mais je crains le retour de mon mari pendant que vous êtes ici. Et moi, Madame, lui dis-je, je ne le crains pas, de la maniere dont je l'ai oui dépeindre ; il eſt vieux ; ſes grands feux ſont paſſez, & il a de la prudence qui l'obligeroit de rompre ſans éclat nôtre commerce. Pour vos gens, ce n'eſt pas la même choſe, aſſûrément ils ont un malin vouloir contre nous ; je demeure d'accord avec M. de Beauvoir que le bon ſens ne voudroit pas qu'ils nous aſſaſſinaſſent, mais je les tiens aſſez ſots pour le faire ; & c'eſt pourquoi, mon couſin, die-je à Beauvoir, il faut que nous couchions enſemble cette nuit, & que nous venions demain dire adieu à Madame quand elle

ſera

—— sera éveillée. Beauvoir ayant approuvé ma pro-
1640. position, nous passâmes le reste de la soirée la Comtesse & moi à nous promettre de nous aimer toute nôtre vie: nous prîmes des mesures pour nous écrire, & le lendemain nous nous separâmes, veritablement avec moins de douleur que n'en meritoit une absence dont nous ne voyions pas le bout. Mais c'est que la grande jeunesse est incapable de reflexions: elle est vive, pleine de feu, emportée & point tendre, tout attachement lui est contrainte; & l'union des cœurs que les gens raisonnables trouvent le seul plaisir qu'il y ait dans la vie, lui paroît un joug insupportable. La Comtesse en donna bien-tôt un exemple; nous nous écrivîmes pendant six mois, après lesquels nôtre commerce finit par elle: il faut dire la verité, je ne la fatiguai pas de mes reproches, j'eus beaucoup de complaisance pour son changement, & une resignation entiere à ses volontez.

Quatre ans après la Comtesse vint à Paris, Chavagnac le Bosquet un de mes amis qui logeoit dans son logis, m'avertit de son arrivée, & la curiosité plûtôt qu'aucun reste d'amour me fit souhaiter de la revoir. Je ne sentois plus rien dans le cœur pour elle, le tems avoit achevé l'ébauche du dépit. Je priai mon ami de me presenter à elle: ce n'est pas que je doutasse qu'elle me reconnût, mais je voulois faire le discret; veritablement elle poussa la discretion aux extrémitez: car lorsque le Bosquet lui dit dans le tems que je m'approchois pour la saluër: C'est M. le Comte de Bussy, Madame, elle lui demanda en me regardant, quel Bussy, d'un air qui me fit voir qu'elle nous vouloit tromper tous deux, & me persuader aussi bien qu'à

qu'à lui, qu'elle ne m'avoit jamais connu. C'eſt Buſſy Rabutin, Madame, lui répondit-il bonnement : mais moi qui ne pus ſouffrir ſon effronterie: Non, non, Madame, lui dis-je, il ſe moque, c'eſt Buſſy Moulins. Elle rougit, & me fit excuſe de ne m'avoir pas reconnu, ſur ce qu'on changeoit fort en quatre ans. Cela eſt vrai, Madame, lui dis-je en riant: il y en a même qui ne ſont que ſix mois à n'être plus reconnoiſſables. Elle m'entendit bien, & de peur que je ne pouſſaſſe plus loin la picotterie, & que je n'appriſſe ſon inconſtance à Chavagnac, elle changea de diſcours. 1640.

J'avois fait une demi-confidence à Chavagnac: je lui avois dit que j'avois vû la Comteſſe à Moulins deux ou trois fois, que j'en fuſſe devenu fort amoureux ſi je l'euſſe vuë davantage, & que je prétendois m'y embarquer alors tout-à-fait. Mon deſſein étoit de le faire mon confident, pour les commoditez qu'il me pouvoit donner de la voir, & de peur même qu'il ne devînt mon rival: car encore que ce ne ſoit pas toûjours un coup ſûr, neanmoins l'honneur, ou du moins la honte de paroître infidelles à leurs amis, retient ſouvent les gens qui ne ſont pas encore fort touchez. Je ne voulois pourtant lui dire que les menuës faveurs & me reſerver le ſecret des dernieres.

Le lendemain Chavagnac me preſenta au mari, auquel il avoit déja dit qu'il vouloit donner ma connoiſſance, que j'étois le meilleur garçon du monde, & le meilleur de ſes amis; & cela afin qu'il ne cherchât point d'autres raiſons quand il nous verroit toûjours enſemble; je couchois même avec lui, parce que c'étoit la nuit que je pouvois entretenir la Comteſſe. Son mari

1640. mari ſe mettoit au lit au ſortir de table, & auſſitôt elle montoit dans la chambre de ſes filles, où Chavagnac & moi deſcendions, & nous y paſſions une partie de la nuit. Mais pour dire les choſes avec ordre,

La premiere viſite que je lui rendis dans cette chambre, je commençai par des reproches de ne m'avoir pas connu, après les marques qu'elle m'avoit autrefois données de ſon amour. Elle me dit qu'elle étoit alors un enfant, ſans jugement & ſans conduite, mais qu'elle avoit bien changé de vie. Elle diſoit vrai, car en ce temslà elle n'avoit eu qu'une galanterie, & depuis elle en avoit eu vingt.

Enfin après qu'elle m'eut fait tous ces diſcours que tiennent les femmes en pareilles rencontres pour faire valoir la marchandiſe, & moi tous ceux que font les hommes pour perſuader leur amour ; nous convinmes l'un & l'autre que nous nous étions toûjours aimez, en quoi nous mentions tous deux, & nous nous promîmes de nous aimer toûjours, en quoi nous nous manquâmes auſſi bien-tôt de parole. Après cela nous réglâmes nos rendez-vous tête-à-tête.

Mes plaiſirs durérent trois jours ſans aucun trouble : mais comme cette petite roſe avoit autant d'épines que roſe du monde, je ne paſſai pas le quatriéme ſans les ſentir. Je rencontrai en viſite auprès de la Comteſſe un certain Cavalier, auquel je pris garde qu'elle vouloit plaire : cela joint à la reputation de doucereux bannal, qu'avoit cet amant, me fit remarquer mille choſes qui ſuppoſoient de l'intelligence entre eux. J'en voulus dire deux mots le ſoir même à la Comteſſe, mais elle me traita de viſionnaire,

naire, de la pouvoir soupçonner d'aimer cet homme-là. Faites-moi justice, me dit-elle, quand je serois capable de souffrir en même tems un autre amant avec vous, me croyez-vous assez aveuglée pour en souffrir un fait comme celui-là. Je trouvai tant de bon sens en ses excuses (car en effet le galand étoit fort laid & fort ridicule) que comme l'on croit aisément ce qu'on desire, je fus tout-à-fait desabusé: elle prit même alors soin de rédoubler pour moi ses caresses, en me disant que l'injustice que je lui avois voulu faire, auroit merité qu'elle en eût eu du ressentiment si son amour n'avoit été plus fort que sa raison. Je lui demandai pardon de mes brutalitez, & d'avoir pû douter un moment d'une fidelité comme la sienne. Enfin la paix se fit, c'est-à-dire la trêve; car deux jours après je vis mon rival au Cours; & ma maîtresse au fond de son carosse, elle se cachoit le mieux qu'elle pouvoit, mais elle ne songeoit pas à faire cacher une de ses Demoiselles qui étoit à la portiere.

1640.

Il ne faut pas demander si je fis bien l'enragé le soir; car on sait ce qui se doit faire en pareille rencontre. La jalousie ne me tourmentoit pas tant que la honte des excuses que je lui avois faites d'avoir été jaloux: après m'avoir nié quelque tems qu'elle eût été au Cours avec mon rival, enfin elle me l'avoüa voyant que je n'en doutois pas; mais elle me dit que ce n'étoit pas une consequence qu'elle l'aimât, qu'au contraire c'étoit une marque infaillible qu'il n'y avoit rien entre eux, & qu'on traitoit ainsi les gens sans consequence. J'avouë que bien que je sois l'homme du monde le plus éloigné des emportemens qui obligent de frapper une femme,

me, je fus ſur le point de ſouffleter la Com-
1640. teſſe : cependant je m'en empêchai, & ſongeant que c'étoit être fou que d'aimer de bonne foi & de prétendre être aimé de même d'une femme faite comme elle, je pris mon parti en un moment : Eh bien, Madame, lui dis-je, puiſque c'eſt une marque infaillible qu'il n'y a point d'amour entre les gens quand ils vont au Cours dans le même caroſſe, j'y veux aller avec vous : auſſi bien m'a-t-on dit que le bruit étoit grand de nôtre intelligence ; & comme j'ai beaucoup de ſoin de vôtre reputation, je veux deſabuſer le monde, mais je veux être à la belle portiere avec vous. La Comteſſe qui n'étoit pas fort délicate ſur la bonne renommée, & qui après avoir apprehendé un grand fracas de ma part, étoit ravie de ſe tirer d'affaire à ce prix-là, me dit qu'elle feroit ce que je voudrois. Le lendemain nous allâmes au Cours de la maniere que je lui avois propoſé. Le premier homme que nous trouvâmes devant les Tuileries, ce fut mon rival : il pâlit en nous voyant enſemble, & je ne doute pas que comme il prenoit les matieres plus à cœur que moi, il ne fût bien plus faché que je n'avois été. D'auſſi loin que je l'apperçûs, je me mis à parler à l'oreille de la Comteſſe, non pas que j'euſſe rien à lui dire, mais pour déſeſperer le ſpectateur intereſſé.

Si j'avois été fort amoureux, j'aurois cherché à faire enrager mon rival, ſans qu'il en eût rien coûté â ma maîtreſſe, mais comme je n'avois pas d'amour pour elle, je n'avois point auſſi de ménagement, & je ne voulois avec elle qu'un commerce des ſens où le cœur n'eût aucune part, qui eſt tout ce qu'on peut demander d'une jolie coquette.

Je

Je me trouvai bienheureux qu'ayant à être trompé de ma maîtreſſe, je l'euſſe découvert 1640.
avant que d'être au point de ne m'en point dédire: car autrement j'aurois toûjours été dans ces incertitudes qui font tant de peine aux amants trop engagez, & qui les empêchent de prendre une bonne reſolution comme je pris en cette affaire. Je paſſai encore trois ſemaines avec elle aſſez tranquilement, ſans peine & ſans plaiſirs, ſans amour & ſans jalouſie, après leſquelles il fallut m'en aller à l'armée. Ce fut alors que je m'apperçûs de l'avantage que j'avois d'être deſabuſé. J'aurois été inconſolable ſi j'avois été amoureux: j'ai paſſé depuis par ces deſeſpoirs, & je ſai ce qu'il en coûte, mais heureuſement pour moi je n'avois rien de tendre dans le cœur, & il n'étoit rempli dans ce tems-là que du ſoin de mon équipage. Je pris donc congé de ma maîtreſſe avec la prudence d'un Caton, & j'eus le plaiſir de lui voir jetter des larmes pour moi, qui me trouvérent inſenſible. Il eſt vrai que comme elle étoit femme de courage, elle m'en témoigna bien-tôt ſon reſſentiment: car je lui écrivis une Lettre à quoi elle ne fit point de réponſe, & je n'entendis plus parler d'elle, que quatre ans après, qu'étant allé voir un de mes amis à la campagne, je ſûs qu'elle étoit dans ſon voiſinage: il l'avoit vuë deux ou trois fois, & il commençoit d'en devenir amoureux, mais il la craignoit comme une Veſtale; ce n'eſt pas qu'il ne ſût ſa vie, c'eſt qu'il étoit timide avec les Dames. Je lui propoſai de l'aller voir, & je lui promis d'avancer plus ſes affaires par les choſes que je dirois à cette Dame devant lui, qu'il ne feroit ſans moi en trois mois avec ſa conduite reſpectueu-

—— tueuſe; il m'en conjura, & nous allâmes voir
1640. la Comteſſe. Je la trouvai plus belle & moins aimable que jamais, car elle étoit dans des emportemens qui ſont même ridicules aux hommes. Je commençai d'abord par envier la bonne fortune de mon ami d'avoir une ſi belle voiſine; je dis que j'en profiterois mieux que lui, parce qu'il lui falloit faire ſon noviciat, qui à mon avis ſeroit long, & que pour moi ma profeſſion étoit faite. La Comteſſe ſe mit à rire & ne ſe défit point de mon effronterie, il n'y eut de honteux que le nouvel amant. Au reſte, Madame, lui dis-je, je ſai qu'il eſt amoureux de vous; il ne vous l'a peut-être pas encore dit, mais je vous en aſſure, & je vous déclare que bien loin d'en être jaloux, le plus grand plaiſir que vous me puiſſiez faire, c'eſt de le bien traiter; c'eſt un autre moi-même, Madame, je vous aurai obligation des faveurs qu'il recevra de vous comme ſi je les recevois. Il eſt plaiſant (dit en riant la Comteſſe) on diroit à l'ouïr parler que je l'ai aimé. Dites, Madame, lui répondis-je, qu'on diroit à m'ouïr parler que vous m'avez fait des faveurs: car pour aimé, on ne le dira jamais; on ſait trop que vous n'êtes pas femme à donner ſi legerement vôtre cœur.

Pendant cette converſation le pauvre amant n'oſoit rien dire, quelque occaſion que je lui donnaſſe de parler. Enfin après avoir encore badiné quelque tems la Comteſſe & moi, nous nous quittâmes, & j'appris au bout de ſix mois qu'elle avoit rendu mon ami plus hardi par ſon exemple.

Mais cette hiſtoire m'a emporté trop loin. Il eſt vrai que je n'en ai pas voulu faire à deux fois, & il m'a ſemblé plus à propos d'interrompre

pre mes Memoires, que le recit d'une petite avanture amoureuſe. ANN. 1641.

Pour revenir à mon ſujet, arrivant à Moulins, j'y trouvai deux Lettres de cachet ; l'une qui m'étoit venuë par la poſte il y avoit quinze jours, & l'autre par un valet-de-pied du Roi qui m'attendoit pour me la donner lui-même. La premiere étoit celle-ci

LETTRE DE CACHET adreſſée à M. de Buſſy.

„ MOnſieur de Buſſy Rabutin, Ayant reçu „ une infinité de plaintes des deſordres „ que les ſoldats de votre Regiment ont commis „ & commettent à la campagne & dans la garni- „ ſon de Moulins, & de la prétention en la- „ quelle ſont les Officiers de votre dit Regiment, „ de connoître ſeuls des crimes & delits de leurs „ ſoldats ; j'ai fait expedier une Ordonnance „ pour déclarer que ſelon le pouvoir des Inten- „ dans de la Juſtice, des Juges Preſidiaux & des „ Prevôts : J'entends que chacun d'eux prenne „ connoiſſance deſdits crimes & en faſſe punir „ exemplairement les coupables ſuivant la ri- „ gueur des Ordonnances : vous laiſſant & à „ voſdits Officiers votre juriſdiction ordinaire „ pour les crimes de ſoldats à ſoldats & autres „ qui regarderont la milice & faction de guerre. „ De quoi j'ai bien voulu vous donner avis, afin „ que vous & voſdits Officiers vous vous con- „ formiez ſans aucune difficulté à ce qui eſt en „ cela de mon intention ; voulant bien vous dire „ que ſi après cela il s'y rencontroit quelque obſ- „ tacle, je rendrai reſponſables ceux qui com- „ mandent votre corps, de tous les deſordres

1641. „ que les ſoldats pourroient commettre à l'avenir. C'eſt ce que je vous dirai par cette Lettre, „ priant Dieu qu'il vous ait, Monſieur de Buſſy „ Rabutin, en ſa ſainte garde. Ecrit à Morſan, „ le 19. Decembre 1640. *Signé* LOUIS.

Et plus bas, SUBLET.

Voici la Lettre de cachet que m'apporta le valet-de-pied du Roi.

AUTRE LETTRE DE CACHET adreſſée à M. de Buſſy.

„ MOnſieur de Buſſy Rabutin, Deſirant être „ informé par votre bouche de l'état de la „ garniſon de Moulins, & de pluſieurs plaintes „ que l'on m'a faites, tant du faux-ſaunage que „ les ſoldats de votre Regiment exercent à force ouverte (ce qui ne peut être qu'avec aveu „ des Chefs) que des vols ſur les grands chemins „ & autres infinis deſordres & contraventions à „ mes reglemens, qu'ils commettent chaque „ jour, ſans que l'on en puiſſe faire aucune juſtice, à cauſe de la connivence des Officiers „ & de l'appui qu'ils donnent manifeſtement aux „ coupables : Je vous fais cette Lettre, pour „ vous dire qu'auſſi-tôt que vous l'aurez reçûë „ vous ayez à me venir trouver, & que cependant „ vous donniez tel ordre pour empêcher la continuation de ces déreglemens, qu'ils ne puiſſent arriver en votre abſence, voulant bien „ vous dire qu'à faute de ce, vous & les Officiers „ de votre Regiment m'en ſerez reſponſables : „ & remettant à vous faire entendre plus particulierement mes volontez lorſque vous ſerez „ près de moi, je prie Dieu qu'il vous ait, Monſieur

„ ſieur de Buſſy, en ſa ſainte garde. Ecrit à Saint
„ Germain en Laye, le 2. jour de Janvier 1641. 1641.
„ *Signé* LOUIS.

Et plus bas, SUBLET.

Le même Valet-de-pied qui me donna cette Lettre avoit été en Auvergne, ou avoit fait ſemblant d'y aller pour rendre une même Lettre au Marquis d'Effiat, lequel il n'avoit pas trouvé, à ce qu'il diſoit; mais la verité eſt qu'on n'en vouloit qu'à moi, qui pourtant me ſentant la conſcience nette, pris la poſte, & m'en vins à la Cour. Le lendemain que je fus arrivé j'allai trouver le Secretaire d'Etat Deſnoyers, pour ſavoir de lui le détail des plaintes qu'on avoit faites au Roi de mon Regiment. Il me répondit que mon Regiment ne donnoit jamais ſujet de plaintes, & particulierement lorſque j'y étois. Je ne viens pas l'excuſer, Monſieur, lui dis-je, mais s'il a failli je n'en dois pas répondre, car je n'y étois pas. Il me dit qu'il ne ſavoit rien de tout cela, & qu'il falloit que je m'adreſſaiſſe à Bouteiller, lors Surintendant des Finances. L'étant donc allé trouver, il me dit que les Adjudicataires Generaux des Gabelles avoient fait de grandes plaintes au Conſeil contre le Regiment d'Effiat & contre le mien. Je lui répondis qu'il s'en falloit prendre à ceux qui avoient fait le mal, ou à ceux qui commandoient nos Regimens, & qui avoient ſouffert le deſordre; que pour moi je n'avois été à Moulins que huit ou dix jours, pendant leſquels on ne m'avoit fait aucunes plaintes. Il me dit que quoi que je ne paruſſe pas coupable, je ne laiſſois pas d'être malheureux: cela me fit ſoupçonner quelque choſe & reſoudre de partir le jour d'après.

Veritablement, Teſtu Chevalier du Guet me
1641. vint arrêter le lendemain matin & me mena à la Baſtille. Huit jours après Talon Avocat General & la Ferté de Ris Maître des Requêtes me vinrent interroger; mais trouvant par mes réponſes qu'il n'y avoit pas lieu de me condamner à quoi que ce ſoit, je ne les revis plus & on me laiſſa priſonnier.

Mon crime étoit un peché originel : Deſnoyers me faiſoit pâtir de la haine qu'il avoit contre mon pere. Cependant il eût bien mieux valu pour moi que j'euſſe été effectivement coupable du deſordre de mon Regiment, ſans la haine d'un Secretaire d'Etat en grand credit, que d'avoir un pareil ennemi ſur les bras avec mon innocence.

Quinze jours après que je fus à la Baſtille, le Comte de Guiche m'envoya faire compliment par Jumeaux Capitaine de ſon Regiment de Cavalerie, & offrir ſon ſervice auprès du Cardinal de Richelieu dont il avoit épouſé la niece. Il eſt vrai, qu'ayant appris peu de tems après que Deſnoyers haïſſoit mon pere, il tint bride en main, & je n'ouïs plus parler de lui.

Il y avoit deux mois que j'étois à la Baſtille, quand mon pere (qui avoit été juſques là incommodé d'une ſciatique) alla demander ma liberté au Cardinal; il la lui promit de la meilleure grace du monde. Un mois après, cette liberté n'étant point encore venuë, mon pere retourna à Ruel pour faire ſouvenir le Cardinal de ſa promeſſe. Ce Miniſtre lui dit qu'il l'aimoit trop pour me ſortir de priſon; que je me perdrois ſi l'on le faiſoit, & que je menaçois de me vanger. Mon pere lui répondit que d'ordinaire perſonne ne m'excuſoit moins que lui,
mais

mais qu'il assuroit Son Eminence que je n'étois pas fou, & ensuite se retira sans rien obtenir. 1641.

C'étoit un ouvrage de Desnoyers, qui aprehendant que l'on ne donnât de trop courtes bornes à sa vengeance, m'avoit rendu ces méchans offices.

Trois semaines après ma mere alla supplier le Cardinal de m'accorder ma liberté, comme il avoit fait la faveur à mon pere de la lui promettre.

Il est bon de remarquer en cette rencontre l'autorité absoluë du Cardinal, qui avoit mis les choses sur un pied que dans la plûpart des graces on ne comptoit le Roi pour rien. Il avoit si bien gagné ou intimidé les gens qui étoient autour de ce Prince, qu'on lui cachoit ce qu'il vouloit, & il n'a jamais sû un combat que la Motte Hodancourt perdit en Catalogne, parce que le Cardinal le vouloit faire Marêchal de France, comme il fit, & que la connoissance de ce malheur eût pû empêcher sa promotion.

Mais pour revenir à la demande que ma mere lui fit de ma liberté. Quoi, Madame, lui dit-il, cela n'est pas encore fait? Non, Monseigneur, lui répondit-elle, Vôtre Eminence l'auroit appris par les remerciemens très-humbles de mon fils. Sur cela il commanda à un de ses Secretaires d'aller dire de sa part à Desnoyers qu'il m'envoyât une Lettre de cachet pour sortir de la Bastille. Guy de Rabutin mon frere, qui avoit été page du Cardinal, demeura à Ruel pour la retirer; & quinze jours s'étant passez sans le pouvoir faire, pendant lesquels la Cour alla à Abbeville, enfin il en parla un jour au Cardinal, Desnoyers étant dans la chambre. Qu'est-ce donc, M. Desnoyers, lui dit ce Ministre

d'un ton rude, qui vous a empêché de faire ce
1641. que j'ai ordonné là-dessus? Et comme Desnoyers ne répondoit rien, Que cela soit fait aujourd'hui, ajoûta-t-il, & que je n'en entende plus parler. Desnoyers sortit sans mot dire, & alla faire expedier cette Lettre de cachet que mon frere m'apporta.

LETTRE DE CACHET adressée à M. du Tremblay.

„ MOnsieur du Tremblay, Considerant que „ la prison du Sieur de Bussy Rabutin en „ mon Château de la Bastille depuis plusieurs „ mois, peut tenir lieu de quelque punition „ des desordres commis par son Regiment dans „ Moulins, & ayant reçu diverses assurances „ qu'il prendra plus de soin à l'avenir de les „ empêcher, & de tenir son Regiment en bon „ état, & plus fort qu'il n'a fait par le passé; „ J'ai bien voulu vous faire cette Lettre pour „ vous dire que mon intention est, qu'après que „ ledit Sieur de Bussy aura satisfait l'Adjudica-„ taire Général de mes Gabelles sur le faux-sau-„ nage commis par les Officiers & soldats du-„ dit Regiment pendant leur logement à Mou-„ lins, & qu'il vous en sera apparu par le cer-„ tifiçat dudit Adjudicataire, & qu'en outre a-„ près que vous aurez reçu une promesse par é-„ crit signée du Sieur de Bussy Rabutin son pere „ & de lui, par laquelle ils s'obligeroient tous „ deux à mettre ledit Regiment à douze cens „ hommes effectifs, suivant le traité fait avec lui „ pendant le quartier d'hiver dernier: duquel le „ payement a été entierement fait audit Regi-„ ment; vous ayez à mettre ledit Sieur de Bussy

„ Ra-

„ Rabutin en liberté, moyennant ladite promesse 1641.
„ & ledit certificat de l'Adjudicataire de mes Ga-
„ belles: & la presente n'étant pour autre sujet, je
„ prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur du Trem-
„ blai, en sa sainte garde. Ecrit à Abbeville le 6.
„ Juin 1641. *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, SUBLET.

Et à la suscription de la Lettre, A Monsieur du Tremblay Gouverneur de mon Château de la Bastille.

Il y a bien des choses en cette rencontre sur lesquelles on peut faire des observations.

Desnoyers avoit de l'esprit, & il n'y a jamais eu de Secretaire d'Etat qui ait mieux fait parler le Roi son maître, que lui. Cependant sa passion l'aveugle si fort en cette conjoncture, que pour avoir lieu de blâmer ma conduite, en disant que je ne tenois pas mon Regiment en bon état, ce qui étoit faux, & de quoi même alors il n'étoit pas question : il fait que le Roi rend compte au Gouverneur de la Bastille des motifs de ma prison & de ma liberté, & compose une espece de Manifeste aussi-bien raisonné, que pour une Déclaration de guerre. D'ailleurs le Cardinal qui n'eût pas manqué de dire à mon pere, à ma mere, ou à mon frere, à quelles conditions le Roi me faisoit sortir, ne leur en dit jamais aucune, & Desnoyers en impose de son chef, & en impose d'injustes & d'impossibles. Car premierement, pour celle de l'Adjudicataire General des Gabelles, qui demandoit au Conseil un dédommagement de deux cens mille écus de sa Ferme, quelle injustice de me vouloir rendre responsable des desordres qu'avoient faits en mon absence le Régiment d'Effiat & le mien ? & quelle impossibilité

à un homme qui n'a rien d'acquis, de donner
1641. deux cens mille écus ?

Pour l'autre condition de donner une promesse de mon pere & de moi, de remettre mon Regiment à douze cens hommes, suivant le traité fait avec moi :

Il étoit faux que j'eusse fait aucun traité, car j'avois été arrêté un peu après l'établissement de la garnison ; & quand j'aurois fait un traité, on m'avoit ôté, en m'arrêtant, les moyens de tenir la main, que les Capitaines de mon Regiment eussent fait leur devoir. Mais on va encore mieux voir par la suite, que la seule haine de Desnoyers lui avoit fait mettre à l'insu du Cardinal ces conditions dans cette Lettre.

Aussi-tôt que mon frere me l'eut mise entre les mains, je l'ouvris ; & l'ayant trouvée si injuste, je l'envoyai à mon pere, lequel n'étant point en état de faire un voyage, resolut que ma mere iroit s'en plaindre au Cardinal. Etant donc partie de Paris, & arrivée en quatre jours à Abbeville, elle alla loger chez Launai son parent qui en étoit Gouverneur : elle lui dit le sujet de son voyage, le dessein qu'elle avoit de parler au Cardinal, & la maniere. Le bon homme Launai qui raisonnoit en cette rencontre avec un plus grand sang froid que mon pere ni ma mere, la pria de le laisser faire, & l'assura qu'il obtiendroit une autre Lettre de cachet sans fâcher Desnoyers. Il l'alla donc trouver, & lui dit que Madame de Bussy sa cousine venoit d'arriver chez lui, pour demander à Monsieur le Cardinal la liberté de son fils sans condition, comme Son Eminence la lui avoit promise ; mais qu'il l'en avoit empêchée, lui promettant de

l'obte-

l'obtenir d'ailleurs. Desnoyers lui témoigna lui en savoir bon gré, & lui fit expédier sur l'heure une Lettre de cachet pour me sortir de la Bastille, à condition seulement que j'irois servir à mon Regiment. 1641.

Trois semaines avant que je sortisse, un Gentilhomme du Prince Thomas de Savoye prisonnier depuis quatre ans, pour qui j'avois pris de l'amitié, me pria de faire entrer un coffre dans ma chambre dans lequel il se mettroit le jour que je sortirois, & seroit emporté avec mon équipage, j'y consentis sans faire de reflexion aux consequences : & comme ce coffre fut apporté, ce Gentilhomme me demanda la clef de ma chambre pour s'aller mettre dedans, & essayer s'il y pourroit respirer quelque tems à l'aise par les petits trous qu'on avoit faits, & qui étoient cachez dans le poil de la couverture; il ferma la porte en dedans, & pendant qu'il étoit dans le coffre le couvercle abbatu, il fit en se remuant que le coffre se ferma tout-à-fait : si bien que ce pauvre homme au desespoir croyant étouffer, fit de si grands efforts qu'il rompit la serrure, & me vint dire cela sur les terrasses où je me promenois. Lors que je fus prêt à sortir, je dis à mon valet de chambre en presence de ce Gentilhomme, ce que je voulois qu'il fit du coffre que j'avois fait apporter depuis peu, il me le promit : il est vrai que lors que je fus parti, il dit au Gentilhomme Savoyard qu'il ne se feroit pas pendre pour lui & le laissa quasi desesperé.

Voilà l'histoire de ma prison de 1641. où je fus cinq mois par la seule haine d'un Ministre, qui en affectant le personnage de devot, & même faisant de bonnes œuvres, ne pardonnoit jamais.

—— Il eſt vrai que Dieu me vengea de cet hypocrite,
1641. car quelques années après il fut diſgracié, & il en mourut de chagrin comme un homme qui n'a ni réſignation aux volontez de Dieu, ni courage : le ſeul fils qu'il avoit, a mené une vie obſcure avec une eſpece d'imbecillité ſans ſe marier.

Pendant ma priſon, mon Regiment ayant eu ordre de ſervir dans l'armée que commandoit le Marêchal de Châtillon, fut defait à la bataille de Sedan.

Suivant donc la condition de ma liberté j'allai à mon Regiment qui étoit aux environs de Meſieres dans le débris de l'armée du Marêchal de Châtillon que le Cardinal venoit de récompenſer (quoi qu'il eût perdu la bataille) du Regiment de Piedmont pour ſon fils d'Andelot depuis Comte de Colligni, & après Duc de Châtillon ; & cette récompenſe fut faite au Marêchal, parce que le Comte de Soiſſons Louïs de Bourbon, ennemi declaré du Cardinal de Richelieu, avoit été tué commandant l'armée ennemie.

Enſuite le Marêchal étant tombé malade, ſe retira, & l'on donna ſon armée à commander à de Maillé Marêchal de Brezé, beaufrere du Cardinal. Le Marêchal ayant pris la ville de Lens y mit mon Regiment, celui de la Trimouille, & encore un autre du nom duquel il ne me ſouvient pas, & donna le Gouvernement à un Capitaine d'Infanterie de la Garniſon d'Arras, du Regiment de Saint Preuil. Cet ordre étoit injuſte, (n'y ayant que les gens pourvus du Roi qui puiſſent commander dans les places, comme Gouverneurs, à de plus grands Officiers qu'eux.) Je pris les Commandans des

deux

deux autres Regimens, je m'en allai ſupplier
le Marêchal de Brezé, d'avoir égard au titre 1641.
de Meſtre de Camp que j'avois, & de ne me pas obliger d'obéïr à un homme que le dernier Capitaine de mon Regiment devoit commander par tout. Le Marêchal qui étoit bizarre naturellement, & de plus inſolent de ſa faveur, crut qu'il y alloit de ſon honneur de ne pouvoir pas faire impunément une injuſtice, ou qu'il y avoit de la foibleſſe de s'en repentir. Il me dit donc avec un air d'autorité, qu'il ne changeroit rien aux ordres qu'il avoit donnez, que nous étions bien difficiles, & que quoi qu'on fît, on ne nous contenteroit pas. Je me retirai ſans repliquer, ne me voulant pas commettre avec un homme emporté, qui avoit le pouvoir & la force à la main.

Le lendemain de la priſe de Lens, l'armée paſſa outre, & s'en alla du côté de Lille. Le ſoir le Gouverneur de Lens, honteux d'avoir à me commander, m'envoya civilement demander l'ordre: je le donnai ſans me faire preſſer, & le lendemain je m'en allai à Arras auprès de Saint Preuil qui étoit ami de mon pere. Il me logea chez lui, me fit l'honneur qu'il put me faire, & pendant que je fus avec lui il me conta ſa vie qui me parut fort extraordinaire.

Pendant la marche de l'armée mes amis firent entendre raiſon ſur mon ſujet au Marêchal de Brezé: deſorte que l'ayant diſpoſé à me retirer de Lens, il m'envoya à ſon retour (qui fut huit jours après) Monſou Capitaine de ſes Gardes me dire de l'aller trouver. Monſou ne m'ayant pas trouvé, & lui ayant rapporté que j'étois parti de Lens le lendemain du jour qu'il m'y avoit laiſſé, le Marêchal s'emporta & menaça

de m'interdire. Enfin le Pleſſis Bélievre Lieutenant de Roi d'Arras, & Lieutenant Colonel du Regiment d'Infanterie du Maréchal, fit ma paix avec lui, & je le ſuivis au ſiege de Bapaume, où deux jours après qu'il fut formé il fit venir mon Regiment.

1641.

Siége de Bapaume.

Cette place étoit de ſept baſtions bien revêtus, avec un grand foſſé ſec, & une bonne contreſcarpe: mais ce qui en rendoit l'entrepriſe fort difficile, c'étoit le peu d'eau qu'il y avoit à trois lieuës à la ronde. Il falloit de neceſſité pour y réüſſir prendre la conjoncture que les ennemis fuſſent occupez ailleurs, & ne fuſſent pas en état de ſe venir poſter devant nos lignes; & ce fut ce tems-là que prirent les Marêchaux de Brezé & de la Meilleraye; les ennemis étant alors embarquez à la repriſe d'Aire. Bapaume ne dura que huit jours de tranchée ouverte, & ſe rendit à ma garde le 18. de Septembre 1641. On en donna le Gouvernement à Davergne Lieutenant Colonel du Regiment de Navarre, & le Marêchal de Brezé ayant été rappellé à la Cour pour être envoyé en Catalogne, le Marêchal de la Meilleraye fit marcher l'armée devers Arras. Saint Preuil, qui en étoit Gouverneur, étant allé rendre ſes devoirs à ce Marêchal à demi-lieuë de ſa place: celui-ci le prit d'abord par ſon baudrier, & lui demanda ſon épée de la part du Roi. Saint Preuil la lui donna, en lui diſant qu'il ne l'avoit jamais portée que pour le ſervice de Sa Majeſté. Il eſt vrai, reprit le Marêchal, témoin la belle action que vous venez de faire. Je ne vois pas, repliqua Saint Preuil, que cette action me convainque de n'être pas bon ſerviteur du Roi, & ſur cela le Capitaine des gardes du Marêchal ſe ſaiſit de lui; & le fit ſortir de la cham-

chambre. Le lendemain il fut conduit avec bonne escorte dans la Citadelle d'Amiens, où son procès lui ayant été fait, il fut condamné d'avoir la tête coupée pour quelques violences, & quelques prétenduës concussions. Mais en effet par la haine du Maréchal de la Meilleraye & de Desnoyers ennemis implacables.

1641. Saint Preuil arrêté prisonnier, & condamné à mort.

La plûpart des Historiens sont pensionnaires de la Cour; ils n'écrivent que sur les Memoires qu'on leur donne: desorte qu'il ne faut pas s'étonner si les malheureux paroissent toûjours coupables. Cependant il se rencontre quelquefois des gens desinteressez & amis de la verité, qui ne pouvant pas faire une meilleure fortune aux miserables, leur font au moins une meilleure réputation, & qui leur sauvent l'honneur malgré l'injustice de leur siecle. Je pretens aujourd'hui rendre ce bon office à Saint Preuil, & je ne suis pas en peine d'être crû: car outre que je suis connu pour un homme sincere, c'est que j'ai vû presque toutes les choses que j'en vais dire.

Histoire de Saint Preuil & le sujet de sa mort.

De Jussac d'Ambleville Sieur de Saint Preuil étoit brun, & avoit la tête naturellement frisée, le visage assez agréable; mais sur tout la mine haute & fiere autant que le courage. Dans les commencemens de sa vie il avoit été fort galant, & entre autres passions il en avoit eu une grande pour Madame . . . . . une des plus belles femmes de son tems; mais malheureusement pour lui il n'avoit pas été sans rival auprès d'elle.

De la Porte Sieur de la Meilleraye, depuis Maréchal de France, & alors Enseigne des Gardes de la Reine Mere Marie de Medicis, étoit amoureux de Madame . . . . . aussi-bien que

Saint Preuil : mais comme celui-ci en étoit
1641. mieux traité, il mettoit l'autre au desespoir, & il étoit bien aise de faire connoître que toutes les rigueurs de sa maîtresse étoient concertées avec lui.

Avant que d'achever ce que j'ai à dire de ces deux rivaux, je croi qu'il n'est pas hors de propos d'écrire une avanture de Saint Preuil, qui fera bien connoître son caractere. Soit que le mari fût jaloux, soit pour quelqu'autre raison, sa femme vint demeurer quelque tems à Bagnolet, & ce fut alors qu'on fit ce Vaudeville.

Vous n'aurez plus à Bagnolet
Ni balet, ni comedie,
Pas seulement un poulet,
Quelque chose qu'on vous die :
Saint Preuil ce nouveau galant,
Quand vous ne serez plus belle,
Sera le plus infidelle
De tous vos autres amants.

Saint Preuil l'y alloit voir fort souvent. Un jour qu'il la pressoit plus qu'à l'ordinaire de lui accorder les dernieres faveurs, & qu'il n'en demeuroit pas même aux paroles, elle le traita d'insolent, & lui commanda de ne se jamais presenter devant elle. Il sortit de sa chambre : veritablement une heure après la Dame s'étant allé promener comme elle avoit accoûtumé, le long d'un de ces beaux Canaux de Bagnolet, Saint Preuil sort tout nû de derriere une palissade, & se montrant à sa maîtresse en cet état : Ce sera pour la derniere fois, Madame : Adieu, lui cria-t-il ; & là-dessus il se jetta dans le Canal la tête la premiere. La Dame effrayée de cette

vi-

viſion ſe mit à crier auſſi, & à fuir du côté du logis, où elle tomba évanouïe. Si-tôt qu'elle 1641. put parler, elle commanda qu'on allât voir ce qu'étoit devenu Saint Preuil, lequel n'avoit pas été long-tems dans le Canal, & s'étant rhabillé promptement avoit regagné Paris, où il ſe tint caché quelques jours. Cependant le bruit de ſa mort s'étant répandu, Madame de . . . . . fut vivement touchée de la reſolution extrême qu'il avoit priſe: cela lui parut une marque extraordinaire d'amour, & lui ayant peut-être trouvé des graces dans ſa nudité, qu'elle ne lui avoit pas remarquées avec ſes habits, elle ſe repentit de ſa cruauté, & témoigna publiquement le regret qu'elle avoit de ſa perte. Saint Preuil en étant averti, reſſuſcita bien-tôt, & ne perdit pas une ſi favorable conjoncture.

Mais pour revenir à de plus ſerieux endroits de ſa vie; lors que la Meilleraye & lui avoient ceſſé d'être rivaux, ils n'avoient pas ceſſé d'être ennemis. Ils s'étoient toûjours depuis morgué, & tant qu'ils avoient été égaux en fortune, Saint Preuil qui avoit fait plus de bruit dans le monde que la Meilleraye, avoit par là augmenté la haine & l'envie de ſon ennemi contre lui. Enfin le Cardinal de Richelieu étant devenu premier Miniſtre, fit avoir des emplois à la Meilleraye ſon couſin qui le firent Maréchal de France. Saint Preuil de ſon côté s'étoit fort avancé par ſon ſeul merite: il avoit été fait Capitaine au Regiment des Gardes, & ç'avoit été lui qui avoit pris le Duc de Montmorenci au combat de Caſtelnaudari, ce qui lui avoit donné l'amitié du Cardinal. Depuis s'étant battu contre Fleſſelles, & l'ayant tué, il s'étoit ſauvé hors du Royaume, craignant la rigueur des Edits.

Edits qui venoient d'être faits contre les duels,
1641 & il avoit demeuré à Bruxelles jusqu'à ce que les ennemis ayant assiegé Corbie en 1636. il s'étoit jetté dedans, en passant la Somme à la nage; en avoit retardé la prise par sa vigueur, & l'auroit bien retardée davantage si on l'avoit voulu croire.

Le Cardinal prit ce tems-là pour le faire revenir, & fit tant valoir cette action, que le Roi passa son duel pour une rencontre. Ensuite ses services lui firent avoir le Gouvernement de Dourlans, & puis celui d'Arras, d'où il fatiguoit tellement les ennemis, qu'ils ne sortoient plus de leurs places à dix & douze lieuës à la ronde de lui, qu'avec des précautions extraordinaires, & avec tout cela encore étoient-ils souvent battus: ils ne l'appelloient que *la Tête de fer.*

Jusques-là, le Maréchal de la Meilleraye avoit fait vainement plusieurs tentatives auprès du Cardinal pour le perdre; mais enfin son heure étant venuë, sa mauvaise fortune le fit emporter jusqu'à battre un parent de Desnoyers, nommé d'Aubrai, qui étoit dans sa place Commis pour les vivres. Peu de tems après, Bapaume étant pris, & la garnison des ennemis escortée seulement par un Trompette du Maréchal de la Meilleraye, contre l'usage qui veut qu'on commette à cela un corps de Cavalerie; Saint Preuil qui étoit sans cesse en campagne pour le service du Roi, rencontra cette garnison, la chargea & la deffit avant qu'il eût vu le Trompette. Le Maréchal croyant avoir alors un sujet infaillible de le perdre, envoye les plaintes des ennemis au Cardinal, lui mande que c'est pour le ruiner d'honneur & de reputation, que
Saint

Saint Preuil a fait cette action-là ; exagere là-dessus ses violences & ses concussions: & tout cela étant soûtenu par Desnoyers, qui se souvenoit de l'outrage fait à son cousin d'Aubrai, le Cardinal donna les mains à la perte de Saint Preuil: & peut-être en s'imposant la necessité d'abandonner un de ses bons amis, se flatta-t-il de la réputation qu'il croyoit avoir par là, de preferer la justice à ses propres inclinations. 1641.

Voilà au vrai le sujet de la mort de Saint Preuil.

Le Maréchal de la Meilleraye ayant fait reconnoître de la part du Roi, la Tour Gouverneur dans Arras, & donné le bâton de Maréchal de France au Comte de Guiche, quitta l'armée qu'il laissa entre les mains de ce nouveau Maréchal. Le reste de la Campagne se passa à fortifier la Bassée, où les ordres du quartier d'hiver étant arrivez, mon Regiment fut reformé à quatre compagnies & mis dans Lens.

Pour moi qui me trouvois fort rebuté de la Fortune, je m'en revins à la Cour, résolu de quitter le service: & en attendant quelque occasion favorable d'y rentrer, je résolus de chercher de la subsistance dans un mariage. Je le haïssois naturellement, parce que j'étois ennemi de toute contrainte. Mon pere eût assez souhaité de me voir établi, mais il eût voulu de ces mariages de riches veuves qui s'entêtent d'un beau garçon, & qu'on m'eût pris avec mes droits sans lui demander autre chose. Il me parloit incessamment de la fortune de Chabot, qui par sa bonne mine & pour sa belle danse avoit épousé la Duchesse de Rohan ; & je voyois bien qu'il se prenoit un peu à moi, de ce qu'étant

tant assez bien fait, quelque Infante ne m'étoit
1641. pas encore venuë enlever.

Pendant que je cherchois une femme, je trouvai une de mes parentes, jeune fille, fort belle, mais qui n'avoit point de bien: elle me plût d'abord; & croyant seulement m'amuser en attendant que j'eusse rencontré quelque bon parti, j'en devins amoureux. Dans les commencemens de ma passion je fus assez mon maître pour ne la vouloir point épouser, ne me voulant pas ruiner pour l'amour d'elle, & quand l'amour m'eut mis en état de ne plus songer à mes interêts, je songeai aux siens, & je ne la voulus pas rendre malheureuse en l'épousant malgré mon pere, ni la ruiner pour l'amour de moi. Ainsi je ne la voulus jamais épouser: elle n'eut pas les mêmes considerations pour moi; car dans tous les tems elle me souhaita pour son mari.

Mais pour dire les choses de suite, cette fille étoit auprès d'une de ses sœurs mariée: le voisinage fit notre connoissance, & le commerce notre amour. Je ne l'aimai pas long-tems sans en être aimé, & même elle ne fit point de façons de me l'avouer de bonne heure: cela joint à nôtre alliance empêcha qu'on n'en parlât. C'est un grand avantage pour cacher son amour, que d'être parent de sa maîtresse: les assiduitez d'un Cousin ne font pas si-tôt parler que celles d'un homme qui n'est point parent; & avant que le public ait découvert que le parent a quelque dessein, l'affaire est reglée, & les amans ont pris des mesures ensemble pour le tromper.

Au reste je recevois de ma Cousine toutes les faveurs imaginables à la reserve de la derniere:

niere : la raiſon en eſt ſi extraordinaire, que ſi je ne la diſois pas, on ne la devineroit ja- 1641.
mais.

La crainte d'être refuſé, empêche preſque toûjours les jeunes gens de demander des faveurs ; pour moi je ne les demandois pas à ma Couſine de peur qu'elle ne me les accordât ; & ſur cela j'admire la bizarrerie de mon amour qui n'avoit autre but que ſoi-même : car je ne voulois ni débaucher ma maîtreſſe ni l'épouſer. Cependant me voyant un jour auprès d'elle dans d'autres ſentimens : vous êtes le maître, mon Couſin, me dit-elle, ſi vous le voulez abſolument ; mais vous ne le voudrez pas, ſi vous me voulez donner la plus grande marque d'amour que vous puiſſiez me donner en votre vie. Non, ma Couſine, lui répondis-je, je ne le veux plus ; je ſerai auſſi honnête que vous : & afin qu'elle ne pût gâter le merite de cette action par aucune interpretation deſavantageuſe, je lui fis voir au doigt & à l'œil, que rien ne m'empêchoit de me ſatisfaire que la ſeule envie de lui faire plaiſir.

Cependant mon pere & ma mere qui furent avertis de cette galanterie, en craignirent les ſuites, & pour les interrompre ils voulurent me marier. Après avoir examiné les meilleurs partis de la Province, ils crurent ne pouvoir pas mieux s'adreſſer qu'à Gabrielle de Toulongeon fille d'Antoine de Toulongeon, Gouverneur de Pignerol, & de Françoiſe de Rabutin, ſœur du Baron de Chantal.

Lorſque mon pere prit ce deſſein, il le dit à tous ſes amis, afin d'ôter par là toute eſperance à ma Couſine. Cela fit l'effet qu'il s'étoit promis : la Demoiſelle qui avoit paru juſques-

là

—— là ſi paſſionnée prit bien-tôt ſon parti, & ſe re-
1641. ſolut à rompre tout commerce avec moi : ce qui me ſurprit fort ; car éncore bien que je ſache qu'on ne ſe pende pas d'ordinaire en ces rencontres, il eſt pourtant naturel d'être d'abord dans une grande douleur & d'avoir peine à en revenir. Voilà comme je fus quinze jours durant, au bout deſquels la converſation d'un de mes amis qui ſavoit l'état de mes affaires, & qui liſoit avec moi le Traité d'Ovide des Remedes d'amour, commença de me conſoler. Peu de tems après mon pere m'ayant mené en Normandie, l'abſence de ſix ſemaines acheva de me guerir.

—— Je m'en allai enſuite en Bourgogne pour
ANN. mon mariage : il traîna aſſez long-tems, & pen-
1642. dant que les gens d'affaires ajuſtoient les conditions, me trouvant à Buſſy, ſix mois après ma rupture, je me promenois dans le Bourg, lors que je vis un caroſſe qui venoit ſur le chemin de Paris, arrêté à deux cens pas de moi. C'étoit ma Couſine & ſa Sœur qui alloient à Dijon pour un procès qu'elles y avoient, & qui s'étoient arrêtées pour demander de mes nouvelles : elles m'apperçurent, & s'étant miſes à crier de joye toutes deux en me voyant, je les reconnus & je m'en allai avec elles à Dijon. Je ne pouvois aſſez m'étonner de l'état où je me trouvois alors pour ma Couſine : je me ſouvenois bien de l'avoir vuë autrefois, mais à peine me ſouvenois-je de l'avoir aimée, & il ne me reſtoit de tout notre commerce qu'une grande familiarité. Comme je n'avois plus de reſpect pour elle à cauſe que je n'avois plus d'amour, je prenois d'autorité, & ſans les demander, ces faveurs qu'elle accordoit autrefois à

mes prieres ; & si elle m'avoit laissé faire alors je ne l'aurois pas tant ménagée que je faisois 1642. autrefois ; mais elle n'avoit garde de se remettre à ma discretion, ne doutant pas que je n'en abusasse. Je demeurai huit jours avec elle, après lesquels je m'en retournai à Bussy, craignant que Mademoiselle de Toulongeon (qui m'avoit déja donné quelques petites attaques sur cette galanterie) ne trouvât mauvais qu'étant prêt à l'épouser, je parusse y avoir encore de l'attachement.

Quelque tems après je me mariai. Ce fut à Alonne près d'Autun, le 28. d'Avril 1643. J'y Ann. 1643. demeurai près d'un an sans entendre parler de ma Cousine, après lequel je la trouvai à Paris mariée aussi bien que moi, & plus belle qu'elle n'avoit jamais été. Je ne voulus pas perdre mes services passez ; je lui rendis donc quelques soins sans amour : comme je ne craignois rien, je hasardois tout, & les témeritez étant d'ordinaire heureuses en ces matieres, je ne perdis pas mes peines. Depuis ce tems-là je n'ai point douté que la hardiesse en amour n'avançât fort les affaires : je sai bien qu'il faut aimer avec respect pour être aimé ; mais assurément pour être recompensé il faut entreprendre, & l'on voit plus d'effrontez réussir sans amour, que de respectueux avec la plus grande passion du monde.

On peut bien juger qu'ayant fait cette conquête sans peine & sans desirs, je me souciai peu de la conserver. Ce n'est pas que nous ne nous attachions quelquefois à des personnes après en avoir eu des faveurs, que d'abord nous n'avions pas trop desirées, mais il faut que ce soient leurs manieres douces, agreables & ten-

dres

dres qui nous arrêtent; enfin un je ne ſai quoi
1643. qu'on ne peut exprimer & qui ne ſe ſent que par la pratique. A la verité ma Couſine avoit tout le contraire de cela; plus on la connoiſſoit, moins on avoit d'amour pour elle, & ſon corps, ſon eſprit & ſa conduite lui faiſoient perdre les amans que ſon viſage lui avoit attirez.

Ann. 1644. Je fus donc une eſpece de Provincial depuis 1642. juſques en 1644. que Mauvilly Lieutenant de la Compagnie de Chevaux-legers d'Ordonnance de Henri de Bourbon Prince de Condé, Gouverneur de Bourgogne, ayant été tué aux attaques de Fribourg, faites le 3. d'Août 1644. par Louïs de Bourbon Duc d'Enguien pour lors, & depuis Prince de Condé: mon pere ſouhaita que je traitaſſe de cette Charge. Je convins du prix à douze mille écus avec le bon homme Villeneuve, pere de Mauvilly, auquel on avoit donné permiſſion de retirer cette ſomme que ſon fils en avoit donnée, & enſuite le Prince de Condé m'en fit donner le Brevet avec toutes les marques d'eſtime imaginables.

Dans ce tems-là, le Commandeur de Buſſy Hugues de Rabutin mon oncle, devint par droit d'ancienneté Grand Prieur de France, par la mort du Grand Prieur de la Porte. Roger de Lorraine Chevalier de Guiſe, qui ſe ſentoit appuyé de l'alliance & de la protection de Gaſton de France Duc d'Orleans, pour lors Lieutenant General de la Regence, avoit prétendu avant la mort du Grand Prieur de la Porte, d'avoir cette dignité par l'autorité du Roi, & je penſe que ſi le Grand Prieur mon oncle eût un peu tâté ſur ſon affaire, la Cour lui eût fait cet-

te

te injuſtice; mais ſans heſiter il prit poſſeſſion du Grand Prieuré avec toutes les ſoûmiſſions en ce cas requiſes, & puis alla ſaluer en cette qualité le Roi & la Reine Regente. 1644.

Auſſi-tôt que j'eus appris ſa promotion, je partis de Buſſy en poſte & je l'allai trouver, ne doutant pas que je ne fuſſe celui de ſa maiſon qui ſe pourroit le plus vrai-ſemblablement prevaloir de cette fortune qui étoit de plus de cent mille livres de rente.

Ce bonheur fut bien-tôt après interrompu par la mort de mon pere. Le Prince de Condé demanda pour moi à la Reine ſa Charge de Lieutenant de Roi en Nivernois, mais cette recommandation faillit à me nuire, & l'on fut ſur le point de me la refuſer, parce que j'étois Lieutenant de ce Prince. Enfin on la lui accorda pour moi, & j'en eus les proviſions.

Le lendemain du jour que j'eus prêté ſerment entre les mains de la Reine Regente, le Prince de Condé m'écrivit ce billet de ſa main. ANN. 1645.

„ M. le Comte de Buſſy portera, s'il lui „ plaît, & ſans delai, ſept mille cinq cens li- „ vres au Sieur de Bartillac Treſorier de la „ Reine, & en prendra un Certificat. J'ai eu „ commandement de lui mander ceci. M. de „ la Vrilliere l'a auſſi de le lui dire. Fait à Pa- „ ris ce 24. Mars 1645 HENRI DE BOUR- „ BON.

Cet ordre me ſurprit fort, car juſqu'à ce jour on ne m'avoit parlé de rien approchant de cela, & je croyois en être quitte pour les preſens qu'on a accoûtumé de faire en ces rencontres, aux gens par les mains de qui il faut neceſſairement paſſer. Mais enfin il fallut obeïr, & je trouvai

cet

1645. cet argent dans la bourse du President Perraut Intendant de la Maison du Prince de Condé, qui me le prêta fort honnêtement.

Cette petite taxe venoit de l'esprit ménager du Cardinal Mazarin qui avoit cette vilaine coûtume de faire acheter toutes les graces qu'il faisoit.

Et parce qu'il y avoit des villes dans le Nivernois qui se disoient de tout tems des Gouvernemens particuliers independans de celui de cette Province, le Roi me fit donner un Ordre à ce sujet.

Je partis le 29. d'Avril de la Cour pour aller prendre possession de ma Charge, mais je tombai dangereusement malade chez moi. Je trainai long-tems, & cela ne m'empêcha pas seulement d'aller en Nivernois, mais encore de me trouver à la Bataille de Nortlingue qui se donna le 2. d'Août 1645.

Lorsque je fus un peu remis, j'assemblai une recruë de trente Maîtres, tant pour m'aider à joindre l'armée, que pour reparer le malheur qui m'étoit arrivé de n'avoir pû me trouver à l'ouverture de la Campagne, & je me mis en marche le 26. de Juillet. J'arrivai le 21. d'Août à Philisbourg où le Duc d'Enguien arriva deux jours aprés en brancard avec la fievre continuë, & delà passa en France. Edme de la Châtre mon Cousin germain par sa femme, revint aussi en même tems de l'armée fort malade, & mourut le 3. de Septembre 1645. dont ce fut grand dommage : car c'étoit un Gentilhomme de courage & d'esprit : il avoit été Maître de la Garderobe de Louïs XIII. & Colonel des Suisses dans la Regence d'Anne d'Autriche ; mais s'étant mis dans une cabale

Mort de M. de la Châtre.

de

de gens qu'on appelloit *Importans*, dont le Duc de Beaufort étoit le Chef, & cela contre la faveur naiſſante du Cardinal Mazarin : & celui-ci étant devenu le Patron, il fit arrêter le Duc de Beaufort & deſtituer la Châtre de ſa Charge de Colonel des Suiſſes que le Marêchal de Baſſompierre lui rembourſa. La Châtre au déſeſpoir de ſa diſgrace, fit cette Campagne volontaire auprès du Duc d'Enguien, fut pris à la bataille de Nortlingue ; & n'étant pas connu, ſortit de priſon en payant la rançon d'un Chevau-leger ; mais il ne jouït pas long-tems après cela de ſa liberté. 1645.

Le 3. Septembre je partis de Philisbourg, & je vins camper à Gotzen où étoit l'armée commandée par les Marêchaux de Grammont & de Turenne.

Le 4 nous marchâmes à Hailbron où l'on ne fit rien, le 5. le 6. le 7. ni le 8. on ne fit que quelques abbatis ſur les éminences, & quelques redoutes. Siege de Hailbron.

Le 9. les ennemis firent une ſortie avec deux Eſcadrons qui furent vigoureuſement repouſſez par de Lorraine Comte de Liſlebonne, Capitaine de Cavalerie dans le Regiment du Cardinal Mazarin.

Le 12. on envoya ſix gros canons à Wimpfen, parce que Hailbron venoit de capituler.

Le 13. au matin il arriva un Convoi de Philisbourg, conduit par quinze cens hommes de pied.

Le 14. Hailbron ſe rendit.

Ce jour-là ayant ſoupé enſemble Jumeaux & moi, & nous trouvans de bonne humeur, nous écrivimes cette Lettre en vers à Lénet notre bon ami, Procureur General au Parlement de Bourgogne.

1645. *Nous t'écrivons du Camp d'Hailbron,*
Où le feu Colonel Ebron,
Quand il reviendroit ſur la Terre,
Ne pourroit pas faire la guerre;
Fût-il mille fois plus ruſé,
Tant le fourrage eſt malaiſé.
Mais Muſe, de vous on ſe moque,
Allez chercher qui vous invoque:
Nous n'avons que faire de vous,
Ayant Bacchus avecque nous;
Ce Dieu nous échauffera l'ame,
Et nous fournira de la flame
Aſſez pour faire en petits vers
La peinture de l'Univers.

L'on voit tous les Quand pour Philis,
Dedans la crotte enſevelis,
Et l'on confond le petit Maître
Avec le Cravate & le Rêtre;
Si, qu'on ne les diſtingue pas,
Que quand ils vont dans les combats,
Car l'un y court à toute bride,
Mais l'autre n'eſt pas homicide;
Et de peur d'être crû brutal,
N'y va qu'au pas de ſon cheval;
Auſſi dit la plûpart du monde
Que c'eſt en flegme qu'il abonde.

Au reſte nous avons paſſé
Par d'épouvantables allarmes;
Si le Prince fût trépaſſé,
Combien de cris, combien de larmes!
Mais enfin Dieu nous l'a rendu
Comme il étoit, tout plein de charmes,
A cela près qu'il eſt tondu.

Cette

Cette Tête si belle & bonne,
Pour qui la Déesse Bellone
A toûjours eû tant de respect,
Vient de recevoir un échec:
D'un Barbier la main trop osée
De son ornement l'a privée.
Dis nous pourquoi Dieu l'a permis,
Veu qu'il paroît de ses amis?
Je croi, moi qui ne suis pas bête,
Que Dieu ne veut pas que la Tête
Du plus grand de tous les Guerriers
Soit couverte que de Lauriers.
N'est-ce pas en ta conscience
Le dessein de la Providence?

1645.

Le 15. de Septembre les trois Armées d'Enguien, de Turenne, & de Hesse partirent d'Hailbron & vinrent camper à Glet.

Le 17. les Armées marchant sur plusieurs colomnes, la nôtre vint faire une grande halte à la porte de la petite ville de Holac, & nous dinâmes dans le fauxbourg. Le Marêchal de Grammont m'ayant retenu à dîner avec lui & quelques autres Officiers de l'armée, nous fimes une petite débauche, pendant laquelle Messieurs les Comtes de Holac vinrent saluer le Marêchal. Ils parloient tous assez mal François pour importuner beaucoup avec leurs complimens: de plus ils étoient grand nombre de freres, tous Comtes à la mode d'Allemagne, & ils ne venoient que long-tems les uns après les autres. La Marêchal fatigué de tant de presentations, me dit le verre à la main avec cet air si naturellement plaisant qu'il avoit, Allons M. de Bussy, je vous porte la santé de Messieurs les Comtes de Holac, fussent-ils un cent.

1645. Le chagrin du Marêchal nous fit éclater de rire, & tous les Holacs le remercierent avec de grandes reverences, comme se sentant lui être fort obligez.

Le même jour 17. de Septembre les trois Armées vinrent loger à Vesten, Reiden, Sulsbac, Houguenau & autres quartiers, que tous ensemble on appelle le *Rosegarten*, qui veut dire le jardin des roses.

Le 18. on délogea de Sulsbac le corps des Gendarmes dans lequel j'étois, & on le mit aux fauxbourgs de Hal.

Le 19. le 20. le 21. & le 22. il ne se passa rien. Le 23. l'on eut nouvelles que Jean de Vert étoit en Campagne pour entreprendre sur le quartier de Guets, General des Hessiens : de sorte que la Cavalerie legere fut toute la nuit à cheval, de quoi l'ennemi averti se retira sans rien faire.

Le 25. les Generaux firent grande débauche chez Héme, premier Colonel des Allemans de l'armée de Turenne. Nous y arrivâmes sur les fins Colligny & moi, après avoir dîné & bien bu chez le Tot Marêchal de bataille, chez qui Colligny & Oroué mon cousin, fils de Pesseliere (qui l'avoit envoyé volontaire avec moi) avoient eu querelle dans le vin, pour laquelle nous nous devions battre à coups de pistolet trois contre trois : mais comme nous étions au rendez-vous, Oroué, mon Ecuyer, & moi, on nous vint dire que Colligny étoit arrêté ; de sorte que le Marêchal de Grammont accommoda cette affaire.

Le premier d'Octobre on eut nouvelles de l'arrivée de Galas avec sept mille chevaux à l'Armée de Baviere, & cela par le Colonel

Bains qui ayant été pris à la bataille de Nortlingue venoit de se sauver de prison. 1645.

Le 3. il arriva confirmation au Marêchal de Turenne de la nouvelle de Bains, de sorte que les Armées partirent du Rosegarten à trois heures après midi; & sans faire des haltes de plus d'une heure, marcherent nuit & jour & arriverent le Jeudi 5. au gué de Wimpfen à deux heures après midi: le reste du jour se passa à commencer un Pont sur des chevalets pour faire passer l'Infanterie, & les chariots au gué du Nécre, mais parce qu'il étoit fort débordé, il s'y noya force gens.

L'Armée campa de l'autre côté sur le bord de la riviere la nuit du 5. au 6.

Le 6. le Pont ne se pouvant achever à cause de la rapidité de l'eau, l'on fut contraint de faire passer une partie de l'Infanterie sur six batteaux, & l'autre à un gué plus bas en croupe derriere la Cavalerie. Cela dura jusques au soir du même jour, après quoi l'on recommença de marcher toute la nuit & tout le jour du 7. & on arriva sur les sept heures du soir à Visseloc.

Le 8. à Roth.

Le 9. à Bruxel.

Le 10. à Philisbourg où n'ayant aucunes nouvelles des ennemis, nous nous émancipâmes d'aller à Graben, & les Hessiens nous y quitterent.

Le 12. on commença de s'y retrancher, & sur les huit heures du soir le retranchement étant fort avancé les Armées se retirerent en diligence sur l'avis de la marche & de la proximité des ennemis: l'Infanterie campa sous les bastions de Philisbourg, & la Cavalerie aux Ca-

1645. pucins, d'où le Regiment de Cavalerie d'Enguien fut commandé de partir ſur les quatre heures après midi du 13. & paſſer ſur le pont de batteaux que nous avions ſur le Rhin, pour aller loger à Guermeſen, ayant été reſolu que le reſte de la Cavalerie Françoiſe prend oit ce même chemin le lendemain 14. & que celle de Turenne camperoit ſous les forts du Rhin: mais le Marêchal de Turenne ayant eu avis que les ennemis avoient deſſein ſur ſon quartier, fit partir ſa Cavalerie à l'entrée de la nuit ſans nous en avertir, & la fit venir ſous Philisbourg. Ce que le Marêchal de Grammont ayant appris il envoya en diligence le Chevalier de Chabot Maréchal de camp pour nous faire venir ſous Philisbourg, où nous demeurâmes le 14. & où nous reçumes une demi-montre, & le 15. notre corps de Gendarmes paſſa la riviere ſous le fort du Rhin & vint loger à Guermeſen pendant que la Cavalerie de Turenne alloit paſſer à Spire.

Le 16. le 17. & le 18. le reſte de l'armée paſſa après avoir laiſſé mille hommes dans Philisbourg.

Le 19. le Marêchal de Grammont alla loger à Landau, les troupes dans des quartiers aux environs & la Gendarmerie dans Checelin, où je ne voulus pas demeurer, parce que le Marêchal voulut que ſon Lieutenant de Gendarmes commandât le quartier; le Comte de Tavanes Lieutenant des Gendarmes du Prince de Condé venant de partir de l'Armée.

Et en cette rencontre je ferai bien aiſe de faire quelques reflexions ſur l'embaras, que faiſoit d'ordinaire dans les Armées, un corps de Gendarmes avec leurs prétendus privileges.

Pre-

Premierement, ils ne faisoient jamais la garde du Camp, ils n'alloient jamais en parti, ils étoient incompatibles avec la Cavalerie legere & avec l'Infanterie. Un Guidon de Gendarmes prétendoit commander l'Armée en l'absence des Officiers Generaux : enfin leurs chimeres étoient insupportables. 1645.

Dans le Corps de Gendarmes étoient comprises les Compagnies de Chevaux legers d'Ordonnance des Princes du Sang : & c'étoit encore une autre dispute entre les Compagnies d'Ordonnance & les Gendarmes des Gentilshommes. Le Prince de Condé & le Duc d'Enguien vouloient qne leurs Lieutenans de Chevaux-legers, commandassent aux Lieutenans des Gendarmes des Gentilshommes, & cela se pratiquoit quand l'un ou l'autre commandoit l'Armée ; mais en leur absence, si un Marêchal de France commandoit & qu'il eût une Compagnie de Gendarmes, il prétendoit que son Lieutenant commandât les Lieutenans des Chevaux-legers d'Ordonnance, & c'est ce qui m'empêcha de coucher au quartier de Checelin.

Il y avoit même une dispute entre les Officiers du Prince de Condé & ceux du Duc d'Enguien son fils. Celui-ci qui commandoit d'ordinaire l'Armée où servoient les Gendarmes de leur Maison, vouloit que son Lieutenant commandât le Sous-Lieutenant du Prince de Condé : cependant cela étoit injuste ; car le Sous-Lieutenant d'une Compagnie des Gendarmes, est au même degré que le Lieutenant d'une Compagnie qui n'a point de Sous-Lieutenant : cela faisoit que le Sous-Lieutenant du Prince de Condé ne servoit jamais.

Le Roi a mis depuis un bon ordre à tout cela

1645. la. Il a caſſé toutes les Compagnies de Gendarmes & de Chevaux-legers d'Ordonnance, à la reſerve de celles de la famille Royale, leſquelles il a mis ſous l'autorité du Colonel de la Cavalerie legere, du Meſtre de camp General & du Commiſſaire General. Ainſi il n'y avoit plus d'embarras en 1660.

Le 19. je vins coucher à Landau, où Boyer arriva de la Cour & apporta le congé du Marêchal de Grammont & les ordres pour mettre les Troupes en quartier de rafraichiſſement.

Le 20. ſur les neuf heures du ſoir les Troupes eurent ordre de ſe trouver à la pointe du jour à Landau pour marcher en diligence à Wimpfen, ſur l'avis que l'on avoit qu'il étoit aſſiegé par deux mille hommes de pied & quinze cens Chevaux. Mais ſur le minuit le Marêchal de Grammont changea de réſolution & ſe contenta d'y envoyer toute ſon Infanterie & deux cens Chevaux; le tout commandé par le Chevalier de Chabot qui partit de Landau le 21. & fut ſeulement au bord du Rhin: car les Colonels de l'Armée de Turenne lui repreſenterent qu'ils ne pouvoient faire cette cavalcade ſans ruiner leurs troupes: de ſorte que l'on s'en revint chacun dans ſes quartiers le 22. au matin.

Le 23. d'Octobre je partis de l'Armée avec le Chevalier de Chabot. Nous couchâmes le 29. à la baſſe Lindre, où il y a un Etang qui a ſept lieuës de tour, & qui s'empoiſſonne de deux cens milliers.

J'arrivai le lendemain de la Saint Martin chez moi à Forleans, où je demeurai avec ma femme juſques en Fevrier 1646. que j'allai en

Ni-

Nivernois prendre poſſeſſion de ma Charge.

Le 15. de Fevrier 1646. je partis de Forleans, & le 18. je fis mon entrée à Nevers, accompagné de preſque toute la Nobleſſe du Nivernois & d'une partie de la Compagnie de Chevaux-legers du Prince de Condé, ainſi qu'il ſe peut voir par l'acte de ma priſe de poſſeſſion, en datte du 18. de Fevrier 1646. ANN. 1646.

Après la harangue que me fit le premier Echevin à la porte de la Barre, je remontai à cheval, & j'allai deſcendre à la grande Egliſe Saint Cire, où le *Te Deum* fut chanté, & enſuite je me retirai à mon logis où je reçus les harangues de tous les Corps.

L'apreſdinée je donnai quelques ordres pour la Province, & le 20. je partis pour aller à Saint Pierre le Moutier me faire recevoir & prendre la veritable poſſeſſion de ma Charge.

Après avoir eſſuyé les harangues à l'accoûtumée à la porte de la ville, dans les ruës, & à mon logis, je donnai quelques ordres, & le lendemain j'allai ſieger au Preſidial, où je fus reçu Lieutenant de Roi, dont on me délivra un acte.

Le 22. de Fevrier j'allai coucher à Deſiſe où je ſejournai le 23.

Le 26. j'allai coucher à Chatelchinon où je fis prendre un acte de ma priſe de poſſeſſion à cauſe des pretentions de cette ville-là.

Le 28. j'arrivai à Forleans.

Lorſque j'entrai en Nivernois je reçus pluſieurs plaintes des deſordres que commettoient les troupes dans leurs paſſages en cette Province: de ſorte que quoi-que ma Charge me donnât aſſez de pouvoir pour y remedier, je crus qu'une Lettre de cachet particuliere pour ce chef m'autoriſeroit davantage; cela m'obligea

—— d'en écrire à M. le Tellier Secretaire d'Etat au
1646. département de la guerre, duquel je reçus l'ordre que je demandois. Je n'eus pas demeuré huit jours à Forleans que j'en repartis pour la Cour, où bien-tôt après le Prince de Condé me fit faire Conseiller d'Etat.

Je ne prêtai le serment que l'année 1647. parce qu'aussi-tôt que j'eus obtenu les Lettres, je fus obligé de retourner promptement en Bourgogne pour mettre la Compagnie du Prince de Condé en bon état, & pour me preparer à la Campagne prochaine.

Dans ce tems-là j'appris que Saint André Monbrun avoit obtenu de Madame de Mantouë la demission du Gouvernement de Nivernois, & qu'il alloit en Cour pour se faire agréer; sur cela j'écrivis cette Lettre au President Perraut mon ami.

MONSIEUR,

„ Vous me dites dernierement que Monseigneur le Prince avoit rebuté en ma faveur la „ proposition que l'on avoit faite dans le Conseil du Roi de faire faire à M. de Langeron la „ Charge de Gouverneur de Nivernois par „ commission. Il se presente aujourd'hui une „ affaire de pareille nature & de plus grande „ consequence pour moi; c'est que Madame „ de Mantouë a donné la demission du Gouvernement à M. de Saint André Monbrun, & „ a écrit ou doit écrire à la Cour pour le faire „ agréer dans cette Charge. Je vous supplie „ très-humblement, Monsieur, d'en donner „ avis à Son Altesse, afin qu'elle m'assiste encore en cette rencontre, & que le service que

„ je

„ je lui rends dans sa Compagnie ne me nuise
„ point ailleurs en laissant établir un autre que 1646.
„ moi dans le Gouvernement d'une Province que
„ je prétendois avec raison, en étant Lieutenant
„ de Roi, & qu'on auroit peine à me refuser, si
„ l'attachement que j'ai auprès de Son Altesse ne
„ m'empêchoit de faire cette autre Charge. Le
„ Plessis vous dira pourquoi je ne le vais pas trou-
„ ver & lui en parler moi-même, & je vous assu-
„ rerai que je suis, Monsieur, Vôtre, &c.

Le Prince de Condé empêcha l'agrément de Saint André Monbrun pour le Gouvernement de Nivernois tant qu'il vécut, mais à sa mort cette affaire fut plûtôt faite qu'on ne sut qu'elle se devoit faire, la Cour apprehendant que le Duc d'Enguien ne lui fît la même opposition que le Prince de Condé son pere.

La Compagnie de Chevaux-legers du Prince de Condé partit de sa garnison le 15. de Mai. Elle étoit composée de quatre-vingts Maîtres, les plus hardis, les mieux faits, & les mieux équipez du monde.

Le rendez-vous de l'armée du Duc d'Enguien fut à Marles.

De-là le quartier du Roi vint à l'Equielle près de Guise, la Gendarmerie à Marli, & la Cavalerie-legere à Hanap.

De ces quartiers l'Armée s'assembla & vint toute ensemble camper à Catillon, & quelques jours après à Arras, où nous joignîmes le Duc d'Orleans & le Marêchal de Gassion qui avoient un Corps separé.

Le lendemain ces trois Armées se separerent, & par trois côtez nous entrâmes en Flandres. Le Duc d'Enguien dans l'armée duquel j'é-

1646. j'étois, prit en deux jours un fort bon Château appellé Lanoi.

De là nous vinmes à Torquouin, où le Duc recevant avis que les ennemis venoient à lui, ſe poſta à un moulin à vent aſſez avantageuſement, à une lieuë de Courtrai, & s'y retrancha: la nuit étant venuë & les ennemis n'ayant point paru, nous marchâmes à Courtrai où nous trouvâmes le Duc d'Orleans arrivé depuis le 14. de Juin, & le corps d'armée du Marêchal de Gaſſion.

Siege & priſe de Courtrai

Les ennemis nous y ſuivirent. Nous nous retranchâmes à leur vûë, parce que leurs Troupes n'étoient pas encore toutes arrivées. Ils firent une tentative au quartier de Gaſſion, mais le Regiment de Rambures les repouſſa. L'on prit de leurs ſoldats à ce Combat qui étoient yvres, & l'on ſut que tous ceux qui avoient été commandez pour cette action l'étoient auſſi.

Les ennemis ne croyant pas pouvoir ſecourir la place par ce côté-là, repaſſerent la riviere du Lys, & s'allerent poſter près du quartier de Rantzau, d'où ils vinrent par tranchées à ſes lignes, mais cela avec auſſi peu de ſuccès que du côté de Gaſſion; cependant ils ne bougerent de-là, & furent ſpectateurs pacifiques de la reddition de la Place.

Il y avoit deux attaques, celle du Duc d'Enguien, & celle du Marêchal de Gaſſion: la tranchée du Duc s'ouvrit le 18. de Juin, & celle du Marêchal le 15. La Place ſe rendit le 28. quoi qu'elle fût deffenduë par Delliponti Italien, fameux pour la deffenſe des Places. Mais il manquoit d'hommes & de munitions de guerre, & nous le preſsâmes extrêmement.

L'emploi des Compagnies de Gendarmes & de Chevaux-legers d'Ordonnance à un ſiége, étoit

étoit d'être le jour les unes après les autres à la queuë de la tranchée, où on leur faisoit quelque épaulement à l'épreuve du canon, s'il n'y en avoit point de naturel, & la nuit elles se mettoient à côté de la tête de la tranchée pour soûtenir les travailleurs en cas de sortie, si bien que le poste étoit assez perilleux : car quand même les nuits étoient obscures, ce qu'elles ne sont gueres l'Eté; le moindre bruit les decouvroit; & comme il y a bien plus de prise à la Cavalerie qu'à l'Infanterie, tous les coups échapez que l'on tire des dehors, & qui sont hauts, parce que les ennemis qui ont peur de se trop découvrir ne plongent pas assez, rencontroient les Cavaliers ou leurs chevaux : par cette raison je perdis à ce siege dix chevaux de la Compagnie que je commandois, & j'eus huit Cavaliers blessez. 1646.

Nous demeurâmes jusqu'au 18. de Juillet à faire reparer les brêches, & à faire construire quelques ouvrages nouveaux, après quoi nous en partîmes résolus de combattre les ennemis à Tille sur Mandre, où ils étoient postez depuis la prise de la Place. Ils ne nous attendirent point : mais sur l'avis qu'ils eurent du dessein que nous avions de donner six mille hommes aux Hollandois, ils se voulurent opposer à notre jonction, & pour cet effet, ils marcherent à la plaine de Bruges, où ils arriverent le 19. de Juillet, & nous, trois ou quatre jours après eux; chacun s'étoit preparé à la bataille; & ne pouvant entrer dans la plaine que par un defilé, il y avoit grande apparence que les ennemis nous y attendroient : cependant ils n'oserent le hasarder, & ils se retirerent sous les Bastions de Bruges.

1646. Ce jour là notre Armée avoit l'avantgarde, & le Duc d'Enguien étant aux coureurs, prit lui-même un Officier prisonnier, auquel il demanda pourquoi les ennemis ne nous avoient pas combattus en un lieu si avantageux pour eux. Celui-ci lui répondit sans le connoître (& en effet le lieu où il le trouvoit déguisoit assez un General d'Armée) que la resolution étoit prise de nous donner bataille, mais qu'ayant appris que le Duc d'Enguien avoit l'avantgarde, ils avoient changé de résolution.

Nous joignîmes donc les Hollandois, ausquels nous laissâmes six mille hommes commandez par le Maréchal de Grammont, avec Châtillon Maréchal de Camp, & Jumeaux Maréchal de Bataille. Et le 21. de Juillet au soir nous repartîmes de la plaine, & nous allâmes camper sur la Lys à une lieuë au dessous de Courtrai, où nous sejournâmes jusques au 23. que nous en repartîmes, & marchant jour & nuit, nous arrivâmes le 28. à Bergues-Saint-Vinox: pendant cette marche il faisoit des chaleurs insupportables.

Un jour que l'Armée passoit par un de ces grands Bourgs de Flandres abandonné, le Chevalier d'Isigny Enseigne des Gendarmes d'Enguien, & moi, étant tous deux à la tête de mes Chevaux-legers, & mourans de soif, nous vîmes un puits, d'où quelques fantassins, qui avoient leur Officier auprès d'eux, tiroient de l'eau; nous y courûmes, & parce que je ne voulois point attendre, je dis assez doucement à ces soldats de me donner le sceau, leur Officier, qui étoit un brutal, répondit sans me regarder, que j'étois à cheval, & qu'ils étoient plus pressez que moi. Je me tournai à trois ou quatre Chevaux-

legers

legers qui me ſuivoient, & je leur dis de m'apporter le ſceau, ce qu'ils firent; & après avoir bû, je le donnai au Chevalier d'Iſigny qui le mit entre les mains des Chevaux-legers dont le nombre augmentoit à toute heure: de ſorte que l'Officier d'Infanterie fut contraint de ſe retirer ſans avoir bû: & comme il grondoit un peu en s'en allant, le Chevalier me dit en ſe moquant, Ecoute, Buſſy, ce galant homme, il nous menace, il eſt bien méchant. Je ne répondis rien ni l'Officier auſſi, & nous rejoignîmes notre Cavalerie une heure après, ne ſongeant à rien moins qu'à cela: nous revîmes dans nôtre marche cet Officier qui vrai-ſemblablement ſe venoit informer qui nous étions. Je fus le premier à le reconnoître, & le montrant au Chevalier, je lui dis, penſant me moquer, voilà notre homme du puits, qui vient demander qui nous ſommes: s'il s'adreſſe à l'un de nous deux pour tirer l'épée, il faut que l'autre le ſerve. Cela s'en va ſans dire, me répondit le Chevalier, & puis nous n'y ſongeâmes plus. Le lendemain que nous fûmes arrivez à Bergues, qui étoit ſix jours après notre avanture, le Chevalier d'Iſigny me vint trouver dans ma Tente, pour me dire que l'Officier dont nous nous étions moquez, l'avoit fait appeller par un de ſes camarades, qu'ils étoient, l'un Enſeigne du Régiment d'Infanterie Mazarin, & l'autre qui ſervoit de ſecond, étoit Lieutenant, qu'il avoit meſuré leurs épées, & que nous nous devions battre avec de petits couteaux comme celui que je portois. Nous allâmes au rendez-vous, où ayant mis pourpoints bas, je donnai bien-tôt après un coup d'épée dans le bras de celui contre qui je me battois. Je le deſarmai, & j'allai ſeparer les autres. En reprenant nos

1646.

Duel.

pour-

pourpoints, l'Officier contre qui ſe battoit le
1646. Chevalier s'adreſſant à moi. Au moins, Monſieur, me dit-il, n'a-t-il pas tenu à moi que nous n'ayons vuidé notre affaire les premiers: & mord. . . . lui répondit le Chevalier, il a bien moins tenu à moi qu'à vous, mon petit mignon; mais je ne pouvois aller en avant ſi vîte que vous alliez en arriere. L'Officier ne repliqua rien à cela, parce qu'il arriva dans ce moment quatre ou cinq de nos amis qui avoient ſû notre querelle, & que d'ailleurs il avoit ſon deſſein. En effet le lendemain matin il envoya un billet au Chevalier, par lequel il le faiſoit ſouvenir de l'offenſe qu'il en avoit reçuë la veille, & que pour cela il ſe vouloit couper la gorge avec lui ſeul à ſeul. Le Chevalier prend deux piſtolets & le va trouver; ils les chargent en preſence l'un de l'autre, & le Chevalier venant à lui & mettant le doigt ſur la détente, ſon gant qui étoit fort gros la preſſa, & le piſtolet tira en l'air. L'Enſeigne lui dit de rendre ſon épée; le Chevalier brutalement le refuſa. Veritablement l'Enſeigne lui caſſa la cuiſſe de ſon coup de pitolet, duquel le Chevalier étant tombé, l'autre lui dit que s'il n'étoit content il rechargeroit ſes deux piſtolets, ſe coucheroit auprès de lui, & qu'ils ſe tireroient encore une fois. Le Chevalier lui dit qu'il etoit ſatisfait, & le pria ſeulement de me venir dire de lui mener promptement un Confeſſeur & un Chirurgien. J'y courus avec l'un & l'autre: il ſe confeſſa, je le fis porter à Bergues où l'on lui coupa la cuiſſe: il me conta ſon dernier combat, la valeur & la franchiſe de celui contre qui il s'étoit battu, & un quart d'heure après il mourut. Ce fut grand dommage, car c'étoit un fort brave Gentil-

Le Chevalier d'Iſſigny tué en duel.

tilhomme, qui se perdit pour avoir voulu trop poussèr un homme de courage, parce qu'il n'étoit pas de sa condition. 1646.

Le 30. de Juillet 1646. on ouvrit la tranchée à Bergues, & le lendemain la place se rendit. Belin & Tonguedec, tous deux volontaires y furent tuez. Prise de Bergues.

Le jour que le Chevalier d'Isigny mourut il se fit encore un duel dans l'Armée, qui ne fut pas tout-à-fait si funeste, entre le Comte de Rieux de la Maison de Lorraine, & Vassé Mestre de Camp du Regiment de Piedmont: celui-ci se servit de le Bret pour lors Enseigne Colonel de son Regiment, & le Comte de Rieux, de Beaujeu Capitaine de Cavalerie dans le Regiment de Grancé. Duel des Comtes de Rieux & de Vassé.

Beaujeu étoit un homme de grand bruit, tirant avantage de la foiblesse ou de la modestie de ceux avec qui il avoit affaire; mais qui se radoucissoit fort quand il trouvoit de la vigueur, & qu'on le prenoit sur un ton aussi haut que lui: d'ailleurs il ne manquoit pas d'esprit, mais c'étoit un esprit forcé qui vouloit toûjours être plaisant, & qui cependant n'étoit capable que de faire rire le peuple, & d'ennuyer les honnêtes gens.

Comme il mettoit pourpoint bas pour tirer l'épée avec le Bret qu'il méprisoit à cause de sa grande jeunesse: Au moins, Monsieur, lui dit-il avec un ris moqueur, il faut que vous épargniez un pauvre novice comme moi en ces rencontres-ci. Et là-là, Monsieur, lui répondit le Bret, nous verrons tantôt qui aura sujet de rire, & ensuite il ne mit pas long-tems à lui donner un coup d'épée au travers du poulmon & le desarma.

J'ai

1646. J'ai été bien-aise de conter cette avanture pour faire remarquer les ſuccès ordinaires de la fanfaronnerie.

Pendant les trois jours qu'on ſejourna à Bergues après la priſe de la place, un ſoldat ayant été condamné à être pendu par Montiffaut Prevôt de l'Armée, & étant ſur l'échelle, de Levy Comte de Brion, premier Ecuyer du Duc d'Orleans paſſa par là, & pria Montiffaut de ſurſeoir l'execution, pendant qu'il iroit à toute bride demander la grace à Son Alteſſe Royale. Montiffaut le lui promit ; cependant il le fit pendre auſſi-tôt qu'il fut parti. Brion étant de retour une demie heure après, & ſe plaignant à Montiffaut de ſon manquement de parole, celui-ci ne lui en dit d'autre raiſon, ſinon que les ſpectateurs s'ennuyoient. Ces ſortes de gens-là ſont d'ordinaire cruels. Montiffaut étoit comme les autres : mais Dieu a quelquefois de la rudeſſe pour eux, & le Prevôt en a fait l'experience : car quelques années après il fut obligé de faire faire le procès à ſon fils unique comme à un parricide.

Siege de Mardick. Le 4. d'Août 1646. nous partîmes de Bergues & nous vinmes à Mardick. Ce n'étoit qu'un Fort de terre autour duquel il y avoit trois enveloppes d'ouvrages paliſſadez & fraiſez ; mais ce qui rendoit alors cette Place comme imprenable, c'étoit que nous n'avions point d'Armée navale, & que les ennemis relevoient par le canal de Dunkerque à Mardick leurs gardes, comme nous relevions les nôtres : ainſi c'étoit une eſpece d'Oſtende que nous attaquions. L'armée du Duc d'Orleans campa entre Gravelines & Mardick, celle du Maréchal de Gaſſion entre Mardick & Dunkerque,

que, & celle du Duc d'Enguien entre les deux. 1646.

Le 5. & le 6. se passerent à faire les lignes, & le 7. le Duc d'Enguien ouvrit sa tranchée à la gauche des Dunes, & le Maréchal de Gassion la sienne à droite dans les Dunes mêmes: à toutes les deux tranchées, le Duc d'Orleans qui étoit Generalissime, fournissoit des Regimens du Corps d'armée qui étoit auprès de lui.

Le 8. & le 9. les tranchées s'avancerent fort. Le 10. les ennemis firent une sortie sur la tranchée du Maréchal de Gassion avec peu de succès, & trouverent des gens en si bon état qu'ils ne s'opiniâtrerent pas à les forcer.

Le 11. il ne se passa rien de considerable.

Le 12. le Regiment de Vatteville Suisse & un Regiment Anglois entrerent à la tranchée du Duc d'Enguien avec Castelnau Mauvissiere pour Maréchal de Camp, & la Compagnie de Chevaux legers d'Ordonnance du Prince de Condé. La nuit du 12. au 13. Castelnau fit un logement, mais avec perte de beaucoup de Suisses: les ennemis firent grand feu du mousquet, ils me blesserent trois Cavaliers & deux chevaux, & en tuerent un.

Le lendemain 13. d'Août 1646, sur les onze heures du matin les ennemis firent une grande sortie sur la tranchée du Duc d'Enguien. Je donnois à dîner à deux ou trois de mes amis derriere mon épaulement, à Beaujeu Lieutenant des Chevaux-legers du Duc, à Desroches Lieutenant de ses Gardes, & au Comte d'Oroué volontaire. J'avois les six petits violons du Duc. Nous n'étions encore qu'aux potages, lorsqu'on me donna avis que les enne-

mis

mis paroiſſoient hors de leur contreſcarpe. Je
1646. fis monter ma compagnie à cheval : & ayant laiſſé engager un moment le combat à la tête de la tranchée, je marchai à eux au trot ſans ordre, parce que je n'avois point à faire à de la Cavalerie, & que j'étois moins en priſe aux ſalves des ennemis. Je n'avois que quarante-cinq Maîtres. De mes trois amis, le ſeul Beaujeu me ſuivit : les autres entrerent dans la tranchée avec le Duc d'Enguien qui ne faiſoit que d'y arriver de ſon quartier à toute bride. J'allai droit a la tête du travail que je trouvai occupée par les ennemis qui l'avoient déja ruinée avec peu de peine, à cauſe que ce n'étoit que du ſable, & avec peu de reſiſtance de la part des Suiſſes ; un gros bataillon Eſpagnol ſoûtenoit deux cens hommes détachez, qui avec cent pionniers avoient fait tout l'effet que je dis. Ce bataillon s'arrêta ſi-tôt qu'il me vit paroître ; & comme je penſois aller à lui, Beaujeu me fit prendre garde que les ennemis étoient déja maîtres de la tranchée. Je laiſſai donc mon Cornette avec la moitié de mes gens en tête du bataillon, & avec l'autre j'entrai dans la tranchée où nous ne fîmes que tuer ſans reſiſtance aucune, juſqu'à ce que je rencontrai le Duc d'Enguien tête pour tête qui montoit tuant de ſon côté.

Je ne ſonge point à l'état où je trouvai ce Prince, qu'il ne me ſemble voir un de ces tableaux où le Peintre a fait un effort d'imagination pour bien repreſenter un Mars dans la chaleur du combat. Il avoit le poignet de ſa chemiſe enſanglanté, de la main dont il tenoit l'épée. Je lui demandai s'il n'étoit point bleſſé, non, me dit-il, c'eſt du ſang de ces coquins. Je lui rendis compte de ce que j'avois fait & du

lieu où j'avois laiſſé une partie de mes gens : il voulut bien me dire qu'il avoit rétabli les Suiſſes dans leurs poſtes, & là-deſſus lui ayant demandé s'il n'avoit rien à m'ordonner, il me dit que non, & je remontai à la tête de la tranchée où je trouvai mon Cornette bleſſé de deux coups de mouſquet, qu'on remenoit au Camp, ſix Cavaliers bleſſez & dix démontez ; & à la tête de ce qui reſtoit à cheval, de Savoye Duc de Nemours, de la Rochefoucaut Prince de Marcillac, de Foix Comte de Fleix, de Laval, du Pleſſis Comte de la Roche-Guyon premier Gentilhomme de la chambre du Roi, de Gorrevod Duc de Pont-de-Vaux, & le Chevalier de Fieſque, tous volontaires. 1646.

Si le Duc de Nemours n'avoit point été là, voyant la tranchée rétablie, je me ſerois retiré avec mes compagnons derriere notre batterie la plus avancée, & là j'euſſe attendu, ſi les ennemis (qui faiſoient de grandes décharges ſi près de leurs paliſſades que nous ne les pouvions joindre qu'en nous perdant ſans aucun fruit) j'euſſe attendu, dis-je, ſi les ennemis fuſſent revenus à l'attaque de la tranchée ; mais voyant un Prince avec nous qui ne parloit que de donner, je voulus faire quelque choſe avec lui. Je lui dis donc que s'il vouloit me ſuivre, nous chargerions ce bataillon avec ma compagnie. Il me répondit avec la plus grande gayeté du monde qu'il m'en conjuroit. Allons, Meſſieurs, ſuivez-moi, dis-je à mes Cavaliers : & en même tems ayant pouſſé nos chevaux, Laval & moi nous allâmes tirer chacun un coup de piſtolet à dix pas du bataillon : Veritablement il fit une décharge de laquelle le Duc de Nemours

—— mours fut bleſſé à la jambe, le Comte de Fleix,
1646. la Roche-Guyon, & le Chevalier de Fieſque tuez, le Prince de Marcillac bleſſé d'un coup de mouſquet à l'épaule, le Duc de Pont-de-Vaux bleſſé d'un coup de pique au nez, & les mâchoires caſſées d'un coup de mouſquet, le cheval de Laval & le mien tuez : je tombai par la chûte de mon cheval, & m'étant dégagé je remontai ſur un autre qu'un de mes gens me donna.

Le Comte de Fleix, le Comte de la Roche Guyon, & le Chevalier de Fieſque, tuez.

Pendant cela, Beaujeu qui ſeul étoit reſté à la tête de ma Compagnie, la voulut mener à la charge: mais comme je venois de leur mander qu'on n'avançât point ſans mon ordre, Beaujeu alla ſeul tirer ſon coup de piſtolet au bataillon, ſon cheval fut tué & lui quaſi pris, ſi je n'avois fait avancer ma Compagnie pour le dégager. Dans ce tems-là l'Hôpital-Sainte-Même Lieutenant de la Meſtre de Camp, qui avoit ordre de me ſoûtenir avec quarante Maîtres du Regiment de Meſtre de Camp General, me joignit; ſon cheval fut bleſſé de trois coups, & le ſecond cheval que j'avois pris fut bleſſé à mort.

Comme la conſideration du Duc de Nemours m'avoit engagé à faire le fou avec lui, ſa bleſſûre & ſa retraite me laiſſerent en liberté de ne plus faire que mon devoir, cependant je ne me retirai point & je me faiſois un honneur de voir retirer les ennemis les premiers ; lorſque le Duc d'Enguien m'envoya Monbas Meſtre de Camp du Regiment Royal de Cavalerie, me dire de ſa part de me retirer, & que s'il avoit à prendre un ſecond dans l'armée, il n'en choiſiroit point d'autre que moi.

Il n'y a que les gens fort ſenſibles à la gloire qui

qui puiſſent comprendre la joye que donnent
les louanges d'un Prince de la valeur du Duc 1646.
d'Enguien, & auſſi juſte eſtimateur des belles actions que lui. Pour moi je fus tranſporté de ſon compliment, & je m'en revins à mon épaulement au petit pas, où mon ſecond cheval bleſſé eut encore la force de me rapporter. Ayant fait revuë de ma Compagnie je trouvai deux Cavaliers tuez, douze bleſſez, outre le Cornette, quinze chevaux tuez & dix bleſſez. Enfin de quarante-cinq Maîtres que j'avois menez aux ennemis, il n'en revint à cheval que vingt, & j'en aurois perdu bien davantage ſi leurs armes n'euſſent été cette Campagne à l'épreuve du mouſquet.

Cette ſortie dura près d'une heure, pendant laquelle le Duc d'Enguien fut toûjours à cheval dans la tranchée, expoſé en pourpoint à tous les coups de mouſquet & de canon chargé à cartouches qui ſe tirerent.

Quoi qu'il ſoit vrai que ſans la Compagnie des Chevaux-legers du Prince de Condé, la tranchée eût été comblée, le canon encloué, le Duc d'Enguien tué ou priſonnier, il me dit des choſes en cette rencontre qui valoient mieux que ſi j'euſſe pris Mardick.

Cette action qui ſe fit en plein midi, qui fut grande par elle-même, & plus encore par le nombre de gens de qualité tuez ou bleſſez, fit un fort grand bruit dans l'Armée, & me fit bien de l'honneur.

Le lendemain le Duc d'Enguien me mena au Duc d'Orleans, auquel il conta ce que j'avois fait avec le plus bel éloge du monde. Il eſſuyoit, lui dit-il, de vingt pas les ſalves par rangs d'un gros bataillon d'Eſpagnols, & il y ſeroit encore,

re, ajoûta-t-il ; ſi je ne l'avois envoyé querir
1646. par Monbas.

Le 15. d'Août le Duc d'Enguien étant ſur le midi à la tranchée, eut le viſage tout brûlé par un de nos ſoldats qui paſſoit auprès de lui le chapeau plein de poudre ſous le bras, à laquelle ſa mêche mit le feu. Le Gazetier crut lui faire un grand honneur de dire que cet accident lui étoit arrivé par une grenade des ennemis, mais lui-même s'en moquoit : car perſonne n'a j'amais fait ſi peu de cas que lui de la fauſſe gloire.

Priſe de Mardick.

Mardick ſe défendoit ſi bien, que ſi enfin nous n'euſſions trouvé moyen de boucher le canal avec de petits vaiſſeaux qu'on appelle des *heus*, qu'Antonville amena de Normandie, & avec quelques vaiſſeaux des Hollandois, je ne ſai pas ce qui en fût arrivé ; mais les ennemis ne ſe pouvant plus rafraichir dans un lieu ſerré furent contraints de traiter le 23. d'Août 1646. Les Officiers & les ſoldats au nombre de deux mille cinq cens ſe rendirent priſonniers de guerre, & nous obligeâmes le Gouverneur à ne ſervir de ſix ſemaines.

Mardick rendu, le Duc d'Orleans s'en retourna à la Cour, & l'Armée partit le 29. & alla à Piteau où elle fut deux jours : de-là nous vinmes à Honds-Cotte, & de-là à Furnes, reſolus d'y attaquer le Marquis de Caracene. Nous le trouvâmes à une lieuë & demie ſur nôtre chemin, retranché avec cinq à ſix mille hommes : ſon quartier s'appelloit Vulpen. Il ne défendit le paſſage qu'avec quelque Infanterie détachée pour donner le temps au gros de ſes troupes de ſe retirer, & ſans s'arrêter à Furnes il alla juſqu'à Nieuport.

Nous

Nous arrivâmes le 5. de Septembre à Furnes : la place se rendit d'abord, nous y prîmes cent cinquante prisonniers de guerre. 1646.

Le Duc d'Enguien envoya Saint Evremond à la Cour en porter la nouvelle, & proposer le siege de Dunkerque : cependant il envoya Tourville en Hollande, afin de s'assurer des Hollandois pour le blocus par mer de cette place, & fit faire de grands travaux à Furnes : poste qui valoit bien la peine d'être fortifié & dont il fit avoir le Gouvernement au Bosquet. Prise de Furnes.

Le 15. de Septembre il alla reconnoître Dunkerque avec les Compagnies de Gendarmes & de Chevaux legers de sa Maison. La Cavalerie des ennemis sortit dans les Dunes avec de l'Infanterie, où après avoir escarmouché avec nous assez long-tems, elle nous suivit à notre retraite. Le Duc m'envoya chercher pour me la faire faire preferablement à d'autres Officiers qui me commandoient d'ordinaire, marque de son estime, de sa confiance, & de son amitié : car c'étoient de fort braves gens ; je m'en acquitai fort heureusement, & j'en fus quitte pour un cheval blessé sous moi. Siege de Dunkerque.

Le 19. de Septembre, le Duc ayant reçu nouvelles de la Cour, partit de Furnes avec l'Armée & vint à Dunkerque, où l'on fit les lignes & les forts de la circonvallation jusqu'au 24. que l'on ouvrit les tranchées en deux attaques, l'une que faisoit le Duc, & l'autre les Marêchaux de Gassion & de Rantzau. Je fis ma garde à la tranchée du Duc : le 25. l'on me blessa la nuit trois cavaliers & quatre chevaux.

Le dernier d'Octobre Laval Marêchal de Camp y fut blessé d'un coup de mousquet à la tête, dont il mourut bien-tôt après. Jamais Laval tué.

homme de courage n'eut tant de peine que celui-ci à se resoudre à la mort. C'étoit un Cadet de bonne Maison, mais fort pauvre, & qui avoit été miserable jusques à deux ans près de là, qu'ayant épousé la fille du Chancelier Seguier, veuve du Marquis de Coaslin, il s'étoit vu tout-d'un-coup dans la magnificence; & comme il étoit jeune, il avoit tellement fait son compte de jouïr longues années de cette grande fortune, qu'il ne pouvoit se resoudre à la quiter si-tôt.

1646.

Le 4. d'Octobre, Clanleu Marêchal de camp à l'attaque des Marêchaux, voulut faire un logement à un ouvrage à cornes où l'on avoit fait jouer un fourneau, mais il fut repoussé, & le soir d'après Mioffans, depuis Marêchal d'Albret, fit ce logement.

La nuit du 6. au 7. on fit le pont pour aller au bastion à l'attaque du Duc d'Enguien, & le mineur y fut attaché.

Mort du Chevalier de Chabot.

Le 7. au matin le Chevalier de Chabot Marêchal de camp fut blessé à la tête à l'entrée du pont, dont il mourut quelques jours après avec une constance de Heros; sa mort & celle de Laval étonnerent tout le monde. Celui-ci avec une fort bonne reputation pendant sa vie avoit paru craindre la mort, & Chabot étoit mort comme un Caton.

On remarquoit en ce tems-là, que les coups de tête étoient tous mortels près de la mer Oceane, & aux jambes près de la Mediterranée.

Le 7. d'Octobre les ennemis ayant été sommez, demanderent quatorze jours; on leur en donna cinq, pendant lesquels s'il leur venoit un secours considerable, ils étoient dégagez, & ce secours ne venant pas ils se devoient rendre,

ce

ce qu'ils firent le 12. d'Octobre 1646. Le Marquis de Leyde Gouverneur de la place en sortit avec douze cens hommes de pied & deux cens cinquante chevaux. — 1646. Prise de Dunkerque.

Le 13. nous vinmes à Bulscan avec toute la Cavalerie conduite par le Marêchal de Gassion.

Le 17. à Ifemberg.

Le 18. à Honds-Cotte où nous sejournâmes jusques au 27. Dans l'oisiveté de ce sejour j'écrivis à Madame .... une Lettre en vers, par laquelle je lui faisois une recapitulation de toute notre Campagne, & sur l'affaire de Mardick, je lui mandois :

Ce fut là, que pour mon bonheur
L'ennemi gagnant la tranchée,
Devant ce Prince j'eus l'honneur
De tirer une fois l'épée;
Ce fut en cette occasion,
Qu'il fit lui-même une action,
Digne d'éternelle memoire,
Et que m'ayant d'honneur comblé,
Il se déchargea de la gloire
Dont il se trouvoit accablé.

Le 27. d'Octobre 1646. nous partimes de Honds-Cotte & nous vinmes passer à Bergues, à Cassel, à Bailleul, & à Warwic. Le premier de Novembre nous en partimes avec quatre mille chevaux & quatre mille hommes de pied, chaque Cavalier ayant en crouppe un sac de bled, qui étoit la moitié d'un septier, & nous menâmes à Courtrai deux mille septiers de bled.

Le 2. de Novembre nous revinmes par delà la riviere du Lys, & nous trouvâmes que

—— les ennemis avoient rompu le pont de Warvic :
1646. nous le refimes sans resistance ; & sur l'avis que nous eumes qu'ils étoient près de nous, nous allâmes prendre notre champ de bataille au dessus de Warvic, le 3. de Novembre. Mais ayant appris qu'ils étoient retirez, nous vinmes camper près d'Armantieres.

Mort du Duc de Brezé. Sur la fin de cette Campagne, le Duc de Brezé de Maillé Admiral de France, beaufrere du Duc d'Enguien, ayant été tué, ce Prince envoya demander l'Admirauté à la Cour, on la lui refusa. Le Prince de Condé qui étoit alors en Bourgogne fit le mécontent sur cette nouvelle, & manda au Duc son fils que c'étoit pour une chose comme celle-là qu'il se falloit brouiller à la Cour, & non pas en cassant le Bâton d'un Exempt des Gardes du Duc d'Orleans (comme il avoit fait l'hiver auparavant au Palais de Luxembourg) & que s'il prenoit ce parti-là, il lui feroit toucher deux millions en quelque endroit de la frontiere qu'il voudroit.

Le Cardinal Mazarin craignant la suite de ce mécontentement, fit en sorte qu'il appaisa le Prince de Condé, & il n'en coûta au Cardinal qu'un Evêché pour un des serviteurs du Prince.

Pendant cette negociation, le Duc d'Enguien qui ne savoit encore à quoi elle aboutiroit ni ce qu'il deviendroit, laissa tous ses gens à l'armée, & ne prit avec lui dans son carosse que Marchin, Jumeaux & moi. Il s'approchoit de la Cour à fort petites journées en attendant des nouvelles du Prince son pere, qui lui manda enfin que tout étoit accommodé : & là-dessus ayant pris la poste, il arriva bientôt à Paris, & moi avec lui. Je ne m'y arrê-

tai gueres, & je m'en allai en Bourgogne où je ne fus pas long-tems ſans perdre ma femme, dont je fus extrêmement affligé. Elle m'aimoit fort, elle avoit bien de la vertu & aſſez de beauté & d'eſprit. Elle me laiſſa trois filles, Diane, Charlotte & Louiſe Françoiſe: l'aînée n'avoit que deux ans quand ſa mere mourut. Trois jours après cette perte, j'appris la mort du Prince de Condé; & quoi qu'il me fût de conſequence d'aller trouver le Duc d'Enguien dans ce tems-là, la douleur que j'avois de la mort de ma femme, m'avoit ſi fort détaché de toutes choſes, que je ne voulois pas ſortir de chez moi, & ce ne furent que les ſeules perſuaſions de mon oncle l'Abbé qui m'obligerent d'aller à la Cour.

1646.

Mort du Prince de Condé.

Le Duc d'Enguien me reçut fort bien & s'informa ſoigneuſement de moi, de quelle conſequence m'étoit la perte que je venois de faire. Il avoit pris pour lui la Compagnie de Gendarmes, & celle de Chevaux-legers du Prince ſon pere, ſuivant que cela ſe pratiquoit en pareilles rencontres, & il avoit donné au petit Duc d'Albret ſon fils les ſiennes. Ainſi ces Compagnies ne changerent point de nom: car le Duc d'Enguien s'appella le Prince de Condé, & le Duc d'Albret, le Duc d'Enguien.

La mort du Prince de Condé débarraſſa fort le Cardinal Mazarin, qui avoit donné quelques eſperances au Duc d'Enguien de la Charge d'Admiral ou de quelque choſe d'approchant: car ce Miniſtre en lui faiſant donner tous les établiſſemens du Prince ſon pere, les lui fit valoir comme s'il ne les eût pas obtenus ſans ſes prétentions ſur l'Admirauté. C'étoit une des meilleures maximes de ce Cardinal de ne ſe hâter pas

1646. dans la diſtribution des graces, parce qu'ordinairement le tems le tiroit d'affaires.

Pendant que j'étois en Bourgogne, j'établis la Compagnie de Chevaux-legers du Prince en garniſon dans Autun, & quelque tems après je reçus un nouveau Brevet de cette Charge.

ANN. 1647. Au commencement de Février 1647. je retournai à Paris. Je logeois au Temple dans un appartement que le Grand-Prieur de France mon oncle m'avoit donné chez lui. Il m'aimoit fort, & il avoit beaucoup de croyance en moi par le peu de deſſein que je lui témoignois avoir de le gouverner, car il étoit fort défiant de ſon naturel. Une choſe encore qui me ſervoit bien auprès de lui, c'étoit la penſée qu'il avoit que ma conſideration lui en donnoit dans le monde: tout cela pourtant ne me produiſoit encore d'autre avantage que celui du logement, lors qu'il arriva une choſe dont je crûs que je me pourrois prévaloir.

Il faut ſavoir que l'Ordre de Malte avoit trouvé quelques années auparavant que le Grand-Prieuré de France avoit tellement augmenté de revenu, qu'il pourroit enfin donner envie au Roi de s'en ſaiſir, comme le Roi d'Eſpagne avoit fait du Grand-Prieuré de Caſtille. Il reſolut donc d'en démembrer vingt mille livres de rente, & d'affecter ce démembrement à de certaines Charges de l'Ordre qui n'avoient point d'appointement, comme le Bailliage de la Morée, & quelques autres.

Le premier Grand-Prieur à qui il échût de prendre le Benefice ſous cette charge, fut le Grand-Prieur de la Porte; mais parce qu'il étoit oncle du Cardinal de Richelieu, l'Ordre le déchargea de cette condition, & ce ne fut que ſous

ſous mon oncle ſon ſucceſſeur que le démembrement eut lieu : encore à ſon avenement le Conſeil du Roi s'appercevant du deſſein de l'Ordre de Malte, & ne voulant pas que cela ôtât à Sa Majeſté les vûës qu'elle pourroit avoir, donna un Arrêt par lequel le Roi s'oppoſoit au démembrement du Grand-Prieuré de France. Mon oncle fut bien-aiſe qu'une force majeure l'empêchât de diminuer du revenu ; mais comme l'Ordre de Malte avoit promis au Commandeur de Souvré, qu'il avoit fait ſon Ambaſſadeur à la Cour, le démembrement pour lui en cas qu'il y pût faire conſentir le Roi, j'apprehendois qu'enfin le Cardinal Mazarin n'accordât cela au Commandeur qui étoit avec lui : de ſorte que croyant pouvoir profiter du démembrement par le credit du jeune Prince de Condé, j'engageai le Grand-Prieur à lui donner ſa parole, que s'il vouloit empêcher que l'Arrêt du Conſeil ne ſe caſſât, il me donneroit quatorze mille livres de rente, à quoi les terres qu'on avoit démembrées ſe montoient plus que les vingt mille livres par le dernier bail qu'en avoit fait mon oncle. Le Prince lui promit d'empêcher la caſſation de l'Arrêt, & ne fut pas plûtôt à Dijon qu'il écrivit cette Lettre au Commandeur de Souvré. 1647.

MONSIEUR,

„ Ayant toûjours particulierement eſtimé
„ Monſieur le Grand-Prieur de France, & fait
„ profeſſion de le ſervir, j'ai bien voulu vous
„ faire ces lignes pour vous prier d'avoir ſes
„ interêts en recommandation & de le vouloir

 „ fa-

1647. „ favoriser en tout ce qui dependra de vous, „ vous assurant que je prendrai bonne part à la „ grace que vous lui départirez, qui m'obligera d'autant plus à demeurer vôtre très-affectionné à vous servir.

LOUIS DE BOURBON.

A Dijon ce 29. de Mars 1647.

Et à l'apostille. Je vous prie de considerer que toute cette famille est attachée à mon service.

Le Commandeur de Souvre ne voulut pas recevoir cette Lettre parce que le démembrement avoit été fait aussi-tôt que le Prince avoit été sorti de Paris. Je ne laissai pas de lui avoir la même obligation que si la Lettre eût fait l'effet que nous souhaitions, & il faut que j'avouë qu'il me traitoit en toutes choses le mieux du monde.

Dans ce tems-là je partis pour aller en Catalogne avec la Compagnie de Chevaux-legers du Prince : elle étoit de quatre-vingt-dix Maîtres tous vieux Cavaliers éprouvez, bien armez & bien vêtus.

A Valence, je reçus cette Lettre de Madame de....

De .... ce 15. Mars 1647.

„ JE vous trouve un plaisant Mignon de ne „ m'avoir pas écrit depuis deux mois Avez-„ vous oublié qui je suis, & le rang que je tiens „ dans la famille? Ah vraiment, petit Cadet, „ je vous en ferai bien ressouvenir : si vous „ me fâchez, je vous reduirai au lambel. Vous „ savez que je suis sur la fin d'une grossesse, & je „ ne trouve en vous non plus d'inquiétude de ma „ santé

„ ſanté que ſi j'étois encore fille. Hé bien je
„ vous apprens, quand vous en devriez enrager, 1647.
„ que je ſuis accouchée d'un garçon, à qui je
„ vais faire ſucer la haine contre vous avec le
„ lait, & que j'en ferai encore bien d'autres, ſeu-
„ lement pour vous faire des ennemis : vous n'a-
„ vez pas eu l'eſprit d'en faire autant ; le beau
„ faiſeur des filles !

„ Mais c'eſt aſſez vous cacher ma tendreſſe,
„ mon cher couſin, le naturel l'emporte ſur la
„ politique : j'avois reſolu de vous gronder ſur
„ votre pareſſe depuis le commencement juſ-
„ qu'à la fin ; je me fais trop de violence, & il en
„ faut revenir à vous dire que Monſieur de ....
„ & moi vous aimons fort, & que nous parlons
„ ſouvent du plaiſir qu'il y a d'être avec vous.
„ Adieu.

Je fis auſſi-tôt cette réponſe.

A Valence le 12. *Avril* 1647.

„ POur répondre à votre Lettre du 15. Mars,
„ je vous dirai, Madame, que je m'apperçois
„ que vous prenez une certaine habitude à me
„ gourmander, qui a plus l'air de Maîtreſſe que
„ de Couſine. Prenez garde à quoi vous vous en-
„ gagez : car enfin, quand je me ferai une fois
„ bien reſolu à ſouffrir, je voudrai avoir les dou-
„ ceurs des amans, auſſi bien que les rudeſſes. Je
„ ſai que vous êtes chef des armes, & que je dois
„ du reſpect à cette qualité, mais vous abuſez un
„ peu trop de mes ſoumiſſions. Il eſt vrai que
„ vous êtes auſſi prompte à vous appaiſer qu'à
„ vous mettre en colere, & que ſi vos Lettres
„ commencent par, *Je vous trouve un plaiſant*
„ *Mignon*, elles finiſſent par, *Nous vous aimons*
„ *fort Monſieur de .... & moi.*

1647. „ Au reste, ma belle cousine, je ne vous felicite „ point de la fécondité dont vous me menacez : „ car depuis la loi de grace, on n'en a pas plus „ d'estime pour une femme ; & quelques Mo- „ dernes mêmes en ont moins fait de cas. Te- „ nez-vous-en donc, si vous m'en croyez, au gar- „ çon que vous venez de faire, c'est une action „ bien loüable. Je vous avouë que je n'ai pas „ eu l'esprit d'en faire autant, aussi enviai-je ce „ bonheur à Monsieur de.... plus que chose „ du monde.

„ J'ai souhaité que vous vinssiez tous deux à „ Paris, quand j'y étois ; mais maintenant que „ j'en suis parti, je serois fâché que vous y al- „ lassiez.

„ Je m'accommode fort de M. de Launay „ Lyais, il recevra de moi toutes les assistances & „ tous les bons offices que je puis rendre auprès „ de M. le Prince à un de mes amis : il est honnête „ homme, & ma chere Cousine me l'a recom- „ mandé, je vous laisse à penser si je le servirai.

Pendant que je continuois ma route il arriva une chose en Languedoc qui fit assez de bruit pour ne la pas oublier.

Le soir que j'arrivai à Nimes, une maniere d'honnête homme, soi disant argentier du Marêchal de Schomberg, me vint faire plainte que quatre de mes Chevaux legers, nommez la Garenne, la Marche, Chanfort & Petit, faisoient mille insolences dans leurs logis, & même menaçoient de forcer une honnête fille qui étoit sa Cousine : je leur envoyai dire que je les assommerois si j'entendois encore le moindre bruit de leur part. Une heure après comme je soupois, je vois entrer cette fille dans ma chambre qui

qui me vint demander protection contre ces Chevaux-legers : & en même tems je les vois arriver, qui me disent en sa presence, qu'ils ne lui ont parlé qu'en riant, sans la toucher seulement, & qui m'assurent qu'ils ne lui diront plus rien du tout. Après les avoir fort gourmandez, je voulus renvoyer la Demoiselle : elle me dit qu'absolument elle ne s'en retourneroit pas. Je commandai donc qu'on lui donnât une chambre dans mon logis, & elle y demeura jusqu'à ce que voulant me mettre au lit, je la vis rentrer dans la mienne, en me disant qu'elle y vouloit passer la nuit, & qu'elle n'étoit point en sureté ailleurs. J'eus beau lui dire qu'elle étoit folle de croire que mon logis n'étoit pas aussi sûr pour elle que ma chambre, & que l'on croiroit qu'elle auroit couché avec moi : cela ne lui fit point changer de resolution ; & enfin je dis à mes gens qu'on lui donnât un des quatre lits qui étoient dans ma chambre. Comme tout le monde se fut retiré, je la fis asseoir au chevet de mon lit, & l'ayant pressée d'accorder au Capitaine ce qu'elle avoit refusé aux soldats, & qu'aussi bien personne n'en douteroit ; elle me répondit fort honnêtement, que pour sauver son honneur, elle ne se soucioit pas de hasarder sa reputation. Je ne me le fis pas dire deux fois. Elle n'étoit ni jolie ni jeune ; il étoit tard, & je m'endormois : je lui dis donc de s'aller mettre sur le lit qu'on lui avoit destiné. Le lendemain à mon reveil un Gentilhomme à moi qui avoit couché dans ma chambre, me dit que la Demoiselle n'étoit plus sur son lit, & qu'il falloit qu'elle fût sortie à la pointe du jour, je ne m'en mis pas en peine, & m'étant levé, deux Jesuites entrent dans ma chambre

1647.

1647. comme je m'habillois, me viennent remercier de la bonne action que j'avois faite, d'avoir sauvé l'honneur d'une fille, & me prient en même tems de la leur remettre entre les mains pour la rendre à ses parens. Je leur dis qu'elle s'en étoit allée dès le matin sans que pas un de mes gens l'eût vûë sortir. Ils s'en allerent, & je me mis à table pour déjeuner. Un de mes laquais entrant dans la chambre avec un plat, apperçût une tête qui sortoit de dessous le lit de la fille, & l'ayant reconnuë, il dit ce qu'il voyoit: j'y cours, & l'ayant fait sortir de là-dessous, je lui demandai ce qui l'avoit obligée à s'y mettre, & même à n'en pas sortir lorsqu'elle avoit entendu les Jesuites me la venir demander. Je trouvai une personne à qui la peur avoit ôté le jugement, & qui ne savoit ce qu'elle me disoit. Je la voulus renvoyer aux Jesuites, elle ne voulut point sortir de mon logis, que lorsque j'en partirois. Je montai donc à cheval à la tête de ma Compagnie, & je m'en vins à Lunel. Le soir étant prêt à me coucher, la Marche, un des quatre Chevaux-legers dont on m'avoit fait plainte, entre dans ma chambre & me vient dire que la fille qui avoit tant fait de bruit la veille & que je croyois si vertueuse n'étoit rien moins que cela; qu'elle étoit dans son logis avec ses camarades, & que si je voulois il me l'ameneroit. Les mêmes raisons qui m'avoient empêché la veille de la presser, me firent refuser les offres de la Marche, & j'en fus encore bien plus dégoûté la croyant une coureuse. Le lendemain j'arrivai à Montpellier, où le Maréchal du Plessis-Praslin. Cesar de Choiseul, tenoit les Etats de la Province. Après l'avoir été visiter, j'allai voir Breteuil Intendant de la Justice, qui

qui me dit qu'on faisoit de grandes plaintes contre moi sur un prétendu viol fait à une honnête 1647.
fille de Nimes. Comment, lui dis-je, la fille dont vous voulez parler n'a point été violée : si quelqu'un de mes Chevaux-legers a couché avec elle, ç'a été de gré à gré : & ensuite lui ayant conté ce qui s'étoit passé à Nimes & à Lunel, je m'en vins à mon logis. Je n'y fus pas plûtôt que Breteuil m'envoya demander les nommez Chanfort & Petit : je refusai de les lui donner, à moins que le Maréchal du Plessis ne me les demandât. Le Maréchal l'ayant fait à ma priere (parce que je voyois bien qu'on les prendroit malgré moi) on les mit en prison, & un moment après, j'appris que la Garenne & la Marche, qui étoient les plus coupables, n'étoient pas entrez dans la ville & avoient gagné les devants. En effet ils allerent à Perpignan, où Champlâtreux Intendant de l'armée, averti par Breteuil les fit arrêter ; mais ils se sauverent de prison, & me vinrent trouver à Lerida. Pour ceux qui étoient à Montpellier, on leur fit leur procès : Chanfort fut condamné d'avoir la tête coupée à la maniere de ce païs-là sur un plot de bois, & Petit fut renvoyé en consideration de sa grande jeunesse & de sa parenté de Dijon, qui étoit fort grande, dans les meilleures familles du Parlement. Les reflexions qu'on peut faire sur cet évenement, c'est qu'un Officier qui conduit des troupes ne sauroit être trop exact, ni apporter trop de précautions pour éviter les desordres, puisqu'avec tous mes soins je ne pûs empêcher le viol de cette fille ni la mort de mon Cheveau-leger.

Enfin après une longue & ennuyeuse route, j'arrivai à Barcelonne sur la fin d'Avril. Il y

avoit près de quinze jours que le Prince y étoit
1647. & qu'il travailloit avec Marca & Champlâtreux pour la subsistance de son armée pendant cette Campagne. Il étoit dans son année de deuil de la mort du Prince son pere, & l'habit noir qui ne releve pas d'ordinaire la mine des gens, avoit fait dire aux Catalans à son entrée à Barcelonne, que c'étoit un Etudiant qu'on leur avoit envoyé : de sorte que pour s'attirer les respects que les peuples, & particulierement ceux-là ont plus pour les choses brillantes que pour les solides, il nous fit faire à tous tant que nous étions des principaux Officiers de l'armée une espece de carrousel sur le Mole de Barcelonne, où nous parûmes deux à deux sur nos plus beaux chevaux couverts de housses en broderie d'or, & nous de même. Pour lui il fit bien changer de langage aux Catalans, & ils lui trouverent l'air de Heros que l'habit noir leur avoit caché.

Après que le Prince eût appris l'arrivée de toutes les troupes, & qu'il eût donné tous les ordres necessaires, il partit de Barcelonne le 8. Mai, & alla coucher à Notre-Dame de Monserrat.

Le 9. à Aigolade.

Le 10. à Cerveres.

Le 11. il passa la Ségre à Balaguier & alla coucher à....

Le 12. il passa la Noguere avec grande peine, parce qu'elle étoit fort debordée : il s'y noya vingt-cinq ou trente Fantassins & quatre ou cinq Cavaliers; la moitié de l'Infanterie ne pût passer & fut contrainte de repasser la Ségre à Balaguier, & d'aller attendre à Villenouette que le pont fût fait pour joindre le Prince

Prince qui étoit arrivé le 12. au ſoir devant Lerida. 1647.

Si les ennemis ſe fuſſent oppoſez au paſſage de la Noguére avec mille ou douze cens hommes de pied ſeulement & deux cens chevaux, ils nous euſſent empêché de paſſer.

Le même jour 12. Marchin Lieutenant General arriva devant Lerida du côté de Barcelonne avec une partie de l'armée, & ſe logea à Villenouette.

Journal du Siége de Lerida.

LE 13. & le 14. de Mai ſe paſſerent à faire le pont au-deſſus de Lerida, & à refaire une partie des lignes & des redoutes que le Comte de Harcourt y avoit faites la Campagne precedente, quand il avoit été battu. Siége de Lerida.

Le 15. les ennemis firent une ſortie du côté de Villenouette, mais ſans s'avancer beaucoup, & ſe contenterent de tirer force coups de canon: la corde du pont rompit ce jour-là; de ſorte qu'on fut contraint d'y mettre un autre cable.

Le 16. il ſe vint rendre quelques Cavaliers des ennemis de qui on achettoit les chevaux ſix piſtoles chacun.

Le 17. il s'en rendit encore.

Le 18. le Prince monta à cheval à la pointe du jour avec ſes Gendarmes, ſes Chevaux-legers & ſes Gardes, & alla reconnoître le Château d'Algouare à deux grandes lieues du Camp: on le ſomma de la part du Colonel Balthaſar qui étoit avec nous, mais les ennemis répondirent qu'ils aviſeroient à ce qu'ils auroient à faire quand ils verroient de l'Infanterie & du canon.

non. Nous revinmes au Camp, & l'aprèsdînée
1647. on eut avis que trois escadrons des ennemis avoient paru du côté de Fargues; cela obligea le Prince d'ordonner un biouac general, & de passer la nuit même à l'endroit de la ligne par où les ennemis pouvoient vraisemblablement jetter du secours.

Le 19. Sainte Colombe Maréchal de bataille fut commandé d'aller prendre le Château de Casteldase avec le reste de l'Infanterie qui n'avoit pas encore joint l'armée, & avec quelque Cavalerie. Après 60. ou 80. volées de canon il se rendit au bout de deux jours, à condition que les cent hommes qui étoient dedans seroient conduits à Fontarabie par la France, qu'ils ne feroient que deux lieues par jour, & sejourneroient de six en six jours.

Prise du Château de Casteldase.

Le 20. & le 21. on eut allarme, & on fit un biouac plus exact.

Le 22. on fit la banquette aux lignes, & on les acheva.

Le 23. on prit sur les onze heures du soir des prisonniers de la Ville, qui dirent que toute la garnison étoit sous les armes dans la place. Cela fit croire qu'ils attendoient du secours, & obligea le Prince de faire prendre les armes à l'armée jusques au matin du 24.

Ce jour-là il fit demander à tous les Officiers tant de l'Infanterie que de la Cavalerie, ce qu'ils pouvoient fournir de chevaux & de mulets, & avec cela il envoya querir à Belpouche l'avoine de munition que le Roi fournissoit à la Cavalerie.

Le 26. le pont se rompit par la cruë de la Ségre, que les neiges fondues avoient augmentée; ce que Don Gregorio Brit Gouverneur de Le-

rida

rida ayant vû, & que le quartier de Marchin étoit fort affoibli, tant à cauſe des gens qui étoient 1647.
allez au fourrage qu'à l'avoine à Belpouche, il fit ſortir ſur les dix à onze heures toute ſa Cavalerie dont il cacha une partie dans les maſures d'un Fauxbourg ruiné, & fit pouſſer notre garde ſi vivement, que ſans la diligence de Marchin à faire monter ſon Regiment à cheval, les ennemis euſſent enlevé le quartier de Villenouette, mais ce Regiment les repouſſa avec tant de vigueur qu'ils furent contraints de ſe jetter dans la riviere; l'eſcadron de Miche, Capitaine & Major dans ce Regiment les ayant coupez au pont.

Nous n'y perdîmes que cinq ou ſix hommes, deux freres Gentilshommes Allemans nommez Peterſdorf, volontaires auprès de Marchin, & qui étoient ſes parens, y furent fort bleſſez, l'un d'un coup de canon qui lui emporta la jambe, & l'autre d'un coup de piſtolet à l'épaule, Monbelliard Lieutenant Colonel de Marchin reçut un coup d'épée ſur le coû. Les ennemis y perdirent plus de quarante hommes tuez ou noyez, & nous leur fîmes vingt priſonniers. Marchin ayant envoyé repeter un de ſes parens qui avoit été pris, Brit le lui renvoya avec beaucoup de complimens & de civilitez dont on ne le croyoit pas capable, & entre autres choſes il lui manda, que le Prince de Condé ne trouveroit peut-être pas tant de facilité à prendre Lerida qu'il s'étoit imaginé, mais au moins que lui, Don Gregorio, auroit cet avantage (dont il s'eſtimoit infiniment glorieux) de diſputer cette place avec le Prince du monde de la plus grande reputation.

Le 27. de Mai on ouvrit les tranchées en deux

—— deux attaques, celle du Prince à une Eglise rui-
1647. née à deux cens cinquante ou trois cens pas de la porte de la Ville, & celle du Maréchal de Grammont ſur la droite à une autre Egliſe. Du
Du Cret tué. Cret Capitaine au Regiment de Champagne fût tué ce jour-là à l'attaque du Prince, & le Lieutenant Colonel bleſſé. Les Gendarmes, Chevaux-legers & Gardes du Prince ſoûtenoient le Regiment de Champagne, la garde étoit commandée par Gaſpard de Colligny, depuis Duc de Châtillon, Maréchal de Camp, qui d'ailleurs commandoit par commiſſion la Cavalerie de l'armée.

Le 28. ſur les trois heures après midi les ennemis parurent dehors de leurs contreſcarpes avec quelques pelotons d'Infanterie & quinze ou vingt Cavaliers, le tout pour nous attirer & nous faire eſſuyer, en nous retirant, le feu de toute la courtine; mais nous nous contentâmes de monter à cheval, de ſortir de derriere nos épaulemens, & d'envoyer reconnoître les ennemis par huit gardes, ſur leſquels & ſur nous ils firent toutes les décharges une demie heure durant de canon & de mouſquet, qui ſe font dans les grandes ſorties, mais avec peu d'effet. Le Prince y accourut, & trouva que c'étoit une fauſſe allarme: on ne perdit que ſept à huit ſoldats à cette garde, elle fut relevée par le Regiment de Sainte-Même & deux eſcadrons de Condé, & par Arnaud Maréchal de Camp.

Le 29. le travail ſe trouva fort avancé, la Mouſſaye Maréchal de camp releva la tranchée du Prince avec le Regiment de Condé Infanterie & deux eſcadrons de Condé Cavalerie.

Le 30. les ennemis ſortirent ſur les fourrageurs

geurs entre la riviere & notre attaque, ils en prirent quelques-uns. 1647.

Cette garde fut relevée par le Comte de Broglia Italien, Maréchal de Camp, avec les Regimens de Conti Infanterie & les Regimens de Cavalerie de Mazarin & du Chevalier de Gault: on fit un fort beau travail cette nuit-là.

Le 31. la garde fut relevée par Châtillon avec le Regiment de Romme Suiſſe, & le Regiment de Cavalerie du Colonel Balthaſar.

Le premier de Juin la tranchée fut relevée par Arnaud avec le Regiment de Champagne, les Gendarmes, Chevaux-legers du Prince & ſes Gardes.

Le lendemain 2. de Juin il arriva à ce ſiege une avanture à laquelle j'eus part, qui fit tant de bruit & dont on parla ſi diverſement, que je ne trouve pas mal-à-propos d'en dire ici le détail.

Le Chevalier de la Valiere Maréchal de Camp de jour à la tranchée du Maréchal de Grammont, me ſachant en garde à la tranchée du Prince, m'envoya prier du grand matin à dîner, me mandant que Barbantane Lieutenant des Gendarmes d'Enguien & Jumeaux Maréchal de bataille, deux de mes meilleurs amis s'y trouveroient. J'acceptai le parti & je me rendis ſur les ſept heures à l'ouverture de la tranchée du Maréchal, qui étoit dans les maſures d'une vieille Egliſe ruinée. Je ne fus pas arrivé qu'on nous fit déjeuner; nous avions les petits violons du Prince: pendant qu'ils jouoient, Barbantane ne ſachant à quoi s'amuſer, leve le deſſus d'une tombe & trouve dedans un corps tout entier, ſur lequel étoit encore le linge dont il avoit été enſeveli. Il nous apporte le cadavre, & la Breteche

1647. teche Guidon des Gendarmes d'Enguien l'ayant pris de l'autre main, ils se mettent à le faire danser entre-eux deux; cela me fit horreur, & je leur témoignai tant de fois trouver ce plaisir-là ridicule, qu'enfin ils remirent le cadavre dans son cercueil. L'heure de dîner étant venuë, nous nous mettons à table avec la gayeté qu'on a en de pareilles rencontres, & dîmes mille chansons que nous apprenions au Chevalier de la Valiere (qui n'avoit point été en France depuis trois ou quatre ans) nous fîmes une fort grande débauche. Sur la fin du repas le Marquis de la Trousse, qui devoit relever le Chevalier étant venu voir ce qu'il avoit à faire la nuit d'après, & nous trouvant à table, dit à la Valiere: Achevez, mon camarade, je ne veux point vous interrompre. Le Chevalier qui étoit brave, & qui n'étoit pas si saoul qu'il ne sût bien qu'il étoit à propos qu'il fît voir à la Trousse ce qu'il avoit fait, & ce qu'il lui sembloit qu'il falloit faire, nous quitta, nous dit-il, pour un moment, mais il nous manqua de parole: car un moment après un de ses gens s'en vint en criant, nous dire que son Maître venoit d'être tué. En effet, la Trousse qui affectoit d'ordinaire de s'exposer sans necessité, & de marcher au-dessus de la tranchée plûtôt que d'y entrer, fut cause que le Chevalier qui n'en voulut pas moins faire que lui reçut un coup de mousquet dans la tête. Nous achevâmes de dîner comme si de rien n'eût été (tant il est vrai que la guerre endurcit les gens & leur ôte les sentimens d'humanité.) Jumeaux n'oublia pas son intérêt, & nous laissant achever, il alla demander au Prince le Gouvernement de Fleix, vacant par la mort du Chevalier, lequel il obtint.

Le Chevalier de la Valiere tué.

Les

Les accidens qui arriverent à la plûpart de ceux qui s'étoient trouvez à cette débauche, 1647. firent dire que le corps que Barbantane avoit tiré du tombeau étoit un corps Saint : cependant cela étoit faux, il n'y avoit nulle devotion à cette Eglise ; c'étoit un corps qui avoit été embaumé, ou que la grande secheresse du païs avoit empêché de se corrompre : & puis si c'eût été un corps Saint, & que Dieu eût voulu châtier le manque de respect qu'on auroit eu pour lui, la punition ne devoit tomber que sur Barbantane & sur la Brêteche, & non pas encore sur Jumeaux qui mourut bien-tôt après de maladie, sur le Chevalier de la Valiere qui fut tué le même jour, & sur moi qui fus fort malade la même année, tous trois pourtant n'avions eu aucune part à tout ce que l'on avoit fait à ce corps, mais on aime à trouver des causes merveilleuses aux évenemens les plus communs.

Le 2. de Juin la garde de la tranchée du Prince fut relevée par la Moussaye, le Regiment de Sainte-Même & deux escadrons de Condé : l'on attacha le mineur au pied de la glaciere où étoit le travail le plus avancé des ennemis ; ils firent grand feu cette nuit-là.

Le 3. la garde fut relevée par le Comte de Broglia, & les Regimens de Condé Cavalerie & Infanterie, & sur les dix heures du soir les ennemis firent un feu de mousquetade qui dura une heure & demie, & sortirent trente hommes armez, lesquels pousserent d'abord les gens qui étoient à la tête de la tranchée, mais ils furent repoussez. Un moment avant cette sortie trois soldats Espagnols s'étant venus rendre, donnerent avis que Brit avoit resolu de faire sortir

tir

tir trois cens hommes armez à la pointe du
1647. jour ; mais les ennemis s'étant apperçûs de la desertion de ces trois soldats avoient changé l'ordre de leur sortie, & avancé le tems, de peur que nous n'y fussions trop bien preparez

Le 4. de Juin la garde fut relevée par Châtillon avec les Regimens de Conti Infanterie & les Regimens de Cavalerie de Mazarin & de Gault.

Le 5. la garde fut relevée par Arnaud avec les Regimens de Romme Suisse & de Balthasar Cavalerie.

Le 6. entre midi & une heure les ennemis firent une sortie de cinquante hommes soûtenus de cent; les Suisses abandonnerent leurs postes si absolument, que sans la Cavalerie de Balthasar, les ennemis qui avoient pris Arnaud, blessé d'un coup d'épée à la tête, l'eussent mené dans la ville, mais Balthasar le dégagea, & le Prince arrivant ensuite lui quatriéme, regagna avec les Suisses (qu'il força à coups d'épée de retourner) tous les postes abandonnez. Le Regiment de Champagne, les Gendarmes du Prince, & ses Chevaux-legers coururent aux tranchées, mais ils trouverent déja les ennemis repoussez : les Gendarmes & les Chevaux-legers revinrent, & Champagne qui devoit entrer le soir à la tranchée y demeura: Arnaud revint se faire penser, & Saint Martin Maréchal de bataille commanda la tranchée le reste du jour. Nous perdîmes cent hommes à cette sortie & nous y eumes beaucoup de blessez, un Aide de camp & un Gentilhomme du Prince tuez; toutes les fascines furent brûlées, La Pomme, Mineur, y fut tué, ce qui fut pour nous une grande perte.

Le

Le 7. Broglia entra en garde avec le Regiment de Sainte-Même, les Gendarmes & les Chevaux-legers du Prince. L'on fit mettre trente Cavaliers pied à terre à la tête du travail. L'apresdînée Brit envoya au Prince sans rançon, dix Suisses qu'il avoit pris la veille, & un Enseigne de Conti, & le supplia de lui envoyer de la glace, ce qu'il fit sur deux mulets bien chargez. 1647.

Le 8. Tavannes fit sa premiere garde de Maréchal de Camp avec les Regimens de Condé, Cavalerie & Infanterie.

Le 9. Châtillon entra en garde avec Conti Infanterie & Condé Cavalerie.

Le 10. la Moussaye releva la garde avec trois cens soldats de Montpouillan, pour garder la tête de la tranchée, parce qu'on ne la vouloit plus confier aux Suisses qui demeurerent à la queuë.

Le 11. le Prince qui aimoit fort la Moussaye, lui envoya dire de venir dîner avec lui chez Marchin où il étoit prié. La Moussaye ne fut pas plûtôt à son logis que les ennemis firent une sortie entre midi & une heure. Nous étions quatre alors à cheval avec le Prince, assez près de notre pont sur la Segre: aux premiers coups de mousquet qu'il vit tirer, il commanda à Saint Martin Maréchal de bataille d'aller faire marcher Champagne à la tranchée; à Vialar son sous Ecuyer, d'aller dire à Broglia de ne quitter point le quartier du Roi; à moi de faire marcher les Gendarmes & les Chevaux-legers, & à Châtillon de le suivre: & en même tems il poussa à toute bride à la tranchée. J'arrivai un moment après lui, car après avoir donné mes ordres, je n'attendis pas les troupes. D'abord le Comte de Clermont de Vertillac, commandant

Le Comte de Clermont de Vertillac tué.

dant la tranchée de Maréchal de bataille, y
1647. avoit été tué d'un coup de mousquet à la gorge; le Regiment de Monpouillan avoit un peu lâché le pied, & les Suisses ayant repris le poste, avoient recouvré l'honneur qu'ils avoient perdu à leur derniere garde: les Regimens de Cavalerie de Mazarin & de Gault y firent très-bien; ils y perdirent un Capitaine & un Lieutenant; ils y eurent plusieurs Cavaliers & chevaux tuez & blessez; les ennemis sans aucun avantage y perdirent des hommes.

Il n'est pas imaginable combien le Prince avoit de grands talens pour la guerre: son activité, sa presence d'esprit, son jugement & son courage étoient au plus haut point où ces qualitez peuvent aller; il falloit pour être battu avec lui, être accablé par le nombre: un si grand exemple animoit les plus timides.

L'action qu'il venoit de faire à cette sortie lui donna plus de gayeté qu'à l'ordinaire; de sorte que nous fîmes une fort grande débauche chez Marchin. Au sortir de table le Prince voulut aller voir le fort de Rebé, qui étoit l'endroit par où les ennemis étoient entrez dans les lignes l'année auparavant, lorsqu'ils avoient battu Henri de Lorraine Comte de Harcourt. Si-tôt que je fus à cheval je poussai à toute bride, & mon cheval s'étant abattu sur des caillous ronds, j'allai tomber à quatre pas de lui. Je perdis d'abord connoissance, & l'on m'emporta chez Marchin où l'on me fit saigner, & mettre tout nud dans une peau de mouton qu'on écorcha sur l'heure. Je me trouvai encore l'épaule droite démise; cependant je montai à cheval au bout de quatre jours; & ma blessure ne m'empêcha pas de me trouver avec mes Chevaux-legers

legers à une ſortie que les ennemis firent.

Le 11. au ſoir Broglia releva la garde avec Champagne & Balthaſar : les ennemis ayant jetté toute la nuit quantité de grenades, le matin la galerie ſe trouva fort endommagée ; mais on la raccommoda avec tant de diligence qu'elle fut bien-tôt remiſe au même état qu'auparavant. 1647.

Le 12. Tavannes releva la garde avec le Regiment de Sainte Meſme, Meille Cavalerie & les Gardes du Prince.

Le 13. au matin les ennemis firent grand feu. Le ſoir Châtillon releva la garde avec le Regiment de Condé, les Gendarmes & les Chevaux-legers du Prince. Sur le minuit les ennemis ayant jetté beaucoup de grenades & de feux d'artifice, mirent le feu à la galerie, & en même tems ſortirent trente ou quarante hommes. Notre Infanterie ne voulut jamais aller à eux, ce que voyant Châtillon, il commanda à Ponard Marêchal des logis de la Compagnie des Chevaux-legers du Prince, de ſortir avec vingt Maîtres cuiraſſez, qu'il avoit à pied auprès de lui ; ce qu'ils firent, & ſi vigoureuſement qu'ils pouſſerent les ennemis aſſez bruſquement ; mais il y eut deux Chevaux-legers tuez & deux fort bleſſez. Saint Micault Meſtre de camp du Regiment de Condé y fit fort bien.

Le 14. un Chevau-leger de cette même Compagnie nommé Dupré, à qui j'avois permis d'aller faire boire ſon cheval, eut le bout du pied emporté d'un coup de canon : & ſans paroître ému, il venoit ſe faire pancer à l'épaulement & achever ſa garde, quand le Prince le trouva & lui commanda de s'en aller au quartier. Il me fit l'honneur de me dire auſſi-tôt la

 fer-

fermeté de ce Chevau-leger, & m'ordonna de
1647. le faire souvenir de l'établir en quelque lieu, à quoi il ne manqua pas.

Ce soir-là la Moussaye entra en garde avec le Regiment de Conti & deux escadrons de Condé.

Le 15. un Tambour étant allé repeter quelques prisonniers dans la ville, rapporta que le Gouverneur avoit été blessé à la jambe, il y avoit sept ou huit jours, & qu'il se faisoit porter en chaise.

Broglia entra ce soir-là en garde avec les Regimens de Romme Suisse & Guienne, & deux Escadrons de Condé.

Le 16. Tavannes releva la garde avec le Regiment de Champagne, la Cavalerie de Mazarin & de Gault. Sur le minuit les ennemis firent une sortie, les vingt Maîtres cuirassez de la tête lâcherent le pied, mais ils furent soûtenus, de sorte que les ennemis ne firent rien.

Levée du siege de Lerida.

Le 17. Tavannes demeura en garde: Sainte Mesme y entra avec Champagne; & Balthasar releva Mazarin & Gault: on retira cette nuit-là les canons qui étoient en batterie, & sur les deux heures après minuit on abandonna les tranchées. Toute l'armée fut sous les armes, & la journée du lendemain 18. se passa à la faire défiler sur le pont de batteaux que nous avions sur la Segre. Il y avoit une redoute au bout du pont du côté des ennemis, on en fit encore une plus grande pour favoriser la retraite de l'armée: elle fut toute passée sur les deux heures après minuit du 18. au 19. & le pont de bateaux défait à la pointe du jour.

Les raisons de la levée de ce Siege furent: Que notre Infanterie diminuoit tous les jours,

tant

tant par les blessez, malades, ou tuez, que par les deserteurs, dont le nombre étoit excessif; 1647.
on perdoit tous les jours cent ou six-vingts hommes qui s'alloient rendre aux ennemis, & passoient par l'Espagne pour revenir en France.

Que cependant l'Armée des ennemis s'assembloit à Fargues & devoit bien-tôt être en état de venir à nous.

Que nous avions perdu nos Mineurs aux sorties que les ennemis avoient faites.

Que nous ne trouvions que du roc dans lequel il falloit bien du tems pour s'avancer.

Que le logement sur la brêche ne se pourroit faire sans perdre beaucoup de gens, & que peut-être encore ne le feroit-on pas.

Que notre Armée se ruinant infailliblement dans la continuation de ce Siege, se trouveroit abandonnée à l'effort d'une Armée fraîche & forte, & que peut-être la Province voyant nos desavantages traiteroit avec les ennemis.

Quoi qu'il en soit, ce fut une victoire que le Prince de Condé gagna sur lui-même, d'autant plus belle qu'il considera le bien de l'Etat plus que sa propre reputation.

Le 20. de Juin on envoya la grosse artillerie partie à Cerveres, partie à Balaguier, & deux pieces à Flix.

On prit des chevaux & des mulets de tous les corps pour emporter à Balaguier, à Cerveres & à Belpouche les vivres dont nous avions fait provision dans le Camp pour six semaines.

On campa le reste du mois de Juin sur les hauteurs entre Villenouette & le College, & l'on nomma cet endroit le *Camp des Scorpions*, à cause de la quantité de ces bêtes qu'on y trouvoit.

Camp des Scorpions.

1647. On ne fit rien jusques au premier de Juillet que l'armée décampa & vint loger partie à Lesborges avec le Prince, & partie au camp de Terragone avec Marchin.

Le Camp de Lesborges ayant été retranché, le Prince en partit le 13. de Juillet de grand matin avec soixante Gendarmes ou Chevaux-legers que je commandois, le Maréchal de Grammont & quelques Volontaires, & alla coucher à la Grenadille, d'où il renvoya son escorte, & me fit demeurer auprès de lui, & de-là, il alla coucher à Flix.

Situation de Flix.

Le 14. il y séjourna pour ordonner des fortifications de cette place: Elle est située sur un rocher escarpé de trois côtez; la riviere de l'Ebre (si celebre pour avoir donné le nom de l'Ibere à l'Espagne) passe au-dessous; & laissant une montagne à la droite, elle revient fermer l'autre côté de la place, & se resserre si fort, qu'elle forme une Presqu'isle: de sorte qu'on ne peut attaquer Flix que par cet entre-deux qui n'est pas de trois cens pas de large, n'y ayant de guez à l'Ebre que dans les extrêmes secheresses, & ces guez étant fortifiez pour y mettre Cavalerie & Infanterie. L'Isle est assez grande & la terre y est fort bonne, on y peut recueillir du bled & du vin pour la subsistance d'une grosse garnison pendant un an; il y a de Lesborges à Flix quatorze lieuës de France.

Le 15. nous en partîmes, & nous allâmes passer l'Ebre au bac à Garcis, & dîner à Falcet. L'après dînée nous traversâmes des païs fort rudes. Nous passâmes au-dessous d'un Château fort éminent que nous gardions, appellé *Scornelbos*, & nous vînmes coucher à Reous petite ville au milieu du Camp de Terragone:

il

il y a de Flix à Reous ſeize lieuës de France.

Le 16. nous y ſéjournâmes. Le Prince alla 1647. voir le port de Salo, & vit l'armée de mer des ennemis au port de Terragone, arrivée de la veille.

Le 17. nous allâmes dîner à Conſtantin & coucher à Wals, autre petite ville du Camp de Terragone : de Reous à Wals il y a cinq lieuës de France.

Camp de Terragone.

Le Camp de Terragone eſt un petit païs bordé de montagnes, qui font comme un Croiſſant, & de la mer qui fait comme une ligne droite : il peut avoir trois à quatre lieuës de large, & ſept à huit de long. C'eſt un des plus agréables endroits du monde ; les grands chemins en ſont bordez de hayes de grenadiers, de citronniers & d'orangers : on peut juger par-là comment ſont les jardins.

Le 18. nous allâmes dîner à Monblanc, & coucher à l'Abbaye de Poblette, qui eſt une des plus belles qu'on puiſſe voir pour les bâtimens auſſi bien que pour les revenus : de Wals à Poblette il y a cinq lieuës de France.

Le 19. nous revînmes au Camp de Lesborges fort haraſſez des chaleurs & des mauvais chemins : de Poblette à Lesborges il y a quatre lieuës de France.

Le 25. le 26. & le 27. on apprit de pluſieurs priſonniers, que les ennemis s'aſſembloient à Caſpe & témoignoient ſe preparer à entreprendre quelque choſe.

Quinze jours aprés mon retour à Lesborges la fievre quarte me prit, cauſée par les figues, les melons, l'uſage de la neige & de la glace, les grands repas, & ſur tout les chaleurs exceſſives.

Le Medecin du Prince appellé Montreuil
1647. me traita & me fit ſaigner huit fois en trois ſemaines : heureuſement pour moi il tomba malade lui-même & mourut, ſans cela il m'auroit tué. Je tombai après cela entre les mains du Medecin du Marêchal de Grammont appellé Caſtel, qui me traita dans les regles. Je m'en allai demeurer au Château d'Arbec dans la plaine d'Urgel, avec Marchin qui y étoit auſſi malade, pour changer d'air ; mais il recouvra ſa ſanté, & moi après avoir trainé de quartier en quartier près de deux mois durant, je fus contraint de me retirer à Barcelonne.

Avant que de partir de l'armée, j'avois reçu une grande affliction de la mort de Jumeaux. Il étoit, comme j'ai déja dit, un de mes meilleurs amis ; & comme dans les converſations que nous avions eu ſouvent enſemble ſur l'autre vie, nous nous étions promis mille fois que le premier de nous deux qui mourroit, viendroit, s'il pouvoit, dire à ſon compagnon des nouvelles de l'autre monde ; Auſſi-tôt que Jumeaux qui étoit à Flix ſût que j'étois malade, il m'envoya faire compliment & me prier de me ſouvenir de la promeſſe que nous nous étions faite tant de fois ; que comme j'étois ſur le chemin du païs dont il avoit tant d'envie d'être éclairci, il me conjuroit de n'y pas manquer. Je lui mandai que je n'y manquerois pas, ſi on me vouloit laiſſer revenir. Cependant un mois après, lui-même mourut d'une grande débauche qu'il fit avec les Suiſſes qui étoient dans ſa place ; & moi croyant qu'il me viendroit voir, je l'attendois ſans frayeur toutes les nuits ; mais enfin je vis bien qu'on ne faiſoit pas toûjours ce qu'on vouloit quand on étoit mort.

Après

Après avoir été quelques jours à Barcelonne, je crûs que l'air de la campagne me feroit du bien, pourvu que je ne fusse pas éloigné des secours de la ville. Je priai Don Joseph Marguerit Gouverneur de Catalogne, de me loger en quelque jolie maison : il le fit. 1647.

Le 20. d'Octobre voyant que ma fievre ne diminuoit pas, & que l'hiver approchoit, pendant lequel il me seroit plus difficile de me retirer en France ; j'écrivis au Prince & je le suppliai de me donner mon congé. J'adressai ma Lettre à Tavannes, & je priai Marchin de me prêter de l'argent ; ce qu'il fit.

Je pris cinq cens écus du Banquier de Marchin, & je les rendis l'hiver suivant. Mais quoique bien-tôt après il se jettât dans le parti d'Espagne, nous sommes demeurez bons amis tout le reste de sa vie.

Après avoir tiré de Don Joseph Marguerit & de Marca les ordres & les passeports necessaires, je partis des environs de Barcelonne le 2. de Novembre 1647. & j'arrivai à Chaseu chez moi le 28 ne. de ce mois. Je m'y reposai quelques jours ; après lesquels ayant appris que le Prince étoit arrivé à Dijon, où il se preparoit pour l'ouverture des Etats de la Province, je l'y allai trouver. Un jour ayant dîné aux Chartreux avec lui, il me fit appeller dans l'un des Cloîtres, pour me dire qu'il avoit jetté les yeux sur Guitaut pour être son Cornette à la place du Baron de Chandé, lequel il vouloit obliger à se défaire de sa Charge : qu'il avoit commandé à Guitaut de m'en parler, afin que cela se fit avec mon agrément. Je lui répondis en badinant que j'étois assez bon Prince, & que je me laisserois fléchir aux prieres de Guitaut. Il

me dit qu'il ſavoit bien comme il falloit que
1647. les choſes ſe fiſſent pour être dans l'ordre, & qu'à tous Seigneurs tous honneurs. Ce fut donc en ce tems-là que Guitaut devint Cornette de la Compagnie de Chevaux-legers d'Ordonnance du Prince, dont j'étois Capitaine-Lieutenant, & qu'il lui en eut l'obligation toute entiere; car il paya pour lui la Charge au Baron de Chandé.

Mais pour comprendre d'où venoit tant d'amitié en ſi peu de tems de connoiſſance, il faut premierement ſavoir que Guitaut étoit fils d'un Gentilhomme Gaſcon nommé Péchepeyroux, qui épouſa la ſœur du Commandeur de Guitaut, & à qui on la donna parce qu'il étoit bien fait & qu'il avoit de l'eſprit; & ce fut ſur cela & ſur le nom de Guitaut, que ſon oncle le Commandeur lui fit prendre, que le Cardinal de Richelieu le reçût Page chez lui. Le Cardinal étant mort bien-tôt après, le Commandeur de Guitaut trouva ſon neveu trop jeune pour lui faire quitter les chauſſes; de ſorte qu'il le fit page de l'Ecurie de feu Roi Louïs XIII. où il fut juſqu'à ce que Châtillon venant en Catalogne il le ſuivit. Châtillon étant parti bien-tôt après de l'armée, malade, Guitaut demeura; & comme il étoit Gaſcon, il s'adonna chez le Maréchal de Grammont: celui-ci lui rendit de bons offices auprès du Prince qui le trouvant à ſon gré, prit de l'affection pour lui, & fit ſa fortune.

Sur les fins de ma fievre-quarte & de l'hiver de 1647. un vieux Bourgeois de Paris nommé Leboccage, voiſin à la campagne du Grand-Prieur mon oncle, me vint propoſer le mariage d'une Veuve, qui avoit, me dit-il, des millions,

ſions, & qu'il étoit fort ami d'un homme en qui elle avoit beaucoup de confiance. Moi qui cherchois du bien, parce que je ſavois qu'il ſervoit beaucoup à faire obtenir les grands honneurs; je crûs facilement tout ce qu'on me diſoit là-deſſus. Leboccage me fit donc parler à cet homme qui me promit ſon aſſiſtance, & qui après nous avoir fait voir deux fois dans l'Egliſe de la Merci la veuve & moi ſans nous approcher, pour ſavoir ſi nous nous trouvions l'un l'autre à notre gré, me dit que je ne lui déplaiſois pas, mais qu'elle n'oſoit rien faire en cette rencontre ſans le conſentement de ſes parens, qui vouloient abſolument qu'elle épouſât un homme de Robe; que cependant je le laiſſaſſe faire, qu'il feroit des tentatives auprès des principaux parens pour me faire agréer d'eux, & qu'en tout cas il la perſuaderoit de diſpoſer d'elle-même, & comme le tems de la Campagne approchoit, il me dit que je pouvois toujours partir pour l'armée. & qu'il me donneroit avis de tout. Je partis donc, & je me rendis à Peronne le 6. de Mai 1648.

1647.

Le Vendredi 8 de Mai le Prince de Condé ayant partagé ſon armée en deux Corps, partit de Peronne, & vint avec le ſien camper à Cleri, & le Maréchal de Grammont avec le ſien à Molins.

ANN. 1648.

Le 9. le Prince vint à Loiette, le Maréchal à notre droite.

Le 10. nous paſſâmes à Arras & nous vinmes camper à Souché; le Maréchal à la droite.

Nous partîmes la nuit ſur les onze heures & nous laiſsâmes nos bagages entre le Maréchal & nous.

Le 11. nous paſsâmes la riviere du Lis à

Siege d'Ypres.

1648. Eterre & nous marchâmes jufques à la nuit que nous fîmes une halte de quatre heures, après laquelle nous remarchâmes droit à Armantieres où nous arrivâmes le 28. fur les huit heures du matin. L'Armée fe mit en bataille & y demeura dix heures, faifant quelques mines de l'affieger; nous en partîmes à l'entrée de la nuit, & paffant par Warneton nous arrivâmes le 13. fur les cinq heures du matin à Ypres où chacun fe campa. Sur les dix heures du matin le Marêchal de Rantzau arriva de Dunkerque dont il étoit Gouverneur, & avec lui trois mille hommes: fur les deux heures après midi le Marêchal de Grammont arriva avec fon Corps d'armée.

Sur les trois heures Paluau Gouverneur de Courtrai en arriva avec douze cens hommes.

Le 14. nos bagages arriverent & l'on travailla en diligence aux lignes avec gardes fort exactes & biouac toutes les nuits.

Les ennemis furprennent la ville de Courtrai.

En cinq jours on acheva les lignes, & le 19. l'on ouvrit les tranchées du côté de Courtrai; ce jour-là même on eut avis que les ennemis avoient furpris la Ville de Courtrai.

Arnaud Marêchal de Camp ouvrit la tranchée à l'attaque du Prince, & avança fort le travail.

Le 20. les ennemis firent grand feu aux deux attaques. Châtillon Marêchal de camp à celle du Marêchal de Grammont, fit un logement fur la contrefcarpe d'une demi-lune. La Mouffaye Marêchal de camp à l'attaque du Prince, n'avança point le travail.

Le 21. le Vidame d'Amiens, fils du Duc de Chaunes, Marêchal de camp, à l'attaque du Prince fit un méchant logement fur la contrefcarpe.

carpe. Notre batterie de dix pieces tira ce jour-là ſix cens volées de canon. 1648.

Le 22. Tavannes Marêchal de camp à l'attaque du Prince, raccommoda les méchans travaux de la veille.

Le 23. on jetta des faſcines dans le foſſé de la contreſcarpe. Arnaud eut la main percée d'un coup de mouſquet au commencement de ſa garde; la Ferté Imbaut, depuis Marêchal d'Etampes, l'acheva.

Vieux Pont tué.

Vieux Pont Meſtre de camp d'Infanterie du Regiment du Duc d'Orleans eut la veſſie percée d'un coup de mouſquet, dont il mourut le lendemain.

Les ennemis forcent la Citadelle de Courtrai.

Le 24. à la garde de la Mouſſaye on avança une batterie de trois pieces de canon. On eut avis ce jour-là que les ennemis avoient forcé la Citadelle de Courtrai, & qu'ils marchoient à nous.

Le même jour je reçus une Lettre de l'ami de Madame de Miramion (qui étoit la veuve que l'on m'avoit propoſée) par laquelle il me mandoit ſous des noms empruntez que la Dame n'avoit pas la force de reſiſter à ſes parens qui m'étoient contraires, mais qu'elle ſeroit bienaiſe que je lui aidaſſe par une violence apparente à dire oui. Je compris qu'il me vouloit perſuader de l'enlever, & ce conſeil me ſurprit d'abord: neanmoins me venant de la part d'un homme qui ne me paroiſſoit avoir d'autre intérêt en cette affaire que l'avantage & la ſatisfaction des parties, je ne balançai pas à le ſuivre : d'ailleurs je me flattai un peu ſur une choſe que je ſouhaitois. Je communiquai mon deſſein au Prince qui l'approuva, & qui me promit de me donner à porter à la Cour la nouvelle de la capitula-

tion d'Ypres, afin que je pûsse retourner à Paris
1648. sans aucun soupçon. Il m'offrit même Bellegarde l'une de ses places de Bourgogne pour m'y retirer après l'enlevement; mais je le remerciai ne croyant pas avoir besoin de mener la Dame plus loin que Launay qui étoit une des maisons du Grand-Prieur de France, entre Sens & Bray sur Seine.

Le 25. je fis réponse à mon ami, que je serois bien-tôt à Paris, où je ferois tout ce qu'il jugeroit à propos.

Ce jour-là les Polonois, à l'attaque du Maréchal de Grammont, forcerent la demi-lune après avoir coupé le pont entre-elle & la ville; de sorte que de cent des ennemis qu'il y avoit dedans, la plûpart fut tué, l'autre se noya en se voulant sauver, & le reste fut fait prisonnier.

Le 26. le Regiment des Gardes eut ordre d'attaquer la demi-lune de l'attaque du Prince, mais le pont se rompit.

Le 27. de Mai la ville capitula, & le Prince me fit partir pour en porter la nouvelle à la Cour. Il me fallut faire un grand tour. J'allai passer à Furnes, à Dunkerque, à Graveline, & à Calais, & de là à Paris où j'arrivai le 30. matin; ce qui fut une fort grande diligence, parce que je ne changeai de chevaux qu'une fois depuis le Camp jusqu'à Calais.

Il m'arriva une chose en ce voyage qui doit apprendre à tous ceux qui portent des nouvelles, qu'ils sont bien aises de donner les premiers, à ne rendre à personne aucune Lettre des lieux d'où ils sont partis, qu'après avoir fait leur principale commission.

En passant à Lusarche je trouvai à la poste le Maître d'Hôtel du premier President Molé qui venoit

venoit ſavoir de la part de ſon Maître, qui étoit pour lors à Champlâtreux, des nouvelles de l'armée, où ſon fils étoit Intendant. J'en donnai une Lettre pour le premier Preſident à ce Maître d'Hôtel, en le priant de faire mes excuſes à ſon Maître ſi je ne la lui portois moi-même; & après avoir changé de chevaux, j'allai coucher à Ecouan, ſi las que je n'en pouvois plus. Il eſt vrai que le premier Preſident ne ſut pas plûtôt par la Lettre de ſon fils la capitulation d'Ypres, que ravi de donner une agréable nouvelle au Cardinal, il la lui écrivit par un homme exprès qui arriva à onze heures du ſoir à Paris; de ſorte que le lendemain matin, croyant dire au Cardinal quelque choſe qui eût la grace de la nouveauté, il me répondit aſſez froidement qu'il ſavoit cela dès la veille, & m'en montra le billet du premier Preſident. Je lui dis que je me garderois bien une autre fois d'être ſi honnête que je l'avois été, puiſque je voyois qu'on en abuſoit, & après une converſation de demi-heure il me congedia en me donnant rendez-vous chez la Reine à ſon reveil.

1648.

Le lendemain le Chevalier de Grammont arriva d'Ypres avec la nouvelle de la priſe, & s'en retourna deux jours après. Pour moi j'écrivis par lui ce billet au Prince.

Priſe d'Ypres.

A Paris ce 2. Juin 1648.

MONSEIGNEUR,

„ Après que le Cardinal eût lû la Lettre que je
„ lui rendis de la part de Vôtre Alteſſe, il me
„ dit qu'il étoit obligé de ſervir M. de Châtillon,

„ & qu'il le feroit en cette rencontre ; que pour
1648. „ moi il s'étonnoit que vous lui demandassiez
„ une chose dont vous étiez convenus ensem-
„ ble de ne lui point parler cette année, & qu'il
„ avoit des parens qui avoient vingt-cinq & tren-
„ te ans de service à qui il avoit refusé ce que
„ je prétendois. Je lui répondis que j'avois assez
„ servi pour avoir le Brevet de Maréchal de
„ Camp, quand je n'aurois pas la recommanda-
„ tion de Vôtre Altesse. Il me dit qu'il verroit,
„ & me demanda pourquoi Courtrai avoit si peu
„ tenu. Je lui dis que je croyois que la garnison
„ s'étoit mal défenduë. Il me répondit que ce
„ n'étoit pas mal se défendre que de se faire
„ tous tuer, comme ils avoient fait dans cette
„ place, & là-dessus il me congedia. Je lui ai
„ demandé aujourd'hui ce qu'il vouloit que j'é-
„ crivisse à Vôtre Altesse, sur ce qu'elle lui avoit
„ demandé pour moi, il m'a dit qu'il vous en
„ alloit faire réponse. La Reine témoigna beau-
„ coup de joye de la nouvelle que j'apportai,
„ Monsieur le Cardinal peu. On disoit ici la le-
„ vée du Siege d'Ypres, les ennemis devant
„ Furnes, Vôtre Altesse malade, l'armée sans
„ vivres, & la Cavalerie ruinée, & l'on vouloit
„ persuader à tout le monde que la prise de
„ Courtrai venoit du commandement que Vô-
„ tre Altesse avoit fait à Paluau d'en sortir avec
„ les troupes qu'il vous avoit amenées. Le Che-
„ valier de Grammont vous dira plus ample-
„ ment toutes les nouvelles : cependant j'atten-
„ drai ici ce que deviendra l'affaire dont j'ai en-
„ tretenu Vôtre Altesse, laquelle affaire j'aban-
„ donnerai avec la plus grande joye du monde
„ si-tôt qu'elle me témoignera avoir besoin de
„ mon service auprès d'Elle, &c.

De-

Depuis la premiere fois que le Cardinal m'avoit parlé, il avoit changé de resolution. Il 1648.
m'avoit paru d'abord disposé à faire avoir le Gouvernement d'Ypres à Châtillon, & cependant il avoit dit au Chevalier de Grammont, que la Reine avoit jetté les yeux sur Paluau pour cette place. Le Chevalier en repartant pour l'armée ayant dit cela au President Perraut Intendant du Prince, & à moi, ce President homme fier s'en alla aussi-tôt trouver M. le Tellier, & lui dit que cela étoit bien étrange, que les recommandations du Prince nuisissent aux gens, que leur merite rendoit d'ailleurs recommandables, qu'il n'y avoit aucune comparaison de Paluau à Châtillon; que celui-là venoit de perdre Courtrai & que l'autre garderoit bien Ypres; que M. le Prince étoit sage & qu'il ne feroit jamais rien contre le service du Roi, mais que c'étoit un peu trop pousser un Prince du Sang qui étoit à la tête d'une armée, que de lui refuser une chose aussi juste que celle-là. M. le Tellier lui répondit qu'il alloit representer cela au Cardinal, lequel ne croyant pas que le President parlât ainsi sans ordre de son Maître, l'envoya querir pour lui dire qu'il avoit tant fait auprès de la Reine, qu'elle avoit accordé le Gouvernement d'Ypres à Châtillon. Le President s'en revint chez lui faire une dépêche au Prince, par laquelle il lui mandoit de tenir bon & de ne se point relâcher, & que le Cardinal lui accordoit ce qu'il avoit demandé. Veritablement il arriva le lendemain un courier du Prince par lequel il écrivoit au Cardinal qu'il ne songeoit plus au Gouvernement d'Ypres pour Châtillon.

Ceux qui ont accusé le Prince de Condé d'avoir

voir de longue main prémedité la guerre civile, étoient ou fort mal informez, ou gens de mauvaise foi ; jamais homme n'en eut moins de dessein : au contraire il avoit toûjours eu tant de respect pour le Roi, que l'on eût pû le soupçonner de foiblesse à l'égard de ses Ministres, si son grand courage n'eût été connu de tout le monde ; & quand le malheur lui arriva de se trouver embarqué à prendre les armes, le mauvais état de ses places & le peu de gens qui suivirent son parti, font bien voir qu'il n'y avoit pas songé auparavant.

1648.

Enlevement de Madame de Miramion.

Mais pour revenir à ce qui me regarde : aussitôt que je fus debarassé des affaires de la Cour, j'allai trouver l'homme qui m'avoit parlé du mariage de Madame de Miramion, lequel me parut dans les mêmes sentimens que ceux qu'il m'avoit témoignez par sa Lettre touchant l'enlevement. Je disposai donc quatre relais de carrosse de Saint Clou, où je devois prendre mon Helene allant du Mont-Valérien, jusqu'à Launai. Je pris avec moi mon frere de Rabutin, un Gentilhomme de mes amis qui avoit fait deux Campagnes volontaire auprès de moi, & trois Gentilhommes à moi, Fradel mon parent, le Plessis, & Saint Felis. Je rencontrai la Veuve dans le carrosse de sa belle-mere au dessus du jardin de Mademoiselle du Tillet à Saint Clou, que Philippe de France Duc d'Orleans acheta depuis pour agrandir le sien. J'obligeai le cocher de repasser le pont & d'entrer dans le Bois de Boulogne, où je voulus faire changer de carrosse à la Veuve, mais je n'en pûs jamais venir à bout ; de sorte que je fis seulement dételer ses deux chevaux & en mettre six à la place, & ainsi nous autres à droit & à gauche du

car-

carrosse, traversâmes la plaine de Saint Denis, & nous entrâmes dans la forêt de Livry. Comme la Dame crioit fort, & que je crûs que c'étoit la presence de sa belle-mere qui l'obligeoit d'en user ainsi, je fis mettre pied à terre dans le bois à cette belle-mere, & je ne laissai qu'une Demoiselle avec la Veuve dans le carosse & un laquais sur le derriere; mais la Dame ne fit pas moins de bruit après cela, & je connus alors que j'étois trompé. Je voulus la renvoyer, mais mon frere m'en dissuada me disant qu'elle changeroit peut-être, & qu'en tout cas je la renverrois plus honorablement pour moi de Launai que de la campagne, d'où l'on diroit que l'on me l'auroit tirée des mains. Je le crûs donc, & lorsque nous fûmes à Launai, voyant que la Dame ne finissoit pas ses lamentations, je lui dis que si je n'eusse pas crû qu'elle eût consenti à ce que je venois de faire, je ne l'aurois jamais fait; que je la suppliois de croire qu'elle étoit en état de faire tout ce qu'il lui plairoit, & que pour rien du monde je ne la voudrois contraindre: elle me dit que si je la mettois en liberté, elle en useroit bien. Je lui repliquai que je croyois que si elle sortoit de mes mains, elle n'y rentreroit jamais, mais que je n'étois ni de condition ni d'humeur à forcer une femme; que je l'assurois encore que c'étoit dans la croyance qu'elle ne seroit pas fâchée que je l'enlevasse, que je l'avois fait, que si elle me croyoit assez honnête homme pour la mériter, elle n'avoit qu'à dire, & que je vivrois d'une maniere avec elle, qu'elle ne se repentiroit pas de l'honneur qu'elle m'auroit fait; que si elle s'en vouloit retourner, elle étoit la maîtresse, & que je la ferois conduire sur l'heure à Sens,

1648.

Sens. Elle m'en pria en me faiſant entendre que
1648. je réüſſirois bien mieux par cette voye que par celle que j'avois priſe : je lui dis que je ne m'y attendois pas, mais que je ne laiſſerois pas d'être ſon ſerviteur. Je donnai cent piſtoles à la Demoiſelle pour la dépenſe de ſa Maîtreſſe, & je la fis eſcorter par trois de mes gens depuis Launai juſqu'à Sens.

Les gens du Roi avertis de l'arrivée de la Dame dans leur ville, la vont trouver, & prennent ſa dépoſition qu'elle fit à ma décharge autant qu'elle pût. Cependant lors qu'elle fut à Paris, ſes parens lui diſant qu'il y alloit de ſon honneur de me pourſuivre, l'obligerent de le faire, & ſur cela j'envoyai un Gentilhomme en poſte trouver le Prince à l'armée, auquel j'écrivis cette Lettre.

MONSEIGNEUR,

„ Mon affaire n'a pas eu le ſuccès que je m'en „ promettois ; ce Gentilhomme en dira le dé„ tail à Vôtre Alteſſe : cependant je l'aſſurerai „ qu'une des choſes qui me donne autant de „ chagrin que de n'avoir pas réuſſi, c'eſt d'avoir „ manqué par-là un établiſſement qui m'eût „ mis en état de mieux ſervir Vôtre Alteſſe, „ que je ne pourrai faire ſans lui : car pour mon „ interêt particulier, Monſeigneur, je m'en „ conſolerai bien-tôt quand je recevrai des „ marques de la continuation de vos bonnes „ graces, & de vôtre protection. J'en ai be„ ſoin aujourd'hui, Monſeigneur ; les parens „ de la Dame me pourſuivent ſous ſon „ nom ; un mot de la part de Vôtre Alteſſe

„ au

„ au Sieur. .... son pere arrêtera tout. Je la 1648.
„ supplie très-humblement de me l'accorder,
„ afin que je sois plûtôt en liberté de me ren-
„ dre auprès d'Elle, & d'essayer à meriter la
„ qualité de, &c.

Mon courrier arriva auprès du Prince le 20. d'Août, il le trouva sur le Champ de la bataille de Lens qu'il venoit de gagner. Aussi-tôt qu'il eut lû ma Lettre & qu'il eut appris du courrier le détail de mon affaire, il écrivit au pere de la Dame d'un air qui sentoit non seulement le Prince du Sang, mais encore le victorieux: de sorte que cette Lettre imposa silence à mes parties. Tous mes amis de l'armée n'ayant pas le loisir de m'écrire, me firent compliment sur mon avanture, & entr'autres le Comte de Tavannes se signala par les soins qu'il prit de presenter mon courrier au Prince, de retirer promptement sa réponse, & de me témoigner en tout ce qu'il put qu'il prenoit mes interêts avec une chaleur extraordinaire.

Aussi-tôt que j'eus reçu ces nouvelles de l'armée, j'écrivis cette Lettre à Tavannes.

De Launai ce 30. d'Août 1648.

„ JE sai qu'entre amis au point où nous le
„ sommes, les complimens sont superflus,
„ mais il y a des témoignages d'amitié rendus
„ si à propos & de si bonne grace, que de n'en
„ pas remercier extraordinairement, auroit un
„ air d'ingratitude. Souffrez donc, mon cher,
„ que je vous assure que tout ce qu'il y a de
„ ressentiment d'une obligation dans l'ame la
„ plus reconnoissante, est pour vous dans la
„ mienne.

1648. „ mienne. J'enrage de n'avoir rien à vous offrir
„ que mon bien & ma vie; mais si j'étois assez
„ heureux pour que vous en eussiez quelque
„ jour affaire, vous me verriez prodiguer l'un
„ & l'autre avec une joye qui vous feroit con-
„ noître que je suis de tout mon cœur à vous.
„ Adieu, mon cher, nous nous verrons bien-tôt.

Pendant mon séjour à Launai, j'avois fait une recruë de trente Maîtres pour la Compagnie du Prince, qui se trouva en état de marcher le premier de Septembre, & je me rendis avec elle à Calais le 8. de ce mois. J'y trouvai le Prince blessé d'une mousquetade aux reins qu'il avoit reçuë au Siege de Furnes. Il revenoit à la Cour par ordre du Roi, sur ce que la Reine Regente ayant fait arrêter Bruxelles Conseiller à la Grand' Chambre & Blanmenil President aux Enquêtes, parce qu'ils avoient ouvert un avis de ne point verifier quelques Edits, le peuple avoit fait des barricades & forcé le President Molé d'aller avec tout le Parlement au Palais Royal demander l'élargissement des prisonniers, ce qu'il avoit obtenu.

Blessure de M. le Prince.

Comme j'entrai dans la chambre du Prince il se mit à chanter en riant:

O la folle entreprise du Prince de Condé!

qui étoit une vieille chanson faite autrefois du Prince son pere, & ensuite me fit conter le détail de cet évenement.

Le premier de mes amis que j'avois rencontré en arrivant à Calais avoit été Tavannes, qui m'avoit fort entretenu & m'avoit dit entre autres choses que Guitaut mon Cornette m'a-

voit

voit rendu tous les méchans offices qu'il avoit
pû auprès du Prince; de forte que Bouteville, 1648.
Meille, d'Olonne, & mes autres amis m'étant venu faire compliment, & Guitaut comme les autres; la faveur du Prince que celui-ci avoit, ne me put obliger à dissimuler avec lui. Je reçus avec froideur son compliment, & je n'eus pas plus d'égard pour lui que pour un Cornette de la Compagnie que je commandois.

Le Prince s'étant reposé quelques jours à Calais, en partit pour la Cour, & je le suivis. Le Roi s'étant retiré à Saint Germain, avoit resolu de châtier Paris; mais enfin les affaires s'accommoderent.

Dans ce tems-là le Prince pria Champlâtreux mon ami fils du premier President Molé, d'accommoder mon affaire avec les parens de la Dame de Miramion, laquelle demandoit de grands dédommagemens pour les frais qu'elle avoit faits à me poursuivre; & pendant que cela se traitoit je demeurois peu à Paris, pour ôter les ridicules soupçons à la Dame, qu'on lui avoit donnez que je la voulusse encore enlever: j'allai donc faire un petit voyage chez moi.

Mes affaires ne me permettant pas pour lors d'aller en Nivernois tenir la main à l'execution des ordres du Roi, je partis de chez moi le 15. d'Octobre, & je m'en allai à l'Abbaye de Ferrieres rendre visite à Jacque de Neuchéses Evêque de Châlons, oncle de ma femme. J'y trouvai Sevigni & sa femme, ce qui m'obligea d'y séjourner six jours; & j'y aurois demeuré bien davantage, si je n'avois reçu une Lettre de ma mere, par laquelle elle me mandoit de Paris, que j'y retournasse en diligence, & que les fers étoient

étoient au feu pour l'accommodement de mon
1648. affaire : cependant je ne trouvai pas les choses si avancées que j'avois pensé.

Quatre ou cinq jours après que je fus arrivé à Paris, je reçus les ordres du Roi pour établir la Compagnie de Chevaux-legers du Prince, en garnison dans Autun. J'envoyai ces ordres au Maréchal des logis de la Compagnie avec les miens particuliers, & quelque tems après j'écrivis cette Lettre à Sevigny & à sa femme.

A Paris ce 15. Novembre 1648.

„ J'Ai pensé d'abord écrire à chacun de vous „ en particulier, mais j'ai crû ensuite que ce„ la me donneroit trop de peine: de faire aussi „ des baise-mains à l'un dans la Lettre de l'autre, „ j'ai apprehendé que l'apostille ne l'offensât; „ de sorte que j'ai pris le parti de vous écrire à „ tous deux, l'un portant l'autre.

„ La plus sure nouvelle que j'aye à vous ap„ prendre, c'est que je me suis fort ennuyé de„ puis que je ne vous ai vus. Cela est assez „ étonnant: car enfin je suis venu voir cette peti„ te brune pour qui vous m'avez vu le cœur un „ peu tendre; à la verité elle m'avoit, ce qu'on „ appelle, sauté aux yeux, & je ne lui avois point „ encore parlé: c'est une beauté surprenante de „ qui la conversation guérit: on peut dire que „ pour l'aimer, il ne la faut voir qu'un moment, „ car si on la voit davantage on ne l'aime plus; „ voilà où j'en suis reduit. Mais j'oubliois de „ vous demander des nouvelles de la santé de „ notre cher oncle, je vous prie de l'entretenir „ de propos joyeux: si vous ne le faites rire à „ gorge deployée, quand même il en devroit

„ touffer

„ touſſer un peu, vous me deſobligerez fort.
„ Dites lui de ma part qu'il ſe conſerve plus 1648.
„ qu'il ne fait, & que s'il ne ſe veut aimer
„ pour lui, il s'aime pour nous autres neveux
„ qui l'aimons plus que nous-mêmes. Je n'en
„ dirai pas davantage, auſſi bien ſuis-je perſua-
„ dé que cela ne ſervira de rien, & que vous êtes
„ des fripons qui vous donnerez bien de garde
„ de faire valoir mon bon naturel: de l'humeur
„ dont je vous connois, vous enrageriez que
„ l'on m'aimât autant ou plus que vous.

„ Au reſte ſi vous ne revenez bien-tôt je vous
„ irai retrouver; auſſi-bien mes affaires ne s'a-
„ cheveront qu'après les fêtes de Noël: mais
„ ne penſez pas revenir l'un ſans l'autre, car en
„ cette rencontre je ne ſuis pas homme à me
„ payer de raiſon.

„ Depuis que je vous ai quitté je ne mange
„ preſque plus: vous qui preſumez de vôtre
„ merite, vous ne manquerez pas de croire que
„ le regret de vôtre abſence me reduit à cette
„ extrémité: point du tout; ce ſont les ſouppes
„ de Meſſire Crochet qui me donnent du dé-
„ goût pour toutes les autres.

Je badinois ainſi avec mes amis en attendant que mon accommodement ſe fit: cependant l'année 1648. s'acheva ſans qu'il fût fait; & la veille des Rois de 1649. la Cour partit la nuit, Ann. du Palais Royal, & ſe retira à Saint Germain. 1649. Pour moi qui logeois au Temple, je ne ſûs rien de la ſortie du Roi, que le lendemain que l'on faiſoit garde aux portes, & qu'il n'étoit preſque pas poſſible de ſortir: cependant je trouvai le moyen de paſſer à la porte Saint Martin, & bien m'en prit; car ſi mes parties m'euſſent dé-

découvert à Paris, elles m'eussent fait un méchant tour, n'ayant alors qu'un très-mediocre
1649. respect pour le Prince. Je me rendis auprès de lui à Saint Germain, deux jours après qu'il y fut arrivé. Il me commanda d'aller querir en Bourgogne sa Compagnie de Chevaux legers. Je partis aussi tôt, resolu de mettre le feu dans Rubel, qui étoit un Château près de Melun appartenant au frere de Madame de Miramion, laquelle contre toutes les paroles données au Prince avoit recommencé ses poursuites contre moi depuis ma sortie de Paris: cependant quand j'arrivai à Rubel avec sa Compagnie, je changeai de resolution: & quoi qu'en me vengeant de ceux qui me persecutoient, j'eusse pû meriter du côté de la Cour, auprès de laquelle on se rendoit recommandable par le mal que l'on faisoit aux Officiers du Parlement; je ne le voulus pas faire: bien loin de cela, je mis dans le Château un Garde du Prince, auquel je défendis de rien prendre du Seigneur du lieu ni des habitans, me chargeant de sa récompense. Ce procedé-là devoit gagner le cœur de la Dame, ou du moins l'empêcher de me poursuivre; mais quand la paix fut faite, elle recommença de me persecuter, & ce fut Champlâtreux, qui par son credit, sa vigueur, & par l'autorité du Prince, me tira de cette affaire, pour laquelle il me fallut donner quatre mille livres, outre plus de dix mille qu'elle m'avoit déja coûté.

Je n'ai que faire de dire que cette entreprise fut imprudente; dès que je me suis resolu d'en faire le recit, je me suis attendu qu'elle seroit condamnée, mais cela ne m'a point fait de peur, car je crains plûtôt de mentir que d'être blâmé.

Il faut dans l'hiſtoire une certaine ſincerité que je ne trouve en pas une. Je n'ai encore vu 1649.
perſonne qui ſe ſoit mêlé de faire des Memoires, confeſſer qu'il ait fait une faute: on fait comme dans le Roman, où l'on ne dit pas les choſes comme elles ont été, mais comme elles ont dû être: auſſi ne crois-je de tout ce que la plûpart de ces façons de Heros me diſent d'eux, que les choſes que les Hiſtoriens fidelles en ont écrit. Pour moi quand j'avouë mes fautes, ce n'eſt pas que je ne les pûſſe défendre; en ſorte que j'impoſerois peut-être au public; mais il me faudroit parler contre mon ſentiment; & ſi je ne ſuis pas content de moi, il m'importe fort peu que les autres le ſoient. Je ſuis abſolument incapable de goûter du plaiſir d'une reputation que je ſentirois bien n'avoir pas meritée. Ce libre aveu de mes fautes ne vient pas auſſi d'effronterie, au contraire j'en ai de la honte & du repentir, mais je ſai qu'il n'y a que Dieu de parfait; & puiſque je veux parler de moi, j'en veux dire le mal comme le bien. Il ne tiendra qu'aux Lecteurs d'en faire leur profit, d'imiter l'un & se défendre de l'autre.

Je ſai déja par avance que les gens qui ne trouveront pas leur compte dans ces Memoires, diront pour éluder ce que je dis d'eux, que j'étois le plus méchant homme du monde; que pour marque de cela, je ne m'épargne pas moi-même; que j'ai été à la Baſtille pour avoir déchiré mille gens, & que j'en ai perdu ma fortune. A cela je réponds que ce qui a paru dans le public ſous mon nom, n'étoit pas de moi; que le manuſcrit que j'ai donné au Roi (qui ne parloit que de choſes generalement connuës) n'étoit pas fait pour être vu, que par trois ou

quatre de mes bons amis ; que d'ailleurs j'ai pû
1649. être imprudent quand j'ai parlé librement de quelques gens, mais que je n'ai point été menteur. En disant les veritez de quelques particuliers, j'en ai pû faire des ennemis, qui n'osant lever le masque contre moi, ont trouvé le moyen d'interesser de plus grands Seigneurs qu'eux ; mais je n'ai jamais rien inventé : ainsi il faut qu'on me croye, quoi qu'on me puisse condamner. Et pour faire voir que c'est plûtôt par amour pour la verité que je parle, que par aucune malignité de naturel, je dis du bien quand j'en trouve de la même personne de qui j'ai dit du mal. Je ne doute pas que la plûpart ne me quittassent de l'un, pourvu que je les voulusse quitter de l'autre ; mais ce ne seroit plus une histoire ; & puisque je ne me fais point à moi-même de grace, je ne pense pas qu'on doive trouver mauvais que je ne fasse point de faveur aux autres.

Mais pour revenir à la guerre, je trouvai en passant chez moi une Lettre de cachet pour faire marcher sous les ordres du Marquis de Piennes, les troupes qui étoient en quartier en Nivernois.

Les ordres que me donnoit le Roi se pouvant fort bien executer sans moi en Nivernois, & se presentant des occasions de le servir, plus grandes & plus honorables du côté de Paris, je continuai mon chemin jusqu'à Autun, d'où je tirai les Chevaux-legers du Prince, & je les amenai à Corbeil où finissoit ma route. J'y trouvai ordre d'entrer à Lagny & d'y demeurer. Si-tôt que j'y fus arrivé j'écrivis cette Lettre au Prince.

A

A Lagny ce 26. de Janvier 1649. 1649.

MONSEIGNEUR,

„ Je viens d'entrer ici avec ſoixante Maîtres
„ & vingt de mes amis. Si j'avois eu plus de
„ loiſir j'en aurois amené davantage, mais j'ai
„ crû que la diligence en cette occaſion vous
„ plairoit encore plus que le nombre.
„ Au reſte, Monſeigneur, je me réjouïſſois
„ d'aller ſervir auprès de Vôtre Alteſſe, & de
„ lui faire voir par le bon état de ſa Compagnie
„ le ſoin que j'avois de la contenter; mais puiſ-
„ qu'il y va du ſervice du Roi & du vôtre que je
„ demeure ici, j'obeïs avec joye. Si vous m'a-
„ viez fait l'honneur de me choiſir pour y com-
„ mander, je ſuis aſſuré que Vôtre Alteſſe au-
„ roit été ſatisfaite du ſervice que j'y aurois ren-
„ du, & que je lui aurois témoigné en cette
„ rencontre, comme je ferai toute ma vie,
„ que je ſuis, &c.

J'écrivis en même tems cette Lettre à Charles de la Porte Grand-Maître de l'Artillerie, Marêchal de France, & pour lors Surintendant des Finances.

MONSEIGNEUR,

„ Je viens d'arriver ici avec la Compagnie de
„ Monſeigneur le Prince. J'ai ordre d'y de-
„ meurer; cela m'empêche de vous pouvoir al-
„ ler ſupplier moi-même de me faire payer de
„ mes appointemens de Lieutenant de Roi de

— „ Nivernois, pour les années 1647. & 1648.
1649. „ Mais je vous ſupplie très-humblement d'en „ donner l'Ordonnance au Maréchal des logis „ de la Compagnie de Monſeigneur le Prince „ qui vous rendra ma Lettre. Vous me fîtes la „ grace de me la promettre la derniere fois que „ j'eus l'honneur de vous en parler à Paris, j'eſ- „ pere que vous me ferez celle de me l'accor- „ der aujourd'hui, & de me croire, &c.

Le Maréchal des logis me rapporta des promeſſes ſeulement du Maréchal de la Meilleraye, & un ordre du Roi de marcher avec la Compagnie du Prince à Saint Denis, où je ſaurois du Maréchal du Pleſſis-Praſlin ce que j'aurois à faire.

Le lendemain du jour que j'y fus arrivé, j'allai trouver le Prince à Saint Germain, qui me reçut aſſez bien; mais un jour après ce ne fut plus de même, & en voici la raiſon.

Guitaut, Cornette de la Compagnie que je commandois, lequel n'en avoit plus que le nom, parce que la faveur du Prince qui étoit déclarée, l'obligeoit de ne partir plus d'auprès de lui, s'étant un jour plaint à Lénet, comme à mon ami, de ce que je l'accuſois de m'avoir rendu de mauvais offices auprès du Prince, celui-ci entra dans ce moment, & ayant appris de quoi ils parloient, il dit que j'avois tort de le croire, mais que ce n'étoit pas le ſeul que j'avois; que je mépriſois ſa Compagnie, parce que je voulois être Maréchal de camp; que je ne le ſerois jamais par ſon moyen, & qu'il n'y avoit pas de Gentilhomme en France qui ne ſe dût tenir fort honoré d'être ſon Lieutenant.

Le lendemain Lénet m'ayant conté cette con-

conversation, & qu'il avoit fait son devoir à me défendre, je me rendis au lever du Prince, 1649.
dans le visage duquel je trouvai la confirmation de ce que m'avoit dit Lénet.

Je fus outré de douleur de voir la recompense que je recevois de mes services, & je connus la querelle d'Allemand qu'on me vouloit faire, mais je ne pouvois comprendre les raisons qui pouvoient obliger le Prince à preferer un jeune homme à un homme de service. J'allai faire mes plaintes au President Perraut mon bon ami, qui outre la part qu'il prenoit en mes intérêts, craignant encore que la nouvelle faveur de Guitaut ne ruinât son crédit auprès du Prince, trouva que j'avois grande raison. Il me consola le mieux qu'il pût, me détourna du dessein que l'envie de me venger m'avoit mis dans le cœur, en m'allant jetter dans Paris, me persuada d'avoir patience; me dit que les Princes étoient comme les autres hommes sujets à de petites inclinations quelquefois bien, quelquefois mal fondées; que celui-ci étant un homme tout plein de raison, feroit enfin la difference qu'il devoit faire du Cornette & du Lieutenant.

Il me souvient que dans ce tems-là les Echevins de Nevers me vinrent prier comme leur Lieutenant de Roi de les presenter au Prince, & de lui recommander une affaire qu'ils avoient à la Cour. Je n'eus garde de m'en défendre en leur disant l'état où j'étois avec lui, parce que cela m'eût décredité avec eux: Je les lui presentai donc comme il alloit au Conseil, & m'approchant de lui je fis semblant de lui parler tout bas. Nous descendions un escalier avec la foule qu'on se peut imaginer qui accompagne un Prince du Sang qui a grande part au gouvernement;

1649. ainsi je n'eus pas de peine à tromper ces Echevins qui nous suivoient de loin, & revenant à eux, je leur dis que j'avois recommandé fortement leur affaire, dont ils me rendirent mille graces; & heureusement pour mon honneur, leur affaire s'étant faite promptement, parce qu'elle étoit juste, ils en attribuerent le succès à mon grand credit; m'en vinrent témoigner chez moi leur reconnoissance & s'en retournérent en leur païs avec la croyance que je gouvernois le Prince: & sur cela je fis reflexion que le monde, & particulierement les gens de la Cour, ne sont que grimaces, & que tout ce qu'on y voyoit d'ordinaire n'étoit rien moins que ce qui étoit effectivement.

Quelques jours après que je fus de retour à Saint Denis, j'écrivis cette Lettre à Madame de..... qui étoit à Paris.

A Saint Denis ce 15. de Fevrier 1649.

„ J'Ai long-tems balancé à vous écrire ne „ sachant si vous étiez devenuë mon ennemie ou si vous étiez toûjours ma bonne „ Cousine, & si je vous devois envoyer un laquais ou un trompette. Enfin me ressouvenant de vous avoir ouï blâmer la brutalité „ d'Horace, pour avoir dit à son beau-frere „ qu'il ne le connoissoit plus depuis la guerre „ declarée; J'ai crû que la cause publique ne „ vous empêcheroit pas de lire mes Lettres; & „ pour moi je vous assure que hors l'intérêt du „ Roi mon Maître, je suis vôtre très-humble „ serviteur.

„ Mais parlons un peu de notre guerre, ma „ chere Cousine. Je trouve qu'il fait bien froid „ pour

1649.

„ pour faire garde. Il eſt vrai que le bois ne
„ nous coûte rien ici, & que nous y faiſons
„ grand'chere à bon marché: avec tout cela il
„ m'y ennuye fort, & ſans l'eſperance de vous
„ faire quelque plaiſir au ſac de Paris, & que
„ vous ne paſſerez que par mes mains, je ne
„ penſe pas que je ne deſertaſſe, mais cette vuë
„ adoucit fort mes chagrins.

„ J'envoye ce laquais pour me rapporter de vos
„ nouvelles, & pour me faire venir mes chevaux
„ de carroſſe ſous le nom de notre oncle le
„ Grand-Prieur. Adieu, ma chere Couſine, &c.

Charenton ataqué & forcé par M. le Prince.

Comme nous tenions tous les poſtes au-deſſus & au-deſſous de la riviere de Seine; à la reſerve de Charenton, que Clanleu gardoit avec un corps d'Infanterie, le Prince de Condé fut d'avis de l'attaquer, c'eſt-à-dire on l'attaqua: (car ſes avis étoient alors des ordres.) Le Duc d'Orleans y voulut être. Nous partîmes donc de Saint Denis à l'entrée de la nuit du 16. Fevrier, & nous marchâmes aux flambeaux par un froid extraordinaire du côté de Vincennes, où nous arrivâmes à la pointe du jour. Nous mîmes notre Cavalerie en bataille depuis le coin du Parc juſqu'à Conflans, & quelque Infanterie au bas du côté de la riviere: tout cela faiſant front à Paris: & avec le reſte de l'Infanterie, le Prince fit faire trois attaques à Charenton, qui fut forcé, & Clanleu tué, Gaſpard de Colligny Duc de Châtillon, Marêchal de camp, qui commandoit l'une des attaques, y reçut un coup de mouſquet dans le petit ventre, dont il mourut le lendemain.

Colligny Duc de Châtillon & Clanleu tuez.

Le Prince qui ne me parloit point il y avoit plus de quinze jours, me trouvant le matin à la tête de ſa Compagnie, compoſée de quatre-vingt-

1649. Maîtres, au meilleur état du monde, me témoigna beaucoup de satisfaction; & me parla à son ordinaire comme si de rien n'eût été, & le lendemain il recommença ses froideurs.

Voilà la maniere d'agir des Princes, & particulierement en France, où ils savent bien qu'après mille dégoûts qu'ils auront donnez à un Gentilhomme, la moindre de leurs caresses le fera revenir & oublier tout le passé.

Toute la journée se passa à l'attaque de Charenton, & au pillage qu'on en donna à l'Infanterie, & la nuit venuë le Duc d'Orleans se retira au Château de Vincennes, & le Prince de Condé avec l'armée à Montreuil. Je fus commandé avec les Gendarmes & les Chevaux-legers d'Ordonnance de la Maison du Prince de me rendre un peu avant le jour auprès du Duc d'Orleans pour lui servir d'escorte au travers du parc jusqu'à Montreuil, d'où les troupes marcherent à Saint Denis, & de-là chacune dans son quartier.

Depuis que le Prince apprit la blessure de Châtillon jusques à sa mort, il fut dans une grande affliction; & cela ne surprit personne, parce que Châtillon avoit l'honneur d'être son parent & son premier ami.

Prise de Brie Comte-Robert.

Quelques jours après on jugea à propos de reprendre Brie-Comte-Robert, & quelques Châteaux dont les Rebelles s'étoient saisis, & d'où ils tiroient des vivres pour Paris que le Roi vouloit affamer. On donna donc cette commission au Comte de Grancé, depuis Maréchal de France, & parce qu'on craignoit que les ennemis ne lui tombassent sur les bras, le Maréchal du Plessis-Praslin fut commandé pour le couvrir avec un corps de troupes, du nombre desquelles je fus avec les Chevaux-legers du Prince. Cette

expedition dura huit jours, pendant lesquels nous
eumes beaucoup de fatigue & peu de peril, & 1649.
ayant fait tout ce que nous voulûmes sans aucun obstacle, nous revinmes à Saint Denis.

En y arrivant j'appris que les gens du Marêchal de la Motte-Hodancour qui étoit un des Generaux des Rebelles avoit enpris il y avoit deux jours mes chevaux de carrosse, comme mon cocher me les amenoit, & sur cela j'écrivis cette Lettre à Madame de....

A Saint Denis ce 25. de Mars 1649.

„ C'EST à ce coup que je vous traite en ennemie en vous écrivant par mon trompette. La verité est que c'est au Marêchal de la Motte à qui je l'envoye pour le prier de me renvoyer les chevaux de carrosse du Grand-Prieur de France notre oncle, que ses domestiques ont pris comme on me les amenoit. Je ne vous prie pas de vous y employer, car c'est votre affaire aussi bien que la mienne, mais nous jugerons par le succès de votre entremise quelle consideration on a pour vous dans votre parti; c'est proprement à dire que nous aurons bonne opinion de vos Generaux, s'ils font le cas qu'ils doivent de vos recommandations.

„ J'arrive presentement de Brie, las comme un chien. Il y a huit jours que je ne me suis deshabillé: nous sommes vos maîtres; mais il faut avouer que ce n'est pas sans peine. La guerre de Paris commence fort à m'ennuyer. Si vous ne mourez promptement de faim, nous mourrons bien-tôt de fatigue: rendez-vous, ou nous nous allons rendre. Pour moi

1649. „ avec tous mes autres maux, j'ai encore une ex-
„ trême impatience de vous voir. Si le Cardinal
„ Mazarin avoit à Paris une Cousine faite com-
„ me vous, je me trompe fort, ou la paix se fe-
„ roit à quelque prix que ce fût. Tant-y-a que
„ je la ferois, moi, si j'étois en sa place, car sur
„ ma foi je vous aime fort. Adieu.

Les ennemis étoient trop bien informez à qui étoient mes chevaux, de sorte que Madame de.... ne les pût jamais ravoir, & cela m'o-„ bligea de lui écrire cette Lettre.

A Saint Denis ce 26. de Mars 1649.

„ TAnt pis pour ceux qui vous ont refusé, ma
„ belle Cousine. Je ne sai pas si cela leur
„ fera grand profit; mais je sai bien que cela
„ ne leur fait pas grand honneur Pour moi je
„ suis tout consolé de la perte de mes chevaux,
„ par les marques d'amitié que j'ai reçuës de
„ vous en cette rencontre. Pour M. de la Motte
„ Marêchal de la Ligue, si jamais il a besoin de
„ moi, il trouvera un Chevalier peu courtois.

„ Mais parlons un peu de la paix, qu'en
„ croit-on à Paris? l'on en a ici fort méchante
„ opinion: cela est étrange que les deux partis
„ la souhaitent, & qu'on n'en puisse venir à
„ bout.

„ Vous m'appellez insolent de vous avoir
„ mandé que nous avions pris Brie: est-ce que
„ l'on dit à Paris que cela n'est pas vrai? si nous
„ en avions levé le Siege, nous aurions été
„ bien inquiets: car pour vos Generaux ils ont
„ eu toute la patience imaginable; nous au-
„ rions tort de nous en plaindre.

„ Vou-

„ Voulez-vous que je vous parle franche- 1649.
„ ment, ma belle Cousine ? comme il n'y a
„ point de peril à courre avec vos gens, il n'y a
„ point d'honneur à gagner : ils ne disputent
„ pas assez la partie, nous n'y avons point de
„ plaisir. Qu'ils se rendent, ou qu'ils se bat-
„ tent bien : il n'y a, je croi, jamais eu que
„ cette guerre, où la fortune n'ait point eu de
„ part : quand nous pouvons tant faire que de
„ vous trouver, c'est un coup sûr à nous que de
„ vous battre, & le nombre ni l'avantage du
„ lieu ne peuvent pas seulement faire balancer
„ la victoire.

„ Ah que vous m'allez haïr, ma belle Cousi-
„ ne, toutes les fleurettes du monde ne pour-
„ ront pas vous appaiser, &c.

Enfin s'étant fait quelque ouverture de paix on fit une trêve de trois jours, que l'on renouvella jusques à la conclusion du Traité. A la seconde trêve, je voulus aller à Paris : je pris avec moi mon frere, un volontaire, & le Commissaire à la conduite de la Compagnie du Prince. Comme je fus à la porte Saint Martin, le Capitaine de la Garde qui étoit un Chaussetier, étant yvre me demanda un billet du Marêchal du Plessis pour me laisser entrer. Je lui dis que la trêve étant publiée comme elle étoit, il ne falloit point d'autres choses pour avoir commerce les uns avec les autres. Il me répondit brutalement que je n'entrerois point sans billet. Moi, chagrin d'avoir perdu mes peines, je me retirai en disant à cet yvrogne que je m'en allois aussi empêcher leurs gens d'entrer à Saint Denis. Sur cela ce coquin se mit à crier, *Au Mazarin* (qui étoit le mot alors

1647 fur lequel le peuple s'échauffoit & prenoit les armes avec une rage extrême.) A ce cri-là tout le monde du Fauxbourg fortit des maifons, & comme on ne favoit fur quoi il s'étoit fait; le peuple qui fe fait toûjours des raifons pour flatter fes caprices, fe mit à dire que nous avions tiré nos piftolets fur le Corps-de garde. Là-deffus on nous fait des falves à droit & à gauche, qui me font encore étonner comment nous ne fûmes pas tuez. Ceux qui étoient avec moi crûrent fe pouvoir fauver & prirent le galop. J'aurois fait comme eux, fi j'euffe crû la chofe poffible, mais il y avoit un grand quart de lieuë de fauxbourg; de forte que je penfai que fi j'avois à me fauver de ce peril, ce pourroit être plûtôt par le peu de crainte que je témoignerois, que par d'autres précautions. Je n'allai donc que le pas; & en effet on tira beaucoup plus fur les autres que fur moi, & enfin on les arrêta après les avoir bien battus. Pour moi je ne reçus qu'un coup d'un bâton à deux bouts fur la tête, & qui me l'eût caffée fans mon chapeau. Je defcendis auffi-tôt de cheval de peur qu'on ne redoublât, & en même tems un vieillard qui commandoit la Garde du Fauxbourg vint à moi avec dix ou douze fufilliers & me retira des mains du peuple qui m'alloit affommer, en lui difant qu'il falloit me garder pour me faire pendre, & s'étant approché de moi, me dit tout bas qu'il me fauveroit la vie, & me mena dans une maifon là auprès, où il me fit garder avec mon frere & mes deux autres Cavaliers.

Pendant que l'on me pançoit du coup que j'avois à la tête : le peuple nous venoit voir par curiofité, comme fi nous euffions été des Topi-

pinambous, & nous difoit mille injures. Il y en eut un qui après m'avoir reproché d'être dans les 1649. interêts du Mazarin, le plus grand fcelerat du monde, difoit-il, fut affez enragé pour parler du Roi d'une maniere à mériter la roue. Je ne pus le laiffer continuer fans défendre mon Maître; & pour cela non feulement je lui abandonnai le Mazarin (car il falloit amufer fa brutalité) mais encore je me joignis à lui pour en dire pis que pendre. Il fut fort aife, me dit qu'il n'avoit pas vû un fi honnête homme que moi dans mon parti, & enfin demeura d'accord que le Roi ne devoit point pâtir de la mauvaife conduite de fes Miniftres.

Le bon-homme, Commandant du Fauxbourg, m'ayant permis d'abord de donner avis de mon avanture au Chevalier du Frefnoi qui demeuroit au Temple auprès du Grand-Prieur de France mon oncle, le Chevalier arriva fix heures après dans fon carroffe, avec un ordre du Prevôt des Marchands de m'amener au Temple.

On a raifon de dire que ce que Dieu garde eft bien gardé. Je n'ai jamais vu la mort fi prefente, & à mon avis, fi inévitable qu'en cette rencontre. Cependant j'en fus quitte pour un coup fur la tête.

La paix s'étant faite au mois d'Avril 1649. la Cour s'en alla à Compiegne, & ne retourna à Paris que le 18. d'Août de la même année.

Cependant, Gui de Rabutin, le dernier de mes freres, & le feul qui reftoit, mourut de maladie au Temple: il n'étoit pas naturellement fain. Il avoit la taille un peu gâtée, du refte il avoit du courage, & ne manquoit pas d'efprit.

Dans ce tems-là je reçus ordre de faire mar-

cher la Compagnie du Prince de Condé en
1649. Flandres ; j'en donnai la charge au Maréchal des logis ; & pour moi qui voyois que le Prince ne cherchoit que les moyens de me rebuter d'être son Lieutenant, je crus que quoique je pusse faire, je ne le ferois pas changer ; & ainsi bien loin de me disposer à faire cette Campagne, je m'en allai faire un tour chez moi, où je reçus cette Lettre de mon oncle l'Abbé sur la mort de mon frere de Rabutin.

De Cessy ce 6. d'Août 1649.

MONSIEUR MON NEVEU,

„ Il faut laisser agir la nature selon ses pre-
„ miers mouvemens, & ne lui pas refuser les
„ larmes, & les déplaisirs, puisque c'est sa
„ vraye nourriture, lorsqu'elle a été spectatrice
„ d'un pareil accident que celui qui vous est ar-
„ rivé en la mort de Monsieur votre frere. Dieu
„ le veuille mettre en son repos, & avoir à gré
„ les souffrances qu'il a eues en ce monde, au-
„ quel ses joyes n'ont pas été grandes. Mais
„ après avoir raisonné sur cet évenement, &
„ consideré que nos biens & nos maux viennent
„ de la main de celui qui nous en peut faire au-
„ tant, & qui ne nous a donné la vie en dépôt
„ que pour la lui rendre lorsqu'il en aura la vo-
„ lonté ; il nous faut soûmettre à sa Providence,
„ & en attendant notre jour avec tranquillité
„ d'esprit, dire comme nos Peres, *Son saint*
„ *nom soit beni, sa volonté soit faite.* J'y perds
„ une creature qui m'avoit été donnée pour fils,
„ & livrée entre les bras encore enfant par les
„ mains de son propre pere : j'y perds une per-

„ sonne

„ sonne à laquelle j'avois confié mon tems, 1646.
„ mon travail & mon épargne : j'y perds un
„ homme que je tenois fidelle, loyal, & qui
„ m'aimoit. Mais quoi, ces considerations ni
„ mes doleances ne me le rameneront point.
„ Qu'y puis-je faire, si-non comme celui que
„ l'on estropie du bras gauche, qui rend graces
„ à Dieu de ce qu'il n'a pas permis que ce fût le
„ bras droit. Il m'a ôté mon neveu le cadet,
„ & il m'a laissé mon neveu l'aîné; gloire lui
„ soit à jamais. Encore lui suis-je bien redeva-
„ ble de m'avoir laissé le plus consideré & le
„ plus avancé dans le monde : sa sainte volonté
„ soit telle, de l'y vouloir conserver pour laisser
„ lignée à la famille & perpetuer le nom à la
„ posterité. Adieu, mon cher neveu, aimez-moi
„ toûjours & m'écrivez quelquefois.

Gui de Rabutin Bussy l'Abbé.

Pendant que j'étois en Bourgogne, le Prince de Condé vint à Dijon. Je m'y rendis aussitôt, & durant le séjour qu'il y fit de trois semaines, je devins amoureux de la fille du Premier President B*** mais de ces amours qui regardent l'utile aussi bien que le delectable; car je songeois à l'épouser, & la Demoiselle ne se fût pas jettée dans un Couvent plûtôt que d'y consentir. A la verité je donnai cette affaire à conduire à L..... qui, je ne sai par quel interêt, la ruina; comme je sûs depuis par la Demoiselle.

Cependant le Prince qui me vouloit donner tous les dégoûts imaginables, me commanda d'aller à l'armée, croyant ou que le depit me feroit defaire de ma Charge plûtôt que d'y aller ser-

servir, ou que je pourrois être tué si j'y allois.
1649. Mon premier mouvement fut de lui faire parler de traiter : car j'étois aussi dégoûté de son service qu'il le pouvoit être de moi, mais mes amis me persuaderent de faire encore ce voyage.

Levée du Siege de Cambrai. La Campagne avoit commencé par le Siege de Cambrai, que le Comte de Harcour avoit levé avant la tranchée ouverte, à cause d'un grand secours qui étoit entré dans la place par un endroit où les lignes n'étoient pas encore achevées. Lorsque j'arrivai à l'armée, elle se preparoit pour aller à Condé sur l'Escaut, qu'on avoit d'abord voulu garder, & qu'on jugea à propos d'abandonner après. Je ne fus pas trois semaines à l'armée, que Lénet m'écrivit que le Prince s'étant brouillé avec le Cardinal avoit besoin de ses serviteurs auprès de lui ; qu'il avoit charge de sa part de me mander de m'y rendre comme un de ceux en qui il avoit le plus de confiance. Et dans un billet separé il m'écrivoit qu'il étoit vrai que le Prince avoit eu grand bruit avec le Mazarin, qu'il lui avoit fait dire qu'il ne seroit jamais son ami, & cela à cause du Pont-de-l'Arche ; mais que la veritable raison pour laquelle il m'écrivoit de venir, c'étoit pour traiter de ma Lieutenance avec Guitaut, suivant l'intention où il m'avoit vû en partant ; que je pouvois montrer l'autre billet au public, & que c'étoit un billet *ad honores*.

Je n'y manquai pas, & comme j'ai déja remarqué sur l'affaire des Echevins de Nevers, j'admirois que les grands Officiers du Prince eussent une envie épouvantable contre moi, de la distinction qu'il leur paroissoit en faire dans le tems que j'étois si mal avec lui, que je l'al-

lois

lois quitter. Tout le monde à l'armée me regardoit comme un homme duquel il ne se pouvoit pas passer dans ses querelles ; & c'étoit à qui me viendroit prier de l'assurer de ses services. Le Comte de Harcour fut le premier qui le fit, je le pressai de lui écrire, le voulant engager à ne se point dédire, & lui par la même raison s'en excusa, me disant qu'on n'écrivoit point par un homme comme moi, dont la parole valoit mieux que toutes les Lettres du monde. Vous voulez donc bien, lui dis-je, Monsieur, que je dise par tout que vous m'avez chargé de ce compliment là? Très-volontiers, me répondit-il, & je vous prie encore de me mander l'état de toutes choses, ce que je lui promis.

1649.

Villequier, depuis Maréchal d'Aumont, me pria aussi de faire ses offres de service au Prince. Enfin tous les grands Officiers de l'armée, à la reserve du Plessis-Believre, de Ronc rolles, & du Tot, me dirent la même chose : Broglia même tout Italien qu'il étoit, me dit que si cette brouillerie alloit à une rupture entiere, il sortiroit de France, plûtôt que d'être obligé de prendre parti. Je trouvois fort plaisant que chacun briguât mes bons offices auprès du Prince, dans le tems que personne n'y avoit moins de credit que moi. Je le vins donc trouver à Paris, où lui ayant fait tous les complimens dont j'étois chargé, qui lui donnerent bien de la joye, je lui parlai du traité de ma Charge avec Guitaut, qui lui en donna encore davantage. Il me dit mille honnêtetez, & que Lénet nous accommoderoit. Nous fimes deux jours après un écrit sous nos seings privez, par lequel Guitaut me donnant cinquante mille livres dans trois mois,

mois, je lui promettois de lui donner ma demiſ-
1649. ſion : & outre cela le Prince me donna parole qu'à la prochaine élection il me feroit Elu de la Nobleſſe de Bourgogne.

J'écrivis dans ce tems-là cette Lettre au Comte de Harcour.

A Paris ce 20. de Novembre 1649.

„ L'Accommodement eſt fait entre M. le „ Prince & M. le Cardinal ; les conditions „ en ſont aſſez ſecrettes : cependant l'on dit que „ M. le Cardinal ne ſe mêlera plus des affaires „ ſans la participation des Princes, & que le „ mariage de ſa niece avec le Duc de Mercœur „ eſt rompu. Il me ſemble que c'eſt un grand „ acheminement à le faire ſortir du Royaume, „ que de l'empêcher d'être Maître abſolu des „ affaires, & de lui rompre ſes alliances ; les „ eſprits ne laiſſent pas d'être aigris de part & „ d'autre, & je ne penſe pas que les choſes de- „ meurent long-tems en l'état où elles ſont. „ Depuis cet accommodement le Duc de Bouil- „ lon, Marſillac, Mioſſans, & la Veuve de „ Pons, ont demandé des Brevets de Princes, „ & M. le Prince appuye leurs demandes. Tou- „ te la Nobleſſe s'y eſt oppoſée & a fait preſen- „ ter Requête à la Reine par le Maréchal de „ l'Hôpital pour ce ſujet : cela a fait l'effet que „ la Cour pouvoit ſouhaiter, car ils ſe ſont „ deſiſtez de leurs pretentions. Au reſte, Mon- „ ſeigneur, j'oubliois de vous dire que M. le „ Prince a fort bien reçu le compliment que je „ lui ai fait de votre part : il m'a demandé pour- „ quoi vous ne lui écrivez point : je lui ai ré- „ pondu que vous m'aviez dit que j'étois auſſi „ croyable qu'une Lettre.

Le

Le lendemain du jour que j'eus écrit cette Lettre, je m'en allai chez moi, & de là peu de 1649.
jours après à Nevers faire ma Charge. Je n'y fus pas plûtôt que je reçus le Contrôlle du logement des troupes que le Roi avoit resolu d'envoyer en garnison pendant l'hiver en Nivernois, & l'état de celles qui devoient y prendre étape.

Quelque tems après je reçus une Lettre du Roi, par laquelle Sa Majesté me donnoit avis qu'elle envoyoit Gaumin Maître des Requêtes, pour servir d'Intendant dans le Nivernois.

Jusques-là j'avois fait ma Charge de Lieutenant de Roi avec soin & exactitude, mais voyant que Gaumin la venoit faire, & ne me sentant pas là-dessus si docile que beaucoup d'autres Lieutenans de Roi dans les Provinces, qui n'étoient plus que les Prevôts des Intendans, je me disposai à retourner à la Cour, où il étoit arrivé grand bruit depuis peu par un prétendu assassinat fait au Prince de Condé, & par la folie de la Boulaye qui venoit de courre par les rues de Paris, pour tâcher à émouvoir le peuple, & cela inutilement.

Ces nouvelles me furent apportées par Marigni qui étoit alors à Nevers, & auquel on les avoit mandées de Paris. Il ne fut pas sorti de ma chambre pour s'en retourner chez lui, que Beauvoir Dunflun, qui m'étoit venu voir depuis quelques jours, & moi, nous trouvant en gayeté, nous envoyâmes à Marigni cette Balade.

IL fut bien étourdi cet enragé frondeur
D'essayer si Paris voudroit branler encore,
Et se trouva surpris comme un pauvre fondeur,
De

1649. *De voir qu'il avoit fait le tour d'une pecore.*
Quoi que son faux rapport d'un prétexte il colore,
Qu'il prône que le Roi s'en va tout de nouveau,
Pour faire de Paris un funeste tombeau,
Qu'il aille du Palais dans la Savatterie,
Criant, La liberté on veut mettre à-vau-l'eau:
Le Peuple ne dit mot, adieu la fronderie.

Il poursuit cependant avec autant d'ardeur,
Qu'en a dans le Combat le grand Comte de More;
Mais de tout ce qu'il dit, autant pour le Brodeur,
Le respect tient les cœurs, personne ne s'essore.
Le lendemain matin au lever de l'aurore,
Il remonte à cheval, & prône de plus beau
Qu'on va bloquer Paris & par terre & par eau:
Tantôt pour s'animer il tempête, il s'écrie;
Tantôt pour captiver il ôte son chapeau:
Le peuple ne dit mot, adieu la fronderie.

Enfin épouvanté de voir tant de froideur,
Et qu'on ne répond pas au feu qui le devore,
De son noir attentat connoissant la grandeur,
Il fuiroit volontiers jusqu'au rivage More;
Mais l'interêt commun lui tient lieu de Remore,
Il remet à Beaufort le soin de ce fardeau;
Et comme ainsi que lui il a part au gâteau:
De le mettre à couvert humblement il le prie,
Et lui dit, Monseigneur, en pleurant comme un veau,
Le Peuple ne dit mot, adieu la fronderie.

EN-

ENVOI. 1649.

Ami qui mieux que nous fais Balade & Rondeau,
Differe quelque tems à montrer ton muſeau;
Ce que l'on craint pour toi paſſe la raillerie:
Ne vas point à Paris donner dans le paneau,
Le Peuple ne dit mot, adieu la fronderie.

Nous conſeillions en riant à Marigni de n'aller point à Paris alors comme il vouloit faire, parce que s'étant fort ſignalé par beaucoup d'ouvrages contre la Cour, & par ces quatre Balades ſi fameuſes contre le Cardinal Mazarin, il étoit à craindre qu'on ne s'en vengeât.

Nous lui envoyâmes encore le lendemain cette Centurie, faite à l'imitation de celles de Noſtradamus.

Lorſque Pifton le Peuple de Lutece
Voudra induire à quelque cas patrer,
Evadera la Davidique eſpece,
Contre Nedoc meurtre en vain perpetrer.

Voici l'explication de cette Centurie.

Lors que la Boulaye qui eſt Poitevin voudra pouſſer le peuple de Paris a faire quelque méchant coup, les frondeurs s'enfuiront, & dans ce temslà on tâchera en vain d'aſſaſſiner le Prince de Condé.

Me voici en l'année 1650. où je me trouvai engagé contre le ſervice du Roi. Je retrancherois volontiers ce tems-là de l'hiſtoire de ma vie, ſi de fidelles Memoires pouvoient ſouf- ANN. 1650.

1650. souffrir la moindre suppression, mais il faut tout dire.

Je partis de Nevers les premiers jours de Janvier, & j'arrivai à Paris le 15. Si-tôt que je vis le Prince de Condé, il me dit que Guitaut avoit de quoi me payer, & que bien que les trois mois qu'il avoit pris pour cela ne fussent pas expirez, puis que son argent étoit prêt, il nous falloit terminer cette affaire. Je lui répondis qu'il ne tiendroit pas à moi.

Le Mardi 19. de Janvier étant à son lever, il me demanda si l'affaire étoit faite. Je lui dis que non, parce que nous ne nous étions pas rencontrez Guitaut & moi. Il me pressa fort d'achever cela.

Et là-dessus j'admire qu'une circonstance qui paroît une bagatelle, soit cause bien souvent par la suite, de la ruine d'un homme ou de son élevation; que cela l'engage à faire de bonnes ou de méchantes actions. Si j'eusse touché l'argent de Guitaut (comme je le pouvois faire fort aisément) je n'eusse jamais servi le Prince contre le Roi. Il est vrai aussi, que lors que je rentrai dans mon devoir, on me compta cela à la Cour pour quelque chose, & l'on me distingua bien plus que si je n'en fusse jamais sorti. Et l'on peut encore voir par là combien la conduite de Dieu est incomprehensible, & combien elle confond la prudence humaine, en faisant quelquefois servir les fautes des gens à leur agrandissement.

Prison de Messieurs les Princes.

Le Mardi au soir 19. de Janvier, le Prince de Condé fut arrêté au Palais Royal en entrant au Conseil avec le Prince de Conti son frere & le Duc de Longueville, par le vieux Guitaut Capitaine des Gardes de la Reine Mere, & conduits

duits au Château de Vincennes par Mioſſans Lieutenant des Gendarmes du Roi, auquel on promit pour cela le Bâton de Maréchal de France, & qui le reçut en 1653. ſous le nom du Maréchal d'Albret. 1650.

Auſſi-tôt que je ſus au Temple ce qui venoit de ſe paſſer au Palais Royal, je courus à l'Hôtel de Condé, où ayant trouvé Guitaut, je lui propoſai d'achever notre traité. Il me dit qu'il n'étoit plus en ces termes-là, & que c'étoit le Prince qui lui devoit prêter l'argent qu'il m'avoit promis. Je lui répondis que je voyois bien qu'il ne vouloit être ſon Lieutenant que dans ſa proſperité, mais que puiſque j'allois eſſuyer le mauvais tems, il n'auroit jamais la Charge de mes mains.

Tous les Officiers des Princes au nombre de près de cent ſe trouvant alors dans le jardin de l'Hôtel de Condé pour aviſer à ce qu'on pouvoit faire pour leur ſervice, on propoſa d'aller au Val-de-Grace enlever les nieces du Cardinal Mazarin, & les mener en diligence à quelques-unes des places du Prince de Condé, pour nous le faire rendre, ou du moins pour aſſurer ſa vie, pour laquelle ſa naiſſance & ſon grand mérite faiſoient apprehender; mais un moment après nous ſumes que le Cardinal ayant bien crû qu'on pouvoit prendre ce parti-là, les avoit envoyées querir dans le tems qu'on arrêtoit les Princes: de ſorte que chacun s'en retourna chez ſoi ſans rien reſoudre. Et le lendemain les uns ſe retirerent à Stenai, & les autres à Bellegarde: pour moi je ne me ſentis pas aſſez preſſé du deſir de venger un homme qui m'avoit témoigné ſi peu d'amitié, pour quitter l'engagement où j'étois à la recherche de Made-

moi-

moiselle de Rouville. Tout ce que je fis pour
1650. lui, c'est que je n'allai point au Palais Royal, & la Cour qui avoit su que j'avois traité il y avoit trois mois de sa Lieutenance avec Guitaut, ne douta point me voyant à Paris, que je ne fusse défait de cette Charge.

Duel de six contre six.

Pendant que je recherchois Mademoiselle de Rouville, La Guerche Gentilhomme de la Marche mon parent me vint prier de servir dans un combat Lusignan son neveu qui avoit querelle avec Marins. J'en demeurai d'accord. Nous nous battîmes six contre six, & (ce qui ne s'étoit jamais vû) les deux auteurs de la querelle se battoient à cheval, parce que Marins disoit qu'il étoit estropié, & nous autres dix nous nous battions à pied. J'avois affaire contre un nommé Bidossans, Ecuyer du Duc de Candale & son parent: & pour me preparer à n'être pas surpris, La Guerche m'avoit averti qu'il étoit fort adroit, qu'il ne bougeoit des Salles à battre le fer, & que pour preuve de cela, la mouche qu'il avoit à la jouë venoit d'un coup de fleuret qu'il avoit reçu la veille. Bon, bon, lui dis-je, c'est signe qu'il ne pare pas bien. Nous ne voulûmes pas laisser battre Lusignan & Marins, que nous n'eussions tiré parole d'eux, que si quelqu'un de nous autres à pied avoit eu avantage sur son homme avant eux, ils ne manqueroient pas de s'arrêter dès que nous leur crierions de le faire. Beauvoir Dunflun qui étoit des nôtres ayant d'abord passé sur Moncassin, le jetta à terre; mais Moncassin qui avoit été surpris, le remit sous lui, & lui fit avouer son avantage. Ainsi nous n'avions eu le tems que de nous allonger quatre ou cinq bottes Bidossans & moi, lors qu'on

nous

nous vint séparer, & ensuite les autres qui furent aussi heureux que nous, car il n'y eut point 1650.
de sang répandu. Nos Cavaliers s'arrêterent au premier cri que nous leur fîmes, & cela heureusement pour Marins qui étoit en méchante posture devant Lusignan.

Rien ne fut plus à contre-tems que la priere que me fit la Guerche en cette rencontre. J'étois sur le point de me marier; & quoi qu'à la Cour on me crût détaché des intérêts du Prince, il m'étoit de consequence qu'on ne parlât point trop de moi, de peur qu'enfin on ne s'éclaircît de la verité: un combat, & particulierement un combat de douze personnes, devoit vraisemblablement faire grand bruit; cependant l'imprudence de la Guerche ne me fit point d'affaire.

Prise de Bellegarde.

Le peu de satisfaction que j'avois du Prince me servit donc pour achever mon mariage, & pour ne me pas trouver dans Bellegarde, où j'aurois été envelopé dans le malheur de ceux qui pour n'avoir eu aucun moyen de se preparer à défendre cette place-là, furent contraints de la rendre bien plûtôt qu'ils n'auroient fait. Il est vrai que six semaines après que je fus marié, Tavannes, Châtelux, Goville, Chavagnac, Chateauneuf & moi, nous allâmes nous jetter dans Monrond, Château appartenant au Prince de Condé, & que le Prince son pere avoit extrêmement fortifié. Il me souvient qu'en y allant en poste, nous avions changé nos noms, & que j'avois un Volontaire de Bretagne auprès de moi nommé Launay-Lyais, glorieux, & qui crut qu'il étoit d'un homme de qualité de changer son nom. Pendant qu'il en cherchoit un autre que le sien, Tavannes qui le tourmen-

1650. toit toûjours ſur ſa vanité, le trouvant fort ridicule alors, Eh Monſieur ! lui dit-il, vous vous moquez de craindre que votre nom ſoit connu ; ſi vous voulez prendre celui que j'ai pris, je m'appellerai Launay-Lyais, & je ſuis aſſuré d'être plus caché que perſonne de la compagnie: cela nous fit fort rire, mais le Volontaire faillit à s'en deſeſperer.

Les raiſons de mon ſecond mariage ſe reduiſirent toutes à la conſideration de la poſterité, car je n'avois que des filles du premier lit, & ma mere & le Grand Prieur de France mon oncle, me preſſoient inceſſamment de me remarier.

Comme ma mere cherchoit il y avoit plus d'un an, on lui faiſoit tous les jours quelque propoſition nouvelle ; & ſur cela il me ſouvient d'une aſſez plaiſante choſe qui arriva, parmi les partis qu'on lui avoit propoſez. On lui avoit parlé de Gabrielle de Longueval, fille de Manicamp, depuis Marêchalle & Ducheſſe d'Etrées: la naiſſance & la perſonne lui en plaiſoient fort, il n'étoit plus queſtion que d'être ſatisfaite ſur le bien. Pour cet effet on lui apporta un mémoire de la part du pere, dans lequel entre autres choſes on mettoit en ligne de compte, la ſucceſſion infaillible de ſa Couſine de Rouville qui étoit au Couvent de Charonne, & qui aſſurément ſeroit Religieuſe. Ce ne fut pas là-deſſus que ma mere rompit, car cela pouvoit être, ce fut ſur d'autres connoiſſances qu'elle eut que Mademoiſelle de Manicamp avoit fort peu de bien : mais le ridicule de cela pour la Demoiſelle, fut que ſix mois après j'épouſai Mademoiſelle de Rouville, qui étoit cette Couſine qu'on avoit dit qui ſeroit Religieuſe,

&

& qu'au bout de quelque tems Mademoiselle de Manicamp desesperant de se pouvoir marier, se jetta dans un Couvent, d'où il fallut un Arrêt du Parlement pour la tirer ; & ensuite son pere la mit avec la Marêchalle d'Etrées, dont le mari étoit son proche parent, & elle se conduisit si bien, que le Marêchal devenant veuf pour la seconde fois, l'épousa en troisiêmes nôces, à quatre-vingts & onze ans. 1650.

Pour moi j'épousai donc Louïse de Rouville au mois de Mai 1650. Elle avoit une grande naissance & du bien assez honnêtement : elle avoit été nourrie, ou dans des Couvents, ou auprès de Marguerite de Lorraine Duchesse d'Orleans, de qui elle avoit l'honneur d'être Cousine issuë de germain : elle étoit fille du second lit de Jaques de Rouville, & d'Isabelle de Longueval : elle étoit fort jeune quand elle les avoit perdus, & de quatre sœurs qu'elles étoient, Louïse étoit restée seule du monde.

Mais pour revenir à la guerre, nous trouvâmes de Vaudetar Sieur de Persan, Gouverneur de Monrond, que Charlotte Marguerite de Montmorenci, Princesse de Condé Doüairiere y avoit établi. Tavannes, qui comme premier Officier de la Maison du Prince, pretendoit ce Gouvernement, fut chagrin de voir que Persan l'avoit, de sorte qu'il ne se voulut mêler de rien. Pour moi qui n'avois pas la même raison, je pris le parti de commander la Cavalerie du Corps que nous assemblâmes à Saint Amand, petite Ville au dessous du Château de Monrond.

Dans ce tems-là je reçus de la part de Claire Clemence de Maillé Princesse de Condé qui étoit à Bordeaux, un Brevet de Marêchal

de Camp, & une Commiſſion d'un Regiment
1650. d'Infanterie au nom de Henri de Bourbon Duc d'Enguien ſon fils.

Je remarquai dans ces deux Patentes, combien la haine préoccupoit dans un parti. Les gens qui avoient dreſſé ces deux piéces, avoient plûtôt fait des Manifeſtes contre le Cardinal Mazarin que des Commiſſions ; ils ne ſe contentoient pas de dire dans leurs libelles les raiſons qu'ils avoient de faire la guerre, ils les fourroient dans tout ce qu'ils écrivoient ailleurs.

Quelques jours après j'ouvris la guerre dans le Berri, par l'enlevement d'une partie du Regiment d'Infanterie du Comte de Saint Aignan, que le Roi venoit d'envoyer pour commander dans cette Province. A mon retour de ce parti, Launay-Lyais m'ayant prié de lui permettre de faire un petit voyage à Paris, & m'ayant demandé une Lettre à Madame de ... par laquelle je lui témoignerois la ſatisfaction que j'avois de lui, je lui donnai celle-ci.

De Monrond ce 2. de Juillet 1650.

„ JE me ſuis enfin declaré : je vous l'avois „ bien dit, ma belle Couſine, ce n'a pas été „ ſans de grandes répugnances, car je ſers „ contre mon Roi, un Prince qui ne m'aime pas. „ Il eſt vrai que l'état où il eſt me fait pitié ; je „ le ſervirai donc pendant ſa priſon comme s'il „ m'aimoit, & s'il en ſort jamais je le quitterai „ auſſi-tôt. Que dites-vous de ces ſentimens-là, „ Madame, ne les trouvez-vous pas grands & „ nobles ? mandez-le moi, je vous prie. Au „ reſte, écrivons-nous ſouvent, le Cardinal „ n'en ſaura rien ; & s'il venoit à le découvrir,

„ &

„ & à vous faire donner une Lettre de cachet, „ il eſt beau à une femme de vingt ans d'être „ mêlée dans les affaires d'Etat. Pour moi, je „ vous l'avouë, ma belle Couſine, j'aimerois „ aſſez à vous faire faire un crime de quelque „ nature qu'il fût. Quand je ſonge que nous „ étions déja l'année paſſée dans des partis dif„ ferens, & que nous y ſommes encore aujour„ d'hui, quoi-que nous en ayons changé, je croi „ que nous joüons aux barres: cependant votre „ parti eſt toûjours le meilleur, car vous ne „ ſortez point de Paris, & moi je vai de Saint „ Denis à Monrond, & j'ai peur qu'à la fin „ je n'aille de Monrond au Diable. 1650.

„ Pour nouvelles je vous dirai que je viens „ de deffaire une partie du Regiment d'Infan„ terie du Comte de Saint Aignan: ſi le Meſ„ tre de Camp y eût été en perſonne, je n'en „ aurois pas eu ſi bon marché.

„ Le Sieur de Launay-Lyais vous dira la vie „ que nous faiſons: c'eſt un garçon qui a du mé„ rite, & que par cette raiſon je ſervirai volon„ tiers; mais la plus forte ſera parce que vous „ l'aimez, & que je croirai vous faire plai„ ſir.

Comme on donnoit facilement des Commiſſions dans notre parti pour lever des troupes, mais point d'argent, parce qu'on n'en avoit point, nous étions trop foibles pour faire quelques progrès en Berri, & le Comte de Saint Aignan par la même raiſon ne pouvoit rien entreprendre ſur nous. Je réſolus donc de m'en aller à Paris trouver le Duc de Nemours, que l'amour avoit engagé dans les interêts du Prince, & voir avec lui ce

qu'il y avoit à faire. Il me dit qu'on parloit
1650. de transferer les Princes de Vincennes ailleurs ; que si j'avois des amis dans les Provinces, je ferois bien de les engager de venir sans bruit à Paris, & de s'y tenir prêts pour monter à cheval avec lui, qui en avoit, me dit-il, déja deux cens en état de le suivre par tout. Après avoir un peu rêvé là-dessus, je lui dis que j'avois envie d'aller à Launay, chez le Grand-Prieur de France mon oncle, & là de pratiquer tout ce que je pourrois de noblesse pour notre dessein. Le Duc l'approuva: & comme j'y fus arrivé, j'allai voir de Pied-de-Fer, Sieur de Chanlost, que je connoissois de longue-main, & qui étoit une maniére de Coq de Parroisse & d'accommodeur de querelles. Je débutai par lui dire que ne trouvant pas d'occasion de servir les Princes, j'étois venu passer mon tems en ce païs-là, en attendant quelque conjoncture favorable. Il me répondit qu'il me falloit bien divertir, & que de son côté il y contribuëroit de tout son pouvoir. J'avois remarqué qu'il n'aimoit pas trop le Prince, & peut-être ne savoit-il pas pourquoi: mais qu'il haïssoit fort le Mazarin, & peut-être n'en avoit-il pas plus de raison. Insensiblement je l'attendris sur les malheurs de ce grand Prince de Condé qui avoit fait de si belles actions ; de sorte qu'en moins de quinze jours, je le mis en état de monter à cheval avec tous ses amis pour son service, & qu'ensuite il s'engagea si avant dans ce parti, qu'il lui en coûta la vie.

Je mandois de tems en tems au Duc de Nemours le progrès que je faisois en ce païs-là, & lui me donnoit avis de ce qu'il apprenoit du côté de la Cour, enfin il me manda que je

pou-

pouvois m'avancer du côté de Montargis avec ma noblesse, & que j'aurois bien-tôt de ses nouvelles: nous montâmes donc à cheval Chanlost & moi avec près de cent Gentilshommes, & nous vinmes le premier jour loger à Sens, où l'Archevêque, de la maison de Gondrin, qui étoit de notre parti, parce qu'il étoit amoureux d'Isabelle de Montmorenci Duchesse de Châtillon, aussi bien que le Duc de Nemours; où cet Archevêque, dis-je, nous traita magnifiquement, & le lendemain nous allâmes loger à un village sur la riviere de Loin appellé Dourdines. Après y avoir attendu trois jours des nouvelles du Duc de Nemours, il me manda que les Princes avoient été transferez à Marcoussy, avec tant de troupes qu'il n'avoit pas jugé à propos de paroître: je remerciai la noblesse, & chacun se retira chez soi. Mais avant de nous séparer, je proposai de faire une union entre nous pour la liberté des Princes: ils y consentirent, & on en fit deux originaux signez de tout ce qu'il y avoit de Gentilhommes, Chanlost en garda l'un & moi l'autre. 1650.

Je m'en retournai à Paris pour conferer avec le Duc de Nemours des moyens de servir les Princes. Je n'avois que Launay-Lyais avec moi, parce que je ne me fiois qu'à lui: je n'avois garde de loger au Temple, le Grand-Prieur mon oncle & ma femme y étant, je n'aurois pû n'y être pas découvert; mais j'allai loger sous un nom bizarre dans le quartier de Sainte-Genevieve, où je tombai malade: le Duc de Nemours me venoit voir en chaise sans livrées, & ma femme de même. Au bout de huit ou dix jours ayant eu avis qu'on me cherchoit pour

m'arrêter, je resolus de partir, quoi-que j'eusse
1650. une fievre tierce : ma femme ne me voulut point quitter en cet état, & nous étant mis dans son carrosse, nous nous en allâmes à l'Abbaye de Ferrieres près de Montargis chez l'Evêque de Châlons qui n'y étoit pas : mais avant que de partir de Paris, il m'arriva une chose qui me fit grand'peur. Je dis au maître de mon logis qu'il m'apportât ses parties. Il me presenta un papier en tête duquel il y avoit, *Memoire de la depense qu'a faite Monsieur le Comte de Bussy chez moi.* Je parus fort surpris en voyant ce papier. Ne craignez rien, Monsieur, me dit l'Hôte, j'ai mis cela pour vous montrer que je savois qui vous étiez, mais je vous assure que c'est comme si je ne le savois pas. O je le croi, lui dis-je, Monsieur; il n'y a jamais de hasard avec des gens d'honneur : j'eusse pourtant voulu être à cent lieuës de-là, & avoir payé au double les parties. On peut bien croire que je ne lui rabatis rien ; & je ne doute pas que le drôle ne m'eût fait voir qu'il me connoissoit, pour me faire entendre qu'il ne falloit pas que je disputasse avec lui ; car je n'ai jamais vû un hôte si cher : cependant je lui fus obligé de ce qu'il ne m'avoit pas demandé davantage ; car je lui aurois donné librement tout ce qu'il m'auroit coûté pour me racheter de prison. Après avoir été dix jours à Ferrieres, on me dit qu'il n'y faisoit pas sûr pour moi ; de sorte que ma femme s'en retourna à Paris, & moi à Châtillon auprès de la Princesse Doüairiere de Condé, attendre quelque occasion de servir les Princes. J'eus encore là quelques accès de ma fiévre tierce, & en me quittant elle me laissa une langueur extraordinaire.

Au

Au bout de six semaines je reçus nouvelles de Bussy que ma mere venoit d'y mourir, & que ma presence y étoit fort necessaire. Je resolus d'y aller mettre ordre à mes affaires : mais comme le Duc de Vendôme qui commandoit en Bourgogne étoit fort alerte, je me déguisai. Je pris une perruque noire : je me mis un emplâtre sur un œil ; & m'étant ainsi rendu méconnoissable à moi-même, je partis avec Launay-Lyais, lui faisant le Maître, & moi portant la valise derriere mon cheval. Après avoir été caché à Bussy trois jours, je m'en allai à Cessy chez l'Abbé de Bussy mon oncle ; & lors que je fus un peu remis de ma maladie, je me rendis à Châtillon, où la Princesse Doüairiere de Condé mourut le 2. de Decembre 1650. Deux jours après j'en partis pour Monrond où la jeune Princesse de Condé ne faisoit que d'arriver de Bordeaux. Je la trouvai dans une grande consternation, elle & tous les Officiers qui l'avoient suivie ; mais ce qui acheva de nous abattre, ce fut la nouvelle du gain de la Bataille de Rethel, par le Maréchal du Plessis-Praslin, contre le Maréchal de Turenne, le 13 de Decembre. Cependant ce fut la cause de la liberté des Princes, parce que le parti qu'on appelloit de la *Fronde*, voyant que le gain de cette Bataille rendoit le Mazarin trop puissant, détacha le Duc d'Orleans des intérêts de la Cour, & tous ensemble resolurent de faire sortir les Princes de prison & de chasser le Cardinal. Celui-ci qui étoit le Maître du Havre, où il avoit fait encore transferer les Princes depuis Marcoussy, alla lui-même les mettre en liberté pour s'attirer cette obligation de leur part. Ils lui en surent le gré qu'ils devoient, & pour lui il sortit de France, & s'en alla à Liege.

1650.

Mort de Madame la Princesse Doüairiere de Condé.

Bataille de Rethel gagnée contre le Maréchal de Turenne.

Les Princes étant de retour à Paris au com-
ANN. mencement de l'année 1651. je m'y rendis auſ-
1651. ſi-tôt. Le Prince de Condé me remercia d'abord des ſervices que je lui avois rendus, & me demanda enſuite ſi je ne voulois pas achever le traité qee nous avions fait Guitaut & moi. Je lui répondis qu'il étoit le Maître; mais que s'il remettoit la choſe à mon choix, je ne m'en déferois point entre les mains de Guitaut, parce qu'il n'avoit pas voulu être ſon Lieutenant dans ſon adverſité. Le Prince me repliqua que Guitaut avoit mieux aimé employer ſon argent pour faire des Troupes pour ſon ſervice, que d'acheter une Compagnie qui étoit caſſée. Je lui dis que je le priois de trouver bon que je lui remiſſe ma démiſſion, & qu'il la donneroit à qui il lui plairoit. Voyant que ce n'étoit que des formalitez que je lui demandois, il y conſentit; & là-deſſus il me dit qu'il vouloit ne pas laiſſer d'avoir ſoin de ma fortune; que ſi je ſouhaitois d'acheter quelque Charge à la Cour ou dans la Province, il m'offroit ſon crédit & ſa bourſe: je le remerciai & je me retirai content en aparence, mais au fond enragé de ce qu'après l'avoir ſervi comme s'il m'y eût bien obligé, il n'attendoit pas au moins quelque tems à me faire la propoſition qu'il me faiſoit.

Au bout de huit jours il m'envoya Lénet, me propoſer de recevoir pour le payement de ſa Lieutenance dix mille écus comptant, & de prendre ſa promeſſe pour les vingt mille livres reſtantes, payables dans deux mois. Je trouvai ſi étrange, qu'après m'avoir offert ſa bourſe pour acheter une Charge, il me demandât crédit pour une partie du payement de la mienne, que je dis à Lénet que je ne donnerois point

ma

ma demiſſion, & qu'il prît d'autorité la Charge s'il vouloit. Lénet m'ayant laiſſé ſur l'heure jetter tout mon feu, me revint trouver deux jours après, & me repreſenta que mon dépit me coûteroit cinquante mille livres ſi je n'y prenois garde; qu'il approuveroit mon reſſentiment s'il me pouvoit ſervir de quelque choſe, mais que le Prince étoit le Maître de la Cour, & que quand il m'auroit fait une injuſtice, le Roi contre qui je venois de porter les armes, ne me la feroit pas reparer, quand même il ſeroit en état de le faire. Je me laiſſai perſuader à ces raiſons, & je reçus en donnant ma demiſſion dix mille écus comptant, & une obligation du Prince de vingt mille livres. Peu de tems après je me retirai chez moi où le chagrin me donna une fiévre lente qui me dura long-tems. Le 7. de Septembre ſuivant, le Roi ayant été declaré Majeur, le Prince ne trouva plus de ſureté pour lui à Paris: il ſe retira à Saint Maur, & de là à Monrond. Comme il jugea bien qu'il ſeroit ſuivi, il ſe prepara à la guerre, & commença par avertir ſes amis & ſes ſerviteurs. Il me fit l'honneur de me croire du nombre, & pour cet effet il m'envoya un valet-de-pied avec ce Billet.

1651.

Majorité du Roi.

„ JE ſupplie M. le Comte de Buſſy de ſe rendre ici le plûtôt qu'il lui ſera poſſible, où il trouvera ma Sœur, mon Frere, & M. le Duc de Nemours, auſquels il prendra toute creance comme à moi-même, & je lui ſerai tout-à-fait obligé. A Monrond ce 15. de Septembre 1651.

Signé, LOUIS DE BOURBON.

1651. J'avois toûjours fort aimé ce Prince jusqu'à ce qu'il se fût refroidi pour moi, & qu'il m'eût preferé Guitaut. Il est vrai qu'alors je m'en étois absolument détaché; mais le voyant revenir avec des honnêtetez, son mérite & son malheur me toucherent; & réchaufant dans mon cœur la tendresse qu'il y avoit eu autrefois pour lui, me mirent en d'étranges perplexitez. J'examinai d'un côté les raisons que javois de me plaindre du Prince; ce que je devois au Roi, non seulement comme son Sujet, mais encore comme un de ses Lieutenans de Roi de Province, engagé par serment; que c'étoit ici une rencontre propre à me racrocher à la Cour si je savois bien la ménager. Cependant le grand fond d'estime & d'amitié que j'avois pour le Prince, joint à la pitié que j'ai d'ordinaire des malheureux l'eût emporté sur toute autre considération, si Dieu que j'avois prié d'abord de m'inspirer ce que j'avois à faire, ne m'eût fait prendre garde à une bagatelle, qui me fit tout d'un coup changer du blanc au noir. Je m'allai appercevoir que le Billet du Prince n'étoit que signé de sa main & écrit de celle de Lénet: cela me fit faire reflexion qu'il ne m'avoit écrit qu'à la sollicitation de celui-ci; qu'il n'y auroit pas songé sans lui; & que la priere qu'il me faisoit venoit plûtôt de sa politique que de son cœur. Je ne balançai pas davantage, & à l'instant je renvoyai son valet-de-pied sans réponse.

C'est la seule fois que je me suis trouvé engagé contre le service du Roi, & non seulement je proteste que ce sera la derniere; mais je conseille encore à mon fils & à tous mes amis de n'avoir jamais d'autre attachement qu'à Sa Majesté: car outre le devoir qui doit être

notre

notre premiere regle, le plus grand Prince particulier ne sauroit en toute sa vie faire la fortune que d'un homme de qualité tout au plus, encore est-ce une fortune bornée. Ce n'est pas que j'aye été plus heureux d'un côté que d'autre, mais enfin la Charge de Mestre de Camp Général de la Cavalerie-legere que j'ai possedée treize ans, est un poste à quoi les favoris des Princes du Sang ne parviennent gueres, 1651.

Aussi-tôt que le valet-de-pied du Prince fut parti, j'écrivis au Roi & à la Reine sa Mere; & avec les assurances que je leur donnai de ma fidélité, je leur envoyai le Billet du Prince. Je chargeai de cette dépêche Corbinelly Gentilhomme d'esprit & de mérite, originaire de Florence, que le malheur de son pere, engagé d'amitié avec le Maréchal d'Ancre, avoit laissé sans biens, & que j'avois été assez heureux pour attacher auprès de moi. Il alla à Paris, y croyant rencontrer la Cour, mais elle en étoit partie pour suivre le Prince de Condé en Berri; de sorte qu'il fut long-tems sans la rejoindre. Cependant le Roi apprit qu'il n'y avoit personne pour commander en Nivernois, que le voisinage de Monrond rendoit une Province considerable; & sur ce qu'on rendit peut-être ma fidelité suspecte à Sa Majesté, elle me fit l'honneur de m'écrire cette Lettre.

„ MOnsieur de Bussy Rabutin, Ayant à vous
„ faire entendre mes intentions sur aucu-
„ nes affaires importantes à mon service, je
„ vous fais cette Lettre pour vous dire qu'in-
„ continent après l'avoir reçuë, vous ayez à
„ partir pour vous rendre près de moi le plûtôt
„ qu'il vous sera possible pour recevoir mes or-

„ dres & mes commandemens. Ce que me pro-
1651. „ mettant que vous accomplirez, je ne vous fe-
„ rai la presente plus longue, que pour prier Dieu
„ qu'il vous ait, Monsieur de Bussy Rabutin,
„ en sa sainte garde. Ecrit à Aubigni le 6. d'Oc-
„ tobre 1651. *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une de la Vrilliere Secretaire d'Etat, qui ne disoit rien autre chose.

Pendant que ce paquet venoit d'Aubigni à Nevers, & de Nevers à Chaseu où j'étois alors, Corbinelli joignit la Cour à Bourges, & ma dépêche qu'il rendit fit le même effet auprès de leurs Majestez, qu'auroit fait ma presence. La Reine qui avec sa prudence ordinaire faisoit valoir en ce tems-là jusques aux moindres avantages du service du Roi son Fils, dit publiquement que le Prince perdoit tous les jours quelque homme de mérite : que croyant que je fusse toûjours dans ses intérêts (quoi que je ne fusse plus son Lieutenant) il m'avoit écrit & prié de l'aller trouver ; mais que sans lui faire de réponse, je venois d'envoyer la Lettre au Roi ; & après m'avoir donné les louanges, que la politique lui faisoit donner plûtôt que la verité, elle commanda à Corbinelli de m'assurer de son affection, & me renvoya le Billet du Prince.

Il m'apporta avec cela toutes les Lettres du Roi ci-après écrites.

„ MOnsieur de Bussy Rabutin, J'ai eu bien
„ agréable de voir par votre Lettre du
„ 11. de ce mois, & d'entendre par la bou-
„ che

„ che du Gentilhomme que vous m'avez en- ——
„ voyé, les assurances de votre fidelité & affec- 1651.
„ tion à mon service, & la volonté dans la-
„ quelle vous êtes de m'en donner des preuves.
„ De quoi ayant toute satisfaction, j'ai bien
„ voulu vous le témoigner par cette Lettre, &
„ vous dire qu'aussi-tôt que vôtre santé vous
„ pourra permettre d'agir, vous ayez à vous
„ transporter en ma ville de Nevers & ailleurs
„ en l'étenduë de vôtre Charge, pour en faire
„ les fonctions & pourvoir à tout ce qui regar-
„ dera mondit service, & la sureté & conser-
„ vation de mon païs de Nivernois en mon
„ obéïssance; me promettant que par la bonne
„ conduite que vous tiendrez presentement,
„ vous effacerez la memoire de celle de l'année
„ passée. C'est à quoi je vous exhorte, & de fai-
„ re état en ce faisant que je considererai votre
„ personne aux occasions qui s'offriront de vous
„ gratifier. Cependant, je prie Dieu qu'il vous
„ ait, M. de Bussy Rabutin, en sa sainte garde.
„ Ecrit à Bourges le 17. d'Octobre 1651. *Signé*
„ LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre du Roi j'en reçus une de la Vrilliere en conformité.

Je reçus encore un paquet du Roi dans lequel étoit cette Lettre.

„ MOnsieur de Bussy Rabutin, Encore que
„ je vous aye déja assez fait connoître les
„ sujets de mécontentement que j'ai de mon
„ Cousin le Prince de Condé, par son éloigne-
„ ment d'auprès de moi sans aucun fondement,
„ & son voyage en Guienne sans mes ordres &

„ ma-

1651. „ ma permiſſion ; & depuis par les levées qu'il „ fait & fait faire de toutes parts d'hommes & „ d'argent pour former un parti dans mon „ Royaume contre moi, & que je ne doute pas „ que vous n'ayez fait ce qui a été de votre „ pouvoir pour empêcher toutes pratiques & „ entrepriſes préjudiciables à mon ſervice & au „ repos de mes Sujets dans l'étenduë de votre „ Charge : Neanmoins ayant avis de divers en- „ droits que leſdites levées continuent ; que „ l'on prend les deniers de mes receptes des „ Tailles, Taillon, Gabelles, & autres droits „ au nom dudit Prince de Condé ; que l'on met „ ſur pied un grand nombre de gens de guerre „ ſur ſes Commiſſions ; que le Comte de „ Dougnon mon Lieutenant General au Gou- „ vernement de Brouage, & Lieutenant Ge- „ neral en la Marine, après avoir reçu une in- „ finité de graces & bienfaits de moi, a été ſi „ inconſideré & ſi téméraire que de ſe jetter „ dans ce parti, & qu'il fait des armemens par „ mer & par terre contre mon autorité & mon „ ſervice, abuſant de la confiance que j'ai euë „ en ſa fidelité, en laquelle ſa naiſſance & mes „ bienfaits l'obligeoient, lui ayant donné leſ- „ dites Charges & le Commandement dans „ une Place ſi importante que celle de Brouage; „ que beaucoup de gens, par foibleſſe plûtôt „ que par mauvais deſſein ſe jettent dans cette „ faction faute d'en être divertis, ou d'être ap- „ puyez : J'ai bien voulu vous faire cette Let- „ tre, pour vous dire que vous ayez à redou- „ bler vos ſoins pour empêcher qu'aucuns de „ mes Sujets ne prennent les armes, ni aucun „ engagement pour ce parti ; & que ſi quelqu'un „ eſt ſi oſé que de contrevenir aux défenſes que

„ vous

„ vous avez dû faire pour cette fin, ſuivant les
„ ordres que je vous ai adreſſez, vous le faſſiez 1651.
„ arrêter & punir exemplairement ſelon la ri-
„ gueur des Ordonnances. Que s'il ſe faiſoit
„ quelques levées de deniers ou quelques aſſem-
„ blées de gens ſans mes Commiſſions & mes
„ ordres, vous ayez auſſi à vous y oppoſer &
„ employer la force de la Nobleſſe & des Com-
„ munes, & les Prevôts des Maréchaux pour
„ diſſiper toutes aſſemblées, & en faire punir
„ les coupables. Et j'eſpere, Dieu aidant, que
„ par mes ſoins, & de ceux qui commandent
„ pour moi dans mes Provinces, chacun con-
„ noiſſant les pernicieuſes entrepriſes que l'on
„ fait contre moi & mon ſervice, elles n'auront
„ aucun progrès. Surquoi je deſire que vous
„ faſſiez ſavoir comme dans cette Province &
„ dans celles qui en ſont voiſines, que toute la
„ Nobleſſe & le peuple ſont dans une parfaite
„ obéïſſance, & me rendent tous les jours des
„ preuves de leur fidelité. Que depuis que je
„ ſuis par deça, le Prince de Condé, la Du-
„ cheſſe de Longueville, le Duc de Nemours,
„ & la Cavalerie qu'ils avoient avec eux dans
„ Monrond s'en ſont retirez de nuit, & s'en
„ ſont allez vers Bordeaux, où ils prétendent
„ unir leurs forces, que cependant je fais état
„ de me porter en perſonne où il ſera beſoin
„ pour aſſurer le repos de mes Provinces, &
„ que vers mes frontieres de Picardie, de Flan-
„ dres & d'Artois, mon Couſin le Sieur d'Au-
„ mont Maréchal de France, s'oppoſe aux
„ principales forces des ennemis, en ſorte qu'ils
„ ne peuvent rien entreprendre de conſidéra-
„ ble; & mon Couſin le Sieur de la Ferté Sene-
„ terre Maréchal de France en celles de Cham-

„ pagne

1651. „ pagne & Luxembourg, où il a poussé jusques „ dans le Comté de Namur les Troupes Espagnoles, & celles du Prince de Condé qui „ étoient jointes, leur ayant fait passer quatre „ rivieres avec une extrême épouvante & perte; si bien qu'ils sont à present hors d'état „ de nuire de ce côté-là. C'est ce que je vous „ dirai par cette Lettre, priant Dieu qu'il vous „ ait, M. de Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Bourges, le 17. d'Octobre 1651. *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre du Roi j'en reçus une de la Vrilliere en conformité.

Outre toutes ces Lettres, Corbinelli me rapporta un paquet de Brienne Secretaire d'Etat pour les affaires étrangeres, dans lequel il y avoit un Brevet de Maréchal de Camp pour moi, & la Lettre de service. Je ne les avois pas demandez, mais la Cour qui prodiguoit alors ses graces pouvoit bien me faire cette justice.

Ce que le Roi me mandoit touchant les Troupes du Prince de Condé étoit par politique. Sa Majesté vouloit que je fisse savoir aux Villes de mon Gouvernement l'avantage qu'il disoit avoir eu sur ses ennemis, afin de retenir dans le devoir, par les bons succès, les peuples qui étoient fort disposez à la revolte. J'executai donc ces ordres, & cependant la verité m'oblige à dire ici comment Tavannes qui commandoit les Troupes du Prince se retira de l'armée du Roi & les conduisit à Stenai, Place dont le Prince avoit alors le Gouvernement.

Lorsque ce Prince sortit de prison il donna les Gouvernemens qu'il tenoit pour le Roi à une

une partie de ceux qui l'avoient servi. Tavannes n'en eut point, ce qui le mécontenta fort, 1651.
& avec raison : car il étoit Lieutenant de ses Gendarmes, qui étoit la premiere Charge de sa Maison, & il avoit toujours commandé toutes ses Troupes. Ce traitement l'obligea de vouloir quitter le Prince aussi-tôt que ses Gouvernemens furent distribuez. Il consulta là-dessus le Duc de Tresme son beau-pere, qui l'en dissuada, lui disant qu'il falloit qu'il quittât, mais qu'il étoit besoin de faire avec dexterité ce pas-là qui étoit un peu délicat, & que si le Prince étoit mal satisfait de lui, il pouvoit lui faire perdre sa Charge; que puis qu'il avoit fait de grandes dépenses, il falloit qu'il essayât d'en retirer quelque chose; que pour cela il feroit bien de s'en aller passer l'hiver chez lui, & qu'au retour il demanderoit au Prince de se défaire de sa Charge. Tavannes resolut de suivre ce Conseil, & commença par demander au Prince permission d'aller chez lui, où il n'avoit, lui dit-il, encore de sa vie passé huit jours de suite. Le Prince fut surpris de cette demande, & pria Tavannes d'attendre encore quinze jours : les quinze jours passez, il lui en redemanda autant, & il l'amusa trois mois durant aussi, à la fin desquels Tavannes le pressant sur ce qu'il n'avoit plus de quoi subsister à Paris, le Prince consentit à son départ : mais il le pria de demeurer quinze jours à Milli en Gâtinois (qui étoit une terre à quatorze lieues de Paris qui lui appartenoit alors) lui disant que s'il n'avoit de ses nouvelles pendant ce tems-là, il pourroit passer outre & s'en aller chez lui. Quatre jours après que Tavannes fut arrivé à Milli, le Prince lui envoya un Gentilhomme par lequel

quel il lui manda de le venir trouver prompte-
1651. ment à Saint Maur, ce qu'ayant fait, il lui commanda de s'aller mettre à la tête de ses Troupes qui étoient pour lors toutes ensemble à Marles, commandées par un Maréchal de Camp nommé Folleville.

Le Prince s'étoit retiré à Saint Maur dans de grandes défiances de la Cour qu'on ne l'arrêtât, & cependant le Maréchal de Grammont alloit & venoit de la part de la Reine pour tâcher d'accommoder les affaires.

Le Maréchal de la Motte qui se trouva à Saint Maur dans le tems que Tavannes y arriva, & qui savoit les chagrins qu'il avoit eus contre le Prince, le tira à part pour lui dire qu'il avoit sujet alors d'en être content, & qu'en lui donnant le commandement de ses Troupes, il lui mettoit entre les mains tout ce qu'il avoit de plus cher. Tavannes lui répondit qu'il ne songeoit plus à se plaindre, & que ce n'en étoit plus le tems. Un moment après ayant reçu les Provisions de Lieutenant General des armées du Roi des mains du Prince, il prit congé de lui, & alla prendre son jour dans l'Armée du Maréchal d'Aumont. Le lendemain il alla à Marles, où il trouva les Troupes du Prince commandées par Folleville. La crainte qu'il eut que s'il en prenoit le commandement, ce Maréchal de camp ne se retirât au Corps d'armée, & que dans les soupçons qu'on pouvoit prendre des desseins du Prince, on ne fît emprisonner les principaux Officiers, & qu'on ne desarmât les Troupes: cette apprehension, dis-je, l'obligea de demeurer à Marles sans aucune fonction, au moins apparente, & de commander en secret aux Officiers d'aller toûjours pren-

prendre l'ordre de Folleville, qu'il changeoit pourtant quand il vouloit. Ces troupes demeurerent deux mois à Marles, ſans ſavoir ſi le Prince s'accommoderoit ou s'il feroit la guerre au Roi. Cependant Tavannes étoit fort inquiet de n'être qu'à trois lieues du Maréchal d'Aumont. Enfin le Prince lui manda de ſe retirer avec ſes troupes à la Capelle ou à Stenai; mais il ajoûta que s'il vouloit lui rendre un grand ſervice, il ne joindroit les Eſpagnols que le plus tard qu'il pourroit. Cet ordre embarraſſa fort Tavannes, parce que de Marles à la Capelle (que tenoient alors les Eſpagnols) il n'y a que quatre lieues, & de Marles à Stenai, qui étoit au Prince, il y en a trente-cinq. Cependant Tavannes reſolut de haſarder la retraite à Stenai. D'abord il fit arrêter Folleville, de peur qu'il ne donnât avis de ſa marche au Maréchal d'Aumont; & puis il marcha jour & nuit avec tous ſes bagages: il paſſa au travers des quartiers du Regiment de Turenne ſans le charger. Lorſqu'il fut ſur le bord de la Meuſe à la vuë de Stenai, Chamilli qui en étoit Gouverneur, le pria inſtamment de ne point paſſer la riviere, lui diſant que s'il le faiſoit, ſon Gouvernement étoit ruiné. Deux raiſons obligerent Tavannes d'accorder cette priere; l'une que tous les partis qu'il avoit laiſſez derriere lui ne lui avoient apporté aucunes nouvelles qu'il fût ſuivi; & l'autre qu'il falloit conſerver le plus qu'il pourroit le gouvernement de Stenai, & qu'il auroit toûjours aſſez de tems pour le prendre, pour la ſubſiſtance de ſes troupes. Ainſi Tavannes les logea ſur le bord de la Meuſe ſans la paſſer, dans des quartiers aſſez proches les uns des autres, & d'où en ſortant elles ſe

1651.

Retraite des troupes de M. le Prince, commandées par Tavannes.

—— ſe trouvoient en bataille. Cette même nuit il
1651. reçut nouvelles par l'un de ſes partis, qu'il y avoit des troupes à Buſanci d'où il étoit délogé ce jour même. Pendant que ce parti lui étoit venu donner cet avis, ces troupes (qui étoient une partie de celles du Roi, commandées par Caſtelnau la Mauviſſiere depuis Maréchal de France, & par Beaujeu) avoient toûjours marché & n'étoient pas à une lieuë de lui. Il mit auſſi-tôt ſes troupes en bataille, & cependant ordonna qu'on fit toûjours paſſer la riviere à ſes bagages. A la pointe du jour les troupes du Roi ayant paru en bataille, un défilé entre-elles & celles du Prince, voulurent le paſſer: mais Tavannes leur ayant laiſſé paſſer quatre eſcadrons, les chargea & les contraignit de repaſſer en deſordre, avec perte de quelques gens. Après cela on demeura bien quatre heures les uns devant les autres, pendant lequel tems les bagages acheverent de paſſer la riviere, & l'Infanterie enſuite, qui eut de l'eau au deſſus de la ceinture. La Cavalerie paſſa après, une ligne après l'autre, & il demeura ſeulement trois eſcadrons ſur le bord du défilé. Tavannes avoit logé un Regiment d'Infanterie dans un lieu appellé Villefranche, qui avoit été autrefois fortifié & où il y avoit encore de bonnes redoutes qui flanquoient le paſſage de la riviere; ce qui favoriſa fort cette retraite. Quand toute la Cavalerie fut paſſée, ces trois eſcadrons qui étoient ſur le bord du défilé tournerent tête & paſſerent la riviere à toute bride, comme cela ſe fait toûjours en pareilles rencontres, & Tavannes à leur queuë, qui faillit à être pris, parce que ſon cheval s'abbatit ſous lui dans la riviere. Il n'y eut pas grande perte de part ni d'autre. Après cela

cela Tavannes ne fit plus de difficulté de joindre les Espagnols qui étoient commandez par 1651.
Don Estevan de Gamarre.

La verité qui n'est d'aucun parti m'a obligé de m'informer exactement comment ceci s'étoit passé, & ma sincerité m'oblige de le dire.

On voulut blâmer dans le monde le Maréchal d'Aumont d'avoir laissé par sa negligence retirer les troupes du Prince; mais la verité est qu'il ne le pouvoit pas empêcher, quand il l'eût voulu. Je dis quand il l'eût voulu, parce que quoi qu'il fût bon serviteur du Roi, je ne sai s'il eût tenu la derniere rigueur au Prince: car dans une Minorité, les plus fidelles n'ont point de remords de pancher un peu du côté d'un Prince du Sang, que le Ministre veut pousser, & se flattent de la pensée, que si le Roi étoit Majeur les choses n'iroient pas ainsi.

Mais pour revenir à mes affaires, quand Corbinelli arriva à Chaseu, il y avoit cinq jours que j'avois reçu la Lettre du Roi dattée d'Aubigni; & quoique je crusse bien qu'on ne vouloit à la Cour autre chose de moi que ce que Corbinelli y avoit porté de ma part, je n'aurois pas manqué néanmoins de m'y rendre pour ne laisser aucun doute sur mon sujet, si j'avois été en état de le faire, mais le jour que Corbinelli partit d'auprès de moi, il me prit une fievre tierce la plus violente du monde, avec des saignemens de nez continuels, qui avoient trois ou quatre jours fait desesperer de ma vie. Il me trouva hors de peril à son retour, & les agreables nouvelles qu'il m'apporta, me donnerent de nouvelles forces: mais me sentant encore fort abattu de mon mal, & mes accès étant aussi violens qu'au commencement, je ne me hâtai point
de

—— de partir pour Nevers. Huit ou dix jours après
1651. je reçus cette Lettre du Roi.

,, MOnſieur de Buſſy Rabutin, Ayant été
,, averti combien dans les occurrences
,, preſentes il eſt important à mon ſervice &
,, au repos de mes Sujets de Nivernois &
,, Bourbonnois, de s'aſſurer d'un Château ap-
,, pellé Roſemont, ſcis proche la riviere de
,, Loire, entre les villes de Deciſe & de Ne-
,, vers, près le port des Bois, appartenant au
,, nommé Givri, Bourgeois dudit Nevers &
,, Capitaine d'Infanterie au Regiment de Con-
,, ti ; & auſſi d'un autre Château appellé la
,, Ferté-Chauderon, ſcis entre Moulins & Saint
,, Pierre-le-Mouſtier, près du Bourg appellé
,, Chantenai ſur le grand chemin : Je vous fais
,, cette Lettre pour vous dire qu'incontinent
,, après l'avoir reçuë, vous ayez à vous ſaiſir
,, deſdits Châteaux, & à mettre dans iceux,
,, ſi vous le trouvez à propos, dix hommes
,, pour les garder & conſerver en mon obéiſ-
,, ſance, & empêcher ceux qui auroient deſ-
,, ſein de s'en emparer contre mondit ſervice :
,, & me donnant avis de ce que vous aurez fait
,, ſur ce ſujet, je vous ferai expedier l'ordon-
,, nance neceſſaire pour la garde deſdits Châ-
,, teaux. Cependant je prierai Dieu qu'il vous
,, ait, M. de Buſſy Rabutin, en ſa ſainte gar-
,, de. Ecrit à Bourges le 21. jour d'Octobre 1651.
Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une du Secretaire d'Etat la Vrilliere en conformité.

Veritablement la crainte que j'eus qu'enfin mes

mes remises ne me fissent soupçonner, & que mes ennemis (dont on ne manque pas à la Cour) 1651.
ne dissent que la maladie que j'alleguois étoit une excuse, pour ne point servir contre le Prince, avec lequel ils auroient dit que j'avois toûjours eu des engagemens, qu'ensuite on ne fît commander quelqu'un dans le Nivernois, & que je ne demeurasse sans consideration dans les deux partis : cette crainte, dis-je, me fit partir en l'état où j'étois, & je me fis porter en brancard à Nevers. J'y trouvai les esprits fort alienez du service du Roi ; & si je n'avois tenu la bride un peu haute à ce peuple-là, l'autorité que j'avois entre les mains seroit bien-tôt tombée dans le mépris. A la verité je fis toûjours aussi bonne mine que si j'avois eu dix mille hommes de troupes reglées sous ma Charge, & il est certain que cela me servit, & que qui tâte en commandant, invite à la desobéïssance. Il faut de la justice dans les commandemens, mais après cela de la hardiesse : si je n'en avois usé ainsi dans le Nivernois, les peuples étoient si disposez à la revolte, par la licence qu'ils prennent d'ordinaire dans une longue minorité, que j'aurois perdu les affaires du Roi : j'y fus cependant plus de six semaines sans avoir un seul homme de guerre, & quand il m'en vint ils n'y demeurerent pas long-tems : mais je puis dire que la hauteur avec laquelle je commandois faisoit croire aux peuples que j'avois des ressources, qu'ils ne voyoient pas.

En arrivant à Nevers j'envoyai prendre les deux Châteaux que le Roi m'avoit commandé de garder. J'y mis dix hommes dans chacun, & j'ordonnai que leur subsistance se prendroit sur les Tailles de l'Election de Nevers, dont

je fis donner les ordres par les Treſoriers de
1651. France de Moulins.

Il y avoit près de deux mois que j'étois dans cette Province lorſque je reçus cette Lettre du Roi.

„ MOnſieur de Buſſy Rabutin, Vous ſerez informé par les relations que je joins à cette Lettre, comment les troupes commandées par mon couſin le Comte de Harcour ont ſecouru ma ville de Cognac, fait lever le Siege à mes ennemis, & la perte qu'ils ont reçuë en cette occaſion ; & comme elle eſt de grand éclat & reputation dans la conjoncture preſénte, ce commencement me promet une bonne iſſuë de mon entrepriſe. J'eſpere que Dieu qui l'a voulu conduire me continuëra ſon aſſiſtance & ſa protection particuliere, de quoi je deſire que vous donniez part à mes Sujets qui ſont ſous votre charge, afin qu'ils reconnoiſſent, ainſi que je fais, que cet avantage vient de Dieu, & qu'ils joignent leurs prieres & leurs remercimens aux miens. Sur ce je le prie auſſi qu'il vous ait, M. de Buſſy Rabutin, en ſa ſainte garde. Ecrit à Poitiers le 18. jour de Novembre 1651. *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité du Secretaire d'Etat la Vrilliere.

Huit jours après je reçus un paquet du Roi dans lequel étoient les ordres pour les troupes.

Les troupes qui devoient paſſer par le Nivernois, c'étoient les Regimens de Cavalerie de Cleve & de Richelieu, de chacun trois Compagnies. Le

Le Regiment de Cavalerie étrangere de Traſſi de ſix Compagnies. 1651.

Le Regiment de Cavalerie du Roi, de douze Compagnies.

Le Regiment de Cavalerie de la Reine, de ſix Compagnies.

Le Regiment de Cavalerie de Renel, de quatre Compagnies.

Les troupes qui devoient hiverner en Nivernois, furent quatre Compagnies de Cavalerie du Roi, & ſix de Cavalerie de la Reine.

Si j'ai été d'aſſez bonne-foi pour ne rien cacher juſques-ici de ma vie paſſée, il n'y a pas 1652. d'apparence que je commence à le faire en l'année 1652. elle m'eſt en tout trop honorable pour en ſupprimer quelque choſe.

Il y avoit plus d'un an que le Cardinal Mazarin étoit hors de France, lorſque la Cour voyant que le Prince de Condé, la ville de Paris, le Parlement, & les peuples en beaucoup d'endroits prenoient pour pretexte de leur rebellion, la croyance qu'ils avoient ou qu'ils feignoient d'avoir du retour de ce Miniſtre, donna un Arrêt du Conſeil d'Etat contre lui, par lequel le Roi declaroit qu'il ne le vouloit plus rappeller: cependant je ne doutai pas un moment qu'il ne revînt, & que l'Arrêt n'eût été donné de concert avec lui.

Le Duc d'Orleans étoit demeuré à Paris, & la Cour étoit fort peu aſſurée de lui. Elle n'avoit pas laiſſé dans le tems qu'elle étoit à Bourges de donner un Regiment d'Infanterie à Langeron qui étoit de ſa Maiſon, & ce Regiment étoit dans la Charité, dont Langeron étoit Gouverneur. Cela m'incommodoit beaucoup: car c'étoit une ville dans mon Gouver-

 nement

1652. nement dont je n'étois pas le Maître absolu; c'étoit un passage très-considerable dans une guerre civile, & particulierement Monrond étant assiegé (comme il l'étoit alors par le Comte de Paluau Mestre de camp General de la Cavalerie legere, & depuis Marêchal de Clerambaut.) Le Duc d'Orleans n'étoit pas encore declaré, mais il ne s'en falloit gueres; & il eût mieux valu pour le service du Roi qu'il l'eût été que d'être en l'état où il étoit: car il entreprenoit mille choses, à quoi on n'osoit s'opposer, de peur de lui donner pretexte de lever le masque.

Retour du Cardinal Mazarin en France.

Dans ce tems-là j'appris que le Cardinal Mazarin venoit de rentrer en France, qu'il marchoit avec cinq à six mille hommes droit à Poitiers, & même qu'il avoit déja passé la riviere d'Yonne. Je lui envoyai donc Beauvoir Dunflun en lui écrivant cette Lettre.

MONSEIGNEUR,

„ Ayant appris que Votre Eminence alloit „ trouver le Roi, je lui offre mes très-humbles „ services & deux passages sur la riviere de Loi- „ re, Nevers & la Charité, & je la suplie en „ même tems de croire que de tous ceux qui ont „ l'honneur d'être au service de Sa Majesté, il „ n'y en a point à qui je fisse ces offres de si bon „ cœur qu'à vous: & que je suis plus qu'à per- „ sonne du monde,

MONSEIGNEUR,

De Votre Eminence,

Le très-humble & très-obéissant serviteur,

BUSSY RABUTIN.

A Nevers ce 8, de Janvier 1652.

Six

Six jours après avoir écrit cette Lettre je reçus celle-ci du Roi. 1652.

„ MOnſieur de Buſſy Rabutin, Ayant ſu
„ qu'il marche des troupes dans mes Pro-
„ vinces ſans avoir mes ordres & routes, &
„ voulant empêcher un abus de ſi grande im-
„ portance, j'ai fait expedier mon Ordonnan-
„ ce de ce jourd'hui, par laquelle je défends le
„ paſſage de ces troupes ; & j'ai bien voulu
„ vous l'adreſſer avec cette Lettre, & vous dire
„ que vous ayez à faire publier & executer ladi-
„ te Ordonnance ſelon ſa forme & teneur en
„ l'étendue de votre pouvoir, même que vous
„ faſſiez aſſembler & armer la Nobleſſe & les
„ Communes du païs pour empêcher le paſſage
„ des gens de guerre qui marcheront ſans ordre,
„ & tout ce qu'ils pourroient entreprendre con-
„ tre mon ſervice ; vous aſſurant que vous ferez
„ choſe qui me ſera très-agréable. Et ſur ce,
„ je prie Dieu, qu'il vous ait, M. de Buſſy
„ Rabutin, en ſa ſainte garde. Ecrit à Poitiers
„ ce 12. Janvier 1652. *Signé*, LOUIS,

Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre étoit l'Ordonnance du Roi en conformité, & une Lettre de M. le Tellier Secretaire d'Etat.

Deux jours après avoir reçu ce paquet du Roi, Beauvoir Dunflun m'apporta cette réponſe du Cardinal Mazarin.

MONSIEUR,

„ Je vous ſuis ſenſiblement obligé des offres

1652. „ que vous avez bien voulu me faire par la Lettre que ce Gentilhomme m'a rendue de votre part : ce sont des marques d'amitié à n'oublier jamais. Je ne manquerai pas étant à la Cour d'en rendre compte à Leurs Majestez. „ Cependant comme j'ai entretenu ce Gentilhomme, je me remets à ce qu'il vous dira de plus, & me contente de vous assurer que je suis passionnément,

MONSIEUR,

Vôtre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Ozoy ce 17. Jnnvier 1652.

Cette Lettre étoit écrite de sa main, & comme on peut voir, fort honnête. Il chargea Beauvoir de me dire qu'il me prioit de le voir à son passage de Gien, lequel il prendroit plûtôt que celui de Nevers ou de la Charité, parce qu'il faudroit qu'il fît un trop long chemin & qu'il ruinât trop de païs s'il passoit à une de ces Villes : qu'il ne laissoit pas de m'avoir la même obligation que s'il acceptoit mes offres, & mille amitiez ensuite. Mais comme le Cardinal arriva le lendemain à Gien, il en étoit reparti avant que Beauvoir m'eût apporté sa Lettre; de sorte que je ne le pûs joindre qu'à Vierson petite Ville de Berri sur la riviere du Cher. Là je reçus mille assurances de son amitié. Il me dit entre autres choses qu'il ne savoit comment il seroit reçu à la Cour, mais que s'il y avoit jamais du credit, il y paroîtroit à ma fortune. Il me pria fort d'assister Paluau

à

à ſon blocus de Monrond : je lui répondis que
je ne lui ferois pas trop valoir l'aſſiſtance que 1652.
je lui rendrois, parce qu'il étoit mon ami particulier de longue main, mais que Son Eminence pouvoit compter ſur moi en toutes choſes, comme ſur un fidelle ami & ſerviteur. Que je la ſuppliois auſſi de me donner moyen de ſoûtenir l'autorité du Roi dans mon Gouvernement ; de conſidérer l'état de cette Province mal intentionnée comme la plûpart des autres ; que je n'y avois pas un homme de guerre ; que le Duc d'Orleans étoit maître de la Charité, poſte conſiderable par le pont ſur lequel les troupes de Son Alteſſe Royale venant à paſſer les rivieres de Loire & d'Allier, auroient communication avec les Provinces de Berri, Bourbonnois & d'Auvergne, & ſecoureroient Monrond quand il leur plairoit. Le Cardinal me promit qu'auſſi-tôt qu'il ſeroit à la Cour, il m'enverroit des ordres pour faire des Troupes ; & comme cela demandoit du tems, qu'il me donneroit moyen de me rendre maître de la Charité, ſi le Duc d'Orleans ſe declaroit tout-à-fait ; que je gardaſſe encore des meſures avec ſes Troupes, & me reconfirma en m'embraſſant, les promeſſes qu'il m'avoit faites d'abord de contribuer à ma fortune.

Le même jour que je fus de retour de ce voyage à Nevers, je reçus cette Lettre du Roi.

„ MOnſieur de Buſſy Rabutin, M'ayant été
„ offert par mon Couſin le Cardinal Ma-
„ zarini, de lever à ſes dépens un bon nom-
„ bre de gens de guerre pour ſervir dans les oc-
„ caſions preſentes ; cette offre m'a été fort
„ agréable ; enſuite de quoi il a mis enſemble

„ un corps de Troupes assez considerable par
1652. „ ses soins, son crédit, & avec beaucoup de
„ dépense, & voyant que je puis m'en servir
„ très-utilement pour empêcher les progrès du
„ Prince de Condé, qui non seulement s'est
„ soûlevé en armes contre moi, mais aussi s'est
„ uni aux Espagnols pour envahir mes Provin-
„ ces & détruire mon autorité, ainsi que le
„ contiennent amplement mes Lettres de de-
„ claration données le 7. d'Octobre dernier
„ contre le Prince de Condé & ses adherans,
„ lesquelles ont été enregîtrées en mes Cours
„ de Parlement & publiées dans mes Provinces :
„ J'ai mandé à mondit Cousin le Cardinal Ma-
„ zarini d'amener vers moi ledit Corps de
„ Troupes, & à mon Cousin le Sieur d'Hoquin-
„ cour Marêchal de France, & à quelques Of-
„ ficiers Généraux de mes armées de l'accom-
„ pagner en sa marche, & servir au comman-
„ dement desdites Troupes. Et parce que mon-
„ dit Cousin le Cardinal m'a en même tems
„ supplié très-humblement de lui permettre
„ de se justifier des calomnies qui lui ont été
„ imposées, & sur lesquelles il a été donné plu-
„ sieurs Arrêts contre lui, & une Declaration
„ confirmatrice d'iceux sans l'avoir ouï, ni
„ observé les formes de la Justice; j'ai remis à
„ y pourvoir après que je l'aurai ouï. Et com-
„ me je suis bien informé que ledit Prince de
„ Condé & ceux qui l'ont suivi, après avoir
„ excité le trouble present dans l'Etat, preten-
„ dent l'augmenter & prendre avantage du re-
„ tour de mondit Cousin le Cardinal Mazarini,
„ pour donner couleur à leurs attentats, & es-
„ sayer de débaucher mes Sujets de l'obéïssance
„ qu'ils me doivent : Je desire que vous ayez
„ à

„ à donner part de mes intentions à tous ceux
„ de l'étenduë de votre Charge, & que vous 1652.
„ preniez très-soigneusement garde, & teniez
„ la main selon votre pouvoir, à ce qu'il ne s'y
„ fasse aucune assemblée, levée, ou armement
„ de gens de guerre, ni autre entreprise quel-
„ conque au préjudice de mon autorité, de mon
„ service, & de la tranquillité publique, me
„ rendant compte de la diligence que vous y
„ aurez apportée, & de tout ce qui s'y passera
„ de considerable. Sur ce je prie Dieu qu'il
„ vous ait, M. de Bussy Rabutin, en sa sain-
„ te garde. Ecrit à Poitiers le 14. de Janvier
„ 1652. *Signé* LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité du Secretaire d'Etat la Vrilliere, qui m'envoyoit aussi la relation de la défaite de cinq cens chevaux par les Troupes du Roi.

J'appris dans ce tems-là la declaration du Duc d'Orleans fondée sur le retour en France du Cardinal Mazarin. J'envoyai aussi-tôt ordre aux habitans de la Charité de faire sortir de leur Ville le Regiment de Langeron. Ils me firent réponse, que comme il y étoit entré par une Lettre de cachet, il en falloit une pour le faire sortir. J'eus beau leur representer qu'en attendant cette Lettre, que je m'obligeois de leur faire venir, ils obéïssent à mes ordres, puis que j'avois ce caractere, ils s'en excuserent toûjours.

Six jours après je reçus cette Lettre du Roi.

„ MOnsieur de Bussy Rabutin, Desirant
„ que mes Sujets ayent connoissance de

 „ l'Ar-

„ l'Arrêt qui a été donné en mon Conseil d'E-
1652. „ tat le 18. de ce mois, portant cassation de „ celui de ma Cour de Parlement de Paris du „ 29. Decembre dernier, rendu contre mon „ Cousin le Cardinal Mazarini : Je vous en „ envoye des copies, & vous fais cette Lettre „ pour vous dire que vous ayez à le faire pu- „ blier dans l'étenduë de votre Charge, & à en „ faire tirer des imprimez pour l'envoyer dans „ les Villes & lieux qui en dependent, afin que „ personne n'en puisse pretendre cause d'i- „ gnorance; & n'étant la presente à autre fin; „ Je prierai Dieu qu'il vous ait, M. de Bussy „ Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Poi- „ tiers le 2. jour de Janvier 1652. *Signé* „ LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité du Secretaire d'Etat la Vrilliere.

Dans ce tems-là on me donna avis qu'il y avoit trois cens mousquets dans un Convent de filles à Nevers, dont la Sœur de Langeron étoit Abbesse, & que ces armes étoient destinées pour le Regiment de son frere. Je les fis prendre, & envoyant alors Corbinelli à la Cour, j'en donnai avis au Cardinal : par cette depêche je lui mandai que le Regiment d'Infanterie de l'Altesse étoit entré dans Cosne, & celui de Languedoc dans Pouilli; que ces Troupes avec le Regiment de Langeron faisant contribuer une partie de la Province, m'avoient obligé de faire les avances de deux Compagnies de Cavalerie pour reprimer leurs courses, & maintenir l'autorité du Roi; que je suppliois très-humblement Son Eminence de m'envoyer promptement

ordre pour la levée de ces deux Compagnies, en attendant un plus grand secours. 1652.

Pendant le voyage de Corbinelli à la Cour, je reçus cette Lettre du Comte de Paluau, par laquelle on jugera de ce que je lui mandois.

A Saint Amand ce 4. de Fevrier 1652.

MONSIEUR,

„ Si les habitans de la Charité vous ont envoyé toutes mes Lettres, vous aurez vû comme je les ai fort pressez de se mettre dans leur devoir ; ce que je croi qu'ils ne veulent pas faire, & dont vous jugez bien que je suis extrêmement incommodé : car la jalousie de ce passage me donne de grandes inquietudes, ayant été obligé de separer mes troupes pour les faire vivre, & pour empêcher qu'elles ne ruinassent entierement la Province. Je croi que la Cour prendra d'autres voyes pour se rendre Maître de la Charité, que celle d'une entreprise sur leur Ville; joint que je ne me trouve pas bien en posture de cela. Je ne laisse pas de vous être infiniment obligé des offres que vous me faites : je joindrai cette obligation à l'inclination que j'ai toûjours euë pour votre personne & pour votre merite, & je chercherai sans relâche les occasions de vous témoigner que je suis,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble, & très-passionné serviteur,

PALUAU.

1652. Trois jours après je reçus encore cette Lettre de lui.

A Saint Amand ce 7. de Fevrier 1652.

MONSIEUR,

„ Je vous rends graces de vos nouvelles : „ elles sont très-bonnes & se conforment à „ celles que j'avois de la Charité.

„ Je vous supplie de continuer à me fai- „ re savoir ce que vous apprendrez. Ceux „ de la Charité ont bonne intention, mais „ leur incertitude les a mis dans l'impuissan- „ ce de faire leur devoir, néanmoins ils ne „ le croyent pas: je les presse de l'executer ; „ les ordres de la Cour les y pourront peut- „ être obliger.

„ Si j'avois sû que Decise eût été du Niver- „ nois, je vous aurois adressé avec joye les or- „ dres pour le Regiment de la Reine. Comme „ je leur ai mandé d'assembler les autres quar- „ tiers, je croi qu'il ne faudra plus d'autre or- „ dre pour les faire marcher.

„ Lors que notre canon sera en état, je vous „ prie de me le faire savoir : car il ne faut „ point qu'il parte de Nevers que je ne le man- „ de, parce que, comme vous savez, il faut „ avoir toutes les autres choses avant que le ca- „ non marche : si j'étois assuré de la Charité, „ je serois en très-grand repos.

„ On me menace fort du secours : j'attends „ avec patience qu'il soit en état. J'ai quatre „ couriers à la Cour qui ne reviennent point ; „ c'est ce qui m'empêche de vous pouvoir man-

„ der

„ der des nouvelles, & me fait finir, vous af- 1652.
„ ſurant que je ſuis,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très paſſionné Serviteur,

PALUAU.

J'ai mandé à M. le Comte d'Ainai de revenir chez lui.

Le Comte d'Ainai avoit été exilé à Nevers, parce qu'on le ſoupçonnoit d'être dans les intérêts du Prince de Condé.

Les inquietudes où je voyois Paluau ſur la Charité, qui étoient les plus raiſonnables du monde, m'obligerent de lui propoſer d'aller nous-mêmes en perſonnes faire un dernier effort pour obliger les habitans, ou de chaſſer leur Garniſon en leur offrant notre ſecours, ou du moins de rompre leur pont. Il y conſentit, & nous nous donnâmes rendez-vous au bout du pont le 10. de Fevrier 1652. Paluau s'y trouva avec trois cens chevaux, & moi avec cinquante Gentilshommes. Après beaucoup d'allées & de venuës inutiles pour faire chaſſer le Regiment de Langeron, enfin nous obligeâmes les habitans de la Charité à rompre eux-mêmes devant nous deux arches de leur pont, après quoi nous nous retirâmes, lui à Saint Amand, & moi à Nevers.

Cinq ou ſix jours après je reçus cette Lettre de Corbinelli.

1652. *A Saumur ce 10. de Fevrier 1652.*

MONSIEUR,

„ Il y a huit jours que je suis à Saumur, & „ il n'y en a que quatre que le Roi y est arrivé. „ Je rendis d'abord toutes vos Lettres, & je „ commençai par M. de Manicamp votre on- „ cle. Je ne vous puis dire la joye qu'il eut de „ voir votre civilité, & je vis tout net qu'il s'é- „ tonna que Madame ne l'avoit pas oublié. En- „ fin il n'est témoignage d'amitié qu'il n'aye „ donné pour votre personne. Il prit un me- „ moire pour Chanchanou, mais il trouva que „ ce n'étoit pas chose faisable sans le consente- „ ment de l'Abbesse. Le Pere Clausel a remué „ Ciel & terre pour trouver jour d'en venir à „ bout, & je lui ai laissé toute cette affaire sur „ les bras, pour laquelle il s'est tourmenté „ comme un Diable.

„ D'abord que le Cardinal me vit, il me „ dit qu'il souhaitoit fort que vous l'aimassiez; „ il lut vôtre Lettre, & me dit ensuite qu'il „ vous feroit réponse, & qu'il vouloit que „ vous fissiez un Regiment de Cavalerie pour „ lui. Je lui dis qu'il ne tiendroit qu'à Son Emi- „ nence, qu'elle n'eût un bon corps sous vo- „ tre charge. La Princesse de Carignan sur- „ vint qui nous separa. J'allai dire à M. de „ Manicamp le discours du Cardinal, ce qui „ l'obligea à parler à Son Eminence de vous, „ & de l'assurer plus que jamais de votre fide- „ lité pour sa personne. Il lui répondit qu'il „ étoit fâché de ne pouvoir trouver un fonds „ presentement pour votre Regiment, & qu'il

„ lui

„ lui falloit du tems pour cela. Le lendemain
„ ayant ſu ſon inquietude ſur ledit fonds, je 1652.
„ lui dis que les Tailles en Nivernois étoient
„ encore dûës, & que même ſur le ſel on pou-
„ voit donner des aſſignations pour ce Regi-
„ ment. Il me repliqua, Plût à Dieu que ce-
„ la ſe pût, mais tout cela eſt deſtiné pour les
„ rentes ſur l'Hôtel-de-Ville de Paris, & il
„ ſeroit d'étrange conſequence de faire des le-
„ vées de ces deniers-là, qu'il ne falloit point
„ irriter les Rentiers ni contre lui ni contre
„ vous.

„ Voyant la choſe deſeſperée de ce côté-là,
„ M. de Manicamp, le Pere Clauſel & moi,
„ nous nous mîmes à chercher des fonds, mais
„ le Surintendant eſt inexorable, à ce qu'on
„ dit, & ce qui nous deſeſpera encore davan-
„ tage, c'eſt qu'on ne parle point de ſon retour
„ de Tours où ſe tient le Conſeil : cela nous
„ obligea tous trois à conclure que pour obli-
„ ger Son Eminence, il lui falloit offrir de
„ prendre des Commiſſions, avec des ordres
„ pour des quartiers d'hiver pour en tirer le
„ profit, comme ſi les Troupes étoient effec-
„ tivement ſur pied. J'en parlai donc à M. le
„ Cardinal, & lui dis, que puis qu'il ſouhai-
„ toit que vous commandaſſiez un Corps pour
„ lui, vous feriez votre poſſible pour le met-
„ tre ſur pied, mais qu'au moins il falloit que
„ Son Eminence vous fit avoir des ordres de
„ quartier d'hiver. Il penſa m'embraſſer de
„ joye de l'avoir ſorti d'inquietude; & ſans me
„ répondre, ordonna à Marſac d'aller chez M.
„ le Tellier pour me faire expedier, ce qui fut
„ fait ſur le champ, c'eſt-à-dire, cet ordre porté.
„ Mais auſſi-tôt que M. le Tellier vit cet ordre

„ preſ-

—— „ pressant, ce fut de me crier, misericorde,
1652. „ pour avoir du tems. Il me dit que j'avois fait „ en habile homme, & que pour des assignations, je n'y aurois perdu que mes peines & „ mon argent. M. le Roi m'a promis prompte expedition, mais l'accablement de ses affaires l'empêche d'accomplir sa promesse: „ au reste on a resolu que les Regimens ne se „ feroient plus que de quatre Compagnies: je „ m'obstinai à six, mais M. de Manicamp ne „ juge pas à propos qu'on les tourmente pour „ cela, attendu qu'on en peut avoir d'augmentation à loisir.

„ Hier au soir M. de Manicamp parlant au „ Cardinal, apprit de lui qu'il étoit impossible „ de vous donner la Commission de Lieutenant „ General que vous demandiez; que la Reine „ & tout le Conseil avoit dit que cela seroit de „ la derniere consequence, qu'on ne le pourroit plus refuser au Maréchal d'Estrée, comme on vouloit faire, qui le demandoit instamment pour le Marquis de Cœuvres, ni à M. „ de Cominges qui faisoit rage pour la même „ chose; que cependant tous les deux étoient „ alors fort considerables; le Marquis de Cœuvres à cause de Soissons dont il est Gouverneur, que le Duc d'Orleans menace d'assieger, & Cominges à cause du canon, de la „ poudre, & des boulets qu'on veut tirer de „ son Gouvernement de Saumur, pour attaquer Angers où nous allons tête baissée. Je „ vous assure que la chose est difficile au dernier point, puis qu'on ne vous l'accorde pas. „ Vous verrez ce que Son Eminence vous en „ écrira; il parla avant-hier de vous au Conseil: M. de Manicamp n'a pû savoir ce que

„ c'est,

„ c'eſt, mais il croit que c'étoit ſur le ſujet de „ la Charité. Enfin, Monſieur, ſoyez per- 1652.
„ ſuadé, s'il vous plaît, que M. le Cardinal „ veut que vous l'aimiez, & qu'il fera toujours „ ce qui ſera faiſable pour vous. Il a publié „ hautement que vous l'aviez obligé de ſi bon- „ ne grace, ſans qu'il eût jamais rien fait pour „ vous, qu'il ſeroit bien ingrat s'il en demeu- „ roit en reſte. Le Pere Clauſel m'a dit le ſa- „ voir de bonne part, & qu'après que vous l'eû- „ tes quitté à Vierſon, il fut fort long-tems à „ ne s'entretenir que de vous.

„ Auſſi-tôt que vous aurez reçu cette Let- „ tre, faites-moi la grace d'écrire un mot de „ remerciment a Marſac: il a fait avec ardeur „ tout ce que j'ai voulu pour votre ſervice: au „ bas de votre Lettre priez-le de remercier „ Champfleury de ſon amitié, ils vous eſti- „ ment tous deux infiniment, & je juge par là „ qu'ils copient leur Maître. Je vous dirai „ d'autres circonſtances que vous ſerez bien „ aiſe de ſavoir.

„ Je penſe que c'eſt vous avoir parlé de vos „ appointemens, que de vous avoir dit l'ab- „ ſence du Surintendant. En paſſant à Tours „ je lui donnerai une attaque, mais les plus ha- „ biles diſent que ce ſera en vain, & que ſi vous „ pouviez vous faire payer ſans ordonnance, „ vous leur épargneriez & à vous la peine du „ refus.

„ On meurt de faim ici, on n'a pas un ſou, „ & depuis la Reine juſques aux moindres gens „ on ne fait qu'emprunter, voyez par là ſi vos „ appointemens ſont prêts.

„ M. de Manicamp m'a dit que les Troupes „ du Duc d'Orleans vous iront viſiter: il vous

„ con-

1652. „ conseille d'être bien sur vos gardes, & de „ vous servir de tous les moyens que vous pourrez pour vous defendre, elles vont secourir „ Monrond.

„ On dit ici que M. de Chabot veut danser „ dans le Château d'Angers: il menace les habitans de la Ville de leur derniere ruine, s'ils „ ouvrent les portes au Roi; de sorte que les „ Maréchaux de logis ont été refusez. Cependant les principaux de la Ville sont bien intentionnez. Le Presidial est ici qui assure „ Son Eminence que dans peu on sera maître „ de la Ville.

„ Orleans, dit-on, a chassé le Marquis de „ Sourdis: on y crie vive le Roi; cependant „ on s'attend à une cruelle guerre.

„ Le Roi aime fort M. le Cardinal. M. de „ Manchini son neveu, & M. de Turenne; ils „ jouent incessamment ensemble. Les choses „ sont fort dans l'incertitude. M. le Prince est „ malade, à ce qu'on dit. M. de Châteauneuf „ s'est retiré. M. le Cardinal a écrit au Clergé, „ pour l'intéresser dans sa cause sur les Arrêts „ du Parlement donnez contre lui: on vient de „ toutes parts lui offrir ses services; il gouverne „ toûjours comme auparavant.

„ Le Marêchal d'Hoquincour s'en va dans „ son Gouvernement, M. de Manicamp dans „ le sien; M. Servien est rentré dans les affaires „ depuis deux jours, il va au Conseil. M. le „ Tellier est plus doux qu'auparavant. Je n'en „ puis plus d'envie de dormir; il est deux heures après minuit; nous avons vu le bal qui a „ fini il y a une heure.

„ Pour l'affaire des Troupes de Decise & des „ autres Garnisons, j'en ai parlé à M. de la

„ Vril-

„ Vrilliere: ſi je n'avois point d'affaire de plus
„ grande conſequence chez M. le Roi, je m'y 1652.
„ employerois, mais c'eſt tout ce que je pour-
„ rai faire que de l'obliger à m'expedier. Tâ-
„ chez, s'il vous plaît, Monſieur, je vous en
„ ſupplie, de les diſpoſer à cela. Je ne laiſſerai
„ pas d'en tirer quelques eſtocades quand j'au-
„ rai mon compte, mais par la mort, ce ſont
„ d'étranges gens que les Miniſtres ſubalternes.

„ On dit que j'ai fait miracle d'en avoir tant
„ fait en quatre jours: il y en a, à ce que dit le
„ Pere Clauſel, qui n'en ont pû faire autant en
„ ſix mois; car le Cardinal eſt inacceſſible, &
„ les Miniſtres ont toûjours été accablez d'é-
„ critures. Il eſt vrai que c'eſt tout ce qu'ils
„ peuvent faire pour les gens, quand il n'y a
„ pas un quart-d'écu à l'Epargne; chacun au
„ moins veut du papier. Adieu, Monſieur,
„ je commence à rêver.

CORBINELLI.

„ Le lendemain que ma Lettre a été écrite,
„ j'ai trouvé que le courrier ne partoit pas ſi-tôt,
„ & cependant il m'eſt arrivé d'autres choſes à
„ vous dire.

„ La premiere eſt, que M. le Cardinal m'a
„ envoyé chercher pour me donner avis que les
„ Troupes du Duc d'Orleans marchoient à
„ vous. Il m'a demandé ſi vous aviez beaucoup
„ d'amis qui vous aſſiſteroient. Je lui ài dit
„ qu'oui & que vous n'oublieriez rien pour
„ ſon ſervice, & pour votre devoir. Il m'a dit
„ que vous deviez avoir reçu ordre pour la Cha-
„ rité, & de vous bien entendre avec M. de
„ Paluau. Il m'a dit que vous auriez bientôt les
„ expeditions pour votre Regiment, à quoi je
„ m'é-

1652. „ m'écriai que Langlée avoit eu tort de dire à
„ M. le Tellier, que je me contenterai de ſimples Commiſſions. Vous ſavez, lui ai-je
„ dit, Monſeigneur, ſi cela eſt ainſi. Non,
„ m'a-t-il répondu, & je ne le voudrois pas.
„ J'ai ordonné qu'on vous délivrât les ordres
„ que vous demandiez, & même tous les lieux
„ d'aſſemblée que vous voudriez, ajoûtant,
„ M. de Buſſy peut faire un bon corps de cela;
„ & ſi après il y a jour de lui faire toucher de
„ l'argent, il en aura; à quoi je repliquai que
„ vous feriez tout votre poſſible pour ſon ſervi-
„ ce, mais que s'il vouloit vous donner des aſ-
„ ſignations ſur les Tailles du Nivernois, vous
„ mettriez ſur pied un Corps de dix Cornettes
„ avant la fin du quartier d'hiver. Il me ré-
„ pondit encore qu'il n'oſeroit, cependant qu'il
„ en alloit parler à M. Colbert: & en même
„ tems il l'a envoyé chercher par tout inutile-
„ ment; c'eſt pourquoi le courrier part ſans
„ que je vous puiſſe dire ſi nous aurons des
„ aſſignations, ou ſeulement des ordres de quar-
„ tiers d'hiver.

CORBINELLI.

Deux jours après je reçus cette Lettre du Roi.

„ MOnſieur le Comte de Buſſy Rabutin,
„ Ayant reſolu de faire venir vers la rivie-
„ re de Loire la plus grande partie de mes trou-
„ pes que j'ai preſentement en Bourgogne, je
„ donne ordre à mon Oncle le Duc d'Epernon
„ de faire marcher mon Regiment de Navarre
„ & ceux d'Uxelles, de Carignan, & de Vil-
„ le Infanterie, de Cœuvres, & du Pleſſis-

„ Praſlin

„ Praslin Cavalerie, jusques aux environs d'A-
„ valon : & ayant consideré qu'il seroit à pro- 1652.
„ pos d'employer une personne de confiance &
„ d'autorité convenable pour les aller recevoir
„ & les faire avancer & vivre en bon ordre,
„ je vous ai choisi pour cet effet, & j'ai bien
„ voulu vous faire cette Lettre, pour vous di-
„ re que si tôt que vous aurez avis de mondit
„ Oncle, ou de quelque Officier Général qui
„ se chargera du commandement & de la con-
„ duite desdites Troupes, du tems auquel elles
„ arriveront près d'Avalon, vous ayez à vous y
„ rendre pour en prendre le commandement,
„ & les faire acheminer suivant mes routes jus-
„ ques vers la Charité; où arrivant vous rece-
„ vrez mes ordres de ce que vous aurez à faire,
„ vous recommandant de tenir la main à ce que
„ les vivres necessaires soient fournis par étapes
„ aux presens & effectifs desdites Troupes, &
„ à ce qu'elles marchent incessamment au ren-
„ dez-vous porté par mesdites routes, & qu'el-
„ les vivent en si bon ordre, que mes Sujets
„ n'en puissent recevoir d'oppression; vous as-
„ surant que les soins que vous prendrez de
„ l'execution de ce qui est en cela de ma volon-
„ té, me feront en particuliere consideration.
„ Et sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, M. le
„ Comte de Bussy Rabutin, en sa sainte garde.
„ Ecrit à Saumur le 12. de Fevrier 1652. *Signé*,
„ LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité de M. le Tellier Secretaire d'Etat.

Le lendemain je reçus cette Lettre du Roi.

Mon-

1652. „ MOnsieur de Bussy Rabutin, Ayant eu „ avis que le Duc de Nemours qui a suivi le Prince de Condé, & a été envoyé par „ lui en Flandres pour traiter avec les ennemis „ declarez de cette Couronne, doit entrer au „ premier jour dans mon Royaume à la tête „ d'une armée Espagnole, pour essayer de troubler mon Etat & ruiner mon autorité & „ Sujets, par le desordre & ravage que ses troupes prétendent faire dans mes Provinces; „ presumant qu'ils se peuvent avancer jusques „ au milieu de mon Royaume, tandis que je „ suis necessairement occupé par deçà à y remettre le calme, & à empêcher les mauvais „ effets des factions que l'on a commencé d'y „ former contre mon service; bien que j'espere „ qu'avec l'assistance de Dieu & la puissance „ qu'il a mise en mes mains, je pourrai bien „ arrêter les progrès de mes ennemis, & les entreprises des rebelles. Neanmoins, comme „ pour resister à un mal si pressant, & dont le „ cours pourroit endommager plusieurs Provinces s'il n'y étoit promptement remedié, j'ai „ estimé que la meilleure & plus considerable „ force étoit celle de ma Noblesse, qui non „ seulement par l'interêt qu'elle doit prendre au „ maintien de mon autorité & de mon Etat, „ mais par sa generosité accoûtumée, ne peut „ manquer à me servir en cette occasion, comme elle a fait les Rois mes predecesseurs, „ dans toutes celles qui se sont présentées pour „ la conservation du Royaume. J'ai resolu de „ l'employer sur cette occurrence, & j'ai bien „ voulu vous faire cette Lettre pour vous dire „ qu'aussi-tôt que vous l'aurez reçuë, vous

„ ayez

„ ayez à faire avertir tous les Gentilshommes de
„ l'étenduë de votre Charge, de se tenir prêts 1652.
„ & en bon état d'armes & de chevaux, pour
„ marcher avec vous, & se rendre auprès de
„ moi au premier ordre qu'ils en recevront de
„ vous, ensuite de celui que je vous donnerai
„ en peu de jours, & que vous les assuriez tous
„ qu'ils ne sauroient rendre une preuve de leur
„ zele & fidelité, que je considere davantage,
„ qu'en venant me servir en bon état, & aussi-
„ tôt qu'il leur sera ordonné. Et me promet-
„ tant que vous n'obmettrez rien de votre part,
„ pour me servir utilement avec tous ceux de la
„ Province où vous commandez; je ne vous
„ en dirai pas davantage, que pour vous assurer
„ que vous ferez chose qui me sera très-agrea-
„ ble. Sur ce, je prierai Dieu qu'il vous ait, M.
„ de Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit
„ à Saumur ce 13. de Fevrier 1652. *Signé*,
„ LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité du Secretaire d'Etat qui m'envoyoit encore un Arrêt du Conseil d'Etat, par lequel le Roi cassoit l'Arrêt de surseance du Parlement de Paris du 12. de Janvier 1652. donné sur les Lettres de Declaration de Sa Majesté contre le Prince de Condé.

Quand je ne dis rien sur tous les ordres que je reçois, c'est une marque que je les execute, & quand je ne les execute pas, ou que je n'en fais qu'une partie, j'en dis les raisons.

Le lendemain du jour que je reçus la depêche du Roi par le même Secretaire d'Etat, je reçus une autre Lettre du Roi écrite de Saumur

1652. mur le 14. de Fevrier, contresignée le Tellier, qui étoit le *duplicata* de la Lettre du 12. pour aller recevoir à Avalon les Troupes de Bourgogne.

Par le même courrier je reçus cette Lettre du Cardinal Mazarin écrite de sa main, avec des ordres du Roi.

MONSIEUR,

„ Vous trouverez ci-joints les ordres du Roi „ que vous desirez pour les deux personnes qui „ traversent le bien de son service en vos quar„ tiers. On vous envoye les Commissions & „ les autres expeditions pour les deux Compa„ gnies de Cavalerie que vous avez levées. „ Leurs Majestez ont été bien aises que vous „ ayez fait arrêter les armes qu'on menoit à la „ Charité, & si vous pouviez en attraper en„ core d'autres, elles se loueront d'autant plus „ de vôtre affection & de vos soins; sur tout el„ les desirent que vous en ayez un tout particu„ lier pour ce qui regarde la Charité, & de „ donner à M. de Paluau le plus d'assistance „ qu'il vous sera possible. Je vous en conjure „ aussi, & de croire que je correspondrai de „ sorte à l'amitié que vous me témoignez, que „ vous connoîtrez que je sai l'estimer au point „ qu'elle merite, & que je suis veritablement,

MONSIEUR,

Vôtre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Saumur ce 14. de Fevrier 1652.

Et

Et à la marge, „ Vous m'obligerez de confi-
„ derer une priere que ce Gentilhomme vous fe- 1652.
„ ra de ma part touchant les trois cens mouf-
„ quets que vous avez pris ; c'eſt pour le Regi-
„ ment de M. de Mercœur : je tâcherai de vous
„ en faire recompenſer d'ailleurs.

Ces ordres du Roi que le Cardinal m'envoyoit étoient deux Lettres de cachet que j'avois demandées ; l'une pour chaſſer Bolacre Lieutenant General de Nevers, qui avoit été aſſez fou pour me propoſer d'entrer dans les interêts du Duc d'Orleans, & duquel j'avois tiré le ſecret en feignant d'écouter ſes propoſitions ; & l'autre pour chaſſer Beugne Procureur du Roi de Saint Pierre le Mouſtier qui m'avoit parlé inſolemment.

Lorſque j'eus reçu cette depêche, j'envoyai chercher le Lieutenant General ; mais ayant eu avis de ce que je lui voulois dire, il ſe cacha deux jours durant, pendant leſquels il ne daigna me faire parler par perſonne, ſongeant plûtôt à éviter de recevoir l'ordre, qu'à m'adoucir par ſes ſoûmiſſions. Enfin je le trouvai & je l'envoyai à Riom en Auvergne ſuivant l'intention de Sa Majeſté.

Pour le Procureur du Roi, auſſi-tôt qu'il ſut que j'avois une Lettre de cachet pour lui, il me vint trouver, & me dit que l'ayant appris, il me venoit aſſurer que je n'avois pas beſoin de Lettre du Roi pour l'obliger de m'obéïr, & qu'il avoit tant de reſpect pour ma perſonne & pour mon caractere, que ſur le moindre billet de ma part, il iroit au bout du monde.

Veritablement les armes me tomberent des mains. Je lui dis qu'ayant demandé juſtice au Roi de lui, pour m'avoir manqué de reſpect,

je le trouvois si bien revenu dans son devoir,
1652. que j'oubliois le passé, & qu'il ne partiroit point de chez lui. Là-dessus je jettai au feu devant lui la Lettre que j'avois pour le chasser, & après l'avoir embrassé, & avoir reçu de lui des protestations d'une reconnoissance éternelle, il s'en retourna dans sa maison.

Je reçus alors la Commission pour lever un Regiment de Cavalerie sous mon nom : elle est du 12. de Fevrier 1652.

Je devois faire mettre ce Regiment sous le nom du Cardinal, comme il m'étoit facile, & prendre seulement une Commission de Mestre de camp sous lui, cela m'auroit encore plus attaché à Son Eminence, & l'auroit plus interessé dans ma fortune : mais je n'y songeai pas, & je crûs qu'après les assurances d'amitié qu'il m'avoit données, faisant fort bien mon devoir, comme je le voulois toûjours faire, je ne pouvois jamais manquer de m'avancer & d'aller à tout. Cependant cela ne suffisoit pas; il me falloit encore prendre d'autres précautions; & si on m'avoit vû si étroitement attaché à lui, on n'auroit osé entreprendre de me rendre de mauvais offices; & quand on l'auroit voulu tenter, les entrées que cet attachement m'auroit données auprès de lui, m'auroient donné les moyens de les détruire.

Le même jour que je reçus cette Commission, j'écrivis encore aux habitans de la Charité, que je leur ordonnois de faire sortir le Regiment de Langeron de leur Ville, ou que je les châtierois de leur desobéissance. Ils me vinrent trouver le lendemain à Nevers, & toute la substance de leur discours fut qu'ils n'étoient pas les Maîtres : je leur répon-

pondis que je favois bien ce que j'en devois croire, & je les renvoyai. 1652.

Ils ne furent pas fortis d'auprès de moi que je montai à cheval pour aller à Avalon recevoir les troupes de Bourgogne. J'y trouvai une Lettre du Roi, qui étoit encore un *duplicata* de celle du 14. de Fevrier, que m'envoyoit Bernard de Nogaret Duc d'Epernon, en m'écrivant cette Lettre.

MONSIEUR,

„ Je vous envoye une Lettre du Roi que j'ai
„ reçuë pour vous, par laquelle vous connoî-
„ trez, comme l'intention de Sa Majefté eft
„ que je faffe marcher vers le Nivernois la plû-
„ part des troupes qui font en cette Province,
„ pour aller fous votre conduite où Sa Majefté
„ leur ordonne; & comme je fuis obligé pour fon
„ fervice de retenir le Regiment de Navarre &
„ celui de Cavalerie de Cœuvres afin d'empê-
„ cher les courfes & voleries de la garnifon de
„ Seurre, de tenir en fureté les places de fon voi-
„ finage, de diffiper les levées qu'on projette de
„ faire dans ce Gouvernement contre le fervice
„ du Roi, & de m'oppofer aux Troupes enne-
„ mies qui ont déja commencé à paroître fur la
„ frontiére; je donne avis à Sa Majefté, que fi
„ elle defire au lieu du Regiment de Navarre,
„ joindre celui de Lyonnois aux Troupes qu'el-
„ le vous donne à conduire, je le ferai marcher
„ auffi-tôt que j'en aurai reçu fes ordres. J'ai fait
„ cependant expedier les miens, pour, fuivant
„ ceux que j'ai déja de Sa Majefté, faire rendre
„ le Regiment du Pleffis-Praflin à Sainte Co-

1652. „ lombe près Donzi, celui de Carignan à la „ Chapelle Saint André, celui d'Uxelles à Cessi, & celui de Ville à Colmeri; le tout près „ du même lieu de Donzi. La difficulté qu'il „ y aura d'assembler tous ces Corps dont les „ Compagnies sont fort dispersées, & aux lieux „ les plus reculez de cette Province, & dans la „ Bresse, & le Charolois, vous donnera plus de „ loisir d'attendre leur arrivée, dont nous tâcherons de vous donner encore des avis plus précis. Obligez-moi cependant de croire que je „ suis aussi passionnément qu'il se peut,

MONSIEUR,

Vôtre très-affectionné serviteur,
Le Duc d'EPERNON.

A Dijon ce 21. de Fevrier 1652.

Et à la marge, „ Monsieur, je vous donne avis „ par avance que le Regiment de Carignan pourra arriver le deuxiéme du mois de Mars prochain à la Chapelle Saint André. Je garde les „ originaux des routes pour les remettre entre les „ mains de ceux qui conduiront les Corps, & je „ vous envoye des copies collationnées, sur lesquelles il vous plaira de faire expédier vos attaches, & me les faire tenir.

Je fis réponse au Duc d'Epernon, & en lui envoyant mes attaches, je changeai les ordres donnez à Cessi & à Colmeri, qui étoient alors deux terres à moi.

Les habitans de la Charité qui avoient crû jusques-là que le bruit des troupes de Bourgogne étoit une nouvelle que j'avois fait courir pour les

les épouvanter, voyant enfin que c'étoit tout de bon, & que cet orage alloit tomber sur eux, me députerent deux Echevins à Avalon, pour me dire qu'ils étoient en état de chasser le Regiment de Langeron. Je leur répondis que je n'avois que faire de leur consentement pour cela, que je voyois bien la raison de leur obéïssance, mais que je leur apprendrois à m'obéïr quand je serois seul, comme quand je serois à la tête d'une armée. Ils s'en retournerent à la Charité, & moi à Nevers, attendre des nouvelles des Troupes de Bourgogne. J'y trouvai ces deux Lettres du Comte de Paluau. 1652.

MONSIEUR,

„ Sa Majesté me donne avis qu'elle vous a „ envoyé ses ordres pour assembler les Troupes „ de Bourgogne à Donzi, & m'ordonne aussi „ de vous faire savoir ce que vous aurez à faire „ avec lesdites Troupes lors qu'elles seront as„ semblées : c'est pourquoi je vous supplie de „ tout mon cœur, de m'avertir en diligence „ quand elles commenceront à arriver, & de „ croire que je suis avec passion,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble serviteur,
PALUAU.

A Saint Amand ce 24. de Fevrier 1652.

1652. *A Saint Amand ce 25. de Fevrier 1652.*

MONSIEUR,

„ Je ſuis fort étonné de ce que vous ne me „ marquez point dans votre Lettre avoir re- „ çu les ordres du Roi pour aller recevoir les „ Troupes à Donzi. Vous verrez bien par la „ mienne du 24. de ce mois que Sa Majeſté me „ fait ſavoir qu'elle vous a envoyé leſdits or- „ dres. Je vous prie de me faire ſavoir quand „ vous les aurez reçus, & quand leſdites „ Troupes arriveront, & tenez la choſe la „ plus ſecrette qu'il vous ſera poſſible. J'ai „ trois Regimens dans le Berri qui me donnent „ bien de la peine pour leurs logemens. Je „ travaillerai aujourd'hui pour faire ce que vous „ deſirez.

„ Si je reçois quelques nouvelles de la Cour, „ je vous en ferai part. Cependant je vous aſ- „ ſure que perſonne du monde n'eſt avec plus „ de paſſion que moi,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble ſerviteur,
PALUAU.

Cette Lettre répondoit à une que j'avois écrite de Nevers au Comte de Paluau, la veille du jour que j'y avois reçu les ordres de la Cour. Je lui fis auſſi-tôt reponſe, qu'après avoir reçu il y avoit ſept ou huit jours les ordres du Roi pour aller recevoir les Troupes de Bourgogne à Avalon, j'étois parti ſi bruſquement que

que je ne lui en avois pas donné avis ; que j'en revenois sans les amener, par les raisons qu'il 1652.
verroit dans la Lettre du Duc d'Epernon, dont je lui envoyois copie.

Le lendemain je reçus un paquet de lui, dans lequel il y avoit cette Lettre du Roi.

„ MOnsieur le Comte de Bussy Rabutin, „ Je vous ai mandé qu'en arrivant au rendez-vous de Donzi avec les Troupes que je „ vous ai ordonné d'aller prendre à Avalon, „ vous recevrez mes ordres de ce que vous aurez à faire, & ayant destiné lesdites Troupes „ pour servir sous le commandement du Sieur „ de Paluau pour un effet important à mon service : Je vous fais cette Lettre pour vous dire „ que vous ayez à le joindre au plûtôt avec lesdites Troupes au lieu où il vous mandera de les „ faire avancer, les mettant sous son commandement, & y agissant en votre Charge de Marêchal de Camp sous ses ordres, si mieux vous „ n'aimez retourner prendre les fonctions de „ votre Charge en ma Province de Nivernois : „ de quoi me remettant sur vous, je prie Dieu „ qu'il vous ait, M. le Comte de Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Saumur le 18. „ de Fevrier 1652. *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre étoit celle-ci du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 26. de Fevrier 1652.

MONSIEUR,

„ J'ai reçu les ordres de la Cour qui m'obli-

 „ gent

1652. „ gent à marcher avec ma Cavalerie droit à „ Tours pour prendre la tête ou la queuë de M. „ de Beaufort qui marche vers Angers. Je vous „ en donne avis, afin que vous preniez ſoin „ d'aſſembler toûjours les Troupes qui arrive- „ ront de Bourgogne à Donzi. Et parce que „ le Roi m'ordonne d'en prendre le comman- „ dement, & vous ordonne auſſi, comme vous „ verrez par le preſent ordre que je vous en- „ voye, de vous joindre à moi: je vous fais ces „ lignes pour vous dire que ſi-tôt que leſdites „ Troupes ſeront jointes, mon ſens eſt que vous „ preniez la Charité en attendant que vous „ ayez d'autres ordres; & que vous preniez au „ de-là de la Loire les poſtes les plus avantageux „ & les plus propres pour ſoûtenir le blocus de „ Monrond, ayant correſpondance avec le Ma- „ rêchal de Camp que je laiſſerai en ce lieu pour „ maintenir ce poſte, & recevoir pluſieurs Re- „ gimens qui ont ordre de venir en ce lieu, & „ dont quelques-uns ſont déja arrivez.

„ Comme je vous marque que c'eſt un ſervi- „ ce conſiderable que de prendre la Charité, je „ vous laiſſe auſſi la liberté d'en uſer comme il „ vous plaira: car comme c'eſt une Ville de vo- „ tre Gouvernement, & que la connoiſſant „ mieux que moi, vous y jugeriez poſſible plus „ de difficulté que je ne m'en imagine, je laiſſe „ à votre choix de l'attaquer ou de ne l'attaquer „ pas. Si vous la prenez, il me ſemble que tenant „ Garniſon dedans, vous pouvez aiſément bien „ loger vos Troupes tout du long de la riviere „ vers le Pas-de-Fer, & Pougues, lieux aſſez pro- „ ches de Saint Amand, & poſtez ſur le paſſage „ de la riviere pour y venir en cas de beſoin, & „ vous joindre aux Troupes qui ont ordre d'y

„ ve-

„ venir ; remettant neanmoins toutes choses à
„ ce que vous jugerez à propos, & vous sup- 1652.
„ pliant de croire que je suis avec passion,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble serviteur,
PALUAU.

Dans ce tems-là les Echevins de la Charité me vinrent donner avis qu'ils avoient chassé le Regiment de Langeron. Je m'y en allai aussitôt, & n'y trouvant plus, au lieu de leur desobéïssance passée, qu'une soûmission extraordinaire ; cela me gagna tellement le cœur, que bien loin de les châtier, comme j'avois resolu, je fis dessein de les tenir dans leur devoir par les meilleurs traitemens que je leur pourrois faire. En y arrivant je depêchai Corbinelli au Cardinal, & je lui mandai que j'étois enfin dans la Charité.

Deux heures après avoir fait cette depêche, je reçus cette Lettre du Comte de Paluau, sans datte, mais qui devoit être du 27. de Fevrier 1652.

MONSIEUR,

„ J'apprends par Messieurs de la Charité
„ qu'ils ont chassé la Garnison. Les Troupes
„ de Bourgogne ont fort rechauffé leur fidelité ;
„ de quelque façon qu'on en soit le maître,
„ le service du Roi en profitera toûjours beau-
„ coup, tant pour la sureté du blocus de
„ Monrond que pour vous donner moyen de
„ bien loger ces Troupes, mettant une par-

1652. „ tie de votre Infanterie dans la Charité, & le „ reste aussi bien que la Cavalerie, le long de „ la riviere: de cette sorte je voi toutes choses „ en sureté.

„ Je marche à grandes journées pour pren- „ dre la tête ou la queuë des Troupes de M. de „ Beaufort; & parce que je ne saurois prévoir „ s'il vous peut tomber sur les bras un secours „ assez considerable pour vous donner à crain- „ dre, étant joint avec les Troupes de M. de „ Baradas, & que même je ne saurois vous „ rien prescrire au cas que cela arrivât; il est „ necessaire que vous vous abouchiez M. de „ Baradas & vous, afin qu'agissant de concert, „ vous puissiez prendre une bonne resolution „ sur tout ce qui se presentera. Si M. de Ca- „ nillac arrive, comme la Cour me le mande, „ avec de la Cavalerie, vous vous aboucherez „ aussi avec lui. Outre que vous prendrez la „ fourniture du pain pour vos Troupes dans la „ Charité: sachant comme je sai qu'il y a „ beaucoup de bleds dans ladite Ville, je vous „ prie de faire arrêter tous lesdits bleds: car je „ mande à la Cour que je vous ai prié de les „ arrêter pour faire le siége de Monrond. Fai- „ tes tenir compte de ce que vous prendrez pour „ le pain des Troupes que vous avez, & en- „ voyez un état à Messieurs Foucaud & Ravot, „ Intendans de cette Armée, afin que j'en fas- „ se tenir compte à ceux à qui appartiennent „ lesdits bleds. Je suis,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble serviteur,
PALUAU.

Quand

Quand je ne rapporte point mes Lettres, c'est que je n'en ai pas fait de copies, parce que j'étois trop pressé en les écrivant, mais je demeurois presque toûjours d'accord de ce qu'on me proposoit, & quand je n'en suis pas convenu, je l'ai expliqué, & j'en ai dit les raisons dans la suite de mes Memoires. 1652.

Le lendemain du jour que je reçus cette Lettre du Comte de Paluau, j'en reçus encore une autre de lui sans datte, qui devoit être du 28. de Fevrier : & sur cela il faut que je remarque en passant, qu'il est mal à ceux qui écrivent, même des bagatelles, de ne point datter leurs Lettres ; mais que c'est une faute considerable à la guerre, & non seulement de ne pas mettre le lieu & le jour, mais encore l'heure : c'est en ce mêtier-là où l'exactitude est de la derniere consequence.

MONSIEUR,

„ Le Roi m'ayant ordonné de faire joindre „ les Troupes qui sont venuës de Bourgogne à „ celles que j'ai avec moi, je vous envoye le „ Sieur de la Cour Saint Fal Aide de camp pour „ ce sujet, & vous prie de ne pas perdre un mo- „ ment de tems à marcher avec lesdites Trou- „ pes, avec le plus de diligence qu'il vous sera „ possible : & parce que je marche du côté de „ Boisgenci, je vous envoye une route pour „ me venir joindre par le chemin le plus „ court, que je vous prie de suivre autant „ qu'il vous sera possible, & avec le moins de „ desordre qu'il se pourra. J'ai fait de rigou- „ reux exemples pour les vols de chevaux, qui

1652. „ m'ont si bien réussi, que je vous prie d'en faire autant, vous recommandant encore de „ marcher diligemment, & pour chose de la „ derniere importance au service de Sa Majesté. „ Je suis,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble serviteur,
PALUAU.

Et à la marge, „ Le Regiment de Sainte Maure Infanterie, marchera à votre droite partant „ de Gien.

„ Si les équipages de Sainte Maure ont besoin „ d'escorte pour vous joindre, je vous prie de „ leur en donner.

Je fis réponse au Comte de Paluau, qu'aussi-tôt que les Troupes de Bourgogne seroient arrivées je les lui menerois, mais que je n'en avois encore aucunes nouvelles.

Le lendemain il m'écrivit ce billet avant que d'avoir reçu ma réponse.

A Nöyers ce premier de Mars 1652.

MONSIEUR,

„ Vous laisserez deux cens hommes d'Infanterie de tous les Corps, dans la Charité, afin „ que la Ville & le passage soient assurez pour „ le Roi, & me croirez tout à vous.

PALUAU.

Cependant j'étois en grande impatience d'avoir nouvelles des Troupes de Bourgogne, lorsqu'on

qu'on me donna avis que le Regiment d'Infanterie du Pleſſis Praſlin étoit à la porte de la Ville, & un moment après je vis entrer Maſſoni Piedmontois, Lieutenant Colonel de ce Regiment, dans ma chambre, qui me dit qu'il m'avoit envoyé à Nevers, où il me croyoit, un Officier à l'ordre. Sur cela je fis dire aux Echevins de faire le logement pour quatre cens hommes, que Maſſoni m'avoit dit être dans ce Regiment, & je montai à cheval pour en aller faire la revuë. A mon retour chez moi, j'y trouvai les Echevins, & leur ayant demandé ſi on avoit fait ce que j'avois ordonné, ils me demanderent l'ordre du Roi pour cela. Je fis appeller mon Secretaire, & lui ayant fait écrire un ordre que je ſignai devant eux, je le leur donnai, en leur diſant que c'étoit là l'ordre du Roi. Ils me répondirent qu'ils n'avoient accoûtumé de loger des troupes que ſur des Lettres de cachet. Je leur dis qu'ils commenceroient d'en loger ce jour-là ſur mes ordres qui valoient des Lettres de cachet, puiſque j'avois l'honneur de repreſenter la perſonne du Roi. Ils ſortirent de ma chambre ſans me rien repliquer, mais avec un air de gens mal intentionnez. Je ne fis pas ſemblant d'y prendre garde. Cependant au-lieu d'aller faire le logement ils allerent faire prendre les armes au Peuple. Auſſi-tôt que j'en fus averti je montai à cheval avec vingt-cinq ou trente Gentilshommes de la Province qui m'étoient venu trouver ſur le bruit du paſſage des Troupes de Bourgogne, & avec une Compagnie de quarante Maîtres pour le ſel, qui demeuroit d'ordinaire à la Charité. Mon intention étoit de charger tout ce que je trouverois dans les ruës, mais le peuple y avoit mis bon ordre. Je n'y trouvai perſonne;

1652.

Rebellion de la Charité.

ne : toutes les boutiques étoient fermées : &
1652. m'en allant à la porte de Paris, par où venoit le Regiment du Pleſſis, je la trouvai fermée auſſi, & ſept à huit cens hommes ſur les murailles, que mes menaces & mes remontrances ne perſuaderent pas de m'obéïr. Les Magiſtrats qui ne vouloient pas être reſponſables de la rebellion s'étoient cachez, & je ne pûs parler qu'à des batteliers yvres, qui me dirent qu'ils mourroient plûtôt que de recevoir des Troupes. Je jugeai à propos de me retirer à mon logis, où ayant mandé les Echevins, je leur dis, que puis qu'ils ne vouloient pas me faire obéïr, j'allois ſortir de la Ville pour en trouver les moyens. Eux qui apprehendoient les ſuites, me prierent de demeurer. Je leur dis que je ne demeurerois pas dans un lieu où je devois être le Maître, & où je ne l'étois pas. Ils me ſupplierent au moins de ne pas encore ſortir qu'ils n'euſſent fait leurs derniers efforts pour appaiſer la ſedition. Après, m'étant venus dire qu'ils n'avoient pû rien gagner ſur l'opiniâtreté du peuple, je ſortis avec ma Nobleſſe, & je laiſſai la Compagnie du ſel dans la Ville pour m'y ſervir aux occaſions. Je m'en allai trouver le Regiment du Pleſſis : & quoi que des quatre cens hommes dont il étoit compoſé, il n'y en eût que la moitié d'armez, je ne deſeſperai pas de pouvoir prendre la Charité avec eux. Après les avoir poſtez en deux endroits où je voulois aller à la ſappe, j'envoyai toute la nuit du 6. au 7. de Mars à Nevers, pour me faire apporter deux cens livres de poudre de la groſſe grenée, ſoixante-ſix livres de poudre fine, deux cens vingt-ſix livres de plomb, trente-ſept livres de méche, deux douzaines de pics & hoyaux, &
deux

deux douzaines de pelles. C'étoit faire un Siege à bon marché, & je me retirai dans une petite maison à mille pas de la Ville. 1652.

A la pointe du jour on m'apporta une Lettre du Comte de Pionsac qui étoit arrivé à la Charité par le côté du Berri. Il me mandoit qu'il venoit de la Cour, qu'il en avoit apporté des ordres au Comte de Paluau, duquel il avoit une Lettre pour moi, qu'il me vouloit donner en main propre: que cependant ayant trouvé toute la Ville en desordre, il avoit fait assembler les Magistrats & les principaux habitans, & leur avoit representé les malheurs où ils s'alloient jetter s'ils n'y remedioient promptement; qu'il leur avoit offert son entremise auprès de moi pour m'appaiser, & qu'eux étant plus sages qu'ils n'étoient la veille, & lui ayant remis leurs interêts entre les mains, il me demandoit quelle satisfaction j'en voulois recevoir. Je lui mandai que je voulois qu'ils logeassent le Regiment du Plessis tant & si long-tems qu'il me plairoit, & qu'ils me remissent six des plus mutins pour les faire pendre; & sur cela j'entrai dans la Ville à la tête du Regiment du Plessis.

Pionsac m'ayant donné la Lettre du Comte de Paluau, me dit entre autres nouvelles de la Cour, que le Roi avoit pardonné aux rebelles d'Angers. Je crûs que c'étoit là une leçon pour moi, & sur cet exemple, je remis aux habitans les six des leurs qui devoient être pendus; mais je fis ôter les armes aux Bourgeois, & après en avoir armé les soldats du Regiment du Plessis qui en manquoient, je fis serrer le reste. Le Comte de Paluau m'écrivoit ceci.

1652. *De Beguiaux Ribaux ce 5. de Mars 1652.*

MONSIEUR,

„ Lors que je vous ai prié de marcher avec
„ les Troupes, je prenois la liberté de vous
„ donner cette peine en attendant que j'eusse
„ quelqu'un de Messieurs les Maréchaux de
„ Camp qui servît avec moi, pour que le servi-
„ ce de Sa Majesté ne fût pas retardé. A pre-
„ sent que Messieurs de Pionsac & de Sainte
„ Maure sont ici, & que je voi par l'ordre du
„ Roi, que Sa Majesté vous peut avoir desti-
„ né à lui rendre quelque service ailleurs, com-
„ me vous le pourrez voir par ledit ordre que je
„ vous envoye, j'ai prié M. le Comte de Pion-
„ sac d'aller recevoir de vous les Troupes qui
„ sont arrivées de Bourgogne, afin de les con-
„ duire en ce lieu en diligence, & par le che-
„ min le plus court, suivant l'intention de Sa
„ Majesté. Je remets aussi à mondit Sieur le
„ Comte de Pionsac de vous dire les nouvelles
„ de ce païs, & finirai en vous assurant que je suis,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble serviteur,
PALUAU.

Et par apostille, „ J'ai mandé à Son Eminence
„ que vous vous saisiriez de tous les bleds de la
„ Charité. Je vous supplie de me mander l'ordre
„ que vous y avez apporté, afin que je lui en
„ puisse rendre compte.

Dans

Dans ce même temps-là, je reçus cette Lettre du Chevalier de Baradas Maréchal de camp, que le Comte de Paluau avoit laissé au blocus de Monrond. 1652.

A Saint Amand ce 5. de Mars 1652.

MONSIEUR,

„ Je vous dirai que je suis arrivé ici de la
„ journée d'hier, & je vous en ai voulu aussi-
„ tôt donner avis, afin que vous preniez vos
„ mesures pour nous pouvoir aboucher : c'est
„ pourquoi vous prendrez vôtre tems pour cela ;
„ & je croi que le meilleur sera de nous trouver
„ à Dun-le-Roi à coucher : car vous savez que
„ la correspondance que nous devons avoir est
„ très-necessaire. Faites moi donc savoir s'il
„ vous plaît au plûtôt de vos nouvelles, les at-
„ tendant avec beaucoup d'impatience : que ce
„ soit par personne bien assurée ; c'est ce que
„ j'espere de vous, comme aussi que vous me
„ croyiez bien veritablement,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble, & très-obéïssant serviteur,

BARADAS.

Je lui mandai que je me trouverois à Néronde le 8. du mois, mais l'accablement de mes affaires me fit oublier de lui tenir parole, ni même de lui écrire que je n'y pouvois aller.

Cependant le Regiment du Plessis-Praslin ayant vêcu trois jours à discretion dans la Charité,

1652. rité, les Echevins me vinrent ſupplier de donner quelque reglement là-deſſus. Je le fis ; & deux jours après, les troupes de Bourgogne étant arrivées aux environs, je les fis paſſer quoi qu'elles euſſent ordre d'y loger : mais je crûs cette Ville aſſez châtiée ; outre que la voulant conſerver pour une garniſon conſiderable, je ne la voulus pas mettre en état de ne la pouvoir ſoûtenir.

Outre les armes que j'avois fait donner au Regiment du Pleſſis, il n'y eut pas un ſoldat mal vêtu que ſon hôte n'habillât, ni un ſoldat bien habillé, auquel ſon hôte ne payât la valeur de ſon habit ; & je fis donner cinquante piſtoles aux Officiers.

Je fis encore payer par la Ville la dépenſe de cinq jours du Comte de Pionſac, & je lui fis faire preſent d'une couple de mulets pour la peine qu'il avoit priſe de s'employer pour eux auprès de moi.

Après cela je fis réponſe au Comte de Paluau, que puis qu'il y avoit un Officier General pour lui mener les troupes, & que je croyois être utile au ſervice du Roi dans le Nivernois, j'y demeurerois.

Que le Comte de Pionſac lui diroit la revolte de la Charité & le châtiment.

Et qu'après avoir fait voir tous les greniers, j'y avois trouvé près de dix mille boiſſeaux de bled, dont le Roi pouvoit faire état.

Dans ce tems-là je reçus les ordres du Roi ci-après.

„ MOnſieur le Comte de Buſſy Rabutin,
„ Ayant eu agreable l'offre que vous m'a-
„ vez faite de mettre ſur pied en peu de tems un
„ bon Regiment d'Infanterie : je vous écris
„ cette

„ cette Lettre, pour vous adresser les Commis- 1652.
„ sions pour la levée d'icelui, & vous dire
„ qu'aussi-tôt que vous l'aurez reçuë, vous
„ ayez à lever ledit Regiment au nombre de
„ dix Compagnies, choisissant des Capitaines
„ capables de les faire bonnes & de les main-
„ tenir en bon état, que vous choisissiez deux
„ lieux en l'étenduë de votre Charge, pour
„ faire l'assemblée desdites dix Compagnies du-
„ rant dix jours : & aussi-tôt qu'ils seront ex-
„ pirez, vous fassiez marcher votredit Regi-
„ ment à Boisgenci, où arrivant il recevra mes
„ ordres de ce qu'il aura à faire. Et la presente
„ n'étant pour autre sujet, je prie Dieu qu'il
„ vous ait, M. le Comte de Bussy Rabutin, en
„ sa sainte garde. Ecrit à Saumur le 6. de Mars
„ 1652. *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre je reçus celle-ci du Secretaire d'Etat M. le Tellier.

MONSIEUR,

„ L'on a été bien-aise d'apprendre par la
„ Lettre qu'il vous a plû m'écrire, que les ha-
„ bitans de la Charité ont chassé la garnison que
„ M. de Langeron y avoit établie ; à quoi la
„ marche que vous avez faite à Avalon a sans
„ doute beaucoup contribué. Le Roi vous a
„ volontiers accordé le Regiment de dix Com-
„ pagnies d'Infanterie que vous desirez : j'en
„ expedierai les Commissions avec les ordres de
„ Sa Majesté necessaires pour l'assemblée. Je
„ souhaite qu'il s'offre quelque meilleure occa-

„ sion

1652. ,, sion de vous rendre mes services, afin de vous ,, témoigner que je suis très-veritablement,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble, & très-affectionné serviteur,

LE TELLIER.

A Saumur ce 6. de Mars 1652.

Second Ordre du Roi.

,, MOnsieur de Bussy Rabutin, Ayant été ,, informé que les habitans de ma ville de ,, la Charité ont chassé hors d'icelle la garni- ,, son qui y étoit établie, à dessein de me servir ,, & de conserver ladite Ville en mon obéis- ,, sance : je vous ai voulu faire cette Lettre, ,, pour vous dire que j'aurai bien agreable que ,, vous fassiez pour quelque tems votre séjour en ,, ladite Ville, pour maintenir lesdits habitans ,, en cette bonne disposition, & que vous me ,, donniez avis de ce qui s'y passera concernant ,, mon service : ce que me promettant que vous ,, serez soigneux d'accomplir, je ne vous en fe- ,, rai la presente plus expresse ni plus longue, ,, que pour prier Dieu qu'il vous ait, M. de ,, Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à ,, Saumur le 6. de Mars 1652. *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité de M. de la Vrilliere Secretaire d'Etat.

Comme il y avoit long-tems que j'attendois cette Commission d'Infanterie, il y avoit long-tems

tems auſſi que j'avois arrêté mes Officiers, & même les quatre premieres Compagnies étoient 1652.
ſur pied dans les Paroiſſes des environs de la Charité, juſqu'à ce que les troupes de Bourgogne fuſſent paſſées. Veritablement auſſi-tôt après je les y fis venir; elles ſe trouverent de plus de cent ſoldats effectifs ſans les Officiers, & ma Compagnie de Cavalerie qui étoit de trente-deux Maîtres: & parce que le ſervice du Roi ne me permettoit pas de m'aſſujettir à ne jamais ſortir de la place, pouvant avoir des affaires en divers endroits de la Province, j'y mis le Sieur de Beauvoir Dunflun, homme de qualité, d'eſprit & de courage, pour y commander en mon abſence, auquel je reglai trois cens livres d'appointemens par mois, payables par la Ville.

Pour la ſubſiſtance de mon Infanterie, en attendant les ordres de la Cour, je donnai des ordres aux Paroiſſes de l'Election de la Charité, de payer ſur & tant moins de leurs Tailles, & je leur fis donner des quittances des Receveurs.

Dans ce tems-là je reçus un *duplicata* de la Lettre de cachet, par laquelle le Roi me commandoit de lever un Regiment d'Infanterie de dix Compagnies, & le lendemain je reçus celle-ci du Cardinal Mazarin.

A Saumur ce 7. de Mars 1652.

MONSIEUR,

„ J'ai reçu la Lettre que vous m'avez écrite. „ Leurs Majeſtez ont eu beaucoup de ſatisfac- „ tion de ce qui s'eſt paſſé à la Charité; on vous „ envoye les expeditions pour un Regiment „ d'In-

1649. „ d'Infanterie comme vous l'avez ſouhaité; je „ vous prie de le rendre le meilleur que vous „ pourrez. Nous nous approchons de vous, „ & j'eſpere que je vous pourrai confirmer bien-„ tôt de vive voix les aſſurances de l'eſtime & „ de la paſſion avec laquelle je ſuis,

MONSIEUR,

Vôtre très-affectionné ſerviteur,
Le Card. MAZARINI.

„ *Et de ſa main*, J'ai été ravi de ce qui s'eſt „ paſſé à la Charité, & je vous prie de ne rien „ oublier pour mettre le Regiment en bon état, „ eſperant de vous pouvoir aſſurer bien-tôt de „ vive voix de mon amitié & ſervice.

Ce même jour je reçus cette Lettre du Chevalier de Baradas.

A Néronde ce 9. de Mars 1652.

MONSIEUR,

„ Souffrez que je vous accuſe de n'être pas „ aſſez ponctuel à vos rendez-vous, puiſque „ même on n'y reçoit pas de vos nouvelles. Je „ repars donc ce matin pour m'en retourner, „ & j'ai beaucoup de regret de ne pouvoir pas „ demeurer davantage ayant un million d'af-„ faires à Saint Amand. De plus j'apprends „ par une Lettre que j'ai reçuë en m'en venant, „ qu'il y avoit quelques Meſſieurs qui faiſoient „ quelques levées pour jetter dans Monrond; „ mais je ſuis certain qu'après que j'aurai fait „ tout

„ tout mon possible pour m'y opposer & l'em-
„ pêcher, je ferai piller & saccager leurs mai- 1652.
„ sons, & que dans cent ans, ceux de leur
„ maison se ressouviendront de mon nom, que
„ je ne saurois mieux immortaliser qu'en ser-
„ vant le Roi.

„ Je vous dirai donc, Monsieur, que puis-
„ que je suis assez malheureux pour ne pouvoir
„ pas avoir l'honneur de vous voir; j'ai appris
„ que vous aviez reçu un ordre de faire marcher
„ toutes les troupes que vous avez; mais quand
„ cela seroit, je vous prie de n'être pas si ponc-
„ tuel, & que le Regiment d'Infanterie que
„ vous aurez le plus foible, vous le fassiez pas-
„ ser la Loire, ou le reteniez jusqu'à ce que
„ j'aye de vos nouvelles, par lesquelles si vous
„ me faites savoir que vous me donnerez un de
„ ces Regimens-là, je lui envoyerai un ordre
„ pour me venir joindre, & lui donnerai un
„ quartier qui ne s'est nullement senti de la
„ guerre, mais bien qui a toute la graisse du
„ païs, & qui ne fait que favoriser ceux de
„ Monrond par quelques païsans qui y vont
„ porter quelques rafraîchissemens, dont il s'en
„ est pris que je vais faire pendre aussi-tôt mon
„ arrivée à Saint Amand.

„ Je vous dirai que ce Regiment quoi qu'il
„ soit foible, me soulagera beaucoup, attendu
„ que je m'en servirai pour relever la garde
„ d'Orval, que ce Regiment peut faire très-
„ facilement, & cette garde me fatigue furieuse-
„ ment, le peu d'Infanterie que j'ai ayant plus
„ de sept à huit postes à garder. Ne vous arrê-
„ tez pas si ponctuellement aux ordres du Roi,
„ car il ne savoit pas mon besoin; s'il le savoit
„ il l'approuveroit.

„ Je

„ Je ſuis bien fâché encore une fois de n'a-
1652. „ voir point eu cette ſatisfaction de vous voir, car „ nous aurions parlé ſur de certaines matieres „ qui ne ſe peuvent pas écrire. Je finirai par „ celle que je veux bien que toute la terre ſa- „ che, puiſque c'eſt de me dire nonobſtant no- „ tre petit ſujet de plainte,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble, & très-obéïſſant ſerviteur,

BARADAS.

Je lui fis auſſi-tôt cette réponſe.

MONSIEUR,

„ Je vous demande pardon d'avoir manqué „ au rendez-vous que je vous avois donné, & „ d'avoir oublié même de vous mander que je „ n'y pouvois aller; la quantité d'affaires que „ j'ai eûës m'a fait faire cette faute, & j'en „ ſuis encore aujourd'hui tellement accablé, „ que je ne vous puis dire quand je pourrai avoir „ l'honneur de vous voir. J'en ai pour le moins „ autant d'impatience que vous : cependant je „ trouve que vous avez raiſon de faire un rude „ exemple de ceux qui ſont des levées pour le „ ſecours de Monrond.

„ Si je pouvois vous envoyer le Regiment „ que vous me demandez, je n'y manquerois „ pas: car ſachant le beſoin que vous en avez, „ je ne ſerois pas en peine de le faire agréer à la „ Cour; mais j'ai remis les troupes entre les „ mains

„ mains de M. le Comte de Pionsac, auquel
„ j'ai fait la proposition que vous me faites: il 1652.
„ m'a répondu qu'il n'oseroit prendre cela sur
„ lui. J'en suis bien fâché; car je suis, &c.

Le même jour je fis faire l'appréciation devant moi par les Officiers du Conseil du Duc de Mantouë, & par un Commissaire de l'Artillerie de la part du Roi, de six canons de batterie de trente livres de bales; de cinq cens boulets de calibre; & de seize emboîtures de fonte: de toutes lesquelles choses le Roi avoit besoin pour le Siege de Monrond, & qu'il prenoit dans le Château de Décise. Cet équipage fut estimé cinquante-cinq mille sept cens quarante livres, qui furent déduites sur les neuf cens mille livres que le Roi avoit données en l'acquit du Duc de Mantouë, pour partie de la dot adjugée à la Princesse Marie de Gonzagues Reine de Pologne.

Cinq ou six jours après le Chevalier de Baradas m'envoya un Officier de ses troupes, par lequel il m'écrivit cette Lettre sans datte, mais qui devoit être du 13. de Mars 1652.

MONSIEUR,

„ J'ai reçu Lettre de la Cour, dont je ne vous
„ écrirai point la teneur, mais vous ajoûterez
„ foi, s'il vous plaît, à ce Gentilhomme Offi-
„ cier d'ici, que je vous envoye pour le sujet
„ qu'il vous dira; & comme je croi qu'il seroit
„ necessaire que nous nous parlassions, ainsi que
„ la Cour me le mande, dans la grande con-
„ fiance que l'on a en vous: c'est pourquoi

,, vous me ferez ſavoir de vos nouvelles, &
1652. ,, je vous prie de croire que je ſuis de tout mon
,, cœur, &c.

Ce que le Chevalier de Baradas n'oſoit écrire, & dont il avoit chargé ſon Officier de m'entretenir, étoit, que ſur les défiances que le Comte de S. Geran Gouverneur du Bourbonnois, donnoit à la Cour de ſa fidelité par ſa conduite, & par les longueurs qu'il apportoit à faire marcher ſes Compagnies de Gendarmes & de Chevaux-legers à l'armée, ſuivant les ordres qu'il en avoit reçus : on ordonnoit au Chevalier de Baradas de concerter avec moi de quelle maniere nous le ferions obéïr. Je lui donnai rendez-vous à Saucoin petite ville de Nivernois au delà de la riviere de Loire; où nous étant trouvez deux jours après, nous reſolûmes qu'il écriroit au Comte de S. Geran pour le prier de lui envoyer promptement ſes troupes, & que ſi ledit Comte y manquoit, il m'en donneroit avis & nous les irions charger. S. Geran qui ſe vit preſſé & qui fut averti de notre reſolution, fit marcher ſes Compagnies, mais avec ordre ſecret aux Officiers de les laiſſer debander, & revenir le trouver les uns après les autres par differens chemins, ce qu'ils firent quinze jours ou trois ſemaines après. Cependant les levées de mes Regimens s'avançoient, & particulierement de mon Regiment d'Infanterie qui fut preſque complet à la fin de Mars.

Dans ce tems-là je reçus cette Lettre du Cardinal Mazarin écrite de ſa main.

MON-

MONSIEUR,

„ Le Sieur Louvat s'en allant en vos quar-
„ tiers avec les ordres du Roi pour ramaſſer des
„ armes, & les faire apporter ici en toute dili-
„ gence, je profite de cette occaſion pour vous
„ aſſurer de la continuation de mon amitié &
„ de mon ſervice, & pour vous prier de nous
„ aider des cent mouſquets qui furent pris à M.
„ de Langeron. Comme on en eſt preſſé à
„ l'armée, cette petite aſſiſtance ne pouvoit
„ venir plus à propos; & Leurs Majeſtez vous
„ feront paroître en choſes de plus grande im-
„ portance, le gré qu'elles vous en ſauront. Je
„ me remets pour toutes les nouvelles de deçà
„ à la vive voix dudit Sieur Louvat, & demeure,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné ſerviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Blois ce 20. de Mars 1652.

Je mandai au Cardinal que quelque beſoin d'armes que j'euſſe pour mon propre Regiment, je lui enverrois les cent mouſquets qu'il me demandoit auſſi-tôt que la commodité s'en offriroit, & que la ſeule penſée que j'avois au monde étoit de lui obéïr & de lui plaire.

Quatre jours après je reçus cette autre Lettre du Cardinal.

MONSIEUR,

„ J'ai lu avec plaiſir la Lettre que vous avez
„ pris la peine de m'écrire du 17. de ce mois,

—— „ & j'ai rendu compte à Leurs Majeſtez de ce
1652. „ qu'elle contient. Elles ont entiérement ap-
„ prouvé ce que vous avez fait ; & veritable-
„ ment on ne ſauroit agir avec plus de zèle,
„ d'adreſſe & de vigueur que vous faites pour le
„ ſervice du Roi. Je vous ſuis très-obligé en
„ mon particulier de la bonté que vous avez de
„ vouloir inſpirer aux autres les mêmes ſenti-
„ mens obligeans que vous avez pour moi, &
„ je vous conjure en échange de croire que per-
„ ſonne ne ſera jamais avec plus d'eſtime & de
„ paſſion que je ſuis,

„ *Et de ſa main*, Je vous prie de ne perdre
„ un moment de tems à mettre vos Regimens
„ en bon état, de bien veiller à la conſervation
„ de la Charité, & de croire que je ſuis du
„ meilleur de mon cœur,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné ſerviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Blois ce 24. de Mars 1652.

Je ne puis m'empêcher de faire ici une reflexion ſur le caprice de la fortune.

Je comprens aiſément qu'un homme de qualité qui a de longs ſervices à la guerre, après avoir été fort bien auprès d'un premier Miniſtre, & par là en paſſe de tous les honneurs, peut perdre ces avantages, ou en ſe jettant dans d'autres intérêts que les ſiens, ou en ſe relâchant de la chaleur qu'il avoit au ſervice du Roi, ou par de grands malheurs à la guerre. Mais ce qui n'eſt pas imaginable, c'eſt que le Cardinal m'aimant, & étant perſuadé que je l'aimois, comme on le peut voir par les

les Lettres qu'il m'écrit : moi n'ayant jamais rien fait pour lui faire changer cette pensée : ayant 1652.
servi le Roi depuis ce tems-là avec plus de chaleur, plus d'éclat, & plus de bonne fortune qu'auparavant, le Cardinal se soit si fort démenti ; & après s'être laissé surprendre aux impressions que lui ont voulu donner de moi mes ennemis, il ait été capable d'en ébaucher lui-même de mauvaises dans l'esprit du Roi avant que de mourir, lesquelles ces mêmes ennemis ont cultivées & renduës si fortes, que Sa Majesté, au lieu des recompenses qui étoient duës à mes longs, & si j'ose dire, considerables services, a crû faire une justice de m'accabler de disgraces.

Je ne me plains pas du Roi, & ce n'est pas seulement le respect qui m'en empêche, c'est parce que je n'ai pas sujet de m'en plaindre. Que pouvoit-il moins faire que de croire que le Cardinal son premier Ministre, en qui il avoit une entiere confiance, & qui l'avoit effectivement si bien servi, que de croire, dis-je, que ce Ministre qui lui avoit peut-être autrefois dit quelque bien de moi, venant à changer, avoit des raisons de le faire?

Mais je parlerai de tout ceci plus clairement dans la suite. Cependant Dieu soit loüé de tout ; il m'a laissé de la reputation, du courage, le corps & l'esprit sain, & peut-être assez de jeunesse pour voir mourir une partie de mes ennemis, & tomber l'autre en de plus grandes disgraces que la mienne.

Le 28. de Mars, je reçus cette Lettre du Secretaire d'Etat la Vrilliere.

1652. MONSIEUR,

„ J'ai reçu la Lettre qu'il vous a plû m'écrire „ du 17. en réponſe des ordres que je vous „ avois envoyez de la part du Roi, à l'execution „ deſquels nous eſperons que vous tiendrez la „ main, & particulierement que vous pourvoi- „ rez à la ſureté de la Charité, à cauſe du paſ- „ ſage qui eſt de grande importance dans la „ conjonćture preſente.

„ Je vous ſupplie, Monſieur, d'avoir le mê- „ me ſoin pour le reſte de votre Charge & pour „ la conſervation de Nevers.

„ L'on a été bien aiſe que vous ayez obligé „ le Procureur du Roi de Saint Pierre le Moû- „ tier, de rentrer dans ſon devoir plûtôt que „ de vous ſervir de la Lettre du Roi pour l'éloi- „ gner. Il ſeroit auſſi bien à propos de ramener „ le Lieutenant General de Nevers, pour le- „ quel il y a ici des perſonnes de qualité qui veu- „ lent répondre de ſa conduite. Et comme il a „ mieux aimé s'adreſſer au Roi qu'au Parle- „ ment, & que ſon pere & ſes amis ſe doivent „ employer auprès de vous pour lever tous les „ ſoupçons que vous pourriez avoir, je croi „ que vous devez plûtôt accommoder cette af- „ faire que de la pouſſer plus avant.

„ Vous aurez déja ſû les derniers avantages „ que les Troupes de M. de Harcour ont rem- „ porté ſur celles de M. le Prince, & la priſe de „ Xaintes, & celle de Taillebourg. De deçà l'on „ fait aſſembler l'armée du Roi, pour marcher „ dans cette ſemaine contre les ennemis qui „ ſont tous entre Seine & Loire, n'ayant pû

„ en-

„ encore avoir de passage sur cette derniere ri-
„ viere. Il y a apparence que dans le mois pro- 1652.
„ chain il se passera quelque action considérable
„ entre ces armées, ou que les ennemis se reti-
„ reront : j'espere que Dieu continuera de fa-
„ voriser la justice des armes du Roi. Je suis,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble, & très affectionné serviteur,
LA VRILLIERE.

A Blois ce 26. de Mars 1652.

Trois jours après je reçus cette Lettre du Roi.

„ MOnsieur de Bussy Rabutin, Ayant consi-
„ deré combien est importante à mon ser-
„ vice, dans les occurrences presentes la con-
„ servation de ma Ville & Pont de la Charité
„ à cause de son passage sur la riviere de Loi-
„ re, & d'empêcher mes ennemis de s'en sai-
„ sir, je vous ai voulu faire cette Lettre, pour
„ vous dire qu'incontinent après l'avoir reçuë,
„ vous ayez à vous rendre maître dudit Pont :
„ vous servir pour cet effet des troupes d'In-
„ fanterie & de Cavalerie qui sont sous votre
„ nom, & faire travailler au rétablissement d'i-
„ celui, au plus grand soulagement des habi-
„ tans de ladite Ville qu'il se pourra, & de-
„ meurer en icelle, & faire faire un état du
„ bled qui est dedans, & en celle de Nevers :
„ empêcher qu'il n'en soit enlevé, afin que si
„ j'en ai besoin pour mes troupes, je m'en

1652. „ puisse servir en payant de gré à gré : à me don-
„ ner avis quand ledit Pont de la Charité pour-
„ ra être rétabli, & à ajoûter toute creance à
„ ce que le Sieur Archambaut, l'un de mes Gen-
„ tilshommes ordinaires, qui s'en va bien in-
„ formé de mes intentions, vous dira de ma
„ part : & me promettant que vous ne manque-
„ rez de vous y conformer, & de continuer à
„ me donner en cette occasion des preuves de
„ votre fidelité & affection, je ne vous ferai la
„ presente plus expresse ni plus longue, que pour
„ prier Dieu qu'il vous ait, M. de Bussy Rabu-
„ tin, en sa sainte garde. Ecrit à Sulli, le 29.
„ jour de Mars 1652. *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Si j'avois voulu me faire valoir alors à la Cour, comme faisoit la plûpart du monde, & l'obliger de se racheter du mal que je lui pouvois faire, je n'aurois pas été fort empêché. Il est aisé de voir combien on étoit persuadé de l'importance du poste où j'étois; mais j'ai toûjours eu une extrême discretion, & j'ai mieux aimé courir le hasard de trouver des gens qui en abusassent, que de m'avancer par des moyens qui auroient pû faire dire, que je ne devois ma fortune qu'à la crainte qu'on auroit euë que je ne manquasse à mon devoir. Je demandois, mais si honnêtement que je conviois les ingrats à me refuser; c'est-à-dire, au moins à me remettre: & voilà pourquoi je n'ai rien eu.

La Lettre du Roi qui me devoit être renduë par Archambaut, me fut renduë par Artagnan, avec une Lettre du Cardinal, une de M. le Tellier, & une de M. de la Vrilliere Secretaire d'Etat.

MON-

MONSIEUR, 1652.

„ Le Sieur d'Artagnan vous porte les De-
„ pêches de Messieurs les Secretaires d'Etat,
„ qui vous apprendront les intentions du Roi,
„ à quoi je me remets, & à ce qu'il y ajou-
„ tera de vive voix, vous priant de lui donner
„ entiere creance. Je vous prie seulement de
„ travailler incessamment à faire faire à Ne-
„ vers les vingt mille rations de pain qu'on
„ vous demande, dont vous ferez, s'il vous
„ plaît, le prix, & en les envoyant querir on
„ portera l'argent qu'il faudra pour cela. Je
„ vous conjure aussi de nous faire fournir &
„ envoyer par la riviere le plus d'armes que
„ vous pourrez, & dont je vous ferai payer au
„ prix que vous desirerez, & avec ponctualité:
„ cependant je demeure,

MONSIEUR,

Vôtre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Sulli ce 29. de Mars 1652.

MONSIEUR,

„ J'ai eu commandement de vous adresser
„ les Lettres que le Roi écrit aux habitans de
„ Nevers & de la Charité pour les obliger à
„ fournir vingt mille rations de pain par chacu-
„ ne Ville, pour la subsistance de l'Armée du
„ Roi, suivant le marché que vous en ferez
„ avec eux, s'il vous plaît, & à la priere que

1652. „ Son Eminence vous en fait par sa Lettre ci-„ jointe, par laquelle elle vous répond aussi du „ payement: & comme l'armée & la Cour con-„ somment beaucoup de vivres en ces quar-„ tiers où il y en a peu, soit pour les hommes, „ soit pour les chevaux, vous ferez un service „ fort considérable à Sa Majesté, de contribuer „ à faire que les Marchands y en fassent voitu-„ rer de toute espece. Ils en feront facilement „ le debit, & gagneront tout ce qu'ils vou-„ dront. Que si pour la sureté ils ont besoin „ d'escorte, il leur en sera donné, soit par eau, „ soit par terre. Je suis,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-affectionné Serviteur,

LE TELLIER,

A Sulli ce 29. de Mars 1652.

Le lendemain du jour que je reçus ces Lettres, je fis cette réponse au Cardinal.

A la Charité ce 30. *de Mars* 1652.

MONSEIGNEUR,

„ La Charité est la plus méchante place de „ France; & pour la faire passablement bonne, „ il faudroit du tems que je n'ai pas, & de la „ dépense que le Roi même n'est pas mainte-„ nant en état d'y faire. Je ne dis point ceci à „ Votre Eminence, Monseigneur, pour la pre-„ parer en cas que je fusse attaqué à me voir ren-„ dre comme un coquin. Premierement, j'ai „ com-

„ commencé à faire un reduit derriere la mai-
„ son du Prieur, & j'y fais travailler sans cesse 1652.
„ les soldats de mon Regiment: il est de l'heu-
„ re que je vous parle, de trois cens hommes ef-
„ fectifs, non compris les Officiers. Je ne vous
„ dis pas, Monseigneur, le tems que je tiendrai:
„ car cela depend de la maniere dont je serai at-
„ taqué, autant que de ma vigueur, mais je vous
„ assure que la tête ne me tournera point; que
„ j'ai bien envie de rendre ici un service conside-
„ rable au Roi, & de mériter l'estime & l'ami-
„ tié dont Votre Eminence m'honore.

„ Je viens de mettre ordre au pain que Sa Ma-
„ jesté demande à Nevers, & à la Charité, &
„ je vais faire chercher toutes les armes que je
„ pourrai trouver. Enfin je n'oublierai jamais
„ rien pour faire voir à Votre Eminence que je
„ suis plus que personne du monde,

MONSEIGNEUR,

Vôtre très humble, très-obeissant, & très-fidelle serviteur,

BUSSY RABUTIN.

Dans ce tems-là, ayant eu avis qu'on avoit chargé une brigade de mon Regiment de Cavalerie, du côté de S. Fargeau; j'y courus, & je trouvai que c'étoit un Gentilhomme de Puisaye, Enseigne Colonelle du Regiment de Picardie, appellé Favieres: je le pris en son Château nommé *La Maison-fort*; j'y mis Garnison, & je le renvoyai à sa Charge.

Mais comme je pensois me reposer un peu, il me vint nouvelle de la Charité, qu'un courrier du Cardinal m'y attendoit avec une de ses

1652. Lettres. Je m'y en retournai donc promptement, & j'y reçus celle-ci.

MONSIEUR,

„ Je vous depêche en toute diligence le Sieur
„ de la Bachellerie, auquel vous donnerez
„ creance, s'il vous plaît: vous ne me sauriez
„ obliger davantage que de le favoriser de vo-
„ tre assistance, en tout ce qui dépend de vous:
„ je vous en prie instamment, & de me croi-
„ re toûjours,

MONSIEUR,

Vôtre très affectionné serviteur,
Le Card MAZARINI.

A Sulli ce 30. de Mars 1652.

Passage du Prince de Condé sur la Loire.

Comme celui qui me rendit cette Lettre n'étoit pas la Bachellerie, je lui demandai ce qu'il étoit devenu, il me dit qu'il étoit retourné à la Cour, à cause d'une avanture qui lui étoit arrivée par les chemins: & m'ayant tiré en particulier, il me dit qu'il étoit à la Bachellerie: Qu'entre Boni & Cosne, son Maître marchant du long du grand chemin, cent pas devant lui, & ayant passé auprès de Rochefort, Valet de chambre du Prince de Condé, qu'il ne connoissoit pas, lui, qui me parloit, l'avoit reconnu & lui avoit demandé d'où il venoit; que Rochefort se trouvant surpris, lui avoit dit qu'il étoit avec le Patron, voulant parler du Prince: Que comme il lui avoit demandé où il étoit, il lui avoit répondu qu'il s'étoit écarté du grand che-

chemin avec six hommes, comme il faisoit d'ordinaire dès qu'il voyoit quelqu'un, & qu'il s'en alloit joindre l'Armée à Montargis: Que Rochefort lui avoit demandé ensuite où il alloit, lui: qu'il lui avoit répondu qu'il alloit à Lyon, & qu'après s'être embrassez, il avoit marché au pas jusqu'à ce qu'il fût hors de la vuë de Rochefort, & qu'alors il avoit poussé son cheval pour rejoindre son Maître: Que lui ayant dit ce qu'il venoit d'apprendre, la Bachellerie l'avoit chargé de la Lettre du Cardinal à moi & de son instruction, & s'en étoit retourné à la Cour porter l'avis du passage du Prince. Et ce fut sur cet avis qu'on détacha Sainte Maure avec vingt Maîtres, qui manquerent le Prince d'un moment. 1652.

C'est de ce passage dont le Duc de la Rochefoucaut parle dans ses Memoires.

Il rapporte que le Prince de Condé accompagné de lui, de son fils Marcillac, & de quatre autres, passa aux portes de la Charité, quoi que j'y fusse avec deux compagnies de Cavalerie.

Et voulant faire valoir la hardiesse de ce passage, il semble qu'il veuille en quelque façon blâmer ma vigilance.

Mais il faut savoir, premierement, que le Prince avoit passé la Loire entre Nevers & la Charité à un bac où il n'y avoit point de gardes: car on ne devinoit pas qu'il y dût passer, & l'on ne garde dans une guerre civile que les ponts; de sorte que le Prince passant la nuit aux portes de la Charité, il n'y avoit ni hasard pour sa personne, ni dans la hardiesse de cette entreprise, tout l'honneur que le Duc de la Rochefoucaut en pretend tirer: de plus je n'avois pas un homme de Cavalerie dans la Charité

—— & moi-même j'étois en Puisaye dans le tems
1652. que le Prince passa.

Mais pour revenir au Valet de chambre de la Bachellerie, son instruction portoit de me dire de la part du Cardinal, de faire refaire le pont de la Charité pour le passage du Roi qui vouloit aller en Bourgogne, & de m'assurer de la part de Son Eminence, qu'elle m'enverroit une ordonnance sur les Tailles pour la subsistance de mon Regiment d'Infanterie.

Comme je faisois travailler au pont de la Charité, l'Abbé de Droüet arriva qui me fit cesser mon ouvrage, & me rendit cette Lettre du Cardinal, écrite de sa main.

MONSIEUR,

„ Je vous ai déja écrit pour faire travailler „ à la fourniture de quarante mille rations de „ pain en toute diligence pour en affister notre „ armée ; & parce qu'il se pourroit faire que „ faute d'argent, cela n'allât pas assez vîte, „ j'envoye M. l'Abbé de Droüet avec ce qui „ peut être necessaire pour ladite fourniture, „ & je vous conjure de l'assister de votre auto- „ rité, afin que sans perdre un moment, cela „ puisse être executé. Je vous prie aussi de „ faire descendre en ce lieu les armes que le „ Sieur Louvat doit avoir assemblées, & celles „ que je vous ai demandées, & de croire que le „ service que vous rendrez en cette rencontre „ sera très-considerable, & que je ne manque- „ rai pas de le faire valoir auprès du Roi, & me „ remettant au surplus à M. l'Abbé de Droüet „ qui vous rendra cette Lettre, & au Sieur Ra-

„ meau qui l'accompagne pour s'en revenir lors
„ que tout ſera executé ; je demeure de tout 1652.
„ mon cœur,

MONSIEUR,

Vôtre très-affectionné ſerviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Gien ce 2. Avril 1652.

Comme j'écrivis aux Magiſtrats de Nevers & que je les grondai de la lenteur qu'ils avoient euë à fournir les vingt mille rations de pain que le Roi leur demandoit, ils m'en envoyerent trente-deux mille, dont ils ne voulurent point d'argent, non plus que ceux de la Charité des vingt mille rations qu'ils fournirent.

Si j'avois voulu profiter de cela, je l'aurois fait aiſément : car l'Abbé de Droüet m'offrit l'argent de ce pain : mais je trouvai plus beau de faire ce profit-là pour le Cardinal, & de faire valoir à la Cour la liberalité de ces deux Villes.

Je fis faire encore une recherche dans les maiſons de la Charité : & j'achetai les armes qui s'y trouverent, que j'envoyai avec le pain par l'Abbé de Droüet à Son Eminence.

Le même Abbé m'avoit auſſi rendu cette Lettre de la part du Secretaire d'Etat le Tellier.

A Sulli ce 2. Avril 1652.

MONSIEUR,

„ Comme ſuivant la liberté que le Roi vous
„ a laiſſée de faire aſſembler vos Regimens en
„ tels lieux du Nivernois que vous jugerez à
„ pro-

„ propos, j'apprehende que vous choisissiez Cla-
1652. „ meci, je me sens obligé par des considera-
„ tions qui me touchent en mon particulier de
„ vous supplier, comme je fais très-humble-
„ ment, Monsieur, de l'en vouloir exempter
„ & de favoriser ce lieu en toutes occasions au-
„ tant qu'il vous sera possible. Cette grace me
„ sera d'autant plus sensible, que je ne l'ai point
„ meritée de vous, parce que je n'ai jamais été
„ assez heureux pour vous servir; mais lorsque
„ les occasions s'offriront de le faire, j'espere
„ de vous témoigner que je suis, &c.

Je fis à cette Lettre la réponse du monde la plus honnête, & j'eus toûjours pour Clameci autant d'égards que s'il eût été à moi.

Le lendemain je reçus cette Lettre de la Vrilliere Secretaire d'Etat.

A Sulli ce 3. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ Encore que je ne doute pas que vous n'ayez
„ beaucoup de soin des intérêts de M. le Duc
„ de Mantouë, & qu'il n'ait pas besoin auprès
„ de vous d'autre recommandation que la sien-
„ ne, neanmoins j'ai crû que vous n'auriez pas
„ desagreable la supplication que je vous fais de
„ conserver les terres qui lui appartiennent, &
„ d'avoir soin aussi de ce qui regarde le Sieur
„ Cochet Tresorier de mondit Sieur le Duc,
„ comme d'une personne que j'affectionne: &
„ parce que le Château de la Ferté-Chauderon
„ appartenant au Sieur Baron Cochet qui a servi
„ le Roi en diverses rencontres, n'est d'aucune
„ con-

„ conſequence ni force, je vous prie de remet- ——
„ tre ledit Château entre les mains des parens 1652.
„ du proprietaire, & d'en retirer la garniſon;
„ vous aſſurant que je prendrai beaucoup de
„ part à l'obligation que l'on vous en aura, &
„ que je tâcherai quand il s'en offrira occaſion,
„ de vous témoigner que je ſuis toûjours, &c.

Il me recommandoit les Terres du Duc de Mantouë, parce que je ne les épargnois guere, & les raiſons que j'en avois, étoient que preſque tout le Nivernois lui appartenoit, & que j'aimois mieux faire loger les troupes chez un Prince Souverain, à qui cela n'étoit point honteux, & qui le pouvoit plus aiſément ſupporter, que chez la Nobleſſe à qui cela eût été plus rude.

Je fis pourtant réponſe à la Vrilliere Secretaire d'Etat, que je ſauverois de logemens, autant qu'il me ſeroit poſſible, les Terres de M. de Mantouë; mais que je ne pouvois encore faire ſortir la garniſon de la Ferté-Chauderon, & cela pour l'intérêt du ſervice du Roi.

Deux jours après je reçus cette Lettre de Corbinelli que j'avois envoyé à la Cour.

A Gien ce 4. *d'Avril* 1652.

„ MOnſieur de Turenne attend avec impa-
„ tience les quarante mille rations de
„ pain. M. le Cardinal eſt en une peine in-
„ croyable pour avoir des armes. Il n'y a point
„ de ſervice égal à celui de lui en trouver. La
„ Bachellerie qui vous envoya ſon Valet, m'a
„ dit qu'il m'apporteroit une ordonnance ſur les
„ Tailles pour dedommager ceux qui en four-
„ niroient en Nivernois, avec un ordre du Roi
„ de

1652. „ de les faire tirer des lieux où il s'en trouveroit „ dûës.

„ M. le Cardinal viendra aujourd'hui avec le „ Roi pour faire la revûë de l'armée: je com- „ mencerai mes affaires.

„ M. de Pionſac vous baiſe les mains, il „ m'a dit que Son Eminence vous jugeoit très- „ neceſſaire à la Charité: & que ſur ce qu'il lui „ demanda ſi vous en répondriez bien, il lui „ répondit qu'oui, & que vous y aviez mis M. „ de Beauvoir pour commander, qui étoit un „ homme de cœur & d'eſprit. Il lui demanda „ encore s'il ne ſeroit point à propos de vous „ envoyer des troupes pour y mettre en garni- „ ſon. Il lui dit que cela ſeroit inutile, & que „ vous y aviez votre Regiment d'Infanterie qui „ groſſiſſoit tous les jours: Son Eminence en „ témoigna grande ſatisfaction.

„ La Bachellerie m'a dit que M. le Cardinal „ avoit aſſuré le Conſeil de la conſervation de „ la Charité, & qu'il diſoit par tout qu'il avoit „ dans cette place un de ſes plus intimes amis: „ ſur cela, Monſieur, prenez vos meſures.

„ Je ne ſai s'ils croyent que les ennemis vous „ iront voir tôt ou tard, mais l'on parle fort ici „ de ce poſte.

„ Le bruit a couru que le Roi iroit à Nevers, „ mais il ne continuë pas.

„ J'ai vû paſſer l'armée de M. de Turenne „ qui eſt de ſix à ſept mille hommes. Celle „ du Maréchal d'Hoquincourt doit paſſer cette „ apreſdînée qui eſt pour le moins d'autant: il „ y a de fort belle Cavalerie étrangere; je crains „ fort qu'on ne faſſe venir votre Regiment, car „ on fait fléche de tous bois.

„ L'on confirme fort que Meſſieurs de Ne-

„ mours

„ mours & de Beaufort ſe ſont gouſpillez.

„ M. de Mercœur a eu le Gouvernement de „ Provence, à ce qu'on m'a dit, & paſſera par „ vos quartiers pour y aller. 1652.

„ Il y a un grand procès dans l'armée que le „ Roi ne veut pas accommoder, c'eſt que le „ Regiment de la Marine a été donné à M. de „ Manchini, & que le Regiment du Pleſſis-„ Praſlin lui diſpute la preſeance. Les Gene-„ raux ſont après à les accommoder, mais les „ Officiers ſont mutins comme tous les diables, „ & entre autres le bon homme Maſſoni qui „ me l'a raconté.

„ Si j'avois un cheval, j'irois à la revûë, & „ j'entretiendrois M. le Cardinal fort aiſément. „ Adieu, Monſieur.

„ Depuis ma Lettre écrite, Marſac m'a fait „ parler à Son Eminence, qui vous demande „ du pain au nom de Dieu. Il m'a commandé „ de vous envoyer M. du Saux pour cet effet: „ il en veut pour demain Samedi, & les ſix-„ vingts piques que vous avez, il les faut abſo-„ lument envoyer pour ce tems-là; il vous en „ prie de tout ſon cœur. Il m'a retenu, à ce „ qu'il m'a dit, pour porter les ordres & les „ Commiſſions que vous lui demandez. Il m'a „ fort interrogé ſur les mouſquets que vous avez „ tirez de Deciſe: cela m'a embarraſſé, car il „ ſoûtient que vous en avez tiré une quantité „ notable, outre les trois cens de Langeron; il „ s'étonne que vous ne lui en ayez pas envoyé „ davantage. A cela j'ai répondu que Madame „ de Langeron avoit encore ceux que vous „ aviez pris à ſon frere, & que M. Louvat étoit „ allé à Nevers pour les faire rendre. Il m'a de-„ mandé où cette Madame demeuroit: je lui

„ ai

1652. „ ai dit à Nevers : là-dessus il m'a commandé „ de vous envoyer quelqu'un à toute bride pour „ faire en sorte de les avoir. Il est fort en in-„ quietude des mille mousquets de Sancerre : „ il voudroit bien que cela se trouvât vrai, & „ en attend des nouvelles au plûtôt. Pour con-„ clusion, pain, mousquets, & bandoulieres, „ si faire se peut.

„ M. de Beauregard a accompli votre me-„ moire, mais M. de Voumas a emporté, pre-„ mierement une Lettre de Cachet, pour re-„ mettre votre Regiment sur le pied de la Com-„ mission de 1628. Secondement une Commis-„ sion de Mestre de camp & quelques autres „ Commissions : je ne sai quelles elles sont, „ car je n'ai parlé à Beauregard que dans la foule „ & en passant : le mal est que Voumas a porté „ cela à Paris où il est allé chercher le Maréchal „ de l'Hôpiral.

„ J'ai parlé à M. le Cardinal de la subsistan-„ ce de votre garnison, il m'a demandé de „ combien elle étoit : je lui ai dit de plus de „ trois cens hommes, dont il a été ravi. Il „ m'a demandé combien vous aviez de Maî-„ tres. Je lui ai dit environ cent, compris la „ Compagnie de du Saux. Je lui ai offert de „ votre part que vos Regimens viendroient ser-„ vir, & vous aussi en une si belle occasion ; il „ me l'a refusé, & il vous prie de ne point quit-„ ter votre Gouvernement, vos troupes y étant „ necessaires. Il croit que M. de S. Geran ne „ va pas trop droit en besogne : je lui ai dit que „ l'on le tenoit fort suspect Il vous prie de re-„ mettre en liberté le frere du Marquis de Prie, „ si vous le jugez innocent. Je me suis infor-„ mé ici de lui au Regiment de Castelnau, on

„ ne

„ ne le connoît pas, mais peut-être auſſi me
„ ſuis-je mal adreſſé. Il m'a dit que nous par- 1652.
„ lerions de la ſubſiſtance de la garniſon, &
„ qu'il ne le pouvoit preſentement, & pour les
„ lieux d'aſſemblée auſſi. Je lui ai parlé de la
„ Lettre de M. d'Epernon, & lui ai dit que
„ ſans cela, la moitié de votre Regiment ſe-
„ roit faite, & que faute de ce ſecours vous
„ aviez fait quatre-vingts Maîtres à vos dépens.
„ Je ſuis un peu venu à contre-tems, je ſerai
„ bien encore huit jours ſans rien faire, l'armée
„ n'étant qu'à cent pas de la Ville, que Son
„ Eminence fait ſubſiſter par miracle.

„ Je ne ſai s'il ſuffit d'une Lettre de Cachet
„ pour remettre votre Regiment d'Infanterie
„ ſur le pied de ſes anciennes Commiſſions,
„ juſques à vingt Compagnies, & la Lieute-
„ nance Colonelle: car ſi elle ſuffit je leur épar-
„ gnerai bien de la peine, & à moi auſſi, &
„ j'employerai toutes mes ſollicitations à choſes
„ plus importantes, à ſavoir à la ſubſiſtance de
„ la garniſon, aux deux Commiſſions de Cava-
„ lerie d'augmentation, & aux deux lieux d'aſ-
„ ſemblée: ils ne voyent pas de trop bon œil
„ ceux qui ſont ici pour de telles choſes. J'at-
„ tends vos ordres ſur tout cela.

„ Je ne puis être Commiſſaire, c'eſt une ſot-
„ tiſe que ma demande: Beauregard m'en a aſ-
„ ſuré, je ne veux pas en parler davantage, car
„ cela eſt au deſſous d'un Gouverneur comme
„ moi. CORBINELLI.

C'eſt que j'avois fait Corbinelli Gouverneur de la Ferté-Chauderon.

Voumas ne m'a jamais rendu ma Commiſſion de Meſtre de camp d'Infanterie de 1652.

ni

1652. ni l'ordre de remettre mon Regiment d'Infanterie sur le pied de la Commission de mon pere de 1628.

Pendant que Corbinelli étoit encore à la Cour pour mes affaires, je reçus cette Lettre du Cardinal.

A Gien ce 6. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ Je vous remercie de tout mon cœur des „ assistances que vous nous avez données, & „ pour les vivres & pour les armes. Je ne man„ querai pas de faire valoir à Leurs Majestez ce „ que vous faites au point qu'il le merite, & il est „ bien difficile que servant avec tant de zèle & „ d'application que vous faites, elles vous puis„ sent oublier, & ne vous en témoigner pas „ leur reconnoissance dans les occasions.

„ Les mousquets que vous nous avez envoyez „ sont inutiles si vous n'envoyez aussi les ban„ doulieres, ce que je vous conjure de faire „ aussi-tôt cette Lettre reçuë avec toute la dili„ gence imaginable, & de me croire toûjours „ passionnément.

„ *Et de sa main*, Je vous conjure de m'envoyer „ les piques & les cent mousquets que vous „ m'avez fait esperer par le retour de M. l'Abbé „ de Droüet, & de n'oublier pas les bandoulieres „ que vous avez prises à Decise; car sans cela „ les mousquets seront tout-à-fait inutiles.

MONSIEUR,

Vôtre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

Trois

Trois jours après je reçus par le retour de Corbinelli cette Lettre de la Vrilliere Secretaire d'Etat. 1652.

A Gien ce 9. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ Je remettrai à M. de Corbinelli qui m'a „ rendu vôtre Lettre du 2. de ce mois, de vous „ dire des nouvelles de ces quartiers, & parti- „ culierement ce qui se passa la journée du 7. „ entre l'Armée du Roi & celle de M. le Prin- „ ce: néanmoins je ne laisserai pas de vous en- „ voyer le Memoire ci-joint pour vous infor- „ mer de la verité de cette action, afin que „ vous en donniez bonne connoissance dans „ l'étenduë de votre Charge aux serviteurs du „ Roi.

„ Ledit Sieur de Corbinelli m'a fait savoir la „ disposition que vous aviez de favoriser à ma „ priere M. le Lieutenant General de Nevers; „ c'est ce qui a donné lieu à la Lettre du Roi „ pour son retablissement que vous recevrez par „ un homme envoyé exprès de la part de Mada- „ me la Princesse Palatine, afin que son pere & „ lui reçoivent cette grace de votre main. Mais „ je vous supplie de les bien recevoir; d'oublier „ les choses passées, & de croire que je me sou- „ viendrai de ce que vous ferez en cette occa- „ sion, pour vous témoigner en toutes celles qui „ s'offriront de vous servir, que je suis, &c.

RELA-

1652.

RELATION

Du combat de Bleneau du 7. d'Avril 1652.

Combat de Bleneau.

HIer au ſoir le Maréchal d'Hoquincour qui étoit logé à Bleneau, ayant eu avis que le Prince de Condé, au lieu de continuer la marche qu'il avoit commencée, s'en venoit à Châtillon ſur Loin, envoya auſſi-tôt ſes ordres dans tous les quartiers du corps qu'il commande pour faire aſſembler les Troupes, & en donna avis en même tems au Maréchal de Turenne, afin qu'il fit aſſembler les ſiennes. Mais le Prince étant tombé ſur le quartier des Dragons avant qu'ils fuſſent délogez, il y en eut quelques-uns de pris; & neanmoins la perte ne fut pas grande, tant parce que la plûpart étoient diſperſez en pluſieurs Châteaux, que parce qu'il y en avoit encore d'autres commandez ailleurs. Le Prince de Condé s'étant avancé enſuite vers le quartier du Maréchal d'Hoquincour, & n'y ayant plus trouvé perſonne, parce que le Maréchal étoit déja au rendez-vous, marcha vers les autres quartiers, défit quelques troupes, & prit quelques bagages du corps du Maréchal, que l'obſcurité de la nuit ſans Lune avoit fait égarer en venant au rendez vous. La verité eſt que quelques ſoldats d'Infanterie du Regiment de Navailles, & quelques bagages ont été pris en cette rencontre; mais toute la Cavalerie qui y étoit auſſi s'eſt ſauvée: & outre que celle du Prince qui ſuivoit cette partie des troupes du Maréchal d'Hoquincour y a été en general fort mal-

maltraitée, le Duc de Nemours y a été grievement blessé, à ce qu'a rapporté un de ses Gentilshommes appellé Siourat, lequel a été fait prisonnier Cependant le Marêchal de Turenne, après avoir assemblé ses quartiers, a marché en bataille à la pointe du jour vers le quartier du Marêchal d'Hoquincour; & ayant joint en passant la brigade de Navailles, a rencontré à moitié chemin le Prince de Condé avec toutes ses troupes, lequel pour empêcher qu'il n'allât à lui, a fait halte en un certain valon marécageux proche d'un étang & d'un bois, à couvert duquel il a posté son Infanterie. Ce qu'ayant vu le Marêchal de Turenne, & que la situation du lieu ne lui permettoit pas de passer pour aller combattre le Prince, ni au Prince de venir à lui; il a fait quelque démarche en arriere pour attirer le Prince, ce qui lui a reüssi: car les ennemis ont aussi-tôt fait passer huit escadrons, à la tête desquels on dit qu'étoit le Duc de Beaufort: & le Marêchal de Turenne les a fait charger si vigoureusement qu'ils ont été contraints de repasser le defilé avec grande précipitation & desordre, & ensuite il a fait poster son canon sur une hauteur, où l'on a su par les prisonniers qu'il avoit tué plus de deux cens hommes, tant Soldats qu'Officiers; & entre autres le Baron de Maré. En ces entrefaites le Marêchal d'Hoquincour ayant rassemblé toutes ses troupes, est arrivé au Champ de bataille, & toute l'armée du Roi ainsi réunie a fait tout ce qu'elle a pû pour attirer les ennemis au combat, mais inutilement, & la situation du poste où ils étoient ne permettoit pas de les y pouvoir contraindre. La journée s'est passée de la sorte. Nous avons fait plusieurs prisonniers, 1652.

1652. entre autres le nommé la Barre Civrai Lieutenant des Gendarmes du Duc de Rohan, dont la Compagnie a été défaite; de façon que laiſſant ce qui peut être du bagage, il y a eu beaucoup plus de perte, ſans comparaiſon, de la part des ennemis, que de celle du Roi. Sur la fin du jour les deux armées ſe ſont retirées chacune en leurs quartiers. Les Generaux de celle du Roi ſont dans la reſolution de ne rien oublier pour combattre les ennemis, & par un ſuccès tel que Sa Majeſté doit attendre de la juſtice de ſes armes, avancer ſa Perſonne tant deſirée vers Paris.

On fait honneur à l'affaire de Bleneau de l'appeller un combat; ce ne fut qu'une déroute: & quoi que cette Relation en diſe, ce fut un échec aux armes du Roi. Je fis faire des copies de la Relation & je les envoyai dans les principales Villes de la Province: car la reputation qui ſert dans toutes les guerres, eſt d'une extrême importance dans les guerres civiles.

Il arriva une choſe dans l'armée du Roi fort extraordinaire ſur le chapitre de l'épouvante. Un Lieutenant du Regiment de Cavalerie de Mépas s'enfuit des environs de Bleneau, juſques à Coſne ſur Loire, où il entra ſi éperdu, qu'il avoit encore l'épée nuë à la main. Le peuple l'arrêta, & les Magiſtrats m'en ayant donné avis, je le fis venir à la Charité parler à moi. Il n'étoit pas encore bien remis de ſa peur. Je le chaſſai comme un coquin: s'il eût été de mes troupes, je l'euſſe fait pendre. Ce n'eſt pas que je croie qu'un homme merite la mort pour n'avoir point de cœur, mais il la merite pour l'exemple.

Ceux qui ont voulu blâmer en cette rencontre

tre la conduite du Marêchal d'Hoquincour, ne l'ont fait que parce qu'ils ont crû, que des 1652.
troupes ne peuvent être battuës, ſans qu'il y aille de la faute de celui qui les commande; cependant cela arrive ſouvent, & il arriva même cette fois.

Pour le Marêchal de Turenne, il fit une action de grand Capitaine; car ſans attendre les troupes du Marêchal d'Hoquincour, il oſa ſe preſenter en bataille devant le Prince de Condé, qui étoit beaucoup plus fort que lui ſeul; mais qui, par la contenance du Maréchal de Turenne, crût que les deux Marêchaux étoient déja raſſemblez. La hardieſſe de cette action qui n'étoit pourtant pas temeraire, car le Marêchal de Turenne s'étoit poſté fort avantageuſement, ſauva l'Etat: tout étoit perdu s'il eût voulu ſe menager davantage.

Cette nouvelle m'obligea de redoubler mes ſoins pour le reduit de la Charité, & ma vigilance pour la conſervation de la place.

Pendant que je faiſois ainſi mon devoir pour le ſervice du Roi, je ne laiſſois pas de me divertir. Il y avoit des Dames de la campagne; refugiées à la Charité, qui outre les raiſons qu'elles pouvoient avoir de me conſiderer; avoient encore celles de leurs intérêts: car je conſervois leur bien, & cela eſt un bon moyen pour s'attirer de la complaiſance. La fille dont j'avois été amoureux avant qu'elle fût mariée, & qui l'étoit depuis deux ans, étoit encore dans mon voiſinage. Aux premieres viſites que je lui avois renduës, je m'étois un peu réchauffé pour elle: & je croi que mon feu ſe ſeroit tout-à-fait rallumé, ſi je n'euſſe eu rien autre choſe à faire; mais la guerre faiſant dans mon cœur une

diverſion conſiderable, je n'eus pas le loiſir de
1652. m'abandonner à l'amour. Cependant je lui rendois des ſervices qui valoient bien les ſoins ordinaires des amans: car dans la ruine generale des peuples, ou par les troupes, ou par les ſubſiſtances, je conſervai ſes Terres comme les miennes propres.

Les affaires de la Cour étoient alors dans une grande incertitude: cela ſe voit par les ordres que j'avois reçus depuis trois ſemaines, tantôt de refaire le pont de la Charité, tantôt de ceſſer cet ouvrage, puis de le recommencer, & puis encore de le laiſſer-là; & enfin de faire deſcendre les batteaux à Sancerre pour le paſſage du Roi; ce qui fut encore changé le lendemain.

Dans ce tems-là je fis faire revûë par le Commiſſaire Salligni à mon Regiment d'Infanterie, dans lequel il ſe trouva trois cens cinquante ſoldats.

Huit jours après je reçus cette Lettre du Roi.

„ MOnſieur le Comte de Buſſy Rabutin, „ Ayant été informé, que ſur quelque deſ„ ordre arrivé dans le lieu de Dampierre en „ Nivernois pour raiſon du logement d'une des „ Compagnies de votre Regiment de Cavale„ rie, vous avez fait arrêter & détenez priſon„ niers pluſieurs habitans dudit lieu, & avez „ fait mettre des gens en garniſon dans la „ Maiſon appellée *Maiſon-fort*, appartenant „ au Sieur de Favieres, où ils font divers dom„ mages: & bien que je croïe que ledit Favie„ res & leſdits habitans vous ont obligé d'en „ uſer ainſi, néanmoins comme il eſt à propos „ de

„ de traiter le plus doucement qu'il se peut les
„ Gentilshommes & les peuples se maintenant 1652.
„ dans l'obéïssance qu'ils me doivent; & que
„ ceux dudit Dampierre m'ayent fait instance
„ avec ledit Favieres de leur faire rendte justi-
„ ce de la détention desdits habitans; j'ai esti-
„ mé, que cette affaire ne pouvoit être mieux
„ terminée que par l'entremise du Sieur de Pa-
„ luau mon Lieutenant General en mon armée
„ de Berri. C'est pourquoi je lui mande d'en
„ prendre connoissance, & de la regler ainsi
„ qu'il verra être juste & à propos. Ce que
„ j'ai bien voulu vous faire savoir par cette
„ Lettre, & vous dire que vous ayez à faire
„ entendre audit Sieur de Paluau ce qui s'est
„ passé audit lieu de Dampierre, & en celui
„ de la Maison-fort: & que vous ayez à défe-
„ rer à ce que ledit Sieur de Paluau reglera sur
„ ce sujet: & cependant à tirer dudit lieu de
„ Maison-fort les gens que vous y avez mis.
„ Et la presente n'étant pour autre fin, je prie
„ Dieu qu'il vous ait, M. le Comte de Bussy
„ Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Sens le
„ 21. Avril 1652. *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Comme la plûpart des choses que Favieres avoit exposées au Secretaire d'Etat étoient fausses, il n'eut garde de venir solliciter le jugement de cette affaire auprès du Comte de Paluau, ne doutant pas qu'il ne fût encore châtié, au lieu des satisfactions qu'il avoit demandées à la Cour. Il se contenta de me faire rendre la Lettre du Roi par le Lieutenant d'Infanterie que j'avois laissé avec dix hommes pour garder son château, & je n'entendis plus par-

1652. ler de lui que l'année d'après, comme je dirai en ſon lieu.

Dans ce tems-là je reçus cette Lettre du Comte de S. Geran Gouverneur du Bourbonnois.

A la Paliſſe ce 21. *d'Avril* 1652.

MONSIEUR,

„ Dans le ſoin que je prens de preſſer mes „ Compagnies de marcher pour joindre l'armée „ qui ſert auprès du Roi, mes Officiers m'ont „ dit que les habitans de Chantenai, qui leur „ doivent leurs uſtenciles du tems qu'ils ont eu „ ce lieu pour leur garniſon, font difficulté de „ les leur payer, & qu'ils diſent que vous les „ appuyerez dans leur deſſein. Je n'ai pas crû, „ Monſieur, que vous vouluſſiez ſoûtenir une „ injuſtice, ſi pleine d'ingratitude comme cel- „ le-là, principalement où il y va de l'intérêt „ de ma Compagnie, dont je ne les ai ſoulagez „ qu'à cette condition, & à la recommanda- „ tion que vous m'avez faite en leur faveur. „ J'eſpére que vous conſidererez mes Officiers „ autant qu'eux, & que vous commanderez „ aux habitans du quartier qui eſt de votre dé- „ partement, de leur payer ce que le Roi leur „ ordonne pour l'uſtencile. C'eſt la très-hum- „ ble ſupplication que je vous fais, & de vou- „ loir donner quelques nouvelles à mes Offi- „ ciers du chemin qu'ils doivent prendre pour „ joindre l'armée, depuis Saint Romain au- „ près de Gien, où je les fais acheminer : ils „ feront dans deux jours dans votre Gouver- „ nement. Je vous demande la grace de les y

„ faire

„ faire traiter comme des troupes d'une per- —
„ ſonne qui eſt avec toute ſorte de paſſion, 1652.

MONSIEUR,

Votre très-humble, & très-obéïſſant ſerviteur,
SAINT GERAN.

„ J'oubliois, Monſieur, à vous faire mes re-
„ mercimens des bontez que vous avez euës
„ d'offrir des chevaux à un Gentilhomme que
„ j'envoyois en Cour; auſſi je vous aſſure que
„ perſonne ne recherchera jamais avec plus de
„ ſoin les occaſions de vous ſervir que moi.

Le même jour je reçus cette Lettre du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 22. *d'Avril* 1652.

MONSIEUR,

„ Etant retourné en ce lieu pour achever le
„ Siege de Monrond, & diſſiper un ſecours qui
„ ſe prepare par les gens mal intentionnez des
„ Provinces de deça, Sa Majeſté m'a donné les
„ ordres pour me ſervir de vos troupes, leſquels
„ je vous envoye, & vous ſupplie en mon parti-
„ culier de m'envoyer votre Regiment d'In-
„ fanterie, & le faire marcher pour ſe rendre
„ le 26. de ce mois à Scrilli, où il aura ordre
„ par moi, ou par un Marêchal de camp de ce
„ qu'il aura à faire. Si-tôt que je ſerai un peu
„ débaraſſé des ordres qu'il faut que je donne à
„ Bourges & à Moulins pour mon Siege, je

„ vous demanderai une petite entrevûë, tant
1652. „ pour y parler des affaires du Roi, que pour
„ avoir l'honneur de vous embrasser, & vous
„ assurer que je suis avec passion, &c.

Je fis réponse au Comte de Paluau, que quoi que le Roi ne m'ordonnât point de lui donner mon Regiment d'Infanterie, je ne laisserois pas de l'en assister autant qu'il me seroit possible, sans negliger la conservation de la Charité dont il connoissoit l'importance.

Je lendemain je reçus cette Lettre du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 23. d'Avril 1652. à minuit.

MONSIEUR,

„ Les Compagnies de M. de S. Geran allant
„ joindre l'armée du Roi, passent à la Cha-
„ rité ; & parce que l'éloignement de ladite
„ armée est cause que leur route est trop
„ courte, je vous prie de leur en donner une
„ pour joindre l'armée par le chemin le plus
„ court & le plus sûr. Si vous donnez des lo-
„ gemens hors de votre Gouvernement, vos
„ ordres étant utiles au service du Roi, joints
„ avec la priere que je vous en fais par cette
„ Lettre, les feront passer avec toute sureté :
„ c'est tout ce que j'ai à vous dire, attendant
„ l'honneur de vous voir & de vous témoigner
„ que je suis, &c.

Deux jours après je reçus cette autre Lettre du Comte de Paluau.

A

A Saint Amand ce 23 d'Avril 1652. 1652.

MONSIEUR,

„ Sur l'avis que j'ai eu que les Compagnies
„ de M. de S. Geran ont remarché vers le Bour-
„ bonnois, j'ai envoyé M. de Baradas à Serilli,
„ & ordre à votre Regiment & aux autres trou-
„ pes de s'y rendre, afin de charger toutes les
„ troupes suspectes qui seront dans le païs, &
„ ceux qui n'obéïront pas aux ordres du Roi.
„ J'y aurois été moi-même sans que j'ai ici des
„ affaires qui ne se peuvent remettre, & d'où
„ dépendent toutes les affaires du Roi : c'est
„ dont je vous donne avis comme à la personne
„ du monde la mieux intentionnée, & à qui je
„ suis avec autant de passion & d'estime, &c.

Sur le premier avis du Comte de Paluau j'avois fait marcher mon Regiment de Cavalerie à Serilli ; sur le second je le fis arrêter ; & à ce troisiéme je lui fis continuer sa route. Cependant je reçus cette Lettre du Secretaire d'Etat le Tellier.

A Melun ce 22. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ Je vous rends très-humbles graces de la
„ consideration qu'il vous a plû avoir de la sup-
„ plication que je vous avois faite en faveur de
„ Clameci, & je vous assure que j'en conser-
„ verai toute la reconnoissance qui se doit Je
„ vous ai déja adressé la Depêche que vous desi-

——„ rez pour donner rang à votre Regiment du
1652. „ jour de votre ancienne Commiſſion, laquel-
„ le je ne fais point de doute que vous n'ayez à
„ preſent reçuë. Je ne puis vous envoyer les
„ Commiſſions que vous me demandez, d'au-
„ tant que Sa Majeſté ne deſire pas qu'il ſoit fait
„ de nouvelles levées: ſi cette reſolution chan-
„ ge je parlerai très-volontiers pour les faire ac-
„ corder: cependant je demeure, &c.

Le lendemain je reçus cette Lettre du Chevalier de Baradas.

A Serilli ce 25. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ Je croiois trouver votre Cavalerie aux en-
„ virons de Serilli où je m'étois avancé. Je
„ marche aujourd'hui à Bourbon & ma Cava-
„ lerie auprès. Je vous dirai que mon opinion
„ eſt que vous n'avez pas reçu les ordres de M.
„ de Paluau, & que quelque perſonne que je
„ ne veux pas nommer les a retenus, puis
„ qu'ils ne vous ont pas été rendus dans le tems
„ que vous les pouviez recevoir: c'eſt pour-
„ quoi je vous prie de m'envoyer votre Cava-
„ lerie au-plûtôt, c'eſt-à-dire ſi les troupes de
„ M. de Saint Geran n'ont point paſſé, n'en
„ faiſant plus la petite bouche, ayant ordre de
„ les faire marcher, ou de les charger. Vous
„ vous reglerez donc ſur leur marche qui de-
„ vroit être déja à vous ou à Nevers, au moins,
„ ainſi que l'ordre du Roi le porte. La mar-
„ che que j'ai faite par deçà, les a fait paſſer
„ la riviere Dallier plus vîte qu'ils ne vou-
„ loient.

„ loient. Je ne ſai pas s'ils continueront leur route que je leur ai envoyé de la part du Roi, 1652.
„ ainſi que le frere de M. de Pionſac en a été
„ aſſurer M. de Paluau à Saint Amand à mi-
„ nuit, dont M. de Paluau a été ſurpris; & ſi
„ je vous pouvois écrire toutes choſes, vous ap-
„ prendriez d'étrange nature d'affaires de l'in-
„ fidelité des gens qui ſont fort ſurpris de me
„ voir en état de les bien roſſer, & vos trou-
„ pes ne feront pas fâchées d'être de la partie,
„ ſi tant eſt qu'il en ſoit beſoin. Je vous dirai
„ que M. de Maſſiac m'a fort ſurpris de cent
„ diſcours, tant de la marche de ſon Regiment
„ que des diſcours qu'il m'a tenus, & où il y a
„ ſi peu de rapport des uns aux autres, que je ne
„ ſai que juger. Entre autres, il m'a dit que
„ ſon Regiment avoit paſſé la Loire, & je ſai
„ qu'il n'eſt pas loin d'ici: puis il m'a dit qu'il
„ étoit auprès de Gien. Enfin pour conclu-
„ ſion, il ne m'a pû aſſurer où étoit ſon Regi-
„ ment, quoi que je ſache fort bien où il eſt:
„ il y marchoit avec lui deux Compagnies Ita-
„ liennes du Regiment de Ville, deſquelles il
„ s'eſt ſeparé. Je ſai très-certainement qu'il
„ a été depuis douze ou quinze jours chez M.
„ de S Geran & chez le Marquis de Château-
„ Moran, & par pluſieurs fois chez Madame
„ la Comteſſe de Charlus. Tout cela ne m'a
„ pas plû: comme auſſi d'avoir été à droit & à
„ gauche ſans ſuivre la route que je lui avois
„ donnée. Il m'en eſt venu demander une pour
„ faire retourner ſon Regiment, que je lui ai
„ refuſée; ne voulant point donner d'ordre à
„ des troupes qui n'obéïſſent pas; je ſerai bien-
„ aiſe qu'elles ne s'approchent pas de moi. Je
„ l'ai renvoyé à M. de Paluau, que je doute

„ qui le reçoive ; s'il va à vous, vous ferez ce
1652. „ que vous jugerez bon être ; il ne vous faut rien
„ dire, vous êtes judicieux & ſage, & vous ſa-
„ vez plus de nouvelles que moi, mais point
„ de plus veritables, que je ſuis, &c.

Le Chevalier de Baradas étoit un brave Gentilhomme, & un fort bon ſerviteur du Roi, mais un peu confus dans ſes expreſſions, comme on peut voir par ſes Lettres. Je lui fis cette réponſe.

A la Charité ce 26. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ J'ai reçu ordre du Roi d'envoyer mon Regiment de Cavalerie à Saint Amand, & enſuite M. de Paluau m'a mandé de le faire trouver à Serilli le 26. de ce mois : ainſi vous l'aurez aujourd'hui, car je n'ai point de nouvelles des troupes de M. de S. Geran.

„ Je ne connois point M. de Maſſiac, s'il me vient demander une route je la lui refuſerai, pour les choſes que vous me dites. Cependant je ſuis, &c.

Le lendemain je reçus cette Lettre du Comte de Paluau.

A Bourges ce 26. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ Si-tôt que j'ai fait marcher ma Cavalerie, „ j'ai reçu une ambaſſade de M. de S. Geran

„ pour

„ pour se mettre dans l'obéïssance : je l'ai re- ——
„ çuë , & ai pourtant donné ordre à M. de 1652.
„ Baradas de faire suivre ses troupes jusques à
„ vous.

„ Ne sachant point la route qu'elles doi-
„ vent tenir pour joindre l'armée sortant de vo-
„ tre Gouvernement, je vous ai écrit une Lettre
„ par un de ses Officiers, & vous prie de leur
„ donner route comme Maréchal de camp de
„ mon Armée, approuvant par ladite Lettre
„ ce que vous ferez. Je vous prie de le faire
„ au plûtôt, afin qu'ils n'ayent point d'excu-
„ ses pour ne pas marcher : je n'en aurai jamais
„ lors qu'il s'agira de votre service, étant avec
„ passion, &c.

„ Je travaille fortement à la circonvallation,
„ elle sera achevée dans trois jours.

Deux jours après ayant eu avis que le Comte de Paluau étoit retourné à Saint Amand, je l'allai trouver : nous primes ensemble toutes les mesures dont nous nous avisâmes pour bien servir le Roi, & je m'en revins à la Charité où je trouvai cette Lettre de Sa Majesté.

„ MOnsieur le Comte de Bussy Rabutin,
„ M'ayant été fait plainte, de ce qu'au
„ lieu de déferer aux ordres que je vous ai en-
„ voyez pour exempter Châtel-Chinon de l'as-
„ semblée de vos Regimens, vous avez fait ar-
„ rêter prisonnier celui qui vous les a portez,
„ & avez fait menacer les habitans de ladite
„ Ville d'y faire loger dix Compagnies de vo-
„ tre Regiment d'Infanterie, s'ils ne compo-
„ soient avec vous pour ce logement. Je n'ai
„ pû croire que vous ayez fait une telle vio-

—— „ lence ; & je vous écris cette Lettre pour vous
1652. „ dire que si vous avez fait arrêter quelqu'un
„ pour ce sujet, vous ayez aussi-tôt que vous
„ l'aurez reçuë, à le faire mettre en liberté,
„ & à empêcher qu'il ne soit rien demandé
„ aux habitans de ladite Ville sous pretexte de
„ ce logement, desirant en consideration de
„ ma Cousine la Princesse de Carignan, com-
„ me je vous l'ai déja fait savoir, qu'il n'y soit
„ envoyé aucunes troupes, si ce n'est par mes
„ ordres exprès. Et m'assurant que vous satis-
„ ferez à ce qui est en cela de ma volonté, je
„ ne vous ferai la presente plus longue, que
„ pour prier Dieu qu'il vous ait, M. le Comte
„ de Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit
„ à Saint Germain en Laye le 28. d'Avril 1652.
„ *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre je reçus celle-ci du Secretaire d'Etat le Tellier.

A Saint Germain en Laye ce 28. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ J'accompagne de ce mot la Lettre du Roi
„ que j'ai eu commandement de vous adresser,
„ seulement pour vous dire comme votre servi-
„ teur, qu'il vous importe de l'observer : car
„ encore que Sa Majesté n'ait pas ajoûté foi aux
„ plaintes qui lui ont été faites par les habitans
„ de Châtel-Chinon, neanmoins Sa Majesté
„ desirant les soulager en consideration de Ma-
„ dame la Princesse de Carignan ; elle veut que
„ ladite

„ ladite Ville ſoit exempte de l'aſſemblée, gar- ——
„ niſon, & paſſage de vos Regimens, & des 1652.
„ autres qui ſe pourront rencontrer dans la Pro-
„ vince, ſi ce n'eſt qu'il y aura ordre exprès &
„ particulier de Sa Majeſté pour cet effet. Je
„ ſuis toûjours, &c.

Cette Depêche me donna du chagrin, & dans cet eſprit je fis cette réponſe au Secretaire d'Etat le Tellier.

A la Charité ce premier de Mai 1652.

MONSIEUR,

„ Quoi que le Roi me faſſe l'honneur de m'é-
„ crire qu'il n'a pû croire tout ce qu'on a dit
„ de moi à Sa Majeſté, & que vous preniez la
„ peine de m'en aſſurer, je ne laiſſe pas de con-
„ noître que cela a fait impreſſion dans ſon eſ-
„ prit; c'eſt ce qui m'oblige à vous ſupplier de
„ demander en grace au Roi de ſe faire éclair-
„ cir de la verité. Tout ce qui ſe trouvera, c'eſt
„ que je fis arrêter un habitant de Châtel-Chi-
„ non, qui en me rendant la Lettre de Sa Ma-
„ jeſté, crût avoir droit de me dire des inſo-
„ lences; mais je le relâchai deux heures après:
„ du reſte il n'y a pas un mot de vrai.

„ Je vous avouë, Monſieur, qu'il eſt bien ru-
„ de à des gens qui ſervent avec autant de zèle
„ que moi, & je puis dire avec autant d'utilité,
„ de ſe voir calomnier tous les jours ſans qu'il
„ en ſoit autre choſe.

„ Je ne vous parle pas ainſi ſeulement pour
„ l'affaire de Châtel-Chinon, mais encore pour
„ une Lettre du Roi que je reçus il y a huit

„ jours,

1652. „ jours, par laquelle ſans m'entendre & ſur le „ ſimple expoſé des gens que j'ai châtiez, Sa „ Majeſté ſemble condamner ma conduite, en „ m'ordonnant de rendre au Sieur de Favieres ſa „ maiſon dont il s'eſt ſervi pour retirer ceux qui „ avoient chargé une Compagnie de mon Re„ giment de Cavalerie.

„ S'il eſt politique, Monſieur, de laiſſer la „ porte ouverte à la calomnie pour ſavoir tout, „ il eſt dangereux que cela ne rebute les gens de „ ſervice qui ſont dans de grandes Charges, „ quand ils voient que toutes leurs bonnes ac„ tions ne leur peuvent attirer une entiere con„ fiance de leur Maître.

„ Je vous ouvre mon cœur, Monſieur, qui „ eſt un peu ulceré, & je le fais librement, parce „ que je ſai que vous êtes tout plein de raiſon „ & que vous avez la bonté de compatir à la „ douleur de, &c.

Le 2. de Mai 1652. je reçus cette Lettre de le Tellier Secretaire d'Etat.

A Saint Germain ce 29. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ C'eſt pour vous faire ſavoir que le Mar„ quis de Levi eſt parti de Paris depuis peu de „ jours avec douze mille écus, pour ſe rendre „ vers la Charité, où il les doit diſtribuer à des „ perſonnes qui ont entrepris de faire des levées „ pour le ſecours de Monrond, entre leſquel„ les on nomme Meſſieurs de Colligni & de la „ Motte-Saint-Jean. On croit bien que cela ne „ ſe fera pas ſans que vous en ſoyez averti, mais

„ on

„ on a eſtimé ne devoir pas differer à vous en
„ donner la nouvelle. Le Roi deſirant que vous 1652.
„ vous employiez à empêcher ces levées par les
„ moyens que vous aviſerez, ſoit en faiſant
„ publier dans l'étenduë de votre Charge une
„ défenſe très-expreſſe aux habitans des lieux de
„ les recevoir, ſoit en les chargeant à meſure
„ qu'il y en aura ſur pied: de quoi Sa Majeſté
„ ſe repoſe ſur votre vigilance & ſur votre zèle
„ pour ſon ſervice. Je ſuis toûjours, &c.

Quoi que je n'euſſe point d'ordre du Roi pour la levée de plus de dix Compagnies d'Infanterie, neanmoins ſachant le beſoin qu'en avoit le Comte de Paluau pour le Siege après l'ouverture de la tranchée, & moi pour la conſervation de la Charité, j'en fis autant que j'en crûs neceſſaire pour le ſervice du Roi, ne doutant pas qu'après avoir réuſſi, tout ce que j'aurois fait ne fût approuvé.

Le 7. de Mai, je reçus cette Lettre du premier Commis de le Tellier Secretaire d'Etat, qui étoit un homme de mérite.

MONSIEUR,

„ Ayant été prié par des perſonnes que j'ho-
„ nore beaucoup de vous demander l'exemp-
„ tion de logement des gens de guerre, de la
„ petite Ville ou Bourg de Tannai, qui depuis
„ quelque tems en jouït du côté du Roi par leur
„ crédit; je vous ſupplie très-humblement,
„ Monſieur, de leur vouloir conſerver cette fa-
„ veur à laquelle je prendrai part en mon parti-
„ culier; & après cela je vous demanderai toû-
„ jours

—— „ jours inſtamment l'honneur de votre bien-
1652. „ veillance, comme étant avec paſſion,

MONSIEUR,

Votre très-humble, & très-obéiſſant ſerviteur,

J. LE ROI.

Le même jour 7. de Mai je reçus du Comte de Paluau cette réponſe à une Lettre que je venois de lui écrire.

A Serilli le 6. de Mai 1652.

MONSIEUR,

„ J'avois déja avis du retour de Colligni, & „ je vous apprends celui du Marquis de Levi: „ il ne faut point douter que ce ne ſoit pour tenter quelque ſecours à Monrond. On m'a dit „ auſſi que les Compagnies de M. de S. Geran, „ ſe devoient débander comme elles font, afin „ qu'ils ſe puſſent ſervir des hommes pour leur „ deſſein.

„ Cela m'oblige de marcher droit à eux avec „ ma Cavalerie: je coucherai ce ſoir à Souvigni, & j'eſpere de paſſer demain à quatre „ lieuës au-delà de Moulins. Si je puis ſavoir „ où les Sieurs de Colligni & de Levi ſont, je „ les attaquerai, & je les aſſiegerai s'ils ſe mettent dans quelque place, & ferai ſi bien expliquer M. de S. Geran, qu'il faudra qu'il ſe „ declare. Si j'avois crû vos Regimens en état, „ je vous aurois plûtôt prié d'être de la partie, „ mais comme je m'approche de vous, & que

„ je

„ je vous mande tout mon deſſein, prenez s'il
„ vous plaît vos meſures là-deſſus, & faites 1652.
„ marcher vos deux Regimens en diligence pour
„ me venir joindre, c'eſt-à-dire, en cas que
„ vos Regimens ſoient en état: vous en uſerez
„ comme vous jugerez à propos, je vous dis
„ mon deſſein & le côté de ma marche.

„ Les Cavaliers de M. de S. Geran étant des
„ deſerteurs, & par conſequent inutiles au ſer-
„ vice du Roi, je croi qu'ils ſeroient bons à
„ remonter des gens de votre Regiment pour le
„ bien ſervir, mais cela depend entierement de
„ vous.

„ Il n'eſt pas beſoin que vous écriviez à la
„ Cour pour faire mettre vos Regimens de Ca-
„ valerie & Infanterie ſur l'état de l'armée que
„ j'ai l'honneur de commander, puiſque j'ai
„ ordre de les prendre tous deux lorſqu'ils ſeront
„ en état de ſervir.

„ Faites-moi l'honneur de croire que je ſuis
„ de toute la paſſion de mon cœur, &c.

Je marchai auſſi-tôt à lui avec mes troupes, ayant laiſſé ſeulement cent cinquante hommes de pied dans la Charité avec Beauvoir. Veritablement je reçus cette Lettre du Comte de Paluau dans ma marche.

A Moulins ce 8. *de Mai* 1652.

MONSIEUR,

„ J'ai appris en ce lieu que ma marche a fait
„ ſeparer les aſſemblées. M. de S. Geran m'eſt
„ venu voir en cette Ville, & m'a donné tou-
„ tes les aſſurances que l'on peut deſirer d'une
„ per-

1652. „ perſonne de qualité. Je marche pour aller à
„ Colligni, & comme je crois avoir aſſez de
„ troupes, vous pourrez encore laiſſer vos Re-
„ gimens dans vos quartiers, afin qu'ils puiſſent
„ être en bon état. Je vous prie de croire que
„ je ſuis avec paſſion, &c.

Je m'en revins à la Charité avec mon Infanterie, & je renvoyai mon Regiment de Cavalerie dans ſes quartiers.

Huit ou dix jours après je reçus cette Lettre du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 16. *de Mai* 1652.

MONSIEUR,

„ Deux Officiers, ou ſoi diſans, de votre Re-
„ giment ſont venus à Suri en Vaux, & à Bué
„ près Sancerre, avec un ordre, ſigné Buſſy
„ Rabutin, que je ſuis aſſuré qu'ils ont contre-
„ fait, qui portoit un logement de ſix jours:
„ comme votre ſerviteur, je vous prie de les
„ faire arrêter s'ils ſont de vos Regimens, tant
„ pour l'imprudence qu'ils ont eû de contrefaire
„ votre ſeing, que pour s'être ſervi de votre nom
„ pour friponner dans le Berri; je vous pro-
„ mets que ceux qui ſe ſerviront du mien pour
„ vous déplaire, n'auront point un plus cruel
„ ennemi que moi, qui ſuis, &c.

„ J'ai reçu des ordres de la Cour pour Mon-
„ rond qui me donnent de la joye. Je ferai ou-
„ vrir la tranchée dans la fin du mois, je vous
„ prie que vos Regimens ſoient en état dans ce
„ tems-là.

Je lui fis auſſi-tôt cette réponſe. 1652.

A la Charité ce 17. de Mai 1652.

MONSIEUR,

„ Si après avoir arrêté mes deux Officiers, „ ou ſoi diſans, vous me les euſſiez envoyez, „ ou ſi vous me les aviez ſi bien dépeints, que „ je n'euſſe pû manquer de les connoître, je les „ aurois rudement châtiez ; mais je ne ſai à „ qui me prendre, & vous croyez bien que par „ la raiſon que tous vilains cas ſont reniables, „ les coupables ne viendront pas ſe découvrir : „ tout ce que je puis donc faire, c'eſt de decla- „ rer hautement devant tous les Officiers de „ mes troupes, que ſi pareille choſe leur arri- „ voit jamais, & que je vinſſe à les connoître, „ j'en ferois un rigoureux exemple, parce que „ je ne veux point ſouffrir de fripons auprès de „ moi, & particulierement quand ils manquent „ au reſpect qu'ils vous doivent.

„ Je me réjouïs que vous ſoyez bien-tôt en „ état de preſſer Monrond : mes Regimens „ ſont à preſent tout prêts à y ſervir, & il y a „ long-tems que vous auriez celui de Cavalerie „ ſi vous aviez voulu l'avoir ; comptez donc là- „ deſſus, & ſur ce que je ſuis plus qu'homme „ du monde, &c.

Trois jours après je reçus cette Lettre du Roi.

„ MOnſieur le Comte de Buſſy Rabutin, „ M'ayant été fait plainte de la part de „ pluſieurs Communautez de Nivernois, de ce „ que

——„ que vous y faites lever des contributions par
1652. „ vos mandemens pour la ſubſiſtance des gens
„ de guerre qui ſont dans ledit païs ; & voulant
„ être informé des raiſons pour leſquelles vous
„ ordonnez leſdites contributions, & du pou-
„ voir que vous en avez, j'ai bien voulu vous
„ faire cette Lettre pour vous dire que mon in-
„ tention eſt que vous ayez à m'en rendre
„ compte ; & cependant que vous faſſiez ceſſer
„ la levée deſdites contributions, juſqu'à ce
„ qu'en ayant été plus particulierement infor-
„ mé, vous en receviez mes ordres. Et ſur ce,
„ je prie Dieu qu'il vous ait, M. le Comte de
„ Buſſy Rabutin, en ſa ſainte garde. Ecrit à
„ Saint Germain en Laye le 16. de Mai 1652.
„ *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Cette Lettre me donna le chagrin que peut avoir un homme à qui on fait des reproches au lieu des loüanges qu'il mérite : car bien que le Roi mit les plaintes ſous le nom des peuples, il me paroiſſoit qu'il étoit un peu perſuadé qu'elles étoient juſtes, & le ſoupçon ſeulement me ſembloit injurieux pour moi. J'écrivis donc ceci au Secretaire d'Etat le Tellier.

A la Charité ce 20. *de Mai* 1652.

MONSIEUR,

„ Pour répondre à la Lettre du Roi, par laquelle Sa Majeſté me demande les raiſons que
„ j'ai eûës de faire des levées d'argent en Ni-
„ vernois, je vous dirai que je n'en ai point eû
„ d'autres que celles de la neceſſité & de l'inté-
„ rêt

„ rêt du ſervice du Roi, & je ſuis aſſuré, Mon-
„ ſieur, que ſi la quantité des grandes affaires 1652.
„ que vous avez vous permettoit de vous ſouve-
„ nir de tout ce que Sa Majeſté m'a fait l'hon-
„ neur de m'écrire, perſonne ne pourroit mieux
„ que vous l'inſtruire de mes raiſons, c'eſt-à-
„ dire, lui repreſenter les bons ſervices que je
„ lui ai rendus; mais parce que vous avez pû
„ oublier ces détails, je m'en vais vous rendre
„ un compte exact de ma conduite depuis le
„ commencement de cette année.

„ Vous ſavez, Monſieur, que le 12. de Fe-
„ vrier, le Roi me donna ordre de lever un
„ Regiment de Cavalerie ſans ſpecifier le nom-
„ bre des Compagnies, & le 6. de Mars enſuite
„ ordre de lever un Regiment de dix Compa-
„ gnies d'Infanterie.

„ Pour la levée de la Cavalerie, vous ſavez
„ que je n'eûs que huit lieux d'aſſemblée, &
„ deux pour la levée de l'Infanterie.

„ Veritablement comme cela ne ſuffiſoit pas,
„ le Roi me laiſſa la liberté d'en prendre dans
„ le Nivernois autant que je le jugerois à pro-
„ pos, & vous-même, Monſieur, en me de-
„ mandant l'exemption de Clameci dans votre
„ Lettre du 2. d'Avril dernier, vous me man-
„ dez que c'eſt parce que vous ſavez que Sa
„ Majeſté m'a donné le pouvoir d'aſſembler mes
„ Regimens en tels lieux que je voudrois.

„ Auſſi-tôt que mon Regiment de Cavalerie
„ fut prêt à ſervir, je le voulus envoyer à Mon-
„ rond, ſuivant l'ordre que j'en reçus du Roi,
„ mais M. de Paluau refuſant de le recevoir,
„ juſqu'à ce qu'il en eût affaire, comme je le
„ puis faire voir par ſes Lettres; je fus contraint
„ de le garder dans les villages du Nivernois.

„ Pour

,, Pour celui d'Infanterie, j'eûs ordre de gar-
1652. ,, der la Charité avec lui.

,, Le Roi ayant traité avec M. de Mantouë ,, de l'Arsenal de Decise, j'y avois pris cent ,, mousquets & cent piques. M. le Cardinal ,, m'ayant demandé pressamment tout ce que ,, j'avois d'armes pour donner au passage de ,, Gien à la plus grande part de l'Infanterie qui ,, étoit desarmée : j'envoyai à Son Eminence ,, non seulement ce que j'avois pris à Decise, ,, mais encore cent mousquets que j'avois achetez des bourgeois de la Charité.

,, Les ordres pour le premier mois de la subsistance de mon Regiment d'Infanterie ne venant point de la Cour, je le levai sur l'Election de la Charité en promettant aux Paroisses de leur faire tenir compte sur leurs Tailles de tout ce qu'ils avanceroient.

,, Ce premier mois se monte à cinq mille tant ,, de livres.

,, Pour le second j'eûs un billet de l'Epargne ,, sur l'Election de la Charité de la somme de six ,, mille tant de livres.

,, Les remises & les longueurs de la Cour ,, sont cause que j'avance presentement le troisiéme de mes deniers.

,, Vous verrez, Monsieur, à quoi se monte ,, la dépense que j'ai faite, en voyant l'entrée ,, de mon Regiment dans la Charité, & les revûës faites & signées de tems en tems ; premierement par les habitans de ladite Ville, ,, & puis par le Sieur de Salligni Commissaire ,, à la conduite de mes troupes.

,, Toutes les Lettres que M. le Cardinal ,, m'écrit sont pleines de recommandations de ,, prendre & de bien garder la Charité, & de

,, ne

„ ne rien oublier pour mettre mes troupes en
„ bon état, & d'aſſiſter M. de Paluau en tout 1652.
„ ce qui me ſera poſſible. Cela ne ſe fait pas
„ ſans argent.

„ Dans toutes les Lettres que le Roi m'a fait
„ l'honneur de m'écrire, vous ſavez, Mon-
„ ſieur, qu'il y a toûjours quelque choſe du ſoin
„ que je dois prendre de conſerver la Charité;
„ & vous pouvez ſavoir de M. le Surinten-
„ dant, ſi hormis le Billet de deux mille écus,
„ il m'a fait toucher quelque argent, quelques
„ ſollicitations que je lui aye fait faire.

„ De ſorte que pour obeïr au Roi, & pour
„ l'interêt du ſervice de Sa Majeſté, je me ſuis
„ ſervi de tout ce que j'ai jugé neceſſaire; &
„ ſachant bien que pour ſauver une place à ſon
„ Maître, où les ſoldats ſe voudroient rendre
„ faute de payement, il ne trouveroit pas mau-
„ vais que l'on fiſſe de la fauſſe monnoye pour
„ les contenter; je n'ai pas balancé à lever les
„ Tailles pour conſerver une Province, & je
„ n'ai pas douté un moment qu'en juſtifiant du
„ bon emploi des deniers levez, comme je puis
„ faire, on n'approuvât tout ce que j'aurois
„ fait.

„ Je ne penſe pas, Monſieur, que pour cent
„ mille écus de plus, le Roi voulût avoir perdu
„ la Charité & levé le Siege de Monrond; &
„ pour moins de dix mille, je lui ai ſauvé juſ-
„ qu'ici l'un & l'autre. M. de Paluau demeu-
„ rera d'accord de ce que je dis, & je ne pré-
„ tends pas en le diſant rien diminüer de ſa
„ gloire.

„ Je vous envoye, Monſieur, un état de
„ tout ce que j'ai levé dans le Nivernois pour la
„ levée de mes deux Regimens; & vous juge-

1652. „ rez après cela ſi on peut mieux ſervir le Roi
„ que j'ai fait, & mieux ménager l'argent des
„ peuples : cependant ils ſe plaignent de moi,
„ mais je ne m'en étonne pas, & je ſai qu'il
„ n'eſt pas poſſible d'avoir leur argent & leur
„ amitié tout enſemble.

„ Au reſte, Monſieur, j'ai levé ſix Compa-
„ gnies d'Infanterie plus que je n'ai eû ordre
„ d'en faire, mais quand Sa Majeſté ſaura le
„ beſoin qu'en a M. de Paluau, auquel j'en
„ vais envoyer douze pour l'ouverture de ſa
„ tranchée, & qu'elle fera reflexion ſur ce
„ qu'il m'en faut pour garder la Charité, je
„ ne doute pas qu'elle ne trouve bon ce que j'ai
„ fait, & qu'elle ne connoiſſe bien que je n'ai eû
„ en cela autre vûë que de la bien ſervir. Je
„ vous ſupplie de le lui bien faire entendre.
„ Enfin tout ce qu'a donné le Nivernois ſe mon-
„ te à trente & un mille trois cens quatre-vingts
„ livres.

„ Si on a levé dix piſtolles ſur mes ordres plus
„ que ce que portent les états que je vous en-
„ voye, Monſieur, je conſens qu'on me faſſe
„ mon procès comme à un concuſſionnaire.
„ Mais auſſi vous m'avoûërez que ſi on remar-
„ que la conjonɥture dans laquelle j'ai fait huit
„ Compagnies de Cavalerie, & ſeize Compa-
„ gnies d'Infanterie pour neuf mille écus que
„ j'ai tirez d'une des Provinces de France la
„ moins affectionnée au ſervice du Roi, en la
„ conſervant à Sa Majeſté, on me donnera quel-
„ ques loüanges.

BUSSY RABUTIN.

Comme je cachetois ce paquet, je reçus cette Lettre du Comte de Paluau.

A

A Saint Amand ce 19. *de Mai* 1652. 1652.

MONSIEUR,

„ Lorſque j'ai reçu votre Lettre, j'étois en „ peine de ſavoir de vos nouvelles, & j'allois „ vous prier de faire marcher votre Regiment „ d'Infanterie par Nevers, afin de ſervir d'eſ- „ corte à mon canon, à qui j'envoye demain „ ordre de s'embarquer pour venir au Veurdre, „ où je l'enverrai prendre pour le conduire ici „ par charroi: & parce qu'il faut eſcorte audit „ canon, votre Regiment étant tout porté fera „ ce ſervice-là dans ſa marche. J'enverrai or- „ dre au Sieur de Saſilli de vous avertir aſſez à „ tems pour que votre Regiment puiſſe être à „ lui avant que ſon embarquement ſoit fait. „ Je croi qu'il ſuffira d'embarquer cinquante „ mouſquetaires qui ſuivent les pieces ſur la ri- „ viere, & faudra faire marcher le corps du „ Regiment le long de l'Allier, pour qu'il ſoit „ toûjours auprès du canon. Lorſqu'il ſera ar- „ rivé au Veurdre, ou au lieu où il ſe pourra „ debarquer plus commodément, j'irai moi- „ même ordonner de ſa marche & de celle de „ votre Regiment.

„ Pour celui de Cavalerie vous le retiendrez „ encore quelques jours, parce qu'outre que je „ n'en ai pas encore affaire, il ſeroit très-mal „ ici. Je me ſuis donné l'honneur de vous écri- „ re de quelques gens qui ſe diſent de vos trou- „ pes qui ont tenté de tirer de l'argent du Berri „ avec de faux ordres, ſignez Buſſy. Comme „ je vous ai mandé les noms qu'ils prennent, je „ ne vous en parle plus.

„ Je vous rends graces très-humbles du ſoin
1652. „ que vous prenez de nous faire retirer les fonds
„ que le Roi a ordonnez pour le Siege. Je croi
„ que Saint Pierre le Mouſtier fera ſon devoir
„ puiſqu'il vous l'a promis. Je vous prie de ſavoir
„ ſi Nevers ſe diſpoſe à nous payer des huit
„ mille livres à quoi il eſt taxé. Je leur en ai
„ écrit deux fois; ce ſeroit avec tous les regrets
„ du monde ſi j'étois obligé d'envoyer des troupes
„ autour de la Ville: car outre que je ſuis
„ ravi de faire plaiſir, je hais naturellement à
„ faire le mal, mais pour prendre Monrond,
„ on ne doit pas manquer à prendre ce que le
„ Roi ordonne.

„ La Charité eſt auſſi taxée à deux mille livres:
puiſque vous voulez bien prendre la
„ peine de ſolliciter pour ces petites taxes, je
„ vous ſupplie de les preſſer, & de croire que
„ toute ma vie je ſerai avec paſſion, &c.

Je lui fis auſſi-tôt cette réponſe.

A la Charité ce 20. *de Mai* 1652.

MONSIEUR,

„ Je vous ai promis mon Regiment d'Infanterie,
je ne manquerai pas de vous l'envoyer
„ à jour nommé, quoi que je n'en aye point
„ d'ordre du Roi, mais je connois qu'il y va
„ du ſervice de Sa Majeſté & de votre interêt
„ particulier; c'eſt aſſez pour me faire haſarder
toutes choſes. Je vous ſupplie ſeulement
„ de m'envoyer un ordre pour cela, qui me
„ puiſſe ſervir en cas qu'on le trouvât mauvais à
„ la Cour.

„ Si

„ Si vous m'aviez mandé les noms des Offi-
„ ciers qui se sont servi de mon nom pour pico- 1652.
„ rer dans le Berri, je les aurois fait châtier ri-
„ goureusement, mais vous ne l'avez pas fait,
„ & cela est demeuré impuni. Je vous supplie
„ de me nommer ces fripons, & de me croi-
„ re, &c.

L'attirail du canon n'étant pas encore prêt, mon Regiment d'Infanterie ne sortit pas de la Charité jusqu'au dernier de Mai, & le 29. je reçus cette Lettre du Comte de Paluau, & l'ordre en même tems.

A Saint Amand ce 28. *de Mai* 1652.

MONSIEUR,

„ J'envoye un ordre à votre Regiment d'In-
„ fanterie de marcher, tant pour le besoin que
„ j'en ai pour les attaques qui sont commen-
„ cées, que pour conduire sûrement mon canon
„ sur la riviere & par les chemins, ayant avis
„ que l'on a dessein sur lui, croyant qu'il mar-
„ chera sans escorte. Je vous prie de le faire
„ partir sans aucun retardement, étant de la
„ derniere importance de presser ce qui est
„ commencé, tant par le canon que par les
„ troupes. Vous enverrez, s'il vous plaît, cin-
„ quante fusilliers par avance à Nevers au jour
„ que vous dira le Sieur Ferrant, & ferez mar-
„ cher le corps dudit Regiment conformément
„ à son ordre.

„ La Cour me mande que je prendrai six mil-
„ liers de poudre à la Charité. Je vous prie de
„ prendre la peine de les faire conduire à Ne-

1652. „ vers, parce que si elles ont besoin d'être racommodées on les fera racommoder là.

„ Joignez, je vous prie, votre imagination „ & la diligence possible aux prieres que je vous „ fais pour l'avancement du service du Roi, & „ me croyez sans égal, &c.

„ Je vous prie de faire cesser les courses que „ fait votre Regiment de Cavalerie dans le „ Berri : car je ne saurois plus refuser aux peu- „ ples la justice qu'ils me demandent, & que „ j'ai differée pour l'amour de vous.

Aussi-tôt cette Lettre reçuë, je nommai les douze Compagnies que je voulois envoyer à Monrond, & je m'en allai devant à Nevers les attendre, pour mettre ordre à toutes choses.

Bien que je ne crusse pas qu'il y eût de partie faite pour s'opposer à la marche du canon, n'en ayant reçu aucuns avis ; je ne laissai pas de vouloir marcher moi-même avec mon Regiment d'Infanterie jusqu'au Veurdre : & envoyant Corbinelli à la Cour pour les affaires de la Province, je mandai au Cardinal que je conduisois moi-même le canon au Comte de Paluau.

J'arrivai au Veurdre le 4. de Juin, & le 5. je reçus ce Billet du Comte de Paluau.

A Chantenai ce 5. de Juin 1652.

MONSIEUR,

„ J'apprends que vous êtes au Veurdre, c'est „ ce qui m'oblige à vous envoyer ce porteur, „ pour vous dire que j'aurai demain du matin „ l'honneur de vous y voir. Et en attendant je „ vous assurerai que je suis, &c.

Le

Le 6. de Juin le Comte de Paluau étant arrivé au Veurdre, je lui fis voir en bataille les douze Compagnies de mon Regiment d'Infanterie que je lui donnois pour son Siege; il les trouva belles & bien armées, & du nombre de trois cens trente-neuf soldats. 1652.

Après cette revuë faite, & une grande conference du Comte de Paluau & de moi sur les affaires presentes, nous nous separâmes le 7. de Juin, lui pour Saint Amand, & moi pour Nevers, où je trouvai cette Lettre du Roi.

,, MOnsieur de Bussy Rabutin, Je vous ,, envoye des Lettres que j'écris aux Baillifs de mon Royaume, afin que vous fassiez ,, rendre à ceux qui se trouvent dans l'étenduë ,, de votre Charge, celles qui s'adressent à ,, eux. Mon intention étant de faire l'ouver- ,, ture des Etats Generaux à Tours le premier ,, jour du mois de Novembre prochain; je de- ,, sire qu'ils fassent avertir les Députez de leur ,, Ressort qui ont été nommez, de s'y rendre ,, en ce tems-là. Cependant ayant été averti ,, que quelques Gentilshommes, suscitez se- ,, crettement par ceux qui ont pris les armes ,, contre moi, & qui sont auteurs des troubles ,, presens, sous pretexte de me demander la ,, paix que je desire plus sincerement qu'eux, & ,, la convocation desdits Etats Generaux que ,, j'ai déja ordonnée, ont fait des assemblées ,, particulieres sans permission ni intervention ,, des Magistrats, où contre les formes & les ,, loix de mon Royaume, ils ont nommé des ,, Députez, pour se trouver dans d'autres as- ,, semblées plus grandes, qu'ils pretendent de ,, tenir de leur autorité privée toutes les fois que

 ,, bon

„ bon leur ſemblera ; ayant pour cet effet don-
1652. „ né tout pouvoir à leursdits Députez, & fait
„ élection de Receveurs pour lever des deniers,
„ & fournir aux frais deſdites aſſemblées & à
„ tous les voyages qu'ils voudront faire. J'en-
„ tens que vous employiez l'autorité de votre
„ Charge pour arrêter le cours de cette entre-
„ priſe, qui eſt directement contraire aux Or-
„ donnances de mon Royaume & au bien de
„ mon ſervice, & capable de produire de très-
„ grands inconveniens. Je ſuis aſſuré que la
„ plûpart de ceux qu'on a tâché d'y faire con-
„ ſentir, n'ont pas crû que la choſe fût de ſi
„ dangereuſe conſéquence, & ont été ſurpris
„ par les artifices des mal-intentionnez, & par
„ les aſſurances qu'on leur a données que je ne
„ la deſaprouverois pas : ſans cela il n'eſt pas
„ croyable que le corps de ma Nobleſſe que j'ai
„ toûjours cherement aimé, & qui a plus d'in-
„ terêt qu'aucun autre, pour diverſes raiſons,
„ à l'obſervation de l'ancien ordre établi dans
„ cet Etat, & à la conſervation de mon auto-
„ rité, de laquelle dépend celle de ſes privile-
„ ges, eût voulu permettre qu'on l'eût engagé
„ dans une entrepriſe qui pouvoit avoir des ſui-
„ tes ſi préjudiciables. J'attendrai votre répon-
„ ſe à cette Lettre, pour ſavoir l'ordre que
„ vous y aurez apporté dans l'étenduë de votre
„ Charge : & ſi la connoiſſance que vous aurez
„ donnée de mon intention ne produiſoit pas
„ l'effet que j'en dois eſperer, il ſeroit neceſ-
„ ſaire de faire proceder par les Magiſtrats
„ contre les auteurs de ſemblables monopoles
„ ſelon la rigueur des Ordonnances. Cepen-
„ dant je prierai Dieu qu'il vous ait, M. le
„ Comte de Buſſy Rabutin, en ſa ſainte garde.

„ Ecrit

„ Ecrit à Melun le 4. de Juin 1652. *Signé*, „ LOUIS. 1652.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité du Secretaire d'Etat la Vrilliere, & aussitôt je fis cette réponse au Roi.

SIRE,

„ Pour répondre à la Lettre de Votre Ma„ jesté du 4. de ce mois, par laquelle elle me „ fait l'honneur de me mander son intention sur „ l'ouverture des Etats Generaux à Tours au „ premier de Novembre prochain, & sur l'as„ semblée de quelques Gentilshommes, suscı„ tez par les auteurs des troubles presens, sous „ prétexte de demander la paix à Votre Ma„ jesté: Je lui dirai,

„ Que lorsque je suis arrivé à la fin de 1651. „ en cette Province, j'y ai trouvé presque tout „ le monde fort mal-intentionné. Votre Ma„ jesté sait que pour empêcher la corruption „ générale, j'ai été contraint de lui faire plain„ te de quelques particuliers qu'elle a châ„ tiez par des exils, & soit que cet exemple & „ la severité que j'ai témoignée avoir pour les „ coupables, soit que le respect que la Nobles„ se doit avoir pour Votre Majesté, l'ait retenu „ dans son devoir; je n'ai pas su qu'aucun „ Gentilhomme du Nivernois y ait manqué: „ s'il arrivoit autrement, je puis assurer Vo„ tre Majesté que j'y mettrois d'abord si bon or„ dre que cela n'auroit pas de suite, & en mê„ me tems j'en donnerois avis à Votre Majesté,

1652. „ à laquelle je protefte que perfonne n'a tant „ d'envie de plaire que,

SIRE,

Son très-humble, très-obeïffant & très-fidelle fujet & ferviteur,
BUSSY RABUTIN.

A Nevers ce 8. de Juin 1652.

Huit jours après je reçus à la Charité cette Lettre du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 15. *de Juin* 1652.

MONSIEUR,

„ Comme l'on ne fe fouvient jamais de tout „ lorfque l'on a beaucoup d'affaires, j'oubliai „ à vous prier comme je fais par ces lignes, de „ m'envoyer en diligence & par homme ex- „ près, les outils à mineur que Safilli m'a man- „ dé qu'il avoit fait faire à Nevers: s'ils ne font „ payez je vous fupplie de les payer, & je vous „ ferai rembourfer, car à mon avis j'en aurai „ bien-tôt befoin.

„ Je vous prie encore de me mander fi on rac- „ commode la poudre, combien il y en a, ce „ qu'elle coûte à racommoder, & quand je la „ pourrai envoyer querir, vous fuppliant auffi „ de croire que je fuis, &c.

„ Je ne vous écris plus de l'affaire de Nevers, „ croyant à prefent que tout eft payé, après „ quoi je remanderai mes troupes.

C'eft que voyant que Nevers negligeoit affez de

de satisfaire aux huit mille livres qu'elle devoit donner au Comte de Paluau, je lui avois mandé d'envoyer de sa Cavalerie aux environs de la Ville pour la presser de payer, & en même tems je lui avois envoyé cinq Compagnies de mon Regiment de Cavalerie, & j'en avois gardé trois dans le Nivernois. 1652.

J'avois fait alors une Compagnie nouvelle d'Infanterie depuis que j'avois écrit au Secretaire d'Etat le Tellier, que j'en avois seize sur pied.

Le 16. de Juin je fis faire revuë aux Compagnies que j'avois gardées dans la Charité, & le lendemain de cette revuë je reçus cette Lettre du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 17. de Juin 1652.

MONSIEUR,

„ J'ai eu ordre d'envoyer quelque Cavalerie „ à l'armée, ce que je ferai en peu de tems: je „ ne leur en saurois envoyer tant qu'ils m'en „ demandent. Je ferai mon possible pour me „ conserver votre Regiment: si je ne suis pas „ pressé par un second ordre, j'espere le pou„ voir conserver.

„ Je vous supplie de presser la marche des ou„ tils à mineur que je vous ai demandez par une „ precedente Lettre. Je vous prie s'ils ne sont „ pas payez de les faire payer. Les Commis„ saires & les Mineurs sont arrivez à Bourges: „ je les ai mandez, j'ai fait toutes mes bat„ teries, elles tireront après demain Dieu ai„ dant.

„ Si Messieurs de Nevers ont satisfait aux vo-

1652. „ lontez du Roi, je vous prie de m'envoyer „ mes troupes, & de me croire, &c.

Je lui fis aussi-tôt cette répose.

A la Charité ce 18. de Juin 1652.

MONSIEUR,

„ Vous me ferez le plus grand plaisir du „ monde de garder mon Regiment de Cavale- „ rie auprès de vous, & je puis dire même que „ vous ferez le service du Roi; car vous savez „ qu'il se conservera bien mieux, nouvellement „ levé comme il est, à un Siege reglé comme „ le vôtre, où il n'aura d'autres fatigues que ses „ gardes ordinaires; qu'à l'armée du Roi, qui „ a l'armée des ennemis en presence.

„ Je vous envoye les outils à mineur bien ra- „ commodez, je vous renverrai vos troupes „ dans deux jours, car les Magistrats de Nevers „ m'ont donné leur parole que votre argent se- „ roit prêt dans ce tems-là.

„ Je suis fort aise de ce que vos Commissaires „ d'Artillerie & vos Mineurs sont arrivez, „ vous allez faire grand bruit l'un de ces jours. „ J'espere aller voir votre tranchée aussi-tôt „ que je pourrai quitter les affaires que j'ai par „ deçà, & de vous dire des particularitez de la „ place que vous attaquez, que je connois „ bien, comme vous savez, & qui peuvent „ fort vous servir. Cependant je suis de tout „ mon cœur, &c.

Je reçus alors deux Lettres du Roi, l'une pour faire sortir de ses quartiers, & envoyer à Mon-

Monrond la Compagnie du Baron de S. Andeux, & l'autre pour ſortir la garniſon que j'avois miſe dans les Châteaux de Roſemont & de la Ferté-Chauderon. 1652.

On ne ſauroit avoir trop de reſpect pour les ordres du Roi; cependant il y faut apporter du diſcernement: car quelquefois il eſt fort indifferent que l'on faſſe ce que Sa Majeſté ordonne. Elle accorde ſouvent des graces par conſideration dont elle n'eſt pas fâchée qu'on ne jouïſſe point, & particulierement quand il s'agit de choſes qu'un Gouverneur ou un Lieutenant de Roi de Province peut mieux connoître que Sa Majeſté. Comme par exemple, en ces rencontres-ci, des gens intereſſez vont demander au Secretaire d'Etat un délogement de troupes, lui diſant que tout le monde crie, & que cela eſt capable dans une guerre civile de porter les peuples à la revolte. Le Miniſtre qui eſt habile, accorde ce délogement pour laiſſer toûjours lieu d'eſperer aux gens qui ſe plaignent; & cependant il s'en rapporte bien à ce qu'en fera le Lieutenant de Roi, qui a ſes raiſons de ſon côté, qui voit les choſes de plus près, & qui doit mieux aimer bien ſervir Sa Majeſté, en lui déſobeïſſant quelquefois, que de gâter ſes affaires par une obeïſſance inconſiderée. Voilà comment j'en uſai alors. Je ne fis point de réponſe au Secretaire d'Etat le Tellier, je changeai ſeulement de quartier la Compagnie de S. Andeux, mais je ne l'envoyai pas à l'armée, non plus que celle de du Saux & celle de Rigni, parce que j'en pouvois avoir beſoin dans une Province, où je ne faiſois obeïr le Roi que quand j'étois en état de me faire craindre; & parce que ne doutant pas qu'il n'y eût à la Cour des gens dans

1652. l'interêt des Princes, qui sans se déclarer n'y demeuroient que pour donner des avis, & pour servir leur parti aux occasions, je pouvois soupçonner qu'ils eussent été bien-aises de m'ôter mes troupes pour pouvoir faire impunément quelques entreprises contre le service du Roi.

J'avois déja sorti les vingt hommes des Châteaux de Rosemont & de la Ferté-Chauderon il y avoit long-tems, & cela faisoit bien voir que c'étoient des gens mal intentionnez pour le service qui faisoient des plaintes de moi au Secretaire d'Etat le Tellier, puisqu'ils lui disoient des faussetez pour décrier ma conduite, & lui faire croire qu'elle étoit capable de porter les peuples aux extrémitez.

Pour la Charité, je ne changeai rien, il n'y avoit que cent hommes, comme le Roi me l'ordonnoit, mais il ne les vouloit qu'en une Compagnie, & ils étoient en cinq; c'étoient huit Officiers davantage que j'entretenois, & qui eussent bien gagné leur dépense si j'eusse été attaqué dans cette place.

Je ne fis pourtant point de réponse au Secretaire d'Etat le Tellier, & huit jours après je reçus cette Lettre de Corbinelli.

A Melun ce 25 de Juin 1652.

MONSIEUR,

„ Jamais homme n'a été si embarrassé que je
„ le suis, il est presque impossible d'aborder
„ Son Eminence pour lui parler d'affaires, &
„ quand il écoute, il ne resout rien; cela fait
„ que je sollicite M. le Tellier de toutes les
„ affaires que j'avois à dire à M. le Cardinal:

„ ce-

„ cependant il n'a encore rien fait, & n'a point
„ parlé de la garniſon de la Charité au Con- 1652.
„ ſeil.

„ Je vous ai déja mandé en quel état M. de
„ Voumas avoit réduit votre affaire des vingt
„ Compagnies du Regiment d'Infanterie; plus
„ j'en parle & moins je trouve de diſpoſition,
„ quoique le bon M. le Roi m'ait promis aſſiſ-
„ tance, & que M. le Tellier hier au ſoir me
„ fit eſperer quelque choſe. Mais voici où git
„ la difficulté; c'eſt que vous demandez le rem-
„ bourſement de la ſubſiſtance du mois de Juin,
„ & elle monteroit à plus haute ſomme pour
„ vingt Compagnies que pour dix, à cauſe des
„ Officiers, quoiqu'il y ait eu quatre cens hom-
„ mes. Je n'ai aucune eſperance de ce rem-
„ bourſement; ſi l'on en parle au Conſeil, je
„ crains fort que leur miſere ne les oblige de
„ vous refuſer, du moins traînerai-je long-
„ tems : car ils mettent toutes choſes au filet
„ dans l'attente de la declaration de Paris, par-
„ ce qu'ils veulent faire un changement nota-
„ ble, ſoit que Paris ſe declare pour le Roi,
„ ſoit qu'il veuille la guerre : l'on s'aſſemble
„ aujourd'hui au Parlement. Le gros Bour-
„ geois demande abſolument la paix, & la ca-
„ naille ſéduite par M. de Beaufort, crie, *Point*
„ *de Mazarin.* C'eſt pourquoi l'on ne partira
„ point d'ici que Vendredi. L'armée du Maré-
„ chal de la Ferté campe ce ſoir à Provins, &
„ delà va droit à Lagni, pour enſuite joindre
„ notre armée: celle-là eſt de trois mille hom-
„ mes, & celle-ci de huit ou environ. Son E-
„ minence s'attend qu'on lui enverra la Cavale-
„ rie de Monrond.

„ Au reſte j'aurois fait une bonne ſottiſe de

„ dire

1652. „ dire à M. le Cardinal ce que M. de Paluau vouloit que je lui fiffe entendre. Champ-Fleuri „ m'a dit que c'étoit bien mal faire ma Cour, „ que d'être un oiseau de mauvais augure, & „ que du moins je devois achever mes affaires „ avant que de mettre Son Eminence en mau- „ vaise humeur, & il avoit raison. Ce qu'il „ jugea qui le feroit enrager, c'étoit de lui dire, „ ce que M. de Paluau m'avoit dit, qu'il al- „ loit battre la place à tout hasard, sans savoir „ quel effet feroit sa batterie; de sorte que le „ petit Bertaut qui arriva après moi, lui ayant „ dit que dans quinze jours Monrond seroit „ pris: je me resolus de n'en point parler du „ tout. Si vous voyez M. de Paluau, dites-lui, „ s'il vous plaît, mais ne lui écrivez pas, qu'il „ se souvienne bien d'un certain billet qu'il in- „ tercepta dans une selle, qui venoit de Mon- „ rond, & dont il a tant parlé à la Cour; & „ qu'après cela il se souvienne encore combien „ il assura la reddition de la place en peu de „ jours, sur quoi l'on s'est si fortement fondé „ que l'on lui a compté depuis les jours & les „ nuits du Siege, & ils croyent à present qu'il „ a fort profité. Je ne nomme personne, & „ ne cite point mon Auteur, mais il a besoin „ de bien éclaircir sa conduite, & il le doit, „ quand même les Ministres ne lui en témoi- „ gneroient rien dans leurs Lettres.

„ J'ai resolu de ne demander ni appointe- „ mens ni assignations pour les levées, car je „ voi bien que ce feroit tirer sa poudre aux moi- „ neaux; ils ne sauroient payer le pain qu'ils „ mangent, & Madame ..... ne sauroit avoir „ un méchant billet pour dix-mille écus du „ bled qu'elle a fourni pour l'armée. Si nonob-

„ stant

„ ſtant ce que je vous dis, vous voulez abſo-
„ lument que j'en parle, mandez-le moi par 1652.
„ la voye de la Neuville, & je le ferai auſſi-tôt.
„ Mon avis étoit que vous attendiſſiez la priſe
„ de Monrond, après laquelle vous feriez un
„ tour ici, & vous verriez de quelle maniere
„ vous vous pourriez faire donner des Ordon-
„ nances. Si vous prenez cette penſée, man-
„ dez-le moi, & je n'aurai plus que la garniſon
„ à ſolliciter, & à vous écrire des nouvelles.

„ J'oubliois à vous dire que le Duc d'An-
„ goulême eſt allé en Provence pour y faire un
„ parti.

„ Je croi que le porteur de la preſente vous
„ portera auſſi des nouvelles de M. le Grand-
„ Prieur de France.

„ Un Valet-de-pied vient d'arriver de Paris,
„ qui dit que les chaînes ſont tendues & qu'on
„ veut la paix. Il y a ici quelqu'un qui traite,
„ à ce qu'on dit, mais je ne le croi pas.

„ Depuis l'arrivée du Valet-de-pied l'on a
„ dit que le Roi s'en alloit à Lagni, & delà à
„ Saint Denis, & qu'on partoit demain, mais
„ bruit de Cour.

„ Je viens d'apprendre qu'on attend ici le
„ Maréchal de la Ferté pour tenir un grand
„ Conſeil, cela nous arrêtera ici du moins trois
„ jours encore. Je ſuis, &c.

Le lendemain je reçus encore cette Lettre de Corbinelli.

A Melun ce 26. de Juin 1652.

„ DEpuis hier que je vous écrivis, Mon-
„ ſieur, par M. de la Fond, j'ai vu M.
„ le

1652. „ le Tellier Secretaire d'Etat, pour le solliciter de vos affaires. Je n'ai pas songé à proposer au Conseil les demandes que vous faites pour la garnison de la Charité, quoi qu'il eût mis devant moi dans la basque de son pourpoint le memoire que je lui en donnai. Il s'est mis en colere, me disant que je le pressois trop : cela est vrai vû les affaires de la Cour, mais cela n'est pas, vû les vôtres. J'ai perdu la tramontane, & je ne sai quel Conseil prendre. Le Cardinal sera tout aujourd'hui avec le Maréchal de la Ferté qui est arrivé cette nuit. Les Députez arrivent demain, & ainsi en voilà pour des semaines sans que je trouve lieu d'entretenir Son Eminence. L'on ne fait entrer personne dans sa chambre. J'ai résolu attendant vos ordres de donner un memoire à Marsac pour lui presenter; nous verrons quel effet cela fera : cependant Dieu sait comment subsistera votre garnison. Il faudroit envoyer ici un Echevin qui criât comme un Diable, mais il faudroit que ce fut Banier : car les autres sont des marauts qui se sont plaints ici. M. de la Vrilliere me vient de dire que toute la Cour a retenti des plaintes de la Province contre vos troupes. J'ai vû la copie des Lettres de Cachet qu'on vous écrit, tant pour les garnisons de Rosemont, de la Ferté-Chauderon, & la Charité, que pour la Compagnie de S. Andeux. J'ai voulu instruire M. le Tellier ce matin des desordres d'un nommé S. Maurice, qui se disant de vos troupes, a pillé par-tout, inferant de là que c'étoit ce qui avoit donné sujet de plaintes contre vosdites troupes. Il m'a répondu que je misse tout ce-

„ la

„ la par écrit, & qu'il le liroit au Conseil: ce-
„ pendant il est bon de faire connoître que ces 1652.
„ troupes prennent le nom des vôtres pour faire
„ mille desordres. Et en effet, ledit S. Mau-
„ rice se dit à vous lorsqu'il fit tant de bruit à
„ Narei; vous m'en deviez envoyer les infor-
„ mations. Il est constant qu'il a eû Commis-
„ sion pour lever une Compagnie de Cavalerie:
„ il est constant qu'il n'a eû ni assignation, ni
„ lieu d'assemblée; qu'il est gueux, & par con-
„ sequent qu'il a fallu qu'il ait pillé pour faire
„ sa levée. Faites, s'il vous plaît, que l'Eche-
„ vin de Donsi qui a été volé vienne se plain-
„ dre, & qu'enfin l'on m'envoye les informa-
„ tions: car je ne parlerai que de ce que je ve-
„ rifierai. J'ai tellement vos affaires à cœur que
„ j'enrage tout vif de ne savoir à qui en parler.
„ J'ai pensé dire à M. le Tellier que je m'en
„ allois, & que la garnison subsisteroit comme
„ elle pourroit, mais j'ai songé que je pour-
„ rois avoir de vos nouvelles.

„ Les affaires de Son Eminence vont bien
„ jusqu'à present: on veut le Roi à Paris.

„ Faites moi l'honneur de me mander am-
„ plement s'il est necessaire que je ne quitte
„ point la Cour, que je n'emporte ordre de
„ faire recevoir vos Ordonnances pour le pre-
„ mier mois, & ordre pour vous faire rem-
„ bourser du troisiéme: car si c'est votre dessein,
„ je prendrois mes mesures pour suivre.

A toutes ces Lettres, je ne répondis autre chose sinon qu'il demeurât, qu'il sollicitât pressamment, & que d'ordinaire à la Cour on devoit le bon succès de ses affaires aux importunitez plûtôt qu'à la justice de ses demandes.

Huit

1652. Huit jours après je reçus encore cette Lettre de Corbinelli.

A Paris ce 2. de Juillet 1652.

„ JE vous ai déja mandé, Monſieur, que je „ ne pouvois rien avancer avec M. le Tel„ lier. Il me dit Samedi dernier que j'avois „ tort de le preſſer pour la garniſon de la Cha„ rité, & que c'étoit une affaire du Conſeil; „ que puiſque j'en avois donné un memoire, „ je n'avois qu'à m'en retourner, & que l'on „ vous écriroit ſur cela dès que la choſe ſeroit „ reſoluë. Je lui répondis qu'il ſavoit bien que „ je n'étois pas importun, mais que la dernie„ re neceſſité de pourvoir à ladite garniſon m'o„ bligeoit de ſuivre la Cour comme je faiſois. „ Eh bien, me repliqua-t-il, ſuivez-la donc, „ vous emporterez à la fin vos expeditions. „ Puiſqu'elles ſont ſi longues à venir, lui dis„ je, je m'en revais trouver M. de Buſſy & „ lui dire qu'il pourvoye à cette ſubſiſtance „ comme il pourra: il me dit que j'allaſſe, & „ que de ſon côté il feroit ſon poſſible pour „ hâter l'affaire. Le jour d'auparavant j'en a„ vois parlé à M. le Cardinal chez M. Violle, „ il ne me répondit pas un mot à tout ce que „ je lui dis là-deſſus; ſeulement qu'il s'éton„ noit que vous euſſiez encore envoyé votre „ Regiment d'Infanterie à M. de Paluau qui „ en avoit déja tant, à quoi je lui répondis, „ que le Sieur de Paluau n'en auroit pas trop, „ s'il avoit encore quatre Regimens d'Infante„ rie, outre le vôtre, & qu'avec cette conſi„ deration-là, celle de ſoulager la Charité vous „ y avoit auſſi obligé, d'autant que la Cour „ n'avoit

„ n'avoit point fourni de ſubſiſtance pour tout
„ le mois de Mai, ni pour celui de Juin. A 1652.
„ tout cela il ne repartit rien. Je lui fis offre
„ enſuite de votre part, que vous iriez ſervir
„ de Maréchal de camp aux conditions que
„ vous m'aviez dites. Il fit là-deſſus une petite
„ inclination de tête qui me parut un remerci-
„ ment, & puis ſe remit à rêver attendant les
„ Députez qui ne vinrent pourtant pas. Il n'y
„ a rien de plus viſible qu'ils ſont embarraſſez,
„ & qu'il faut être fort heureux pour leur faire
„ conclure quelque choſe.

„ J'attends la réponſe à deux Lettres que je
„ vous ai déja écrites, toutes ſur une même
„ chanſon, à ſavoir que je ne parlerois ni d'ap-
„ pointemens ni d'aſſignations, ſi vous ne le
„ vouliez abſolument, mais que ſi vous pre-
„ niez cette reſolution, ce ſeroit tout-à-fait à
„ contre-tems. Mandez-moi donc, s'il vous
„ plaît, ce que je ferai, puiſque j'ai le loiſir
„ d'attendre ici de vos nouvelles, pendant que
„ je perſecute Mademoiſelle d'Atrie de me
„ payer par avance, ſans cela je ſerois déja à
„ Saint Denis, où je recommencerois mes
„ pourſuites: mais comme je vous ai dit, Mon-
„ ſieur, il faudroit qu'un Echevin de la Cha-
„ rité vînt ſolliciter la ſubſiſtance pour l'avenir,
„ & remettre votre rembourſement du mois de
„ Mai, quand vous ſeriez à la Cour, ou quand
„ la Cour ſeroit plus en repos.

„ Pour des nouvelles il n'y en a point ici, ſi-
„ non que le Roi envoya à Paris les charrettes
„ du pain de Goneſſe Samedi, & les fit eſcor-
„ ter. Cette bonté a touché les Bourgeois, &
„ l'on s'eſt fort radouci: on ne fait rien au Par-
„ lement; on croit que les Princes enverront
„ du

—— „ du ſecours d'ici à leur armée de Saint Cloud,
1652. „ parce que l'on croit que M. de Turenne fait „ bâtir un pont pour les aller attaquer. On „ eſpere fort un accommodement, & on le „ ſouhaite de part & d'autre. La gueuſerie eſt „ extrême dans Paris, mais il y a force bled. „ Adieu.

Deux jours après je reçus encore cette Lettre de Corbinelli.

A Paris ce 4. de Juillet 1652.

„ J'Arrivai ici le dernier du mois paſſé pour „ y attendre la réponſe à trois Lettres que „ je vous ai écrites, par leſquelles je vous „ mandois que M. le Tellier m'avoit conſeillé „ de m'en retourner, m'aſſurant que je n'a- „ vancerois point l'affaire de la ſubſiſtance, & „ qu'ayant mis dans la poche de ſon juſtaucorps „ le memoire que je lui ai donné, il le liroit au „ Conſeil; mais qu'on étoit ſi accablé, qu'il „ ne ſavoit quand ce ſeroit. J'en parlai à Son „ Eminence, qui ne me répondit rien, ou du „ moins fort peu, & cela venoit de la profon- „ de rêverie où il étoit. Ainſi, Monſieur, a-t- „ on mal pris ſon tems; & ceux qui font leurs „ affaires preſentement, ou ſont les plus impor- „ tuns du monde, ou les plus heureux. Je vous „ mandois de m'écrire ce que j'avois à faire, ſi „ je devois retourner à la Cour pour recom- „ mencer tout de nouveau, ou ſi je devois tout „ quitter, ce dernier m'a ſemblé plus raiſon- „ nable. J'attends encore de vos nouvelles par „ la Neuville.

„ J'ai vû M. d'Attichi Evêque d'Autun,

„ qui

„ qui m'a prié de vous assurer de ses très-hum-
„ bles services. 1652.

„ Pour nouvelles, je vous dirai qu'on fit hier „ assemblée generale à l'Hôtel de Ville, & ce „ pour pourvoir à la sureté & à la police de „ Paris. Le Prevôt des Marchands opina qu'il „ falloit prier le Roi, que comme bon pilote, „ il prît garde que ce grand vaisseau ne perît „ dans la tempête où il étoit. Là-dessus on „ s'écria qu'il ne parloit point de Mazarin & „ de son éloignement, & qu'il falloit qu'il se „ declarât. Aussi-tôt il reprit, que ce qu'il „ venoit de dire étoit la même chose que l'éloi- „ gnement dudit Mazarin. M. le Duc d'Or- „ leans arriva sur ces entrefaites: il commença „ par un remerciment de la grace que Paris „ avoit faite à son armée de l'avoir retirée, & „ pria ensuite la Ville de lui continuer ses mê- „ mes bonnes volontez: après quoi il se leva, „ suivi des Princes de Condé & du Duc de „ Beaufort. Au bas de l'escalier, il dit que la „ plûpart de ceux qu'il venoit de laisser en haut „ étoient des Mazarins, & qu'on ne laissât sor- „ tir personne qu'il n'eût signé l'union avec eux. „ Là-dessus tout le monde crie, *l'Union*, en „ tirant une grêle de mousquetades aux vitres „ de l'Hôtel-de-Ville, & allumant un grand „ feu à la porte. Cela mit la terreur dans l'es- „ prit de tout le monde, & contraignit l'assem- „ blée de jetter un papier où il étoit parlé d'u- „ nion, mais non signé. Le peuple demanda „ des ôtages, & on lui donna les Curez de „ Saint Jean & de Saint Merri: cependant, „ Janvri Conseiller au Parlement, & .... fu- „ rent tuez. M. de Beaufort entra ensuite dans „ l'Hôtelde-Ville, appaisa le peuple & fit sor-

„ tir

„ tir ſes amis, en les mettant en ſureté entre
1652. „ les mains de ſes gens armez. Ce matin à huit
„ heures on ne ſavoit encore ce qu'étoit deve-
„ nu le Maréchal de l'Hopital qui s'étoit ſau-
„ vé déguiſé en Prêtre. On dit depuis une heu-
„ re que M. de Beaufort a été fait Gouver-
„ neur de Paris par le peuple, & M. de Bruxel-
„ les Prevôt des Marchands.

„ Vous aurez ſû que Mardi premier de ce
„ mois, lorſque les troupes des Princes en-
„ troient ici, l'on tira ſur celles du Roi, du
„ canon de la Baſtille. L'armée de Sa Majeſté
„ eſt toûjours à Montmorenci.

„ J'oubliois à vous dire qu'un peu avant l'ar-
„ rivée des Princes à l'Hôtel-de-Ville, il étoit
„ arrivé un Trompette du Roi avec une Lettre
„ de cachet au Prevôt des Marchands, Eche-
„ vins & Habitans de la Ville, portant que Sa
„ Majeſté ſavoit bien que c'étoit contre leur
„ ſentiment que l'armée des Princes étoit entrée;
„ que ſans cela elle étoit défaite, & qu'il ſeroit
„ retourné dans Paris, qu'ils continuaſſent leurs
„ bonnes volontez pour ſon ſervice, & qu'il leur
„ promettoit dans peu une bonne paix.

„ Le Parlement ne veut plus s'aſſembler, &
„ dit-on même depuis une heure qu'il ſort de
„ Paris. On ne ſauroit vous repreſenter l'hor-
„ reur & le deſordre où la Ville eſt envelopée.
„ Le coquin court à main armée, & menace
„ de piller. M. Fraguier Conſeiller de la Cour
„ a eu cent coups, & pour ſauver ſa vie, il a
„ vuidé ſon gouſſet.

„ L'on attend les troupes de Roſe à l'armée
„ du Roi, & ici celles de Fuenſaldagne; de
„ ſorte que voilà cet incendie dont nous avons
„ tant parlé.

„ Si

„ Si je ne reçois de vos nouvelles dans deux „ jours, je m'en retournerai à la Cour & de là „ à la Char'té. 1652.

„ Le Marquis de Saint Megrin Lieutenant „ des Chevaliers de la Garde a été tué, & le „ Fouilloux.

„ Flamarin du côté des Princes eſt mort, & „ Guitaut ne l'eſt pas encore.

„ Le Marêchal de l'Hôpital quitte Paris. „ Adieu.

Quoi que je viſſe bien que Corbinelli ne recevoit pas mes Lettres, je ne laiſſois pas de lui écrire toûjours les mêmes choſes, c'eſt-à-dire, qu'il ne ſe rebutât point, & qu'il y avoit des heures du Berger auprès des Miniſtres comme auprès des Dames.

Le 15. de Juillet je reçus cette Lettre de lui.

A Paris ce 9. de Juillet 1652.

„ J'Ai penſé mourir d'impatience d'avoir de „ vos nouvelles: car ayant quitté la Cour, „ comme je vous avois mandé par quatre Let- „ tres, tant par l'avis de M. le Tellier, que „ par l'impoſſibilité d'approcher Son Eminen- „ ce, & de lui faire rien reſoudre à cauſe de „ ſes grandes affaires, j'étois bien-aiſe de ſa- „ voir ſi vous étiez d'avis que j'y retournaſſe „ nonobſtant cela, mais n'ayant reçu aucune „ réponſe de vous, & ne ſachant pas même ſi „ j'en aurois, attendu les difficultez des allées „ & des venuës, j'ai reſolu de vous aller re- „ trouver, pour vous dire moi-même, tout „ plein de choſes, ſur ce qui ſe paſſe; jugeant „ que ſi vous trouviez à propos que je retourne,

„ je retournerai. Si Monrond eſt pris, vous
1652. „ pouvez avoir fait deſſein de venir à la Cour ;
„ ſi j'en étois aſſuré je ne bougerois d'ici. Je
„ ſortirai demain avec M. l'Archevêque de
„ Sens, & j'irai attendre de vos nouvelles deux
„ ou trois jours chez M. le Grand-Prieur. Si
„ vous avez quelque choſe de nouveau & d'im-
„ portant à me faire ſavoir, la Fontaine m'y
„ peut venir trouver en un jour & une nuit,
„ prenant à Auxerre des chevaux de relais. Je
„ croi que je pourrai vous rendre quelques ſervi-
„ ces auprès du bon Homme ; il m'a donné ou-
„ verture de lui parler franchement. Je par-
„ lerai de vos interêts avec toute la diſcretion
„ poſſible ; le Chevalier du Frénoi eſt irrecon-
„ ciliablement brouillé avec lui, il a chaſſé
„ quelqu'un de ſes vieux domeſtiques. Je ſuis
„ tout à vous.

Quinze jours après je reçus cette Lettre du Duc d'Orleans.

„ MOnſieur le Comte de Buſſy Rabutin,
„ N'ayant point eû d'autre objet dans les
„ mouvemens preſens que de ſatisfaire à ce que
„ je dois au ſervice du Roi mon Seigneur & Ne-
„ veu, au bien de ſon Etat, & à ce qui eſt ne-
„ ceſſaire pour le ſolide rétabliſſement de la
„ tranquillité publique : je me ſuis toûjours pro-
„ poſé de conformer tous mes ſentimens aux
„ prudentes déliberations de ce Parlement : &
„ ce d'autant plus qu'étant bien perſuadé com-
„ me il ne peut jamais errer en un ſujet ſi im-
„ portant, je ſai qu'il ſera toûjours un témoin
„ irréprochable de ma conduite, comme il en
„ a été la regle ; de ſorte que c'eſt ce qui m'a

, obligé

„ obligé d'employer l'autorité de Sa Majesté
„ & la mienne, pour m'oppoſer autant qu'il 1652.
„ m'a été poſſible, avec le peu de forces que
„ j'ai pû mettre enſemble, au retour du Cardi-
„ nal Mazarin, & à empêcher enſuite qu'il
„ ne ſe ſoit ſaiſi des principales villes de mon
„ appanage, & qu'il ne ſe ſoit rendu Maître,
„ comme c'étoit ſon deſſein, de toutes les
„ avenuës de cette Ville, pour fortifier les di-
„ viſions inteſtines qu'il y avoit fomentées de-
„ puis long-tems. Mais comme pendant ce
„ tems, ledit Parlement qui veille continuel-
„ lement au ſalut de l'Etat, n'obmettoit auſſi
„ aucune choſe de ſa part pour obtenir de Sa
„ Majeſté l'expulſion dudit Cardinal hors du
„ Royaume, & que par pluſieurs députations il
„ avoit fait reïterer ſes très-humbles remon-
„ trances à Sa Majeſté pour parvenir à cet effet;
„ chacun avoit ſujet d'eſperer que cet étranger
„ qui avoit tant proteſté par ſes Lettres en ren-
„ trant dans le Royaume, de ne s'y vouloir
„ mêler d'aucune affaire, & de renoncer en-
„ tierement à ſon Miniſtere, ne s'opiniâtrât
„ pas au point qu'il fait à combattre l'averſion
„ generale que toute la France a pour lui, & à
„ renverſer plûtôt tout le Royaume, que de
„ conſentir à s'en retirer: mais après que ledit
„ Parlement a connu très-clairement que toutes
„ les eſperances qu'il en avoit données dans plu-
„ ſieurs negociations, qu'il avoit entretenuës
„ pour gagner du tems, & ſe fortifier de trou-
„ pes, n'étoient que des illuſions & des fourbes
„ ordinaires, & qu'au lieu de faire donner une
„ prompte & favorable audience à ſes Députez
„ qui portoient à Sa Majeſté les déclarations
„ que mon Couſin le Prince de Condé & moi
 avions

1652. „ avions faites de satisfaire ponctuellement à
„ tous les articles contenus au memoire qui fut
„ envoyé audit Parlement de la part de Sa Ma-
„ jesté, si-tôt que ses Déclarations & les Arrêts
„ dudit Parlement contre ledit Cardinal au-
„ roient été executez ; il auroit fait promener
„ lesdits Députez de village en village pendant
„ trois semaines, & ensuite demandé que mon
„ Cousin & moi envoyassions des Députez à
„ la Cour pour convenir de plusieurs choses
„ avant son départ : mais bien qu'après les decla-
„ rations solemnelles que nous avons faites au-
„ dit Parlement, il n'y eût plus rien à desirer de
„ mon Cousin ni de moi, & qu'ayant fait dire
„ à Sa Majesté par le Sieur President de Nes-
„ mond, qu'après l'éloignement dudit Cardi-
„ nal nous n'avions rien à concerter ni à conve-
„ nir avec elle, mais bien à lui obeïr en tout ce
„ qu'il lui plairoit d'ordonner avec tous les res-
„ pects & les soûmissions que nous sommes o-
„ bligez de lui rendre ; il soit certain qu'on ne
„ pouvoit plus nettement exprimer des inten-
„ tions aussi sinceres, & aussi desinteressées que
„ sont celles de mondit Cousin & les miennes ;
„ & que ledit Cardinal pouvoit non seulement
„ faire une épreuve très-assurée en se retirant,
„ comme il le promettoit, mais aussi mettre
„ tous les Parlemens, & tous les peuples contre
„ nous, si nous voulions après son départ entre-
„ prendre la moindre chose contraire aux de-
„ clarations que nous avons faites. Nean-
„ moins comme ledit Cardinal n'a jamais eû
„ aucune volonté de se retirer, & que même
„ ses plus affidez se sont assez expliquez qu'ils
„ seroient bien empêchez à ce qu'ils auroient à
„ dire & répondre, si l'on leur envoyoit des

„ De-

„ Députez, & que ledit Cardinal en faisoit des
„ railleries, disant à tous ses Emissaires que son 1652.
„ passeport n'étoit pas encore signé: aussi ledit
„ Parlement a très-judicieusement reconnu
„ cette verité après le rapport de ses Députez:
„ ayant consideré que tous les moyens dont
„ on s'étoit servi jusqu'à present pour l'expul-
„ sion dudit Cardinal étoient inutiles; qu'il
„ s'étoit rendu maître absolu de l'Etat; qu'il
„ disposoit du Sceau & des Finances; que
„ notoirement la distribution de toutes les gra-
„ ces dependoit entierement de lui: que les dé-
„ liberations qui se prenoient au Conseil qu'il
„ a composé de la plûpart de ses creatures, n'é-
„ toient suivies qu'autant qu'elles lui étoient
„ agreables: & ainsi ayant la personne du Roi
„ & toutes les forces de l'Etat entre les mains,
„ il étoit à craindre que cet ennemi commun
„ ne se fortifiât à un point, & ne s'établît de
„ sorte qu'il n'y eût plus aucun moyen de le dé-
„ truire, ledit Parlement auroit desiré y pour-
„ voir par sa prudence ordinaire; & à cet effet
„ il m'auroit convié par son Arrêt du 20. de ce
„ mois de prendre la qualité de Lieutenant Ge-
„ neral de Sa Majesté dans l'étenduë de son
„ Royaume, Terres & Seigneuries de son
„ obéïssance, tant que ledit Cardinal sera en
„ France, pour mettre la personne de Sa Ma-
„ jesté en pleine liberté; lui faire rendre l'hon-
„ neur, le service, & l'obéïssance qui lui sont
„ dûës, & me servir à cette fin de tous les
„ moyens que je jugerai utiles & necessaires
„ pour garentir le Royaume de la ruïne en la-
„ quelle il est prêt de tomber par les mauvais
„ conseils dudit Cardinal: & comme c'est un
„ service que ma naissance m'oblige de rendre à

1652. „ Sa Majesté, je me suis résolu d'accepter cette „ qualité, & de n'obmettre aucune des choses „ qui peuvent dépendre de moi pour un sujet si „ legitime: & comme je veux croire aussi que „ vous contribuerez volontiers de toute l'auto- „ rité & la créance que vous avez en votre Gou- „ vernement pour l'heureux accomplissement „ d'un ouvrage si important à la conservation „ de l'Etat, j'ai desiré vous en donner avis, afin „ que vous concouriez avec moi dans une mê- „ me fin; que vous m'instruisiez de tout ce qui „ se passera en votre Province; que vous empê- „ chiez de tout votre pouvoir qu'il ne s'y fasse „ aucune chose qui puisse favoriser les perni- „ cieux desseins dudit Cardinal, & que vous „ teniez la main à ce que tout ce qui sera jugé „ necessaire pour son expulsion hors du Royau- „ me, & pour le rétablissement de la tranquil- „ lité publique y soit exactement executé, & „ selon que le zèle & la passion que vous avez „ toûjours fait paroître pour le service de Sa „ Majesté, & le bien de son Etat vous y obli- „ gent: ce que me promettant de votre af- „ fection, je vous assurerai que je suis de tou- „ te la mienne, M. le Comte de Bussy Rabu- „ tin,

Votre bien bon ami,
GASTON.

A Paris ce 23. de Juillet 1652.

Je ne doute point que puisque je reçus cette Lettre, ce ne fût une Lettre circulaire: car ma conduite ne laissoit pas trop lieu d'esperer aux Rebelles de me gagner. Je ne fis point de réponse, & je n'en donnai pas même avis à la Cour: car outre que je voyois bien qu'étant une

une affaire generale, je ne leur apprendrois rien, c'eſt que je ſavois qu'ils étoient aſſez aſſurez 1652.
de moi, & que je crains naturellement de me faire de fête.

Deux jours après je reçus cette Lettre de Corbinelli.

A Melun ce 25. de Juillet 1652.

„ J'Arrivai hier ici à midi. Je donnai votre
„ Lettre à M. le Cardinal. Il me dit d'a-
„ bord qu'il ſavoit bien que vous aviez con-
„ duit le canon avec vos deux Regimens; il
„ le dit de fort bonne grace, mais il couroit
„ comme un diable pour faire ſa meridiane.
„ Jusqu'à preſent je ne l'ai pû entretenir, quoi-
„ que Champfleury lui ait dit que j'avois quel-
„ que choſe à lui dire. Il eſt accablé d'affaires,
„ car il eſt à la criſe de ſes avantures. J'ai parlé à
„ M. le Tellier, que j'ai trouvé plus acceſſible
„ qu'à l'ordinaire: il m'a demandé un memoi-
„ re de mes prétentions pour la ſubſiſtance de la
„ garniſon, tant pour ce qui eſt du paſſé que de
„ l'avenir. Je l'ai fait en trois articles de cinq
„ lignes chacun, où j'ai parlé des revûës & de
„ la façon que le Regiment a ſubſiſté chaque
„ mois. Il m'a dit qu'il en parleroit ce ſoir au
„ Conſeil: je prie Dieu qu'il s'en ſouvienne,
„ & que nous ayons ce que nous demandons. Je
„ lui ai dit enſuite qu'ayant obtenu de la Cour
„ une Lettre de Cachet pour pouvoir remettre
„ votre Regiment ſur le pied de 1628. vous
„ aviez levé dix-ſept Compagnies, n'ayant
„ pourtant que dix Commiſſions; il m'a répondu
„ qu'il n'en falloit auſſi que dix, & que la Let-
„ tre étoit pour la datte, & non pas pour le nom-

 „ bre.

1652. „ bre. Je lui repliquai que celui qui faisoit vos „ affaires en ce tems-là, avoit mal expliqué „ vos demandes, & que cependant ces Compagnies-là étant sur pied il falloit des Commissions ; que vous l'en priiez très-humblement. „ A cela il me répondit qu'il le feroit très-volontiers, que j'en parlasse à M. le Roi pour „ consulter cette affaire.

„ Si votre Lettre de Cachet est perduë, je „ serai long-tems sans en avoir une autre, & „ voici la raison qu'on m'en a dit au Bureau ; „ c'est que l'on ne sait ce qu'on vous avoit accordé, & que l'on refait mal volontiers ces „ choses-là.

„ Je n'ai point vû M. de la Vrilliere, je ne „ l'ai sû attraper.

„ Au reste, Monsieur, je ne sai quel conseil prendre, si je dois suivre la Cour jusqu'à „ Lagni où elle va après demain, ou si je m'en „ dois retourner, & voici les raisons de douter. „ Il sera très-dangereux de venir de Lagni ici, „ & d'ici à Sens, de quelque côté que j'aille, „ parce que les gens de guerre courent par tout. „ Après je songe que la Cour pourra aller de là à „ Compiegne, & le retour en ce cas-là sera „ bien plus difficile ; là où si je ne suis pas, les „ ordres étant donnez au Bureau, la Neuville „ me fera tenir mes expeditions à la Charité, „ hormis mes billets de l'Epargne, si l'on m'en „ donne, qu'on me visera aussi-tôt. J'ai trouvé un ami qui fait tout auprès de M. de Bourdeaux.

„ Aussi de l'autre côté, si l'on va à Saint „ Denis, j'irai faire un tour à Paris où j'ai affaire, & l'occasion seroit belle. Je ne sai de „ quel côté pancher ; si je pouvois avoir votre

„ avis

„ avis là-dessus je serois trop heureux.

„ M. de Paluau a si bien fait vos offres de ser- 1652.
„ vice de Marêchal de camp à Monrond, qu'on
„ a cru ce matin qu'on vous en enverroit l'or-
„ dre, je ne laisserai pas d'en parler quand je
„ verrai Son Eminence.

„ On s'est plaint de vous terriblement. L'af-
„ faire de Lorme a fait grand bruit. Le Prin-
„ ce Thomas est du petit Conseil du Cardi-
„ nal, & l'un des principaux Mazarins du mon-
„ de; ils sont en perpetuelle conference, Son
„ Eminence, ledit Prince, M. de Bouillon,
„ & le Maréchal du Plessis. L'arrogance de
„ Châtel-Chinon, comme vous voyez, étoit
„ assez bien fondée. Le Prince sans doute ne
„ sera pas pour vous au Conseil; mais patience;
„ quand je vous aurai entretenu, vous verrez
„ qu'il sera à propos que vous veniez à la Cour,
„ & que les absens y ont toûjours tort aussi bien
„ qu'en amour.

„ Tout le monde crie après M. de Paluau,
„ & l'on veut croire qu'il profite à la longueur
„ de ce Siege; il est en mauvaise posture s'il
„ manque son coup, & pour vous dire mon sen-
„ timent, il seroit fort bon pour vous qu'il
„ vous souhaitât & qu'il vous demandât abso-
„ lument, afin que l'on pût dire, comme je
„ sai que l'on a dit & que l'on dira, que sans
„ vous, Monrond seroit encore bien loin d'ê-
„ tre pris; & parce qu'il faut que vous veniez
„ en Cour, ce seroit la plus belle occasion du
„ monde d'y recevoir des caresses, comme ce-
„ lui à qui l'on donneroit peut-être toute la
„ gloire de cette prise: car encore une fois je
„ vous le dis, on crie contre M. de Paluau.

„ Mais pour revenir à vous, Monsieur, il

1652. „ me semble que vous ne sauriez mieux faire que de venir à la Cour : car au moins „ parlerez-vous vous-même de vos appointemens, & de la Commission de Lieutenant „ General.

„ Pour nouvelles, je vous dirai que le Duc „ de Lorraine a été chassé, & voici comment, „ & au vrai. Ce Duc avoit commencé un „ Traité avec le Cardinal, qui avoit traîné sans „ autre conclusion que de parole. Beaujeu que „ Son Eminence avoit chargé de cette negotiation étoit demeuré d'accord de ce qui s'ensuit :

„ Que ce Duc ameneroit ses troupes au service du Roi, pour reprendre Stenai, Clermont, „ & Jamets ; ou pour ce qu'il plairoit à Sa Majesté, moyennant quoi le Roi lui rendroit „ son païs ; & que pour quelques places qui „ avoient pris le parti du Prince de Condé, on „ lui donneroit presentement cent mille écus „ en pierreries, & cent mille écus comptant. „ Pour cela on envoya des routes & des ordres „ pour faire subsister cette armée, de sorte que „ ce n'étoit pas sans raison qu'on ne savoit pour „ qui il venoit : car il avoit donné parole à „ l'Espagne de secourir Estampes, & il marchoit aux dépens du Roi. Le Cardinal ne „ s'étonna de sa marche, que quand il fut à Paris : c'est pourquoi, comme l'on vit qu'il „ passoit la Marne, & qu'il alloit à Estampes, „ on resolut d'en lever le Siege & de l'aller „ combattre : le Maréchal de Turenne avoit „ ordre de le faire s'il ne se retiroit. Comme „ les armées furent en presence, ce Maréchal „ lui envoya dire qu'il signât les propositions „ qui s'ensuivent, ou qu'il l'alloit charger. Le

Duc

„ Duc ſurpris de l'arrivée de l'armée à quoi il „ ne s'attendoit pas, ſigna : 1652.

„ Qu'il ſortiroit du Royaume en quatorze „ jours, avec un ſéjour de trois jours qui ne ſe- „ roient pas conſecutifs, après quoi le Roi tien- „ droit le premier Traité.

„ Les Pariſiens ont fait des barricades, ten- „ du les chaînes, & demandé la paix & le Roi „ ſans condition.

„ Depuis ma Lettre écrite j'ai vû M. le Roi, „ qui m'a dit que le Sieur de Voumas ne deman- „ dât point dix Compagnies d'augmentation, „ & que pour lui il prieroit M. le Tellier de „ vous les accorder.

„ Je ferai bien-aiſe de ne demander à M. le „ Cardinal que les choſes d'importance, & je „ ferai bien les autres petites avec les Soûmi- „ niſtres qui les doivent aux gens de votre qua- „ lité. Son Eminence vous mettroit tout en li- „ gne de compte. Adieu.

Le lendemain je reçus cette Lettre du Roi.

„ MOnſieur le Comte de Buſſy Rabutin, „ M'ayant été fait plainte par les Fer- „ miers de mes Gabelles, de ce que pluſieurs „ Chevaux-legers & ſoldats de vos Regimens, „ commettent journellement le faux-ſaunage „ dans le Nivernois & autres Provinces voiſi- „ nes, & particulierement dans les villes de „ Nevers & de Sancerre, ainſi qu'ils me l'ont „ juſtifié par pluſieurs procès verbaux ; en ſorte „ que les Officiers prépoſez pour empêcher le „ faux-ſaunage ne ſont plus en liberté d'agir, & „ au contraire ſont maltraitez par leſdits gens „ de guerre ; & deſirant que cela n'arrive plus

1652. „ à l'avenir, je vous fais cette Lettre, pour
„ vous dire que vous ayez à prendre connoissance
„ ce desdites plaintes, & faire punir ceux qui
„ se trouveront coupables dudit faux-saunage &
„ violences. Que vous fassiez faire un ban à
„ la tête de vos Regimens, portant défenses de
„ commettre le faux-saunage à l'avenir, à peine
„ de la vie; & fassiez proceder contre les contrevenans
„ ainsi qu'il appartiendra; en sorte
„ que ce desordre n'arrive plus dans l'étenduë
„ de votre Charge, vous assurant que le soin
„ que vous prendrez me sera très-agréable. Et
„ la presente n'étant pour autre fin, je prie Dieu
„ qu'il vous ait, M. le Comte de Bussy Rabutin,
„ en sa sainte garde. Ecrit à Pontoise le 26.
„ de Juillet 1652. *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Aussi-tôt que j'eus lû cette Lettre, je fis cette réponse au Secretaire d'Etat le Tellier.

A la Charité ce 29. de Juillet 1652.

MONSIEUR,

„ Pour répondre à la Lettre du Roi du 26. de
„ ce mois, je vous dirai que je doute fort que
„ les Chevaux-legers & soldats de mes Regimens
„ ayent fait le faux-saunage, ainsi qu'on
„ l'a fait entendre à Sa Majesté: ce n'est pas
„ que je les veuille excuser, & dire qu'ils sont
„ mieux disciplinez que les autres, peut-être valent-ils
„ moins, car ils sont nouveaux levez;
„ mais on m'en auroit fait plainte si cela étoit,
„ & je n'en ai reçu aucune de la part des interessez.
„ Si l'on m'avoit fait voir dans mes trou-

„ pes

„ pes les coupables de ces deſordres, je les aurois
„ fait pendre, & Meſſieurs des Gabelles, ſans 1652.
„ vous rompre la tête ni faire du bruit au Con-
„ ſeil, n'ont qu'à venir à moi, je leur ferai bonne
„ & briefve juſtice. Je vous ſupplie d'informer
„ le Roi de ma réponſe, & de me croire, &c.

Cinq ou ſix jours après je reçus cette Lettre du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 3. d'Août 1652.

MONSIEUR,

„ Je vous remercie de l'avis que vous me
„ donnez, je vous ſupplie de continuer à vous
„ éclaircir de cette aſſemblée, & de croire que
„ je ſuis avec paſſion, &c.

Le lendemain je reçus encore cette Lettre de lui.

A Saint Amand ce 4. d'Août 1652.

MONSIEUR,

„ J'ai reçu votre recrûë qui eſt arrivée très-
„ à propos : vous ſaurez par ces Meſſieurs qui
„ vous vont trouver, l'état du Siége, & celui
„ où étoit votre Regiment. Je vous aſſurerai
„ ſeulement que je ſuis, &c.

„ Ce Treſorier de l'Artillerie va faire ſes di-
„ ligences contre Meſſieurs de la Charité pour
„ les deux mille livres qu'ils doivent, je vous
„ prie de les faire payer, car ce feroit avec re-
„ gret que l'on leur feroit des frais.

1652. Enfin le 15. d'Août 1652. Persan Gouverneur de Monrond ayant traité avec le Comte de Paluau, que si dans le premier de Septembre prochain il n'étoit secouru par un corps considerable qui forçât un de ses quartiers, il lui rendroit la place; j'en fus averti le lendemain. Je ne manquai pas d'en écrire aussi-tôt au Comte de Paluau avec tous les témoignages de joye qu'on peut rendre à son ami dans une rencontre comme celle-là, & en même tems je me disposai d'aller à la Cour. Ce qui m'empêcha de partir sur l'heure, ce fut une pensée qui m'étoit venuë quelques jours auparavant, de proposer à la Noblesse de Nivernois, que la Province donnât de l'argent au Roi pour se racheter des quartiers de l'hiver d'après. C'étoit le 18. d'Août qu'écheoit le rendez-vous que j'avois donné à Nevers aux principaux de la Noblesse, lorsque Villars, & le Bosquet Chavagnac, Maréchaux de camp dans les troupes du Prince de Condé arriverent de Paris chez moi à la Charité. Ils revenoient mal satisfaits de ce Prince, & se retiroient chez eux, après m'avoir dit les raisons qu'ils avoient de quitter leur parti. Je leur dis mon dessein, qui étoit que voyant Monrond pris, & n'ayant plus rien à faire en ce païs-là pour le service du Roi, je m'en allois à la Cour, recevoir de Sa Majesté les amitiez qu'elle fait d'ordinaire à ceux qui l'ont bien servie. Monrond pris, me dit le Bosquet, ce n'est pas encore une affaire faite: & comme je traitois de vision les obstacles à cette prise, dont il vouloit parler, ils me dirent tous deux que le détachement de cinq cens chevaux commandé par Briord étoit fait avant qu'ils partissent de Paris. Qu'en même tems que ce corps-là

entre-

entreroit en Berri, Saint Geran, Colligni, Levi & Valancé le devoient joindre avec tous leurs amis, & qu'aſſurément Paluau auroit bien des affaires ſur les bras. Je les crus, non pas ſeulement parce qu'ils étoient gens d'honneur, mais parce qu'ils me paroiſſoient ſi mal ſatisfaits de leur parti, qu'ils vouloient à quelque prix que ce fût lui porter quelque préjudice: & cela me fait faire reflexion ſur le malheur de la condition des Chefs d'un parti rebelle, qui eſt qu'on ſe deshonore en les ſervant, & que cela s'appelle faire ſon devoir que de les trahir. 1652.

Je reſolus donc de rendre un ſervice conſiderable au Roi en cette occaſion, mais avant toutes choſes, je donnai avis au Comte de Paluau de celui que je venois de recevoir de ces Meſſieurs. Je lui mandai là-deſſus que j'allois aſſembler toute la Nobleſſe de mon Gouvernement à la Charité, & cependant envoyer les trois Compagnies de mon Regiment de Cavalerie, (que j'avois gardées dans la Province) à Sulli, pour s'oppoſer au paſſage des ennemis, qui ſe devoit faire en cet endroit, comme ces Meſſieurs me l'avoient dit.

Cependant, eux & moi nous nous en allâmes enſemble à Nevers le 17. d'Août, d'où ils partirent le lendemain; & moi ayant aſſemblé à l'Evêché ce que j'avois mandé de Nobleſſe, je leur fis ma propoſition, à laquelle ils ne donnerent pas les mains, me repreſentant la pauvreté du païs, qui étoit encore plus en état d'entretenir des troupes que de donner l'argent. Eh bien, Meſſieurs, lui dis-je, il n'en faut plus parler; cependant il s'agit de rendre ailleurs un ſervice très-conſiderable au

Roi,

Roi, & fort grand encore à vous-même. Vous
1652. savez de quelle conséquence vous est la prise de Monrond, elle éloigne de vous la guerre, qui sera toûjours à vos portes tant que cette place sera entre les mains des ennemis. J'ai été averti par des gens qui étoient du Conseil de guerre de M. le Prince, qu'il a détaché cinq cens chevaux de son armée, qui doivent joindre tout ce que Messieurs de S. Geran, de Colligni, de Levi, & de Valancé pourront avoir de Noblesse & d'Infanterie pour faire lever le Siege de Monrond. Vous savez encore que cette place se doit rendre le premier de Septembre prochain si elle n'est secourue entre-ci & ce tems-là. Il me faut quatre jours pour assembler tout le reste de la Noblesse, ce ne sera plus que huit jours que nous aurons à fatiguer: c'est peu de chose, Messieurs, en comparaison de l'avantage que nous en retirerons & du service que nous allons rendre. Je ne pense pas avoir besoin de l'autorité que j'ai entre les mains pour vous y obliger; c'est assez de proposer à des gens de naissance & d'honneur comme vous, une action où il y a de la gloire à acquerir, (sans parler de votre interêt) pour vous engager à l'entreprendre.

Ils me dirent tous d'une voix qu'ils étoient prêts à me suivre par tout. Je fis donc en même tems écrire des Lettres circulaires au reste de la Noblesse, par lesquelles je leur ordonnois de se trouver le 23. d'Août, de bon matin, à Neronde, à cinq lieues de la Charité, sur le chemin de Monrond, & je chargeai ceux qui étoient à Nevers; l'un de cinq, l'autre de huit, l'autre de dix Lettres, pour les rendre à leurs voisins.

Ce-

Cependant je m'en retournai à la Charité, où en arrivant je reçus une Dépêche du Roi & deux Lettres du Comte de Paluau. 1652.

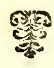
„ MOnsieur le Comte de Bussy Rabutin, „ Ma dépêche du 21. du mois passé, & „ les copies imprimées dont je l'accompagnois, „ vous auront appris bien particulierement l'é- „ tat des affaires presentes; l'oppression où les „ Rebelles ont reduit ma bonne Ville de Paris, „ & ce que j'ai résolu pour arrêter la suite de „ leurs mauvais desseins Je veux croire que „ pour prevenir leurs artifices, & pour empê- „ cher qu'ils ne produisent aucunes émotions „ dans votre Gouvernement, contraires à mon „ service & au repos de mes Sujets, vous n'au- „ rez pas manqué de leur communiquer la con- „ noissance que je vous en ai donnée: les taxes „ qu'ils prétendent d'exiger des Bourgeois de „ ma Ville de Paris pour la subsistance des trou- „ pes Espagnoles qu'ils ont aux environs; les „ violences qu'ils exercent sur les Magistrats de „ cette Ville, pour les rendre ministres des at- „ tentats qu'ils y commettent, & qui passent „ jusqu'à violer le respect qu'on doit au Palais „ où je fais ma demeure ordinaire, & à ven- „ dre au public les raretez que mon Cousin le „ Cardinal Mazarin avoit fait venir des païs „ étrangers, pour mon plaisir & pour l'orne- „ ment des Maisons Royales m'ont obligé à „ donner les Arrêts dont je vous envoye des „ copies, avec autant de la Declaration que „ j'ai fait expedier, pour transferer mon Par- „ lement de Paris en cette Ville, où il a déja „ tenu sa séance. A present que cette Compa- „ gnie peut sous mon autorité librement rendre

„ la

1652. „ la Justice à mes Sujets, & vaquer aux autres „ choses que j'aurai à desirer d'elle pour mon „ service, & pour le bien du public ; j'ai rai- „ son d'esperer que l'usurpation prétenduë par „ les factieux ne retournera qu'à leur confu- „ sion : & que Dieu secondant mes bonnes in- „ tentions, me donnera les moyens de surmon- „ ter toutes leurs pratiques, & de rétablir mal- „ gré eux la tranquillité dans mon Etat. C'est „ depuis ma derniere Dépêche ce qui s'est passé „ en ces quartiers, & ce que je desire que vous „ fassiez savoir à tous mes Sujets dans l'éten- „ duë de votre Charge ; que vous fassiez impri- „ mer de nouveau toutes ces copies, pour les „ distribuer par tout où votre pouvoir s'étend, „ & que vous apportiez tout ce qui dependra de „ votre autorité pour y entretenir la paix & la „ concorde ; & m'en remettant sur votre affec- „ tion, je ne vous en ferai cette Lettre plus ex- „ presse : cependant je prie Dieu qu'il vous ait, „ M. de Bussy Rabutin, en sa sainte garde. „ Ecrit à Pontoise le 9. d'Août 1652. *Signé*, „ LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité du Secretaire d'Etat la Vrilliere, & une Ordonnance du Roi à tous ses Sujets, de laisser librement aller & venir les denrées à Paris sans y apporter aucun obstacle.



Let-

Lettre du Comte de Paluau. 1652.

Au Camp devant Monrond ce 20. d'Août 1652.

MONSIEUR,

„ Je vous fuis trop obligé de la part que vous „ prenez à la prife de Monrond : outre que l'af„ fection que vous avez au fervice du Roi vous „ y oblige, je ne doute point que la bonté que „ vous avez toûjours euë pour moi n'augmente „ en quelque façon votre joye. Je vous affu„ re auffi, Monfieur, que tout ce qui vous re„ garde m'eft très-confiderable, & que je fuis, „ &c.

„ Je vous fupplie de tout mon cœur, puif„ qu'il vous plaît de prendre la peine de vous „ faire payer des deux mille livres de la Chari„ té; que ce foit avant que je marche pour aller „ à l'armée avec mes troupes, parce qu'à mon „ paffage je ne faurois m'empêcher de les faire „ payer & de loger chez eux avec beaucoup de „ confufion, ce que je ferai fort aife d'éviter, „ s'ils font leur devoir, particulierement par la „ confideration que j'ai de ce que vous y faites „ votre féjour. Cette raifon-là feule me feroit „ fort volontiers les exempter de toutes chofes „ fi le fonds qu'ils me doivent donner ne fe „ prenoit point fur les Tailles du Roi, lequel „ fonds, je vous affure, ne fuffira pas à me „ fortir de mes dettes en ce païs, duquel je fuis „ refolu de ne pas partir qu'elles ne foient acqui„ tées. Je vous prie de me faire favoir de vos „ nouvelles fur ce fujet devant la fin du mois,

„ après

1652. ,, après lequel je féparerai tous mes Regimens ,, dans tous les lieux qui n'auront point fatisfait ,, aux ordres du Roi.

A Saint Amand ce 20. d'Août après midi 1652.

MONSIEUR,

,, Je vous remercie de vos avis : j'ai envoyé ,, par avance à Sulli & à toutes les Villes de la ,, riviere de Loire. Je ne puis croire que le ,, Bofquet ait eû le fecret du Confeil, ni qu'il ,, puiffe rien paffer fur la Loire que je ne le fa- ,, che.

,, La précaution d'affembler la Nobleffe à la ,, Charité eft bonne : je vous prie de changer ,, celle d'envoyer en Berri les trois Compa- ,, gnies de votre Regiment : elles y pourroient ,, recevoir du déplaifir, ayant donné ordre que ,, s'il y entre des troupes, de les charger, fi ,, elles marchent fans mes ordres : joint que ,, le Regiment de la Reine que j'y envoye a le ,, même ordre.

,, Je vous affure que ce fecours eft fort imagi- ,, naire, & que s'il vient il fera battu. Je fuis, &c.

Cette Lettre me parut mal-honnête, & me donna du chagrin. J'y fis cette réponfe à l'heure même.

A la Charité ce 20. d'Août 1652.

MONSIEUR,

,, Je m'étonne que vous doutiez que le Bof-

,, quet

„ quet ait eû le ſecret du Conſeil de guerre
„ de M. le Prince, ſur l'avis que je vous ai 1652.
„ donné : je ne voi pas qu'un Maréchal de
„ camp ne puiſſe ſavoir un détachement de
„ l'armée. Je croi comme vous que ſi ce ſe-
„ cours vient, il ſera battu, mais je croi que
„ pour le battre il ne faut pas trop croire qu'il
„ ſoit imaginaire.

„ Puiſque vous avez envoyé le Regiment de
„ la Reine à Sulli, je n'y enverrai pas mes trois
„ Compagnies de Cavalerie.

„ Je ſai aſſez bien vivre pour ne pas donner
„ d'ordre dans un Gouvernement qui n'eſt pas
„ le mien, & à plus forte raiſon quand c'eſt ce-
„ lui d'une perſonne avec qui j'ai vécu comme
„ j'ai fait avec vous ; mais je vous avoüë,
„ Monſieur, que je ne ſerois pas aſſez ſcrupu-
„ leux en cette matiere, pour laiſſer ſecourir
„ Monrond, de peur que vous ne trouvaſſiez
„ mauvais que j'euſſe fait marcher en Berri des
„ troupes ſans vos ordres. J'aurois commencé
„ par ſervir le Roi & vous-même, & en vous
„ en donnant avis, je vous en aurois fait un
„ compliment. Je ſuis, &c.

Trois jours après je partis de la Charité, & je me rendis à Neronde au jour nommé, & pendant que j'y attendois ma Nobleſſe & mes trois Compagnies de Cavalerie, j'écrivis par un de mes Gardes au Comte de Paluau pour lui donner avis de ma marche. Une heure après Fortileſſe, Capitaine de ſes Gardes, me rendit cette Lettre de lui.

1652. *Au Camp de Monrond ce 23. d'Août 1652.*

MONSIEUR,

„ J'ai avis certain par un courier du Gouver-
„ neur de Gergeau que les ennemis ont passé à
„ Château-neuf sur Loire quatre cens chevaux
„ pour secourir Monrond : je vous supplie de
„ marcher ici avec vos trois Compagnies &
„ l'emploi de la Noblesse si votre santé vous le
„ permet, ou de me les envoyer si vous ne pou-
„ vez venir. Je me prepare à les bien recevoir.
„ Si vous êtes de la partie, je m'en estimerai
„ beaucoup plus fort par l'amitié & la confian-
„ ce que j'ai en vous. Je suis, &c.

Comme Fortilesse ne retournoit pas à Monrond, & qu'il alloit à la Cour, je ne fis point de réponse au Comte de Paluau, à qui aussibien je venois d'écrire; mais j'écrivis au Cardinal & au Secretaire d'Etat le Tellier, ce que j'allois faire ; & entre autres choses je mandai à celui-ci, qu'il voyoit bien maintenant que ce n'étoit pas sans raison que j'avois gardé les trois Compagnies de mon Regiment de Cavalerie dans le Nivernois, puis qu'outre le respect dans lequel elles avoient tenu les brouillons du voisinage, elles ne m'avoient encore pas peu servi à faire qu'aucun Gentilhomme de la Province, n'osât refuser de me suivre en cette rencontre.

Ma Dépêche étant achevée, & Fortilesse parti, je m'allai promener à pied hors du village avec quelques-uns des principaux de la Noblesse, pour donner le loisir au reste d'arriver

au

au rendez-vous. En regardant le païs qui eſt aſſez découvert en cet endroit, je vis des troupes défiler ſur une hauteur à demie lieuë de Neronde; & comme nous raiſonnions ſur ce que ce pouvoit être, un païſan qui venoit de ce côté-là, me dit que c'étoient les troupes du Prince de Condé qui alloient pour ſecourir Monrond. Que ce Bourg-là ſur cette hauteur étoit à lui, & s'appelloit Montfaucon. Cela me ſurprit un peu, parce que j'avois fait mon compte que les ennemis paſſant la Loire à Château-neuf ou à Sulli, laiſſeroient Bourges à main gauche, & en effet c'étoit leur droit chemin; mais je ſus depuis, que pour favoriſer la levée de bouclier de S. Geran, de Colligni, de Levi, & de Valancé, ils avoient voulu s'approcher du Bourbonnois. Cependant je fis promptement monter à cheval, & je trouvai plus à propos de haſarder de faire prendre dix ou douze Gentilshommes qui me manquoient, que la défaite de tout ce que j'avois de troupes en les attendant. Veritablement il y avoit un grand marais entre les ennemis & moi, mais on le paſſoit à la tête à un petit quart de lieue; & ſi quatre cens chevaux de vieilles troupes fuſſent tombez ſur les bras de cinquante Nobles, qui ne ſavent ce que c'eſt que de combattre en eſcadron, & de quatre-vingt Maîtres de nouvelles troupes, j'euſſe fort mal paſſé mon tems. Je marchai donc le droit chemin tant que les ennemis me purent voir; & comme je fus hors de leur vuë, je pris fort ſur la gauche; & étant arrivé à l'entrée de la nuit à Banegon, je fis rompre les ponts qu'il y a ſur un marais, après que je l'eûs paſſé: le reſte de la Nobleſſe me joignit avant la nuit, à la reſerve de quatre Gentilshommes

1652.

hommes que les ennemis prirent, & que Briord
1652. me renvoya civilement au Camp de Monrond deux jours après.

En arrivant à Banegon, j'envoyai un Garde au Comte de Paluau, par lequel je lui écrivis, que j'y étois, & que j'y pafferois la nuit pour ne pas rebuter ma Nobleffe par trop de fatigue. Deux heures après un de fes Gardes m'apporta cette Lettre de lui.

Au Camp devant Monrond ce 24. *d'Août à une heure après minuit* 1652.

MONSIEUR,

„ Je fuis fort aife de vous favoir fi proche du „ Camp, je vous prie de ne point perdre de „ tems pour vous y rendre: j'avois peur que les „ ennemis ne vous euffent rencontré: le plûtôt „ marcher eft le meilleur. J'ai un parti fur eux „ de vingt chevaux très-bien commandez. En- „ voyez par avance afin que l'on marque le „ Camp à vos troupes. Je fuis avec paffion, &c.

Je renvoyai le Garde auffi-tôt avec un Officier de Cavalerie par lequel je fis cette réponfe à Paluau.

A Banegon ce 24. *d'Août à trois heures du matin* 1652.

MONSIEUR,

„ Vous croyez bien maintenant que le Bof- „ quet favoit le fecret du Confeil de guerre des „ ennemis.

„ Au

„ Au reste quelque raison que j'aye de ména- ——
„ ger ma Noblesse, je les aurois fait marcher 1652.
„ toute la nuit, si je n'étois posté le plus sûre-
„ ment du monde. Fiez-vous en à moi, je
„ vous les ferai tous voir dans quatre heures,
„ fort gaillards & fort disposez à vous servir
„ aussi-bien que leur Lieutenant de Roi. Je
„ vous conterai le malheur qui a pensé nous ar-
„ river. Je suis,

Un moment après avoir écrit cette Lettre je montai à cheval & j'arrivai à Monrond sur les six heures du matin du 24. d'Août avec cinq escadrons; savoir deux de Noblesse de soixante & quinze Maîtres chacun: deux de leurs valets, qui avoient chacun un fusil ou un mousqueton, de soixante Maîtres chacun, & de celui de mes trois Compagnies qui etoit de quatre-vingts Maîtres: tout cela faisoit deux cens quatre-vingts-dix chevaux.

Le Comte de Paluau vint une demie lieuë au-devant de moi, & après m'avoir embrassé de tout son cœur, il fit un petit compliment à la Noblesse fort joli, comme il savoit très-bien faire, & ensuite nous marchâmes à un poste qu'il me donna à garder sur la riviere de Marmande, près des Capucins de Saint Amand.

Il ne faut pas demander si je fus le bien venu dans le Camp; les troupes s'attendoient à être attaquées, & on a beaucoup d'amitié pour les gens qui viennent à notre secours à la veille d'un combat.

Le lendemain 25. d'Août sur les cinq heures du matin, le Comte de Paluau me manda que les ennemis paroissoient de son côté: je laissai ma Cavalerie à son poste, & je courus à lui. Je

le trouvai ſur une hauteur à gauche du parc de
1652. Monrond, dans des vignes, avec le Regiment d'Infanterie d'Anjou & le mien, & quatre pieces de canon. Les ennemis partoient d'une autre éminence à demie lieuë de nous, la riviere du Cher entre-deux, & marchoient à cette riviere avec huit eſcadrons de cent Maîtres chacun ou environ. Ils avoient quelque deux cens Mouſquetaires en quatre pelotons; nous n'avions point de lignes, mais nos poſtes étoient naturellement ſi bons, qu'avec ce que nous y avions ajoûté de travail, ils étoient admirables. Le côté le plus acceſſible étoit une montagne de vignes toute coupée de foſſez; & dans des avenuës qui étoient des chemins étroits & fort creux, on avoit abbatu des arbres, & par tout il y avoit de petits corps de garde d'Infanterie.

Briord avoit bien reconnu l'impoſſibilité de nous forcer, mais il avoit à répondre au Prince de Condé qui étoit un Capitaine délicat au dernier point ſur la valeur, & auquel outre cela, le chagrin de la perte de ſa place auroit fait dire qu'on nous auroit battus ſi l'on nous avoit attaquez: lui qui étoit auſſi un fort brave homme, paſſa donc le Cher avec ſes troupes, & après s'être fait tuer vingt-cinq ou trente hommes & quelques chevaux, pour acte de ſes diligences, en venant tirer le coup de piſtolet aux premiers corps de Garde de notre Infanterie, il ſe retira à cette hauteur dont il étoit parti le matin. Il y fut encore le reſte du jour; & le lendemain 26. d'Août 1652. il en repartit & regagna en diligence la riviere de Loire: les Nobles auxiliaires des ennemis s'étant retirez chacun chez ſoi.

Six

Six heures après que Briord eut fait cette espece d'attaque le 25. d'Août 1652. deux Officiers vinrent trouver le Comte de Paluau de la part du Vicomte de Monbas, Mestre de camp du Regiment Royal de Cavalerie, & pour lors Lieutenant General, qui avoit été détaché de l'armée du Roi avec cinq cens chevaux, sur l'avis qu'avoit eû le Marêchal de Turenne du détachement de Briord : ces deux Officiers venoient demander au Comte de Paluau l'endroit où il vouloit camper ses troupes, mais les trouvant alors inutiles, il les laissa à Charenton petite ville à deux lieuës de Monrond. 1652.

Le 26. d'Août Monbas & Ciron Marêchal de Camp sous lui, étant arrivez de leurs quartiers chez le Comte de Paluau où j'étois, & ayant appris que les ennemis étoient partis dès la pointe du jour pour regagner la riviere de Loire, nous proposerent de les suivre avec toute notre Cavalerie & la leur. Le Comte de Paluau leur répondit qu'il vouloit prendre Monrond, qu'il periroit ou qu'il empêcheroit qu'il ne fût secouru, mais qu'il ne feroit pas un pas hors de son poste qu'il ne fût maître de la place.

Pour moi je leur dis que j'étois venu avec un corps de Noblesse & trois Compagnies de Cavalerie nouvelle, pour empêcher que Monrond ne fût secouru ; que je n'avois demandé que cela à ma Noblesse, & que je lui tiendrois parole ; que pour eux ils pourroient bien battre avec cinq cens chevaux de vieilles troupes qu'ils avoient, cinq cens chevaux qui faisoient retraite, & que je ne balancerois pas un moment à les suivre si j'étois à leur place. Ils s'en excuserent sur la lassitude de leurs troupes, mais je croi qu'ils ne nous avoient fait cette proposition que pour

1652. se faire de fête, & croyant bien que nous ne l'accepterions pas, parce qu'elle n'étoit pas raisonnable. Le lendemain 27. d'Août je congediai ma Noblesse avec mille remercimens & promesses de rendre témoignage au Roi du service qu'ils venoient de rendre, & moi j'attendis au Camp le premier de Septembre.

Le Comte de Paluau sachant que je voulois aller à la Cour, me proposa d'y porter la nouvelle de la prise de Monrond, dont je fus fort aise.

Je retournai donc le second de Septembre à la Charité; & comme j'y séjournois le troisiéme pour mettre ordre à mon voyage, & pour en laisser dans la Province pendant mon absence, je reçus un gros paquet du Roi, dans lequel étoient beaucoup de libelles, avec cette Lettre de Sa Majesté.

„ MOnsieur de Bussy Rabutin, Je vous „ ai fait savoir ce qui s'est passé de plus „ considerable depuis les presens mouvemens; „ à present je vous dirai que ma Cour de Parlement de Paris transferée à Pontoise, „ m'ayant fait instance pour l'éloignement de „ mon Cousin le Cardinal Mazarin, comme „ d'un remede necessaire pour ôter aux factieux „ le prétexte de leur rebellion, j'ai bien voulu „ y donner les mains par les motifs & considerations que vous avez vûës bien particulierement expliquées, par la réponse que j'ai faite à madite Cour: ensuite de quoi mon Cousin est parti d'auprès de moi le 19. du mois „ present, après m'en avoir demandé de nouveau très-instamment la permission: bien „ que la satisfaction entiere que j'avois de ses „ ser-

„ services & de sa conduite, me donnât tout
„ sujet de le retenir, ainsi que de le proteger, 1652.
„ comme je suis resolu de faire, tant en sa per-
„ sonne qu'en ses biens, & en tout ce qui lui
„ appartient. Mais je me suis disposé à tout ce
„ que j'ai estimé pouvoir contribuer au repos de
„ mon Royaume, & pour cette même fin j'ai
„ donné ma Declaration du mois present,
„ d'oubli general de tout ce qui s'est passé dans
„ ces derniers troubles, avec revocation de
„ mes Declarations données depuis le premier
„ de Fevrier 1651. & de tout ce qui s'en est en-
„ suivi. Ce que j'ai fait dans un tems auquel
„ chacun a vû que les Espagnols n'ont pu faire
„ joindre aux troupes des Princes le secours
„ qu'ils leur promettent depuis trois mois, &
„ pour la jonction duquel ils avoient fait avan-
„ cer sur mes frontieres toutes les forces qu'ils
„ ont dans les Païs-bas, lesquelles ils en ont à
„ present retirées; qu'ils n'ont tiré aucun de tous
„ les avantages qu'ils s'étoient promis de l'ar-
„ mée de Lorraine; que d'ailleurs le parti des-
„ dits Princes s'est notablement affoibli, non
„ seulement parce que leurs troupes qu'ils ont
„ toujours aux environs de ma bonne ville de
„ Paris se trouvent reduites à un petit nombre,
„ mais par la haine que l'assassinat & l'incen-
„ die commis contre l'Hôtel de madite Ville
„ le 4. de Juillet dernier, ont fait concevoir
„ contre leur faction, & qu'en vain ils ont tra-
„ vaillé jusqu'à present, soit pour établir leur
„ prétenduë autorité sous des titres sans fonde-
„ ment qu'il n'appartient qu'à moi de donner,
„ soit pour tirer de l'argent du general & des
„ particuliers de madite Ville, qui font con-
„ noître par toutes leurs paroles & actions qu'ils

1652. „ n'ont dans le cœur que l'obéïſſançe & l'affec-
„ tion vers moi, & qu'ils ſupportent avec gran-
„ de impatience l'uſurpation de mon autorité,
„ ainſi que les ravages qui ſe font par les trou-
„ pes deſdits Princes aux environs de madite
„ Ville. Si bien que l'on peut facilement ju-
„ ger que rien ne m'a obligé de condeſcendre
„ aux remontrances & ſupplications de madite
„ Cour de Parlement transferé à Pontoiſe, &
„ à uſer de ma clemence envers ceux qui m'ont
„ ſi grievement offenſé, tant en ce qui regarde
„ mon autorité, qu'aux outrages & violences
„ qu'ils ont faites à mes ſerviteurs & Officiers,
„ que le vif ſentiment que j'ai des miſeres pu-
„ bliques, avec un deſir ſincere que j'ai de dé-
„ charger la Capitale de mon Royaume du far-
„ deau inſupportable des diverſes troupes qui
„ l'environnent ; & de délivrer par tout des
„ maux de la guerre ceux qui n'ont point d'autre
„ part à la rebellion que de ſouffrir les peines &
„ les deſordres qu'elle a cauſez : ſouhaittant
„ auſſi très-ardemment d'employer tous les mo-
„ yens qui ſont en mon pouvoir pour parvenir à
„ la paix generale, après avoir fait tout ce qui
„ dépend de moi pour donner le calme à mon
„ Royaume; ſur quoi j'ai deſiré de vous infor-
„ mer de l'état des choſes & de mon intention,
„ afin que vous en donniez part à tous mes Su-
„ jets de l'étenduë de votre Gouvernement, &
„ qu'étant comme ils ſont dans l'obéïſſance, ils
„ y ſoient de plus en plus confirmez. Ce que
„ me promettant de vos ſoins & de votre affec-
„ tion accoutumée, pour tout ce qui regarde le
„ bien de mon ſervice, je ne vous ferai la pre-
„ ſente plus longue, que pour prier Dieu qu'il
„ vous ait, Monſieur de Buſſy Rabutin, en ſa
ſainte

„ ſainte garde. Ecrit à Compiegne le dernier
„ d'Août 1652. *Signé*, LOUIS. 1652.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Après avoir lû tous ces imprimez, je laiſſai ordre qu'on publiât l'amniſtie à Nevers & dans toutes les bonnes Villes de la Province, & le matin du 4. de Septembre je partis de la Charité ſur des chevaux de poſte, & je m'en allai à Villeneuve Saint Georges où je trouvai l'armée du Roi commandée par les Marêchaux de Turenne & de la Ferté Seneterre. Je n'avois pris avec moi que Corbinelli que je laiſſai fort malade à Corbeil ; de ſorte que j'arrivai à l'armée avec un poſtillon pour tout équipage. Le Marêchal de Turenne me donna un lit ce ſoir-là, & le lendemain comme je m'informois de quelle maniere je pourrois joindre la Cour qui étoit à Compiegne, les ennemis ſe vinrent camper à la vuë de l'armée du Roi, Grosbois à leur dos, & là ſe retrancherent en arrivant.

Le Marêchal de Turenne dont la gauche étoit aux Fourches de Villeneuve, ſe trouvant ſerré dans l'angle des rivieres de Seine & d'Yonne, prévit auſſi-tôt la délicateſſe de ſon poſte & là-deſſus il me demanda pluſieurs fois quand je croyois que les troupes de Monrond le pourroient joindre. Je lui dis que je ne penſois pas qu'elles ſe hâtaſſent fort : & comme il me parut que cela lui faiſoit de la peine, je lui offris de les aller faire partir, & marcher en diligence, pourvû qu'il voulût faire tenir à la Cour le paquet du Comte de Paluau. Il me le promit, en m'aſſurant qu'il manderoit que je le lui avois remis pour rendre un plus grand ſervice au Roi, & me pria de faire tenir, en chemin faiſant, à Poillac.

1652. Capitaine aux Gardes & Marêchal de Camp, commandant douze cens hommes de pied entre Seine & Yonne, un ordre pour le venir joindre.

Ce qui m'obligea de faire cette offre au Marêchal de Turenne, fut la seule envie de gagner son amitié par un service considerable, & celuici l'étoit effectivement.

Etant arrivé à la Charité, j'envoyai aussi-tôt au Chevalier de Baradas le double de l'ordre du Marêchal de Turenne, & je lui écrivis qu'il pouvoit être à l'armée un tel jour, que je l'allois mander au Marêchal, & qu'au reste il étoit d'une extrême consequence au service du Roi qu'il joignît promptement l'armée qui étoit en presence des ennemis. Cela fit hâter le Chevalier qui fut à jour nommé à Corbeil, où le Marêchal de Turenne le laissa avec ses troupes pour l'escorte des fourrages.

Pour le Comte de Paluau il demeura à Monrond par ordre de la Cour, pour travailler à la démolition de la place.

Je quittai dans ce tems-là la Charité & je retournai demeurer à Nevers, où je reçus cette Lettre du Cardinal Mazarin.

A Sedan le 9. de Septembre 1652.

MONSIEUR,

„ Je n'ai pas été surpris de voir les soins que
„ vous avez pris pour empêcher le secours de
„ Monrond, ayant reconnu en d'autres ren-
„ contres que votre zèle vous fait aller au-de-
„ vant de tout ce que vous jugez être du service
„ du Roi. Je ne doute point que Sa Majesté
„ n'en

„ n'en ait beaucoup de reconnoiſſance, & quand
„ je pourrai contribuer à vous en faire reſſen- 1652.
„ tir les effets, vous éprouverez que je ſuis
„ veritablement,

MONSIEUR,

Vôtre très-affectionné ſerviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

Le même jour que je reçus cette Lettre, je reçus celle-ci de Marigni, un de mes amis de la Maiſon du Prince de Condé.

A Paris ce 18. *de Septembre* 1652.

„ JE ſuis trop votre ſerviteur, Monſieur,
„ pour ne vous pas donner avis de ce que je
„ ſai qui vous regarde. On a dit à Monſei-
„ gneur, que ſans vous Monrond auroit été
„ ſecouru, & j'ai bien vû qu'il le croyoit: car
„ il a témoigné de la chaleur contre vous. Il
„ dit que vous pouviez ſervir le Roi, ſans vous
„ attacher ſi fort que vous avez fait au Mazarin
„ ſon ennemi declaré, & qu'il s'en ſouviendroit
„ un jour. En effet, vous voulez bien que je
„ vous diſe, Monſieur, que vous deviez con-
„ ſiderer que le Cardinal n'aura qu'un tems, &
„ que Son Alteſſe durera toûjours par lui ou
„ par ſa famille.

MARIGNI.

Je lui fis auſſi-tôt cette réponſe.

„ ON me fait trop d'honneur dans votre
„ parti, Monſieur, de croire que j'aye em-
„ pêché Monrond d'être ſecouru; cette gloire

„ n'eſt dûë qu'à M. de Paluau. Je ne vous dis
1652. „ pas cela pour m'excuſer auprès de M. le Prin-
„ ce, auquel, hors l'intérêt du ſervice du Roi,
„ je dois toute ſorte de reſpects ; c'eſt ſeulement
„ par la raiſon qu'il faut rendre à Ceſar ce qui
„ appartient à Ceſar.

„ Au reſte quelque créance que j'aye en vous,
„ j'ai de la peine à me perſuader que Son Alteſ-
„ ſe, pleine de raiſon comme elle eſt, trouve
„ mauvais que je faſſe mon devoir dans la der-
„ niere regularité. Je vous le dis franchement,
„ Monſieur, je n'entens point les ménagemens
„ en matiere de guerre, & j'ai dans la tête que
„ les tiédes ne gagneront point le Royaume des
„ Cieux. Ce n'eſt pas que je ne parle toûjours
„ avec le reſpect que je dois à la perſonne de
„ M. le Prince, mais ſi après cela je ſuis aſſez
„ malheureux pour qu'il ait du chagrin contre
„ moi, il m'eſtimera au moins s'il ne m'aime
„ pas.

„ Pour les conſiderations que vous me vou-
„ lez donner ſur l'avenir, elles ne m'empêche-
„ ront pas de croire que M. le Prince (quand
„ le Roi lui aura pardonné quelque jour) dira
„ comme Louïs XII. que le Roi de France ne
„ vange point les querelles du Duc d'Orleans.

Je me diſpoſai alors d'aller trouver le Cardinal hors de France ; & comme je me preparois à ce voyage, je reçus cette Lettre du Comte de Paluau, malade à Monrond.

A Monrond ce 8. de Septembre 1652.

MONSIEUR,

„ Le Sieur de la Marche qui conduit une re-
„ crûë

„ crûë de quinze ou vingt Maîtres du Regi- 1652.
„ ment Royal vous va trouver pour vous ſup-
„ plier de lui donner ordre dans votre Gouver-
„ nement de marcher avec les Compagnies de
„ la Guillotiere & de Sainte Suſanne, pour
„ marcher enſemble à l'armée que commande
„ M. le Marêchal de Turenne. Je vous prie
„ d'accorder audit Sieur de la Marche cet or-
„ dre, afin qu'ils puiſſent tous continuer leur
„ ronte avec plus de ſureté. Cependant je vous
„ aſſure que je ſuis de tout mon cœur, &c.

Après avoir fait ce que ſouhaitoit de moi le Comte de Paluau, je partis de Nevers le ſecond d'Octobre 1652. & je m'en allai paſſer à Troyes, à Châlons, à Retel, & de là à Sedan, où je reçus mille honneurs de Faber, qui en étoit Gouverneur, & qui depuis fut Marêchal de France. Après m'être repoſé un jour à Sedan, j'allai trouver le Cardinal à Bouillon. Il me reçut à bras ouverts : il me témoigna toute l'amitié dont il ſe pût aviſer ; me loüa extrémement ſur les ſervices que j'avois rendus, & me dit qu'il ſentoit juſqu'au fond du cœur (ce furent ſes mêmes mots) ce que j'avois fait pour lui. Je lui repondis que je n'étois pourtant pas encore bien content de moi là-deſſus ; que comme j'étois un de ſes derniers ſerviteurs, je m'étois propoſé de regagner l'ancienneté des autres par quelque choſe d'extraordinaire que je n'avois pas encore fait. En me parlant de Monrond, il me fit connoître qu'il n'étoit pas content du Comte de Paluau, me diſant qu'on avoit beau le preſſer de raſer cette place, qu'il differoit toûjours ſur de méchantes excuſes ; qu'il penſoit peut-être que cela le feroit plûtôt

tôt Marêchal de France, mais qu'il se trom-
1652. poit. J'excusai mon ami le mieux qu'il me fut possible. Je representai qu'il étoit malade, & qu'il avoit toutes les peines du monde d'avoir de la poudre pour faire sauter les bastions: & quoi que tout cela fût veritable je ne pûs jamais le persuader au Cardinal.

Une chose que j'admirai là, de sa Fortune; c'est qu'étant dans un petit Château au milieu des Ardennes avec un train fort médiocre, il gouvernoit l'Etat comme s'il eût été à la Cour, & l'on n'y faisoit pas une démarche tant soit peu considerable que sur ses résolutions.

Deux jours après il revint à Sedan où il reçut nouvelle de l'extrémité où étoit le Comte de Paluau, il me l'apprit; & sur cela je lui dis que si mon ami eût eû des enfans je n'aurois pas songé à profiter de ses dépouilles à leur préjudice, mais que n'ayant point d'heritier connu, je supliois très-humblement Son Eminence de me faire obtenir sa Charge de Mestre de camp general de la Cavalerie legere en cas de mort, & de prendre ma Lieutenance de Roi, dont il recompenseroit quelqu'un. Il m'en donna sa parole & me renvoya à la Cour avec mille assurances de la continuation de son amitié, en me disant que je lui serois plus necessaire là qu'auprès de lui. Je m'en revins passer à Launai chez le Grand-Prieur de France mon oncle, & de là à Paris où le Roi étoit rentré dês le mois d'Octobre. La Reine me fit l'honneur de me témoigner la satisfaction qu'elle avoit de mes services. & me traita le mieux du monde.

Quelques jours après je reçus cette Lettre du Roi.

Mon-

„ MOnsieur le Comte de Bussy, Ayant su 1652.
„ qu'une bonne partie de ma Noblesse du
„ Païs de Nivernois a monté à cheval & vous
„ a suivi pour s'opposer au secours que les fac-
„ tieux de mon Etat vouloient donner à Mon-
„ rond que je tenois assiegé il y avoit long-tems;
„ je vous ai bien voulu faire cette Lettre, pour
„ vous dire de témoigner en general & en par-
„ ticulier à ceux de madite Noblesse qui vous
„ ont si genereusement assisté en cette occasion,
„ le bon gré que je leur en sai, & que je les
„ convie de me continuer cette bonne volonté
„ lorsqu'il en sera besoin & que mes affaires le
„ requerront, les assurant que je conserverai
„ soigneusement la memoire de leurs services;
„ pour, aux occasions qui s'offriront pour leur
„ bien & avantages, leur donner des marques
„ de ma bienveillance. Sur ce, je prie Dieu
„ vous avoir, M. le Comte de Bussy, en sa
„ sainte garde. Ecrit à Paris le 2. Novembre
„ 1652. *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Je fis imprimer cette Lettre & je l'envoyai à ceux de la Noblesse de Nivernois qui m'avoient suivi contre le secours de Monrond.

Voilà comment je passai l'année 1652. avec beaucoup de gloire & peu de profit : car enfin depuis le mois d'Octobre 1651. que j'arrivai à Nevers, jusqu'en Octobre 1652. que j'en partis, je ne touchai rien de mes appointemens ni de ma pension : cependant je puis dire sans vanité, que j'y servis le Roi utilement, & qu'il ne se trouvera jamais personne dans un emploi considerable avec aussi peu de bien que j'avois

 &

1652. & autant d'ambition, avoir les mains plus nettes que moi, dans un tems comme celui-là, où la Cour même consentoit qu'en la servant on fit ses affaires.

ANN. 1653. Au commencement de l'année 1653. on dit à la Cour que le Cardinal Mazarin alloit rentrer en France. Sur ce bruit-là je fis dessein d'aller au devant de lui, & le croyant trouver tout au plus à Châlons en Champagne, je fis ce voyage dans mon carrosse: veritablement je me trouvai bien loin de mon compte. J'appris à Châlons qu'il étoit aux environs de Retel: je l'y allai trouver. Je ne sai si l'embarras des affaires qu'il avoit alors, ou si sa fortune plus assurée l'empêcha de me faire tant de caresses qu'à Bouillon; mais je ne fus pas content de la reception qu'il me fit. Il marchoit avec l'armée avec laquelle il alla assieger Château-Portien, qu'il prit en huit ou dix jours. Il n'y eût rien de considerable à ce Siege que la blessure d'un coup de mousquet à l'épaule du Comte de Saint Aignan.

De là nous allâmes passer à Reims & assieger Vervins qui ne dura que trois jours.

C'étoit en Janvier 1653. que nous faisions ces expeditions par un froid insupportable.

L'Abbé Fouquet, qui a fait tant de bruit à la Cour, & moi fimes connoissance & amitié en ce voyage: & ce fut alors qu'il fit Nicolas Fouquet son frere Surintendant des Finances par la mort de la Vieuville.

Après la prise de Vervins, le Cardinal voulut retourner à la Cour; il prit son chemin par Laon, par Soissons, & par Nanteuil, & rentra à Paris le 2. de Fevrier 1653. Le Roi alla au-devant de lui jusqu'au Bourget.

Ce

Ce fut alors que commença le grand crédit qu'il eût depuis & qui dura jusqu'à sa mort. La 1653.
guerre civile éteinte ; le Duc d'Orleans retiré à Blois ; le Prince de Condé hors de France, lié avec les Espagnols ; tout cela lui donnoit les coudées franches, les Courtisans & les peuples avoient du respect pour une fortune qui avoit surmonté tant d'obstacles, & sa faveur (comme un torrent qui après avoir été retenu quelque tems auroit rompu sa digue) se débordoit avec plus de violence que si elle avoit toûjours eû son cours.

Dans ce tems-là Favieres, ce Noble de qui j'avois pris le Château dans la Puisaye l'année d'auparavant, m'envoya appeller en duel par Bonvillette Capitaine au Regiment de Picardie, prétendant que mon Regiment de Cavalerie lui avoit pris quelques chevaux. Je me servis de François d'Aubusson, depuis Duc de la Feuillade, avec lequel j'avois fait amitié au voyage de Château Portien, mais cette querelle ayant fait du bruit, le Maréchal de Grammont m'envoya un garde. Je donnai charge à la Feuillade d'en aller avertir Favieres, & de lui dire que s'il vouloit, quelques jours après l'accommodement fait par le Maréchal, nous nous battrions sous d'autres prétextes. Je ne sai s'il s'acquita de cette commission, mais je n'en ouïs plus parler, & le Maréchal nous accommoda, à condition que je ferois rendre les chevaux à Favieres lorsqu'il les reconnoitroit dans mes troupes.

Quelque tems après le retour du Cardinal, le Marquis de S. André Monbrun se voulant defaire du Gouvernement du Nivernois, que le Duc de Mantouë lui avoit vendu en 1650. j'en

j'en eûs l'agrément de la Cour après en avoir
1653. traité avec lui à soixante mille écus ; mais la Princesse Palatine Anne de Gonzagues qui ne m'aimoit pas, obligea la Reine d'arrêter mon affaire. Cependant le Cardinal regagna la Reine, en sorte qu'elle ne s'y opposoit plus, lorsque la Palatine fit intervenir Priandi Agent de Mantouë, qui dit au Cardinal que son Maître souhaitoit que le Marquis de S. André gardât le Gouvernement. Le Cardinal me dit l'opposition de Priandi, que cela arrivoit dans une fâcheuse conjoncture, parce qu'on avoit affaire du Duc de Mantouë; mais que si-tôt, que le Plessis-Bezançon qu'on lui avoit envoyé, auroit fini sa negociation d'une façon ou d'autre, le Roi ne s'arrêteroit plus à cette opposition, & que je serois reçu en cette charge. Je lui répondis que c'étoit la Palatine qui faisoit agir Priandi de son mouvement, & que s'il plaisoit à Son Eminence de me faire donner des passeports, j'enverrois un courier au Duc de Mantouë qui me rapporteroit son consentement. Le Cardinal m'accorda ce que je lui demandois, j'envoyai Ravisi mon Secretaire en Italie; le Duc de Mantouë lui donna une depêche telle que je la pouvois souhaiter ; mais il n'étoit pas encore parti de cette Cour-là, lorsqu'un Courrier de la Palatine y arriva. Veritablement le Conseil de Mantouë ayant vû ce qu'elle écrivoit au Prince son neveu, il envoya dire à Ravisi qu'il avoit quelque chose à ajoûter à sa depéche, & l'ayant reprise, il m'en fit une autre par laquelle il me refusa le plus honnêtement qu'il put, me mandant que son intention avoit été, en vendant le Gouvernement de Nivernois au Marquis de S. André Monbrun, qu'il ne s'en dé-

défit pas, & que s'il y consentoit jamais, ce seroit en ma faveur. 1653.

Dans ce tems-là, le Comte de Paluau devenu Maréchal de France sous le nom de Clerambaut, se voulut défaire de sa Charge de Mestre de Camp General de la Cavalerie legere, beaucoup de gens de qualité & de mérite en demanderent l'agrément. Le Roi me fit l'honneur de m'en donner la préference. J'en donnai quatre-vingt-dix mille écus au Maréchal, & lorsque je remerciai Sa Majesté; la Reine & le Cardinal presens: celui-ci lui dit que j'avois fort bien servi toute ma vie, particulierement dans cette derniere guerre, & la Reine ajoûta que personne ne feroit mieux que moi la Charge où j'allois entrer.

La Charge de Mestre de Camp General de la Cavalerie de France, est une des plus belles Charges de la guerre; & quoi qu'un Maréchal de Camp la commande, & qu'il commande même celle de Colonel, cela ne diminuë rien de leur beauté, parce que ce sont des Charges, & que Maréchal de Camp n'est qu'une commission.

Ce qui rend encore considerable la Charge de Mestre de Camp General, c'est qu'elle est unique, & que celle de Colonel de la Cavalerie qui est au-dessus d'elle, étant d'ordinaire entre les mains de personnes de qui la fortune est faite, ne lui ôte pas le commandement particulier de la Cavalerie dans la premiere armée, au moins de mon tems. La seule chose qui me paroît desagreable en cette Charge, c'est que le Mestre de Camp General fait serment entre les mains du Colonel: je m'en étonne; car les Lieutenans de Roi de Provinces, prêtent serment entre

tre les mains du Roi ; cependant leurs Charges
1653. ne ſont pas à beaucoup près de la conſideration & de la grandeur de celle de Meſtre de Camp General ; mais pour faire voir la beauté de cette Charge, j'en veux écrire la fonction & parler même de celle de Colonel & de la Cavalerie legere en general.

TRAITÉ

De la Cavalerie legere de France.

L'Origine de la Cavalerie legere eſt venuë en France du tems de Charles VIII. lorſqu'il paſſa en Italie, où un Seigneur Albanois nommé Georges Caſtriot le vint joindre & lui amena quatre cens lances Moreſques, qui depuis ont été appellées *coupies neuves*, & plus longues que celles que portoient les Gendarmes François. Les Hongrois s'en ſervoient encore il y a 60. ans.

Ces Cavaliers s'appelloient Stradiots de *ſtrada*, c'eſt-à-dire *chemin*, parce que leur principale fonction étoit de battre l'eſtrade, ce qui ſe dit encore, & c'eſt pour tenir l'armée avertie de tout ce qui lui peut tomber ſur les bras, ſoit pour un combat general ou ſeulement pour enlever un quartier.

Georges Caſtriot ayant quitté le Duc de Mantouë (qui pour lors n'avoit que le titre de Marquis) ſe donna au Roi, lui demanda le commandement de la Cavalerie, l'obtint & en augmenta le corps qui fut de mille chevaux.

Le Marquis de Mantouë quittant le parti du Roi pour ſuivre celui du Pape Jules & des Veni-

nitiens, les François qui courent volontiers aux choſes nouvelles, leſquelles pour changer de 1653. nom leur ſemblent être plus avantageuſes au ſervice, donnerent un nom à ce corps de Cavalerie & l'appellerent *Cavalerie legere.*

Sous le Regne de Henri II. il y avoit en chaque armée un Commandant de la Cavalerie ſous le titre de General, & un Meſtre de Camp General ſous lui. Ce n'étoient point alors des Charges, ce n'étoient que des commiſſions.

En 1548. Charles de Coſſé étoit General de la Cavalerie legere.

En 1550. ce même Charles de Coſſé devenu Maréchal de France, & commandant en Piedmont les armées du Roi, M. d'Aumale frere du Duc de Guiſe y étoit General de la Cavalerie legere.

En 1552. Henri II. marchant en Allemagne avec cette grande armée qui prit Metz, M. d'Aumale y étoit General de la Cavalerie legere, & Eſgulli Meſtre de Camp General ſous lui, juſqu'à ce qu'ayant été défaits près du Pont S. Vincent par le Marquis Albert de Brandebourg & faits priſonniers tous deux, l'on fit M. de Nemours General de la Cavalerie legere, qui le fut juſqu'en 1553. que le Roi refit une grande armée après la priſe de Terouanne & de Heſdin par l'Empereur; & dans cette armée M. de Sanſac fut General de la Cavalerie legere.

En 1554. ce même Roi ayant fait trois armées, la plus grande fut commandée par le Connêtable Anne de Montmorenci, dans laquelle M. d'Aumale fut General de la Cavalerie.

L'autre fut commandée par M. de Nevers, dans laquelle Louïs de Bourbon Prince de Condé fut General de la Cavalerie.

La

—— La troisiéme fut commandée par le Prince de
1653. la Roche-sur Yon, dans laquelle Sansac fut General de la Cavalerie.

En 1555. M. de Nevers commanda une armée en Champagne, le Marquis d'Elbeuf frere du Duc de Guise fut General de la Cavalerie de cette armée, & Sansac Mestre de Camp General sous lui; celui-ci commanda la Cavalerie au grand Convoi de Marienbourg.

En 1557. Louïs de Bourbon Prince de Condé fut General de la Cavalerie à la Bataille de S. Quentin.

En 1557. à la prise de Calais M. de Nemours fut General de la Cavalerie, & le fut jusqu'en 1558. que se fit la paix.

Sous Charles IX on fit deux Colonels de la Cavalerie; l'un delà les Monts qui fut M. Danville, depuis Connêtable, Henri de Montmorenci; M. de la Guiche qui fut depuis Grand Maître de l'Artillerie, fut fait Mestre de Camp General sous M. Danville.

Le Sieur **** fut fait Lieutenant Colonel de la Cavalerie delà les Monts.

Et le Capitaine Malateste Italien fut fait Maréchal des Logis General de la Cavalerie delà les Monts.

Le Duc de Nemours fut fait Colonel de la Cavalerie deça les Monts; & l'on fit Mestre de Camp General sous lui, M. de la Valette, pere du Duc d'Epernon favori.

Le Sieur du Mai estimé le meilleur Capitaine de Cavalerie de son tems, fut fait Lieutenant Colonel de la Cavalerie deçà les Monts.

Et le Sieur Pierre Paul Tousain Italien fut fait Maréchal des Logis General de la Cavalerie deçà les Monts.

Après

Après la mort de M. de Nemours, M. d'Aumale exerça la charge de Colonel deçà les Monts, & après lui M. de la Guiche; tous deux jusqu'à ce que le jeune Duc de Nemours fût en âge. 1653.

Sagonne fut fait Mestre de camp General de la Cavalerie sous le jeune Duc de Nemours deçà les Monts.

Après la Bataille de Coutras, les deux charges de Colonels de la Cavalerie furent réünies en la personne du Duc de Nemours.

Sagonne fut seul Mestre de camp General sous lui.

Neuvi Barrois fut seul Lieutenant Colonel de la Cavalerie.

Et Jean Marc qui fut tué à la Bataille d'Arques, fut seul Maréchal des Logis General.

A la mort du Duc de Guise à Blois, le Duc de Nemours s'étant sauvé & joint au parti de la Ligue, Henri III. donna sa charge par forfaiture à Charles de Vallois Duc d'Angoulême, & rétablit un Colonel delà les Monts en la personne du Duc des Ursins.

Sagonne ayant aussi suivi le parti de la Ligue, le Roi donna la charge de Mestre de camp General à Anne d'Anglure appellé, *le Brave Givri.*

Et celle de Neuvi Barrois, à . . . . de l'Hôpital, Sieur de Vitri.

Henri III. étant mort, Vitri quitta la charge de Lieutenant Colonel de la Cavalerie, & le Duc d'Angoulême Colonel la donna au Sieur de *** premier Capitaine de ladite Cavalerie, & la charge de Maréchal des Logis General au Plessis-Picquet.

Le Sieur *** étant mort, le Duc d'Angoulême

—— lême donna la charge de Lieutenant Colonel
1653. au Sieur Daligre Mefliant, homme de qualité. Et il faut favoir que le Colonel de la Cavalerie a droit non feulement de donner les charges de fa Compagnie, mais même toutes celles de l'Etat Major.

Le Meftre de camp General donne pareillement les charges de fa Compagnie.

Daligre Mefliant ayant été tué à Iffoire, le Duc d'Angoulême donna fa charge au Comte de Châteauneuf, qui fut depuis le Marquis d'Urfé.

Dans ce tems-là le Duc de Nemours étant mort, le Roi Henri IV. donna au Duc d'Angoulême la charge de Colonel en titre, qu'il n'avoit jufques-là que par commiffion.

Givri ayant été tué à Laon, Vitri eût la charge de Meftre de camp General, & le Roi donna le Gouvernement d'Iffoire au Comte de Châteauneuf. Le Duc d'Angoulême donna la charge de Lieutenant Colonel au Terrail, qu'il retira par là du parti de la Ligue, & la charge de Maréchal des Logis General à la Lyonne.

Vitri étant fait Capitaine des Gardes du corps, on donna la charge de Meftre de camp General à Montigni.

Il arriva en ce tems-là une conteftation entre la Curée Lieutenant de la Compagnie du Roi (qui a été depuis celle des chevaux legers de la Garde,) & le Terrail Lieutenant Colonel de la Cavalerie, pour la marche & pour le commandement. La Curée difoit qu'il étoit Lieutenant du Roi, & que le Terrail n'étoit que Lieutenant du Duc d'Angoulême. Le Terrail difoit que la veritable Compagnie du Roi étoit

étoit celle du Colonel; qu'une marque de cela étoit la Cornette blanche qu'elle avoit, laquelle donnoit le rang à toutes les autres Cornettes. 1653.

Le Roi Henri IV. retira sa Compagnie du corps general de la Cavalerie pour terminer cette dispute, & en fit une Compagnie de sa Garde, laissant l'autorité du commandement sur le reste de la Cavalerie au Lieutenant Colonel, auquel, pour que cette autorité fût plus ample, il fit donner une commission de Capitaine Lieutenant.

Le Duc d'Angoulême ayant été arrêté alors & mené à la Bastille, où il fut quatorze ans, le Duc de Nevers fit sa Charge de Colonel par commission.

Le Terrail étant mort, Blerancourt frere du Duc de Tresmes, fut fait Lieutenant Colonel de la Cavalerie.

Quand le Duc d'Angoulême sortit de prison, le Roi lui rendit sa charge de Colonel, & y ajoûta celle de Colonel delà les Monts, vacante par la mort du Duc des Ursins.

. . . . . . d'Etampes Sieur de Valancé acheta alors de Blerancourt la Charge de Lieutenant Colonel de la Cavalerie.

La Lyonne ayant quitté la Charge de Maréchal des Logis General, le Duc d'Angoulême la donna à S. Etienne qui la vendit à ***.

Celui-ci mort, le Duc d'Angoulême donna sa Charge à Risante, & après sa mort il la vendit à la Becherelle huit mille francs.

La Becherelle étant mort avec la charge de Maréchal des Logis General, le Duc d'Angoulême la donna à sa veuve pour la vendre, & elle la vendit à Clermont; celui-ci la vendit à la Brosse.

Le

Le bon-homme Valancé donna avec l'agré-
1653. ment du Duc d'Angoulême sa charge de Lieutenant Colonel de la Cavalerie à son Fils aîné. Celui-ci ayant été tué au Siege de Privas, le Duc d'Angoulême la redonna au pere, qui la vendit au Cornette Sainte Frique; celui-ci quelque tems après la vendit vingt-cinq mille écus à Bouchavanes.

Il arriva à Grenoble une dispute pour le commandement entre Bouchavanes, & les Capitaines de Cavalerie plus anciens que lui. Le Roi Louïs XIII. la regla en faveur de Bouchavanes; & afin que si Sa Majesté prenoit dessein de faire des corps de Regimens, comme il fit après, les Mestres de Camp ne fissent plus de nouvelles disputes au Lieutenant Colonel de la Cavalerie; il fit donner à Bouchavanes la Commission de Mestre de Camp comme le Roi son pere avoit fait donner au Terrail celle de Capitaine.

Bouchavanes étant mort . . . . de Choiseul frere du Maréchal du Plessis-Praslin acheta vingt-cinq mille écus la charge de Lieutenant Colonel de la Cavalerie.

Choiseul ayant été tué en Italie, Ruvigni eût sa charge de laquelle il se défit au bout de quelque tems entre les mains de Vignaux qui en eût l'agrément au préjudice de Jacques de la Paluë Comte de Bouligneux qui étoit Cornette; mais Vignaux se trouvant allié de M. le Tellier, cette consideration lui fit avoir la préference.

Vignaux étant devenu comme hebeté, sa Charge fut venduë à ****** celui-ci la vendit à Renti, & Renti à Crussol.

Crussol ayant été tué la Campagne de 1647. en

en Allemagne, sa charge fut venduë à Bourgi, & après la mort de la Brosse Maréchal des Logis General de la Cavalerie, cette charge tomba entre les mains de *** puis en celles d'Anglure, qui la vendit à S. Martin, lequel l'exerçoit en 1653. 1653.

Le Duc d'Angoulême étant fait General de l'armée qui assiegeoit Soissons en 16... & le Comte d'Alais son fils étant alors trop jeune pour faire sa charge de Colonel, le Duc de Rohan la fit par Commission du consentement du Duc d'Angoulême.

Et Montigni assiegeant Nevers, on fit faire par Commission la charge de Mestre de camp General par la Rochefoucault.

Après la mort du Maréchal d'Ancre, Montigni ayant été fait Maréchal de France, il donna sa charge à François de Beauvilliers Comte de Saint Aignan son gendre, pere du Duc.

Le Comte d'Alais étant mort au Siege de Montpellier, le Duc d'Angoulême refit sa charge de Colonel, dont il avoit la survivance.

Quelques années après le Roi trouva bon qu'il la donnât à son second fils le Comte d'Alais.

Celui-ci la donna au Duc de Joyeuse son Gendre qui l'exerçoit en 1653.

Et nous verrons bien-tôt que Henri de la Tour Maréchal de Turenne obtiendra cette charge de Colonel par la mort de ...... de Lorraine Duc de Joyeuse.

Aux mouvemens du Pont de Sée, le Comte de S. Aignan s'étant jetté dans le parti de la Reine Mere Marie de Medicis, à cause que d'Albert Duc de Luines, Favori de Louïs XIII.

ne l'avoit pas fait Chevalier de l'Ordre du S.
1653. Eſprit, il fut pris les armes à la main contre le Roi, & il perdit ſa charge que l'on donna à la Curée.

Celui-ci la vendit au Duc de la Trimouille pendant le Siege de la Rochelle en 1627.

Le Duc de la Trimouille la vendit après avoir été bleſſé en Piedmont à Deſcoubleaux Marquis de Sourdis, duquel René de Choiſeul Marquis de Praſlin l'achetta.

Praſlin ayant été tué à la Bataille de Sedan, on donna ſa charge au Colonel Gaſſion qui fut depuis Marêchal de France.

Ce Marêchal la vendit à Philippes de Clerambault Comte de Paluau, lequel étant fait Marêchal de France en 1653. me la vendit quatre-vingt dix mille écus.

On verra dans la ſuite comment le Duc de Coaſlin l'eut de moi; comment il la vendit au Chevalier de Fourrille, & comment le Marquis de Renel l'eut après la mort de Fourrille, tué au combat de Senef en 1674.

Il y a eû beaucoup plus de Meſtres de camp Generaux de la Cavalerie que de Colonels, parce que le ſeul Duc d'Angoulême a été Colonel 56. ans.

En ce tems-là le Colonel General qui vouloit ſervir à ſa charge, choiſiſſoit dans quelle armée, s'il y en avoit pluſieurs. Le Meſtre de camp General après lui, & autrefois le Lieutenant Colonel de la Cavalerie après eux. Mais depuis, cette charge eſt devenuë particuliere de publique qu'elle étoit, & le Lieutenant Colonel ne commande plus que du jour de ſa Commiſſion de Meſtre de camp.

On verra ci-après un Commiſſaire General de

de Cavalerie, qui eſt la troiſiéme perſonne dans ce corps. 1653.

Le Regiment Colonel autrefois, & en ſon abſence le Meſtre de camp General ne rouloit point, & il avoit toûjours le poſte qu'il lui plaiſoit de prendre, toûjours l'honneur & jamais la fatigue. Depuis ce tems, le Duc d'Angoulême regla qu'ils feroient les Gardes ordinaires & autres fonctions de guerre comme les autres Regimens, & qu'ils ſe contenteroient de l'avantage de commencer.

Après la mort du Cardinal de Richelieu, Louïs XIII. fit du Regiment de Cavalerie de ce premier Miniſtre le Regiment Royal. Avec ce nom-là les Capitaines crûrent avoir droit de diſputer le rang au Regiment Colonel; on ſe moqua de leur propoſition. Ce nom de Royal eſt un nom ſpecieux pour attirer dans les Corps qui le portent des gens de qualité; mais les veritables Regimens du Roi ſont le Colonel & le Meſtre de Camp General. La Colonelle & la Meſtre de Camp Generale ne ſe caſſent jamais, & tout le reſte de la Cavalerie eſt ſujet à la reforme.

Les Meſtres de camp de Cavalerie parlent mal, qui parlant de leurs Compagnies, diſent la Meſtre de camp de mon Regiment, il faut qu'ils diſent ma Compagnie; & quand les autres en parlent, la Compagnie du Meſtre de camp: car il n'y a qu'une Meſtre de camp en France qui eſt la Compagnie du Meſtre de camp General.

Dans la derniere Regence d'Anne d'Autriche, les Generaux des armées uſurpoient un pouvoir qui ne leur appartenoient pas; ils faiſoient, au moins la plûpart, donner des Com-

missions pour commander la Cavalerie à qui il
1653. leur plaisoit, & d'ordinaire à des gens qui n'étoient pas de ce Corps là, & qui bien souvent n'y avoient jamais servi.

Je ne mets point ici plusieurs Reglemens que j'ai faits dans la Cavalerie pendant les douze années que j'ai été Mestre de camp General, desquelles j'ai fait six ans la charge de Colonel General, parce qu'ils sont imprimez avec les autres que l'on avoit fait avant moi, & avec ceux que l'on a fait depuis.

LOrsque j'eûs achevé de payer le Marêchal de Clerambault & que j'eûs fait mon équipage, je partis de Paris au commencement d'Octobre 1653. & je m'en allai à Châlons en Champagne où étoit la Cour, qui soûtenoit de là le Siege de Sainte Menehoud. C'étoit le Montal Gentilhomme de Bourgogne qui défendoit fort bien cette place pour le Prince de Condé, & Castelnau la Mauvissiere, depuis Marêchal de France; Uxelles & Navailles Lieutenans Generaux qui l'attaquoient, mais qui s'accordoient si mal, qu'on fut contraint d'y envoyer le Marêchal du Plessis-Praslin qui la prit.

Après avoir été deux jours à Châlons, je pris congé de Leurs Majestez & du Cardinal Mazarin, & je m'en allai à l'armée que commandoit le Marêchal de Turenne. Elle étoit aux environs de Mondidier dans les quartiers de fourrages, attendant la prise de Sainte Menehoud & les quartiers d'hyver.

Comme ce Marêchal est un Acteur considerable dans mes Memoires, il me semble à propos d'en faire ici un fidelle portrait.

Henri

Henri de la Tour Vicomte de Turenne étoit d'une taille médiocre, large d'épaules, lesquelles il haussoit de tems en tems en parlant; ce sont de ces mauvaises habitudes que l'on prend d'ordinaire faute de contenance assurée. Il avoit les sourcils gros & assemblez, ce qui lui faisoit une physionomie malheureuse.

1653. Portrait du Maréchal de Turenne.

Il s'étoit trouvé en tant d'occasions à la guerre, qu'avec un bon jugement qu'il avoit & une application extraordinaire au métier, il s'étoit rendu le plus grand Capitaine de son siécle.

A l'oüir parler dans un Conseil, il paroissoit l'homme du monde le plus irresolu; cependant quand il étoit pressé de prendre son parti, personne ne le prenoit ni mieux ni plus vîte.

Son veritable talent, qui est à mon avis le plus estimable à la guerre, étoit de rétablir une affaire en méchant état. Quand il étoit le plus foible en presence des ennemis, il n'y avoit point de terrein, d'où par un ruisseau, par une ravine, par un bois, ou par une éminence, il ne sût tirer quelque avantage.

Jusqu'aux huit dernieres années de sa vie, il avoit été plus circonspect qu'entreprenant; mais voyant que la témerité étoit à la mode, il ne se ménagea plus tant qu'il avoit fait; & comme il prenoit mieux ses mesures que les autres, il gagna autant de combats qu'il en donna.

Sa prudence venoit de son temperament, & sa hardiesse de son experience.

Il avoit une grande étenduë d'esprit, capable de gouverner un Etat aussi bien qu'une armée. Il n'étoit pas ignorant des belles Lettres; il savoit quelque chose des Poëtes Latins, & mille beaux endroits des Poëtes François: il ai-

aimoit assez les bons mots, & s'y connoissoit
1653. fort bien.

Il étoit modeste en habits & même en expressions. Une de ses grandes qualitez c'étoit le mépris du bien. Jamais homme ne s'est si peu soucié d'argent que lui. Il avoit commandé l'armée de France en Allemagne dans un tems où il pouvoit amasser des millions ; cependant il ne l'avoit pas fait, & ce desintéressement, joint aux grandes alliances qu'il avoit en ce païs-là, lui avoient donné un grand crédit parmi les Allemans.

Il aimoit les femmes, mais sans s'y attacher ; il aimoit assez les plaisirs de la table, mais sans débauche ; il étoit de bonne compagnie ; il savoit mille contes ; il se plaisoit à les faire, & il les faisoit bien.

Les dernieres années de sa vie, il fut honnête & bien-faisant. Il se fit aimer & estimer également des Officiers & des soldats : & sur la gloire il se trouva enfin si fort au-dessus de tout le monde, que celle des autres ne pouvoit plus l'incommoder.

Ce Marêchal me reçut aussi civilement que sa froideur ordinaire le lui put permettre ; cependant bien loin de se souvenir du service que je lui avois rendu si honnêtement à Villeneuve S. George, je le trouvai prevenu contre moi par mes envieux, & particulierement par l'amitié qu'il avoit pour Timoleon de Sericourt Sieur d'Esclainvilliers, qui commandoit depuis quelques années la Cavalerie de son armée par ancienneté. Celui-ci étoit un bon & brave Gentilhomme fort capable de cet emploi, soigneux & vigilant au dernier point, mais une de ses qualitez qui avoit autant gagné le cœur

du Marêchal, c'étoit un très-grand attachement qu'avoit pour lui Esclainvilliers. Pour moi 1653.
qui entrois dans son armée par le droit de ma charge, sans avoir pris aucunes mesures avec lui, ce me fut d'abord une exclusion pour ses bonnes graces.

Ma sincerité ordinaire ne me permet pas de m'épargner en cette rencontre. Il me semble que j'eûs tort de ne pas faire un compliment au Marêchal de Turenne, avant que d'aller faire ma charge auprès de lui. Je croi que je lui devois écrire, & que lui demandant son agrément pour une chose qu'il ne me pouvoit refuser, je lui aurois persuadé que je lui voulois être obligé : si cela n'avoit pas réussi, au moins n'aurois-je point aujourd'hui de reproche à me faire, & je ne serois pas en doute, comme je suis, d'avoir manqué son amitié faute d'un compliment. Cela peut-être le préocupa contre moi; mais voici la premiere marque que je reçus qu'il ne m'aimoit pas, & je ne saurois avant que de la dire, m'empêcher de faire ici reflexion, que les plus grandes & les plus fâcheuses affaires du monde commencent presque toûjours par des bagatelles.

Deux ou trois jours après que je fus arrivé à l'armée, étant allé de mon quartier rendre visite au Marêchal, j'appris à son logis qu'il étoit allé en carrosse à Mondidier, à une lieuë du quartier du Roi, voir en quel état étoit cette place. Je m'y en allai au galop suivi de quatre ou cinq des principaux Officiers de la Cavalerie. Je le trouvai achevant de faire le tour du rempart à pied, après quoi il remonta dans son carrosse sans m'y offrir la place d'un de ses Gentilshommes.

1653. Je ne ſai ſi cette incivilité paroît auſſi grande aux Lecteurs qu'elle me parut, mais j'en fus fort chagrin, & d'autant plus qu'elle m'étoit faite en preſence de ces Officiers de Cavalerie, dont je viens de parler, qui ſont la plûpart gens à regler l'eſtime & le reſpect qu'ils ont pour leurs ſuperieurs, par le cas qu'ils voient qu'un General d'armée en fait, ſans aller plus loin ni ſans ſe croire eux-mêmes.

Je m'en retournai à mon quartier fort mal ſatisfait du Marêchal, & je fus trois ou quatre jours ſans l'aller voir. Je croi qu'il ſe douta du ſujet de cette abſence; & la raiſon que, qui offenſe ne pardonne point, jointe aux autres qu'il avoit de ne me point aimer, & aux ſoins de mes envieux, me le rendirent irréconciliable.

Enfin je retournai un matin chez lui, & je le priai de me faire recevoir dans ma charge. Il fit monter à cheval toute la Cavalerie, & il me fit reconnoître pour Meſtre de camp General à la tête des eſcadrons.

Deux jours après, Favieres Enſeigne Colonelle du Regiment de Picardie, dont j'ai déja parlé, m'envoya demander par Bonvillette Capitaine dans ce Regiment, les chevaux qu'il prétendoit que mes troupes lui avoient pris en 1652. & en cas de refus, il le chargea de me dire qu'il me vouloit voir l'épée à la main.

Il faut ſavoir que le Roi avoit fait quelque tems auparavant un Edit ſevere contre les duels, & que depuis deux mois le Comte d'Aubijoux Gouverneur de la Citadelle de Montpellier s'étant battu, toute la Cour s'étoit employée inutilement auprès de Sa Majeſté pour lui; de ſorte qu'il étoit hors du Royaume.

Je répondis donc à Bonvillette que le Marê-

chal

chal de Grammont m'ayant ordonné dans l'accommodement qu'il avoit fait de cette affaire, 1653.
de faire rendre à Favieres les chevaux quand il les auroit trouvez dans mes troupes : c'étoit à lui à les chercher ; que si cela ne le contentoit pas, il se donnât toute la fatigue de la satisfaction, & qu'après lui avoir fait dire par la Feuillade avant que le Marêchal de Grammont nous eût accommodé, que s'il vouloit nous nous battrions quelque tems après sur d'autres prétextes, & lui ne l'ayant pas fait alors, je ne lui donnerois aucun rendez-vous, maintenant que je venois d'entrer dans une grande charge, & que je savois fort bien quelle difference il y avoit entre le Mestre de camp General de la Cavalerie legere, & l'Enseigne Colonelle du Regiment de Picardie ; que j'allois tous les jours au quartier du Roi, que je ne diminuerois ni n'augmenterois de gens à ma suite, & que s'il étoit bien échauffé, il prît ses mesures pour faire une partie égale sur mon chemin. Bonvillette se retira, & le jour même j'allai chez le Marêchal de Turenne, suivi de deux Gentilshommes & d'un page, sans rencontrer personne en allant ni en revenant. Le lendemain on sut au quartier du Roi ma querelle. D'ordinaire en ces rencontres nos amis nous viennent trouver : cependant la Feuillade qui m'avoit dit trois ou quatre jours auparavant qu'il vouloit venir passer huit jours avec moi à mon quartier ; lui que je croyois le meilleur de mes amis, auquel j'avois offert dix mille écus pour acheter le Regiment de Cavalerie du Roi, vacant par la mort de Monbas, lui qui avoit été employé six mois auparavant pour me servir contre le même Favieres, fut le seul qui ne vint pas.

Le Marêchal de Turenne qui ſut cette que-
1653. relle, au lieu de l'accommoder ne fit pas ſemblant de l'avoir appriſe, & deux jours après partit eſcorté de deux cens chevaux avec la plûpart des Officiers Generaux de ſon armée & les volontaires, pour aller viſiter les places de la frontiere de Picardie en attendant les quartiers d'Hyver. Pendant le chemin j'abordai la Feuillade, à qui je n'avois pas encore pû dire ce que j'avois ſur le cœur. Je lui dis qu'après ce qui ſe venoit de paſſer, je voyois bien qu'il n'étoit pas mon ami. Il m'allegua ſes raiſons, qui jointes à l'amitié que j'avois pour lui me le juſtifierent, & nous nous ſeparâmes bons amis.

Le lendemain Beaujeu, dont j'ai parlé dans ces Memoires, qui pour s'être fait de fête auprès du Cardinal étoit parvenu à être Lieutenant General, commandant un Corps ſeparé, s'en vint à moi dans la marche & me demanda ſi je ne voulois pas contenter Favieres. Je lui dis que je m'en tenois à l'accommodement qu'avoit fait M. le Marêchal de Grammont, par lequel il m'ordonnoit de lui rendre ſes chevaux quand il les auroit trouvez dans mes troupes. Où voulez-vous qu'il aille chercher vos troupes, me dit-il? Cependant, lui repliquai je, c'eſt à lui à faire ſes diligences: car vous ne me conſeilleriez pas de lui donner des chevaux de mon écurie. Moi, me dit-il, je vous conſeillerois de le ſatisfaire de façon ou d'autre, puiſque c'eſt un Gentilhomme.

J'étois ſi éloigné de croire Beaujeu aſſez fou pour s'attirer ſans neceſſité une affaire capable au moins de ruiner ſa fortune, que je n'entendis point ce qu'il vouloit dire. Je lui répondis donc

donc qu'après tout ce que j'avois fait il y avoit six mois, & la severité des Edits, je ne ferois pas un pas dans le poste où j'étois pour contenter le caprice d'un Enseigne de Picardie, & que je voulois bien l'en croire, lui qui savoit vivre. Je ne puis, me repliqua-t-il, être médiateur en cette affaire : car Favieres est mon ami & mon parent, & j'ai pris parti. Ah, puisque vous voulez être de la partie, lui dis-je, je tirerai l'épée avec Favieres : si je mets au hasard une grande Charge, vous avez aussi dans l'état où vous êtes une grande fortune à perdre. 1653.

Ensuite de cela nous convinmes que puisque Favieres étoit demeuré au camp, nous nous battrions au retour de notre voyage; que je lui donnerois la Feuillade pour se battre contre lui, & Launai-Lyais contre Bonvillette, & nous étant separez, j'allai conter cette partie à la Feuillade, lui disant qu'une marque que ce qui s'étoit passé au Camp entre lui & moi ne m'étoit pas demeuré sur le cœur, c'étoit que je me voulois servir de lui en cette rencontre.

Le lendemain il me vint dire, que si notre partie n'avoit pû se faire que de la maniere dont nous l'avions resolu, il ne m'auroit rien dit, mais qu'il seroit bien aise de ne se pas battre contre Beaujeu qui étoit assez de ses amis, & de tirer plûtôt l'épée contre Bonvillette, ce qui n'empêcheroit pas qu'on ne se battît : que bien que Beaujeu fût brave, on ne pouvoit pas croire que ce fût la crainte d'avoir affaire à lui qui l'obligeoit à faire cette proposition, & que si ce n'étoit la raison qu'il m'avoit dite, il aimeroit bien mieux se battre contre lui, parce qu'il étoit foible &

maladroit. Je lui répondis que cela m'étoit in-
1653. different, & que je le dirois à Beaujeu; ce que je fis, & dont il me témoigna être bien-aise.

Cependant nous achevions de visiter les places de la frontiere: nous avions commencé par Peronne, Corbie, Amiens, Dourlens, Arras, la Bassée, Bethune, & nous arrivions à Hesdin, lorsqu'en descendant de cheval au logis du Maréchal de Turenne qui étoit arrivé une heure avant moi, j'y trouvai Beaujeu & la Feuillade qui me vinrent dire ensemble qu'il y avoit bien des nouvelles, & qu'ils avoient à me parler en particulier: nous nous enfermâmes dans une chambre. Ils me dirent que le Maréchal venoit de recevoir ordre de la Cour d'envoyer à Sainte Menehoud le corps de troupes de Beaujeu & le Regiment de la Feuillade, & qu'ainsi notre partie ne se pouvant plus faire, ils alloient avertir le Maréchal de la querelle afin qu'il l'accommodât. Pourquoi ne se pourroit-elle pas faire à notre retour? leur répondis-je; parce, me dirent-ils, que nous ne pourrons nous revoir qu'à Paris, où un duel ne sauroit si bien se cacher qu'à l'armée. Il y a encore une autre raison, me dit Beaujeu, qui nous doit obliger de faire accommoder cette querelle, c'est que Favieres qui est un garçon emporté, pourroit bien ne nous pas attendre & vous faire tirer l'épée avant que nous y fussions. Ah, pour cela, lui répondis-je, ce ne devroit pas être une chose à craindre pour vous. Favieres vous a assez d'obligation pour ne vous oser facher & pour vous tenir exactement une parole quand il vous l'aura donnée. Mais, ajoûtai-je, je vous trouve bien prudent aujourd'hui. Il me sem-

ſemble que ces reflexions-là euſſent été plus honnêtes il y a huit jours, en vous épargnant 1653. la peine de donner vous-même avis d'une querelle, pour laquelle vous devez vous battre. Les choſes ſont bonnes en un tems, me dit Beaujeu, avec un air goguenard, qui ne valent rien en un autre : le ſage ſe conduit ſelon les ſaiſons ; & là-deſſus m'ayant quitté, la Feuillade & lui, allerent dire ma querelle au Maréchal de Turenne, qui ne pût pas s'empêcher de l'accommoder à ſon retour au Camp.

Qui examinera bien la conduite de Beaujeu en cette affaire, verra que c'étoit un homme qui ne vouloit faire que du bruit, qui crût que je lui répondrois comme à Bonvillette, & qui s'étant embarqué ſur cette penſée mal à propos dans cette affaire, n'eut pas la fermeté de la ſoûtenir juſqu'au bout.

Nous revinmes à Paris à la fin de Decembre, où quelques jours après je donnai ma premiere attache à la Commiſſion de Meſtre de camp de Cavalerie de Rouvrai Gentilhomme de Normandie, homme de mérite. Sa commiſſion étoit de 1649.

Comme la ſeule Compagnie de Meſtre de camp General fait la Charge, & que le Maréchal de Clerambaut en me la vendant ne m'avoit pas vendu ſon Regiment, je ne ſongeois alors qu'à en avoir un, & ſur ce que j'en avois écrit à M. le Tellier il y avoit quelques jours, il me fit cette réponſe.



1653. *De la Ferté sous Jouarre le 6. de Decembre 1653.*

MONSIEUR,

„ J'ai reçu en ce lieu la Lettre qu'il vous a
„ plû m'écrire de Noyon, laquelle m'oblige
„ de vous dire, que comme ce n'est point par
„ mauvaise satisfaction que le Roi ait des Chefs
„ & des Officiers de la Cavalerie, que Sa Ma-
„ jesté fait reformer quelques Compagnies,
„ mais simplement pour en diminuer le nom-
„ bre, à cause qu'il excede celui que Sa Ma-
„ jesté peut faire loger & entretenir durant l'hi-
„ ver: il n'y a pas lieu de les conserver pour en
„ former votre Regiment, vû que Sa Majesté
„ ne remedieroit point à l'inconvenient qui la
„ contraint de les supprimer. Mais je vous as-
„ sure, Monsieur, que quand il y aura lieu de
„ contribuer en cela à votre satisfaction, je le
„ ferai de tout mon cœur, &c.

Pendant cet hiver je devins amoureux d'une femme de qualité que je ne nomme point. Je n'entrerai même dans aucun détail d'une galanterie dont le souvenir m'est si desagreable, & je me contenterai seulement d'en parler dans le tems que cette affaire se rompit.

Au commencement de 1654. le Maréchal de
ANN. Turenne voulant reconnoître le devouement
1654. d'Esclainvilliers, & peut-être diminuer la consideration de ma Charge, avoit proposé en sa faveur à la Cour comme un grand avantage au service, de faire un Commissaire General dans la Cavalerie, ainsi que cela se pratiquoit dans

dans les armées d'Allemagne. Ce Maréchal
qui commandoit une des armées du Roi en 1654.
Flandres, & qui prevoyoit que ſon emploi ne finiroit pas ſi-tôt, étoit bien-aiſe d'avoir une créature auſſi conſiderable que le Commiſſaire General dans le Corps de la Cavalerie, & auquel il pretendoit faire commander d'ordinaire celle de ſon armée.

D'abord le Duc de Joyeuſe, Colonel de la Cavalerie par la mort du Duc d'Angoulême ſon beau-pere, à la fin de 1653. donna les mains au deſſein d'Eſclainvilliers. Pour moi que la choſe intereſſoit davantage, je m'y oppoſai; je craignois que cette charge (dont les fonctions parmi les étrangers étoit de commander non ſeulement la Cavalerie, mais encore d'en faire les revues, & de donner les quartiers d'hiver) n'eût plus de conſideration que la mienne, quoiqu'elle lui fût ſubalterne. Mon oppoſition empêchant l'établiſſement d'Eſclainvilliers, il me vint faire tant de prieres de ne pas ruiner ſa fortune, m'aſſura tant de ſa reconnoiſſance & même de ſon attachement, en me diſant qu'il m'apporteroit le projet de ſa Commiſſion pour y changer ce qui me choqueroit, que je conſentis à ce qu'il voulut. Le deſir que j'eûs de faire à ce galant homme un grand plaiſir qui ne me coûtoit rien, & la crainte qu'en le lui refuſant cela ne me brouillât avec toute la Cavalerie dans laquelle il étoit fort aimé, m'obligerent à me laiſſer aller. Il m'apporta deux jours après un projet de ſa Commiſſion dans laquelle j'ajoûtai quelques mots, qui étoient, qu'il n'auroit point en mon abſence d'autre fonction que la mienne.

Dès le commencement de 1654. l'on avoit

parlé

parlé à la Cour des Officiers Generaux qui de-
1654. voient ſervir cette Campagne dans les armées. Comme le Duc de Joyeuſe vouloit faire ſa charge dans le corps que commandoit le Maréchal de Turenne en Flandres, le Cardinal me deſtina pour ſervir dans l'armée du Maréchal de la Ferté. Pour moi à qui les privileges de ma charge donnoient en ce tems-là la liberté de choiſir dans quelle armée je la voulois faire, je ſuppliai Son Eminence de trouver bon que je ſerviſſe en Catalogne dans l'armée que devoit commander Armand de Bourbon Prince de Conti, qui depuis peu avoit épouſé l'une des nieces du Cardinal : il en fit d'abord quelque difficulté, mais enfin la conſideration des droits de ma charge, jointe à la raiſon que je lui alleguai, que je lui témoignerois plus d'attachement en ſervant auprès du Prince ſon neveu, me fit obtenir ce que je ſouhaitois ; il me fit même donner des proviſions de Lieutenant General, avec parole de m'envoyer la Lettre de ſervice auſſi-tôt que je ſerois à l'armée : & là deſſus il faut remarquer qu'il faiſoit tout attendre, & partageoit ſi fort toutes les graces, qu'il les aneantiſſoit, & qu'on ne lui en avoit point d'obligation. Un de mes amis qui ſe vouloit rejouïr, diſoit un jour à quelqu'un qu'il avoit tort de ſe plaindre ſur cela du Cardinal, qu'on lui étoit plus obligé qu'aux autres bienfaicteurs, & qu'en donnant de ſi mauvaiſe grace, il déchargeoit les gens de la reconnoiſſance.

Sur la fin du mois de Mai, je partis de Paris avec le Prince de Conti, & je fis toute cette longue route de Paris à Perpignan dans ſon carroſſe auprès de lui le plus agreablement du monde : car outre beaucoup de gens de mérite qu'il

avoit

avoit à sa suite, & entre-autres l'Abbé de Roquette depuis Evêque d'Autun, l'un des plus honnêtes hommes de France, & capable de remplir avec éclat les plus grandes dignitez de l'Eglise; il avoit encore pour Intendant de sa Maison, le celebre Sarrasin dont l'esprit juste & naturellement plaisant avoit un fonds inépuisable. 1654

Armand de Bourbon Prince de Conti étoit frere cadet de Louïs de Bourbon Prince de Condé. Il avoit la tête fort belle, tant pour le visage que pour les cheveux, & c'étoit un très-grand dommage qu'il eût la taille gâtée: car à cela près c'étoit un Prince accompli. Il avoit été destiné à l'Eglise, mais les traverses de sa Maison l'ayant jetté dans les armes, il y avoit trouvé tant de goût qu'il n'en étoit pas revenu; cependant il avoit étudié avec un progrès admirable. Il avoit l'esprit vif, net, gai, enclin à la raillerie; il avoit un courage invincible; & s'il y avoit quelqu'un au monde aussi brave que le Prince de Condé, c'étoit le Prince son frere: jamais homme n'a eû l'ame plus belle sur l'interêt que lui: il comptoit l'argent pour rien: il avoit de la bonté & de la tendresse pour ses amis, & comme il étoit persuadé que je l'aimois fort, il m'honoroit d'une affection très-particuliere.

Portrait du Prince de Conti.

Le Prince séjourna deux jours à Montpellier. En y arrivant j'écrivis cette Lettre à la Marquise de ***.

A Montpellier ce 16. de Juin 1654.

„ J'Ai bien appris de vos nouvelles, Mada-
„ me: ne vous souvenez-vous point de la
„ conversation que vous eûtes chez Madame
„ de

„ de Montausier avec Monsieur le Prince de
1654. „ Conti l'hiver dernier. Il m'a conté qu'il vous „ avoit dit quelques douceurs, qu'il vous trou- „ voit fort aimable, & qu'il vous en diroit deux „ mots cet hiver. Tenez-vous bien, ma belle „ Cousine ; telle Dame qui n'est pas interes- „ sée, est quelquefois ambitieuse, & qui peut „ resister aux finances du Roi, ne resiste pas „ toûjours aux cousins de Sa Majesté : de la „ maniere qu'il m'en a parlé, je voi bien que „ je suis designé confident ; je croi que vous „ ne vous y opposerez pas, sachant comme vous „ faites, avec combien de capacité je me suis „ acquité de cette charge en d'autres rencon- „ tres. Si après tout ce que la fortune vous „ veut mettre en main je n'en suis pas plus heu- „ reux, ce ne sera que votre faute, mais vous „ en aurez soin assurément : car enfin il faut „ bien que vous me serviez à quelque chose. „ Je pense que vous serez un peu embarassée „ entre ces deux Rivaux, il me semble déja „ vous entendre dire„

Des deux côtez j'ai beaucoup de chagrin,
O Dieu l'étrange peine !
Dois-je haïr l'ami de mon Cousin,
Dois-je haïr le Cousin de la Reine ?

„ Peut-être craindrez-vous de vous attacher „ au service des Princes, & que mon exemple „ vous en rebutera : peut-être la figure du *** „ ne vous plaira-t-elle pas : mandez-moi de „ ses nouvelles, & les progrès qu'il a faits de- „ puis mon depart ; à combien d'*acquits patents* „ il a mis votre liberté. Vous êtes une petite „ ingrate qui le payerez tôt ou tard ; vous vous „ amu-

„ amusez après la vertu comme si c'étoit une „ chose solide, & vous méprisez le bien com- 1654. „ me si vous ne pouviez jamais en manquer: „ nous vous verrons un jour regretter le tems „ que vous aurez perdu; nous vous verrons re- „ pentir d'avoir mal employé votre jeunesse, „ & d'avoir voulu avec tant de peines aquerir „ une reputation qu'un médisant vous peut ôter, „ & qui dépend plus de la fortune que de votre „ conduite.

„ Je joignis M. le Prince de Conti à Au- „ xerre, il ne passa point à Chaseu parce qu'il „ apprit qu'il se détourneroit de six lieues; de „ sorte que mes preparatifs furent perdus. Je „ ne l'ai point quitté depuis, & je suis avec lui „ aussi bien qu'on y peut être: nous nous allons „ réjouïr ici deux jours dans le jeu, les prome- „ nades & la bonne chere, attendant que les „ troupes s'assemblent pour entrer en Catalo- „ gne. Je vous répons que vous entendrez „ parler de moi cette Campagne Adieu, ma „ belle Cousine, songez quelquefois à moi & „ que vous n'avez point de parens qui vous esti- „ ment plus que je fais. Je voudrois .... non „ je n'acheverai pas de peur de vous déplaire; „ mais vous pouvez bien savoir ce que je vou- „ drois.

Le Jeudi 25. de Juin 1654. le Prince arriva à Perpignan: le lendemain 26. on tint Conseil de guerre, dans lequel il fut resolu que l'on assiegeroit Villefranche capitale du Conflans, & la Commission de l'investir me fut donnée avec cinq cens chevaux & douze cens hommes de pied; la Cavalerie étoit composée de gens détachez des Regimens d'Ardennes, de Marguerit & de

Calvo Catalans, de Baltazar Allemand, & de
1654. Langés, de Piloi, & de la Fare François sur le pied étranger. L'Infanterie étoit composée des Regimens des Galeres, Merinville, S. Luc, Campels & Marguerit.

Afin d'ôter tout-à-fait connoissance aux ennemis du dessein qu'on avoit sur cette place, le Prince donna ordre aux Regimens de Marguerit Cavalerie & Infanterie logez à Masset, entre Villefranche & Vinssas, de revenir à Vinssas, pour faire croire aux ennemis qu'on assembloit les troupes pour passer en Catalogne, ce qui réussit si bien que cent hommes qui avoient ordre de se jetter dans Villefranche sur le bruit de l'arrivée du Prince en Roussillon furent contremandez par le Gouverneur de Villefranche & demeurerent à la Bastide, duquel lieu ils ne se purent jetter dans la place après que je l'eus investie.

Le Vendredi au soir 26. Piloi soldat de fortune, Colonel de Cavalerie, brave & entendu, qui avoit appris son métier auprès du Maréchal de Gassion, partit de Perpignan avec cent cinquante chevaux de son Regiment, de la Fare, & de Langés, & donna rendez-vous à Vinssas, aux troupes qui étoient destinées pour ce dessein attendant mon arrivée.

Pour moi je partis de Perpignan le 27. de Juin, & je pris les troupes en passant qui étoient logées à Ille, Vinssas, Marquessane, Prade & Ria. Je laissai cinquante hommes de Marguerit au Château de S. Miguel, dans lequel il y avoit quinze hommes des ennemis qui auroient pû prendre les allans & les venans de Perpignan au Camp de Villefranche.

Je marchai toute la journée & toute la nuit,
&

& à la pointe du jour du 28. j'arrivai à Ria, où je laissai le Regiment de S. Luc pour garder l'avenue de Ria à Villefranche, qui étoit un poste avantageux sur la riviere de la Tet qui va de Villefranche à Perpignan. 1654.

Delà je laissai quatre-vingts hommes de Merinville & quarante de Campels à Cornillas, avec une partie de ma Cavalerie; je laissai cent Maîtres sur les hauteurs entre Cornillas & Souillas, & je m'en allai à ce dernier avec les Regimens des Galeres & de Merinville & cent Maîtres de Langés & de Piloi. Aussi-tôt que j'y fus arrivé j'écrivis au Prince de Conti cette Lettre.

De Souillas ce 28. de Juin 1654.

„ JE suis arrivé à Ria à la pointe du jour, „ j'ai partagé mon Infanterie en trois quar- „ tiers sur les trois avenuës de Villefranche; „ j'ai mis des corps de Garde de Cavalerie & „ d'Infanterie sur toutes les pointes des mon- „ tagnes; ce n'est pas que les ennemis n'ayent „ encore le côté d'Aulet libre, par où ils pour- „ roient faire entrer quelques gens dans la ville; „ mais il faudroit qu'ils fussent bien proches: „ car je prétens cette nuit me loger dans le Faux- „ bourg de ce côté-là: sans cette necessité, „ Monseigneur, j'attendrois Votre Altesse a- „ vant que de rien entreprendre.

„ Au reste, pour vous rendre compte des „ chemins, je vous dirai que les Commissaires „ d'Artillerie que j'ai auprès de moi, assurent „ qu'il n'est pas possible de conduire les pieces „ de 24. depuis Prade ici, & disent que c'est „ tout ce qu'ils peuvent faire que d'y amener

„ celles

—— „ celles de huit; que veritablement avec elles
1654. „ & des mineurs, ils ne doutent pas que vous „ ne preniez la place. C'eſt une muraille ſans „ terraſſe, la riviere de la Tet paſſe au pied „ d'un côté, le foſſé ſec de l'autre: il y a ſix „ demi-tours de ce côté-là à loger quatre hom- „ mes dans chacune. J'ai appris des païſans du „ voiſinage qu'il y peut avoir trois cens hommes „ de guerre. Voilà, Monſeigneur, tout ce „ que je puis dire à Votre Alteſſe, & que nous „ ferons bonne garde.

„ Piloi me ſoulage beaucoup, c'eſt un très- „ bon Officier, habile & vigilant, à ce que j'en „ puis juger depuis vingt-quatre heures. Nous „ manquons de munitions de guerre: car nous „ avons eſcarmouché de tous côtez aujourd'hui „ avec les Miquelets & la garniſon qui a fait „ une ſortie ſur le poſte de S. Luc.

Je demeurai à Souillas depuis trois heures après midi juſqu'à l'entrée de la nuit: pendant tout ce tems-là les Miquelets nous vinrent eſcarmoucher depuis les hauteurs: nous y perdîmes un Lieutenant de Merinville avec deux ſoldats, & nous y en eumes pluſieurs bleſſez.

Ayant détaché ſur les dix heures du ſoir vingt hommes des Regimens des Galeres & de Merinville, je les ſuivis accompagné de Piloi à la tête de deux cens hommes qui étoient le reſte du Regiment des Galeres, enſuite duquel marchoit celui de Merinville, & puis la Cavalerie. Avec cela je marchai à un pont ſur la Tet que les ennemis avoient barricadé en trois endroits: ils me l'abandonnerent après quelques décharges de mouſquet, auſſi bien qu'un Convent de Cordeliers qui étoit à la tête de leur Fauxbourg.

Ce petit ſuccès me perſuada plus que jamais, que la témerité étoit d'ordinaire heureuſe à la guerre, & que plus les entrepriſes étoient difficiles, plûtôt réuſſiſſoient-elles, par la raiſon que les gens que l'on attaque ne peuvent croire qu'on fût aſſez fou pour le faire, ſi l'on n'avoit des reſſources qu'ils ne comprennent pas, & ſur cette foi ils ne font preſque jamais de reſiſtance. 1654.

Je ne perdis perſonne en cette occaſion, & je n'y eûs qu'un ſoldat bleſſé. Cependant vingt hommes pouvoient arrêter long-tems une armée ſans canon : car le pont étoit, comme tous ceux de ce païs-là, étroit à n'y pouvoir paſſer deux hommes de front, & ſi bien retranché en trois endroits que les ennemis l'ayant abandonné après une méchante décharge, je fus plus d'une groſſe heure à rompre les trois barricades.

Un moment après que je fus dans le Couvent des Cordeliers, je reçus par un Catalan ce Billet du Prince de Conti.

De Vinſſas ce Dimanche 28. de Juin 1654. à cinq heures du ſoir.

„ JE ſuis ici avec les troupes : j'en partirai à „ la pointe du jour : mandez-moi auſſi-tôt „ que vous aurez reçu ce Billet des nouvelles „ de toutes choſes ; car nous ſommes gens pleins „ de curioſité.

„ ARMAND DE BOURBON.

„ Faites faire le plus de faſcines que vous „ pourrez & de pieux.

Je lui fis auſſi-tôt cette réponſe.

Du

1654. *Du Couvent des Cordeliers de Villefranche ce Lundi matin 29. de Juin 1654.*

„ AUssi-tôt que j'eûs hier un moment de re-
„ pos, je mandai à Votre Altesse l'état de
„ nos affaires, je croi qu'elle aura maintenant
„ reçu ma Lettre ; cependant je n'ai rien à y
„ ajoûter, sinon que j'ai fait quitter aux enne-
„ mis le pont qu'ils avoient barricadé en trois
„ endroits sur la Tet du côté d'Aulet, & le
„ Couvent des Cordeliers qui est à la tête de leur
„ Fauxbourg : je n'y ai perdu personne, mais
„ c'est la pure faute des ennemis. Votre Al-
„ tesse en jugera tantôt : je l'attens avec une ex-
„ trême impatience. J'ai fait faire des fascines
„ de chanvre, car de bois on n'en peut faire ici.

Sans parler du respect que j'avois pour le Prince de Conti, j'avois pour lui une fort grande tendresse. Il me traitoit fort bien, il me faisoit toutes sortes de faveurs, & entre autres il me fit prendre mon jour de Lieutenant General avant que ma Lettre de service fût arrivée, mandant au Cardinal Mazarin qu'il en avoit usé ainsi, parce qu'il n'avoit pû rien entreprendre avec le seul Merinville.

Siege de Ville-franche. Le Prince arriva donc le Lundi 29. de Juin à Villefranche avec les Regimens de Champagne, de Normandie, d'Anjou, de Choupes, de Conti, de Rebé, de la Roque, & d'Hoquincourt, & le reste des Regimens de Cavalerie de Piloi, Ardennes, Marguerit, Langés, Calvo & la Fare, ses Gensdarmes, ses Chevaux legers & ses Gardes. Le Prince laissa Merinville sur l'avenuë de Villefranche à Ria avec partie de l'Infan-

fanterie, mit l'autre dans les Cols, envoya toute la Cavalerie à Cornillas, vint avec Champagne prendre ſon quartier au Couvent des Cordeliers où je m'étois logé, & me retint auprès de lui. 1654.

Le ſoir du Lundi les ennemis brûlerent le fauxbourg qu'ils avoient à nôtre tête, entre lequel fauxbourg & nous il y avoit pourtant un pont ſur la Tet qu'ils avoient rompu la veille; le feu dura toute la nuit & tout le lendemain Mardi. Ce jour-là ſur les dix heures du ſoir le feu s'étant tout éteint, nous racommodâmes le pont & nous y fîmes un épaulement du côté de la ville; & comme les materiaux nous manquerent pour un des bouts du pont, nous y fîmes tendre des draps de toile pour ôter aux ennemis la vûë de ceux qui paſſoient, & à l'entrée du fauxbourg nous fîmes une traverſe de la largeur de la ruë.

Le Mercredi premier de Juillet, je fis un logement à gauche des maſures près d'une redoute que les ennemis avoient faite devant leur porte, & un logement ſur la droite qui commandoit fort cette redoute.

Une choſe aſſez extraordinaire, & qui je croi même ne s'étoit encore jamais vûë que là, fut que je fis un logement avec des briques & d'autres materiaux que je faiſois monter par une échelle, tant la ſituation de cette place étoit bizarre.

Le Jeudi ſecond de Juillet je fis un logement ſur la gauche de nos maſures.

Le Vendredi troiſiéme l'on porta des madriers à la Tour que l'on vouloit miner, on y logea les mineurs avec ſix ſoldats pour les ſoûtenir, mais ils n'y demeurerent gueres, le feu d'ar-

d'artifice & les pierres que les ennemis leur jet-
1654. terent les en firent retirer.

Le Samedi quatriéme l'on fit une galerie de trente pas, d'où l'on eût pû attacher sûrement le mineur le jour d'après, si les ennemis n'eussent demandé à capituler le Dimanche cinquiéme à cinq heures du matin: ils sortirent trois heures après & furent conduits à Puycerda.

Une chose encore qui ne s'est guere vuë qu'à ce Siege, c'est qu'ayant duré quatre jours, je ne sortis point de garde; je dormois & je mangeois à la tête du travail. Il est vrai qu'outre les Officiers du Regiment de Champagne qui étoient fort intelligens, Villars premier Gentilhomme de la chambre du Prince de Conti me soulageoit beaucoup.

Piloi me pria de demander au Prince le Gouvernement de cette place pour lui, & que comme il ne vouloit pas quitter le Prince de toute la Campagne, il y mettroit, sous son bon plaisir, un homme de mérite dont il répondroit: je l'obtins, & Piloi y mit Bonne-Case Capitaine de Cavalerie.

Situation de Villefranche.

La situation de Villefranche est si extraordinaire, qu'il me paroît assez curieux de la décrire. Ce sont deux rangs de maisons qui font une ruë de trois cens pas de long, à droite & à gauche. Il y a deux montagnes si près l'une de l'autre, qu'il n'y a que la riviere de la Tet qui passe comme un torrent au pied de la muraille d'un côté; & de l'autre il n'y a qu'un chemin à passer une petite charette entre la montagne & un fossé fort étroit; ces deux montagnes ne sont que des rochers escarpez, & elles sont si hautes que l'on ne peut voir du bas les hommes qui sont au-dessus.

D'a-

D'abord que le Regiment de Champagne fut campé auprès du Couvent des Cordeliers, les Miquelets d'Eſpagne (c'eſt une eſpece de bandis qui ſans aveu de perſonne, font la guerre pour un parti qu'ils affectionnent, & une autre fois contre) ſe vinrent poſter au-deſſus de la montagne du côté de la riviere, & de là ſe mirent à rouler des rochers ſur nous. Cela épouvanta d'abord tout le Camp ; mais lorſqu'on ſe fut un peu accoûtumé à ce peril, on reconnut que quand ce rocher ſe rompoit en tombant, il ſe mettoit en tant de pieces que ce n'étoit preſque plus que de la pouſſiere quand il étoit en bas, & que lorſqu'il tomboit entier il étoit aiſé de l'éviter : ſur cela Sarraſin diſoit qu'il trouvoit la choſe ſi plaiſante, qu'auſſi-tôt que les Miquelets en ſeroient partis, il y renverroit ſon valet pour lui jetter des pierres. 1654.

Les Miquelets reconnoiſſant leur roulement de rochers inutile, ſe mirent à nous tirer des coups de mouſquets, dont les balles tomboient à terre de leur propre poids, tant la hauteur étoit exceſſive.

Après la priſe de Villefranche, le Prince tint un Conſeil de guerre, dans lequel il fut reſolû qu'en attendant les troupes de Foix & de Bigorre que Marins Lieutenant General devoit amener, & les munitions de guerre qu'il falloit pour une ſeconde entrepriſe, l'on mettroit les troupes en quartier de rafraîchiſſement dans le Conflans, ce que l'on fit en douze quartiers qui répondoient à trois. Le Prince demeura à Villefranche, Merinville prit ſon quartier à Aulet, & moi le mien à Vernet.

Dans ce même Conſeil on reſolut de raſer les Châteaux de S. Miguel, Fillols, Vernet, &

S. Martin de Canigo ; & la commiſſion en fut
1654. donnée à Sagarre Gouverneur de Rouſſillon.

On propoſa enſuite que le Prince prît mille chevaux & mille mouſquetaires & allât lui-même reconnoître Puycerda Capitale de la Cerdaigne, mais qu'auparavant on envoyât reconnoître les chemins pour ſavoir ſi le charroi y pouvoit paſſer, ce qui fut executé, & Birague Lieutenant General de l'Artillerie y alla lui-même par trois endroits, & rapporta qu'il étoit abſolument impoſſible d'y conduire du canon. Pendant le voyage de Birague le Prince prit ce tems-là pour aller à Perpignan faire chanter le *Te Deum* ſur le Sacre du Roi qui s'étoit fait à Reims le ſeptiéme de ce mois, & mettre ordre à quelques diviſions qui étoient ſurvenuës entre le Conſeil *Real* & les Conſuls. Il y fit encore une Ordonnance contre les Cavaliers & les ſoldats qui pilloient les Sujets du Roi dans le Rouſſillon & dans le Conflans, & qui détrouſſoient les vivandiers, & il m'envoya cette Ordonnance ponr la faire publier dans les quartiers de la Cavalerie.

Dans ce tems-là je reçus cette Lettre du Roi.

„ Monſieur le Comte de Buſſy Rabutin, „ Ayant fait expedier mon Ordonnan-„ ce de ce jourd'hui, par laquelle & pour „ les conſiderations y contenuës, j'ordon-„ ne que les Capitaines de Chevaux-legers „ qui ſont Meſtres de camp de Cavalerie, & „ ſervent avec leurs Compagnies dans des „ Regimens qui ne ſont pas ſous leurs noms, „ les quitteront & s'en ſepareront inconti-„ nent & ſans delai avec leurs Compagnies

„ &

„ & celles qui ont eû ordre de les joindre,
„ & demeureront desormais separez desdits 1654.
„ Regimens sans qu'ils puissent à l'avenir es-
„ cadronner avec leurs Compagnies & celles
„ qui leur doivent être jointes avec les Re-
„ gimens dont ils sortiront, si mieux ils n'ai-
„ ment continuer à servir dans lesdits Regi-
„ mens comme Capitaines de Chevaux-le-
„ gers, & prendre rang du jour & date de
„ leurs Commissions de Capitaines, ainsi qu'il
„ est porté particulieremeut par madite Or-
„ donnance; & desirant qu'elle sorte son ef-
„ fet, j'ai bien voulu vous en adresser des
„ copies avec cette Lettre, & vous dire que
„ vous ayez à la faire publier en mon armée
„ où vous servirez, & à les faire executer &
„ observer ponctuellement, vous assurant que
„ vous ferez chose qui me sera très-agréable:
„ & sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, M. le
„ Comte de Bussy Rabutin, en sa sainte gar-
„ de. Ecrit à Paris, ce 25. de Juin 1654. *Signé*,
„ LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre du Roi j'en reçus une en conformité de M. le Tellier.

Le Prince de Conti étant de retour à Villefranche tint Conseil de guerre, auquel il fut resolu que l'on iroit avec six cens chevaux & quatre cens mousquetaires faire mine d'investir Puycerda, pour obliger les ennemis d'y jetter le plus de gens qu'ils pourroient, & tout d'un coup envoyer quinze cens chevaux investir effectivement Castillon de Lampourdan. J'eûs la commission de Puycerda, & comme je prenois congé du Prince pour cette expedition, il

reçut une Lettre du Cardinal Mazarin, par la-
1654. quelle il lui mandoit qu'il n'avoit pas encore ouï dire qu'au sortir de quartier d'Hyver on mît les troupes en quartier de rafraichissement; que Merinville lui avoit mandé qu'on en vouloit user ainsi & que cela le surprenoit fort; qu'il croyoit pourtant que s'il le faisoit il ne pouvoit faire autrement, & ajoûtoit de sa main, que Cromwel avoit fait commander à Baas, envoyé de la part du Roi auprès de lui, de sortir de Londres, sur l'avis qu'il disoit avoir que Son Eminence étoit auteur de la conjuration qu'on venoit de faire contre lui. Ensuite le Cardinal se justifioit au Prince de cet attentat, disant qu'on ne croiroit pas trop cette calomnie, de l'humeur dont on le connoissoit éloignée de toute violence, & finissoit sa Lettre par les assurances qu'il donnoit au Prince, que si les Anglois ne faisoient diversion on lui tiendroit ce qu'on lui avoit promis, qui étoit de lui fournir argent, hommes & munitions pour les desseins dont il s'étoit chargé.

Je partis de Villefranche le 18. de Juillet 1654. & je vins passer à Sardinia, à la Bastide, & dîner à Aulet; je passai de là à Fon-Pedrose sur le pont qui est au dessous de la tour de Villars, de là au Col de la Perche, & je vins loger à S.Pere qui est à l'entrée de la plaine de Cerdaigne.

Depuis Aulet jusqu'au Col de la Perche, les Miquelets d'Espagne m'escarmoucherent toûjours & le plus incommodément du monde: car je passois du long d'une montagne dans des rochers pendans en precipice, où je ne pouvois marcher qu'au pas & un à un, & les ennemis étoient à couvert du long d'une autre montagne, vis-à-vis de la nôtre à la portée du mousquet

quet

quet de nous; cependant pour aller à eux il nous eût fallut faire plus de quatre lieuës; de sorte que c'étoit proprement passer par les armes que de marcher ainsi: nous n'y eûmes pourtant que peu de gens & de chevaux blessez. 1654.

J'attendis à S. Pere jusqu'à deux heures après midi du Dimanche 19. des nouvelles du Prince, comme il m'avoit promis en partant, de m'en donner; mais voyant que je n'en recevois point je passai outre & je m'en allai en passant prendre Livia dans la plaine; de là je logeai mes troupes dans les villages les plus proches de Puycerda; savoir à Onzes, à Calde, à Ische, & à Ager où je pris mon quartier.

Aussi-tôt que je fus à mon logis j'écrivis cette Lettre au Prince.

D'Ager ce 19. de Juillet 1654. à dix heures du soir.

„ JE vins hier coucher à S. Pere où j'attendis „ les ordres de Votre Altesse jusqu'à deux „ heures après midi, comme nous étions de„ meurez d'accord M. de Merinville & moi; „ mais n'en recevant point, je suis entré dans „ la plaine de Puycerda. D'abord j'ai envoyé „ sommer Livia de se rendre, les habitans m'ont „ repondu qu'ils étoient prêt d'obeïr; mais qu'il „ y avoit neuf soldats & un Sergent Espagnol „ dans le Fort qui vouloient se défendre: après „ quelques pourparlers ils sont sortis sans ar„ mes, & je les ai envoyez à Puycerda avec un „ Trompette. J'ai mis trente Mousquetaires dans „ ce Fort avec un Capitaine & un Lieutenant; „ après cela j'ai pris cinq quartiers pour mes „ troupes qui sont proches les uns des autres, & „ du côté d'où peut venir le secours. Quatre sol-

„ dats François que les ennemis avoient pris
1654. „ l'année passée à Gironne & forcé de prendre
„ parti, se sont venus rendre à moi; ils con-
„ viennent tous qu'il y a sept à huit cens hom-
„ mes dans la place & soixante chevaux. L'un
„ de ces rendus m'a dit que les ennemis pre-
„ noient mille pains par jour; qu'il y a plus de
„ deux cens soldats François qui ne cherchent
„ que le moyen de sortir pour se rendre; que la
„ muraille est de pierre jusqu'à la hauteur d'une
„ pique; que le dessus n'est que de terre; qu'il
„ n'y a autour que des échafaux de massons pour
„ servir de banquette, & que cette place se ren-
„ dra si-tôt qu'elle verra le canon, mais que les
„ ennemis ne croyent pas qu'on y en puisse me-
„ ner. Ils viennent de brûler quatre moulins
„ qu'ils avoient à cent pas de leurs murailles de
„ peur qu'ils n'eussent favorisé nos approches.
„ Si Vôtre Altesse trouve bon que je lui parle
„ franchement sur cette affaire, je lui dirai que
„ si le canon peut passer même dans quinze
„ jours c'est une place prise, & que c'est ce
„ qu'elle peut faire à present de plus beau en
„ Catalogne, de plus utile pour le service du
„ Roi, & de plus avantageux pour l'armée. On
„ ne sauroit trouver une plaine plus riche que
„ celle-ci pour ce qu'elle contient, ce sont les
„ plus beaux bleds du monde, les meilleurs
„ foins, & en plus grande quantité, les villa-
„ ges sont à cinq cens pas les uns des autres.
„ Si Vôtre Altesse prenoit cette resolution il
„ faudroit qu'elle envoyât quinze cens chevaux
„ en Lampourdan, comme elle avoit resolu,
„ pour couvrir Roze & tout le Roussillon, &
„ avec le reste de l'armée marcher dès Mardi
„ matin droit ici, laissant ordre de faire prompte-
„ ment

„ ment accommoder le chemin du canon : car
„ ſuppoſé qu'il puiſſe paſſer dans quinze jours, 1654.
„ je mets ma tête à couper que c'eſt une place
„ priſe. Cependant, Monſeigneur, ce qu'on ap-
„ pelle mettre des troupes dans la paille juſqu'au
„ ventre, c'eſt les amener ici : votre Cavalerie
„ qui par tout ailleurs ſe ruinera en cette ſaiſon,
„ non ſeulement ne deperira point ; mais encore
„ ſe refera dans cette plaine ; il y a pour deux
„ mois de fourrages. Enfin, Monſeigneur, je
„ ſuis au deſeſpoir que vous ne voyez pas vous-
„ même ce que je voi : car quelque reſolution
„ que vous euſſiez priſe, vous tourneriez vos
„ penſées de ce côté. Je vous dis encore une fois
„ que le canon pouvant paſſer, dans quinze jours
„ vous prendrez cette place, & en ce cas,
„ *Objet rare & charmant, vous ne ſauriez mieux faire.*

„ J'attends les ordres de Vôtre Alteſſe ſur ce
„ qu'elle reſoudra, & je ſuis du meilleur de
„ mon cœur à Elle.

Le lendemain Lundi 20. de Juillet, je commençai d'agir comme ſi le Prince eût dû ſe rendre à mes perſuaſions : je me ſaiſis d'un moulin qui étoit proche de la ville, où je mis trente Mouſquetaires & un Lieutenant de Merinville, de crainte que les ennemis ne le brûlaſſent, comme ils en avoient brûlé quatre la veille à l'entrée de la nuit.

Je fis le tour de la ville pour la reconnoître avec cent chevaux : je me ſaiſis d'un petit château aſſez près de la place ſur le chemin de Livia, où je mis dix Mouſquetaires & un Sergent : j'envoyai quinze Mouſquetaires & un Sergent dans la Tour de Villars pour m'aſſurer du Col de la Perche.

1654. Ce jour-là il revint de la guerre un parti que j'y avois envoyé de trente Maîtres de tous les Corps, qui amenerent deux cens jumens, douze cens moutons, & quatre cens bœufs.

Le lendemain 21. de Juillet sur les quatre heures après midi les ennemis sortirent en deux bataillons & deux escadrons jusqu'à un des moulins qu'ils avoient brûlé, pour soûtenir leurs gens qui travailloient là auprès à la fascine : pendant la premiere voiture qu'ils firent je n'eûs que le loisir de faire monter à cheval toute la Cavalerie & faire prendre les armes à l'Infanterie, & comme je vis qu'ils remenoient les mêmes gens au travail, je marchai à eux avec toutes mes troupes, je leur fis d'abord quitter le moulin & les obligeai de se retirer dans la contrescarpe, d'où ils nous firent une heure durant un fort grand feu. Le Major de Merinville nommé la Prunarelle y fit des merveilles ; nous n'y perdîmes qu'un soldat d'un coup de Canon, & nous n'y en eûmes que quatre blessez & quelques chevaux tuez ; les ennemis y eurent plusieurs blessez, & entre autres Dom Thomas de Bagnols Gouverneur autrefois du Roussillon pour le Roi, & qui avoit tourné casaque pendant la guerre civile de 1651. Après qu'ils se furent retirez dans la ville, je me retirai aussi dans mes quartiers : tous les jours precedens, il s'étoit venu rendre des soldats François pris l'année d'auparavant à Gironne, il s'étoit aussi rendu des Walons & des Napolitains : les Walons prenoient parti & les Napolitains demandoient des passeports pour se retirer en leur païs.

Aussi-tôt que le Prince eût reçu ma Lettre il envoya Merinville, & Birague Lieutenant Ge-

General de l'Artillerie avec tous les Commissaires revoir encore les chemins de Villefranche à Puycerda, par où le canon pourroit passer, & à leur retour il m'écrivit cette Lettre que je reçus le 22. de Juillet. 1654.

Mais pour ne rien laisser qu'on n'entende, il faut savoir que le Prince de Conti aimoit à rire & badinoit toûjours avec moi: & parce que mon oncle étant Grand-Prieur de France, & que je logeois au Temple avec lui, le Prince avoit trouvé plaisant de m'appeller quelquefois son Templier.

Du 21. *de Juillet* 1654. *à Villefranche.*

„ ENfin mon pauvre Templier, le canon ne „ sauroit passer, le chemin a été couvert „ toute la journée d'Officiers Generaux pour „ essayer d'y faire une derniere tentative, mais „ en vain, & ce n'est pas ouvrage de mortel. „ On m'a dit qu'un Dieu envieux de la prosperité de Birague avoit rendu ces montagnes „ inaccessibles. Enfin, s'il est permis de citer Ovide,

„ *Non est mortale quod optas.*

„ Serieusement j'en suis enragé, mais à quoi „ bon se desesperer, Birague en a pris la commission, & moi celle de vous mander d'être „ avec tout ce que vous avez de gens avec vous „ Vendredi au soir à Vinssas. M. de Marins s'y „ doit rendre le même jour & nous aussi; vous „ pouvez loger entre-ci & là où vous jugerez le „ plus à propos: cependant soyez persuadé que „ je suis absolument à vous,

ARMAND DE BOURBON.

„ Mille amitiez à Piloi.

1654 Le 22. que je reçus cette Lettre, il revint des montagnes un parti du Regiment d'Emanuel d'Oche qui lui amena ſept cens vaches.

Le lendemain Jeudi 23. je partis avec toutes mes troupes, ſuivant l'ordre du Prince, & je reçus par les chemins ce Billet de lui, qu'il m'avoit encore écrit, de crainte que je n'euſſe pas reçu le premier.

A Villefranche ce 21. *de Juillet* 1654.

„ JE vous ai écrit ce matin par un payſan,
„ pour vous dire de marcher incontinent
„ ma Lettre reçûë, & de venir à Vinſſas
„ Vendredi au ſoir: vous pourrez loger entre-ci
„ & là, dans les lieux que vous trouverez les plus
„ commodes. L'impoſſibilité de faire paſſer le
„ canon nous oblige de ſuivre notre deſſein de
„ Lampourdan & de quitter celui de Puycerda.
„ Toute l'armée ſera Vendredi à Vinſſas, ren-
„ dez-vous-y avec vos troupes.

ARMAND DE BOURBON.

J'arrivai donc le Vendredi au ſoir à Vinſſas où le Conſeil ayant été tenu, il fut reſolu que l'armée marcheroit en Lampourdan pour ravitailler Roſes, & voir ſi nous y pourrions entreprendre le Siege de Caſtillon, ou du moins y ſubſiſter aux depens de l'ennemi.

L'on fit un état des choſes neceſſaires pour ce Siege.

On laiſſa dans Villefranche cent ſacs de farine & les vivres de l'armée pour un mois, ſur le pied de la fourniture journaliere pour la ſubſiſtance de la garniſon, qui étoit compoſée de cent hommes du Regiment des Galeres, & de cent

cent cinquante du Regiment de Campels, avec ces munitions de bouche, on laissa encore un millier de poudre, un de plomb, & quinze cens livres de meche. 1654

On mit dans Arles cinquante hommes de Chouppes, & pour un mois de vivres.

Le 25. de Juillet nous partîmes de Vinssas avec l'armée & nous vinmes loger à Tuis, le Prince me donna ordre en y arrivant de détacher quinze cens chevaux pour entrer un jour avant nous en Lampourdan, afin d'empêcher que les ennemis ayant avis de notre marche, ne missent le feu dans les fourrages qu'ils n'auroient pas le loisir de retirer dans leurs places. Il échut un jour du Colonel Balthasar Allemand un des Lieutenans Generaux de l'armée de commander ce parti : il marcha donc en diligence & alla loger au Boulon.

La Cavalerie que je lui donnai fut les Regimens de Balthasar, Langés, Marcilli, la Fare, Almeras, la Roque, Marguerit & Ardennes.

Le 26. l'armée alla loger à S. Jean de Pagés à une lieuë du Col de Pertus. Sur le minuit le Prince reçut une Lettre de Balthasar, par laquelle il lui mandoit que les ennemis avoient investi Roses avec douze cens hommes de pied & huit cens chevaux : qu'ils avoient déja pris un petit Fort auprès de la place, & qu'ils attaquoient les Tours de la Selve, que leur armée s'assembloit entre Ostalric & Gironne pour marcher en diligence à Roses, qu'ils ne faisoient point de difficulté d'emporter en peu de tems, & que Dom *Juan* d'Autriche devoit arriver par mer avec des vivres & des fourrages pour ce Siege : Balthasar ajoûtoit qu'il alloit marcher aux ennemis ; que si Son Altesse vouloit un peu presser

—— sa marche, il lui répondoit qu'ils ne se retire-
1654. roient point sans combattre.

Nous partîmes donc le 27. de Juillet une heure avant le jour, & pour faire plus de diligence, le Prince qui mouroit d'envie de donner un combat, laissa les bagages derriere, partagea ses troupes en deux, envoya Bougi Lieutenant General avec toute l'Infanterie, qui étoit de trois mille hommes, passer au Col de Panissas, & pour lui il passa au Col de Pertus avec deux mille cinq cens chevaux qui lui restoient, & trois Lieutenans Generaux, Tilli, Dom Joseph Marguerit & moi.

Au Col de Pertus, le Prince reçut un autre Billet de Balthasar, par lequel il lui mandoit que la Cavalerie des ennemis se retiroit de devant Roses, & que l'Infanterie étoit entrée dans Castillon dès le 25. au soir sur l'avis qu'ils avoient eû de la marche de Son Altesse ; que c'étoit le Baron de Butier qui commandoit ces troupes-là, & qu'il les alloit suivre avec huit ou neuf cens chevaux des mieux montez de sa Cavalerie.

Notre armée s'étant assemblée à la Jonquiere, petit Bourg au pied des Pyrenées, nous marchames plus lentement, le Prince prit son quartier à Figuieres avec l'Infanterie ; les Gendarmes & les Compagnies franches à Pérélades, & moi avec une grande partie de la Cavalerie legere à Villebertran, le reste à Villetrenin & Cabanes.

La longueur & la diligence extraordinaire de la marche avec l'extrême chaleur qu'il faisoit avoient fort fatigué les troupes.

Combat de Verges. La nuit du 27. au 28. de Juillet le Prince reçut nouvelles de Balthasar, qu'il avoit joint les ennemis à Verges sur la riviere de la Tet &

les

les avoit entierement defaits, pris deux Commissaires Generaux, six Capitaines, douze autres Officiers, & plus de trois cens Cavaliers, outre plus de deux cens chevaux d'Espagne, sans avoir perdu de notre côté que huit ou dix hommes. 1654.

Piloi fut aussi-tôt envoyé à la Cour porter la nouvelle de cette défaite.

Le 28. le 29. & le 30. nous séjournâmes dans nos quartisrs pour attendre deux petites pieces de huit livres de balles qui nous venoient par le Col de Pertus, & que l'on eût fait du pain de munition. Le dernier jour que nous séjournâmes dans nos quartiers, j'écrivis cette Lettre à Madame de ***.

A Figuieres ce 30. de Juillet 1654.

„ MOn Dieu, que vous avez d'esprit, ma
„ Cousine, que vous écrivez bien, que
„ vous êtes aimable : il faut avouer qu'étant
„ aussi prude que vous l'êtes, vous m'avez gran-
„ de obligation que je ne vous aime pas plus que
„ je fais. Ma foi j'ai bien de la peine à me
„ retenir, tantôt je condamne votre insensibi-
„ lité, tantôt je l'excuse, mais je vous estime
„ toûjours : j'ai des raisons de ne vous pas dé-
„ plaire, mais j'en ai de fortes de vous deso-
„ beïr. Quoi, vous me flatez, ma Cousine,
„ & vous ne voulez pas que j'aye les dernieres
„ tendresses pour vous ? Eh bien, je ne les
„ aurai pas, il faut vous aimer à votre mode,
„ mais vous repondrez un jour devant Dieu de
„ la violence que je me fais, & des maux qui
„ s'en ensuivront.

„ Au reste, Madame, vous me mandez

„ qu'a-

1654. „ qu'après que vous êtes demeurée d'accore „ avec Chapelain que j'étois un honnête homme, & que même vous l'avez remercié du „ bien qu'il disoit de moi; Je ne puis plus vous „ dire que vous êtes du parti du dernier venu: „ je ne voi pas que cela vous justifie beaucoup: „ vous m'entendez louër & vous en faites de „ même. Que sai-je, s'il vous avoit dit, c'est „ un galant homme que M. de Bussy, il ne „ peut pas manquer de faire quelque chose; il „ est à craindre seulement qu'il ne s'attache „ un peu trop à ses plaisirs quand il est à Paris. „ Que sai-je, dis-je, si vous n'eussiez pas crû „ qu'il eût eû raison, & si dans votre cœur „ vous n'eussiez pas condamné ma conduite: „ car enfin, je vous ai vû dans des allarmes „ mal fondées après de semblables conversations: c'est une marque que les bonnes impressions que vous avez de moi ne sont pas encore bien fortes. Bien m'en prend que vous „ voyez souvent de mes amis, sans cela, Mademoiselle de **** m'auroit tantôt ruiné „ dans votre esprit, je ne vous traiterois pas de „ même si l'occasion s'en presentoit; je ne rejetterois pas seulement la médisance la plus „ forte qu'on me feroit de vous, mais la plus „ legere même precedée de vos louanges. Adieu, „ ma belle Cousine.

Le 31. de Juillet l'armée marcha, l'Infanterie alla loger à S. Miguel de Flavia avec les Gendarmes, & la Cavalerie logea à S. Thomas de Flavia.

Le premier d'Août le Prince & tous les Lieutenans Generaux, hormis moi, allerent loger avec l'Infanterie & les Gendarmes à Belcaire, &

& moi ſeul avec toute la Cavalerie legere à Verges. 1654.

Ce jour-là les quinze cens chevaux qui avoient fait l'expédition de Balthaſar me vinrent joindre à Verges : ils n'avoient bougé de S. Pere-Peſcador depuis leur combat.

Le même jour Gaſton de Nogaret Duc de Candale, Colonel de l'Infanterie de France, & Capitaine General dans notre armée, arriva à Belcaire avec Vardes & Cominges Lieutenans Generaux.

La nuit du premier au ſecond d'Août j'envoyai deux partis à la guerre du côté de Gironne de vingt Maîtres chacun, qui me rapporterent que la Cavalerie des ennemis étoit logée dans cinq ou ſix villages à une lieuë par delà Gironne, ſur le chemin de Blaves.

Le ſecond d'Août, le Prince vint dîner chez moi à Verges avec le Duc de Candale & tous les Lieutenans Generaux. Après diner le Conſeil de guerre ſe tint, dans lequel il fut reſolu qu'on renverroit encore un parti plus fort à la guerre pour tâcher d'avoir des priſonniers, & ſavoir au vrai l'état des ennemis. J'y envoyai le Colonel la Roque avec cent chevaux, qui me rapporta le 3. de Juillet, que les ennemis étoient allez loger à Blaves avec mille hommes de pied & huit cens chevaux.

Dans ce même Conſeil on regla le rang des Lieutenans Generaux qui n'en convenoient pas, Marins, Bougi, Vardes, Cominges & Tilli tirerent au ſort & marcherent ſans conſequence ſuivant l'ordre où je les viens de nommer. Balthaſar & moi tirâmes auſſi : ſes proviſions étoient dattées quinze jours avant les miennes, & j'étois entré dans le ſervice avant lui ; il

gagna

gagna & marcha devant moi ſans conſequence,
1654. les uns & les autres ayant remis à la Cour le jugement de leurs rangs l'hiver d'après.

Il fut encore reglé que le Lieutenant General de jour demeureroit au corps d'armée.

Qu'en ſortant de jour il iroit à l'arriere-garde, & le troiſieme jour à l'Infanterie.

Que celui qui ſeroit de jour commanderoit par-tout.

Que les détachemens ſe feroient par tour à commencer par le plus ancien juſqu'au dernier & ainſi de ſuite.

Que s'il arrivoit que le jour du commandement de l'armée & celui du détachement arrivaſſent en même tems, il ſeroit au choix du Lieutenant General de jour de prendre l'un ou l'autre, & au cas qu'il choisît de demeurer à l'armée, il ne perdroit pas pour cela ſon jour de détachement, mais qu'il reprendroit la place de celui qui auroit été détaché pour lui.

Que celui qui devroit entrer de jour iroit au campement ſi l'armée marchoit.

Tous ces reglemens furent écrits par Bougi & ſignez par le Prince.

Sur la requête que le Regiment Colonel fit qu'après avoir ſéjourné trois jours dans un Camp, il pût reprendre l'avantgarde à la premiere marche, alleguant que c'étoit un de ſes privileges; Il fut reglé qu'il falloit avoir ſéjourné douze jours, & que le premier Regiment de Cavalerie de l'armée auroit ce même privilege en ſon abſence.

Le 9. le Prince alla viſiter Roſes avec tous les Officiers Generaux à la reſerve de Vardes qui demeura au quartier de l'Infanterie, & moi à Verges avec la Cavalerie.

Mais

Mais avant que de parler d'autre chose, il faut dire que le Prince avoit fait proposer par Piloi au Cardinal le Siege de Cap-de-Quiers, pourvû que notre armée navale le bloquât & qu'il ne la lui demandoit que pour quinze jours; que sur cela le Cardinal avoit envoyé ordre au Commandeur Paul à Toulon de faire avec l'armée navale ce que le Prince de Conti lui commanderoit pendant quinze jours seulement. 1654.

Le Prince avoit mandé son dessein au Commandeur, & le 10. d'Août séjournant à Rose, il en reçut une Lettre par laquelle il lui mandoit qu'il seroit dans huit jours près de Son Altesse.

Le 12. le Prince revint à Belcaire.

Le 13. il alla loger à Toroëille-de-Mongris, & l'Infanterie à Ouillas, la Cavalerie ne sortit point de Verges.

Le 15. le Prince, le Duc de Candale & les Lieutenans Generaux vinrent diner & tenir Conseil chez moi à Verges. Après diner nous allâmes tenir une espece de marché aux chevaux entre le quartier du Roi & mon quartier.

Dans ce tems-là nous eumes nouvelle que le Regiment d'Infanterie de la Reine & celui de Cavalerie de Harcour venant de Foix joindre l'armée, & passant dans les montagnes de Capsir, avec la confiance & le peu de précaution de gens qui avoient marché au milieu de la France, furent attaquez par la garnison de Puycerda & défaits. Ce fut une fort belle action à Dom Pedro de Las Valanconelas Gouverneur de cette place: car il les envoya défaire à dix lieues dans les montagnes.

Me trouvant alors dans une grande oisiveté à Verges, j'écrivis cette Lettre à Madame de **.

Du

1654. *Du Camp de Verges ce 17. d'Août* 1654.

„ VOus me dites ſi ſouvent que vous me re-
„ greteriez ſi j'étois mort, & je trouve ſi
„ beau pour moi d'être regreté de vous, que
„ cela me feroit ſouhaiter d'être en cet état ſans
„ quelques petites raiſons qui m'en empêchent
„ encore, outre que ne vous ayant jamais ſur-
„ priſe en menſonge, je ſuis bien aiſe de vous
„ croire en cette rencontre, & puis il y a gran-
„ de apparence qu'une perſonne qui a la larme
„ à l'œil en parlant ſeulement de la perte d'un
„ de ſes amis, le pleureroit tout-à-fait ſi elle
„ l'avoit effectivement perdu. Je croi donc,
„ ma belle Couſine, que vous m'aimez, & je
„ ſuis pour vous comme vous êtes pour moi,
„ c'eſt-à-dire, content au dernier point de
„ vous & de votre amitié. Ce n'eſt pas que je
„ demeure d'accord que votre Lettre, toute
„ franche & toute ſignée, comme vous dites,
„ faſſe honte à tous les poulets: ces deux cho-
„ ſes n'ont rien de commun entre-elles; il vous
„ doit ſuffire que l'on approuve votre maniere
„ d'écrire à vos bons amis, ſans vouloir médi-
„ re des poulets qui ne vous ont jamais rien dit.
„ Vous êtes une ingrate, Madame, de les trai-
„ ter mal après qu'ils ont eû tant de reſpect pour
„ vous: pour moi, je vous l'avouë, je ſuis
„ dans l'interêt des poulets, non pas contre vos
„ Lettres; mais je ne voi pas qu'il faille pren-
„ dre parti entre-eux: ce ſont des beautez diffe-
„ rentes: vos Lettres ont leurs graces, & les
„ poulets les leurs; mais pour vous parler fran-
„ chement, ſi l'on pouvoit avoir de vos pou-
„ lets, on ne feroit pas tant de cas de vos Lettres.

„ Il

„ Il est vrai, Madame, que vous êtes étran-
„ gement revoltée contre les coquettes, je ne 1654.
„ sai pas si cela vous durera jusqu'à cinquante
„ ans : à tout hasard je me tiendrai en haleine
„ de beaux sentimens pour les pousser avec vous
„ si vous venez à les aimer, & en attendant je
„ n'aurai pour vous que la plus belle amitié du
„ monde, puisque vous ne voulez autre chose.

„ Je suis bien-aise que vous soyez satisfaite
„ du . . . . c'est une marque qu'il se met à la
„ raison, & qu'il ne prend plus tant les choses à
„ cœur qu'il faisoit : quand vous ne voulez pas
„ ce qu'on veut, Madame, il faut bien vou-
„ loir ce que vous voulez, on est encore trop
„ heureux d'être de vos amis ; il n'y a guere
„ que vous dans le Royaume qui puisse réduire
„ ses amans à se contenter d'amitié, nous n'en
„ voyons presque point qui n'étant pas demeu-
„ rez d'accord de s'aimer, ne soient tout-à-
„ fait mal ensemble : & je suis persuadé qu'il
„ faut qu'une femme ait un mérite extraordi-
„ naire, pour faire en sorte que le dépit d'un
„ amant maltraité ne le porte pas à rompre a-
„ vec elle.

„ J'admire la constance de Monsieur de....
„ pour Madame de...... ne voit-il pas ses
„ dents, & qui pis est, ne les sent-il point?
„ J'ai toûjours bien crû que l'amour aveu-
„ gloit, mais je ne savois pas encore qu'il en-
„ rumât.

„ Que sert à Madame de..... d'être reve-
„ nuë si belle de Bourbon, si elle ne peut étaler
„ ses graces dans le monde : en verité c'est une
„ tyrannie épouvantable que celle qu'elle souf-
„ fre, & je croi qu'après cela on la devroit ex-
„ cuser si elle se vengeoit de son tyran. Il est

„ vrai

1654. ,, vrai que je penſe qu'elle s'eſt vengée il y a ,, long-tems du mal que l'on lui devoit faire: ,, comme c'eſt une perſonne de grande pré- ,, voyance, elle a bien jugé que l'on lui don- ,, neroit ſujet de plainte quelque jour; elle ,, n'a pas attendu que l'on primât, & entre ,, nous je croi que ſon mari eſt ſur la défen- ,, ſive.

,, Nous avons ici **** un de ſes amans, ,, qui m'a dit qu'il étoit de vos amis & qu'il ,, vouloit vous écrire: je ſai par M. le Prince ,, de Conti qu'il a deſſein d'être amoureux de ,, Madame de **** cet hiver; & ſur cela, ,, Madame, ne plaignez-vous pas les pauvres ,, femmes, qui bien ſouvent récompenſent par ,, une veritable paſſion un amour de deſſein: ,, c'eſt-à-dire, donnent du bon argent pour de ,, la fauſſe monnoye. Je croi que **** aura ,, de la peine à ſa conquête, non pas tant par la ,, force de la place, que par les ſoins & la dé- ,, fenſe du Gouverneur. Au reſte, il m'a fait ,, des avances d'amitié extraordinaires, & ſi ,, grandes qu'il m'a obligé contre la reſolution ,, que j'avois faite de n'être jamais ſon ami, de ,, me dédire. La reputation qu'il a d'être infi- ,, delle me faiſoit peur, mais il eſt des amis de ,, toutes ſortes: ſi j'ai un ſecret, celui-là ne le ,, ſaura pas, & particulierement ſi c'eſt un ,, deſſein pour ma fortune à quoi il puiſſe pré- ,, tendre: *Guarda la gamba.* Voilà qui eſt ,, de mon crû, Madame. Corbinelli eſt à dix ,, lieuës d'ici. Il faut avouer que j'ai un beau ,, naturel de ſavoir cela ſans jamais avoir eû ,, de Maître.

,, Vous ne me mandez rien de la Marquiſe ,, de **** cependant elle eſt de vos bonnes

,, amies,

„ amies, & aſſez des miennes: eſt-ce qu'elle
„ n'eſt plus à Paris, ou que vous ne m'en vou- 1652.
„ lez pas parler de peur d'être obligée de me
„ mander ce qu'elle fait ; écrivez-le moi je
„ vous prie: car enfin, je l'eſtime fort, & je
„ ſerai bien-aiſe de faire quelque choſe pour el-
„ le: ſi elle peut une fois ſortir de condition je
„ lui en offrirai une, j'ai ouï dire que c'eſt une
„ perſonne de ſervice.

„ Je ſuis ravi d'être bien avec Meſſieurs vos
„ oncles; jalouſie à part, ce ſont d'honnêtes
„ gens, mais il n'y a perſonne de parfait dans
„ le monde ; s'ils n'étoient jaloux ils ſeroient
„ peut-être quelque choſe de pis ; avec tout ce-
„ la je ne les crains pas trop, & ſavez-vous
„ bien pourquoi, Madame, c'eſt que je vous
„ crains beaucoup & que vous êtes cent fois
„ plus jalouſe de vous-même qu'eux.

„ Toûjours quelque douceur, Madame, je
„ ne m'en ſaurois tenir, mais il n'y a pas de
„ danger à cette heure que Madame de ****
„ voit vos Lettres.

„ J'oubliois de vous dire que j'ai écrit à M.
„ de **** ſur la mort de Madame ſa femme.
„ Madame de Buſſy me mande que je lui ai
„ bien de l'obligation de ce qu'il a fait pour moi
„ à la Chambre des Comptes, ce qui redouble
„ le déplaiſir que j'ai de la perte qu'il a faite,
„ c'eſt que j'apprehende qu'il n'aille devenir
„ mon quatriéme rival; il y avoit aſſez de diſ-
„ poſition du vivant de ſa femme, mais ſa con-
„ ſideration le retenoit toûjours. Adieu ma bel-
„ le Couſine, c'eſt aſſez badiner pour cette fois:
„ voici le ſerieux de ma Lettre; je vous aime
„ de tout mon cœur.

1654. *A Madame de **** dans la même Lettre.*

„ Je vous ſuis tout-à-fait obligé, Madame,
„ de l'avis que vous m'avez donné, croyant
„ que notre belle Marquiſe eût lu mes Lettres
„ toute ſeule ; je lui aurois peut-être écrit des
„ choſes que je ne voudrois pas dire à d'autres
„ qu'à elle ; & Dieu ſait quelle vie vous m'euſ-
„ ſiez faite à mon retour, & quelle honte vous
„ & moi en euſſions euë : votre prudence a dé-
„ tourné ce malheur en m'apprenant que vous
„ liſez mes Lettres, & a mis les choſes en état
„ que je tâcherai de vous donner toûjours du
„ plaiſir & jamais du chagrin. Mais d'un autre
„ côté, Madame, j'ai honte d'écrire des Let-
„ tres ſi folles, ſachant que vous les devez
„ voir, vous qui êtes ſi ſage, & devant qui les
„ précieuſes ne font que blanchir. Il n'impor-
„ te, votre vertu n'eſt point farouche, & ja-
„ mais perſonne n'a mieux accordé Dieu & le
„ monde que vous.

Le 18. d'Août le Prince de Conti, le Duc de Candale, Bougi, Cominges & moi nous allant promener ſur le bord de la mer, nous vîmes, mais encore fort loin, notre armée navale, compoſée de ſept vaiſſeaux & de ſix galeres. D'abord qu'elle découvrit celle d'Eſpagne au Golfe du Cap-de-Quiers, compoſée de dix vaiſſeaux & de cinq galeres, l'Admiral tira un coup de canon pour aſſembler le Conſeil, dans lequel il fut reſolu que l'on ſe retireroit, parce que les ennemis avoient trois vaiſſeaux plus que nous. A l'entrée de la nuit le Commandeur Paul envoya par une chalouppe cette nouvelle

au

au Prince, qui n'en étant pas trop ſatisfait, fut obligé de tourner ſes penſées ſur des places de terre. 1654.

Le 20. Don Luc Capitaine & Major de Baltazar nous ayant amené des priſonniers qui diſoient que la Cavalerie des ennemis au nombre de huit cens chevaux étoit à Pineda, S. Eſteſe & autres villages ouverts à onze lieuës de nous, le Prince accompagné du Duc de Candale, de Bougi, Cominges, Balthaſar, le Comte d'Ille & moi, prit deux mille chevaux, avec leſquels nous allâmes le 21. paſſer à une demie lieuë de Palamos, après une halte de trois heures à un village appellé Calonge; nous remarchâmes juſqu'à l'entrée de la nuit, que nous arrivâmes à la Val-d'Aure, où nous fîmes une autre halte juſqu'à deux heures avant le jour, que nous en repartîmes & marchâmes juſques près d'Oſtalric. En faiſant repaître les troupes nous aprîmes par un Bourgeois de ce lieu-là que l'on prit, que les ennemis ſavoient notre marche il y avoit ſix heures: un peu après nous y entendîmes tirer du canon, de ſorte que le Prince reſolut de s'en retourner ſe voyant decouvert, nous paſſâmes la nuit en cet endroit.

Le lendemain 23. nous vînmes aux portes de Gironne où nous fîmes quelques priſonniers, deſquels nous apprîmes que le jour que nous étions partis de Verges un Païſan en étoit parti en même tems que nous, & étoit allé donner avis de notre marche à Don Paul de Parade General de l'Artillerie, Commandant à Gironne, lequel avoit mandé en diligence à Oſtalric & à S. Saloni, que nous avions un grand parti en campagne, & que l'on ſe tînt ſur ſes gardes.

Le lendemain 24. nous allâmes passer la
1654. Ter à S. Gregory & camper à Cervia, le 25. nous arrivâmes de grand matin à Verges & à Toroeille de Mongris.

Le 26. l'armée séjourna dans ses quartiers. Ce jour-là il fut reglé que l'armée se partageant en plusieurs quartiers, le Lieutenant General de jour ne pourroit choisir de quartier au préjudice de son ancien, quoi qu'il pût choisir de poste dans la marche de l'armée, & de logis dans le quartier où il seroit.

Le 27. l'armée partit de ses quartiers & alla loger, le quartier du Roi à S. Geordy avec le Regiment de Champagne & les Gendarmes; les Brigades de Normandie & d'Anjou, & Merinville Cavalerie à Cervia avec le Duc de Candale, Cominges & Baltasar; la brigade du Colonel & celle de Conti Cavalerie, avec le reste de la Brigade de Champagne à Coulomés avec moi: ces trois quartiers éloignez l'un de l'autre d'une grande demie lieuë sur la riviere de la Ter.

Le 28. je reçus ma Lettre de service de Lieutenant General.

Le 29. d'Août la Cavalerie de Coulomés étant allée au fourrage à Saousse, les habitans tirerent dessus & la contraignirent de s'en revenir sans fourrage, quoi que ce village eût ordre de Don Joseph Marguerit, ainsi que cela se pratiquoit: le lendemain j'y envoyai de l'Infanterie avec la Cavalerie, avec ordre de forcer si on trouvoit de la resistance. Les païsans ayant d'abord tué quelques soldats & deux cavaliers, le Commandant de l'escorte fit mettre le feu à l'Eglise; mais le peuple étant au-dessus de la voute ne fut point forcé & sauva tout son fourrage, de sorte que les troupes s'en revinrent encore sans rien faire. Don

Don Joseph Marguerit, qui n'avoit de considération parmi nous que par l'amitié que les 1654.
peuples avoient pour lui, étant averti de ce desordre, en fit d'abord ses plaintes au Duc de Candale, lequel me haïssant alors, sans en avoir de raison, fut bien-aise d'avoir de quoi me rendre de mauvais offices aupres du Prince, dont l'affection pour moi lui déplaisoit. Il lui mena Don Joseph, lui exagera ma violence, & lui dit que ces choses-là étoient capables de revolter la Catalogne contre nous.

Le Prince aimoit fort le Duc de Candale, mais il ne m'abandonna pas; & cependant pour contenter Don Joseph Marguerit & les peuples, il m'envoya à l'heure même cet ordre écrit & signé de sa main.

„ MOnsieur de Bussy arrêtera tout presente-
„ ment l'Officier qui commandoit les trou-
„ pes qui ont été à Saousse, & le fera amener
„ ici demain au matin. Fait au Camp de S. Geor-
„ dy ce Lundi ap soir 30. d'Avril 1654.

ARMAND DE BOURBON.

„ Je vous supplie d'executer cet ordre dès ce
„ soir.

Le lendemain 31. d'Août j'allai trouver le Prince & je lui menai l'Officier qu'il demandoit. Il me dit les plaintes de Marguerit, & me demanda quel sujet j'avois donné au Duc de Candale de ne m'aimer pas. Je lui justifiai premierement le Commandant du fourrage en prenant sur moi ce qui étoit arrivé, & je me justifiai moi-même par la rebellion des habitans de Saousse. Pour la haine du Duc de Candale, je lui dis que je n'en savois point d'autre

—— raison, sinon que Son Altesse m'aimant il en
1654. avoit de la jalousie. Il m'assura qu'il ne l'en gueriroit pas; & pour ce qui regardoit la plainte des habitans de Saousse, il leur fit dire qu'on les châtieroit exemplairement si jamais ils refusoient les ordres; cependant il leur fit donner de l'argent pour la reparation de l'Eglise, & il m'ordonna de remettre l'Officier en liberté; après cela je m'en retournai à mon quartier.

Le premier de Septembre le Prince m'écrivit ce Billet de sa main.

„ LEs Cavaliers de vôtre quartier ont été aujourd'hui au fourrage jusqu'aux portes de Gironne dans le plus grand desordre du monde, même Leroi m'envoye demander un autre lieu que Bourdille pour traiter l'échange entre Don Alexandre Vespa & lui, parce que vos Cavaliers ont été ce matin piller ce lieu-là. Il ne sert de rien de faire des ordres si on ne les garde: le premier Cavalier qui passera la riviere sans ordre après le ban fait, il faut sans remission que vous le fassiez pistoleter à la tête de la Cavalerie; autrement la Cavalerie de Gironne nous prendra tous les cavaliers qui s'écarteront.

ARMAND DE BOURBON.

„ Au Camp de St. Geordy le Vendredi au „ soir premier de Septembre 1654.

Pour M. le Comte de Bussy.

Pour entendre bien cet ordre il faut savoir que les ennemis & nous avions nommé deux Capitaines de Cavalerie pour traiter l'échange des prisonniers de part & d'autre, & que nous étions

étions convenus du village de Bourdille pour cet effet : de notre côté nous avions choisi un nommé Leroi Capitaine au Regiment de Cavalerie de Marcilli, & les ennemis Don Alexandre Vespa. 1654.

Le même jour premier de Septembre des Cavaliers débandez allerent mettre le feu au village de Saousse pour venger la mort de leurs compagnons qui y avoient été tuez, il en fut pris cinq, desquels j'en fis pendre un.

Le lendemain je reçûs ce Billet du Prince, écrit & signé de sa main.

„ DOn Joseph Marguerit oublia hier de „ commander une escorte pour le convoi, „ & aujourd'hui quand il a voulu la comman„ der il s'est trouvé que toute la Gendarmerie „ étoit au fourrage ; ainsi les charretes & les „ mulets sont ici sans pouvoir partir. Je vous „ supplie d'envoyer promptement trente Maî„ tres pour les escorter.

„ Au Camp de S. Geordy, le second de Sep„ tembre 1654.

ARMAND DE BOURBON.

Sur l'avis que j'avois eû que la Cavalerie de Gironne alloit de deux jours l'un au fourrage d'un certain côté, je resolus de leur faire une embuscade. Je le proposai au Prince, il le trouva bon & je m'en revins à mon quartier le second de Septembre au soir. Une heure après que j'y fus arrivé je reçûs ce Billet écrit & signé de sa main & non datté.

„ JE vous supplie de ne pas partir pour aller „ à la guerre, que vous ne m'ayez parlé ;

„ pour

1654. „ pour des raiſons que je vous dirai. Soyez ici à „ dîner, s'il vous plaît. Je ſuis ſerviteur du „ Temple.

ARMAND DE BOURBON.

„ Pour M. le Comte de Buſſy Rabutin Lieu- „ tenant General des armées de Sa Majeſté, & „ Meſtre de Camp General de la Cavalerie le- „ gere de France.

„ Voilà de belles qualitez cela.

Le Prince étoit ce jour-là de bonne humeur, ce qui lui arrivoit preſque toûjours avec moi.

Les raiſons pour leſquelles il me vouloit parler avant que j'allaſſe à la guerre, étoient, qu'il avoit apris l'arrivée d'un renfort de Cavalerie à Gironne, & qu'il me conſeilloit de faire mon parti plus fort. Au lieu donc de quatre cens chevaux que je voulois prendre j'en pris ſix cens, avec leſquels m'étant embuſqué près de Gironne dans un bois où il y avoit une glaciere; j'y paſſai la nuit & une partie du lendemain Lundi 4. Septembre, & voyant qu'il étoit près de midi ſans que perſonne ſortît de la place, je ne doutai point que je ne fuſſe découvert. Je levai mon embuſcade, & je m'en allai paſſer aſſez près de Gironne: la Cavalerie des ennemis ſortit; & comme la riviere étoit entr'eux & moi, je ne voulus pas retourner au Camp ſans avoir fait le coup de piſtolet avec eux. Je paſſai donc au Pont Major, & j'allai eſcarmoucher une heure durant. Tout d'un coup je vis mes eſcarmoucheurs avec les leurs pêle-mêle en conference; cela me ſurprit fort: & comme je demandai aux Officiers qui étoient auprès de moi ce que ce pouvoit être, ils me répondirent que c'étoit l'uſage du païs, qu'a-

qu'après avoir escarmouché quelque tems on se parloit sur parole, on beuvoit ensemble & quelquefois on troquoit de chevaux & de hardes. Je leur dis que je ne voulois point souffrir cette coûtume-là; qu'il en pouvoit arriver des inconveniens, & que quand même il y auroit à avoir une trêve, je ne trouverois pas bon qu'on la fît sans mes ordres, & en même tems j'envoyai dire aux gens débandez de rejoindre leurs escadrons. Le Commandant de la Cavalerie ennemie m'envoya dire qu'il alloit boire à ma santé: pendant ces pourparlers je m'apperçûs que les ennemis faisoient couler de l'Infanterie du long des masures qui étoient au pied de la montagne sur ma gauche. Je mandai à mon dernier escadron de faire son caracol, & de repasser au petit pas le Pont Major, & ainsi des autres. Les ennemis recommencerent l'escarmouche Cavalerie & Infanterie, & me suivirent jusqu'au pont: je ne perdis pourtant personne, j'eûs seulement quatre ou cinq hommes de blessez & quelques chevaux. Je m'en revins à S. Geordy rendre compte au Prince du peu de succès de mon parti: je le trouvai qui venoit de recevoir un paquet de la Cour, dans lequel étoit cette Lettre du Cardinal pour moi. 1654.

De la Fere ce 11. *d'Août* 1654.

MONSIEUR,

„ Je vous rends graces des assurances que
„ vous me donnez de vôtre amitié, elle me
„ sera toûjours chere & j'y contribuerai de sor-
„ te que j'ose m'en promettre la continuation.
„ Je vous remercie aussi des soins que vous avez

1654. „ pris de me donner part de l'état de la Cavale-
„ rie, lequel ſans difficulté devroit être beau-
„ coup meilleur.

„ Pour ce qui eſt de vôtre Lettre de ſervice
„ de Lieutenant General, vous devez l'avoir
„ reçûë à preſent, ayant été expediée & en-
„ voyée à M. le Prince de Conti, peu de tems
„ après que nous eûmes la nouvelle de la priſe
„ de Villefranche: au ſurplus je me réjouïs avec
„ vous de celle que le Sieur de Piloi nous a ap-
„ portée du ſecours de Roſes, & de la défaite
„ de huit cens chevaux des ennemis, non ſeu-
„ lement comme avec un bon ſerviteur du Roi,
„ mais auſſi comme avec un des amis & ſervi-
„ teurs particuliers de M. le Prince de Conti:
„ & cependant je demeure,

MONSIEUR,

Vôtre très-affectionné ſerviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

Le 5. de Septembre tous les Officiers Generaux ſe trouverent à S. Geordy par ordre du Prince, où l'on tint un grand Conſeil, pour voir ce qu'il y avoit à entreprendre le reſte de la Campagne. Il y eut deux opinions, l'une de faire le Siege de Puycerda par deux Lieutenans Generaux; qu'on y feroit paſſer du canon par le païs de Foix (ce que Marins avoit promis de faire) que pour aſſurer ce Siege, le reſte de l'armée ſeroit poſtée à Anglés ſur la Ter, d'où nous couvririons Puycerda & Roſes, ou du moins d'où nous ſerions à portée de l'un & de l'autre pour les ſecourir ſi les ennemis y marchoient: ceux qui étoient de cet avis ajoûtoient,

que

que nous tenant au milieu du païs ennemi & des places où ils avoient leur Infanterie, ils ne pourroient pas s'assembler pour secourir Puycerda sans que nous le sussions; que nous nous y opposerions, & qu'en tout cas s'ils faisoient un Corps pour entrer en Cerdaigne, nous jetterions cinq ou six cens hommes de pied dans Roses, avec autant qu'il y en avoit, & avec le reste de l'armée nous suivrions les ennemis en Cerdaigne par la plaine de Vic: & sur ce que ceux du contraire avis vouloient que l'armée ne se partageât point, & que le Prince fît lui-même cette conquête, ils répondoient que la Catalogne étant un païs que l'on retenoit autant par la reputation que par les forces, les Catalans nous voyant reculer, auroient mauvaise opinion de nos affaires, & pourroient quitter notre parti: que la Cour voulant la prise de Puycerda par la consideration des quartiers d'Hyver que cette conquête nous donneroit, nous ne nous prévaudrions point de cette prise, si toute l'armée y alloit, puisqu'elle ruineroit la Cerdaigne. 1654.

A ces raisons-là les autres disoient (& c'étoit l'opinion de Bougi & de moi) que l'on n'avoit jamais oüi dire qu'une armée se partageât pour entreprendre quelque chose avec une partie, à moins que ce qui restoit ne fût aussi fort que les ennemis pour leur faire tête; qu'ayant détaché cinq cens chevaux & six cens hommes de pied avec les troupes qui venoient de Guienne, il ne nous resteroit que deux mille cinq cens chevaux & deux mille hommes de pied, avec lesquels nous n'oserions tenir la campagne devant les ennemis qui assemblant leurs garnisons pourroient avoir en huit jours cinq mille hommes de pied & quinze cens chevaux, &

avec cela nous tomber ſur les bras : qu'en une
1654. nuit ils pourroient faire venir leur Cavalerie de S. Saloni à Gironne, & embarquant leur Infanterie à Barcelonne, la faire venir à Palamos, & en un jour de là à Gironne: que quand il ſeroit poſſible d'empêcher leur jonction en nous avançant à Anglés, nous n'y pourrions avoir nos convois commodément, ni ſubſiſter auſſi long-tems que le Siege de Puycerda dureroit: que ſi les troupes qui l'aſſiegeroient n'étoient battuës par un ſecours, du moins n'empêcheroient-elles pas les ennemis d'y jetter des gens. Que ſur ce que l'on objectoit que les Catalans auroient mauvaiſe opinion de nos affaires nous voyant reculer; à cela nous répondions qu'il y avoit moins de honte à reculer pour faire une conquête, qu'à s'avancer pour être battus, & qu'en peu de tems nous deſabuſerions tout le monde. Quant à ce que l'on diſoit que l'armée ennemie ruineroit la Cerdaigne, & qu'ainſi l'on ne pourroit ſe prévaloir de cette conquête n'y pouvant faire hiverner les troupes; nous répondions que l'armée entiere prenant Puycerda en moins de tems que ne feroit une partie, l'un reviendroit à l'autre; & qu'enfin il valoit mieux prendre ce païs-là ruiné que de le laiſſer riche aux ennemis.

Toutes ces raiſons n'empêcherent pas que l'autre avis ne fût ſuivi, l'on ſe prepara pour l'executer, & cependant l'on donna ordre à l'Intendant Bezon de faire mettre dans Roſes des vivres pour deux mois, l'on donna l'avoine à la Cavalerie ſur le pied de ſix mille quartiers par mois.

Le 7. de Septembre, Merinville étant de retour de chez lui à l'armée, l'on tint un nouveau Conſeil où l'on remit en queſtion la derniere reſo-

resolution qui avoit été prise, Merinville la traita si fort de ridicule, & appuya tellement les raisons de Bougi & de moi, que l'on resolut de les suivre, & pour cet effet on détacha Cominges avec cinq cens chevaux & douze cens hommes de pied de gens détachez de tous les Corps le 11. de Septembre pour aller investir Puycerda; ces troupes marcherent par le Col-de-Pertus, Vinssas, Villefranche & Aulet, & joignirent à l'entrée de la plaine de Cerdaigne, la Serre-Obterre Lieutenant General, qui amenoit les troupes de Guyenne, & qui investit la place conjointement avec Cominges. 1654.

Pour l'armée il fut resolu qu'elle partiroit le 16. ou le 17. de Septembre qui étoit le tems que l'on croyoit que Roses pourroit être ravitaillé.

Le 10. de ce mois, Merinville avoit pris deux cens chevaux avec lesquels il avoit conduit Hoquincourt & Saint Luc Infanterie à Roses. Ces deux Regimens pouvoient être de cinq cens hommes effectifs.

Le 13. le Prince reçut nouvelle du Commandant d'Hoquincourt Catalan, qui commandoit aussi dans Lianssac, que les ennemis venoient de débarquer de l'Infanterie pour l'attaquer. Sur cet avis il me commanda d'envoyer quinze Maîtres avec un Cornette & un Marêchal des logis, pour aller de ce côté-là savoir des nouvelles des ennemis; & cependant il prit deux mille chevaux, les Regimens de Champagne, Anjou & Conti, qui faisoient sept ou huit cens hommes de pied pour aller secourir Lianssac. Il voulut faire cette expedition lui-même, quoi-qu'il eût eû deux accès de fievre tierce, & que même il eût été saigné le jour qu'il par-

 tit,

tit, mais il n'y avoit pas au monde un Prince
1654. plus avide de gloire que lui. Le Duc de Candale le ſuivit, avec Merinville à qui c'étoit le jour d'être détaché; Baltaſar demeura à Cervia. Don Joſeph Marguerit à S. Geordy, & moi à Coulomés.

La nuit du 13. au 14. le Cornette que j'avois envoyé du côté de Lianſſac, me rapporta que les ennemis en avoient fait ſauter la Tour où étoient un Lieutenant, un Sergent & quelques ſoldats, & qu'ils s'étoient retirez. J'envoyai cette nouvelle au Prince à Figuieres, qui renvoya les troupes à leurs quartiers le 14. & coucha ce jour-là à Figuieres, à cauſe que c'étoit le jour de ſa fievre.

Le 20. Piloi arriva de la Cour. Le Prince, le Duc de Candale & les Officiers Generaux vinrent dîner chez moi où l'on tint Conſeil, dans lequel il fut reſolu que l'armée partiroit le lendemain 21. de ſes quartiers, ce qu'elle fit & alla loger à Bagnols.

Pendant que Cominges & la Serre étoient avec leurs troupes devant Puycerda, qu'ils avoient inveſti du côté de la Catalogne, étant impoſſible que le ſecours vint par ailleurs: Don Pedro de las Valançonelas Gouverneur de cette place, ayant avis que quatre pieces de canon venoient de Foix ſans eſcorte (parce que Birague qui les conduiſoit ne pouvoit être attaqué que par la garniſon de Puycerda qu'il ſavoit être inveſti) envoya deux cens hommes par les montagnes qui enleverent le canon & prirent Birague priſonnier. Cominges & la Serre ayant appris par un rendu, la marche des ennemis de ce côté-là, y envoyerent incontinent le Chevalier d'Obterre avec deux cens chevaux & deux

deux cens hommes de pied, dont les ennemis avertis se retirerent à Puycerda par d'autres chemins que ceux par lesquels ils étoient venus. 1654.

Ce fut encore une fort belle entreprise à Don Pedro de las Valançonelas, & qui lui eût été plus utile, si ses gens eussent brûlé les affûts : car la Campagne eût été passée avant qu'on en eût pû refaire d'autres en ce païs-là, & sans canon nous ne l'eussions jamais attaqué.

Le Prince étant le 21. de Septembre à Bagnols, s'y trouva si mal qu'on prit resolution de le faire porter en litiere à Perpignan : l'amitié que j'avois pour lui m'obligea de le suivre ; je l'escortai donc avec quatre cens chevaux. Sa premiere journée fut à Figuieres, où étant au lit avec la fievre sur les neuf heures du soir, & moi à son chevet, un de ses valets-de-pied entra brusquement tout effaré dans sa chambre, criant que les ennemis étoient dans la place. Le Prince se jetta à bas du lit, & pendant qu'il s'habilloit je courus par la ville sur un cheval que j'avois à la porte de son logis. Je poussai même jusqu'aux gardes de Cavalerie, & par tout je ne trouvai aucun fondement à cette allarme. Je retournai en diligence pour faire remettre le Prince au lit ; je le trouvai avec autant de fermeté que s'il avoit été à la tête d'une grande armée, & je ne puis m'empêcher de dire encore en cet endroit, que s'il avoit eû le corps aussi bon que le courage, & qu'il eût pû executer ce que son esprit & son ambition lui pouvoient faire entreprendre, c'eût été un des plus grands Capitaines du monde.

Cependant l'armée marcha par Aulet & par Ripouille droit à Puycerda, & le Prince arriva

à Perpignan, où au bout de deux jours il se porta mieux, & comme sa maladie ne l'empêchoit
1654. pas de prendre tous les soins que donne une armée, ayant appris que les ennemis tenoient la Tour de Villars au-dessus du Col de la Perche, par laquelle ils pouvoient fort incommoder nos convois de Perpignan à l'armée, il me commanda d'aller prendre cette Tour. J'envoyai donc Piloi un jour avant moi avec son Regiment & cent hommes des Regimens de Campels & des Galeres tirez de Villefranche: je le suivis avec trois cens hommes de la milice de Catalogne, cent Mousquetaires de Marguerit & six Compagnies de Gendarmes.

La Tour de Villars est une de ces places qui sont trop méchantes pour mériter les formes d'un Siege, & qui par là sont toutes propres à faire perdre beaucoup de gens: & ce sont de ces lieux où l'on tuëra plûtôt un General d'armée que devant une bonne place. Il y avoit cinquante Espagnols dedans qui faisoient un fort grand feu; cela me fit perdre du monde, car je n'avois pas fait de tranchées. Je faisois monter la garde la nuit avec des vivres pour les vingt-quatre heures, parce qu'il n'y avoit pas moyen d'avoir de commerce le jour. Enfin j'attachai le mineur le quatriéme jour, & le cinquiéme les ennemis se rendirent prisonniers de guerre.

Il me souvient que le Gouverneur appellé Don Francisco Rodrigués, ne pouvant un soir faire sortir une partie de ses gens pour me chasser d'un logement que j'avois fait au pied de sa palissade, se lamentoit & crioit de toute sa force: Ah, pauvre Roi Philippe! Comme si le Roi d'Espagne eût perdu la Couronne en perdant la Tour de Villars.

Le

Le 30. de Septembre je reçus devant cette place cette Lettre du Prince, signée de sa main, & écrite par un Secretaire. 1654.

„ MOnsieur, Je vous écris ce mot pour vous „ prier de prendre en M. de Chouppe une „ creance toute telle que vous auriez en moi- „ même, & d'ajuster ensemble les choses de „ sorte que nous en recevions les avantages que „ nous en desirons. Je suis cependant,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné à vous faire service,

ARMAND DE BOURBON.

A Perpignan ce 29. de Septembre 1654.

Ce même jour 30. de Septembre l'armée entra dans la plaine.

Le lendemain je reçus cette Lettre du Prince, écrite & signée de sa main.

A Perpignan ce 30. de Septembre 1654.

„ JE serai Lundi où vous êtes : en attendant „ faites voiturer le plus de munitions à l'ar- „ mée que vous pourrez, particulierement les „ outils, les boulets & les autres munitions de „ guerre. Aimez moi toûjours, mon cher, & „ me croyez plus à vous que je ne vous le puis „ exprimer. Mille amitiez à Piloi.

„ ARMAND DE BOURBON.

„ M. de Joyeuse est à l'extrémité. A pro- „ pos de cela je vous entretiendrai lorsque je „ vous verrai.

Ce

Ce qu'il me vouloit dire ſur l'extrémité du
1654. Duc de Joyeuſe, étoit qu'il avoit deſſein de demander ſa Charge de Colonel General de la Cavalerie en cas de mort, & qu'il en vouloit avoir mon avis : on peut bien croire que je ne l'en détournai pas. Il en écrivit donc au Cardinal, mais ce Miniſtre lui manda que le Roi étoit engagé au Maréchal de Turenne pour cette Charge, auquel Sa Majeſté la donna enſuite, à condition de ne la pas faire ni même de n'en point prendre le titre tant que la guerre dureroit: je ne ſai pas ſous quel pretexte, mais je croi que la veritable raiſon fut que le Cardinal étoit bien-aiſe de le tenir en haleine par une demi-grace, & de lui laiſſer toûjours quelque choſe à eſperer.

Depuis le premier d'Octobre juſqu'au ſixiéme que le Prince arriva, je pris encore deux Châteaux, & ce fut ſur cela, que dès qu'il me vit, il ſe mit à crier: Serviteur au Grand *Poli-o-certes*. Parlez juſte, lui dis-je, Monſeigneur, & dites, *Pouilly-o-certes*.

Le Prince prit ſon quartier à Livia, petite ville à demie lieuë de Puycerda,

Mais pour reprendre la choſe de plus loin, auſſi-tôt que j'avois vû la fievre du Prince diminuer à Perpignan, je lui avois propoſé de venir à l'armée, & il m'avoit témoigné le ſouhaiter extrêmement. Ses Medecins appuyez de Sarraſin ſon Intendant s'y étoient oppoſez : celui-ci, qui, à l'interêt qu'il prenoit à la ſanté de ſon Maître, pouvoit encore joindre celui de ſon propre repos, opiniâtroit fort, que ce ſeroit haſarder la vie du Prince que de le tranſporter. Je répondois à cela que l'air de la plaine de Cerdaigne étoit bien plus temperé à cauſe du

voi-

voisinage des montagnes, que celui de la plaine de Roussillon, que l'air de la mer rendoit fort 1654. mal sain; que le Prince logeant à Livia ne seroit pas si proche du Camp qu'il en ressentît les incommoditez, & le seroit pourtant assez pour servir beaucoup à l'avancement du Siege, & avoir la gloire de la prise; qu'il seroit assisté à Livia autant qu'à Perpignan, & qu'il n'y avoit que trois petites journées de marche qu'il feroit en brancard.

Mes raisons ne firent pas rendre Sarrasin; mais elles donnerent plus de force aux desirs du Prince, & lui firent dire, *Je le veux.*

Trois choses m'avoient obligé de donner ce conseil. La premiere, étoit l'amitié que j'avois pour le Prince, à la reputation duquel je voulois contribuer autant qu'il m'étoit possible. La seconde, que j'étois bien-aise que le Duc de Candale n'eût pas cette occasion d'acquerir de la gloire. Et l'autre, que je n'eusse pû me resoudre à servir sous un homme que je n'aimois pas alors, & que cependant je voulois servir.

Description de Puycerda & de la plaine de Cerdaigne.

PUYCERDA est au milieu d'une plaine sur une éminence: pour aborder les deux tiers de la ville, il y faut monter, l'on va de plein pied à la troisiéme partie. La figure de la ville est ronde, hormis du côté de Livia que la muraille fait un grand arc en dedans, au bout duquel est une porte: il y en a trois, quatre demilunes & un ouvrage à corne devant le château. Du côté que l'on monte à la ville la muraille n'est que de terre, & il n'y a point de fossé: du côté

—— côté que l'on y va de plein pied, la muraille
1654 eſt moitié pierre & moitié terre, & il y a un foſſé de trois ou quatre pieds de profondeur; les murailles ſont toutes percées de trous pareils à ceux que font les Maſſons, & pour toutes banquettes il n'y a que des échafaux ſur quoi l'on monte par des échelles. Il y a une paliſſade au pied de la muraille; les demi-lunes ſont de pierre liée avec de la paille qu'ils appellent *tapiada:* en quelques endroits les maiſons touchent à la muraille, la terre y eſt fort aiſée à remuer du côté de Vic. Il y a un débris de Fauxbourg qui peut faciliter les approches où je jugeois à propos de faire une attaque. Du côté & aſſez proche de la porte de Livia, & du côté du Château auſſi, il y a de grands cavins fort larges & propres à mettre de la Cavalerie à couvert; il y a un ruiſſeau qui entre dans la ville, qui eſt la ſeule eau qu'il y ait & qu'il ſeroit fort aiſé de détourner.

La plaine s'étend du côté de Villefranche juſqu'au Col de la Perche, & peut avoir deux lieues de long, elle n'eſt pas de ſi grande étendue des autres côtez. Il y a deux rivieres, l'une qui eſt la Ségre, & qui eſt fort petite dans cet endroit-là, vient du côté de Campredon: l'autre qui eſt la plus groſſe, vient du côté de France. Entre Livia & Puycerda il y a une fort belle prairie, & dans tout le reſte de la plaine, la plus grande quantité de bleds qui ſe puiſſe voir: les villages y ſont grands & proches les uns des autres, ce qui marque un païs riche.

Siege de Puycerda. Les deux attaques étant reſolues du côté de Livia fort près l'une de l'autre, on ouvrit la tranchée le 8. d'Octobre. Il ne faut pas demander ſi je fus de l'attaque du Prince, l'attachement

ment que j'avois pour lui & l'état où j'étois a-
vec le Duc de Candale ne laiſſent pas lieu d'en 1654.
douter.

Notre Ingenieur ayant été tué à la garde de Merinville, le Prince en fit chercher un dans l'armée : il en trouva un pour ma garde, mais comme l'emploi d'Ingenieur eſt un métier qui uſe fort ſon homme, celui-ci faiſant reflexion au malheur de l'autre de qui on lui vouloit donner la place, la peur d'un pareil accident l'obligea de ſe cacher : de ſorte qu'après l'avoir attendu juſqu'à dix-heures, je fus obligé de prendre le cordeau moi-même avec le Major du Regiment de Sainte Meſme que j'avois à ma tranchée, & quoi qu'il fît cette nuit-là un orage épouvantable, nous ne laiſſâmes pas d'avancer fort le travail & même plus que par un beau tems, par la raiſon que les ſoldats craignent d'ordinaire les coups de mouſquet plus que la pluye, & que ce mauvais tems empêchoit les ennemis de tirer autant qu'ils faiſoient les autres nuits ; auſſi perdis-je peu de monde.

Il me ſouvient d'une naïveté qui me fit rire à cette garde. Comme je traçois le travail avec Sainte Meſme & beaucoup de volontaires & d'Officiers de Cavalerie qui m'avoient voulu témoigner leur amitié en paſſant la nuit auprès de moi, le Lieutenant Colonel de ce Regiment vint dire tout haut à ſon Meſtre de camp qu'il ne devoit pas s'expoſer comme il faiſoit, qu'il étoit là dans un poſte trop gaillard pour un homme comme lui : & voyant que Sainte Meſme (qui avoit de l'eſprit & qui étoit honteux pour ce pauvre Lieutenant Colonel) ne faiſoit pas ſemblant de l'entendre, il s'adreſſa à moi pour me prier de commander à ſon Meſtre de camp de rentrer dans

la tranchée, me disant que ce n'étoit pas là le
1654. poste d'un Mestre de Camp. Vous avez raison, Monsieur, lui dis-je, il se moque des gens de se mettre à tous les jours ainsi que de pauvres avanturiers comme nous. Tout ce qu'il y avoit de gens auprès de moi s'éclatant de rire, le Lieutenant Colonel commença de s'appercevoir de son zele indiscret, & se retira sans dire mot.

J'admirai cet homme qui ne manquoit pas de sens en d'autres choses, & qui s'étoit tellement entêté de la grandeur de son Mestre de camp, qu'il ne pensoit pas qu'il y eût de peril à craindre que pour lui: ce n'est pas que ce n'eût été grand dommage de Sainte Mesme, s'il eût été tué, mais aussi c'eût été grand dommage de moi.

La tranchée du Duc de Candale qui étoit sur la droite de celle du Prince étoit méchante, elle étoit enfilée depuis un bout jusqu'à l'autre, & sans les blindes on eût été moins exposé dehors que dedans, car elle servoit de mire aux ennemis.

Nous n'avions point fait de lignes de circonvallation, parce que l'on ne pouvoit venir à nous que par des cols dont nous étions les maîtres: outre une grande partie de l'Infanterie Catalane & des Miquelets de France que nous avions dans les montagnes; par-dessus cela nous faisions un biouac de Cavalerie fort regulier: je le faisois monter à cheval à l'entrée de la nuit, & à mesure qu'elle s'obscurcissoit j'avançois mes escadrons jusqu'auprès de la contrescarpe, de chacun desquels il y avoit, tant que la nuit duroit, deux Cavaliers qui battoient l'estrade mille pas devant leur troupe, afin que ces gens-là découvrant quelque chose, donnassent l'alarme

aux

aux escadrons & les avertissent d'être encore plus sur leurs gardes. 1654.

J'avois appris cette leçon de Louïs de Bourbon Prince de Condé dont je me suis toûjours bien trouvé depuis. Cependant le Duc de Candale (homme de courage, mais de nulle experience à la guerre, & que la peine de s'instruire dont il se faisoit une honte, eût empêché d'être jamais plus habile) cherchoit, ce qu'on appelle, à mordre sur mes actions. Il crut en cette rencontre avoir trouvé lieu de me décrediter auprès du Prince, en lui faisant connoitre le peu de raison qu'il y avoit dans la disposition de mon biouac; il lui dit avec un ris mocqueur, & l'autorité d'un vieux Capitaine, que je postois mes escadrons d'une maniere jusqu'alors inconnuë, qu'ils se touchoient les uns les autres: que si quelque secours se vouloit jetter dans la place, il y seroit plûtôt entré que les troupes ne s'y seroient opposées, & qu'en les postant plus loin, elles pouvoient retourner à la charge plusieurs fois avant que le secours fût entré.

Le Prince à qui j'avois rendu compte de mon biouac, quoi que persuadé que j'avois raison, ne voulut pas soutenir contre le Duc de Candale une chose que celui-ci avoit si fort traitée de ridicule: il se contenta de lui répondre qu'il m'alloit envoyer querir pour m'entendre sur cette affaire. Lorsque je fus auprès de lui il me demanda en presence du Duc pourquoi je postois les escadrons du biouac si près de la place, je connus aussi-tôt d'où venoit la question, & je lui répondis qu'il me suffiroit de dire que M. le Prince son frere le pratiquoit ainsi, si je ne savois pas bien la raison qu'il en avoit, qui

étoit

étoit qu'on avoit ſouvent vû que des ſecours paſ-
1654. ſoient non-ſeulement entre des eſcadrons quand ils étoient éloignez les uns des autres, mais qu'ils entroient même ſans qu'on le ſût, & qu'il n'étoit pas poſſible que rien entrât ſans combat quand ils étoient proches.

Le Duc de Candale rougit en défendant ſon avis du mieux qu'il put, & moi ayant repliqué, que ſi j'avois failli, ç'avoit été après le plus grand Capitaine de mon ſiecle. Nous nous en pouvons bien fier à Monſieur mon frere, nous dit le Prince, & enſuite changea de diſcours.

Cet évenement ne me gagna pas le cœur du Duc, au contraire il me haït davantage de ce qu'il m'avoit témoigné de la haine inutilement; cependant à la fin du Siege il lui prit envie d'être de mes amis. Je ne ſai ſi le Prince qui nous aimoit fort tous deux, lui en fit venir la penſée, ou ſi ce fut de ſon mouvement, mais enfin il me fit des avances que je reçus avec beaucoup de joye, & auſquelles je répondis avec toutes les marques de ce que je devois au rang qu'il avoit dans le monde, & même dans l'armée: cette amitié a duré juſqu'à ſa mort, & elle étoit à un point qu'il n'avoit guere de ſecrets dont il ne me fit confidence.

Mort de Don Pedro de las Valançonelas.

Au bout de huit jours de tranchées ouvertes, y ayant une brêche faite à la muraille, Don Pedro de las Valançonelas (ce brave Gouverneur dont j'ai raconté deux actions extraordinaires en cette Campagne) fut emporté d'une volée de canon en voulant reparer cette brêche, & ſa mort nous fit avoir auſſi-tôt par capitulation cette place, que nous n'euſſions eû que par la brêche s'il eût vêcu: car c'étoit un homme qui conſultoit ſon courage plûtôt que l'interêt du Roi ſon Maître.

Priſe de Puycerda.

Je

Je fus prié par d'Arville Capitaine au Regiment de Champagne, de demander au Prince le Gouvernement pour lui; je le fis, & je l'obtins; c'étoit un galant homme, & ce n'est point pour diminuer l'obligation que j'eûs au Prince que j'assure que d'Arville sans autre recommandation que la sienne propre meritoit bien cette récompense. 1654.

Après la prise de cette place, le Prince s'y reposa dix ou douze jours, tant pour faire combler les tranchées, reparer les brêches, & les desordres de la place, que pour attendre des nouvelles de la Cour. Je reçus alors cette Lettre de M. le Tellier Secretaire d'Etat.

A la Fere ce 12. *d'Août* 1652.

MONSIEUR,

„ J'ai reçu avec la Lettre qu'il vous a plû de „ m'écrire un état de la force de la Cavalerie de „ l'armée de Catalogne; j'eusse bien désiré que „ les noms des Capitaines s'y fussent trouvez, „ & que vous y eussiez marqué les presens & les „ absens, parce qu'il nous eût été plus utile. „ En ce cas-là, je vous supplie très-humble- „ ment, Monsieur, de me vouloir envoyer un „ état de cette sorte le plûtôt que vous pourrez, „ & de croire qu'il ne tiendra point à moi que „ votre Regiment n'ait un des meilleurs quar- „ tiers de ceux qui seront donnez durant l'hiver „ aux troupes des armées deçà, étant parfai- „ tement, &c.

J'envoyai aussi-tôt à M. le Tellier ce qu'il me demandoit, & en même tems mon attache au

bas

1654. bas de la Commission de Ligondés, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie du Prince de Joinville, incorporée dans mon Regiment de Mestre de camp General : cette Commission étoit du 4. de Juillet 1654.

Le Prince ayant reçu les nouvelles de la Cour qu'il attendoit, & ayant mis tout l'ordre necessaire dans la Cerdaigne, s'en revint à Perpignan, & tous les Officiers Generaux avec lui. Huit ou dix jours après, la plûpart retournerent à la Cour avec le Duc de Candale. Pour moi j'attendis jusqu'au dernier de Novembre que je pris congé du Prince : j'en reçus à mon départ toutes les caresses imaginables & toutes les assurances de l'honneur de son amitié : il me fit promettre de lui écrire souvent, à quoi je ne manquai pas.

Il n'est pas possible de passer une Campagne plus agreablement que je passai celle-là ; j'avois deux grands emplois dans l'armée, que je faisois avec toute l'autorité imaginable ; j'avois tout pouvoir auprès du General qui étoit un grand Prince & qui avoit de l'esprit infiniment : & pour qu'il ne manquât rien à ma bonne fortune, je gagnai au jeu dix mille écus tous frais faits, après avoir fait une fort grande dépense.

En arrivant à la Cour, je mandai au Prince de Conti toutes ces nouvelles, & quelque tems après je reçus cette réponse de sa main.

A Montpellier ce 29. de Decembre 1654.

„ J'Ai une extrême joye toutes les fois que
„ je reçois de vos Lettres, vous voyez bien
„ que cela veut dire que je prétends que vous
„ m'écriviez souvent, car comme vous savez,
„ j'aime

„ j'aime fort que l'on me faſſe bien-aiſe. Je „ penſe que vous le ferez un peu de ſavoir que 1654.
„ je ſerai à Paris dans ſix ſemaines, en attendant mandez-moi de toutes ſortes de nouvelles, & lorſque vous aurez fait revuë de Braquerie, écrivez moi la force de ce corps-là: car je ne doute pas qu'il n'augmente tous les jours. Adieu, mon cher, je ſuis abſolument à vous,

ARMAND DE BOURBON.

Par le mot de Braquerie, le Prince entendoit parler des Dames qui étoient galantes, & il en parloit comme d'un païs dont il avoit même fait une carte.

Il fut trompé dans ſes eſperances de venir à la Cour: les affaires du Roi en Languedoc l'y retinrent, & je reçus quelque tems après cette Lettre de ſa main.

A Montpellier ce 2 de Mars 1655.

„ JE ne ſai où trouver des amitiez qui puiſſent bien exprimer ce que je ſens pour vous. Je vous aſſure, mon cher Temple, que cela va au-delà de toutes choſes, & que j'écrirai pour vous avoir en Catalogne avec le même empreſſement que je le ferois pour avoir dix mille hommes de pied plus que je n'ai. Mandez-moi des nouvelles de Braquerie, & ſi vos palefreniers ne vous volent plus, c'eſt-à-dire, en langage vulgaire, ſi votre Ecuyer n'eſt plus à vous. Adieu.

ARMAND DE BOURBON.

Pour entendre la plaiſanterie des palefreniers,

1654. niers, il faut ſavoir qu'en allant en Catalogne avec le Prince, on me prit trente piſtoles une nuit dans mon haut de chauſſes ; & comme j'en faiſois du bruit le lendemain dans mon domeſtique, le Gentilhomme qui me ſervoit d'Ecuyer & qui avoit couché dans ma chambre, me dit qu'aſſurément c'étoit un de mes palefreniers qui m'avoit volé. Je fis ſemblant de le croire, quoi que je ſoupçonnaſſe fort ce Gentilhomme, de qui la vie avoit été juſques-là d'un filou. Je contai le même jour mon avanture & mes ſoupçons au Prince, qui depuis ce tems-là en railloit toûjours avec moi.

FIN.



T A-

TABLE
DES NOMS PROPRES
DES PERSONNES.
Et des principales choſes contenuës dans ce premier Tome.

A.

S. A Ignan pere, 385
S. AIgnan, 196, 197, 374, 385
d'Ainai, Comte, 229
Aire repriſe par les Eſpagnols, 84
d'Alais fils du Duc d'Angoulême, 385. Voyez Angoulême.
d'Albret, Duc, 125
d'Albret Maréchal de France, 122, 191
S. Amant Capitaine aux Gardes, 35
Ambleville, 35, 36. *Sieur de S. Preuil,* 50. *Gouverneur de Dourlens, puis d'Arras,* ibid. 88. *loué & recompenſé en preſence de toute la Cour,* 50. *condamné à mort,* 85. *ſon portrait,* ibid. *ſujet de ſa condamnation,* ibid. & ſeq.
l'Amitié ſeule ne ſuffit pas aux amans, 429
Amniſtie en France, 365, 367
Amour & amourette, ce que c'eſt, 38. *il faut dans l'amour une égalité d'âge & d'humeur,* ibid. *l'amour a ſon heure auſſi bien que la mort,* 39, 51
Amours d'une Veuve, 30. & ſuiv. *d'une Comteſſe,* 51 & ſuiv. *de Madame de ....* 90, & ſuiv. Voyez Lettres de Madame de .... & Hiſtoire.
S. Andeux, 325, 330
S. André Monbrun Gouverneur du Nivernois, 106, 107, 375

d'Anglure, appellé le brave Givry, 381, 382
d'Angoulême, Duc, premier Colonel de la Cavalerie en titre, 381, 382. *mis à la Baſtille*, 383. *General de l'armée aſſiegeant Soiſſons*, 385. *combien de tems il a poſſedé cette Charge*, 386
d'Angoulême, fils, 385. *ſa mort*, 399
Antouville, 120
Archambault, 272
d'Ardennes, Regiment, 403
Armes cachées, découvertes & demandées pour l'armée de France, 240, 267, 273, 278, 281, 283. & ſuiv.
Arnaud Maréchal de camp, 139, 142, 155
d'Arpajou, Vicomte, 5
Arras aſſiegé & pris, 48, & ſuiv.
Arriereban convoqué, 6, 238, 239
Artagnan, 273
d'Arville, Capitaine au Regiment de Champagne, 455
d'Aubijoux, Gouverneur de Montpellier, 392
d'Aubrai, Commis, parent de Deſnoyers, 88
d'Aubuſſon Duc de la Feuillade. Voyez la Feuillade.
d'Aumale General de la Cavalerie legere, 379, 381
d'Aumont Maréchal de France, 185, 212. & ſuiv.

B.

la BAchelerie, 276. & ſuiv.
Bagatelle : c'eſt toûjours le commencement d'une bonne ou méchante affaire, 190, 204
Bagnols Gouverneur du Rouſſillon, 418
Bains, Colonel Allemand, 100
Balthaſar, Colonel Allemand, 135, 139, 142, 145, 146, 403, 421, 422
Banier, Echevin de la Charité, 330
Bapaume aſſiegé, 84. *deſcription de cette ville*, ibid.
Baradas Maréchal de camp, 250, 257
Barbantane Lieutenant des Gendarmes d'Enguien fait danſer un cadavre deterré, 139
Bareuil, Lieutenant Colonel de Buſſy, 45
la Barre Civrai Lieutenant des Gendarmes de Rohan, 290
Bataille, ou combat, de Thionville, 43. *de Sedan*, 82. *de Nortlingue*, 99. *de Charenton*, 175. *de Rethel*, 201. *de Ble-*

Bleneau, 288. *maniere des Catalans avant le combat*, , 438
Beaufort, Duc, 97, 250, 283, 289, 327, 335. & suiv.
Beaujeu Capitaine de Cavalerie de Grancei, 113
Beaujeu Lieutenant du Prince de Condé, 115, 214, 346, 394
Beauvilliers. Voyez S. Aignan.
Beauvoir Dunſtun, 51, & suiv. 187, & suiv. 192, 220 & suiv.
la Becherelle Maréchal des logis, 383
Bellegarde priſe, 193
Beſançon Commiſſaire des armées de France, 15
Bedgne, Lieutenant General de Nevers, 270
Bezon, Intendant d'armée, 442
Bidoſſans Ecuyer du Duc de Candale, 192
Bien-faiteurs de mauvaiſe grace ; comment on leur eſt plus obligé qu'aux autres, 400
Biouac, exact, comment il ſe doit faire, 452
Birague, Lieutenant General de l'Artillerie, 412, 418, 444
Bleneau, combat de Bleneau, 288
Blerancourt, 383
Bleſſures mortelles en certains tems & lieux, 122
Bolacre Procureur du Roi de S. Pierre le Mouſtier, 240, 270
Bonvillette Capitaine au Regiment de Picardie, 375, 392, 395
le Boſquet. Voyez Chavagnac.
Bouchavanes, 384
Bougi tire au ſort pour le rang, 425. *ſa penſée ſur le ſiege de Puycerda*, 441, 443
la Boulaye, 187, 189
de Bourbon, Prince de Condé, General de la Cavalerie legere, 379
de Bourbon, Comte de Soiſſons, 13, 82
de Bourbon Prince de Condé, 8. & suiv. 94, 95, 106, 124. *ſa mort*, 125
de Bourbon du Duc d'Enguien, 94, 96, 107. & suiv. 125, 134, 151. *il aſſiege Mardik*, 115, 116. *il mépriſoit la fauſſe gloire*, 119, 120. *il prend Furnes & aſſiege Dunkerque*, 121. *il aſſiege Lerida*, 135, & suiv. *ſes grands talens pour la guerre*, 144, 453, 454. *il aſſiege Ypres*, 154. *accuſé à tort d'avoir premedité la guerre*

guerre civile, 160. *il gagne la bataille de Lens*, 163, *il ſe forme de mauvaiſes idées du Comte deBuſſy*, 172, 173, 175, 182. & ſuiv. *il prend Charenton & Brie-Comte-Robert*, 175, 176. *il veut donner à Guitaut la Charge du Comte de Buſſy*, 184, 185, 190. *il eſt arrêté & conduit àVincennes*, ibid. *transferé à Marcouſſi*, 199. *il ſort de priſon & traite de la charge de M. de Buſſy*, 201, 202. *il ſe retire de la Cour*, *& forme un parti*, 203, 204, 207. & ſuiv. 224, 236, 238, 270. *il paſſe la Loire* incognito, 277. *il combat contre la France*, 289, & ſuiv. 375

de Bourbon Prince de Conti, 400. *portrait de ce Prince*, 401, 444, 415. *il tombe malade à Perpignan*, 445

Bourdonnet Meſtre de camp, 17

Bout-du-Bois Capitaine dans S. Luc, 46

Bouteville, *depuis Duc de Luxembourg*, 165

le Bret Enſeigne Colonel du Regiment de Grancé, 113

la Bretéche, *Guidon des Gendarmes d'Enguien*, 140

Breteuil Intendant de Juſtice, 132

Brevets & attaches. Voyez le Nom propre.

de Brezé Amiral de France, 124

de Brezé Maréchal de France, 83, & ſuiv.

Brie-Comte-Robert, *repris par le Prince de Condé*, 176

Brion, *Ecuyer du Duc d'Orleans.* Voyez Levi.

Briord, *Commandant ſous le Prince de Condé*, 250, *il attaqua un détachement allant à Monrond*, 362

G. Brit Gouverneur de Lerida, 136, 141, 143

de Broglia, *Italien*, 139, 143, 145, 146, 185

la Broſſe Maréchal des logis, 383, 385

Buſc, *Gentilhomme Gaſcon*, 20. & ſuiv.

Buſſy Lamet Maréchal de camp, 18

Buſſy Moulins, 87

Buſſy Rabutin. Voyez Rabutin.

Butier, 422

C.

CAdavre déterré, 141

Calais, *ville*, 380

Calvo, *Catalan*, 403

Cambrai aſſiegé, 384

Campels, 404
Candale, *Duc*. Voyez Nogaret.
Canillac, 250
Canisi, *Marquis*, 46
Canons de Decise appreciez, 265
un Capitaine d'Infanterie n'a pas droit de commander dans une place, 82
la Capelle, 11, 213
Capucin défendant une place, 5
Carignan, *Princesse*, 302
Castelnau la Mauvissiere, 115, 213, 318
Castillon assiegé, 413, 420
Castriot, 378
le Cateau en Cambresis, 16, 41
le Catelet, 11, 40
Cavalerie legere, son emploi à un siege, 108. *son origine*, 378
Chabot, 89, 102, 104. *sa mort*, 122
Chabot, 251
Chamilly, *Gouverneur de Stenay*, 213
de Chandé Cornette, 151
Chanfort, *Chevau-leger de Bussy*, 130, 133
Chanlost, 198, 199
Chapelain, 424
Charenton forcé & pillé, 176, 177
la Charité, *ville*, 227, 228. & suiv. 242, 244, 248, 249, 252, 253, 254, 257, 259, 260, 271, 272, 274, 316, 349, 355
de Châteauneuf, 194, 234, 382
Château Portien assiegé, 374
Châtel-Chinon, *ville du Nivernois*, 105, 301
Châtelux, 193
Châtillon Maréchal de France, 27, 43, 48, 82
Châtillon, *Duc*. Voyez Colligni.
la Châtre disgracié, *sa mort*, 96
Chavagnac le Bosquet, 66, 67, 121, 193, 350
de Chaunes, *Maréchal de France*, 48
de Chaunes, *fils*, 154
Choiseul, *frere du Maréchal du Plessis-Praslin*, *Lieutenant Colonel de Cavalerie*. 384

de Choiseul, Maréchal du Plessis Praslin, 133, 176
de Choiseul, Marquis de Praslin, 386
Choisi, Intendant en Champagne, 41
Clamecy, Bourg du Nivernois, 280, 297
Clanleu, 35, 122. *tué à Charenton*, 175
Clerambaut Comte de Paluau, 16. *Gouverneur de Courtray*, 154. *proposé au gouvernement d'Ypres*, 159. *il assiége Monrond*, 220, 240. Voyez Lettres de Paluau, *il devient Maréchal de France*, 377
Clermont Comte de Tonnerre, 17
Clermont de Vertillac, 143
de Coaslin, 386
du Cocuage, 64
Cognac secouru, 218
Collation servie la nuit, 62
Colligny, depuis Duc de Chastillon, 100, 138, 139, 142, 143, 145, 154, 157, 159. *tué à Charenton*, 175
Colligni, Comte, 304, 306, 352, 359
Ste. Colombe, Maréchal de Bataille, 136
la Colonelle & la Mestre de camp ne se cassent jamais, 387
Colonels, leur origine, 382, 383, *leurs droits*, 382 386, 387
Coloredo General de l'Empereur, 7
Comlnges, Lieutenant General, 232, 425, 431, 443, 444
le Commandement doit être executé avec justice & hardiesse, 217. *Exemple*, 253
Commissaire General dans la Cavalerie, 386, 398
Condé, Prince de. Voyez Bourbon.
Contestations entre Officiers pour le rang, 102, 103, 283, 382, 384, 412, 425, 426, 434
Conti, Prince de. Voyez Bourbon.
Corbie, assiegée, 12, 13, 88
Corbinelli Gentilhomme d'esprit, 205, 206, 226, 227. Voyez Lettres de Corbinelli.
Cossé, General de la Cavalerie legere en 1548. 379
Coupies neuves, ce que c'est, 378
à la Cour ce ne sont que grimaces, 174, 176
Courtrai, ville, 108, 154, 155
Crom-

Cromwel, 414
Crussol Lieutenant Colonel de la Cavalerie, 384
la Curée Lieutenant de la Compagnie du Roi Henri IV. 382, 386

D.

DAligre Mesliant Lieutenant Colonel, 382
Danville premier Colonel de la Cavalerie, 380
Davergne Gouverneur de Bapaume, 84
Decise, château du Nivernois, 283, 312
Delliponti, Italien, 108
Descoubleaux Marquis de Sourdis, 6, 386
Desnoyers Secretaire d'Etat, 47, 75. & suiv.
Dieu confond souvent la prudence humaine, 190, 269
de Dougnon, Comte, 208
Drouet Abbé, fait cesser le travail du Pont de la Charité, 278
Duel de Busc, 20. & suiv. *du Chevalier d'Isigni*, 111. & suiv. *des Comtes de Rieux & de Vassé*, 113. *de Lusignan & Marins*, 192. *du Comte de Bussy & de Favieres*, 392. *Edits severes contre les duels*, 88, 392, 395
Dunkerque assiegé & pris en 1646. 121, 123
Dupré Chevau-leger de Bussy blessé, & recompensé, 145

E.

EFfiat Maréchal de camp, 17, 43
Elbeuf, Marquis, frere du Duc de Guise, General de la Cavalerie legere, 380
Enguien, Duc. Voyez Bourbon.
Enlevement d'une Veuve, 153, 155, 156, 160
Epernon, Duc, 243, 285
Eschevins de Nevers, 173, 279. *de la Charité*, 242, 244 253
Esclainvilliers, Commissaire general de la Cavalerie, 390, 398, 399
Esgulli Mestre de camp General, 379
d'Estampes Sieur de Valencé, Lieutenant Colonel de la Cavalerie, 383
d'Estampes Sieur de la Ferté Imbaut, ensuite Maréchal d'Estampes, 41, 155
S. Etienne, Major de Bussy, 46

S. Etienne Maréchal des logis, 383
S. Evremond, 121

F.

F*Aber, Maréchal de France*, 371
Fanfaronerie, ses mauvaises suites, 112
la Fare, 404
Favieres, Enseigne Colonel de Picardie, 275, 392, 394, *il proposa un duel au Comte de Bussy*, 375, 392, 393, 395, 396
Faux-saunage prétendu commis dans le Nivernois, 347, & suiv.
S. Felis, 160
la Ferté Chauderon, 216, 280, 281, 325, 326, 330
la Ferté Imbaut. Voyez d'Estampes.
la Ferté de Ris Maître des Requêtes, 76
la Ferté Seneterre, Maréchal de France, 329, 330
la Feuillade, 375, 393, & suiv.
Feuquieres, 43. *son armée defaite*, 45. *blessé & pris, il meurt en prison*, 46
Feux allumez la nuit pour signal, 32. & suiv.
de Fiesque, Chevalier, tué à Mardick, 117, 118
Flamarin, 337
Flecelles, tué en duel, 87
de Fleix, Comte, tué à Mardick, 117, 118
Flix, sa situation, 148
Folleville Maréchal de camp, 212, 213
Fontenai Coup d'Epée, 27
Fontenai Mareuil, 12
la Force Maréchal de France. 5, 6, 7, 35
la Fortune est une folie, 2. *reflexions sur la fortune*, 268
le Fouilloux, 337
Fouquet, Abbé, 374
Fouquet, Surintendant, ibid.
Fourrille, tué à Senef, 386
Fradel, 46, 160
Fraguier Conseiller de la Cour, 336
Fribourg assiegé, 94
Ste. Frique Lieutenant-Colonel de la Cavalerie, 384
Frondeurs, 187, 201

Furnes prise, 121

G.

G*Alas*, 100
de Gamarre, 215
la Garenne Chevau-leger de Bussy, 130, 133
Garnison ennemie, comment doit être escortée, 88
Gassion Colonel, 386
Gaston de France Duc d'Orleans, 13, 107, 108, 120, 219, 223, 235, 241, 335, 338, 375
de Gault, Chevalier, 139, 146
Gendarmes, leurs privileges, 103, 108
S. Geran, 266. *son infidelite*, 284, 298, 306, 307, 351, 352, 359. *il écrit à M. de Bussy*, 294. *il se met à l'obéissance du Roi*, 300, 307
S. Germain d'Achon, 52
Givry appellé le brave, 381, 382
de Gonzagues, Princesse Palatine, 376
Gouverneurs de Ville, leur autorité, 82
Goville, 193
de Grancey, Comte, 44, 46, 176
de Grammont Maréchal de France, 41, 97, 99, 102, 110, 138, 153
Guenaut Medecin, 14
la Guerch 192, 193
la Guiche, 380
de Guiche. Voyez Grammont.
Guitaut, le vieux, 190
Guitaut, Cornette de la compagnie du Prince de Condé, 151, 165, 172. & suiv. 185, 191, 192, 202, 337

H.

H*Ailbron assiegé*, 97, 98. *Lettre en vers sur ce sujet*, ibid.
le Hallier. Voyez de l'Hôpital
Harcourt, Comte, 185, 218
Harquebuser un soldat, 28, 29
la Haye du Bled. Voyez Uxelles.
Hebron, Colonel Ecossois, 5
Heme, Colonel Allemand, 100
Heus, ce que c'est, 120

Histoire, il y faut une sincerité entiere, 169
Histoire d'une veuve amoureuse, 30, 31. *d'une Comtesse,* 50. *de Madame de.... cousine de M. de Bussy,* 90. Voyez Lettres de Madame de... *d'une fille de Nismes.* 130
Hocquincourt, Marechal de France, 234, 282, 288. & suiv.
Holacs, Comtes d'Allemagne, 99
l'Hôpital Sieur de Vitri, 382
l'Hôpital Maréchal de France, 40, 48, 49, 50, 186, 336, 337
l'Hôpital Sainte-Même, 118. Voyez Sainte-Même.
Horace cité, 19
Hôte bien payé, & pourquoi, 200

I.

JAuvri, Conseiller au Parlement, 335
d'Iche Gouverneur de la Motte, 5
Importans, sorte de Cabale, 97
Joyeuse Duc, Colonel de la Cavalerie, 385, 399, 447, 448
Isigni, Chevalier, tué pour un verre d'eau, 110. & suiv.
l'Islebonne Capitaine du Regiment Cardinal, 97. & suiv.
D. Juan d'Autriche, 421
de Jussac. Voyez Ambleville.
Jumeaux, 97, 110, 124, 139. & suiv. *il n'est point revenu après sa mort, comme il avoit promis,* 150

L.

LAndreci assiegé en 1637. 17. *description de cette place,* ibid.
Langés, 421
Langeron, Gouverneur de la Charité, 106, 219, 226, 245, 283
S. Lari Duc de Bellegarde, 3
Lâcheté extraordinaire, 290 *si elle merite la mort,* ibid.
Launai-Liais, volontaire, 130, 194, 196, 197
le Boccage, 152
Lenet, Procureur au Parlement de Bourgogne, 97, 172 173, 184, 185, 202, 204
Lens assiegé, 82
Lerida assiegé, 135. & suiv. *levée du siege,* 146
Le Roi, 306, 344, 347

Lettre du Comte de Bussy au Roi, sur l'ouverture des Etats de Tours, 321
Lettre du Comte de Bussy à M. le Prince, touchant la nouvelle de la prise d'Ypres, que M. de Bussy avoit portée à la Cour, 157. *pour arrêter la poursuite du Sieur....* 162, *étant arrivé à Lagni en* 1649. 171
Lettres du Comte de Bussy au Prince de Conti, 405, 408, 415
Lettre du Comte de Bussy au Cardinal Mazarin, revenant en France. 220. *sur la force de la ville de la Charité,* 274
Lettre du Comte de Bussy à M. le Tellier, où il rend compte de l'affaire de Châtel-Chinon, 303. *des levées d'argent faites dans le Nivernois,* 310. & suiv. *du faux-saunage,* 348
Lettre du Comte de Bussy à M. de la Porte, 171
Lettre du Comte de Bussy au Comte d'Harcourt, en 1649. 186
Lettre du Comte de Bussy au Comte de Paluau: qu'il ne connoit point les Officiers qui se sont faussement servi de son nom pour piller dans le Nivernois, 309, 316. *sur le siege & le secours de Monrond,* 357
Lettre du Comte de Bussy au Chev. de Baradas, 264, 300
Lettre du Comte de Bussy au President Perraut, 106
Lettre du Comte de Bussy à Tavannes, 163
Lettre du Comte de Bussy à Madame de .... 129. *à S.... & à sa femme,* 166. *à sa Cousine,* 174, 177, 178, 196, 401, 423, 428. & suiv.
Lettre du Comte de Bussy à Margini, 396
Lettre du Roi au Comte de Bussy, sur le desordre prétendu de ses troupes, 73, 74, 347, *sur les mécontentemens qu'avoit Sa Majesté de M. le Prince,* 205, 207. & suiv. 223. *pour se saisir de deux châteaux du Nivernois,* 216. *sur le secours de la ville de Cognac,* 218. *pour defendre le passage des troupes sans ordre de Sa Majesté,* 221. *sur un Arrêt portant cassation d'un precedent contre le Cardinal Mazarini,* 225. *pour donner le commandement de quelques troupes au Comte de Bussy,* 230. *pour faire assembler*

la Nobleſſe, 238. & ſuiv. *pour aller joindre le Comte de Paluau*, 247. *pour la levée d'un Regiment d'Infanterie*, 258. *pour reſter dans la Charité, s'en rendre le maître, & en faire rétablir le pont*, 260, 271, *touchant la Garniſon de* Maiſon-fort, 292. *ſur les violences prétendues faites aux habitans de Châtel-Chinon*, 301, 309. *pour l'ouverture des Etats à Tours*, 319. *ſur le faux-ſaunage prétendu dans le Nivernois*, 374, *les troubles de Paris étant appaiſez*, 353, 364, *pour remercier la Nobleſſe*, 373. *touchant les Meſtres de camp de Cavalerie*, 412

Lettre du Roi à M. du Tremblai, pour ſortir le Comte de Buſſy de la Baſtille, 78

Lettre de Gaſton Duc d'Orleans à M. de Buſſy, ſur l'éloignement du Cardinal Mazarin, 338

Lettres de M. le Prince de Conti au Comte de Buſſy, 407, 419, 420, 447

Lettre du Duc d'Epernon au Comte de Buſſy en lui envoyant des troupes dans le Nivernois, 243

Lettre du Cardinal Mazarin au Comte de Buſſy pour le remercier, 221. *en envoyant à M. de Buſſy des ordres du Roi contre ceux qui traverſent le bien de l'Etat*, 240. *ſur ce que les habitans de la Charité avoient chaſſé leur garniſon*, 261. *pour envoyer les armes priſes à la Charité*, 267, 268. *pour faire faire vingt mille rations de pain*, 273. *pour faire rétablir le pont de la Charité*, 276, 278. *pour faire quarante mille rations de pain, & envoyer des armes*, ibid. *pour remercier M. de Buſſy des vivres & des armes*, 268. *ſur la priſe de Monrond*, 368

Lettre de M. le Tellier au Comte de Buſſy, ſur ce que les habitans de la Charité avoient chaſſé le Regiment de Langeron, 239. *pour faire faire vingt mille rations de pain*, 273. *pour l'exemption de Clameci*, 279, 297, *pour l'exemption de Chaſtel-Chinon*, 302. *pour l'avertir que le Comte de Levi eſt parti de Paris pour ſe rendre vers la Charité*, 304. *ſur ce que M. de Buſſy vouloit avoir un Regiment à lui*, 398

Lettre de M. de la Vrilliere, à M. de Buſſy, pour pardon-

donner au Lieutenant Gen. de Nevers, 270. *pour la conservation des Terres du Duc de Mantouë*, 280. *pour le remercier d'avoir remis le Lieutenant General de Nevers, & en lui envoyant une relation du Combat de Bleneau*, 287

Lettre du Comte de Paluau au Comte de Bussy, pour se rendre maitre de la Charité, 227, 228. *sur l'arrivée des troupes à Donzi*, 245, 246, 247. *sur ce que Messieurs de la Charité avoient chassé leur garnison, & pour se saisir des bleds*, 249. *pour faire joindre leurs troupes*, 251. *afin que M. de Bussy remette ses troupes à M. de Pionsac*, 256. *touchant le passage des troupes de S. Geran*, 296, 297, 300, 306, 307. *sur l'arrivée de Colligni & de Levi pour secourir Monrond*, 306. *pour faire arrêter deux Officiers ou soidisant*, 308, 315. *pour faire escorter le canon destiné au Siege de Monrond*, 315, 316, 317. *pour lui envoyer les outils à mineur*, 322, 323. *pour le remercier de quelques avis & d'une recruë*, 349

Lettre du Comte de S. Geran à M. de Bussy, 294

Lettre du Chevalier de Baradas au Comte de Bussy, 257, 262, 265, 298

Lettre de M. l'Abbé de Bussy sur la mort de son neveu, 182

Lettre de M. le Roi à M. de Bussy, pour l'exemption du Bourg de Tanai, 305

Lettre de Corbinelli à M. de Bussy, pour ses affaires à la Cour en 1652. 230. & suiv 281. & suiv. 320, 329, 332, 334, 337, 343. & suiv.

Lettre de Madame de ... au Comte de Bussy, 128

Lettre de Marigni à M. de Bussy sur la prise de Monrond, 369

Billet de M. le Prince au Commandeur de Souvré, 127. *à M. de Bussy, pour se rendre à Monrond*, 203

Levi, Comte de Brion, 114, 304, 306, 352, 359

Lianssac secouru, 443, 444

Ligondés Capitaine Lieutenant de Joinville, 456

Lislebonne. Voyez l'Islebonne.

de Lorraine, Comte de l'Islebonne. Voyez l'Islebonne.

Lon-

Longueval Meſtre de camp, 17
de Longueval de Manicamp, enſuite Maréchale d'Etrées, 194
de Lonzat Fradel, 46, 160
de Lorraine, le Duc Charles, 6, 346
de Lorraine, Duc de Joyeuſe. Voyez Joyeuſe.
de Lorraine, Chevalier de Guiſe, 94
D. Luc, Major de Baltazard, 432
S. Luc, 404, 405, 443
de Luynes, Duc, favori de Louïs XIII. 385
de Luxembourg. Voyez Bouteville.
la Lyonne Maréchal des logis general, 382, 383

M.

de MAillé, Princeſſe de Condé, 195
Majorité du Roi, 203
Maiſon-fort, Château du Nivernois, 275, 292, 293
Malateſte, Italien, 380
Malte, le Grand Prieuré retranché de ſes revenus, 126
Manicamp, oncle de M. de Buſſy, 230, 231, 233
Mantouë, Duc. 281, 375, 376
Mantouë, Marquis, 378
J. Mare, Maréchal des logis general, 381
la Marche Chevau leger de Buſſy, 130, 133, 370
Marchin, 124, 135, 137
Marcillac, 117, 118
Mardick aſſiegé, 114, 115
de Maré, Baron, 289
Marguerit, 434, 435, 437, 444, 446
Marigni, 187, 369
Marins, 192, 193
Marle, ville, 212, 213
Marſac, 231, 233, 283, 330
S. Martin Maréchal de bataille, 142, 143
S. Martin Maréchal des logis, 385
Maſſiac, 299, 300
Maſſoni, 253, 283
Ste Maure, 252, 256, 277
S. Maurice ſe diſant Officier de M. de Buſſy, 308, 309, 318, 330, 331

Mau-

Mauvilli, 94
du Mai, Lieutenant Colonel de la Cavalerie, 380
Mazarin, Cardinal, 97, 184, 339. & suiv. 343, 376. *son esprit ménager, & de quelle maniere il faisoit acheter toutes les graces*, 96, 124, 125, 400. *son retour en France*, 219, 220, 222, 324, 334, 374. *son autorité*, 372, 374. *ses promesses sans effet*, 222, 371
S. Megrin, Lieutenant des Chevaux-legers de la Garde, 337
Memoires, fidelité de ceux-ci, 2, 15, 85, 168. *réponse à ceux qui ne les approuveront pas*, 169, 170
Ste Menehoud assiegé, 388
de Mercœur, 283
Merinville, 408, 411, 414, 418
Ste Même, 138, 141, 145, 146
Mestre de camp General. Origine & privileges de cette Charge, & ceux qui l'ont possedée, 377. & suiv. *elle ne se casse jamais*, 387
Micault Mestre de camp, 145
Miossans depuis Maréchal d'Albret. Voyez Albret.
Miquelets d'Espagne, 411, 414
Miramion, Veuve que M. de Bussy voulut enlever, 152, 155, 160. & suiv.
Mombeliard, blessé, 137
Monbas, 363
Monbrun. Voyez S. André.
Monrond, 304, 306, 308, 309. *assiegé*, 316. & suiv. 350, 352, 358, 359, 360. *pris*, 363, 369. *démoli*, 368
Monsou, Capitaine des Gardes de Brezé, 83
Montal, soutenant le siege de Ste Menehoud, 388
Montausier. Voyez Ste Maure.
Montiffaud, homme cruel, 114
Montigni Mestre de camp General, 382, 385
de Montmorenci, Connestable de France, 379
Montreuil, Medecin. 150
les Morts ne reviennent pas toûjours, quoiqu'ils l'ayent promis vivans, 150
la Motthe en Lorraine, assiegée, 4, 5

la Motte Houdancourt, 177, 178, 212
la Motthe Saint-Jean. 304
la Moussaie, 138, 141, 143, 146, 155

N.

NAïveté d'un Lieutenant Colonel, 451
Navailles Duc, 388
la Necessité est la mere de l'invention, 14
de Nemours General de la Cavalerie, en 1552. 379, 380, 381, 382
de Nemours, Duc, 117, 118, 197, 199, 238, 289
de Nesmond President, 340
Nettancour, Sieur de Vaubecour. 18
Neuchezes, Evêque de Châlons, 165
Nevers, commandant l'armée au convoi de Mariembourg, 379, 383
Nevers, Duc. Voyez Mancini.
Neuchâtel, ville. 7
Neuville Marquis de Villeroi, 8
Neuvi, Barrois, Lieutenant Colonel de la Cavalerie, 381
Nogaret, Cardinal de la Valette, 15, 16
Nogaret, Duc de Candale, 16, 425
Nortlingue, Bataille, 96, 97
Nouvelles : avis à ceux qui en portent à des personnes distinguées, 156

O.

OBterre. Voyez la Serre-Obterre.
Oche, 420
Odrieux, Capitaine filou, 24, 29
Officiers conduisans des troupes, quelle précaution ils doivent avoir, 133
Officiers reglez pour le rang, 103, 104, 283, 382, 425
d'Olonne, 165
d'Onzain, Mestre de Camp de Beausse, 45
les Ordres du Roi ne doivent pas toûjours être executez exactement, 325
d'Orleans, Duc. Voyez Monsieur & Gaston. *Madame d'Orleans*. Voyez Madame. *Marie Loüise d'Orleans*. Voyez Mademoiselle.

Oroué, 100

P.

Paix de Paris, 179, 181

la Palue, Comte de Bouligneux, 384

de Parade, 433

Paris fait présent au Roi de quelques troupes, 11. *barricades de Paris*, 164, 167. *paix de Paris*, 179, 181. *autres troubles sur l'éloignement du Cardinal Mazarin*, 335, 338, 346, 353, 354, 365

de Pas, Seigneur de Feuquieres. Voyez Feuquieres.

S. Paul. Maréchal de camp. 44, 46

Peche-Peiroux, Gentilhomme Gascon, 152

D. Pedro de las Valançonelas, ses belles actions, 427, 444. *sa mort*, 454

Perigal Gouverneur de la Motte, 6

Persan de Vaudetar, 195, 350

Petersdorfs Gentilshommes Allemans, 137

Petit, Chevau-leger de Bussy, 130

Picolomini General de l'Armée d'Espagne, 45

Pied-de-fer, Sieur de Chanlost, 198

S. Pierre le Moustier, Bourg de Nivernois, 316

Piloi, soldat de fortune, 404, 405, 406, 410, 423

de Pionsac, Comte, 255, 256, 258, 265

le Plessis Believre, 185

le Plessis Besançon, 376

le Plessis Picquet, Maréchal des logis General, 381

le Plessis Praslin, frere du Maréchal, Lieutenant Colonel de la Cavalerie, 384

Plessis Praslin, Marquis, 17, 46. *tué à Sedan*, 386

Ponard Maréchal des logis, 145

la Porte Sieur de la Meilleraie, Maréchal de France, 8, 48. *Grand Maître de l'Artillerie & Surintendant des Finances*, 171. *il fait condamner S. Preuil à mort*, 85. & suiv.

Priandi, 376

le Prince de Condé. Voyez Bourbon.

les Princes pour une de leurs caresses font avaler mille degoûts, 176

Prison de M. de Bussy, 76, 77

Prisonnier, essayant inutilement de se sauver, 81
la Prudence humaine est souvent inutile, 190, 268
la Prunarelle, 418
Puycerda assiegée, 412. & suiv. 440, 441, 442. *description de la ville,* 459

Q.

Q*Uinté Gouverneur de Guise,* 29, 32, 33

R.

Guy de R*Abutin, oncle de M. de Bussy,* 18
Hugues de Rabutin Grand Prieur de France, 64, 126, 181
Guy de Rabutin, frere de M. de Bussy, sa mort, 181
Roger de Rabutin Comte de Bussy, sa naissance & son éducation, 3, 4, 5. *envoyé au Siege de la Motte*, 4. *au Siege de Landreci*, 16. *duel avec un Gentilhomme Gascon*, 20, 21. *on lui vole une partie de l'argent du Roi*, 24. *il fait punir un soldat voleur*, 28, 29. *il devient amoureux d'une veuve à Guise*, 30, 31. *il se trouve au siege du Catelet*, 40. *de Thionville*, 43. *d'Arras*, 48. *ses amours avec une Comtesse à Moulins*, 51. *il reçoit des plaintes de son Regiment*, 73. *arrêté & mené à la Bastille*, 76. *il se trouve au siege de Bapaume*, 84. *il devient amoureux de sa Cousine*, 90. *il se marie*, 93. *il se trouve au siege de Hailbron*, 97. *il prend possession du Gouvernement du Nivernois*, 105. *il se trouve au siege de Courtrai*, 108. *duel pour un verre d'eau*, 111. *il prend Bergues*, 113. *il se trouve au siege de Mardick, de Furnes, de Dunquerque*, 114. & suiv. *au siege de Lerida*, 135. *d'Ypres*, 154. *il enleve une veuve*, 160. *il se trouve engagé contre le service du Roi*, 189. *il sert un de ses amis dans un duel de six contre six*, 192. *il se marie en secondes nôces*, 194. *il se tient caché à Paris*, 199. *il refuse de servir le Prince de Condé*, 204, 205. *il rentre au service du Roi*, 217. *il se rend maître de la Charité*, 245, 253, 254. *il va au siege de Monrond*, 359. *il achete*

la

la charge de Mestre de camp General, 377. *son different avec Favieres*, 392. *il se trouve au siege de Villefranche*, 403. *de Puycerda*, 450
Rambures, Maréchal de camp, 18
de Rantzau, Maréchal de France, 154
Reflexions sur la fortune, 2. 268. *sur la conduite des troupes*, 133. *sur les Historiens peu fidelles*, 169. *sur le manque de conduite*, 242. *sur ce qu'une bagatelle est le commencement d'une fâcheuse affaire*, 190, 391. *sur le malheur d'un parti rebelle*, 351. *sur la maniere dont la Providence dispose des choses du monde*, 190, 268
la Reine Mere, 206
de Renel, Marquis, 386
Renti Lieutenant Colonel de la Cavalerie, 384
la Reputation & le bon exemple sont de grande importance à la guerre, 290
Rethel, Bataille, 201
de Richelieu, Cardinal, 12, 13, 15, 25, 26, 29. *il recompense S. Preuil en presence de toute la Cour*, 50. *il le fait condamner à mort*, 85, 88, 89. *son autorité absoluë*, 77, 88
de Rieux, Comte, son duel, 113
Rigni, Gentilhomme du Nivernois, 20, 26, 324
Risante, Maréchal des logis, 383
de Rochefort, 276, 277
la Rochefoucaut, 117, 277, 385
la Roche-sur-Yon, 380
la Roche-Guyon, Comte, 117, 118
de Rohan, Duc, 385
Romme, Suisse, 139
de Roncerolles, 185
la Roque, Colonel, 425
de Roquette, Abbé, 401
le Rosegarten, pourquoi ainsi appellé, 100
Rosemont, Château sur la Loire, 216, 325, 326, 330
Roses secouru, 420, 422
de Rouville, femme de M. de Bussy, 192, 194
Rouxel, Comte de Grancey, 44

Roye aſſiegé & pris, 11
Rubel, Château, 168
Ruvigni, 384

S.

Sagarre, Gouverneur de Rouſſillon, 412
Sagonne Meſtre de camp General, 381
Salligni, 292, 312
Sanſac General de la Cavalerie legere, 379
Sarraſin, 401
Saſilli, 315, 322
du Saux, 283, 284, 325
Scorpions, Camp des ſcorpions, 147
de Sericourt, Sieur d'Eſclainvilliers. Voyez Eſclainvilliers.
la Serre Obterre, 443, 444
Servien, 234
Sevigny & ſa femme, 165
Siege. Voyez le nom de la ville aſſiegée.
Siourat, Gentilhomme du Duc de Nemours, 289
Siron Maréchal de camp, 363
les Souffrances & les peines, leurs effets, 19
de Sourdis, Meſtre de camp, 386
Stenay, ville appartenant à M. le Prince, 213
Stradiots, Cavaliers ainſi appellez, 378
de Stref, Alleman, 44
de Sully, 40

T.

Talon, Avocat General, 76
Tavanes, 145, 146, 155, 163, 193. *il ſe retire de l'armée du Roi*, 210. & ſuiv.
la Temerité ſouvent heureuſe à la guerre, 407
Terragone, Camp de Terragone, ſa deſcription, 149
le Terrail Lieutenant Colonel, 382
le Tellier Secretaire d'Etat, 221, 234
Thionville: relation de cette Bataille, 43
Thomas, Prince de Savoye, 12, 345
de Tianges, 8
Tilli, 425
Toulongeon, premiere femme de M. de Buſſy, 93. *ſa mort*,

mort,
la Tour Gouverneur d'Arras, 125
la Tour de Villars assiegée & prise, 89
Tourville, 446
Tousain, Italien, Maréchal des logis, 121
Trahir un parti rebelle, c'est faire son devoir, 380
Traité de la Cavalerie legere, 351
un Trompette ne suffit pas pour escorter une garnison, 378. & suiv.
la Trousse, Marquis, 88
Turenne Maréchal de France, 97, 102, 234, 281, 282, 288, 289, 346, 371, 385. *il sauve l'Etat*, 291. *son portrait*, 389. *il n'aimoit pas M. de Bussy*, 391

V.

las Valançonelas, ses belles actions, 427, 445. *sa mort*,
de Valencé, 454
de la Valette, pere du Duc d'Epernon, 351, 352, 359
la Valette, Cardinal. Voyez Nogaret. 380
la Valiere, Chevalier,
de Vallois. Voyez d'Angoulême. 140
Vantau, Capitaine au Regiment de Normandie, 16
Vardes,
de Vassé, Comte, son duel, 425
Vaubecour, 113
Vaudetar. Voyez Persan. 18
Vaudeville de Bagnolet,
de Veillac, filou de qualité, 86
de Veimar, 24, 26
de Vendôme, Duc, 27
Verges, lieu d'un combat, 201
la Verité n'est d'aucun parti, 422
Veuve amoureuse de M. de Bussy, 30. & suiv. 215
Veuve enlevée par M. de Bussy. Voyez Miramion.
Vieux-Pont, tué,
Vignaux, 155
Villars, Gentilhomme du Prince de Conti, 384
Villars, Maréchal de camp, pour le Prince de Condé, 410
350

Villefranche, Capitale du Conflans, 403. *aſſiegée & priſe*, 409. & ſuiv. *ſituation de cette ville*, 410
Villequier. Voyez d'Aumont.
de Villeroi, Marquis, depuis Maréchal de France, 8
Viol prétendu fait à une fille de Niſmes, 130, 131
Vitry, Meſtre de Camp General, 381
Vol fait à M. de Buſſy, 24, 25
Voleur d Egliſe puni, 27, 28
Voumas, 284, 327, 347
le Marquis d'Urfé, Comte de Châteauneuf, 382
la Vrilliere Secretaire d'Etat. Voyez Lettres de la Vrilliere.
des Urſins, Duc, 381, 383
Uxelles, Marquis, 388

F I N.



